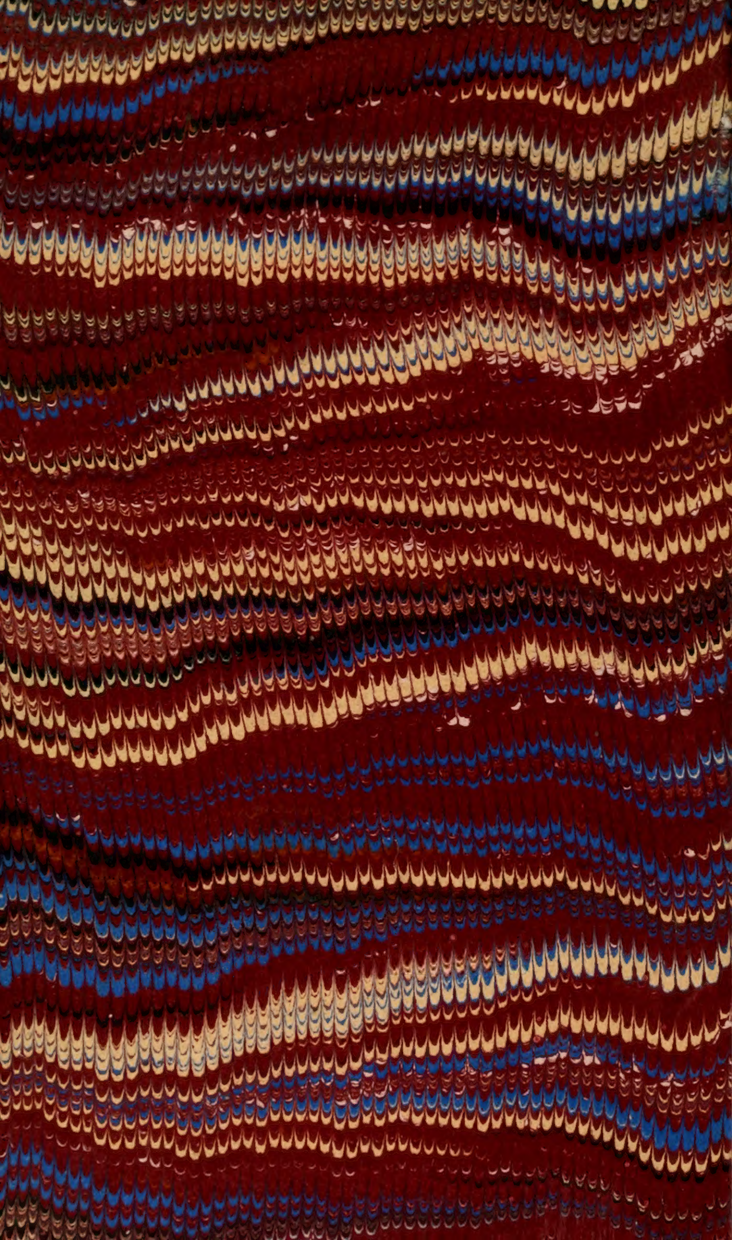






PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1837.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1837.



ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, N° 55.

—

1838.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1837.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique,

PRONONCÉ PAR M. GORS.[1]

Messieurs,

On chercherait en vain à se faire illusion ; aujourd'hui, dans le siècle des idées positives, comme on dit, dans le siècle du progrès et des lumières, comme on l'assure, se présenter avec un discours académique tout de bon, avec l'intention

[1] L'Académie, dans sa séance de clôture du 11 août, a voté l'impression immédiate de ce discours. Nous nous sommes conformés d'autant plus volontiers à cette décision, d'ailleurs si honorable pour nous, que la pensée qui a présidé à ce discours paraît avoir été mal comprise par ceux qui nous ont fait l'honneur de le soumettre à leur critique, après en avoir entendu la lecture dans la séance publique.
Les progrès du 19e siècle sont-ils en général aussi grands qu'on

de le débiter en tout ou en partie, c'est décidément un procédé regardé, par quelques-uns, comme une espèce d'inconvenance, une sorte d'abus, et, par quelques autres, comme un véritable guet-à-pens, un crime de lèze-société, auquel se joint encore la circonstance aggravante de la préméditation.

Sganarelle assurait qu'autrefois le cœur était à gauche, il est vrai, mais qu'on avait changé tout cela et qu'aujourd'hui on le plaçait à droite. Il en est un peu autrement des discours académiques: jusqu'à présent c'était l'ouverture obligée d'une séance comme celle que j'ai l'honneur de présider; mais il est évident qu'on aurait aussi l'intention de changer tout cela. On ne les voudrait plus entendre au commencement des séances, pas davantage au milieu, et encore moins à la fin. Est-ce à tort ou à raison? En doit-on conclure que le siècle est progressif ou rétrograde? C'est ce que nous ne voulons point examiner ici, et d'autant moins que nous n'avons pas d'ailleurs la prétention de prononcer un discours académique, mais seulement le désir d'exposer, aussi simplement que possible, quelques vérités qui, n'étant peut-être guère dans les idées du jour, ne nous ont pas paru cependant moins bonnes à dire.

Rien n'est plus propre, sans doute, à contribuer aux progrès de nos connaissances dans les diverses branches des

veut bien le dire? Sont-ils tels, que nous devions négliger ou proscrire l'étude des langues anciennes, et le haut enseignement philosophique et historique, comme semblent le vouloir MM. de Tracy, Arago et tant d'autres? Est-il convenable, est-il bien de diriger plus spécialement nos efforts et nos études du côté de l'industrie; et jusqu'à quel point doit-on se féliciter de cette tendance des esprits vers les choses pratiques? Telles sont les questions principales qui se trouvent pour ainsi dire à l'ordre du jour, et que nous nous sommes proposé d'examiner très succinctement, pour nous renfermer dans les limites d'un simple discours d'ouverture.

sciences, des lettres et des arts, que d'exciter le zèle et les efforts de tous, que d'entretenir une noble émulation par des éloges, des récompenses, et tous les encouragements possibles. C'est là une des attributions spéciales des Académies, un des devoirs qu'elles se sont imposés; mais aussi rien n'est plus capable de produire des effets tout opposés, d'égarer l'esprit humain dans la voie des spéculations vaines et hasardeuses, des innovations dangereuses ou ridicules, que les éloges exagérés, les louanges outrées, prodigués sans discernement comme sans mesure. C'est là presque toujours la source de l'orgueil et de la présomption qui malheureusement peuvent devenir le vice capital des masses, comme celui des individus; écueils redoutables contre lesquels viennent échouer tant de jeunes adeptes à peine entrés dans la carrière. Bientôt les plus petits génies, se considérant comme de vastes capacités, s'imaginent qu'ils sont parvenus déjà aux derniers degrés de l'échelle, et, enflés de cette demi-science plus dangereuse que l'ignorance et la barbarie, s'ils daignent se livrer encore à quelques recherches, s'ils croient devoir ne pas se reposer à l'ombre de leurs palmes scientifiques ou littéraires, ils veulent au moins se frayer des routes toutes nouvelles. Chacun se jette à l'aventure dans les systèmes les plus bizarres, dans une confusion de théories erronées, au lieu de chercher à acquérir la véritable science par des études sérieuses, une instruction solide, par le travail, l'observation, la méditation.

Ces réflexions nous ont été suggérées, Messieurs, par les éloges pompeux, les louanges excessives qu'une aveugle et sotte vanité se plaît à adresser trop souvent aujourd'hui à la génération qui s'élève, tantôt par l'organe de l'ignorance, et, ce qui est plus pernicieux encore, tantôt par les demi-savants sous l'apparence du savoir.

Cette manie déplorable autant que ridicule de vanter son

siècle n'avait jamais été poussée à un si haut degré que de nos jours. La philosophie du 18ᵉ siècle avait d'abord préludé *pianissimo* à ce concert de louanges, et, *sempre crescendo*, bientôt après elle y fit admirablement sa partie. C'était pour elle tout à la fois un moyen d'insinuer plus sûrement ses principes et ses moyens, et une manière adroite de faire son propre éloge, en s'attribuant le mérite d'avoir réintégré l'homme, comme elle le prétendait, dans ses droits et sa dignité. Les louangeurs du 19ᵉ siècle ont singulièrement renchéri sur les flatteurs du siècle précédent, et chacun de ceux-là ne semble-t-il pas dire aujourd'hui :

Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler.

Mais quels fruits prétend-on retirer de ces discours panégyristes? En cherchant à persuader aux peuples qu'ils sont si près de la perfection, quelle ardeur, quel si grand désir espère-t-on leur inspirer d'avancer dans la voie des améliorations, du perfectionnement et du progrès? Où est donc alors la nécessité si impérieuse de redoubler d'efforts et de travail, de se livrer avec tant de zèle et de persévérance, tant d'assiduité et d'application, à toutes les recherches les plus laborieuses, à toutes les investigations les plus étendues, si nous nous sommes élevés à un état si voisin de l'optimisme?

En effet, Messieurs, qui ne le croirait? depuis que nous entendons répéter avec ce ton d'assurance capable d'exclure toute espèce de doute, que notre siècle se trouve placé dans le mouvement, que nous marchons à pas de géant dans la voie du progrès, le temps ne doit-il pas être enfin arrivé où nous voici parvenus au terme du voyage? ne doit on pas penser que le moment est venu de préparer les colonnes triomphales que nous devrons ériger sur les confins de la science, de la littérature, des arts et de la civilisation? N'est-il pas à peu près évident que nous ne pouvons tarder d'arri-

ver au terme de toute espèce de conquête dans le monde matériel et intellectuel; et que, entrevoyant déjà ce moment fortuné, nous pouvons nous écrier, plus raisonnablement que Pyrrhus : « Bientôt, et alors, cher Cynéas, nous vivrons en repos; nous passerons les jours entiers en fêtes et festins, ne pensant plus qu'à nous réjouir? » Enfin, Messieurs, le 19e siècle, comme le loup de la fable, ne devrait-il pas déjà se forger une félicité qui le ferait pleurer de tendresse?

Et, véritablement, comment douter de ces progrès merveilleux, d'une supériorité qui paraît être aussi incontestable, qui nous place si près des limites de la perfectibilité? Lorsque chacun s'empresse et s'obstine à présenter ce miroir hyperbolique dans lequel on se contemple, on s'admire avec tant de complaisance, il faudra bien, de toute nécessité, que le prestige opère sur l'imagination, et que l'illusion finisse par devenir complète.

Et puis, doit-on s'étonner si déjà ce concert de louanges est devenu presqu'universel? En pourrait-il être autrement? On se hâte d'autant plus, d'ailleurs, d'apporter son tribut, que chacun se croit en droit de revendiquer la meilleure part sur la masse. Aussi n'est-il si mince savant, si petit industriel, si obscur écrivain, si étroit feuilletonniste, si maigre nourrisson des muses romantiques, qui aujourd'hui ne s'écrie à tout venant : « Voyez, admirez comme le siècle marche! C'est le siècle du mouvement : marchez donc avec lui, c'est-à-dire avec nous, si vous ne voulez pas être froissé, heurté par la foule qui se précipite dans la voie du progrès. »

Dans ces élans d'amour et ces transports d'admiration, le 19e siècle est proclamé le siècle des lumières par excellence, le siècle régénérateur, positif, progressif, dont la marche est si rapide, ou plutôt le vol tellement ascendant, que déjà nous avons surpassé de beaucoup, totalement éclipsé tous ceux qui nous ont précédés. C'est à tel point, Messieurs, que, dernièrement encore, du haut même de la tribune parlemen

taire, on a à peu près proposé très sérieusement de proscrire sans regret comme sans pitié les études grecques et latines, et avec elles toute l'antiquité, comme le cortège suranné du pédantisme, ou le lourd et inutile bagage des traînards de l'arrière-garde classique. Enfin, et par une conséquence assez naturelle, après ceux qui veulent briser ces idoles et renverser leurs autels, il s'en est bientôt présenté d'autres pour détruire jusqu'à leur sanctuaire, en proclamant hautement que *le temps des Sociétés savantes est passé.*

A ces fanatiques qui, dans leur enthousiasme frénétique pour les lumières du siècle, tranchent aussi légèrement sur une question de cette importance, on pourrait se contenter d'adresser la réponse que fit Voltaire à un provincial qui, charmé de lui rendre visite, l'aborda en ces termes: *Salut à la lumière du siècle! — Madame Denis*, s'écria le philosophe, *mouchez ma chandelle.*

Lorsqu'on avance de pareilles assertions, qu'on ne craint pas d'émettre des opinions aussi hardies, aussi téméraires, il faut que l'on ait conçu une idée furieusement avantageuse, horriblement prodigieuse de l'état actuel de la science et de la civilisation. Nous aussi, nous connaissons tout le prix de nos découvertes modernes, nous apprécions tout le mérite des œuvres de notre siècle, mais notre estime et notre admiration ne vont pas jusqu'à l'illusion et la flatterie, jusqu'à l'absurde et au ridicule. Nous ne sommes pas plus les louangeurs de notre siècle que nous ne voulons en être les détracteurs. Nous sommes des premiers à reconnaître des progrès réels, incontestables, de plus d'un genre, dans quelques branches des sciences en particulier, et surtout dans leurs applications aux arts et à l'industrie; mais nous croyons que ces progrès ne nous ont pas placés dans une sphère tellement élevée, que nous devions nous montrer si prompts à rejeter les secours que l'on doit attendre raisonnablement des Sociétés savantes. Si elles ne font pas ce

qu'elles doivent et ce qu'elles peuvent, il faut exciter leur zèle et non les décourager, il faut les blâmer et non les proscrire. Nous croyons aussi que nos découvertes scientifiques ne sont pas tellement merveilleuses, nos productions littéraires ou artistiques tellement parfaites, que nous devions nous montrer si dédaigneux des travaux de nos prédécesseurs, et surtout du haut enseignement historique de l'antiquité, et des œuvres de tous les génies qui en seront la gloire éternelle.

Et d'ailleurs, si nous avons acquis d'un côté, n'avons-nous rien perdu de l'autre? En avançant sur quelques points, il en est plus d'un où nous sommes restés stationnaires avec nos imperfections, et aussi plus d'un où nous avons rétrogradé. Si on a découvert un grand nombre de vérités aussi utiles qu'incontestables, on est tombé peut-être dans un plus grand nombre d'erreurs aussi grossières que funestes.

Dans les sciences, et principalement dans les sciences naturelles, d'un côté l'observation attentive des phénomènes, une nomenclature plus rationnelle substituée à des dénominations sans nombre comme sans signification, ont été des améliorations d'autant plus précieuses qu'elles sont devenues la source principale des découvertes modernes; mais, d'un autre côté, que d'opinions erronées, que de systèmes absurdes, que de fausses doctrines surgissent encore, publiées par leurs auteurs, ou établies et développées dans tant de mémoires divers communiqués aux Académies! Il est certain que nous n'avons jamais eu, par exemple, un aussi grand nombre de prétendues solutions des problèmes de la quadrature du cercle, du mouvement perpétuel, et de tant d'autres questions de cette nature.

Depuis que la mesure du temps et celle des angles ne laissent presque rien à désirer, les progrès de l'astronomie ne dépendent plus que de la perfection des instruments d'optique, et surtout les lunettes achromatiques sous le rap-

port de la grandeur de leur ouverture ; mais nous n'y sommes point encore parvenus.

En attendant mieux, combien de gens, et non pas des plus ignorants, si j'ai bonne mémoire, ont été tout-à-fait la dupe d'une mystification vraiment insultante, il faut en convenir, pour un siècle aussi éminemment éclairé, et ont cru de bonne foi avoir fait déjà ample connaissance avec les habitants de notre satellite ? Combien en avons-nous vu s'extasier devant les portraitures de cette nouvelle espèce d'hommes aperçus très distinctement, et dessinés d'après nature, assurait-on, par Herschell ! C'était là sans contredit un très grand pas fait de la terre à la lune, un immense progrès. Nous pourrions en signaler encore un autre. Les étoiles filantes ne seraient rien moins, dit-on aujourd'hui, que des planètes ou des comètes qui viennent s'enflammer dans la sphère d'activité du soleil, absolument comme le papillon qui se brûle à la flamme d'une bougie. Nous ne prétendons point affirmer que la chose soit impossible ; mais, à défaut de la preuve mathématique du phénomène, il s'explique assez bien dans la théorie élastique du système progressif, en supposant que ces mondes, ennuyés de leurs mouvements séculaires dans leur marche fastidieusement périodique, sont enfin parvenus à sortir de l'ornière elliptique pour se lancer dans la voie parabolique du progrès. Ce qu'il y a là encore de bien plus intéressant pour nous, c'est que leur nombre est si considérable, qu'en le soumettant au calcul des probabilités, on trouve qu'il y a une infinité de chances pour notre globe de se trouver placé, un beau jour, dans une orbite de ce genre, et de pouvoir devenir une des plus jolies étoiles filantes de cette conflagration universelle des mondes.

Jusque-là, il est bon de chercher à nous préserver des maux plus réels qui menacent journellement notre pauvre existence ; ce qui nous amène par une transition toute natu-

t-elle à examiner si, dans l'art d'Esculape, nous avons fait des progrès bien remarquables. Hippocrate dit-il toujours *oui*, quand Gallien dit *non*? Nos praticiens et nos théoriciens ont-ils décidé irrévocablement entre ces deux grands maîtres? La médecine est-elle encore une science spéculative, ou bien est-elle entrée dans la voie du positif? Avons-nous enfin des moyens de guérison à peu près généraux, certains, infaillibles? La faculté serait tentée de dire *oui*, mais le choléra dit *non*.

Les progrès de la philosophie seraient immenses, s'ils répondaient au nombre de philosophes qui se sont succédé dans ces derniers temps. Nous comptons, en effet, beaucoup de noms plus ou moins célèbres inscrits dans les annales de la philosophie : mais, hélas! peu de résultats. Depuis Platon qui en est resté le roi, et Aristote le maître, nous avons eu bien des écoles, bien des systèmes, mais aucune solution encore de toutes les grandes questions qui intéressent à un si haut degré l'homme sur la terre. Nous en sommes toujours réduits, il faut bien en convenir, aux opinions vagues et incertaines d'un véritable éclectisme.

Quant à l'histoire, elle est mieux comprise, mieux étudiée, sans doute, principalement sous le point de vue philosophique. Mais, en nous félicitant de ce progrès, n'oublions pas cependant que, si Voltaire le premier a dénommé la philosophie de l'Histoire, c'est Bossuet qui l'a créée ; c'est lui qui a ouvert la carrière aux Vico, aux Herder, qui l'ont parcourue avec tant de succès chacun dans leur genre.

Dans la jurisprudence, depuis l'immortel ouvrage de l'*Esprit des Lois* et le *Traité des Délits et des Peines*, nous demanderons quels ont été les progrès de nos publicistes modernes.

Dans les lettres, et sans distinction du classique et du romantique, nous avons dû applaudir à des œuvres estimables sans doute, admirables même si l'on veut ; toute-

fois en est-il beaucoup que l'on pourrait placer dans cette catégorie? Avons-nous fait ici des progrès notables? C'est, je pense, envisager la question dans son jour le plus favorable que de passer outre sans plus l'approfondir. Glissons donc légèrement sur les œuvres littéraires; mais, cependant, pourrions-nous ne point jeter en passant un regard de pitié sur le genre dramatique !

Ici, Messieurs, il faut l'avouer franchement; nous avons été si loin dans notre marche rétrograde, qu'il n'est guère possible de reculer davantage. Le théâtre, et surtout le théâtre de second ordre, semble être devenu l'art du scandale et du mauvais goût; occupé à porter atteinte à la morale publique, au lieu d'être une institution propre à établir, à propager sans efforts les principes de conservation, de bonnes mœurs, en frondant les vices ou les ridicules, et à façonner ainsi peu à peu les peuples, en leur faisant comprendre que l'idée de liberté, de prospérité, de bonheur, est inséparable de l'idée d'ordre, de morale, de gouvernement.

Les arts, en général, ont-ils fait des progrès réels? Commençons par l'architecture : à part quelques monuments modernes, où nous avons allié tant bien que mal les cinq ordres, tous les autres ne sont-ils pas le plus parfait ensemble du mauvais goût le plus achevé, de l'anachronisme le plus choquant, un véritable imbroglio de tous les styles, de tous les genres, de tous les ordres, où l'ogive jure à côté du plein-cintre, où, pêle-mêle de fond en comble, hurlent de se trouver confondus, et le gothique et le moderne, et le roman et la renaissance? Pour tout le reste, en vérité, est-ce de l'architecture, cet art de construire des édifices carrés, à portes carrées, à fenêtres carrées, où le génie du maçon s'est inspiré de la règle et de l'équerre, sous la triste influence de l'uniformité et de la monotonie?

Quant à la peinture et à la sculpture, nos productions sont

prodigieuses en ce sens qu'elles sont presqu'innombrables. Mais le nombre des chefs-d'œuvre est-il en raison directe de celui de tant d'objets livrés chaque année à notre admiration? Dira-t-on que nos progrès sont tels, que nous ayons surpassé ou même égalé les Michel-Ange, les Raphaël, les Phydias, et tous les grands maîtres qui nous ont laissé de si beaux modèles? Eh! Messieurs, si vous avez parcouru nos expositions annuelles, si vous avez eu la force et le courage de tout examiner, dites si, presqu'à chaque pas, vous n'avez pas été tentés de vous écrier :

> J'en pourrais, par malheur, faire d'aussi méchants,
> Mais je me garderais de les montrer aux gens.

Il n'en est pas de même, Messieurs, des arts industriels. C'est là notre triomphe, c'est là où nos progrès ont été les plus marqués, les plus rapides. C'est dans cette partie que nous avons réellement avancé à pas de géant. Mais, encore ici, il faut bien le dire, nous devons ces immenses progrès principalement aux sciences dans l'application heureuse de leurs découvertes plus ou moins anciennes. Car ne nous faisons point illusion à cet égard : ces machines si puissantes, ces appareils si admirables, si utiles, sont pour la plupart établis d'après des principes fondés sur des lois dont l'époque actuelle s'attribuerait à tort le mérite de la découverte. Ne confondons pas le génie de l'application avec celui de l'invention.

Et encore, si nos progrès dans l'industrie sont incontestables, jusqu'à quel point doit-on s'en féliciter? Cette question n'est peut-être pas aussi paradoxale qu'on pourrait le penser au premier abord. En effet, une faculté ne se produit jamais qu'au détriment des autres. La France, par exemple, est plus industrielle que l'Allemagne ; mais elle a moins de connaissances. Nous sommes plus pratiques que les Allemands, mais bien moins que les Anglais, et plus savants

aussi que ces derniers. Quand on considère l'état actuel des sciences spéculatives en Angleterre, chez cette nation éminemment industrielle, on est frappé de l'espèce de stérilité où elles y sont réduites. Les études d'application semblent avoir absorbé tout son génie, usé tous ses moyens, en employant, en dirigeant toutes ses forces vers cet unique but, l'industrie. Moins occupée à concevoir les idées qu'à réaliser celles des autres nations, voilà le rôle que s'est choisi la patrie des Newton et des Bacon, et c'est le point où elle excelle.

Pour nous, Messieurs, sachons ici nous tenir dans de justes limites. Quels que soient les avantages et l'utilité de l'industrie, ce n'est point là que gît la destinée des peuples. Ces progrès peuvent intéresser le bien-être du corps social, et concourir à son bonheur matériel; mais faut-il tout leur sacrifier? mais l'homme a-t-il atteint son but quand il a pu y parvenir? l'a t il rempli davantage quand il a fait fortune? A ce compte, les derniers jours de l'homme enrichi manqueraient de destinée, et la vie tout entière de ses enfans n'en aurait point. Le but de la vie est moral, et, par delà la science qui s'occupe de la conservation et du bien-être du corps social, il en est une autre qui s'occupe de sa destinée.

Ceci, Messieurs, nous conduit en finissant à porter nos regards sur ce qui touche à la religion, à la morale, aux vertus publiques et privées, ces trois principales colonnes du grand édifice que l'on nomme l'état social.

Certes, l'esprit religieux a dû faire de bien grands progrès, à en juger encore ici par cette foule de novateurs, de réformateurs, de fondateurs; dans toutes les sectes, depuis le matérialisme jusqu'à l'athéisme; de tous les genres, de toutes les variétés, depuis les grands-prêtres formidables de la déesse Raison et du culte de l'Être-Suprême jusqu'aux pères jongleurs du saint-simonisme et aux misérables pontifes de l'église catholique française. Et ce serait là le type

d'un siècle de lumières! Mais quel sera donc l'emblème de celui de la folie et de l'extravagance !

Dans la morale et les vertus publiques et privées, est-ce un progrès, un perfectionnement social que cette affluence de spectateurs à ces représentations théâtrales où rien n'est respecté de tout ce que les institutions ont de plus sacré, et les familles de plus recommandable? que cet esprit d'égoïsme qui va sans cesse croissant, que ce nombre affligeant de duels, de suicides, qui jettent la consternation dans la société, et répandent le deuil et la désolation dans les familles? Ah! Messieurs, hâtons-nous d'étendre un voile épais sur de tels fléaux : oui, leurs progrès ne sont, hélas! que trop réels.

Messieurs, la marche de l'humanité est tracée, et Dieu n'a pas laissé son avenir aux chances des faiblesses et des caprices de chaque siècle. Sa providence gouverne le monde; mais, dans les larges cadres de la destinée qu'elle lui a faite, il y a place pour la vertu et la folie des hommes. Il est du devoir de tout homme de bien, comme de toutes les Sociétés qui, par leur position ou leur capacité, peuvent influer sur cet avenir, d'indiquer la véritable route et de s'éclairer sur le sens dans lequel ils doivent diriger leurs efforts. Le devoir des Sociétés savantes est de marcher avec le siècle, lorsqu'il s'est placé dans la voie véritable du progrès, sans précipiter comme sans ralentir le mouvement. Mais leur devoir est aussi de lui apprendre à savoir se garantir de tous les écarts, à éviter tous les excès, et de l'avertir lorsqu'il s'égare dans les routes nouvelles qu'il cherche à se frayer, pour atteindre à la perfection et arriver à la découverte de la vérité.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT

PAR M. C. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

Messieurs,

Les sentiments qui commandent l'abnégation de soi-même et le dévoûment sans réserve, aux individus, ne sont pas moins impérieux dans leurs exigences, lorsqu'ils s'appliquent aux associations dont on a l'honneur de faire partie! C'est dans cette conviction que je me crois obligé de vous soumettre, encore cette année, le tableau général des travaux de l'Académie, pendant le dernier exercice.

Si cette tâche devient de plus en plus lourde pour mes forces, Messieurs, je ferai du moins tout ce qui dépendra de moi pour la rendre de plus en plus légère pour votre attention!

Correspondance générale.

De tous les points de la France et de l'étranger, il nous est arrivé, suivant l'usage, une foule de bulletins, de pré-

cis, de recueils, de mémoires, de journaux, etc., publiés sous une forme périodique plus ou moins régulière. Tous ces écrits émanent de sociétés scientifiques spéciales ou mixtes, dont le nombre se multiplie incessamment sur tous les points, et dont aucune n'a manqué aux engagements qu'elle avait contractés.

Je disais, dans un de mes précédents rapports, que ceux que nécessite cette vaste correspondance formaient les éléments les plus fructueux des travaux académiques : cette vérité devient de jour en jour plus palpable, et nous avons lieu, en particulier, de nous féliciter de l'esprit général qui a présidé à la confection des rapports multipliés que ces nombreux travaux nous ont mis à même d'entendre. Messieurs de Caze, Hellis, Dubuc et d'autres, ont déployé, dans l'examen de plusieurs de ces publications, une indépendance louable, et nous les avons vus avec plaisir, en rendant compte de la Revue anglo-française, des Recueils publiés par l'Académie de Dijon, par la Société Havraise d'études diverses, par les Archives de la même ville, par la Revue de Brest, par la Société d'Émulation de Rouen, etc., décider, en dernier ressort, des questions controversées dans des sens bien opposés dans ces mêmes Recueils, et éclaircir parfois des points encore demeurés douteux, par des faits et des expériences personnelles concluants, ainsi que la suite de ce rapport en fera bientôt la preuve.

Peu de temps s'écoulera, Messieurs, on peut le dire hardiment, sans que l'on apprécie généralement les avantages de cette marche générale du progrès scientifique, par les associations académiques multipliées de toutes parts; et l'on ne tardera guère à pouvoir juger combien de temps aura été épargné, combien de recherches et de discussions oiseuses auront été prévenues par cette impulsion universelle et uniforme, qui, maintenue facilement au niveau de la science réelle, et profitable par des correspondances fré-

quentes et soutenues sur tous les points, ne saurait manquer de produire sous peu les fruits les meilleurs et les plus abondants!

Je passe à l'examen des objets qui se rattachent directement à une branche quelconque des sciences proprement dites, et je conserve l'ordre que j'ai depuis long-temps adopté.

Sciences Physiques.

La seconde partie du traité de physique de notre confrère M. le professeur Person a paru : M. Lévy nous y a fait remarquer les qualités qu'il avait déjà signalées dans la première, et il a pressé vivement l'auteur d'accomplir la promesse qu'il a faite de publier bientôt la troisième et dernière partie.

Le département du Puy-de-Dôme fut ravagé, le 28 juillet 1836, dans une grande étendue de son territoire, par une grêle monstrueuse, qui hacha les récoltes, mutila les arbres, et fit aux bâtiments des ravages inouïs; à tel point que, dans un hôtel que possède à Clermont notre ancien confrère M. le comte de Murat, il y eut plus de 200 carreaux de vitre cassés, plus de 4000 ardoises à remplacer sur les toits, et que, dans le vestibule même de son château d'Enval, à cinq lieues de Clermont, un service de thé très précieux, placé dans un vestibule fermé par des châssis vitrés, fut presqu'entièrement brisé! M. H. Lecoq, professeur et physicien distingué de Clermont, a publié une brochure dans laquelle il donne de savants détails sur la formation et la direction de ce funeste météore. M. Lévy, qui nous en a rendu compte, la regarde comme très propre à fournir un document précieux à la correspondance météo-

rologique instituée par notre collègue M. Morin, ingénieur, qui nous a fait parvenir exactement la suite des numéros de cette interessante correspondance, et qui y a joint un mémoire sur les causes du mouvement de la mer. Cette dernière dissertation, très savante d'ailleurs, a provoqué entre l'auteur et d'autres physiciens des discussions telles, que M. Levy a pensé qu'il était sage de garder provisoirement entre les combattants une neutralité prudente.

C'est encore M. Lévy qui nous a fourni les moyens de juger favorablement un mémoire de M. Bunel, de Caen, sur la mesure des hauteurs à l'aide du baromètre. Le rapporteur nous a promis, à son tour, un travail dont nous accueillerons la communication avec empressement : c'est un relevé complet des hauteurs relatives de notre département, qu'il a entrepris et qu'il poursuit de concert avec M. de Raffetot.

M. Bresson, ingénieur civil à Rouen, nous a fait parvenir, il y a très peu de temps, un memoire manuscrit sur les causes des explosions des machines à vapeur, et sur les moyens d'y remédier.

M. Person n'a pas fait attendre son rapport sur un sujet qui intéresse à un si haut degré l'industrie et l'humanité. Il a discuté avec détail, et avec une consciencieuse impartialité, les divers moyens proposés par l'auteur, et a donné son approbation, sans restriction, à quelques-uns d'entre eux; mais en usant, toutefois, d'une franchise pleine de bienveillance d'ailleurs, pour l'appréciation de ceux qui ne lui paraissent pas encore assez étudiés. Ce rapport de M. Person a été sanctionné par l'approbation de l'Académie. M. Bresson sollicite en ce moment celle de la Société d'Encouragement et celle de l'Académie des Sciences; quelle que puisse être la décision de ces deux corps éminents, la nôtre devait convenablement la précéder; aussi, l'Académie a voulu

qu'elle fût consignée au Précis, dans un extrait détaillé du rapport de M. Person.

Les sciences physiques ont aussi fourni le sujet d'un des mémoires adressés pour le concours des sciences; il appartient à celui qui doit proclamer les résultats de ce concours, de vous faire connaître l'objet et apprécier le mérite de ce mémoire.

Mathématiques.

Je dois laisser au même rapporteur la tâche de vous entretenir d'un autre memoire sur les *Barycentrides*, notamment sur celles de l'hélice et du cercle, qui nous a également été envoyé pour le concours.

Je ne fais que mentionner cette année le *Traité d'Arithmétique décimale* de M. Ballin, qui vient de paraître : le rapporteur n'a pu encore se faire entendre, mais il nous a annoncé, verbalement, que la publication de cet ouvrage tout pratique serait aussi utile qu'elle est opportune.

M. Lévy a développé sous nos yeux une nouvelle méthode de multiplication abrégée, imaginée par M. Hulf; il la trouve ingénieuse, mais il doute qu'elle parvienne jamais à se substituer à l'ancienne.

Mécanique.

M. Barthélemy, architecte à Rouen, nous a soumis le mémoire qu'il a publie *sur les Méridiennes mobiles, au temps moyen*, de concert avec feu Frisard, habile horloger de cette ville, qui avait exécuté, sur ses données, le modèle en petit de ces sortes d'instruments. M. Des-

tigny, juge assurément très compétent, et organe d'une commission spéciale, nous a démontré les avantages de cet ingénieux chronomètre, que l'administration fait exécuter en grand, pour être placé sur la façade du nouvel hôtel des Douanes, aujourd'hui en construction. Le rapporteur a profité de cette circonstance pour nous parler d'une seconde invention de M. Barthelemy, non moins remarquable que la première : c'est celle d'un cadran solaire équinoxial, donnant, en même temps, l'heure du temps vrai et celle du temps moyen, sans calcul ni table d'équation.

Sur les conclusions toutes favorables de ce rapport, M. Barthélemy a été admis au nombre des membres résidants de l'Académie.

M. Ch. Vallery, manufacturier à Saint-Paul-sur-Risle, département de l'Eure, déjà inventeur de diverses machines généralement adoptées, s'est occupé de résoudre un problème dont les économistes cherchent en vain depuis longtemps la solution, c'est-à-dire : *la conservation des grains; la destruction certaine des charançons et autres insectes qui les dévorent ; enfin l'impossibilité de leur altération, en grandes masses, par l'échauffement, la fermentation*, etc.

Le procédé de M. Vallery consiste dans la construction de vastes cylindres mobiles en bois, divisés en compartiments triangulaires formés par des cloisons aboutissant à la circonférence et à l'axe, et garnis, en certains points, de toiles métalliques de dimensions calculées. Ces cylindres, élevés sur deux points fixes, sous un hangard convenable, sont mis en mouvement par un engrenage fort simple, obéissant lui-même à une force motrice peu considérable ; le tout est combiné de manière à remédier promptement, facilement et à très peu de frais, à toutes les causes de détérioration qu'ont à redouter les céréales, et que nous venons d'énumerer.

M. le professeur Pouchet, organe d'une commission composée, en outre, de MM. Lévy et Morin, nous a fait, sur l'invention de M. Vallery, qui exige, pour être bien jugée, les triples connaissances du naturaliste, du physicien et du mathématicien, un rapport étendu, plein d'observations qui sont en partie personnelles au rapporteur, et qui confirment celles qui ont servi de base et donné une direction vraiment rationnelle au système conçu par M. Vallery.

M. Pouchet a de plus confirmé la justesse des calculs fournis par l'inventeur, pour démontrer la possibilitité de l'exécution de ces appareils sur une grande échelle.

L'Académie a donné son approbation motivée aux projets de M. Vallery et au rapport de sa commission.

Le Ministre a ordonné l'exécution de tentatives en grand; et tous les hommes de capacité et de patriotisme s'uniront à nous pour souhaiter un succès complet à cette utile entreprise.

Arts industriels, grands Travaux d'Art.

Si les discussions techniques sont de l'essence même des sociétés savantes, celles-ci doivent, en outre, pour marcher avec leur siècle, lorsque l'instant de l'application pratique de ces théories est arrivé, porter vers cette dernière toute leur attention! Il leur faut s'unir franchement au mouvement, pour venir en aide aux entreprises qui ont pour but de réaliser, de propager, d'étendre en tous lieux cette même application pratique! L'Académie a répondu à ce mandat, et plusieurs de ses séances ont été occupées par la communication et la discussion de plans et de projets relatifs aux grands travaux d'art qui sont aujourd'hui l'objet vers lequel se précipite l'activité prodigieuse du siècle!

Une circonstance toute particulière nous a mis en situation d'entendre traiter, *ex professo*, par un des hommes les plus capables d'en concevoir toute la portée, et d'en diriger savamment l'exécution, la question si actuelle des chemins de fer.

M. Mallet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département, et membre de la chambre des députés, a été associé à nos travaux : dès le jour de son installation, il a signalé sa présence d'une manière digne à la fois de sa position et de notre attente! Il nous a, en effet, entretenus, avec des détails précis et avec une clarté remarquable, des grandes lignes de chemins de fer qui doivent d'abord sillonner la France dans ses principales directions, pour former ensuite, à l'aide d'aboutissants partiels habilement combinés, un réseau immense qui joindra toutes les localités de quelqu'importance aux tracés principaux. Ceux-ci sont eux-mêmes destinés à unir notre territoire à celui des différentes puissances qui touchent nos frontières, immédiatement par terre ou médiatement par nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée, de manière à maintenir, par la savante et gigantesque combinaison de ces lignes, notre prépondérance politique et notre influence commerciale.

M. Mallet nous a donné les prémisses, pour ainsi dire, dans son discours de réception, des opinions qu'il a émises depuis à la tribune nationale, où chacun a applaudi l'homme d'expérience s'occupant, dans une solennelle discussion, des principes mêmes qui doivent présider à l'établissement de ces grandes voies de communication, qui changeront infailliblement l'aspect physique et par suite l'aspect politique et moral du continent européen et du globe entier !

Le récipiendaire avait terminé son discours par ces mots : *C'est une belle mission, Messieurs, que celle d'éclairer par les lettres et les sciences ! C'est celle que vous vous êtes*

donnée, mus par le désir d'être utiles! votre récompense est dans le bien que vous faites. Je vous remercie de m'avoir associé à vos nobles travaux, heureux si je puis seconder vos efforts!

M. le président, chargé de répondre à M. Mallet, l'a suivi dans tous les développements de la thèse qu'il avait choisie, en homme expérimenté et familier avec de semblables matières. Il a terminé sa remarquable réplique par ces mots, qui sont une réponse directe à ceux que je viens de citer :

L'attention avec laquelle chacun vous a écouté, Monsieur, la satisfaction que vous nous avez fait éprouver, vous témoignent de tout l'empressement que nous aurons toujours à vous entendre et de tout le prix que l'Académie attache à votre participation active à ses travaux!

Mais, Messieurs, qui peut le plus peut le moins! Aussi, après avoir entendu M. Mallet discuter, avec une grande élévation de vues, la question générale, vous n'avez pas été surpris de le voir approfondir ensuite, avec un égal talent, la question de quelques lignes secondaires, notamment de celles d'Alais à Beaucaire et de Cette à Montpellier. Notre confrère était préparé à cette discussion, qu'il a brillamment soutenue à la tribune, et il nous l'avait prouvé d'avance, par deux brochures sur ces projets, dont M. Levy nous avait rendu le compte le plus avantageux.

Il s'était exprimé en termes analogues sur un projet de restauration du Pont Neuf de Paris, que nous avait également adressé M. Mallet.

L'Europe, disons plus vrai, le monde civilisé tout entier prend un vif intérêt à la réussite du Tunnel sous-marin que construit à Londres l'illustre normand Brunel! Pour nous, Messieurs, qui avons entendu notre compatriote nous donner, ici même, avec tant de précision et d'abandon, de précieux

détails sur son œuvre ; nous qui l'avons vu, avec la plus douce émotion, recevoir dans cette enceinte, en 1828, par une délicate attention de notre premier administrateur d'alors [1], la distinction que l'opinion publique lui décernait unanimement ; nous que, par une sorte de sympathie patriotique, il a toujours voulu tenir, des premiers, au courant de ses contrariétés, de ses revers, ainsi que de ses espérances et de ses succès, nous portons, et comme Normands, et comme Académiciens, un intérêt pour ainsi dire de famille à la réussite de son audacieuse entreprise. Son honorable et fidèle ami, notre vénérable confrère M. l'abbé Gossier, nous a communiqué de nouveaux détails, au nom du grand ingénieur, sur la situation des travaux, depuis leur reprise définitive. Le bouclier a été modifié et entièrement renouvelé, pièce à pièce ; le travail avance aujourd'hui lentement, mais d'une manière régulière ; et déjà l'on peut désigner, pour ainsi dire, le jour précis de la terminaison ! car les grands obstacles sont franchis ; mais il est heureux que, pour la gloire de l'artiste, rien n'ait manqué aux difficultés et aux terribles dangers qui ont constamment environné ses progrès presque fabuleux ! La terre affaiblie sur sa tête, et livrant un large passage aux eaux furieuses de la Tamise, le sol fuyant sous ses pas dans des instants critiques, tout ce qu'il pouvait y avoir à redouter, il a tout rencontré et il a tout vaincu ! Honneur à lui ! il a prouvé qu'il était amplement doué de ce qui constitue le génie : grandeur, hardiesse, perspicacité dans la conception ; audace, ressources imprévues et infinies dans l'exécution ; fermeté, présence d'esprit dans les dangers ; persévérance éclairée contre les obstacles nés des choses et

[1] Le comte de Murat, alors préfet, remit à M. Brunel, dans la séance même où il nous faisait, de vive voix, l'histoire du tunnel, la croix de la Légion-d'honneur.

même des hommes; et, quand le succès mérite suit enfin tant de luttes presque surhumaines, modestie et simplicité! Encore une fois, Messieurs, honneur à lui![1]

M. P. Pimont nous a fait un rapport étendu, et qui est l'œuvre d'un praticien de premier rang, sur un ouvrage de M. Gréau, manufacturier très distingué de Troyes, et ancien élève de l'Ecole Polytechnique. Ce traité est plein de faits et d'observations qui touchent aux plus chers intérêts des manufacturiers, des blanchisseurs, etc. M. Pimont a discuté un à un les procédés de l'auteur : il se plait à reconnaître leur supériorité, surtout en ce qui concerne le blanchîment; mais il prouve en même temps qu'ils ne pourraient être adoptés d'une manière absolue, à cause de la main d'œuvre indispensable qu'ils exigent, et qui porterait le prix de revient beaucoup trop haut, surtout pour les qualités inférieures. M. Pimont a demandé et l'Académie s'est empressée d'accorder la communication officielle du rapport à l'auteur. Le secrétaire a été chargé d'y joindre de justes félicitations sur le talent et le desintéressement dont M. Gréau a fait preuve.

Trois brochures ont éte deposées, qui n'ont pu donner lieu à des rapports, mais qui, se rattachant d'une manière toute spéciale à l'objet de ce chapitre, exigent imperieusement que je les y mentionne.

La première est une notice historique que nous a offerte M. Girardin sur Edouard Adam, et sur l'admirable appa-

[1] La nouvelle irruption des eaux dans le tunnel a trouvé M. Brunel tel que nous venons de le dépeindre. La correspondance publiée par les journaux en fait foi. Il triomphera encore, nous osons l'espérer, de ce nouveau revers, qui n'a d'ailleurs rien d'imprévu ni de surprenant.

reil de distillation dont il est l'inventeur, et qui porte son nom! Cet appareil, qui a fait depuis plus de trente ans la prospérité des contrées méridionales vignicoles, n'a valu à son malheureux auteur que des tourments, des pertes et des persécutions odieuses qui ont abrégé sa vie. Notre confrère a vengé brillamment et savamment l'illustre et infortuné Rouennais. Déjà, par une justice tardive, et qui, nous l'espérons, ne s'arrêtera pas là, une de nos rues va être décorée du nom d'Édouard Adam. M. Zacharie Adam s'est associé à l'hommage que nous fait M. Girardin : car, Messieurs, il est bien du sang de son aîné, et il s'occupe activement, en ce moment même, de recherches, déjà suivies d'un commencement de succès, sur un moyen prompt de préparer le chanvre, *sans rouissage* : il doit nous communiquer plus tard, il s'y est engagé, les résultats définitifs de ses expériences.

La seconde brochure dont nous avons entendu parler, est celle publiée par la Société libre du commerce et de l'industrie de Rouen sur le chemin de fer de Paris à la mer, par la vallée de la Seine. Cet écrit, qui témoigne hautement du zèle de cette Société pour les progrès de notre industrie, démontre, en même temps, les avantages que Rouen doit et peut tirer de sa situation et de sa position comme ville manufacturière et de commerce maritime. Il a été déposé honorablement dans notre bibliothèque, et il sera utilement consulté à l'époque très prochaine où la discussion s'ouvrira définitivement sur cette ligne principale du grand tracé des chemins de fer.

La troisième brochure est une note publiée par M. Girardin, sur la manière de raviver les bains de cuves en bleu, d'après le procédé de M. Capplet, d'Elbeuf.

Cette section nous a encore fourni d'autres travaux inté-

ressants. M. Barthélemy, siégeant pour la première fois parmi nous, nous a entretenus des connaissances diverses nécessaires à l'architecte; puis, s'occupant plus directement de la position de l'artiste dans nos contrées industrielles, il a disserté sur l'hydraulique et sur les meilleurs moyens de bien apprécier et de bien appliquer, en augmentant encore son énergie, cette précieuse force motrice à nos usines et à nos filatures.

M. Gors a répondu au récipiendaire; il a approuvé ses idées sur les connaissances indispensables aux architectes; puis il a fait voir que M. Barthélemy s'était habilement et savamment engagé dans la voie, difficile d'ailleurs, des travaux hydrauliques, et qu'il ne manquerait pas de faire faire des progrès dans l'application aux principes théoriques si clairement exposés par MM. Poncelet et Lesbros en cette matière : il a surtout félicité notre nouveau confrère d'avoir pris pour habitude, dans ses évaluations et ses calculs, de ne jamais laisser entreprendre des travaux considérables sans en avoir bien fait prévoir auparavant, à celui qui les ordonne, toutes les conséquences ; aimant mieux reconcer à des travaux profitables pour lui-même, que d'engager imprudemment ses clients dans des entreprises trop coûteuses ou trop au-dessus de leurs forces.

Deux rapports faits par M. Girardin sur les travaux de la Société royale de Lille, et sur ceux de la Société royale du Nord, séant à Douai, lui ont offert un motif pour revenir *sur l'aciérage à la fonte rouge*, d'après le procédé de M. Desseaux Le Brethon. Il nous a indiqué de nouvelles et utiles applications de ce procédé aussi simple qu'économique, quoique borné, par sa nature, dans ses usages.

Il a ensuite parlé avec éloge et quelqu'étendue des travaux du docteur Pallas, de St-Omer, sur l'emploi de la partie médullaire de la tige du maïs, dans la fabrication du sucre

indigène, sans aucun détriment, d'ailleurs, pour l'usage qu'on fait habituellement des autres parties de la même plante dans l'économie rurale et domestique.

Les conséquences de ce travail, et pour les sucreries et surtout pour les papeteries, peuvent avoir, au dire de l'honorable rapporteur, des résultats aussi heureux que vastes.

Chimie.

La ville de Forges-les-Eaux, dans l'arrondissement de Neufchâtel, possède des sources d'eaux minérales ferrugineuses douées d'une assez grande énergie; elles ont joui long-temps d'une juste célébrité, et ont été parfois visitées avec succès par les personnages les plus augustes. Mais enfin, elles ont perdu de leur vogue; non que leurs vertus se soient affaiblies, mais parce que les eaux martiales n'agissent que dans des cas assez limités, et que ces eaux se rencontrent d'ailleurs dans un grand nombre de localités. M. le docteur Cisseville, inspecteur de ces eaux, a conçu un moment l'espoir de voir recouvrer à la ville de Forges son ancienne splendeur, quand il s'aperçut que des eaux recueillies dans une propriété située à la porte de la ville et appartenant à M. Beauvais, négociant de Rouen, donnaient quelques-uns des signes qui appartiennent aux eaux minérales hydrosulfureuses; il sollicita aussitôt de M. le préfet l'analyse de ces eaux, et ce magistrat en chargea nos confrères MM. Morin et Girardin. C'était donner d'avance toute garantie aux résultats. Par malheur ils ne répondirent pas à l'attente qu'on avait conçue! M. Morin nous a lu l'histoire des recherches et des expériences auxquelles il s'est livré avec son collègue; ils ont mis hors de contestation les causes qui avaient pu amener, dans le puits de M. Beauvais, la formation instantanée et passagère du gaz hydrogène sulfuré, mais ce gaz ne se trouve point

intimement combiné à l'eau analysée. Celle-ci, disent les auteurs, est une eau minérale ferrugineuse qui a beaucoup d'analogie avec celle que l'on exploite depuis long-temps à Forges, mais elle contient une plus grande proportion de fer ; de plus, une matière organique, et enfin du chlorure de calcium, dont les autres n'offrent point de traces.

Cette analyse sera insérée, en entier, au Précis de nos travaux.

M. Dubuc, qui est animé d'une ardeur si louable pour saisir, dans chaque découverte, son côté vraiment utile; M. Dubuc, qui nous a fait cette année un grand nombre de rapports collectifs sur une foule d'ouvrages de science, nous a encore communiqué des recherches spéciales sur plusieurs points.

Il nous a, d'abord, dans un résumé rapide, exposé l'histoire des expériences tentées à l'Institut et ailleurs, sur les papiers Mozart, dits *papiers de sûreté*, afin de s'assurer s'ils méritaient vraiment leur surnom. Il nous a prouvé que si, dans cette circonstance, il y a eu un pas de fait, le problème reste encore à résoudre définitivement.

Personne n'ignore que des inflammations spontanées ont souvent lieu dans des greniers qui contiennent des grains ou des fourrages mal desséchés ; dans des magasins qui renferment certaines marchandises mises en tas et imprégnées de corps gras ; dans des vaisseaux ou sur des voitures de roulage qui transportent ces mêmes marchandises, etc. Il en résulte souvent des accidents, graves et surtout des pertes considérables pour le commerce ou l'agriculture. Ces sinistres sont, en outre, la source de procès et de contestations ruineuses. M. Dubuc, pendant sa longue carrière, a souvent été appelé à faire partie de commissions arbitrales, pour constater ces sinistres et en rechercher les causes. Il nous a lu

un mémoire très étendu sur cette matière, qui renferme d'abord l'histoire d'un grand nombre de cas de ce genre, qu'il a complétée par des considérations sur l'action variable de leurs causes, et sur les signes précurseurs qu'elles peuvent offrir, de manière à arrêter et même à prévenir leur effet ultérieur, lorqu'elles sont sur le point d'entrer en action.

Ce mémoire, essentiellement pratique, sera consulté avec fruit par les négociants, les commissionnaires, les cultivateurs et les administrateurs, et, en général, par tous ceux qui sont en position d'avoir, rassemblées chez eux en grande quantité, les matières qui peuvent donner lieu à ces subites et redoutables conflagrations.

Comme supplément et comme complément, tout à la fois, à ce travail, M. Dubuc nous a lu une note, dans laquelle il nous annonce la découverte, faite par lui, d'un moyen très simple et très peu dispendieux pour dégraisser avec promptitude et facilité tous les tissus dans l'apprêt desquels on fait usage de corps gras ou d'huiles de diverses natures et qualités. C'est à l'aide des sels neutres que M. Dubuc espère atteindre son but ; il se livre encore, en ce moment, à des expériences décisives ; mais il a voulu d'avance annoncer la communication prochaine de ce mémoire, afin de fixer à sa découverte une date certaine.

M. Morin nous a lu un rapport sur le *Manuel des contre-poisons* par M. Hector Chaussier, fils du célèbre professeur de la faculté de Paris. Notre confrère, qui en donne d'ailleurs l'exemple lui-même, pense, qu'en fait de sciences, la vérité et l'exactitude sont toujours indispensables ; comme ces principes ne lui ont pas paru avoir présidé à la publication qu'il analysait, encore bien qu'elle soit parvenue à sa troisième édition, il a cru devoir être sévère dans son jugement.

M. Girardin nous a fait hommage de la suite du *Cours de*

Chimie industrielle qu'il fait aux écoles municipales, et qui se publie par livraisons. M. Levy a confirmé l'opinion qu'il avait émise sur les livraisons de l'année précédente, et après avoir annoncé que le succès de la publication égalait au moins celui mérité et obtenu par le cours, il a ajouté : « que cet ouvrage de science, destiné aux gens du monde, était peut-être le meilleur qui eût été publié jusqu'ici ; qu'en conséquence on ne devait pas être surpris que l'on s'occupât, en ce moment même, de le traduire en plusieurs langues. »

Cet éloge dispense de tous les autres.

Géologie.

M. Destigny nous a tenus au courant de la situation du forage artésien entrepris à St-Sever, sur le terrain des nouveaux abattoirs. Les résultats définitifs nous seront communiqués plus tard. [1]

M. Bunel, de Caen, que nous avons eu déjà occasion de citer pour son Mémoire sur les mesures barométriques, s'occupe aussi, dans ses *aperçus paléontologiques*, de la théorie des eaux jaillissantes. M. Levy a retrouvé, dans ce second écrit, l'érudition et l'esprit de méthode qui distinguent l'auteur.

M. Turpin, de Paris, a écrit à M. Pouchet une longue lettre dont ce dernier nous a donné communication, et qui fournit des détails sur la découverte faite, par ce naturaliste, de corps organiques qui forment la base de masses siliceuses énormes, qui se rencontrent au fond des mers et même sur la

[1] La sonde est arrivée à 500 pieds. Le Conseil municipal vient de voter une nouvelle somme de 6000 fr. pour creuser encore à une profondeur de cent pieds de plus.

terre. M. Turpin indique à notre confrère les moyens d'etendre les mêmes observations aux silex de diverses natures, en les faisant disposer en lames très minces, que l'on soumet alors avec la plus grande facilité à l'action d'un microscope, qui y révèle, comme il l'a eprouvé bien des fois lui-même, surtout pour les silex pyromaque et corné, la presence d'agglomerations organiques, dont les debris paraissent surtout appartenir à une espèce de *gaillonella ;* on y trouve aussi des portions notables de spongelle des etangs, et les filaments d'une conferve cloisonnee à d'assez grandes distances.

M. Pouchet se propose de poursuivre cette étude, qui présente non-seulement un objet de curiosité, mais peut devenir la source de découvertes précieuses pour l'histoire naturelle et la géologie.

Botanique.

M. Soyez Willemet, professeur de botanique et membre de la Société royale académique de Nancy, nous a fait hommage d'une brochure sur le *gnaphalium neglectum.*

M. Prévost, pépiniériste, a rendu justice aux curieuses recherches de ce laborieux et consciencieux botaniste.

Une société s'est formée à Londres, sous le patronage de lord Stanhope : elle porte le nom de *Société medico-botanique.* Son but est, en effet, de trouver, dans les plantes indigènes qui pullulent sous nos pas, des succédanés capables de remplacer avec succès certains médicaments exotiques, tels que l'opium, le quinquina, les strychnos, etc., etc., qui ne sont pas sans danger dans leur emploi, sans compter l'élévation de leur prix, et les difficultés et les inconvénients divers de leurs préparations. M. Gossier nous a lu un rapport, en deux parties, sur ce travail, rapport que lui a

dicté la philantropie et le désir bien louable de propager chez nous les services que pourrait rendre la nouvelle Société, dont le but lui semblait utile et respectable en principe. Les details dans lesquels le rapporteur est entré ont prouvé que la Société medico-botanique a suivi une marche peu rationnelle pour soustraire ses concitoyens à la rapacité et à la mauvaise foi du pharmacien anglais, dont lord Stanhope flétrit l'avidité et le charlatanisme en termes énergiques. En effet, les plantes préconisées et les faits cités ont été depuis long-temps étudiés et expérimentés en France, et force a été de renoncer à la chimère, conçue par quelques enthousiastes, de trouver sous notre main des succédanées certaines aux substances énergiques. L'art ne peut se passer de ces dernières, mais c'est par une bonne police médicale qu'il faut donner des garanties au choix et à la préparation de ces mêmes substances.

Le rapport de M. Gossier vaut, en conséquence, beaucoup mieux que le livre qui en a fourni le sujet.

Agriculture.

Nous retrouvons ici, tout d'abord, M. Dubuc, qui a voué à cette science si vaste, si française, une sorte de culte très honorable pour lui ! Plus de cinquante brochures relatives à l'agriculture ont été successivement examinées et analysées par lui ; nous n'en donnerons pas, en ce moment, la liste detaillée, elle sera consignée au Précis, mais nous tenons à constater que ces mêmes travaux ont fourni à notre vénérable confrère le motif de plusieurs notices spéciales sur des points pratiques. C'est ainsi qu'au sujet d'un rapport sur les travaux de la Société d'Agriculture du Bas-Rhin, il est venu, avec cette sage réserve que donne une longue expérience, réduire à leur juste valeur les espérances et les

exagérations qu'avait fait naître la fameuse pomme-de-terre dite *de Rohan* ; c'est une belle et bonne conquête agriculturale sans doute, mais M. Dubuc prouve que son produit, d'ailleurs remarquable, est plutôt une amélioration pour l'alimentation des bestiaux que pour celle de l'homme.

Si l'honorable membre cherche à faire justice des erreurs et des préjugés, il met aussi tout son zèle à pousser à l'expérimentation de ce qui a des chances réelles d'utilité pour l'agriculture. C'est donc sans surprise que nous l'avons vu faire des efforts pour aider à la propagation d'une méthode en ce moment soumise à des tentatives raisonnées dans le pays de Caux. Il s'agirait de semer en mai ou en juin, au plus tard, certaines céréales, de manière à obtenir, en herbe, de ces semis, avant l'hiver, une grande quantité de fourrages, soit en vert, soit en sec, sans que ces coupes préliminaires nuisissent en rien au produit, en grains et en paille, que l'on recueillerait l'année suivante, aux époques ordinaires. Si cette pratique obtenait chez nous le succès qu'on prétend en retirer ailleurs, grâces, à coup sûr, en seraient rendues à M. Dubuc.

M. Duputel, qui nous fait d'ordinaire juger les publications de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, s'est acquitté cette année, à deux reprises différentes, de cette mission, avec le même scrupule. Il nous a convaincus que cette Société continue à remplir sa tâche avec la plus stricte exactitude.

Les travaux publiés par la Société royale d'Agriculture et de commerce de Caen renferment un Mémoire sur le commerce de cette ville et de ses environs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce Mémoire, qui fait un véritable honneur à l'érudition, au jugement et à la patience de son auteur, M. l'abbé Delarue, en fait également au

rapporteur, M. Leprévost, vétérinaire, qui nous a donné une idée très complète de ce beau travail. Il a également accordé son approbation, savamment motivée, aux diverses recherches de M. Cailleux, véterinaire très distingué de Caen.

M. Prévost, pépiniériste, a fait un rapport sur les trois premiers numéros du Bulletin de la Société d'Horticulture récemment établie à Rouen. Il n'a pas dissimulé certains dangers qui pourraient résulter de son propre règlement, pour cette association à laquelle il porte naturellement un sincère et vif intérêt, mais qui eût peut-être gagné à ne former qu'une section de la Société centrale d'Agriculture, au lieu de constituer une seconde société tout-à-fait distincte.

L'*Euphorbia lathyris*, multiplié dans les lieux où les taupes exercent leurs fouilles désastreuses, devait, s'il fallait en croire un mémoire inséré dans les Annales de l'Auvergne, mettre un terme aux ravages de ces animaux. M. de Caze, rapporteur, avait invité M. Prévost à faire des expériences à ce sujet; il les a entreprises avec cet esprit d'exactitude et de sage investigation qui le caracterise. Les résultats ont été constamment négatifs, et l'effet de l'*euphorbia* contre les taupes devra encore être rangé parmi ces rêves trop nombreux, que des recueils, graves d'ailleurs, admettent avec une légèreté parfois impardonnable.

Nous avons parlé des greniers mobiles de M. Vallery, pour la conservation des grains; la même question a aussi occupé notre confrère M. Dubreuil, qui, s'appuyant sur d'autres principes et d'autres expériences, propose des moyens tout différents, pour arriver au même but. Le livre offert par M. Dubreuil est encore aux mains des rapporteurs: nous y reviendrons donc plus tard, avec d'autant plus de profit, que les expériences en grand de M. Vallery étant

alors terminées, il deviendra plus facile d'opter entre les systèmes proposés par les deux économistes.

M. Leprevost a trouvé, dans l'intérêt que présentent les travaux de la Société vetérinaire du Calvados, un motif pour hâter le rapport qu'il était chargé d'en faire. Ce rapport lui a suggéré l'heureuse idée de nous présenter un travail personnel sur l'établissement, la marche, les progrès et la situation actuelle de l'art vétérinaire en France : ce fragment a fixé l'attention de l'Académie, qui en a unanimement décidé l'impression dans le Précis annuel.

Les Annales d'agriculture d'Indre-et-Loire, et les Mémoires de la Société académique du Bas-Rhin ont inspiré à MM. Dubuc et Dubreuil de judicieuses réflexions sur la culture du mûrier dans nos contrées, sur la fabrication des sucres indigènes et sur les industries qui se rapportent à ces deux branches, si importantes et si fort en progrès, de notre agriculture nationale.

Statistique.

L'Académie a définitivement réparti entre ses membres la partie de la statistique de la Seine-Inférieure dont elle demeure chargée. Des travaux partiels lui ont déjà été présentés. MM. Vingtrinier et Hellis ont donné le signal, par un mémoire sur la constitution médicale du département. Ce mémoire, qui renferme des parties traitées avec talent et approfondies, doit encore se perfectionner par les additions que se proposent d'y faire les auteurs.

M. Ballin, qui a obtenu d'honorables distinctions pour ses travaux statistiques, nous a fourni, cette année, une nouvelle

preuve de sa parfaite méthode, dans un aperçu statistique sur les sourds-muets et sur les aveugles qui existent dans notre département. Il y a joint un tableau raisonné des causes regardées comme les plus directes et les plus incontestables de la fréquence variable de ces deux infirmités, dans certaines localités. La compagnie a ordonné l'impression de ces recherches, curieuses à plus d'un titre, dans le Précis de 1837.

L'Académie a fait le même honneur à un mémoire de l'un de nos plus anciens correspondants, dont le silence et l'éloignement nous avaient fait redouter la mort. M. Vène, officier supérieur du génie, qui a long-temps résidé et commandé au Sénégal, nous a donné la preuve à la fois de son existence et de son dévoûment à l'Académie, par l'envoi d'un mémoire manuscrit *sur les établissements anglais de la Gambie, et sur les comptoirs français d'Albréda et de Casamance.*

M. de Caze, qui nous a rendu compte de cet intéressant mémoire en rapporteur instruit et en excellent juge, a, par son propre travail, fait valoir celui de l'auteur, et déterminé l'Académie à en ordonner l'impression.

M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut, chef des travaux de statistique au ministère, et l'un de nos correspondants les plus assidus, nous a fait parvenir récemment un nouveau volume orné d'une belle carte, et qui est une statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. M. Ballin doit nous en rendre compte, à la rentrée, ainsi que des travaux d'une société qui s'est vouée à l'étude de la statistique, dans le département de la Drôme, et qui nous a adressé récemment le premier numéro d'un journal consacré à la science à laquelle elle rend un culte exclusif.

Physiologie, Médecine et Chirurgie.

Cette classe a produit, cette année, beaucoup de travaux dont voici le détail :

M. Passereau, docteur en médecine, à Harfleur, a présenté un mémoire manuscrit sur l'étude philosophique de la médecine. M. Vingtrinier a reconnu volontiers l'existence des vérités énoncées par l'auteur, mais il a exprimé le regret que les questions de personnes n'eussent pas été entièrement écartées d'une dissertation dans laquelle il ne devait s'agir que des intérêts exclusifs de la science et des institutions médicales.

M. Des Alleurs a fait connaître à l'Académie le nouveau *Manuel de Vaccine* publié par le comité central du département, de plus un travail de M. Le Reboulet, médecin de Strasbourg, sur une épidémie de variole qui a sévi dans cette ville en 1833 ; enfin un mémoire de M. Bailleul, médecin à Bolbec, sur le cowpox naturel et sur les moyens de le reproduire artificiellement, par un procédé qu'il propose. Le rapporteur a profité des points de contact que présentaient ces matières, pour les coordonner dans un rapport collectif et en grouper les résultats médicaux et même administratifs. Il lui a été facile de démontrer, preuves en main, que, pour la propagation de la vaccine, la Seine-Inférieure devait occuper l'un des premiers rangs parmi tous les départements de la France.

Le tableau de la *circulation du sang, considérée chez le fœtus de l'homme et comparativement dans les quatre classes d'animaux vertébrés*, qui nous a été adressé par le docteur Martin Saint-Ange, de Paris, offre, dans sa confection matérielle, une rare perfection ; dans son objet, un motif d'intérêt

très puissant, qu'augmente encore la manière dont il est conçu et exécuté : tel est le résumé du jugement porté par M. Hellis ; nous le constatons, en nous y rangeant nous-même avec empressement.

M. le professeur Le Sauvage, notre correspondant à Caen, nous a fait parvenir plusieurs mémoires dont l'un, tout physiologique, traite *des annexes du fœtus humain* ; l'autre, tout chirurgical, *des luxations spontanées du fémur*, auxquelles l'auteur assigne pour sa cause la plus fréquente et la plus ordinaire, l'hydropisie de l'articulation qu'il nomme *hydrartrose*. M. Vingtrinier a examiné ces deux mémoires avec la plus grande impartialité, et, après avoir exprimé sans détour son opinion personnelle sur la théorie de l'auteur, il a conclu par ces mots, que notre devoir nous prescrit de transcrire ici :

« *Quoi qu'il en soit des conséquences tirées des faits énoncés par l'auteur, il faut convenir que ce travail mérite l'attention des praticiens, et qu'il honore la plume et les talents du professeur, déjà bien connus d'ailleurs !* »

M. Chabanne, médecin en chef de l'hôpital de Mirecourt, département des Vosges, nous a soumis un mémoire manuscrit sur la création de médecins cantonnaux. M. Hellis a approuvé les idées de l'auteur ; mais il a ajouté qu'elles n'étaient pas nouvelles et avaient déjà été énoncées dans le travail demandé à l'Académie royale de Médecine, entrepris et longuement discuté par elle, sur la révision générale des lois qui régissent l'art de guérir, dans ses diverses branches.

M. Gordon, docteur-médecin dans le département du Nord, a cherché à établir une théorie nouvelle de l'action nerveuse. Adoptant la double division de Bichat, il a supposé aux deux systèmes de nerfs deux électricités différentes qu'il s'est plu à faire agir arbitrairement, et suivant des los

qui se lieraient intimement à celles de l'électricité et de l'affinité chimique générales. M. Hellis a exposé avec bonne foi et clarté le système de l'auteur ; mais il a su en faire, avec convenance d'ailleurs, bonne justice sous le rapport pratique.

Le compte-rendu par M. Hellis du Précis des travaux de la Société de médecine de Toulouse, nous a montré cette honorable compagnie faisant des efforts efficaces pour ramener et pour maintenir l'art médical dans les limites de l'observation hippocratique dont il n'eût jamais dû sortir.

Nous parlions, il n'y a qu'un moment, des combustions spontanées de certaines substances; un phénomène encore plus étonnant, et qui a dû exciter une plus longue incrédulité, est la combustion humaine spontanée, qui atteint des individus qui ont fait un abus prolongé des liqueurs alcooliques. Le docteur Avenel, jeune praticien de cette ville, appelé à observer des faits de ce genre, s'est efforcé de les appuyer sur une théorie satisfaisante. Il a cherché à les expliquer par l'accumulation et l'inflammation du phosphore qui figure comme élément, mais à l'état de combinaison, parmi les matières qui entrent dans la composition du corps humain. M. Hellis a loué le zèle et l'ardeur scientifiques de l'auteur, mais il s'est abstenu de se prononcer sur la valeur d'une explication que d'autres membres versés dans l'étude de la chimie ont regardée comme inadmissible.

M. le docteur Vingtrinier, médecin des épidémies de l'arrondissement de Rouen, nous a lu un mémoire sur l'épidémie de grippe qui a sévi dans toute l'Europe en général, et dans nos contrées en particulier, dans les premiers mois de 1837. L'Académie a ordonné l'impression de ce document pratique, qui devra être complété par les faits observés postérieure-

ment à l'épidémie, mais qui, de l'aveu de tous les observateurs, ont une connexion directe avec elle et prouvent qu'elle a exercé et exerce, peut-être en ce moment même, une influence, momentanée sans doute, mais pourtant notable, sur la constitution médicale régnante.

L'homme qui a rendu à l'humanité, dans ce siècle, le plus grand service qu'on lui eût rendu depuis long-temps ; celui qui a fini, à force de réflexions et de persévérance et à l'aide d'un génie tout spécial, par réaliser, bien plus, à rendre pour ainsi dire banale, une opération regardée pendant tant de siècles comme une chimère ; celui qui, le premier, a pratiqué avec succès sur le vivant cette merveilleuse opération, la *lithotritie*, le docteur Civiale en un mot, nous a fait hommage de son dernier ouvrage, qui est un parallèle entre les diverses méthodes d'opérer la pierre.

M. Des Alleurs, chargé de son analyse, a dû mettre dans son rapport toute la chaleur qu'inspire la reconnaissance due aux grands services, surtout quand ceux qui les ont rendus ont eu beaucoup à souffrir de l'envie, de l'injustice ou de l'ingratitude ! L'Académie, dans la pensée que la conviction du rapporteur pourrait avoir quelqu'influence sur celle du public, et qu'elle serait d'ailleurs une sorte de compensation qu'elle offrirait à M. Civiale des dénis de justice auxquels il a été trop long-temps en butte, a ordonné l'impression de ce rapport dans son Précis de 1837.

Un autre correspondant, M. le docteur Kirckhove, d'Anvers, ancien médecin principal des armées françaises, nous a adressé la troisième édition de son *Histoire médicale des Campagnes de Russie et d'Allemagne en* 1812 *et en* 1813. M. Des Alleurs a cherché, dans un rapport étendu sur ce livre important, à montrer combien l'histoire fidèle des faits scientifiques, observés par des hommes capables et conscien-

cieux, peut rendre de services à l'humanité d'abord, et fournir ensuite d'inappréciables renseignements à ceux qui se montreront dignes de la noble et pénible mission d'écrire l'histoire générale, dans les siècles futurs.

M. le docteur Vigné, dont le nom se rattache depuis tant d'années à des publications médicales nombreuses et toutes dictées par une philantropie aussi pure que persévérante, vient encore de faire paraître un nouvel ouvrage, sur les *Dangers des Inhumations précipitées et sur les Signes de la Mort*[1]. M. Des Alleurs est chargé de nous en rendre compte; mais, en attendant le rapport que l'époque avancée de l'année et l'importance du sujet l'obligent à différer jusqu'au prochain exercice, il a désiré qu'il fût consigné au rapport général, que la science la plus consciencieuse, l'observation la plus rigoureuse, le zèle et le dévouement les plus respectables, ont constamment présidé à la composition de cet utile traité, qui deviendra par le fait une sorte de manuel, que chacun voudra posséder et méditer, afin d'éviter pour lui-même et pour les siens l'épouvantable supplice d'être enterré vivant!

L'autorité administrative profitera sans doute des avis d'un homme d'expérience et de savoir, pour ordonner les mesures propres à prévenir ces horribles catastrophes.

Par un désintéressement depuis long-temps familier à l'auteur, et dont je puis exalter les conséquences, puisque j'ai dû en recueillir le fruit précédemment de mes propres mains, au nom de la Société de Charité maternelle, appelée à partager le produit d'une publication faite par notre confrère, en 1835, le nouveau livre de M. Vigné se vend encore au profit des pauvres. L'Académie a voulu figurer sur cette liste de souscription doublement honorable pour elle.

[1] Le conseil général du département a voté une souscription pour ce travail, qu'il a de plus recommandé aux administrations compétentes.

Les indigents pourront profiter longtemps de la rente que la science et la bienfaisance viennent de créer pour eux : car l'ouvrage, et par le fonds et par la forme, indépendamment de l'interêt éternel qui s'attache au sujet, est destiné à un succès durable, auquel il ne fait encore que préluder !

Dans ce résumé rapide, dans cette sorte de table alphatique des travaux purement scientifiques de l'Académie, j'ai omis de vous parler, Messieurs, des discussions verbales élevées sur plusieurs points, des hommages d'œuvres imprimées de nos membres residants et correspondants, etc. Tout cela sera fidèlement consigné au Précis; mais ce que j'ai dit suffit, je pense, pour prouver que l'activité de la Compagnie, loin de se ralentir, s'est au contraire accrue ! Le rapport de mon collègue des lettres va rendre la chose encore plus palpable. Or, j'ai fait sentir, au début de ce rapport, que cette même activité ne se bornant plus aux cites importantes, se manifestait aussi dans les villes de second et même de troisième ordre. A qui donc oserait désormais leur dénier encore le mouvement, les associations scientifiques ont fait d'avance une réponse péremptoire : *elles marchent!!!*

Nécrologie.

Je vais payer, en finissant, le dernier tribut académique a la mémoire de ceux que la mort a ravis, depuis notre dernière séance publique, à la carrière des sciences et à notre affection.

La notice nécrologique sur Antide Janvier, que M. Destigny nous avait promise, a ete fidèlement executée; elle sera insérée au Précis, comme la dette d'une admiration et d'une reconnaissance bien senties, payée par un praticien émérite

à la mémoire et aux talents supérieurs d'un habile et illustre maître !

J'ai prononcé, sur sa tombe même, l'éloge funèbre de M. Le Vieux, commissaire du roi près la monnaie de Rouen, l'un de nos vétérans les plus respectables. Faire entendre de nouveau son nom dans cette séance, c'est rappeler toute une longue carrière de talents, de modestie et de dévoûment !

L'un de nos correspondants les plus distingués, le baron Desgenettes, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, ancien membre de l'Institut d'Egypte, puis de l'Institut de France, inspecteur général des services de santé militaires, titulaire de l'Académie royale de Médecine, etc., etc., a aussi terminé sa belle et glorieuse carrière. Ses immenses services sur les champs de bataille ; son admirable dévoûment en Egypte ; ses talents éminents, uniront à jamais le nom de l'illustre médecin que la Normandie revendique avec une juste fierté, puisque Desgenettes était originaire d'Alençon, aux noms immortels qui brillent d'un si pur éclat, à cette époque fatale et consolante à la fois où toutes les vertus et tous les talents s'étaient donné rendez-vous au champ d'asile que leur offraient les camps de nos phalanges victorieuses !

Sur la porte d'airain du Tartare, un grand poète inscrivit : *L'espérance n'entre point ici !* Sur le fronton du monument que nous élevons à la mémoire de ceux que la mort nous a ravis, nous pouvons inscrire, nous, au contraire : *Consolation, espérance !*

Oui, Messieurs, *espérance !* car elle luit encore à nos cœurs, au moment même où je m'apprête à rendre un dernier hommage à la mémoire d'un jeune, intrépide et savant marin, enfant de la Normandie et notre correspondant affectionné, à Jules de Blosseville, disparu tout-à-coup, lors-

qu'il commandait une expédition d'exploration, que ses concitoyens escortaient de leurs souhaits, et qui semblait le conduire lui-même à la gloire!

Toute la France, toute l'Europe ont témoigné l'intérêt qu'elles prenaient au sort de l'infortuné navigateur, espoir de la science et de la patrie! Des expéditions ont été faites, à plusieurs reprises, pour découvrir les traces de la sienne; mais, hélas, toujours en vain jusqu'ici! Rien n'a été découvert; et cette absence totale de renseignements, toute déplorable qu'elle est, nous devient presqu'une consolation, puisque, s'il nous faut douter du salut de l'équipage de la Lilloise et de son commandant, nous n'avons pas, du moins, l'affreuse et complète certitude de leur perte! L'espérance nous reste donc encore, Messieurs, et le capitaine Ross la soutient et cherche à la faire partager à l'intéressante famille du malheureux Jules! C'est avec un pieux enthousiasme que l'amour fraternel se précipite sur cette dernière planche que lui offre le célèbre capitaine anglais! Nous en avons eu la preuve dans cette lettre que nous a adressée, le 7 mars dernier, Ernest de Blosseville, frère de Jules, et notre correspondant comme lui! Il nous y apprend, et nous le mentionnons ici avec orgueil, que nous avions été mis au nombre des légataires du jeune marin, qui, soit pressentiment, soit plutôt sage prévision de l'homme intrépide qui calcule d'avance toutes les chances de la périlleuse entreprise qu'il médite, nous avait destiné, avant son départ, deux objets que son frère nous a religieusement transmis, et qui sont un croquis de la côte du Groenland reconnue par la Lilloise, et une carte de la côte Nord de l'île de Ceylan et du mouillage de Kaits, publiée par le dépôt de la Marine.

Il m'est impossible, s'écrie Ernest, à la fin de la lettre d'envoi que je citais tout-à-l'heure, *il m'est impossible de désespérer du retour de mon frère Jules! Je me rappelle trop bien sa foi constante en celui du capitaine Ross, pour ne*

pas vous prier, Messieurs, de ne point considérer cet envoi comme un hommage posthume ! !

Oh ! non, sans doute, cher collègue, non ! car nous partageons de tout notre cœur une espérance si douce et si touchante ! Ah ! que du moins cet hommage public et solennel, que mon obscurité personnelle regrette de ne pouvoir rendre plus éclatant, soit une consolation pour sa famille, s'il faut que Jules soit perdu pour jamais ! Mais si le ciel, ah ! puisse-t-il exaucer ce souhait ! si le ciel nous le rendait, ces mêmes hommages seraient pour l'heureux De Blosseville une douce compensation aux cruels maux qu'il aurait subis, aux affreuses souffrances qu'il aurait endurées ! Ah ! Messieurs, le voyez-vous d'ici, regagnant, après tant d'années, les rives de la France ! Son cœur, ému et palpitant, interrogerait ces lieux chéris, cette terre de loyauté et d'honneur où il reçut le jour ! Il y trouverait bien des choses changées sans doute depuis son départ ! Mais si son ame étonnée venait à hésiter, en entendant le bruit flatteur des regrets que la science donne à sa mémoire, ce concert unanime de vœux qu'elle forme pour son retour, il s'écrierait aussitôt : Oh ! oui, c'est bien ma patrie que je retrouve enfin ; c'est elle, je la reconnais, en y entendant retentir le cri si français, ce cri de consolation, d'espérance et de salut : *Vive le dévoûment à la science et à la patrie ! Vive la véritable gloire !*

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

ANALYSE

D'UNE NOUVELLE SOURCE

D'EAU MINÉRALE,

Découverte à Forges-les-Eaux, par le Docteur CISSEVILLE,

PAR MM. GIRARDIN ET MORIN.

MESSIEURS,

A un quart de lieue de Forges, sur la route de Paris, et à 650 mètres à peu près de l'établissement des anciennes sources minérales ferrugineuses, dans une propriété appartenant à M. Beauvais, négociant de Rouen, propriété qui fait partie des anciennes bruyères défrichées depuis une vingtaine d'années, existe un puits assez profond, au fond duquel se fait jour une source assez abondante, dont les eaux se mêlent à celles du puits. Ce sont ces eaux que le docteur Cisseville regarde comme hydro-ferro-sulfureuses.

Il y a bientôt trois ans que cette source a été découverte. La rencontre en a été faite en recherchant de la terre glaise. On avait aussi l'intention de tirer parti du puits pour avoir de l'eau potable, qu'on sait devoir exister à une certaine profondeur.

Cette source court du nord au sud, comme l'Epte et l'Andelle. Le terrain d'où elle sort est essentiellement formé de sables ferrugineux dont la puissance est très grande. A l'endroit où on l'a trouvée, ces sables ferrugineux présentent des alternances d'argile bigarrée et de grès ferrugineux.

C'est sur ces derniers que repose la maçonnerie du puits. A quelque distance de là se trouve, dans une situation plus élevée, un terrain d'où l'on extrait des tourbes pyriteuses qui servent à la fabrication de la couperose verte, ou sulfate de fer. La source paraît être directement recouverte par la couche de glaise plastique qui existe plus ou moins pure dans toute la vallée du Bray.

A notre arrivée à Forges, nous fîmes mettre le puits à sec, de manière à pouvoir recueillir une certaine quantité d'eau de la source, sans mélange d'eau d'infiltration. Cette opération fut assez longue et pénible, car, dans les circonstances ordinaires, le puits, qui a 42 pieds de profondeur, présente 22 pieds d'eau, et l'infiltration, aussi bien que la source minérale qui l'alimente, sont si productives, qu'il faut à peine deux heures pour lui rendre les 22 pieds d'eau qu'on lui a enlevées.

C'est sur l'eau de la source, bien pure, que nous avons expérimenté, prise sous les yeux et par les soins du docteur Cisseville.

Un thermomètre centigrade, plongé dans cette eau, la température extérieure étant (*à midi*) de + 16° 2, et la colonne barométrique à 732 millimètres, marquait, après dix minutes d'immersion, + 6° 7.

La densité de cette eau est de 1,000310, celle de l'eau distillée étant 1000.

Cette eau est trouble et un peu laiteuse; elle a l'odeur de l'eau legèrement croupie et atramentaire, une saveur ferrugineuse très prononcée, mais nullement sulfureuse.

Elle s'est comportée de la manière suivante avec les réactifs.

Papier de tournesol............	Rougit très légèrement.
Chlore......................	Produit dans l'eau non-filtrée un trouble qui augmente par le repos, tandis que le même réactif n'en produit pas d'une manière bien sensible dans l'eau filtrée.
Potasse à l'alcool..............	Trouble léger, floconneux.
Nitrate d'argent...............	Précipité blanc, caillebotté, abondant, insoluble dans l'acide nitrique et soluble dans l'ammoniaque.
Nitrate de baryte..............	Précipité blanc pulvérulent, qui ne disparaît pas par l'acide nitrique pur.
Ammoniaque.................	Trouble léger au bout de quelque temps.
Oxalate d'ammoniaque.........	Précipité blanc.
Teinture de galle..............	Trouble violacé.

Cyanoferrure rouge de potassium.	Couleur verte.
Cyanoferrure jaune de potassium.	Couleur bleuâtre.
Sulfocyanure de potassium......	Rien, mais après l'addition du chlore la liqueur prend une teinte rougeâtre.
Acétate de plomb..............	Précipité blanc abondant, qui disparaît par l'acide nitrique.
Sulfhydrate d'ammoniaque......	Précipité noir.
Bicarbonate d'ammoniaque.......	Précipité blanc léger.

Le chlorure d'or, ajouté à l'eau, n'y forme pas de précipité instantanément, mais, à l'aide d'un contact prolongé, il y a réduction de l'or, par suite sans doute de la réaction d'une matière organique dont l'existence nous paraît probable.

Une lame d'argent, mise à tremper pendant vingt-quatre heures dans cette eau, n'a pas été noircie.

Des cristaux de nitrate d'argent ont été mis en contact avec cette eau. Il s'est formé, au bout de quelque temps, un précipité violacé qui a résisté en partie à l'action de l'acide nitrique, mais qui a pris une couleur rose.

Exposée à la lumière solaire, dans un flacon qui en était entièrement rempli de manière à ne laisser aucune portion d'air, cette eau s'est troublée et a laissé déposer un sédiment de couleur ocracée. Au bout de quelques jours, le dépôt a été en augmentant, mais il a acquis peu à peu une couleur noire très intense. Cette coloration a commencé dans la partie du dépôt qui recevait plus directement les rayons solaires; l'eau exhalait alors une odeur très prononcée d'hydrogène sulfuré. L'eau et son dépôt noir floconneux ayant été versés dans une large capsule de verre, peu à

peu la coloration noire s'est affaiblie, et au bout de douze à quinze heures, le dépôt floconneux avait entièrement repris sa couleur d'ocre primitive.

Soumise à l'action de la chaleur en vases ouverts, l'eau laisse dégager des bulles de gaz, et se trouble assez fortement. Il se dépose des flocons rougeâtres.

Deux kilogrammes d'eau ont été soumis à l'ébullition dans un appareil convenable, pour en dégager les gaz qui ont été reçus dans une cloche contenant une solution de chlorure de calcium ammoniacal. Il ne s'est dégagé que de l'acide carbonique. Le précipité blanc, obtenu dans la solution ammoniaco-calcaire, a été recueilli avec soin, lavé et filtré. Il pesait 0,370, ce qui représente 0,161 d'acide carbonique libre.

Trois litres et demi de cette eau ont été évaporés à siccité, avec ménagement, dans une capsule de platine, et ont fourni un résidu terreux jaune-rougeâtre du poids de 0 gram. 555, ce qui représente 0,158 de substances en dissolution par chaque litre d'eau.

Ce résidu a été soumis à l'action plusieurs fois répétée de l'alcool à 32°. Ce véhicule a dissous, comme nous nous en sommes assurés par l'analyse, des chlorures de calcium, de magnésium et de sodium, ainsi qu'une matière organique bitumineuse.

Le résidu, épuisé par l'alcool, a été traité par l'eau distillée jusqu'à ce qu'elle ne lui enlevât plus rien. Les liqueurs aqueuses contenaient des sulfates de chaux et de magnésie, un peu de chlorure de sodium et encore de la matière organique.

Enfin, la portion de ce résidu qui avait résisté à l'action de l'alcool et de l'eau, se composait de carbonate de chaux, de peroxide de fer et de silice.

Ces faits qualitatifs terminés, nous avons procédé à

l'analyse quantitative, en suivant les procédés les plus exacts que la science possède aujourd'hui. Nous croyons inutile de relater ici ces procédés bien connus, et nous nous bornerons à indiquer la nature et les proportions des substances contenues dans chaque litre d'eau minérale.

Un litre d'eau contient :

Acide carbonique libre	0,0805	0,0805
Carbonate de protoxide de fer	0,0580	
de chaux	0,0189	
Chlorure de calcium	0,0250	
de sodium	0,0158	
de magnesium	0,0043	0,1580
Sulfate de chaux	0,0140	
de magnésie	0,0043	
Silice	0,0130	
Matière organique bitumineuse	0,0047	
Eau	999,7615	999,7615
	1000,0000	1000,0000

En comparant la composition de la nouvelle source avec celle des anciennes sources ferrugineuses de Forges, dont l'analyse a été faite, en 1814, par Robert, alors pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen (*Annales de chimie*, t. 92, p. 172), vous verrez, Messieurs, les différences qui existent entre elles ; nous joignons ici les résultats obtenus par Robert, des trois sources de Forges. Nous avons ramené, par le calcul, ces résultats au litre.

TABLEAU COMPARATIF DE LA COMPOSITION DES ANCIENNES SOURCES DE FORGES ET DE LA NOUVELLE.

PRINCIPES CONSTITUANTS POUR CHAQUE LITRE D'EAU.	ANCIENNES SOURCES ANALYSÉES PAR ROBERT.			NOUVELLE SOURCE ANALYSÉE Par MM. GIRARDIN et MORIN.
	Reinette.	Royale.	Cardinale.	
Acide carbonique libre.	0 litr. 250	1 litr. 250	2 litr. 000	0 litr. 0406 [1]
Carbonate de protoxide de fer.	0 gr. 0066	0 gr. 0266	0 gr. 0443	0 gr. 0580
de chaux.	0, 0133	0, 0398	0, 0398	0, 0189
Chlorure de calcium..........	» »	» »	» »	0, 0250
de sodium..........	0, 0398	0, 0465	0, 0478	0, 0158
de magnesium.......	0, 0106	0, 0066	0, 0106	0, 0043
Sulfate de chaux.............	0, 0177	0, 0266	0, 0266	0, 0140
de magnésie.........	» »	0, 0465	0, 0478	0, 0043
Silice.......................	0, 0053	0, 0044	0, 0088	0, 0130
Matière organique bitumineuse.	» »	» »	» »	0, 0047
	0, 0933	0, 1970	0, 2257	0, 1580

[1] Quantité équivalente à celle qui a été portée de l'autre part en poids.

Il résulte de ce rapprochement :

1° Que la nouvelle source renferme un peu plus de carbonate de fer que les trois sources de Forges ;

2° Qu'elle contient deux substances étrangères à la composition de ces sources, savoir : le chlorure de calcium et la matière organique bitumineuse ;

3° Qu'elle contient plus de silice, mais moins de carbonate de chaux, de chlorure de sodium et de magnesium, de sulfate de chaux et de magnesie, et d'acide carbonique libre ;

4° Enfin qu'elle est plus riche en matières dissoutes que la Reinette, mais moins que la Royale et la Cardinale.

Dans le pays de Bray, où existent des bancs puissants d'argile recouverts de sables ferrugineux très développés, il n'est pas étonnant qu'une grande partie des sources soient ferrugineuses. Partout, aux environs de Forges, on rencontre de ces sortes d'eaux, qui signalent leur passage par le dépôt rougeâtre de peroxide de fer hydraté qu'elles laissent sur le sol. La nouvelle source que nous avons analysée est une des mille fontaines ferrugineuses qui prennent naissance dans cette localité, par suite de l'infiltration des eaux pluviales à travers les tourbes pyriteuses et les sables ferrugineux qui composent une partie du sol superficiel du pays de Bray.

Jusqu'ici, dans tout le département de la Seine-Inférieure, on n'a rencontré que des eaux minérales ferrugineuses. La découverte d'une eau minerale sulfureuse ne serait pas sans importance, en exemptant les malades d'entreprendre le voyage long et dispendieux des Pyrenees où se trouvent les sources sulfureuses les plus en reputation. M. le docteur Cisseville a cru avoir fait une pareille découverte dans la source que nous avons examinée. L'odeur de cette eau, qui rappelle celle des eaux de mares, la presence d'une boue noirâtre au fond du puits dans lequel elle

s'écoule, enfin la coloration brune d'une pièce d'argent qu'il abandonna pendant quelque temps dans cette eau, le portèrent à admettre dans cette source l'existence de l'hydrogène sulfuré. Les expériences que nous avons faites et répétées plusieurs fois avec soin nous ont convaincu de l'absence de tout composé sulfuré; mais, d'un autre côté, elles nous ont éclairé sur la production accidentelle de l'hydrogène sulfuré que M. Cisseville a remarquée.

Depuis long-temps plusieurs chimistes fort distingués, et entre autres MM. Doebereiner, Longchamp, Chevreul, Henry fils, ont émis l'opinion que les sulfates dissous, mis en contact avec des matières organiques, peuvent donner naissance à des sulfures, et par suite à de l'hydrogène sulfuré et à des eaux hépatiques. L'étude de plusieurs eaux minérales sulfureuses, telles que celles d'Enghien, Montmorency près Paris, de Billazai (Deux-Sèvres), celles des eaux croupissantes, mais surtout aussi les expériences directes de M. Vogel sur la décomposition successive des sulfates dans les eaux par les substances organiques (*Journal de Pharmacie*, t. 15, p. 54), ont mis cette opinion hors de doute.

L'existence simultanée, dans la nouvelle source de Forges, d'une matière organique et de sulfate de chaux et de magnésie, peut donc expliquer la production d'une petite quantité d'hydrogène sulfuré, qui communiquerait accidentellement à l'eau son odeur de croupi et la propriété de noircir les métaux blancs. Les expériences et observations suivantes confirment cette manière de voir.

L'eau qui séjourne dans le puits pendant quelque temps acquiert une odeur très sensible d'hydrogène sulfuré. Pour mettre la présence de ce gaz en évidence, nous avons fait passer dans cette eau un courant de chlore qui a donné lieu à un précipité assez abondant et d'une couleur jaune rougeâtre. Ce précipité, recueilli avec soin et bien lavé à l'eau distillée,

a été ensuite échauffé avec de la potasse caustique pure dans une capsule d'argent. Bientôt ce vase a acquis une couleur brune, et un acide versé sur le résultat de la calcination a produit un dégagement très sensible d'hydrogène sulfuré.

La terre ou la boue qui se trouve au fond du puits ne tarde pas à prendre une couleur noire. Mais cette coloration disparaît peu de temps après l'exposition de cette boue à l'air.

Les mêmes faits se produisent, comme nous l'avons déjà dit, avec de l'eau limpide et pure, nouvellement recueillie à la source, et qu'on enferme dans un flacon. Ayant jeté sur un filtre le dépôt noirâtre placé dans le flacon, et l'ayant lavé à plusieurs reprises avec de l'eau distillée, nous l'avons traité par l'acide nitrique pur, qui l'a dissous en grande partie, en lui faisant perdre sa couleur noire. La solution acide et étendue d'eau distillée nous a donné, avec les sels de baryte, un précipité blanc très notable de sulfate de baryte.

Il se forme donc dans l'eau abandonnée à elle-même des sulfures terreux, par suite de la réaction de la matière organique qu'elle contient, sur les sulfates de chaux et de magnésie. Ces sulfures sont la source de l'hydrogène sulfuré qui se dégage, et la cause de la couleur noire qui se produit, puisque cette couleur est due, ainsi que nous venons de le démontrer, au sulfure de fer provenant de l'action de ces sulfures sur le carbonate de fer tenu en dissolution dans l'eau. La décoloration du dépôt par le contact de l'air vient de ce que le sulfure, très divisé, se change en sulfate de fer, sous l'influence de l'humidité, par l'absorption instantanée de l'oxigène atmosphérique.

Ainsi s'explique l'odeur légèrement sulfureuse que répand, parfois, l'eau minérale découverte par le docteur Cisseville. Mais la production de l'hydrogène sulfuré dans cette eau étant faible et nullement continue, il en résulte

que cette eau ne peut être regardée comme une eau sulfureuse proprement dite.

En nous résumant, nous dirons :

1° Que la nouvelle source, découverte et signalée à notre attention par le docteur Cisseville est une eau minérale ferrugineuse, qui a beaucoup d'analogie avec celle qu'on exploite depuis longtemps à Forges ;

2° Que cette eau, toutefois, renferme une plus grande proportion de fer que ces dernières, et en outre une matière organique et du chlorure de calcium dont celles-ci sont privées; ce qui nous fait penser que, sous le point de vue médical, elle pourrait présenter des avantages supérieurs à ceux des anciennes sources;

3° Enfin, que les propriétés hépatiques qu'elle acquiert, dans certaines circonstances, la distinguent de toutes les autres eaux ferrugineuses du département qui n'offrent jamais rien de semblable.

DE L'ÉPIDÉMIE DE GRIPPE

QUI A RÉGNÉ A ROUEN,

EN JANVIER ET FÉVRIER 1837;

Par M. VINGTRINIER,

MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES ET DES PRISONS DE ROUEN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Arrondissement de Rouen, 8 Cantons.
Population de 225,000.

Nombre total des malades. — Moitié de la population.

Mortalité............ 0. — Si ce n'est sur les vieillards atteints déjà de catharres pulmonaires, ou autres maladies chroniques; eux seuls ont fait monter le chiffre de la mortalité mensuelle.

L'épidémie de grippe qui s'est répandue sur toute la France pendant la dernière moitié de la saison d'hiver de cette année, prend son rang après les grandes épidémies catharrales dont l'histoire nous a été conservée à diverses époques et, principalement, pour le siècle qui s'écoule, en l'année 1831 et 1803, et pour le siècle dernier en 1780, 1775, 1767, 1762, 1733 à 37, et 1729.

Comme épidémie particulière à notre département, il n'en a pas éte observe dans les temps antérieurs qui ait été aussi

générale que celle qui vient de se passer ; depuis les épidémies de grippe dont Lepecq de la Clôture, médecin de Rouen, a fait l'histoire, dans son livre des *Constitutions Épidémiques de la Normandie*, et qu'il indique aux années 1767 saison d'été, et 1775 saison d'automne, il ne s'en est pas présenté.

Celle de 1803, qui fut générale en France, est apparue aussi dans notre contrée, mais ce fut sans atteindre à beaucoup près autant de monde que celle de 1837.

Ce fut du 20 au 25 janvier que la grippe s'est annoncée, et ce fut vers le 20 février qu'elle a disparu, de sorte que sa durée a été de 30 à 35 jours seulement. Jamais elle n'avait fait un aussi court séjour parmi les populations. Les épidémies de 1767 et 1775 avaient duré dans la Normandie, et à Rouen particulièrement, pendant trois et quatre mois.

Durant ce court séjour, la grippe a eu son influence sur toutes les agglomérations du pays en même temps, et avec la même intensité partout; la *moitié* des habitants de toute condition, de tout âge ou sexe, a été atteinte à divers degrés, et aucun accident topographique n'a paru modifier la maladie; de sorte que, dans toutes les villes, dans les pays, de plaines élevées ou basses, dans les vallées ou sur les hauteurs, partout enfin, la proportion a été la même.

Il a été remarquable encore que, pendant la durée de l'épidémie, on n'a pas distingué de différences dans les grippes prises, soit au commencement, soit à la fin de l'influence morbide, et que les phases ordinaires des grandes épidémies ne se sont ici nullement dessinées; il est vrai que l'épidémie n'a duré que trente jours.

La grippe de 1837 s'est développée sous l'influence d'une

constitution atmosphérique essentiellement froide et humide ; aux époques précédentes, elle s'était développée dans les saisons chaudes, mais aussi humides ; de sorte qu'on peut croire que la condition d'une atmosphère aqueuse est favorable, et peut être indispensable à la production de la cause morbide qui a créé la grippe.

Afin de fixer le caractère de la constitution atmosphérique, il n'est pas inutile peut-être de rappeler ici que les années 1833 et 34, principalement, ont été remarquables par la sécheresse observée dans toutes leurs saisons, sécheresse qui fit tarir toutes les mares et baisser toutes les sources, et que, pendant ces deux années, il n'y a pas eu en France d'épidémie catharrale, mais des épidémies de fièvres typhoïdes muqueuses et adynamiques (comme celles observées à Saint-Vigor et à Caudebec-lès-Elbeuf, communes de ce département). On a observé encore dans le même temps des péritonites puerpérales épidémiques, des scarlatines........ Et ces maladies furent souvent mortelles.

Les années 1835 et 1836 furent, au contraire, très pluvieuses dans toutes leurs saisons, et l'abondance des pluies fut générale en France, de sorte que tout le pays devint un véritable marais. C'est de cette époque que date la constitution atmosphérique humide, froide ou chaude, selon la saison, dans laquelle la population a vécu et vit aujourd'hui. Cette constitution essentiellement favorable à la dissolution des gaz ou au développement des émanations méphitiques et à leur propagation, devait amener des maladies sporadiques de nature catharrale, et c'est ce qu'on a observé dans beaucoup de contrées, mais jusque-là il n'y avait pas eu de maladie épidémique.

Telle était la condition hygiénique des habitants, lorsque la grippe, maladie essentiellement catharrale, s'est propagée

en France, et, ce qui est très remarquable, en même temps dans la plupart des départements.

La population ayant été preparée par la constitution atmosphérique humide de 1835 et 1836 et même 1837, à contracter les affections catharrales ordinaires ou épidémiques; d'un autre côté, l'air réunissant les conditions favorables au développement et à la propagation des causes morbides, il n'est pas très surprenant qu'une masse aussi considérable de personnes ait été atteinte en même temps.

Ces deux circonstances essentielles ne pourraient-elles pas conduire à l'origine et à la cause appreciable ou seconde de l'épidemie? Je dis cause appreciable avec intention, car il se pourrait qu'il existât pour la grippe un agent specifique, inappréciable, né de causes particulières et dans un lieu donné, à la manière des principes mephitiques qui occasionnent la peste, le cholera, les fièvres intermittentes des marais et les fièvres pernicieuses epidémiques de toute nature. Une raison puissante pourrait le faire croire : c'est la constante uniformité des symptômes de la maladie, quelles qu'aient été les suites diverses, les âges, les conditions, les saisons, et même les époques de la grippe. En effet, les descriptions les plus anciennes des épidémies de ce catharre conviendraient parfaitement à celle de 1837, de même qu'il en serait pour la petite vérole, par exemple.

Cette observation n'est-elle pas de nature à faire croire à une cause spécifique? Pour moi, je le pense.

Ici se placerait naturellement une histoire complète de la grippe, si je ne croyais pas devoir éviter une repetition que les journaux de medecine et politiques ont rendue fatigante et inutile; je me bornerai donc à exposer les principaux symp-

tômes, dans le but special de faire remarquer leur similitude avec ceux observés par les médecins de toutes les localités.

Lepecq de la Clôture dit, en parlant de l'épidémie qu'il a observée à Rouen en 1767, que « beaucoup de personnes « furent frappées comme d'un coup de foudre et se couchè- « rent dans l'attente de la maladie la plus grave. » Il en a été de même de celle-ci, et beaucoup d'esprits forts qui en plaisantaient ont été bien surpris en ressentant, une demi-heure après leurs facétieuses réflexions, un accès de fièvre violent.

L'invasion a été marquée par l'atteinte subite d'une prostration générale, par de la fièvre, de la céphalalgie..... Les malades ont éprouvé peu après, avec ces premiers signes, de la douleur à la gorge, c'est-à-dire aux voiles du palais et à l'entrée du larynx, de la toux, et du coryza; de sorte qu'on voyait véritablement se développer; en même temps et en peu d'heures, les symptômes des catharres bronchique, tonsillaire et nazal.

Depuis le début, une tendance aux sueurs a été remarquée chez presque tous les malades, et l'amélioration qu'elles ont toujours amenée a été d'un utile enseignement pour le médecin.

La période croissante de cet état a duré pendant un ou deux jours; bien rarement elle a dépassé trois, et, après ce temps, chaque symptôme s'est calmé et a disparu le 4e, 5e ou 6e jour. Il faut en excepter cependant la toux avec ou sans expectoration, et le sentiment de prostration, qui ont été toujours remarquables pendant tout le cours de la maladie, et quelquefois après.

Ce dernier symptôme, qui n'a jamais manqué, nous a paru pathognomonique dans cette espèce particulière de catharre, en annonçant une lésion profonde des forces

vitales, de sorte que, pour nous, il a été encore un motif de croyance en une cause spécifique, agissant en même temps sur les membranes muqueuses qui sont en contact avec l'air pour les exciter, et sur les forces vitales pour les déprimer.

On a observé plusieurs fois, dans le début de la grippe, du délire pendant quelques heures, ou même seulement, pendant une demi-heure, des hemorrhagies nazales.... Assez souvent on a vu la grippe se compliquer ou plutôt faire naître, par les efforts de la toux, des points pleurétiques. D'autres fois, il s'est developpe des catharres pulmonaires, et alors cette maladie est devenue dominante, et quelquefois grave par ses suites, ou remarquable par sa marche insidieuse.

Chez une dame âgée de soixante ans, déjà atteinte d'un catharre bronchique chronique, la grippe a fait prendre à ce catharre un caractère aigu et une marche très rapide; j'ai vu se former de suite une expectoration tellement abondante et d'un aspect purulent tellement prononcé, que, dès le troisième jour, j'annonçai une funeste issue. En effet, le cinquième jour, les poumons s'engouèrent, et l'asphyxie des phthisiques mit fin à la maladie.

Dans deux autres cas observés par M. Blanche à l'Hospice général, le catharre pulmonaire a suivi une marche tellement insidieuse, que, malgré l'absence des symptômes ordinairement si tranchés du catharre pulmonaire, l'autopsie a démontré l'existence d'une inflammation des plus aiguës et des plus étendues sur toutes les branches, et jusque dans leurs plus petites divisions.

En général, la grippe n'a pas eu de suites fâcheuses qui

puissent lui être attribuées à elle seule, et cependant elle a eu une influence assez marquée sur la mortalité.

Cela a eu lieu par la fâcheuse propriété reconnue à cette maladie « de faire passer à l'acuité des maladies chroniques, » ainsi que l'a dit Lepecq. Aussi la mortalité n'a-t-elle pesé que sur des vieillards.

A Rouen, quatre femmes en couches ont succombé à des péritonites puerpérales dans la première quinzaine de l'apparition de la grippe; peut-on attribuer ces pertes à l'influence maligne de cette maladie? J'en doute.

Si la grippe a été une complication fâcheuse, elle a été aussi quelquefois avantageuse pour certains malades. Ces cas ont été très rares sans doute, et c'est une raison pour les noter.

J'ai recueilli deux faits de gastrites chroniques existant chez deux femmes, lesquelles ont été aussi promptement guéries que de la grippe, malgré leur ancienneté.

L'une d'elles, âgée de vingt-deux ans, avait une gastrite qui depuis trois ans était passée à l'état chronique avec alternatives d'état aigu; elle était le désespoir de la malade et du médecin. Cette dame ne mangeait plus : les potages, qui faisaient sa seule alimentation, étaient souvent vomis; des douleurs intenses rendaient l'épigastre intolérable, la langue était toujours blanche ou sale, des douleurs de tête, de la fièvre, etc., faisaient enfin prendre, de l'état de la malade, des inquiétudes fondées, lorsque la grippe la plus forte vint la saisir, et la retint au lit pendant huit jours.

A partir de ce moment la malade a repris de l'appétit, et bientôt elle a pu manger de tous les aliments, sans jamais en éprouver le moindre mal.

L'autre cas est pareil, à cela près que la maladie était moins ancienne.

Lepecq, que j'ai déjà cité, dit, en parlant du traitement de de la maladie : « On doit avouer que ceux qui n'ont pas fait « de remèdes en ont été quittes plus tôt et plus sûrement (787) ; « les saignées ont été contraires, les purgatifs inutiles, et les « délayants suffisants. »

J'avoue que pour mon compte j'en dirai bien autant pour l'épidémie de 1837. Tant que j'ai observé de la fièvre, je me suis renfermé dans la prescription des délayants béchiques et calmants opiacés ; et aussitôt que la fièvre a cessé, malgré la persistance de quelques autres symptômes, j'ai donné du vin de Bordeaux et des aliments. Personnellement, je me suis fort bien trouvé de ce traitement, et j'ai été promptement guéri, malgré une invasion excessivement brusque et forte.

Nous avons observé que les personnes qui ont éprouvé la grippe sont restées sensibles au froid, qu'elles se sont facilement enrhumées, qu'elles ont repris des maux de gorge, et enfin que beaucoup sont restées faibles.

Jamais, dans les maladies catharrales ordinaires, cette susceptibilité ne s'est fait sentir aussi long-temps.

Serait-ce que le génie épidémique règne encore? serait-ce que telle est la nature particulière de la maladie? serait-ce enfin la persévérante influence d'une constitution asmosphérique froide et humide ?

J'ai dit que la moitié de la population s'était ressentie de l'influence maligne de la maladie épidémique, que le quart des habitants avaient dû abandonner leurs travaux..... Malgré cette prompte et générale influence, les hôpitaux n'ont pas été très chargés. Dans les infirmeries des prisons, je n'ai pas compté plus de vingt grippés, au lit : à l'Hôtel-Dieu, M. Hellis, médecin en chef, a compté seulement cent malades militaires et cent civils, et, à l'Hospice général, dont la population est invariable, M. Blanche a traité cent cinquante malades environ.

La mortalité n'a pas augmenté dans les hôpitaux autrement que par les vieillards, ainsi qu'il a été observé en ville.

Enfin, l'épidémie n'a nécessité aucune dépense extraordinaire, ni pour la ville, ni pour le département.

On peut déduire de ce travail les corollaires suivants :

1° La grippe s'est développée dans l'arrondissement de Rouen et dans le département depuis le 25 janvier jusque au 25 février 1837 (trente jours).

La disparition a été aussi brusque que l'invasion.

2° La maladie s'est développée pendant la constitution atmosphérique humide et froide d'un hiver sans gelée (excepté dix à douze jours), et après une année de pluies.

3° La maladie a atteint la moitié de la population.

4° La grippe est une inflammation catharrale des muqueuses nasale et pulmonaire, avec influence asthénique particulière.

5° Elle est épidémique sans être contagieuse. Seule, elle n'a pas été mortelle; par ses complications, et plus encore par son influence sur les maladies chroniques des vieillards, elle a augmenté le chiffre de la mortalité.

NOTA : Le temps qui s'est écoulé depuis la lecture de ce Mémoire me permet d'ajouter, au moment de l'impression (septembre), qu'il y a encore des personnes qui se ressentent de la secousse générale que leur a imprimée la grippe. Cela s'observe-t-il partout ?

RENSEIGNEMENTS

SUR LES

AVEUGLES ET LES SOURDS-MUETS,

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE,

Dans sa Séance du 5 Mai 1837,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

Déjà, en 1832, vous avez daigné recevoir avec bienveillance les renseignements que j'ai eu l'honneur de vous présenter sur les *aveugles et les sourds-muets* de ce département[1]; j'ai donc espéré que vous n'accueilleriez pas moins favorablement la nouvelle communication que je vais vous faire aujourd'hui.

Diverses questions relatives aux infortunés privés de la vue ou de l'ouïe ont été adressées aux Préfets, vers la fin de l'année dernière, par le ministre de l'Intérieur.

Il est résulté des recherches faites pour y répondre, en ce qui concerne le département de la Seine-Inférieure, que le nombre des *aveugles* dont la cécité est complète s'élève à 434

Et le nombre de ceux qui ont un point de vue à 97

Ensemble.............. 531

[1] Voyez le volume de 1832, p. 208.

dont 57 aveugles-nés, les autres ayant perdu la vue par diverses causes et à des âges différents;

Savoir :

Avant 15 ans	66
De 16 à 30	54
De 31 à 50	107
De 51 et plus	247
Total	474

Sous le rapport de la position sociale, ces aveugles se classent ainsi :

Indigents ou mendiants	354
Dans les hôpitaux	80
Aisés	97
Ensemble	531

Quant à leur âge actuel, les aveugles peuvent être répartis comme il suit :

Au-dessous de 15 ans	35
De 15 à 30	85
De plus de 30	411
Ensemble	531

dont 116 de 70 ans et plus.

Enfin, voici la proportion entre les sexes :

Aveugles-nés....	mâles 38	femelles 19	ensemble 57
Aveugles depuis la naiss.	301	173	474
Totaux	339	192	531

La population totale du département étant de 720,525 habitants, c'est un aveugle sur 1,357 habitants, dont un aveugle-né sur 12,642.

J'ai présenté, dans deux tableaux ci-joints, divers details



Département de la [illegible]

Tableau des principales causes de Cécité postérieure à la naissance.

Arrondissement	Age provocationnel	Paralysie	[illegible]	[illegible]	Petite vérole	Coup de sang	Coups de tête	[illegible]	Coups de feu	Maladies diverses	[illegible]	[illegible]	Totaux
Dieppe	Avant 15 ans	1	.	.	1	.	.	1	1	1	.	.	4
	De 16 à 30	.	.	.	.	.	1		2	11	.		14
	De 31 à 50		.	.	.	1	1	.	1	10	.	.	13
	De 51 et plus	.			.	1	.	.		.	.	12	17
	Totaux	.		.	1	2	2	.	4	26	.	12	48
Havre	Avant 15 ans	1	.	.	.	1	.	1	.	4	.	.	7
	De 16 à 30	1	1	.	.	.	.	.	.	3	.	.	5
	De 31 à 50	.	1	4	1	.	.	.	.	10	.	.	16
	De 51 et plus	4	4	.	1	1	.	1	.	13	.	4	28
	Totaux	6	6	4	2	2	.	2	.	[illegible]	.	4	56
Neufchâtel	Avant 15 ans		.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	2
	De 16 à 30		.	.	.	.	.	.	.	4	1	.	5
	De 31 à 50		.	1	.	.	.	.	.	16	2	.	19
	De 51 et plus	.	.	2	1	5	.	.	.	22	6	6	42
	Totaux	.	.	3	1	5	.	.	.	44	9	6	68
Rouen (arrondissement)	Avant 15 ans		.		6	1	.	1	.	5		.	13
	De 16 à 30	.	.	1		.	1	.	.	5	.	.	7
	De 31 à 50		.	5	.	2	1	.	.	9	3	.	20
	De 51 et plus	.	.	9	.	6	4	.	.	24	2	8	53
	Totaux	.	.	15	6	9	6	1	.	43	5	8	93
Rouen (ville)	Avant 15 ans	.	.	.	4	.	.		.	17	.	.	21
	De 16 à 30			2	.	.	.	1	.	7	.	.	10
	De 31 à 50		3	3	.	6	3	.	2	8	.	.	25
	De 51 et plus	6	2	7	.	6	.	.	.	16	3	10	50
	Totaux	6	5	12	4	12	3	1	2	48	3	10	106
Yvetot	Avant 15 ans	1		3	10	1	.	2	.	2		.	19
	De 16 à 30	.	.	2	.	2	1	.	1	6	1	.	13
	De 31 à 50	1	.	3	.	2	1	.		7	.	.	14
	De 51 et plus	4	1	26	.	7	[illegible]	.	.	10	2	4	57
	Totaux	6	1	34	10	12	[illegible]	[illegible]	1	25	3	4	103
[illegible] Département	Avant 15 ans	2	.	4	21			1	1	31			66
	De 16 à 30	4	1	5	.	.		1	3	36	2	.	54
	De 31 à 50	4	4	16	1	11	6	.	3	60	5		107
	De 51 et plus	14	7	44	2	26	7	4	.	89	13	44	247
	Totaux	19	12	68	24	42	6	6	7	216	20	44	474



Préfecture de la Seine-Inférieure.

État des Sourds-muets du Département de la Seine-Inférieure, au commencement de 1837.

Arrondissements	Nombre total		Indigents ou Mendiants		Aisés		Age			Observations
	m	f	m	f	m	f	moins de 15 ans	de 15 à 30 ans	de 31 ans et plus	
Dieppe	19	6	13	3	6	3	1	7	10	6 hommes ne sont pas complètement sourds-muets, ils ont été privés de l'ouïe et de la parole par suite de maladies, à 2, 3, 5, 9, 10 et 16 ans. aucun n'a d'instruction, excepté une fille qui sait lire et écrire.
Havre	29	19	22	15	7	4	21	21	6	
Neufchatel	11	18	2	7	9	11	5	13	11	5 hommes sont devenus sourds-muets par suite de maladies ou d'accidents.
Rouen (rural)	34	17	17	13	17	4	8	18	25	1 homme idiot; 3 filles idiotes, dont 1 aveugle et 1 paralysée; 1 muet qui n'est pas sourd. — 3 hommes dont 2 ont été élevés à l'institution de Paris, savent lire et écrire, 1 fille a un commencement d'instruction; 1 jeune sourd-muet est à l'institution de Paris, et 3 à celle de Caen.
Rouen (Ville de)	12	[illegible]	11	[illegible]	1	[illegible]	2	[illegible]	10	1 homme est devenu sourd-muet par suite de maladie. — Il y en a 9 à l'hospice général.
Yvetot	38	22	21	15	15	9	13	13	32	8 individus sont devenus sourds-muets, dès leur bas âge, par suite de maladies ou d'accidents.
Totaux	113	89	86	66	55	31	59	79	94	
			141		86					
	232		232				232			

Observation générale. L'âge d'un grand nombre de sourds-muets n'était pas indiqué sur les états partiels, de sorte que les quantités portées dans les deux dernières colonnes ne sont qu'approximatives. Il est à remarquer qu'on n'a signalé aucun sourd-muet de 70 ans et plus, il est donc à présumer que ces infortunés vivent beaucoup moins longtemps que les aveugles, on doit observer toutefois que la plupart de ces derniers n'ont été atteints de cécité que dans un âge avancé, tandis que le mutisme est presque toujours de naissance.

D'après l'état dressé au commencement de 1832, les sourds-muets étaient au nombre de, M. 114, F. 108 } 222.



Préfecture
de la
Seine-Inférieure.

État des Aveugles du Département de la Seine-Inférieure, au commencement de 1837.

N.° 1.

Arrondissements.	Aveugles				Totaux		Aveugles nés		Age auquel s'est déclarée la cécité					Position sociale						Totaux égaux à ceux de la 4.e Colonne. Idem à ceux des Col. 5 et 10.		Age actuel			
	dont la cécité est complète		ayant un point de vue						avant 15 ans	de 16 à 30.	de 31 à 50.	à plus de 50 ans	Totaux.	Indigents ou mendiants.		Dans les hopitaux		Aisés.				moins de 15 ans.	de 15 à 30.	plus de 30 ans.	de 70 ans et plus
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.						M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.				
	2		3		4		5		6	7.	8	9	10	11.		12		13.		14.		15.	16.	17.	18.
Dieppe…	20	11	22	2	42	13	1	6	4	14	13	17	48	32	11	5	,	5	2	42	13	5	3	47	16
Havre..	31	25	8	2	39	27	7	3	7	5	16	28	56	23	19	1	.	15	8	39	27	2	9	55	21
Neufchatel.	34	29	6	3	40	32	2	2	2	5	19	42	68	25	23	″	″	15	9	40	32	2	6	64	20
Rouen (rural)	65	28.	17	2	82	30	16	3	19	7	20	47	93.	71	28	1	″	10	2	82	30	12	13	87	28
Rouen (Ville de)	64	37	8	4	72	41	4	3	21	10	25	50	106	29	12	37	26	6	3	72	41	3	24	86	18
Yvetot.	49	41	15	8	64	49	8	2	19	13	14	57	103	41	40	7	3	16	6	64	49	11	30	72	13.
Totaux….	263.	171	76	21	339	192	38	19	72	54	107	241	474	221	133	51	39	67	30	339	192	35	85	411	116.
	434		97		531		57		474					354		80		97		531.		531.			
	531						531							531											

Observations.

19.

La plupart des renseignemens fournis par les Maires, laissaient quelque chose à désirer, cependant on ne craint pas d'assurer que les résultats portés dans ce tableau, sont à très peu près, conformes à la vérité.

Un jeune homme est à l'Institution de Paris.

D'après l'État dressé au commencement de 1832, les Aveugles étaient au nombre de M. ……… 218 } F. ……… 190 } 408

Les aveugles nés, de M. ……… 31 } F. ……… 23 } 54.

Indigents, de M. ……… 181 } F. ……… 174 } 355 }

Aisés, de M. ……… 37 } F. ……… 16 } 53 } 408

Nota: On ne pense pas que le nombre des Aveugles se soit accru de 123 en quatre ans, ni que la proportion entre les deux sexes ait beaucoup changé, mais il est probable que les nouveaux renseignemens sont plus exacts que les précédents.

relatifs aux aveugles et aux causes qui ont occasionné la cécité postérieurement à la naissance.

Un troisième tableau se rapporte aux *sourds-muets*, qui sont au nombre de 232, dont 20 sont devenus sourds postérieurement à leur naissance, par suite de maladies; 146 sont indigents et 86 aisés; 5 seulement savent lire et écrire; parmi les aveugles de naissance ou de jeunesse, il n'y en a également que 5 ou 6 qui aient reçu un commencement d'instruction.

L'arrondissement de Rouen est celui où les *aveugles* et les *sourds-muets* sont le plus nombreux; cependant, à l'exception du chef-lieu, peu de communes en ont plus de deux. Neuf des communes du canton du Grand-Couronne en comptent 20, dont 4 aveugles-nés. Ce canton est, en très grande partie, couvert de forêts, et non-seulement presqu'entièrement entouré, mais encore traversé par la Seine, qui forme en cet endroit une ∽ couchée de droite à gauche, ce qui semblerait prouver que l'humidité de cette contrée peut y rendre la cécité plus fréquente qu'ailleurs, car, dans les autres parties du département, les aveugles sont tellement disséminés, qu'il n'est guère possible d'attribuer cette infirmité à des circonstances locales.

Les *aveugles* sont aux *sourds-muets* dans la proportion de 9 à 4; les circonstances locales ne paraissent pas non plus avoir une influence appréciable sur l'infirmité de ces derniers; toutefois il est à remarquer qu'en général les cantons où l'on compte le plus d'aveugles sont aussi ceux où il y a plus de sourds-muets.

RAPPORT

SUR

UN OUVRAGE DU DOCTEUR CIVIALE,

INTITULÉ

Parallèle des divers moyens de traiter les Calculeux,

LU A L'ACADÉMIE DE ROUEN,

Dans sa Séance du 23 Juin 1837,

PAR M. DES ALLEURS, D.-M.

Trahit sua quemque voluptas !

Cette exclamation d'un grand poète pourrait, à coup-sûr, se traduire ainsi : *Chacun est entraîné par son génie particulier !* En effet, Messieurs, l'histoire nous montre les hommes les plus extraordinaires, ceux qui doivent atteindre dans leurs œuvres l'extrême limite où puisse arriver la capacité humaine, manifestant souvent dès leur âge le plus tendre, ou bien à l'aspect d'objets qui sont pour eux une révélation de leur destinée, la présence dans leur ame du dieu qui la possède ! C'est ainsi qu'un grand artiste italien s'écrie tout-à-coup à la vue d'un chef-d'œuvre : *Et moi aussi je suis peintre !* c'est ainsi que Christophe Colomb est poursuivi par l'idée du nouveau monde, idée qui le fait passer

pour fou aux yeux du vulgaire ! C'est ainsi que Newton, seul, sans préceptes et sans livres, s'élève dès son enfance à la solution de problèmes mathématiques transcendants ! Napoléon, à Brienne, couvre les cartes de son Atlas de dessins, de canons et de plans de batailles, et, dans ses jeux guerriers avec ses camarades, dirige leurs mouvements et s'empare instinctivement du commandement ! Chacun de vous, Messieurs, à ce court exposé, ajoute aussitôt, dans sa pensée, des noms illustres aux illustres noms que je viens de citer !

Au premier abord, on ne peut s'empêcher d'être jaloux de ces organisations privilégiées, et une sorte d'envie vient toujours se mêler, dans les ames bien trempées, à l'admiration qu'elles éprouvent pour les grandes supériorités. Mais, hélas ! la Providence a sans doute voulu consoler la massse des humains de son infériorité relative, en semant presque toujours la carrière des grands hommes d'obstacles sans cesse renaissants ! Elle nous a donné par là une preuve évidente qu'il existe une autre vie, preuve des plus invincibles à mes yeux, car, Messieurs, les grands talents sont souvent méconnus ici-bas ; ils y vivent parfois ignorés, même persécutés. Or, celui qui dispense le génie n'a pu être injuste ; il a donc gardé, dans un autre monde, un dédommagement à ceux qui ne recueillent pas, dans celui-ci, le prix mérité de leurs immenses services ! Oui, Messieurs, il n'est que trop vrai que le génie est à chaque instant rebuté ou mal récompensé ! Christophe Colomb mendie longtemps en vain, de tous côtés, les moyens de doter l'ancien continent d'un nouveau monde ; à force de courage et de persévérance, il obtient enfin les moyens de voguer vers l'Amérique ; il y arrive, et c'est un aventurier qui a l'honneur de lui donner son nom ! Zampieri peint des chefs-d'œuvre à la toise, et serait demeuré, toute sa vie peut-être, inconnu et misérable, s'il n'eût été apprécié par un

autre homme de génie! Galilée languit dans sa prison, et Napoléon, après dix ans d'exil, meurt à 2000 lieues de la France, sur le rocher de Sainte-Hélène! Le Tasse expira sur le seuil même du Capitole! En un mot, Messieurs, l'histoire des grands talents n'est que trop souvent une lamentable histoire de rudes travaux et de cruelles déceptions! Mais ceux qui ont reçu en partage le feu sacré, ne sont point découragés par un triste exemple! Ils marchent, marchent toujours, dussent-ils servir des ingrats, dans la voie qu'éclaire devant eux le flambeau du génie; et leur courage à soutenir des luttes pénibles vient augmenter encore leur gloire, et ajouter de nouveaux fleurons à leur immortelle couronne!

Ce préambule vous semblera peut-être bien prétentieux pour en venir à ce qui fait l'objet de ce rapport, Messieurs; ce ne serait, en tout cas, qu'un défaut de goût, que vous me pardonneriez volontiers; mais j'ai l'espoir que vous reconnaîtrez toute la vérité de ces rapprochements! Si le livre et l'homme dont j'ai à vous parler ne jettent pas cet éclat qui éblouit le vulgaire, et qui naît des hautes productions des arts, des lettres, des sciences mêmes, dans leurs grandes applications industrielles ou monumentales, ils ont, à mes yeux de médecin, un mérite que je ne crains pas de mettre bien au-dessus du leur, car, pour moi et pour l'humanité tout entière, qui finira par le reconnaître, l'invention de la *lithotritie* et son application devenue possible, bien plus, suivie d'un succès presque certain, dans le plus grand nombre des cas, seront toujours une sublime découverte, qui doit ranger son auteur parmi les hommes de génie auxquels la reconnaissance publique doit les hommages d'une admiration et d'une gratitude éternelles! C'est ainsi que je sens, et, selon mon habitude, je n'hésite pas à le dire! Or, à mes yeux, et dans ma plus intime conviction, Messieurs, le véritable inventeur de la *lithotritie*, celui qui, pour obéir

aux inspirations d'une vocation prononcée, est venu à Paris afin d'y poursuivre l'exécution de ses idées, malgré tous les obstacles matériels qui devaient l'environner ; celui qui, à force de recherches, d'essais répétés, de progrès successifs, de perfectionnements nés de son aptitude spéciale pour la chirurgie et pour la mécanique, est parvenu à réaliser le rêve de la destruction de la pierre dans la vessie, sans opération sanglante, sans l'appareil, les douleurs, les dangers de l'atroce, de l'épouvantable taille ; celui dont les mains habiles ont opéré pour la première fois, sur le vivant, la merveilleuse opération du broiement de la pierre ; celui qui l'a renouvelée depuis avec succès des milliers de fois, en a perfectionné sans cesse les instruments et la pratique ; ce grand bienfaiteur de l'humanité, en un mot, est M. Civiale! Dix ans d'une lutte victorieuse ont assuré son triomphe et ses titres ineffaçables à cette immortelle découverte. Qu'il jouisse donc aujourd'hui de sa brillante fortune, il l'a bien légitimement conquise! Mais qu'il jouisse aussi de sa gloire, sans laquelle, son livre me le prouve, elle ne serait rien à ses yeux!

Ce livre, Messieurs, dont l'auteur, votre correspondant assidu, vous a fait hommage par une lettre autographe, dans laquelle il recommande cette nouvelle œuvre à la même bienveillance qui a accueilli ses aînées, est digne de toute l'attention et de tout l'intérêt, non seulement des hommes de l'art, mais encore de tous les amis de l'humanité! Il est principalement destiné, ainsi que son titre l'annonce : *Parallèle des divers moyens de traiter les Calculeux*, à consacrer les succès de la nouvelle méthode, à retracer son histoire complète, depuis son enfance jusques à aujourd'hui, qu'elle est dans sa maturité, et que ses triomphes journaliers garantissent la durée de son règne! Car il est reconnu désormais, par tous les juges compétents, que la *lithotritie* l'emporte de beaucoup, si même elles peuvent

encore être comparées, sur la taille ordinaire, soit hypogastrique, soit épigastrique, soit simple, soit latéralisée, soit bilatéralisée, etc., etc.

Le livre contient, il est vrai, un plaidoyer pour l'auteur, qui réclame, selon son droit et son devoir, la priorité d'une invention toute due en réalité à son génie. On m'avait rapporté, ou plutôt j'avais lu dans un journal, que le nouvel écrit de M. Civiale n'était qu'une longue diatribe contre des noms illustres ou honorables! Un peu d'aigreur, j'en conviens, justifiable par les circonstances, s'était fait remarquer dans ses *lettres sur la lithotritie*, d'ailleurs écrites avec vigueur, fermeté et bonne foi; je craignais donc que que le nouveau reproche fait à l'auteur n'eût quelque fondement. Mais quelle n'a pas été ma surprise, Messieurs, quand j'ai pu me convaincre, par mes propres yeux, que ce reproche était pure calomnie! Je vous proteste, Messieurs, vous pouvez en juger comme moi, voici le livre, que jamais l'auteur n'abandonne un seul instant ce ton décent qui n'exclut pas l'énergie, mais qui est le seul ton convenable dans les controverses scientifiques, et qui va bien surtout à celui qui triomphe enfin de toutes les attaques, de toutes les injures, de toutes les embûches que réunirent trop longtemps contre lui la haine et l'envie.

La tourbe des imitateurs n'a pas manqué de se ruer, suivant l'usage, dans la carrière ouverte par M. Civiale; ce n'eût point été un mal, ni pour la science ni pour l'inventeur, si l'on n'eût cherché, en même temps, à lui enlever l'honneur de sa découverte! Or, l'opinion publique eût certes amnistié M. Civiale refutant ses adversaires avec quelque rudesse; eh bien! il a eu la délicatesse de s'en abstenir! C'est avec des faits et des raisonnements qui en découlent naturellement, qu'il fait justice d'une foule de prétendus perfectionnements apportés à son invention, et auxquels leurs propres auteurs ont été forcés de renoncer depuis.

Il ne s'adresse point aux personnes, et jamais la récrimination ne se fait sentir dans son ouvrage! Bien plus, Messieurs, en homme réellement supérieur, il n'hésite pas à signaler et à adopter lui-même les perfectionnements réels imaginés par d'autres; mais il y fait de suite les changements ou les modifications que son tact et son habitude lui suggèrent, et rend par là plus facile l'application pratique de ces perfectionnements. C'est ainsi qu'il préconise et emploie le percuteur de M. Heurteloup, qui produit entre ses mains, et depuis dans celles des autres, des effets vraiment merveilleux!

Le plus célèbre chirurgien de ce siècle, cet homme dont on admira le prodigieux talent durant sa vie, et dont on a pu apprécier, depuis sa mort, le zèle et le dévoûment pour la science, Dupuytren en un mot, fut long-temps l'adversaire opiniâtre de M. Civiale. Il avança devant l'Institut et dans ses cours de clinique, des faits erronés, qu'il a démentis à sa mort. Et pourquoi Dupuytren, cet homme d'un esprit si juste et si pénétrant à la fois, pouvait-il être l'antagoniste déclaré de l'inventeur d'une méthode si digne, au contraire, de son intérêt et de son admiration? Pourquoi, Messieurs? Hélas, il faut bien admettre l'explication que beaucoup en ont donnée, c'est que Dupuytren avait eu, jusque-là, le monopole exclusif, pour ainsi dire, des opérations de la taille chez les gens de cour et du grand monde, si sujets à cette affection; c'est parce qu'il pressentit, dès l'abord, la destinée de la nouvelle méthode; qu'il jugea qu'elle obtiendrait bientôt la préférence, ainsi que cela est en effet arrivé, toutes les fois qu'elle serait applicable. Au lieu donc d'exercer ses habiles mains à la pratique de cette même opération, son esprit se révolta contre la pensée de se voir enlever, par un heureux rival, l'exploitation exclusive d'une des branches les plus lucratives de la chirurgie, et à laquelle son génie avait apporté, il faut le dire, de grands

perfectionnements ! Il m'en coûte, Messieurs, de rappeler cette faute de Dupuytren, de cet homme qui, sous un autre rapport, a montré tant de dévoûment, et une si généreuse reconnaissance envers d'illustres bienfaiteurs, devenus malheureux. Mais c'est un aveu qu'il a fait lui-même ; pardonnons-lui donc à l'avance une injustice dont il a fait amende honorable dans les derniers temps de sa vie, et cessons de nous étonner, après un tel exemple, que, lorsque leur intérêt personnel, celui de leur amour-propre, et surtout celui de leur bourse, semble menacé, de voir chaque jour des hommes qui ne sont pas des Dupuytren, venir mêler l'injure, la calomnie, et pis encore, à la discussion de questions scientifiques et d'humanité, qui doivent toujours se traiter et se décider dans l'intérêt des institutions, et jamais dans celui des hommes !

Le plus sage parti, en pareil cas, Messieurs, est de poursuivre sa carrière, en laissant faire et dire. C'est celui qu'adopta M. Civiale, et il fit bien, parce que le génie et la vérité, ces deux inséparables, finissent toujours, en suivant cette noble voie, par atteindre leur but. L'auteur, dans son dernier ouvrage, ne parle jamais de Dupuytren, dont il eut tant à se plaindre, qu'avec le respect dû à la supériorité chirurgicale du siècle ! Mais il discute ses objections et réfute ses calculs avec netteté, dignité, et une force d'argumentation scientifique vraiment remarquable ! Cependant, je me plais à le répéter, il ne s'oublie jamais dans cette vive discussion avec son plus imposant adversaire, ni même dans celles qu'il soutient contre des rivaux moins redoutables, et parmi lesquels il aurait pu, je pense, désigner les instigateurs d'une manœuvre que vous ne voudrez pas croire, Messieurs, et qui est pourtant de notoriété ! Elle prouve à quels antagonistes notre correspondant a eu parfois affaire, et ajoute beaucoup par cela même au mérite de sa longanimité ! Voici cette manœuvre :

A l'une des expositions générales des produits de l'indus-

trie, on avait placé, au milieu d'instruments de chirurgie très bien faits, un *lithotriteur* informe, et on avait inscrit au dessous, pour attirer les yeux de la foule, *lithoriteur de M. Civiale !* quoi qu'il ne ressemblât point du tout à celui qu'il emploie. Mais cela n'est rien, Messieurs, à l'infamie de cette substitution frauduleuse on avait ajouté cette autre infamie, que je me trouve impuissant à caractériser ; on avait écrit, en caractères très apparents, au-dessous de l'inscription précédente, ces mots : *C'est avec cet instrument que le sieur Civiale perd le tiers de ses malades*[1]. Or, au vu et au su de tout le monde, il n'en perd qu'un nombre minime, dans les circonstances mêmes les plus défavorables !

On devrait croire qu'il n'y a rien à ajouter à un pareil trait ! Eh bien ! Messieurs, il y a encore quelque chose, et quelque chose de pire selon moi ! C'est l'indignité de ceux qui, se trouvant désormais impuissants, en face des succès de M. Civiale, à nier les avantages de sa belle découverte, ont fait des efforts inouïs, ne pouvant lui ravir, à leur profit, l'honneur de sa glorieuse invention, pour en doter les Prussiens ou les Anglais ! O honte ! Le patriotisme scientifique, le plus beau, le plus noble, le plus pur de tous, sacrifié indignement par des Français à une rivalité personnelle !

Pour cette fois, du moins, cette odieuse tactique aura échoué ! Le *sic vos non vobis*, heureusement pour la France et pour l'inventeur, ne sera point appliqué ! L'un et l'autre nous restent, et les bénédictions de ceux qu'il aura délivrés seront, pendant de longues années, pour M. Civiale, une bien douce et bien juste compensation !

Mais laissons toutes ces turpitudes, que mon devoir me forçait à vous dévoiler, et tâchons maintenant, Messieurs, de vous donner, en peu de mots, une idée complète du livre.

[1] Page 19 du *Parallèle*.

Il forme un volume in-8° de près de 500 pages d'impression, enrichi de trois planches en taille-douce, bien gravées, et qui retracent, avec fidélité, non seulement l'appareil Civiale, dans toute sa naïveté primitive, si je puis parler ainsi, avec ses perfectionnements successifs, jusqu'à son état actuel, mais encore les instruments de ses concurrents ou de ses plagiaires, ainsi que ceux que l'on a voulu donner comme le principe et la pensée première des siens, et qui viennent de l'étranger. Cette partie du travail est consciencieusement exécutée, et peut rendre les procédés divers palpables pour les hommes les moins versés dans l'étude de la chirurgie, bien plus, pour toutes les personnes du monde douées de quelque intelligence.

L'ouvrage complet se divise en trois parties principales, dont la première traite de la *lithotritie ;* la seconde, de la *cystotomie*, ou opération de la pierre, par l'ouverture factice de la vessie, d'une manière quelconque ; la troisième partie, enfin, est un parallèle, qui naît pour ainsi dire de lui-même, de la comparaison des faits exposés dans les deux premières parties. Rien de plus clair, de plus simple, de plus logique et de plus rationnel que cette marche. Un appendice termine le livre, et il est écrit avec une bonne foi digne des plus grands éloges! Il est consacré à exposer, sous la dictée d'une impartialité qui prend pour base tout ce qui a été discuté dans un aussi long travail, *quelques cas*, notez bien ceci, Messieurs, *quelques cas exclusivement réservés à la cystotomie.* Ce même appendice s'occupe aussi, d'une manière complète, du traitement, purement médical, applicable aux calculeux.

Suivent enfin, pour terminer le livre et comme pièces justificatives, divers rapports faits à l'Académie des Sciences, l'explication des planches, etc.

Revenons un moment sur les trois principales divisions. La première, celle qui concerne la *lithotritie*, contient trois

sections, qui renferment à leur tour des chapitres, et des series dans ces mêmes chapitres. La première section est consacree à l'histoire de la *lithotritie ;* elle embrasse le chapitre premier, qui renferme tous les faits relatifs à cette histoire et à l'invention des instruments. Le chapitre second est le developpement du precedent, avec une description plus circonstanciee de l'instrument de Jacobson. Le chapitre troisième s'occupe du procede operatoire, depuis l'exploration de la vessie et le debut de l'operation jusqu'à sa terminaison complète dans les divers cas, soit par la methode d'ecrasement, soit par celle de broiement, soit par ces deux méthodes combinées, au besoin.

La deuxième section est entièrement devolue à l'application de la *lithotritie*, c'est-à-dire à son emploi, suivant les lois du bon sens, de la logique, de la theorie, et, ce qui est plus important, suivant celle de l'observation et de l'experience pratiques. Cette section est formee des deux chapitres capitaux de l'ouvrage, puisqu'ils ont pour objet l'application de la *lithotritie* aux cas simples d'abord, et ensuite aux cas compliqués. Il est impossible à un médecin de parcourir le chapitre relatif à ces derniers cas, sans une sorte de bonheur : l'expression n'est pas trop forte, puisqu'il y trouve reunis en foule des faits concluants, qui detruisent victorieusement des objections qu'il aurait peut-être été tenté de faire, toutes préventions à part!

La troisième section de la première partie rendra surtout l'auteur respectable aux yeux de tous, car la bonne foi et la verite y parlent leur langage naturel. Cette section relate, avec beaucoup d'exactitude, tous les accidents de la *lithotritie ;* l'auteur sait etablir avec autant de clarte que d'energie, des categories bien distinctes, pour ce qui appartient en propre, dans ces accidents, à la *lithotritie* elle-même, et pour ce qui tient à l'inexperience, à l'entêtement ou à la maladresse de l'operateur. Voulant mettre enfin le comble

à cette franchise, qui trouve son prix dans la confiance et dans l'estime générales, l'auteur consacre le dernier paragraphe de ce chapitre aux *accidents* véritablement inhérents à la *lithotritie ;* il n'y dissimule rien, et cette manière de faire n'appartient qu'aux bons esprits, car ceux-là ne marchent jamais qu'escortés de la bonne foi !

La seconde section principale, relative à la *cystotomie*, est la répétition, dans la spécialité de cette opération, de la marche suivie pour la première partie. Cette scrupuleuse concordance dans l'examen de ce qui concerne en propre chacune des deux opérations rivales, satisfait à la fois l'esprit et la raison, comme elle satisfait la science et l'expérience.

La troisième partie est la comparaison entre les deux systèmes ; cette comparaison est suivie, pas à pas, dans chaque section des deux premières divisions, d'abord pour les cas simples, puis pour les cas compliqués, et cela dans toutes les circonstances non seulement observées, mais j'oserais presque dire supposables !

La conclusion et les tableaux dont je vous ai entretenus terminent cet ensemble, qui est précédé d'une introduction écrite dans le meilleur esprit, et avec une bonne foi et un abandon qui commandent l'estime, en s'emparant de la confiance.

Je ne puis, Messieurs, vous le sentirez vous-mêmes, entrer dans les détails techniques de ces discussions scientifiques : ce n'est pas ici le lieu ; mais certes il me faut résister à un plaisir auquel je me laisserais entraîner volontiers, en ne développant pas devant vous la brillante controverse qui s'offre à chaque instant à ma pensée et à ma plume dans un aussi beau, un aussi vaste, un aussi important sujet pratique !

Cependant, Messieurs, vous m'avez donné mission de vous faire apprécier le but de la publication en elle-même, examinons donc s'il a été véritablement atteint.

Le but était celui-ci :

Convaincu que la lithotritie est applicable, non seulement dans un grand nombre de cas, cela était depuis long-temps démontré par une multitude de faits, mais qu'elle est encore applicable dans un grand nombre de cas qu'on prétendait lui soustraire, ou chez la femme, ou chez l'enfant, ou chez l'adulte, dans des cas surtout où il se rencontrait des complications, regardées trop long-temps comme un obstacle invincible et radical à l'application de la nouvelle méthode.

Pour prouver que, dans le plus grand nombre de ces cas, la lithotritie est praticable, M. Civiale a donné pour appui et pour preuve à son assertion plus de cent observations détaillées et frappées au coin de cette vérité dont il s'est montré tout d'abord le franc et loyal partisan. Car, remarquez-le bien, Messieurs, jamais, depuis son début, en 1817, depuis l'origine, pour ainsi dire, des premières tentatives, M. Civiale n'a rien caché ni dissimulé. Il a toujours opéré au grand jour, devant tous et pour tous, dans les amphithéâtres publics, convenant de ses torts, de ses erreurs, de ses fautes, et c'est ainsi qu'il a fait faire à l'art dont il est le père des progrès sûrs et pourtant rapides! Car, Messieurs, après une période de vingt ans à peine, la lithotritie est naturalisée française et se voit appliquée avec un succès presque certain, à chaque instant, à chaque minute! M. Civiale n'a pas voulu faire à son plus grand profit, et sous la garantie de son droit d'inventeur, un monopole de l'application de sa belle méthode; non, Messieurs, et il l'a proclamé lui-même, l'invention est française, il importait de le constater; mais elle appartient à l'humanité tout entière! Arrivez donc tous, s'écrie-t-il; plus de discussions, plus d'attaques personnelles, que chacun apporte son tribut, que l'art avance, et que l'humanité, soulagée et consolée en tous lieux et par tous, bénisse et récompense tous ceux qui, par ce moyen comme par d'autres, s'efforcent de remédier à ses souffrances, et de

contribuer à son bien-être! Voilà le langage de l'honnête homme, celui du véritable artiste!

Je n'ai jamais eu, Messieurs, aucune espèce de rapport direct avec M. Civiale; si donc je parle avec cette chaleur de son livre et de son invention, c'est que, vous le savez, le sentiment de la justice, en tout et pour tout, a toujours dominé et dominera toujours ma pensée, en toute circonstance! Vous pouvez donc ajouter foi pleine et entière en mes paroles, Messieurs. M. Civiale, je le répète, n'a pas voulu concentrer sa découverte entre ses mains, et il est le premier à vanter l'habileté de plusieurs des opérateurs qui se sont voués plus spécialement à la pratique de la lithotritie; je suis heureux de lui voir rendre cette justice à des hommes honorables, dont quelques-uns, mes anciens condisciples, me sont chers à plus d'un titre, et dont les autres, ou correspondants de cette Académie, ont mérité plus d'une fois vos suffrages par leurs écrits, ou praticiens renommés dans la Capitale et dans les provinces, jouissent d'une réputation glorieuse et méritée!

La carrière de l'application s'ouvre à peine pour la *lithotritie*, Messieurs! Certes, si mon âge et des occupations pratiques qu'on ne quitte plus, si l'habitude et la nécessité de me consacrer entièrement et exclusivement à la partie purement médicale de mon art, ce qui est bien assez pour des capacités mêmes fort au-dessus de la mienne, ne m'eussent arrêté, j'aurais voulu étudier à fond cette nouvelle et admirable application des secours de l'art au soulagement et à la guérison d'une des infirmités les plus fréquentes, les plus cruelles, les plus horribles auxquelles notre pauvre humanité puisse être en butte! Mais, si cette carrière m'est interdite à mon âge et dans ma position, je ne cesserai d'engager les jeunes praticiens rouennais, vraiment doués de l'aptitude et de la vocation chirurgicales, à aller étudier cette belle opération sous les yeux de l'inventeur lui-même, qui ne

cache à personne, ni ses procédés, ni ses opinions, et qui offre ainsi une conquête facile à la capacité et au talent. Il y aurait pour l'homme exercé à l'application de la lithotritie, une belle compensation à ses études et à ses peines, dans Rouen et dans les contrées environnantes ; la fortune et l'honneur offriraient bientôt à celui qui aurait fait les sacrifices nécessaires, d'amples dédommagements !

Je ne dirai qu'un mot du style même de l'ouvrage dont je viens de vous rendre compte. Il est simple, clair, sans prétentions, et propre à porter la conviction dans les esprits. Je recommande, en conséquence, la lecture de ce livre, non seulement aux praticiens qui auront beaucoup à y voir et à y apprendre, mais encore à chacun de vous, Messieurs. Qui oserait, en effet, espérer d'être à l'abri pour jamais de la pierre ! L'un de nos honorables confrères [1] a subi, avec un courage admirable, toutes les angoisses de son extraction, par la cystotomie, à plusieurs reprises ! je l'admire et je le félicite à coup sûr ; mais mon amitié de confrère et mon dévoûment d'ancien disciple regrettent que la lithotritie ne fût pas alors inventée, car, que de souffrances et d'angoisses eussent été épargnées à notre honorable ami ! Cette pensée seule suffirait pour rendre l'inventeur et l'invention chers à tous ceux qui sont susceptibles d'aimer et de sentir.

Je m'aperçois, Messieurs, que je suis bien long, mais vous m'excuserez, j'espère, en songeant que le sujet même que j'avais à traiter a pu entraîner naturellement un médecin au-delà des limites ordinaires ! Et pourtant, lorsque mon devoir de rapporteur et de praticien se trouve accompli, il m'en reste encore un autre à remplir, et je n'hésite pas à le faire.

Je vous ai dit les luttes qu'a eues à soutenir M. Civiale : elles ont été telles que, non seulement l'homme, ce qui eût été un grand malheur ! mais la lithotritie elle-même, ce qui en eût

[1] M. le professeur Bignon, secrétaire honoraire.

été un bien plus grand encore, couraient risque d'y succomber! Savez-vous, Messieurs, ce qui a fait, à la fois, le salut de l'auteur et de son invention? Il faut le dire à ces détracteurs systématiques des associations scientifiques, c'est l'Académie des sciences. Les voix de Chaussier et de Percy, ces deux grands praticiens morts aujourd'hui, donnèrent à l'Institut le premier éveil sur cette importante découverte, qui promettait de si admirables résultats! Ce premier encouragement soutint et même exalta M. Civiale; il se livra donc avec une nouvelle ardeur à ses recherches, et obtint bientôt un second rapport qui constatait ses progrès. Une somme notable lui fut alors donnée, à titre d'encouragement, sur les prix Monthyon. Dupuytren, dans ce moment de faiblesse d'un grand talent, dont nous avons parlé plus haut, prévit les conséquences de cette marche de la lithotritie : son immense influence eut le pouvoir d'entraîner dans son parti deux noms chers à la science médicale! Civiale affronta hardiment cette terrible coalition, et se présenta une troisième fois au concours annuel, avec ses résultats récents et décisifs : hé bien! malgré une puissante opposition, malgré les intrigues actives dont je vous ai donné plus haut une idée, l'Académie des sciences demeura fidèle à elle-même et à la vérité; et le grand prix Monthyon de 10,000 francs fut décerné à M. Civiale. Ce fut alors que Dubois, l'illustre chirurgien, se soumit lui-même à la lithotritie, et se confia à l'habileté de son compatriote et ami le docteur Civiale! Le succès de cette opération, qui fut longue et compliquée, décida pour jamais la question, et l'inventeur de la lithotritie a, depuis lors, c'était en 1829, marché de succès en succès, son triomphe est désormais assuré, et cette Académie qui a protégé avec une inébranlable fermeté le jeune débutant inconnu, sans protecteurs, en butte à des oppositions formidables, s'apprête à adopter, avec toute la gloire qui doit rejaillir sur elle, le nom et la

personne de l'inventeur de la lithotritie ! En effet, un récent scrutin lui a donné assez de voix pour faire prévoir son admission prochaine dans l'illustre corps qui a réchauffé de son souffle et couvert de ses ailes protectrices ce génie spécial, lorsqu'il était encore faible et chancelant.

Tant pis pour ceux que de pareils faits ne réconcilieraient pas avec les institutions académiques !

RAPPORT

SUR

UN MÉMOIRE DE M. BRESSON,

INGÉNIEUR CIVIL A ROUEN,

PAR M. PERSON.

Séance du 21 Juillet 1837.

Messieurs,

Je viens vous rendre compte d'un Mémoire que M. Bresson, ingénieur civil, a présenté à l'Académie le 30 juin dernier. Ce mémoire ne porte pas de titre, mais il roule sur les moyens de prévenir les explosions des machines à vapeur. Cette question qui intéresse si vivement l'industrie, fait, depuis plusieurs années, le sujet d'un prix de 12,000 francs, proposé par la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale. Le concours est encore prorogé en 1837, aucun concurrent n'ayant jusqu'à ce jour mérité le prix. Cependant, en 1834, on a décerné une médaille d'or de deuxième classe à M. Bresson, auteur du Mémoire qui vous est soumis aujourd'hui. On voit, dans le rapport de M. Séguier, que cette médaille est accordée à M. Bresson, non pas pour l'invention, mais pour l'explication d'un moyen proposé à l'Académie des sciences, plusieurs années auparavant, par M. Séguier lui-même. En 1835, M. Bresson le représenta au concours, mais sans succès. Maintenant il annonce avoir perfectionné ses appareils de sorte qu'il vous les soumet, dit-il, avec confiance, espérant votre concours pour les faire adopter.

M. Bresson reconnaît cinq causes d'explosions :

Première cause : Trop grande tension de la vapeur dans la chaudière, due à ce qu'on ne dépense pas toute la vapeur qui se forme, soit ordinairement, soit accidentellement.

Deuxième cause : Manque d'eau dans la chaudière, dû à ce que presque toutes les pompes alimentaires fonctionnent très irrégulièrement, chose difficile à empêcher, tant qu'on emploiera des pompes aspirantes.

Troisième cause : Feu trop violent au foyer; d'où résulte, dans la partie qui reçoit le coup de feu, l'isolement de l'eau des parois trop chauffées; celles-ci peuvent rougir alors, et par suite se déchirer ; d'où une explosion plus ou moins dangereuse.

Quatrième cause : Dépôt de couches terreuses sur le fond de la chaudière ; dû à l'impureté de l'eau employée pour alimenter ; si ce dépôt devient très épais, soit par la grande impureté de l'eau, soit parce qu'on ne nétoie pas assez souvent la chaudière, il peut isoler l'eau du métal suffisamment pour que celui-ci rougisse par le feu ; dans ce cas, il se boursoufle ou se déchire dans l'endroit trop chauffé, ce qui cause une explosion locale, qui, sans être aussi dangereuse qu'une rupture totale de la chaudière, peut néanmoins compromettre la vie des personnes qui sont près de la chaudière, soit par quelques briques du fourneau lancées avec violence, soit par l'eau bouillante projetée au dehors par la vapeur, et, si c'était dans un bateau à vapeur que l'accident arrivât, il pourrait être mis en danger par l'arrêt brusque de la machine.

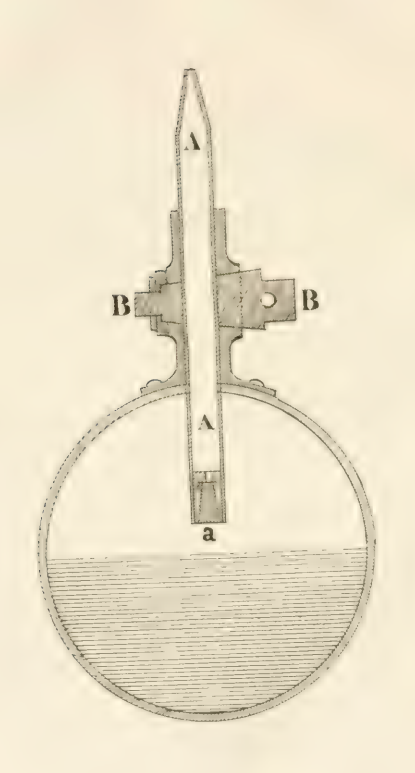
Cinquième cause : Accumulation de gaz hydrogène dans les galeries du fourneau ; due à ce que, dans le moment où se trouvait de la houille fraîche sur le foyer, on a fermé le registre de la cheminée, par une raison quelconque ; dans ce cas, la houille se distille lentement, le gaz hydrogène, mêlé à l'air, remplit les galeries, et, quand on rouvre le re-

gistre, la première flamme qui passe vient allumer ce mélange détonnant, d'où résulte une explosion, non pas de la chaudière, mais du fourneau; explosion moins dangereuse que les autres, mais qui peut encore causer la mort du chauffeur et la perte d'un navire, si cet accident arrive à un bateau à vapeur ou à un remorqueur dans un gros temps.

Après cette énumération des causes d'explosion, l'auteur cherche à apprécier leur valeur relative. Il reproche aux ordonnances royales de ne s'occuper que de la première cause, qui, suivant lui, est infiniment moins dangereuse que la seconde. Il y a là une erreur de raisonnement : il est bien vrai qu'aujourd'hui la plupart des explosions arrivent par le manque d'eau, mais cette prédominance de la deuxième cause est précisément due à ce que les ordonnances royales ont atténué la première, qui est incontestablement la plus grave; car les chaudières actuelles, avec leur mauvaise alimentation, ne présentent pas à beaucoup près les dangers qu'aurait une chaudière parfaitement alimentée, mais qui serait dépourvue de toute precaution contre l'excès de force de la vapeur.

Un reproche mieux fondé est celui que M. Bresson fait aux rondelles fusibles.

« *Les rondelles fusibles* ont également pour but d'empêcher une trop forte tension de la vapeur dans la chaudière, car, cette tension étant toujours accompagnée d'une augmentation dans la température de la vapeur, il en résulte que la rondelle fond et ouvre un libre passage à l'écoulement de la vapeur, lorsque celle-ci a acquis une tempetature plus élevée qu'elle ne le doit, température toujours relative à la force élastique de la vapeur, et qu'il est facile de connaître en consultant les tables données par l'Académie des Sciences. — Ce moyen, très bon en lui-même, presente des inconvenients à l'usage. Bien avant le terme de sa fusion, la ron-


A
B
B
A
a

delle se ramollit, et quelquefois elle se déchire, quoique n'ayant pas été exposée à une température suffisante pour la fondre; son plus grand vice, d'ailleurs, c'est de fonctionner trop brusquement, en sorte qu'une chaudière à vapeur sur laquelle une rondelle vient à fondre, doit être arrêtée plusieurs heures avant de reprendre son travail avec une nouvelle rondelle. Cet inconvénient est très grave dans une filature, une forge à fer, et il occasionnerait des pertes très notables; sur un bateau à vapeur, il peut causer la perte du navire, si la fusion de la rondelle arrive dans un moment difficile de navigation; toutes ces raisons, bien plus que suffisantes, ont déterminé bon nombre de propriétaires de machines à vapeur à supprimer les rondelles, d'autres mettent au devant de cette rondelle, une rondelle de plomb qui en détruit l'effet; d'autres encore arrosent constamment la rondelle fusible, avec un petit filet d'eau froide, pour l'empêcher de prendre la température de la vapeur. »

Voici une disposition ingénieuse pour parer à cet inconvénient : (*voir* la planche ci-jointe.)

« On fixerait un petit bouchon fusible *a* à l'extrémité d'un tube A, qui sera placé au milieu de la vapeur dans la chaudière ; il est évident que ce bouchon fondra toutes les fois que la température de la vapeur sera trop élevée, mais, alors, l'ouverture supérieure du tube pouvant être fort petite (ce tube est un canon de fusil de chasse qu'on effile par le bout supérieur), la marche de la machine n'en sera pas suspendue ; et d'ailleurs, on pourra substituer un bouchon à celui qui vient de fondre, sans s'arrêter un seul instant ; car, on retire le tube A tout en marchant ; à cet effet, on le saisit avec une pince, ou avec la main protégée par un gant, et on le retire, en même temps que, de l'autre main, on ferme le robinet B qui était traversé par le tube. Cela fait, on met un autre bouchon à l'extrémité du tube, puis on le replace de la même manière qu'il a été enlevé. Le bouchon *a* est

entré juste dans le tube; on l'y refoule à coups de marteau; a cette fin, le tube est un peu conique à son extrémité. Je sais bien qu'il sera facile à celui qui voudra frauder, de mettre un bouchon en plomb, mais il sera facile aussi à l'ingénieur chargé de la surveillance, de vérifier cette fraude en se faisant présenter le tube; tandis que, dans l'état actuel des choses, il ne pourrait faire cette vérification sans arrêter la machine durant plusieurs heures, et dès lors sans causer un grand préjudice aux intérêts du propriétaire, ce qu'il ne fera jamais, cela se conçoit. D'ailleurs, par cette nouvelle disposition, les propriétaires n'ayant pas intérêt à tromper, ne le feront pas, ou beaucoup moins le feront. »

Mais, en définitive, M. Bresson préfère supprimer les rondelles fusibles, les soupapes de sûreté, le manomètre ordinaire; il substitue à tous ces appareils le manomètre ouvert, qui se compose essentiellement d'un tube en fer contenant une colonne de mercure assez longue pour faire équilibre à la vapeur même dans les machines à haute pression, Il convient que l'idée première de cet instrument ne lui appartient pas; en effet, il y a bien dix ans que MM. Kœchlin, de Mulhouse, ont fait exécuter un manomètre de ce genre pour des machines travaillant à trois atmosphères. M. Bresson ne fait aucun changement fondamental; seulement il alonge le tube pour adapter l'appareil aux machines à haute pression, et, au lieu d'une sonnerie pour avertir le chauffeur, il emploie le sifflement d'un petit jet de vapeur. Je ne sais si M. Bresson a la connaissance du manomètre de M. Kœchlin, mais, sous certains rapports, le sien me paraît moins bon. Ainsi, dans le sien, il doit se faire une distillation considérable; il ne tient pas compte de la pression de l'eau ainsi amenée; cette eau peut cependant former une colonne de plusieurs mètres. Un autre inconvenient, c'est que son tube donne issue à la vapeur. Si la température de la chaudière dépasse d'un seul degré le point qu'elle doit at-

teindre, cela paraît une limite bien resserrée, surtout quand on observe que l'ordonnance royale accorde une latitude de dix degrés. Enfin, on ne conçoit guère comment, après avoir dit, *page* 6, que les soupapes de sûreté devaient être d'un grand diamètre pour agir efficacement, M. Bresson propose de les remplacer par le manomètre, dont le tube est fort étroit.

Les moyens proposés contre la deuxième cause d'explosion me paraissent à la fois simples et ingénieux. Je crois qu'on peut hardiment les recommander comme pour assurer l'alimentation de la chaudière. Pour bien comprendre le jeu des appareils, il faudrait recourir aux figures du mémoire; il nous suffira de dire que l'excès ou le défaut d'eau se trouvent également annoncés par le sifflement de la vapeur, et que ce sifflement se manifeste pour peu que le niveau sorte des limites où il doit rester.

Les troisième et quatrième causes d'explosion sont, comme on sait, le trop grand échauffement de la chaudière, soit à cause d'un coup de feu trop fort, soit à cause d'un dépôt à l'intérieur. M. Bresson prétend qu'on n'a rien proposé jusqu'à présent contre les causes d'explosion, qu'on n'y a même pas songé! Cela est inexact, car, en 1835, dans le concours même où M. Bresson s'était représenté, la Société d'Encouragement a, sur le rapport de M. Séguier, décerné la grande médaille d'or à M. Galy-Cazalat, professeur de physique au Collége royal de Versailles, pour une invention destinée précisément à prévenir le trop grand échauffement du fond de la chaudière. Du reste, le moyen proposé aujourd'hui par M. Bresson est fort différent; il consiste à établir, à l'intérieur de l'un des bouilleurs, et dans toute la longueur de celui-ci, un tube en tôle plein de mercure. Si la chaleur dépasse une certaine limite, le mercure en se dilatant, pousse une tige qui, par le moyen d'un registre, rétrécit l'ouverture de la cheminée. Ce moyen, qui n'a pas

encore la sanction de l'expérience, me semble d'une exécution assez difficile et sujet à bien des inconvénients. Par exemple, les angles rentrants entre ce tube et la paroi du bouilleur, doivent facilement s'encroûter de calcin ; le nettoyage ne paraît pas aisé. Si tout le tube s'encroûte, la chaleur peut devenir plus que suffisante pour faire bouillir le mercure, puisque le dépôt dans les chaudières arrête tellement la transmission de la chaleur, que la paroi s'échauffe jusqu'à rougir. De plus, il faudrait des tubes de ce genre à chaque bouilleur, et même en plusieurs endroits du fond de la chaudière ; car un dépôt local peut occasionner un échauffement local. D'ailleurs, l'auteur ne paraît pas avoir suffisamment étudié son projet ; il se trompe sur la dilatation du mercure ; dans le fer, l'erreur est de plus d'un cinquième.

Enfin, contre les détonations très rares dans le fourneau même, dues à ce que la cheminée a été fermée mal à propos, M. Bresson propose un moyen bien simple, c'est d'avoir un registre qui ne ferme jamais complètement. Ce moyen, et surtout les tubes avertisseurs proposés pour assurer l'alimentation, me paraissent devoir être fort utiles.

Telle est, Messieurs, l'analyse succincte du Mémoire que vous m'aviez chargé de vous faire connaître.

ABRÉGÉ HISTORIQUE
SUR L'ART VÉTÉRINAIRE.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE DE ROUEN,

SUR L'ÉTABLISSEMENT ET LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE

Des départements du Calvados et de la Manche.

PAR M. LEPREVOST, VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL.

Jusque vers le milieu du 18e siecle, la médecine des animaux etait exercée par les marechaux, les bergers et autres empiriques de la plus basse classe. Toute leur science consistait dans l'usage de recettes qui leur etaient parvenues par tradition des temps les plus reculés. Plusieurs de ces imposteurs se disaient sorciers, et traitaient les bestiaux par secret ; d'autres enfin, sous le voile de la religion, se servaient de moyens superstitieux. .

Cependant des écuyers et des officiers de cavalerie avaient écrit sur la medecine chevaline ; mais, comme ils n'avaient aucunes connaissances medicales, leurs ouvrages se compo-

saient de descriptions sur des faits mal observés, et leur thérapeutique, fruit de leur ignorance, était encore plus ridicule : c'était une polypharmacie, une complication de médicaments de propriétés différentes, et qui, pour me servir de l'expression de Desbois de Rochefort, étaient fort étonnés de se rencontrer ensemble.

Lafosse père, maréchal du roi, doué d'un génie supérieur à celui des hommes de sa classe, ne suivit pas l'ignorante routine des maréchaux et des empiriques; il se livra d'abord à l'étude de l'anatomie pathologique : par de nombreuses autopsies, il se rendit compte des symptômes qu'il avait observés dans le courant des maladies, et des lésions organiques qui en étaient le résultat. Lafosse fit beaucoup de dissections, et, après avoir acquis par lui-même quelques connaissances anatomiques, il put faire, avec plus de méthode et plus de sûreté, les opérations auxquelles il était obligé de se livrer dans sa nombreuse clientelle.

Par la lecture d'ouvrages de médecine, il fit d'utiles rapprochements entre les symptômes et les causes des maladies de l'espèce humaine et celle des animaux, et sa thérapeutique devint plus méthodique, plus rationnelle.

Lafosse avait un fils qui annonçait d'heureuses dispositions ; il lui fit donner une brillante éducation. Lafosse père n'avait fait qu'effleurer l'étude de l'anatomie du cheval, son fils l'étudia dans tous ses détails. Il suivit aussi des cours de médecine et devint un savant hippiatre. A la suite de sa longue pratique, tant à Paris que dans les armées, il publia son grand traité d'hippiatrique, et c'était le seul ouvrage sur cette science que nous possédions avant l'établissement des écoles vétérinaires. Cependant le médecin Vitet publia, quelque temps après, un traité de médecine vétérinaire qui n'était pas sans mérite pour le temps où il parut.

Lafosse fils avait fait peu d'élèves; quelques maréchaux de Paris et de la province avaient à la vérité suivi ses cours,

mais la maréchallerie était restée dans la plus complète ignorance. D'ailleurs, Lafosse père et fils ne s'étaient livrés qu'à l'étude du cheval.

On sentait depuis long-temps le besoin de faire sortir la médecine des animaux de l'etat de barbarie dans lequel elle etait plongée depuis des siècles, et de l'elever au rang des sciences ; de fréquentes épizooties se manifestaient dans diverses provinces et en demontraient l'imperieuse nécessité. Le celèbre Bourgelat conçut cet utile projet, et l'exécuta en 1763 par l'etablissement à ses frais d'une école veterinaire à Lyon. Aidé par l'anatomiste Fragonard et par l'abbé Rosier, ses cours devinrent très interessants et furent suivis par un grand nombre d'elèves. Le gouvernement ne tarda pas à apprecier l'utilité de cet établissement ; le ministre Bertin lui accorda sa protection toute spéciale, et il fut mis au nombre des établissements publics. En 1765, le gouvernement institua l'école vétérinaire d'Alfort, près Paris, et, en peu d'années, les régiments de cavalerie et plusieurs provinces furent dotés de vétérinaires instruits dans nos écoles.

La réputation des ecoles vetérinaires de Lyon et d'Alfort et de leurs nombreux élèves, se repandit bientôt dans toute l'Europe (où il n'existait jusqu'alors aucun de ces établissements). Plusieurs souverains y envoyèrent des hommes distingués par leur education, et même des medecins, pour etudier l'art veterinaire et établir par la suite des ecoles dans leur patrie. Les ecoles vetérinaires de Londres, de Vienne, de Berlin, de Copenhague, de Milan, de Turin et de plusieurs des principales villes de l'Europe, ont acquis une grande réputation et formé de savants professeurs.

Cependant l'art veterinaire est resté stationnaire dans plusieurs departements de la France ; isolés et disperses dans les campagnes, les veterinaires ne peuvent profiter des decouvertes faites par leurs confrères et leur communiquer à leur tour de precieuses observations. C'est ce qui a deter-

miné les vétérinaires des départements du Calvados et de la Manche à se réunir en société pour se communiquer leurs observations et en former un fond commun auquel tous les membres peuvent participer. Deux volumes des travaux de cette utile société sont publiés, et le troisième est sous presse.

Puisse l'exemple donné par la Société vétérinaire Normande, être suivi dans tous nos départements !

NOTICE

NÉCROLOGIQUE

Sur Antide Janvier,

PAR M. DESTIGNY.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1837.

Messieurs,

Personne ne saurait avoir plus de droits qu'Antide Janvier aux regrets de l'Académie, dont il était correspondant ; car, si l'on entre ici par trois portes, toutes trois devaient s'ouvrir devant sa triple qualité de savant, de littérateur et d'artiste, et les trois sections de la Compagnie pouvaient s'enorgueillir également de posséder Janvier ; Janvier qui jouissait du privilège de quelques esprits supérieurs, celui de se distinguer de la foule, de quoi que la foule voulût s'occuper. Cependant, Messieurs, Janvier était mécanicien avant tout, et vous avez pensé, en me chargeant de cette notice, qu'il m'appartenait, à moi qui l'ai suivi, quoique de bien loin, dans la carrière, de payer à sa mémoire le juste tribut d'hommage et d'admiration qui lui est dû. C'est-là, Messieurs, un devoir bien doux que vous m'avez imposé, puisqu'en même temps je paierai la dette de cœur que j'ai contractée envers l'artiste qui voulut bien m'honorer de son amitié.

Antide Janvier, né à Saint-Claude, département du Jura, le 1er juillet 1751, est mort à Paris il y a environ 18 mois.

Il commença de bonne heure à s'occuper de sciences exactes, et à quatorze ans il avait déjà composé une sphère représentant un système d'astronomie, et indiquant l'équation du temps d'une manière directe, par les causes mêmes qui la produisent. Cette machine commença la réputation de Janvier. L'Académie de Besançon donna à ce jeune artiste les éloges les plus encourageants; les magistrats de la même ville s'associèrent à ces témoignages d'estime, en lui offrant des lettres de citoyen pour l'engager à fixer sa demeure à Besançon. Mais, ce premier travail d'un jeune homme doué de la plus grande et de la plus active intelligence, dévoré du désir d'apprendre, et qui plus tard devait se placer au premier rang des artistes, lui valut encore d'autres félicitations qui, néanmoins, furent traversées de quelques mésaventures. Ces mésaventures, Janvier les a lui-même racontées dans une note historique sur sa vie. Voici à quelle occasion elles eurent lieu. En 1773, l'astronome Lalande lut à l'Académie des Sciences un Mémoire sur les comètes qui pouvaient approcher assez près de la terre pour y causer une révolution. Il eut soin d'exposer en même temps les raisons qui devaient rassurer contre la possibilité d'une semblable rencontre; mais, dit Janvier dans sa note, « la renommée dénatura tout-à-fait « le Mémoire de Lalande, et, quoiqu'il eût pris le parti de « le publier, le mal allait en croissant, de sorte que l'on était « persuadé, surtout loin de la Capitale, que le 18 octobre « (car on allait jusqu'à fixer le jour) une comète heurte- « rait la terre.

« Quoique jeune encore, continue Janvier, j'étais loin de « me ranger du parti de la crédulité, et je fus curieux de « me rendre à Paris pour voir de près ce qui pouvait avoir « répandu cette sinistre prédiction, et découvrir par quelle « bizarrerie la bête aux cent têtes en chargeait l'astronome « Lalande, à qui la science avait tant d'obligation. »

Janvier se met en route à pied, car il avait peu d'argent;

il emporte avec lui sa machine renfermée dans une boîte que les employés des Fermes, à Dijon, voulurent visiter; il s'y opposa, et, lorsqu'on lui eut déclaré qu'on saisissait sa boîte et la sphère qu'elle contenait comme objets d'horlogerie, il discuta avec les employés chaque mot du procès-verbal. Voici comment il raconte cette scène :

« L'an 1773, le...... octobre, à la requête de maître Julien « Alatere (c'était le nom du fermier-général cité dans tous les « protocoles), nous N. N., étant à la porte N., munis de nos « commissions et bandoalières... » A mesure qu'on écrivait, on parlait à haute voix, parce que le procès-verbal se faisait double. Ainsi, au mot de bandoulière, je les arrêtai : « Si « vous en eussiez été munis, vous les auriez encore, Messieurs, « car nous ne nous sommes pas quittés ; ainsi, le procès-« verbal ne contiendra aucun faux, et je ne permettrai pas « que *munis de nos commissions*, etc., soit inscrit. » M. le brigadier prit la parole, et dit que c'était la forme et qu'on ne pouvait s'en écarter. — « Monsieur, la première et la plus « indispensable des formes d'un procès-verbal est de conte-« nir la vérité, et vous ne vous en écarterez pas. Si vos em-« ployés sont répréhensibles, tant pis pour eux ; mais on « n'écrira pas *munis de nos commissions et bandoulières.* » Et cela ne fut point écrit. Le rédacteur continuant ainsi : *Lui avons demandé de par le Roi.* — « Ces Messieurs en ont menti : « s'ils m'avaient parlé au nom du souverain, j'ai trop de res-« pect pour lui pour le confondre avec ses fermiers, et n'avoir « pas été honnête envers ceux qui m'auraient parlé en son « nom ; mais, M. le brigadier, il n'en est rien : nous nous « sommes mutuellement dit des choses offensantes, et il faut « que les demandes et les réponses soient littéralement rap-« portées au procès-verbal, et toute la brigade serait ici pré-« sente qu'elle ne me ferait pas composer. — Mais, Monsieur, « ce sera contre toutes les formes. — Je vous repète encore « que je n'en connais d'autres que l'exposition de la vérité.

Il fallut en passer par là, et le procès-verbal fut suivi jusqu'au bout.

Je dois m'excuser, Messieurs, de m'être arrêté si longtemps sur une circonstance qui m'éloigne du véritable but que je devais me proposer, celui de vous signaler surtout les droits qu'a Janvier, comme mécanicien, à l'admiration de tous; mais je n'ai pu résister au désir de vous peindre le caractère de cet artiste, qui, tout jeune, montrait déjà une vigueur, une austérité et une indépendance dont il ne s'est jamais démenti. Permettez-moi de vous raconter encore une scène qui eut lieu à Fontainebleau, au lever du Roi, Louis XV, et qui força Janvier de quitter Paris pour ne pas être jeté dans une prison. Il avait fait connaissance avec le lieutenant de police, M. de Sartines, qui le fit présenter au Roi, dont il lui avait garanti tout l'intérêt pour sa sphère. Comme le Roi lui demandait d'où il venait, Janvier répondit, ce qui était vrai : De cent lieues d'ici, Sire. — Sire, dit le maréchal de Richelieu, impatient de voir le Roi accorder tant de temps à un enfant, il y a comme cela un tas de gens qui disent qu'ils viennent de bien loin pour vous attraper plus d'argent. Dans un accès d'indignation, oubliant le lieu où il se trouvait, Janvier s'écria : « Vieux misérable, vous osez donner un démenti de- « vant le Roi au jeune homme qui déclare la vérité à qui la « cherche; lisez plutôt ! » Et il lui présenta son passeport.

Comme je vous le disais, il y a un instant, Janvier conserva toujours cette franchise et cette indépendance de caractère que vous venez de lui voir déployer jusque sous les yeux de Louis XV.

Plus tard nous le voyons flétrir en termes énergiques la conduite d'un artiste célèbre qui, possesseur d'une sphère mouvante construite par notre collègue, avait fait effacer sur cet instrument le nom de l'auteur pour y substituer le sien et celui de son fils.

Voici ce que dit à cette occasion Janvier dans une des no-

tes de l'ouvrage où se trouve la description de cette sphère :

« C'est la même machine que j'ai corrigée depuis, et pré-« sentée à l'Institut de France le 31 janvier 1800, telle qu'on « la voit au frontispice de ce livre ; la même que j'ai vendue « à M. de Rougemont, et que M. Breguet s'est appropriée en « effaçant mon nom pour y substituer le sien et celui de son « fils. Je le répète à regret ; mais, quand on attaque un ar-« tiste dans les sources de son existence, quand on *neutra-« lise* sa réputation par de semblables procédés, la défense « est de droit naturel.

« Si l'on peut impunément braver l'opinion publique en « *riflant* mon nom sur mes ouvrages pour en faire trafic à « Constantinople, Saint-Pétersbourg ou Londres, on ne « parviendra pas de même à falsifier le registre de l'Insti-« tut; et cette seule pensée qu'il y restera du moins une trace « de mon passage sur la terre aurait dû retenir mon indi-« gnation. . . .

« Jeunes artistes, qui sentez en vous-mêmes le feu brûlant « du génie, et toi respectable citoyen[1] que les temps ont « blanchi, si quelques idées neuves germent dans vos têtes, « si vous les mettez en pratique, gardez-vous bien de tom-« ber dans les mains de M. Breguet : vos modèles, vos pen-« sées mêmes, ne vous appartiendraient plus. »

Si j'ai rappelé cette circonstance, c'est qu'elle m'a paru propre à ajouter à la haute idée que vous avez conçue du talent de Janvier, et que, tout en blâmant la conduite de l'artiste qui fit mettre son nom à une œuvre qui n'était pas la sienne, on ne peut s'empêcher d'y voir un hommage éclatant rendu à notre collègue par un homme dont la réputation était européenne.

Maintenant, Messieurs, que je vous ai donné une idée du caractère de Janvier, qui ne sut jamais se plier aux nécessités d'étiquette ou de convention, je vais vous entretenir de

[1] Houriet du Locle, mort depuis.

cet homme remarquable sous un rapport plus sérieux. Vous savez déjà que le mémoire de Lalande sur la comète de 1773 excita chez le jeune Janvier une vive curiosité; et, à partir de ce moment, il conçut un goût irrésistible pour l'astronomie. Il reçut les premières notions de l'abbé Tournier de Saint-Claude, qui, vers le milieu du 18e siècle, avait imaginé un système du monde.

Janvier se fixa à Verdun, où il avait épousé une femme de beaucoup de mérite; il y jouissait d'une considération acquise par ses travaux, lorsqu'au mois de mars 1784, il vint à Paris avec deux petites sphères mouvantes réduites à 11 centimètres de diamètre. On ne peut mieux faire l'éloge de ces machines qu'en disant qu'elles étonnèrent l'astronome Lalande, qui recommanda l'auteur à M. de la Ferté, intendant des Menus-Plaisirs; celui-ci le fit présenter au roi, par le duc de Fleury, le 24 avril 1784. Deux ans après, Janvier était appelé à Paris par les ordres et pour le service du roi, qui lui accorda au palais de l'Institut un logement qu'il a conservé jusqu'à sa mort, et dans lequel, sous le règne de Napoléon, il fonda une école d'horlogerie. On voit que, pour lui, le titre d'horloger ordinaire du roi n'était pas, comme pour tant d'autres, un titre sans véritable signification, un titre usurpé, mais bien la juste récompense d'un mérite réel.

Je ne crois pas, Messieurs, devoir vous entretenir de tous les travaux de notre confrère, dont presque toutes les pensées se portèrent vers l'horlogerie appliquée à l'astronomie. Quelques-uns furent surtout l'objet de distinctions flatteuses pour leur auteur; une pendule planétaire, la plus complète qui ait encore paru, fut acquise par Louis XVI pour sa petite bibliothèque de Versailles, et est encore aux Tuileries. Une autre de ses machines, dont l'exécution fut terminée en 1802, fut exposée au Louvre et lui valut, de la part du Jury national pour les produits de l'industrie française, une médaille d'or, distinction du premier ordre que méri-

tait bien la pièce la plus rare et la plus savante qui ait été conçue dans le 18e siècle.

Comme je vous l'ai déjà dit, Messieurs, Janvier n'était pas seulement habile dans la pratique de son art; il était aussi un théoricien du plus vaste génie, et nous avons de lui plusieurs livres qui tous attestent la plus profonde connaissance des sciences mécaniques et astronomiques; nous lui devons aussi une traduction de l'immortel ouvrage de Huyghens, *de horologio oscilatorio.*

On me pardonnera de ne pas mentionner quelques opuscules poetiques, qu'un autre que Janvier pourrait revendiquer avec avantage, mais pour lesquels notre collègue n'avait aucune pretention, tout préoccupé qu'il était des sciences exactes qui faisaient l'objet de ses etudes.

Janvier était un véritable artiste; il travaillait surtout pour l'amour de son art, et il s'occupa peu de sa fortune; on conçoit, d'ailleurs, que la nature des travaux auxquels il se livrait était, pour ainsi dire, exclusive d'une pensée de gain; à peine même pouvaient-ils lui être payés en honneur et en gloire, car il ne travaillait pas pour la foule, et quelques savants seulement pouvaient apprécier tout ce que les machines de cet habile mecanicien avaient d'admirable. La gloire populaire ne pouvait être pour lui. Mais son nom, s'il n'est pas connu de tous, n'en restera pas moins honore parmi ceux des hommes illustrés par la science.

RAPPORT

SUR LES

ÉTABLISSEMENTS ANGLAIS DE LA GAMBIE

ET LES COMPTOIRS FRANÇAIS

D'ALBRÉDA ET DE CASAMANCE.

PAR A.-A. VÈNE, MEMBRE CORRESPONDANT.

Je partis de Saint-Louis le 31 mars 1831, dans une chaloupe du port, qui me conduisit d'un seul trait sur le brick du commerce les *Deux-Henriettes*, mouillé depuis la veille dans le fleuve, en dedans de la *Passe*.

Dès mon arrivée, la barre fut franchie, et, deux jours après, nous vînmes toucher à Gorée, île où le bâtiment devait rester une quinzaine de jours pour compléter son chargement.

Voulant profiter de ce temps pour visiter la *Gambie*, je quittai les Deux-Henriettes, et m'embarquai le lendemain avec M. Prom, négociant de Gorée, sur la goëlette la *Franchise*, fesant voile pour la colonie anglaise de Sainte-Marie, où nous arrivâmes le 4 avril, à 10 heures du matin.

Sainte-Marie. — La ville de Sainte-Marie est située à l'extrémité de la presqu'île formée par la mer et la rive gauche de la rivière de Gambie, rivière profonde et large, où peuvent louvoyer les plus gros vaisseaux de ligne; cette ville est étendue en surface, mais elle n'a que 40 à 50 maisons

bâties en pierres; les autres, au nombre de 200 à 250, sont des cases faites en roseaux et bambous, et servent de logement aux noirs et aux mulâtres.

Les maisons de pierre sont écartées les unes des autres, et ont toutes des cours, des magasins et des jardins où l'on cultive péniblement les légumes les plus communs d'Europe. Elles ont aussi des puits, dont l'eau est douce et limpide, avantage que ne possèdent ni Gorée, ni Saint-Louis, et qui compense d'une manière heureuse le désagrément qui résulte de ce que l'eau de la Gambie est salée en toute saison.[1]

Les rues sont spacieuses et n'ont pas moins de 23 mètres de largeur. Celle qui longe la rivière, et dans laquelle se trouvent les principales maisons, est bordée d'un trottoir pavé en pierres: les autres n'ont point de pavés, et, pour y marcher, on enfonce dans le sable jusques à la cheville du pied.

Les pierres avec lesquelles on bâtit sont tirées de la rive droite de la Gambie; leur couleur est rougeâtre et leur nature est celle des pierres ferrugineuses de Gorée; cependant elles sont plus compactes et résistent, mieux que ces dernières, à la pression et à la destruction lente produite par les intempéries du climat. D'après ce qui m'a été dit par le commandant de la corvette anglaise *la Favorite*, elles sont identiques avec celles qui composent les montagnes de *Sierra-Léone*.

On se sert, aussi dans les constructions nouvelles, de briques venant d'Angleterre. Ces briques ne coûtent que 50 francs le millier, et sont préférables, sous beaucoup de rapports, à celles qu'on fabrique en France.

Quant à la chaux, elle se fait dans les environs avec des

[1] Le fleuve est salé en toute saison à Sainte-Marie, et même à Albréda: dans l'hivernage il devient doux à Tankrawal, mais dans la saison sèche, il ne le devient qu'au-dessus de Janimaro.

coquilles d'huîtres et se vend à plus bas prix qu'à Saint-Louis : réduite en poudre, elle ne coûte que deux francs la barrique ou 80 centimes l'hectolitre. Parmi les maisons existantes, cinq ont deux étages ; ce sont :

L'hôtel du gouverneur,

L'hôpital,

La maison de M. Waterman, occupée par les officiers, et deux maisons particulières appartenant à M. Goddart.

Qu'il y ait deux étages ou non, chaque maison est ornée de galeries dont quelques-unes ont des colonnes en fonte de fer ; quant à la toiture, elle est toujours en forme de comble. Plusieurs de ces combles sont couverts en ardoises, mais le plus grand nombre l'est en bardeau ou *essentes* venant des Étàts-Unis d'Amérique.

Les bâtiments qui appartiennent à l'État, sont :

La caserne,

L'hôpital,

L'hôtel du gouverneur et le marché.

Caserne — La caserne est composée de deux corps de bâtiment à un étage : son rez-de-chaussée n'est pas habité, bien que les Anglais n'aient que des soldats noirs à loger, ce qui prouve qu'à Sainte-Marie, comme à Saint-Louis, on a reconnu le danger des logements qui affleurent le niveau du sol. Ces deux bâtiments, qui ont à peu près une égale longueur, sont placés d'équerre et isolés des maisons particulières par une esplanade assez large et par un mur d'enceinte.

Leur contenance totale est de 150 hommes, et leur largeur intérieure, qui est de six mètres trente centimètres, est plus que suffisante pour deux rangs de lits qu'on y a placés.

Lits à six pieds. — Ces lits sont en fer et ont cela de particulier qu'ils sont portés sur six pieds, et se plient en deux pour se réduire à un mètre de longueur, lorsqu'on relève leur train de derrière sur celui de devant ; ce que l'on fait toujours après le lever des soldats, lesquels trouvent ainsi

au milieu des chambres un grand espace vide de plus de quatre mètres de largeur, qui leur sert de promenade pendant la chaleur de la journée.

Le fond des lits est formé de cinq bandes de forte tôle, lesquelles sont séparées par un intervalle de quatre à cinq centimètres; ainsi, pas un morceau de bois n'entre dans leur composition.

On ne donne aux soldats ni draps de lit, ni matelas, ni paillasse, mais seulement deux couvertures : l'une d'elles est de laine blanche, et l'autre, qui semble plus fine, est rayée de diverses couleurs, et paraît être tissue en laine et coton.

A l'entour des casernes se trouve une enceinte crenelée, qui a environ deux cents mètres de longueur et soixante-dix de largeur.

Sur la grande face du côté de l'ouest, s'élève une tour carrée qui dépasse de cinq à six mètres la hauteur de la caserne : au sommet de cette tour sont quatre coupures qui semblent destinées à servir d'embrasure à une petite pièce de canon, je dis une petite pièce, parce que l'emplacement m'a paru trop étroit pour en recevoir deux.

Dans la même enceinte existe un petit magasin à poudre, qui n'est pas à l'épreuve de la bombe, et où les négociants déposent, avec les poudres du gouvernement, celles qui servent à leur commerce.

On y trouve aussi d'autres accessoires, tels que prisons, latrines, etc... Ce qui complète la nomenclature des objets nécessaires pour la défense d'un fort ou d'un poste isolé.

Hôpital. — L'hôpital contient cinquante lits; il est isolé et placé sur le bord du fleuve au nord des casernes. Les chambres ont des cheminées et sont entourées de galeries garnies de persiennes fixes; en cas d'urgence, on peut placer des malades dans ces galeries, et alors sa contenance est de soixante-dix malades.

La pharmacie est au rez-de-chaussée; elle est très simple,

et un seul employé européen, qui est en même temps économe de l'hôpital, suffit à son service ; un mur d'enceinte de quatre mètres de haut entoure le bâtiment, et empêche toute communication avec le dehors.

Hôtel du gouverneur. — Cet hôtel, situé au nord de la caserne, est précédé d'une cour qui est fermée, du côté du fleuve, par une balustrade et une grille en fer ; sur le derrière est un jardin assez bien cultivé. Des galeries en bois embrassent, en tous sens, le premier et le deuxième étage, et présentent l'aspect désagréable d'une grande cage.

Marché public. — Le marché est placé à l'extrémité nord de la ville ; c'est un grand hangard dont la toiture, couverte en essentes, est supportée par des poteaux en bois. On y vend habituellement, à l'usage des noirs et des mulâtres, de la viande, du poisson, du mil, du riz, des patates douces, des oranges et des bananes, etc... [1]

Dans ce moment, il est en mauvais état, et tombera bientôt en ruines, si l'on n'y fait de promptes réparations ; ce qui semble indiquer que les bâtiments publics de la colonie sont un peu délaissés.

Digue à l'ouest de la ville. — Toutefois, nous devons dire qu'on travaille dans ce moment à une construction publique de haut intérêt. Je veux parler de la digue en terre grasse qui contourne toute la partie ouest de la ville. Elle a trois mètres de large et un mètre de haut. Sa destination est de préserver la ville des inondations qui ont lieu lorsque le fleuve grossit, soit par l'effet des pluies, soit par l'effet des raz de marée [2]. On y a laissé, de distance en distance, de petites écluses, qui servent à l'écoulement des

[1] Ces denrées sont en général de mauvaise qualité, et les Européens s'approvisionnent par d'autres voies.

[2] Courant rapide des eaux de la mer.

eaux de pluies, lesquelles sont très abondantes durant l'hivernage.

Ces pluies commencent ordinairement en juin, et inondent un vaste marigot [1] dont les émanations rendent la ville plus malsaine que Saint-Louis et que Gorée.

Batteries. — Lorsque la digue sera achevée, et elle le sera dans moins de quarante jours, on doit, dit-on, construire une nouvelle batterie à côté de celles qui existent. Celles-ci sont au nombre de trois, et dirigées sur le fleuve. L'une est devant l'hôtel du gouverneur, une autre à côté du mât de pavillon, au nord de la ville, la troisième à peu près vis-à-vis la caserne. Elles ont toutes un parapet en maçonnerie, ne sont pas fermées à la gorge, et seraient prises à revers par les bâtiments qui remonteraient à l'ouest de la ville, vers le marigot.

Ces trois batteries ont ensemble douze pièces de gros calibre.

De l'autre côté du fleuve, sur la rive occupée par le roi de *Bar*, on a construit, depuis peu de temps, une grande batterie; son éloignement de Sainte-Marie la rend inefficace ou de peu d'effet.

Fort James. — En remontant le fleuve d'environ six lieues, et à un quart de lieue au-dessus d'Albréda, on trouve une petite île où est placé le fort James, dont la garnison est composée de quatre hommes et un caporal.

Il tombe en ruines par vétusté et par défaut d'entretien.

Cet abandon, cette négligence que je croyais rares chez les anglais, me fit demander au commandant de la Favorite, avec lequel je visitais les postes, si son gouvernement n'envoyait pas d'ingénieur de *Sierra-Léone* pour diriger les tra-

[1] Ce mot, employé par Adanson et d'autres voyageurs, désigne des ruisseaux fangeux ou des marais de peu d'étendue, communiquant avec la mer ou avec les fleuves.

vaux de défense ; il me répondit qu'il n'y avait d'officiers du génie, ni à Sainte-Marie, ni à Sierra-Léone : « Toutes les « constructions que vous voyez », ajouta-t-il, « ont été faites « par des employés civils, aidés des conseils des officiers « d'infanterie. »

Parmi ces officiers, il y en a qui ont fait la guerre d'Espagne (1808–1813), ce qui me donna à penser que ceux-là avaient suggéré l'idée d'entourer les casernes de Sainte-Marie d'une enceinte crénelée, parce que, dans cette guerre, ils avaient eu l'occasion de reconnaître l'utilité des postes crénelés, sans toutefois apercevoir ce que ces postes acquièrent en force et en résistance lorsque les créneaux se flanquent, car ce flanquement n'a pas été observé à l'égard de l'enceinte dont il s'agit.

Ile Maccarthy. — A 80 lieues au-dessus d'Albréda, près de Bruko, le fleuve forme une grande île, nommée *Dian-Dian-Bouré*[1], par les indigènes, et Maccarthy par les Anglais. C'est là que ces derniers tiennent leur poste principal, et que réside un officier détaché de Sainte-Marie.

Commerce de la Gambie. — D'après les renseignements qui nous ont été donnés par M. Forsters, négociant de Sainte-Marie, on a exporté en 1826.

1098	pièces de cail-cédra[2] valant.	4,115 livres sterl.
83707	peaux de bœuf..........	10,463
	à reporter........	14,578

[1] Dans la carte de Danville, cette île est désignée sous le nom de *Lemain.*

[2] Arbre désigné par les botanistes, sous le nom de *Swietenia Senegalensis*, et par les nègres sous celui de *Ikaye.* Il a l'apparence de l'acajou femelle, mais il est plus lourd et plus fort ; il a été planté sur les bords du Sénégal, en 1822. Des échantillons en ont été envoyés, en 1827, à Brest, où l'on a reconnu qu'il pourrait être employé pour membrures de bâtiments.

	Report.............	14,578 livres sterl.
2478	onces d'or...............	9,912
185	tonnes de cire...........	29,630
1	tonneau de gomme copale.	90
5	tonn. de gomme du Sénégal.	405
10	tonn. de peaux de veau....	134
32	tonn. de bois de Campêche.	480
8	tonneaux d'ivoire........	2,422
	Total.........	57,651 ou 1,441,127 f.

Commerce de Sainte-Marie. — Dans ce moment, le cailcédra est rebuté de tous les marchés d'Europe. En sa place, on exporte, mais en petite quantité, une espèce de bois rose avec lequel on fait de petits meubles et que les habitants emploient pour faire les courbes de leurs navires.

Les peaux et la cire sont toujours les objets principaux du commerce de la Gambie. La maison Forsters en expédie elle seule les 2/3.

Le mil et le riz font aussi partie du commerce de Sainte-Marie : le mil y est toujours à meilleur marché qu'à Gorée, aussi en expédie-t-on dans cette dernière ville, pour delà l'envoyer à Saint-Louis, où les accapareurs le rendent souvent très cher.

Dans ce commerce comme dans celui de la gomme, on ne se sert pas d'argent ; c'est un commerce d'échange que l'on fait, et dans lequel la guinée, les fusils, la poudre, le corail, l'ambre, les verroteries, l'eau-de-vie et le tabac[1] sont la monnaie que l'on donne aux indigènes et qu'on leur porte aux diverses factoreries réparties sur tout le cours du fleuve.

[1] L'eau-de-vie et le tabac servent principalement à l'échange du mil et du riz.

Ces factoreries sont :

Joar.	sur la rive droite.
Kuttejar.	
Walley	
Fatatenda.	
Cabata.	sur la rive gauche.
Vintain	
Tankrawal.	
Bruko.	
Camiaconda.	

Les bâtiments à trois mâts peuvent arriver à ces factoreries et remonter la Gambie à 250 lieues de son embouchure, ainsi que l'a fait le bateau à vapeur de Sierra-Léone qui a porté le gouverneur de cette colonie jusqu'à Fatatenda.

Les bateaux d'un plus petit tonnage remontent 40 à 50 lieues plus haut et vont à Barraconda, qui est éloigné seulement de 4 à 5 journées de notre *Escale* de Caignon, laquelle est située sur le Haut-Sénégal, près de l'ancien fort Saint-Joseph.

Un fait digne de remarque, parce qu'il est l'inverse de ce qui a lieu à l'égard du Sénégal, c'est que les factoreries de la Gambie, du moins celles où les postes sont établis, sont plus saines à mesure qu'on remonte le fleuve ; de là vient que les troupes anglaises qui passent dans la Haute-Gambie reviennent à Sainte-Marie sans perte et pleines de santé, tandis que le retour à Saint-Louis de celles qu'on envoie à *Baquel* ou à *Dagana*, ne s'opère qu'après de grandes mortalités ou avec des tempéraments délabrés et des mines cadavéreuses.

Des résultats si affligeants ne sont-ils pas propres à inspirer de la méfiance à l'égard de nos institutions coloniales du Sénégal ?

Chez les Anglais, on ne décide pas légèrement l'établissement d'un fort ou d'un poste, la prise ou l'abandon d'un comptoir, ou enfin toute autre question coloniale, telle que l'organisation des troupes noires; il en est fait un examen sévère, et les gouverneurs qu'on interroge à ce sujet, comme tous les autres fonctionnaires, n'ont ni le droit de taire la vérité, ni le pouvoir de fermer la bouche à ceux qui osent la dire.

En 1826, la Chambre des Communes demanda une enquête concernant la situation des possessions anglaises sur la côte d'Afrique: des commissaires furent envoyés sur les lieux pour interroger et voir par eux-mêmes; ils assistèrent aux conseils privés, où furent lus, en leur présence, les rapports faits par les membres de ces conseils.

Organisation judiciaire. — Un seul juge gradué et rétribué étend sa juridiction sur les deux colonies de Sainte-Marie et de Sierra-Leone; il réside habituellement dans cette dernière colonie, et ne se transporte à Sainte-Marie que pour présider les Assises.

Les affaires civiles et commerciales sont jugées par un tribunal composé de négociants: dans ce moment, ces négociants sont Messieurs:

Loyd, président.
Forsters, }
Jhousen, } juges.
Grant, }

Pour les affaires d'une certaine importance, il peut y avoir appel, et alors cet appel est porté devant le conseil de Sierra-Léone. Le gouverneur préside le conseil d'appel, et le juge gradué y expose et développe avec impartialité les moyens de défense produits par les deux parties.

Les affaires criminelles sont jugées par jury, mais là il

y a deux espèces de jury. Le jury de première classe est formé de douze négocians européens choisis parmi les plus notables. Le jury de seconde classe comprend, avec les gens de couleur libres qui ont des propriétés ou une industrie, les européens moins influents.

Ce dernier jury décide s'il y a lieu ou non à poursuivre la personne inculpée. Dans le cas de l'affirmative, l'accusé est traduit devant les Assises, où le premier jury juge s'il est coupable ou non du crime ou du délit dont il est accusé. S'il y a culpabilité, c'est le juge gradué et non le gouverneur qui applique la peine que la loi prononce.

A l'époque de mon arrivée à Sainte-Marie, la corvette la Favorite venait de débarquer le juge de Sierra-Leone ; c'est un jeune auditeur à la Cour de justice de Bristol ; cinq jours après mon départ, il devait commencer les Assises, et juger les affaires criminelles du ressort de cette colonie.

Il résulte de cet exposé que, pour les affaires civiles, l'organisation judiciaire des Anglais est à peu près celle de notre colonie du Sénégal ; mais, quant à la législation criminelle, elle est supérieure à la nôtre, dont le vice est de donner une influence pernicieuse au chef de la colonie.

Malheur, chez nous, à l'accusé qui s'est attiré l'inimitié d'un gouverneur irascible et malhonnête homme : rien ne l'arrachera à la condamnation.

Sous de vains prétextes, il verra ses juges légaux distraits de leurs siéges et remplacés par des intérimaires, qu'on croira ou plus complaisants ou moins éclairés que ceux dont ils tiendront la place.

Trois années consécutives d'expériences faites sur le fauteuil de juge, que j'ai occupé durant ce temps, me donnent le droit de parler avec assurance sur un tel sujet. Puisse M. le Ministre se persuader qu'une prompte réforme sera aussi avantageuse à la colonie qu'honorable pour le ministre éclairé qui l'aura consommée !

Personnel du Gouvernement.

Le gouvernement de Sainte-Marie comprend le fleuve de la Gambie et le comptoir de Portendick.

Le chef, M. Rendall, a le titre de lieutenant-gouverneur ; il n'est point militaire, néanmoins il porte des épaulettes de colonel. Les forces qu'il a sous ses ordres sont détachées du bataillon colonial de Sierra Leone ; elles forment une compagnie de cent hommes, laquelle est commandée par un capitaine, deux officiers et un volontaire, grade que nous n'avons pas dans notre armée, et qui est celui de *cadet* dans l'armée prussienne.

Les soldats et les sous-officiers sont tous des noirs engagés au service pour dix ans [1]. Soixante de ces soldats restent à Sainte-Marie, et les quarante autres sont envoyés avec un officier dans les postes du haut du fleuve.

Le nombre d'employés civils est très minime, et, sous ce rapport, il y a un contraste frappant entre notre colonie du Sénégal et celle de Sainte-Marie.

Dépense d'entretien et de garde. — Ici tout le personnel se compose de

1 Lieutenant-gouverneur (M. Rendall) aux appointements de	800 livr. sterl.
1 Secrétaire colonial, M. Hunter	450
1 Collecteur ou commissaire, M. Bleud.	400
1 Médecin colonial, M. Tebbs.	400
à reporter.	2050

[1] La traite des noirs, si elle était permise, serait très onéreuse pour les colonies anglaises de Sainte-Marie et de Sierra-Léone. Dans l'état actuel des choses, ce sont les croisières de l'état qui, en capturant les négriers étrangers, fournissent gratuitement à ces colonies les noirs dont elles ont besoin. L'habitant qui les reçoit les libère au bout de dix ans, en payant 15 francs pour l'acte d'affranchissement.

Report.................	2050 livr. sterl.
1 Maître d'école....................	300
1 Aumônier	400
3 Commis : un pour le secrétaire, un pour le collecteur et un pour la police.......................	450
1 Geôlier.......................	100
1 Maître de quai et de douane........	100
1 Commis au marché...............	100
1 Interprète.......................	100
1 Pilote.........................	100
	3700 livr. sterl.

Les dépenses de ce personnel, ajoutées à l'entretien des bâtiments et des fortifications, qui est d'environ 3300 livres sterl., ne dépasseront pas 7000 livres sterl.

La solde et l'entretien des troupes, y compris le traitement d'un docteur affecté à ces troupes, est de 6000 livres sterl.

Ainsi, la dépense totale s'élève à... 13,000 liv. sterl.

Si de cette somme on en déduit.... 3,000 idem, somme perçue sur les droits d'entrée et de sortie, il ne restera que 10,000 livres ou 250,000 francs pour les frais de garde à la charge de la métropole, frais bien inférieurs à ceux que nous avons consommés au Sénégal, lesquels ont été réglés ainsi qu'il suit :

Fonds......	Coloniaux....	400,000	francs.
	Guerre.......	600,000	»
	Marine.......	260,000	»
	Total.......	1,260,000	francs.

Comptoir français d'Albréda.

Albréda. — Après un séjour de 3 jours à Ste-Marie, où j'ai pris les renseignements que je viens de rapporter, je me décidai à aller voir notre comptoir d'Albreda, qui est situé à six lieues plus haut, sur la rive droite de la Gambie. En conséquence, je m'embarquai le 7 avril, à quatre heures du soir, sur un petit bateau qui me conduisit la même journee chez le résident français, M. Salomon.

La Résidence — (c'est ainsi qu'on appelle son habitation) — est une petite maison en pierre, bâtie en 1820 aux frais du gouvernement : elle est à deux cents pas du fleuve, qui semble avoir en cet endroit environ quatre lieues de large. Son rez-de-chaussée forme magasin; au premier etage sont deux chambres qui servent de logement au résident. Sa toiture est en mauvais état et a besoin d'être refaite à neuf.

Projet d'enceinte. — En 1827, on avait eu le projet de l'entourer d'un mur de clôture crénele et defensif, qui devait coûter vingt-deux mille francs. Ce projet n'a pas ete execute et ne me paraît pas devoir l'être, par la raison que les murs auraient un developpement hors de proportion avec le nombre presume de defenseurs qui se devoueraient au sort du resident, et que, à cause de leur etendue, ils ne serviraient que comme murs de jardin et non comme moyens defensifs, ce qui ferait intervenir l'etat dans des depenses de pur agrement auxquelles il doit rester etranger. Si donc on se decidait a revenir à l'idee d'une enceinte, il faudrait qu'elle n'eût pas au-delà de quatre-vingt mètres de contour pour faire la fusillade. Ainsi construite, elle ne coûterait pas plus de quatre mille francs.

Au pied de la residence commence le village d'Albreda, lequel contient cent a cent-vingt cases, et est habite par des noirs de la caste mandingue.

Caste des Mandingues. — Ces noirs sont très fidèles ob-

servateurs de la religion de Mahomet, et ont pour leurs femmes une dureté inconnue aux noirs du Walo et à ceux qui habitent l'autre rive de la Gambie. Ici le mari nourrit ses femmes et se plie avec courtoisie aux volontés et aux caprices de chacune d'elles (il peut avoir quatre femmes légitimes). Chez les Mandingues, c'est au contraire la femme qui travaille pour l'entretien du mari et qui supporte le poids de ses jalouses fureurs.

L'adultère la conduit infailliblement à la mort, et l'Européen qui l'aurait consommé avec elle est condamné au même supplice ou à une forte rançon, s'il a les moyens de la payer.

Il y a quelques années qu'un employé de la colonie, Mr.., fut accusé d'avoir eu des liaisons illicites avec une de ces femmes; le bruit s'en répandit dans Albréda, et aussitôt le village entier prit les armes, c'est-à-dire des sagaies, des piques, de vieux sabres, des fusils rouillés, et vint assiéger la résidence, demandant à grands cris la tête du coupable. Il fallut l'autorité du résident et l'intervention du gouverneur pour apaiser cette émeute et décider les parties offensées à accepter, en compensation de l'injure, trois captifs, des marchandises diverses, et une somme d'argent assez forte que je ne puis préciser.

En dehors du village, il y a, outre la résidence, trois autres maisons construites en pierre, qui appartiennent à MM. Hebérard, Moustey et Jacques Pannet. La première, qui est la plus considérable, a été bâtie par M. Hebérard en 1830; c'est une maison fort agréable, dont le rez-de-chaussée sert de magasin et le premier étage de logement. Une galerie, portée sur six colonnes de rhônier, lui donne de la fraîcheur et une apparence élégante qui plait à l'œil.

Dans les dépendances de cette maison, qui est située à deux cents pas du fleuve et au milieu d'un verger de bananiers pleins de verdure, se trouve une usine pour la clarifi-

cation de la cire brute, matière qui fait l'objet principal du peu de commerce d'Albreda. Les deux autres maisons sont très peu importantes ; l'une d'elles n'est pas habitée et tombe en ruines ; l'autre est la demeure d'un mulâtre de Gorée.

Roi de Bar. — On craint, en général, le séjour d'Albreda, non que le climat y soit trop insalubre, car il est beaucoup plus sain que celui de Saint-Louis, mais parce qu'on y est incommodé par la présence fréquente des gens du roi de Bar, espèce de mendiants armés, qui ont toujours des sollicitations à faire, et qui finissent par enlever de force ou par adresse ce qu'il n'obtiennent pas par des prières réitérées.

Pendant mon séjour dans ce village, j'ai vu le fils de ce roi, suivi de cinq ou six autres noirs, importuner M. Heberard pendant plus d'une demi-heure, lui demandant une bouteille d'eau-de-vie, à laquelle il a fini par renoncer, se contentant d'accepter, en sa place, un morceau de pain blanc qu'il a partagé avec les siens.

« Ces visites », dit M. Heberard, « se renouvellent quatre « ou cinq fois par mois, et seraient très onéreuses si on ne « savait résister aux demandes de toute espèce qu'elles en- « traînent. »

Culture du riz. — On cultive le riz à Albréda sur quelques terrains choisis le long du fleuve ; il se sème dès les premières pluies, lesquelles commencent en juin et quelquefois vers la fin de mai ; lorsqu'il est parvenu à une hauteur de vingt-cinq à trente centimètres, on l'arrache et on le pique en terre commune un plant de salade.

Cette opération se fait au moment des fortes pluies et lorsque ces pluies inondent ces terrains destinés aux plantations : et comme les terrains ont une légère pente, qui laisserait écouler l'inondation, on y élève de distance en distance de petites digues de quarante centimètres de hauteur, qui forment des *polders* semblables à ceux de la Hollande et qui maintiennent l'inondation.

Lorsque la moisson est faite, on pile légèrement les epis, en les plaçant dans les mortiers de bois qui servent a la trituration du mil. A l'aide de cette operation, on sépare les grains des balles ligneuses qui forment leur enveloppe; mais le riz qui en resulte n'est pas entier comme celui qui se consomme en Europe. Beaucoup de grains sont brisés en deux ou trois morceaux; quelques-uns sont écrasés en poudre, et l'ensemble présente une apparence farineuse qui fait distinguer ce riz de celui de la Caroline. Il se distingue encore de ce dernier en ce que ces grains sont plus petits, moins ronds et surtout beaucoup moins blancs. Il se vend vingt-quatre à vingt-cinq francs les cent kilogrammes.

Culture du mil. — Outre le riz, les habitants d'Albréda cultivent le mil, dont ils font, comme du riz, leur nourriture favorite. Cette année, ce mil se vend 19 à 20 francs la barrique, ou 7 francs 60 centimes l'hectolitre.

Commerce d'Albréda. — Joignant au riz et au mil un peu de cire et quelques peaux de bœuf, on aura tout ce qui compose le commerce d'Albreda. Ce commerce est si minime, qu'il suffit à peine à l'entretien d'un seul négociant, et, sous ce rapport, la *résidence* nous paraît être un objet de dépense inutile, que des raisons d'économie devraient engager à supprimer.

Nous tenons de M. Hebérard que, si le gouvernement operait cette suppression, laquelle lui eviterait la concurrence du resident qui fait le commerce comme lui, il se chargerait de payer à ses frais les coutumes que nous donnons actuellement au roi de Bar et à ses agents, coutumes dont le taux ne s'élève pas au-dessus de 500 francs, mais qui entraînent le gouvernement dans une dépense annuelle d'environ 9000 francs.

La proposition de M. Héberard aurait donc pour effet de produire une economie de 9000 francs; toutefois, nous ne proposons de la prendre en consideration qu'à l'epoque où

on pourra donner une place convenable, soit dans l'administration de Saint-Louis, soit ailleurs, au resident actuel, dont les droits à la bienveillance du gouvernement sont fondés sur un long service dans la colonie [1].

Voilà quels sont les documents dont j'ai pu reconnaître l'exactitude, en recourant à mes propres observations.

J'aurais voulu les etendre à notre comptoir de Casamance, et je l'aurais fait si des occasions d'y aller s'étaient offertes : à défaut d'occasions, j'ai eu recours aux connaissances de M. Heberard, à qui l'on ne peut refuser un talent particulier d'observation.

Inutilité du comptoir de Casamance. — Ce négociant, à qui toutes nos possessions d'Afrique sont parfaitement connues, m'a appris que le comptoir de Casamance est situé dans l'île la plus mal-saine de la côte, et qu'en outre il est inutile, en ce que les Portugais qui sont etablis plus haut, sur la rivière de ce nom, arrêtent et prennent pour eux tous les produits de quelque importance qui descendent cette rivière.

« A l'epoque de mon premier voyage à Casamance, » ajouta M. Heberard, « j'y trouvai un vieux nègre habitué du comptoir, qui me voyant arriver s'empressa de s'ecrier : *Sortez vite d'ici, car je n'ai pas encore vu de blanc qui ne soit mort dans l'intervalle de deux dimanches.* Et, en disant cela, il lui montra deux voyageurs naturalistes qui étaient l'un et l'autre prêts à succomber, victimes de l'insalubrité du climat.

« Je les enlevai, » dit M. Heberard, « et les fis transporter sur mon bâtiment, qui sortit aussitôt de la rivière hors de laquelle je leur administrai quelques remedes qui les rendirent aux sciences naturelles, pour la culture desquelles ils s'étaient enfoncés dans l'île de Casamance. »

[1] Les pertes faites pendant un seul hivernage suffiront pour fournir de l'emploi à tous les fonctionnaires dont les places seront supprimées.

M. Hebérard ajouta que Rio-Nûnez et Rio-Pongo seraient plus favorables que *Casamance* à l'établissement d'un comptoir, et, à cette occasion, M. Prom, négociant de Gorée, qui se trouvait avec nous, nous fit connaître que telle était aussi son opinion et celle de la plupart des négociants, et, en preuve, il nous annonça qu'une société venait de se former entre MM. *Carpentier*, *Alain* et *Piecentin*, à l'effet d'établir une maison de commerce à Rio-Nûnez, où MM. Réné et Durand-Valentin en ont une semblable.

Avant mon départ de Saint-Louis, je savais que, relativement au comptoir de Casamance, M. le ministre de la marine a une opinion conforme à celle que je viens de rapporter, puisqu'en arrêtant le budget de 1831, il a supprimé les dépenses de cet établissement. Mais, depuis mon retour d'Albréda, j'ai appris que, sur la demande de quelques personnes de Gorée qui avaient dessein d'être utiles à M. le résident, ce comptoir venait d'être rétabli par M. le gouverneur, à qui les personnes dont il s'agit ont persuadé qu'il y a utilité dans ce retablissement, et dès-lors j'ai cru utile d'ajouter à ce que je viens de dire quelques developpements concernant l'intervention des agents du gouvernement dans les opérations commerciales de la côte d'Afrique, developpements dont les applications s'etendent naturellement aux comptoirs d'Albréda et de Casamance.

Devoirs d'un Résident. — Si l'agent du gouvernement qui est placé dans un port de la côte s'abstient de faire le commerce, il pourra et devra, s'il a les connaissances suffisantes, éclairer les négociants sur leurs intérêts generaux et leur faire connaître, dès leur arrivée dans le pays, les lois et les coutumes locales qu'ils ont intérêt à ne pas ignorer. Il interviendra en leur faveur, pour lever les difficultés qui naîtront, soit entr'eux, soit avec les indigènes, et usera à cet effet de l'influence que lui donnent sa position sociale et sa qualité d'agent du gouvernement.

En agissant ainsi, il maintiendra les droits de chacun et fera naître entr'eux la plus impartiale concurrence, puisqu'ils auront tous les mêmes droits, les mêmes charges et la même protection. Et, par cela même qu'il y aura égalité de protection, il sera loisible à toute personne de venir s'établir dans ce poste et d'entrer en concurrence avec celles qui ont déjà des établissements formés, de manière qu'en définitive le champ de bataille restera aux plus habiles ou à ceux qui ont le plus d'aptitude à exploiter l'espèce de commerce qu'on y fait ; et tel est le but auquel le gouvernement doit viser, puisqu'il en résultera alors une plus grande masse de produits, et par conséquent plus de richesses pour la France.

Mettez au contraire un *résident* qui ait la faculté de faire le commerce, comme les résidents d'Albreda et de Casamance, et vous romprez aussitôt en sa faveur cette utile concurrence qui existait auparavant. Le négociant nouveau venu ne trouvera plus chez lui des renseignements désintéressés. Loin de lui être utile, le résident cherchera à le décourager et à l'éloigner des affaires, dans le but de les attirer toutes à lui. Il y a plus : en allouant à ce résident un traitement annuel de deux à trois mille francs, vous lui donnez, pour le commerce, un crédit de vingt à trente mille francs, lequel lui assure un avantage immense sur des personnes qui n'ont que de faibles ressources. Car telle est la position des négociants au milieu desquels il est placé. Ce serait en effet s'abuser étrangement, si l'on pensait que la fortune et le crédit viennent se fixer dans des climats si meurtriers. L'homme qui vient y porter sa tête joue sa vie à pair ou non, et ce jeu ne plaît point à ceux qui ont quelque fortune et une existence assurée; des hommes hardis, mais peu fortunés, seront donc les seuls qui entreront en concurrence avec le *résident*: or comment ces hommes pourront-ils résister à une telle concurrence, eux dont le premier besoin, avant d'entasser de l'or, sera de

gagner leur propre subsistance, laquelle leur sera disputée sans cesse par le résident, qui ne manquera pas de faire quelques sacrifices passagers, dans l'espoir d'arriver à ce but. Ainsi, en soldant un résident, vous éloignez les négociants qui auraient été disposés à entreprendre des opérations commerciales, vous empêchez que les plus habiles soient appelés au maniement des affaires, et, par ce seul fait, le commerce peut devenir onéreux, alors qu'il pourrait être lucratif par un simple changement de nom, changement qui s'opérerait de lui-même par la seule liberté du commerce.

Supprimons donc les résidents soldés, puisque nous ne pouvons pas leur assigner une solde assez élevée pour qu'ils s'abstiennent de faire le commerce, et laissons aux négociants qui sont établis sur les lieux l'honneur d'arborer le pavillon français au haut de leurs maisons, comme les Anglais au *bas de la côte*, à *Annaboe* et à *Accra* [1]. Le pavillon n'en sera ni plus ni moins respecté, mais le commerce y gagnera en étendue, et l'état y trouvera des économies utiles et un accroissement de produits locaux.

Gorée du Sénégal, le 11 avril 1831.

Le capitaine-directeur du Génie.

A. Vène.

[1] Ces trois établissements, qui donnent des produits considérables en ivoire, or et huile de palme, sont administrés par les négociants, sans qu'il en coûte un sou au gouvernement anglais.

RAPPORT

SUR

LES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS.

MEMBRES DE LA COMMISSION :

MM. Gors, Person, Pouchet, Pimont et Lévy.

M. LÉVY, RAPPORTEUR.

MESSIEURS,

Deux Mémoires vous ont été envoyés à l'occasion du concours ouvert pour la Classe des Sciences.

Celui sous le n° 1, portant pour épigraphe :

> ..... Mais le monde des détails..... Qui de vous y a jamais songé ? Qui a fait attention aux actions de ces minimes atômes qui nous pressent de toutes parts ?... Newton a résolu le problème du mouvement par la découverte du système planétaire, c'est magnifique pour vous autres mathématiciens ; mais que, moi, je fusse venu apprendre aux hommes comment s'opère le mouvement qui se communique et se détermine par l'intervention des plus petits corps, j'aurais résolu le problème de la vie de l'univers, chose que je crois très possible......
>
> (*Pensées de Napoléon*, publiées par M. Geoffroy Saint-Hilaire.)

a pour titre : *Théorie de la Lumière*. — L'auteur de ce Mémoire donne une théorie en s'appuyant sur des hypothèses, avance des principes qui ne sont démontrés ni par

l'expérience, ni par le calcul. Cette théorie, ne reposant donc sur aucune base solide, n'a pu obtenir l'approbation de votre Commission.

Le second Mémoire porte pour épigraphe :

Ut mundum noscas, moles et vita notandæ ;
Ad mentem referas quæ menti et gentibus insunt.

(A.-M. Ampère, *Carmen mnemonicum*, pour la classification des connaissances humaines.)

Ce Mémoire a pour titre : *Des Barycentrides en général, et de celles de l'Hélice et du Cercle en particulier.*

Lorsqu'un point matériel, partant d'un point déterminé de l'espace, engendre par son mouvement une ligne matérielle, l'arc décrit depuis l'origine du mouvement jusqu'à une époque donnée a un centre de gravité dont la position varie avec la densité de l'arc, sa forme et sa longueur, mais qui est parfaitement déterminé quand ces trois éléments sont connus. L'arc augmentant d'une manière continue, il y a un centre de gravité correspondant à chaque position du point dérivant ; le lieu de ces centres de gravité forme une courbe que l'auteur appelle *Barycentride.*

Il expose d'abord la manière de mettre le problème en équation, en le considérant dans toute sa généralité, et en déduit immédiatement un fait important, qui est le moyen de mener une tangente à la barycentride par un point pris sur la courbe.

Laissant de côté ces généralités, l'auteur cherche la barycentride de l'hélice et celle du cercle ; il choisit ces deux courbes, parce qu'il existe, comme il le démontre, une analogie remarquable entre leurs barycentrides, qui consiste en ce que la projection de la barycentride de l'hélice est la barycentride du cercle qui sert de base à la surface sur laquelle est tracée l'hélice.

L'auteur arrive à ces résultats de diverses manières, comparant les diverses méthodes de calcul employées et examinant quelle est celle qui conduit le plus directement au résultat cherché.

Passant ensuite à la recherche des propriétés de la barycentride, il observe d'abord que cette courbe se développe quelquefois sous nos yeux, ou au moins sous les yeux de notre imagination, si l'on peut parler ainsi ; par exemple, lorsqu'on fait jouer une vis d'Archimède, le centre de gravité de la colonne d'eau ascendante parcourt la barycentride de l'hélice. De même, lorsque plusieurs personnes montent ou descendent un escalier en hélice, à la suite les unes des autres, le centre de gravité de leur masse décrit une barycentride tant que la dernière personne n'est pas engagée dans l'escalier ; à cette époque, le centre de gravité cesse de suivre la barycentride, pour suivre une hélice dont le pas est celui de l'escalier, et qui se projetterait horizontalement suivant un cercle d'un rayon égal à la distance qui séparait l'axe de l'escalier du centre de gravité de la masse ascendante, lorsque ce centre de gravité a cessé de suivre la barycentride ; ce mouvement se continue tant que la première personne n'a pas quitté l'escalier ; mais, à cette nouvelle époque, le centre de gravité abandonne son hélice, pour parcourir de nouveau un arc de barycentride identique de forme avec le premier arc parcouru, mais dans une position renversée.

L'auteur du Mémoire discute ensuite d'une manière complète l'équation de la barycentride, et en développe toutes les propriétés ; puis, se propose cette question, qui se rattache d'une manière fort intéressante à son sujet :

A quelle force accélératrice centrale devrait être soumis un mobile pour décrire la barycentride du cercle? La solution de ce problème le conduit à des conséquences parfaitement d'accord avec les résultats d'une discussion sur les forces centrales, par feu M. Ampère.

L'auteur retrouve encore sa courbe dans une question d'un ordre plus élevé, celle de la propagation de la chaleur dans une sphère soumise à des températures initiales quelconques, mais égales pour tous les points, et également éloignées du centre.

Il termine son Mémoire par l'exposition des moyens propres à construire la barycentride du cercle, soit par points, soit par un mouvement continu.

Votre Commission, Messieurs, a été unanime sur ce point : que le Mémoire dont nous venons de vous rendre un compte succinct, est écrit par un homme qui possède parfaitement l'usage des calculs et des théories mathématiques les plus élevées, et qui a résolu le beau problème qu'il s'était proposé de la manière la plus satisfaisante ; mais la majorité a pensé que ce n'était pas assez pour obtenir le prix proposé par l'Académie, parce qu'elle ne trouve pas que la solution de ce problème fasse faire un progrès réel à la science ; d'une autre part, elle aurait craint, en vous proposant de n'accorder à l'auteur qu'une mention honorable, de ne pas reconnaître suffisamment l'intérêt que lui a inspiré ce beau travail : c'est pourquoi elle vous propose de lui décerner une médaille d'argent de grand module.

L'Académie, ayant adopté les conclusions de la Commission, le billet joint au Mémoire a été décacheté, et il a été arrêté qu'une médaille d'argent serait décernée à l'auteur, M. Auguste Borgnet, professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Tours.

PRIX PROPOSÉ

POUR 1838.

Programme.

L'Académie propose, pour sujet du prix qu'elle décernera dans la séance publique du mois d'août 1838, une *Notice sur* NICOLAS LÉMERY, *chimiste, né à Rouen, le* 27 *novembre* 1645.

Pour atteindre le but de l'Académie et mériter le prix qu'elle propose, ce travail devra être à la fois littéraire et scientifique. L'auteur, en complétant, au besoin, les faits connus par des recherches biographiques, retracera l'origine, la famille et les travaux de Lemery, les événements de sa vie, les changements de sa fortune; puis, considérant l'état de la chimie en Europe, et principalement en France, à cette époque, il cherchera à déterminer l'influence que Lémery, par son enseignement public et par ses ouvrages, a exercée sur les développements progressifs de la science.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1838, TERME DE RIGUEUR, soit à M. DES ALLEURS, Docteur-Médecin, *Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences*, rue de l'Écureuil, n° 19 ; soit à M. CHARLES DE STABENRATH, Juge d'Instruction, *Secrétaire perpétuel pour la classe des Belles-Lettres et des Arts*, rue de la Perle, n° 2.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le secrétaire puisse donner avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix en séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

—

CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport

FAIT

PAR M. C. DE STABENRATH,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.



Messieurs,

Un grand mouvement a été imprimé depuis quelques années aux sciences, à la littérature et aux arts; des esprits supérieurs, inquiets ou aventureux, ont fait ou tenté d'importantes découvertes, créé des théories de toute nature; inventé des systèmes, appliqué aux beaux-arts des procédés ou des principes contraires à de longues traditions, et nous avons cédé plus ou moins à ce penchant du siècle, qui l'entraîne dans des voies inconnues par l'espoir du perfectionnement.

La plupart des ouvrages qui vous ont été communiqués,

pendant le cours de l'année qui s'est écoulée, viennent confirmer cette remarque. Vous allez voir, en effet, se reproduire presque à chaque pas, dans l'analyse de vos travaux, ces idées dominantes qui occupent tous ceux que les littérateurs, les savants et les artistes comptent dans leurs rangs. Vous apercevrez, dans certains auteurs, la résistance la plus forte apportée pour servir de digue au torrent de l'innovation, tandis que d'autres s'abandonneront à ses flots avec la confiance qu'inspirent l'audace et la témérité; mais, entre ces deux extrêmes, vous trouverez quelques esprits qui suivent l'impulsion donnée sans précipitation, avec maturité, et sans s'inquiéter si leurs travaux consciencieux blessent les règles de l'école, ou froissent et contredisent les théories nouvelles.

Deux espèces d'ouvrages ont occupé vos séances pendant cette année. L'une, qui comprend ceux qui vous ont été adressés par des Sociétés savantes, émules de votre Académie, ou par des auteurs qui ne siégent point parmi vous.

L'autre, qui renferme les ouvrages dont les auteurs sont nos confrères. Vous les avez jugés par les rapports qui vous ont été faits, ou par la lecture donnée dans le cours de vos séances; ainsi, réunissant, pour ainsi dire, en un même faisceau, les jugements que vos rapporteurs ont émis sur les ouvrages soumis à votre appréciation, vous avez pu comparer l'état de la littérature et des arts dans notre pays, par rapport aux autres contrées de la France et par rapport à la capitale. Vous avez dû vous occuper des questions les plus importantes de la littérature, de la morale, de l'économie politique, tout en accordant aux sciences les moments qu'elles réclamaient de vous.

Un magistrat, que vous avez trop peu de temps vu siéger parmi vous, M. Garnier du Bourg-Neuf, a porté votre attention sur les matières qui intéressent le plus vivement l'ordre

social, sur la législation criminelle. Il a tracé, dès son début à l'Académie, le tableau animé, rapide, de cette législation, de ses progrès et de ses réformes devenues nécessaires. Puis, arrivant aux questions qui occupent d'une manière si puissante les économistes philantropes, il vous a exposé ses idées sur le système pénitentiaire, sur les sociétés de tempérance, et sur le but que le législateur doit se proposer d'atteindre. Ce discours, plein de faits, de savoir, remarquable par la netteté des idées et des principes, a été l'occasion d'une réponse de M. Gors, réponse digne du discours que vous veniez d'entendre, parce qu'elle ajoutait un degré de plus d'élévation aux questions si graves déjà traitées par l'orateur.

En regardant ce qui se passe autour de nous, et après avoir montré que c'est dans une éducation morale et chrétienne qu'il faut chercher le premier remède à la corruption du peuple, voici comme s'exprime M. Gors :

« Quant au système pénitentiaire, rien sans doute de plus « digne d'éloges que ce mouvement miséricordieux et phi- « lantropique de l'opinion, que cet esprit vraiment religieux « de réhabiliter des coupables, que cette pensée de faire en- « core servir au bien de la société des criminels que leur « égarement avait séparés d'elle ; mais, indépendamment des « inconvénients de plus d'un genre, évitons de prendre au « rebours la grande question de la société, de mettre au « premier rang ce qui n'est qu'au dernier, de nous occuper « à réformer les hommes plutôt que de songer à prévenir « leur corruption. Ce n'est pas, à Dieu ne plaise ! que la ré- « forme des prisons nous paraisse une chose inutile ; nous « la regardons seulement comme une chose incomplète. Ne « craignons pas de l'avouer et de le dire hautement : c'est « dans les institutions du christianisme que nous trouvons à « cet égard le guide le plus sûr, les plans et les dispositions « les mieux conçus, les plus rationnels, et non dans les rap-

« ports de quelques inspecteurs des prisons, qui ne veulent « voir l'homme qu'après sa chute, et qui, préoccupés seule- « ment des effets, ne cherchent point à remonter aux véri- « tables causes. »

Comme vous le voyez, Messieurs, à mesure que la discussion s'étend, la question s'agrandit et prend tout son développement. La législation criminelle n'est qu'un moyen d'arrêter l'homme qui a failli et de l'empêcher de retomber dans les mêmes fautes. Et c'est la question de la constitution sociale tout entière qui se présente maintenant à vous ; c'est le problème le plus grand, le plus important que l'on vous propose de résoudre, car tous les systèmes, toutes les théories se réunissent dans le but de *prévenir* et de *réprimer* : prévenir, pour garantir à tous les droits de tous, empêcher les crimes de naître ; réprimer, pour empêcher les crimes de se reproduire.

Que le législateur prenne l'homme au berceau, qu'il fasse germer dans son cœur des idées saines de morale et de religion, qu'il lui donne l'amour de l'ordre et du travail, et le mette ainsi à l'abri de la misère et des besoins, qui naissent des passions et de l'oisiveté.

Plus les lois préventives seront parfaites, moins les lois pénales seront appliquées ; mais quand un crime aura été commis, il faudra par la punition en empêcher le retour. C'est ici que devrait se placer naturellement l'examen des divers systèmes pénitentiaires proposés. Qu'il nous suffise de dire qu'une peine, pour être efficace, doit conserver son caractère de pénalité ; qu'il faut donc qu'elle soit assez sévère, assez dure, pour être considérée comme un véritable châtiment ; qu'il ne faut pas, en un mot, rendre la peine plus douce que la vie habituelle du condamné, et la captivité plus avantageuse que la liberté.

Je m'arrête, Messieurs, je sens que je cède malgré moi à l'influence d'idées qui me sont plus familières peut-être qu'à vous ; mais, avant d'abandonner ce sujet, je veux rappeler des faits qui honorent notre grande et industrieuse cité, et qui démontrent que les efforts tentés pour opérer le bien ont déjà été couronnés de succès.

Vous avez adopté, avec empressement, l'établissement des Salles d'Asile pour l'enfance, et vous avez applaudi aux efforts constants et généreux des hommes qui ont pris sous leur patronage les jeunes condamnés. Vous avez vu se réaliser, comme le disait M. Ballin, dans sa Notice sur les Salles d'Asile, des vues pleines de sagesse et d'humanité. Ainsi l'enfance n'est plus abandonnée à elle-même ; elle reçoit, dès que sa jeune intelligence commence à se développer, ces germes précieux de morale et de vertu qu'elle fait fructifier dans un âge plus avancé. La jeunesse elle-même, quand elle a transgressé les lois, trouve à côté du châtiment encouru le remède aux maux produits par une mauvaise éducation première, et elle sort de prison instruite et capable de gagner honorablement sa vie. Les résultats heureux, produits par la Société pour le patronage des jeunes condamnés, ont été publiés : vous savez tous que les récidives parmi eux sont devenues rares, mais on connaît moins les résultats obtenus par la création des Salles d'Asile pour l'enfance. Avant leur établissement, Rouen était rempli de petits mendiants déguenillés, encombrant les rues et les places publiques, préludant par l'oisiveté et par de petits vols à une conduite plus dangereuse et plus coupable pour l'avenir. La patrouille de nuit les arrêtait en grand nombre, endormis sur la pierre ou dans les échoppes. De là naissait une corruption prématurée et véritablement effrayante.

Ce mal, qui paraissait incurable, que la police poursuivait sans le pouvoir détruire, depuis la création des Salles

d'Asile, a disparu presqu'entièrement de notre ville. Et cette année, il n'y a qu'un seul enfant de huit ans et demi, demeurant à Rouen, qui ait été livré aux tribunaux pour vagabondage; encore a-t-il été dénoncé par sa mère.

Les vœux de notre honorable président s'accomplissent donc sous nos yeux; la réforme est commencée : morale, religieuse à son début, elle prévient pour l'avenir; elle soutient, elle encourage et régénère celui qui a méconnu et transgressé la loi. — Puissent nos concitoyens poursuivre sans s'égarer leur tâche si noblement entreprise, et la reconnaissance de tous leur sera acquise à jamais.

Vous le voyez, Messieurs, la religion vient en aide à la philosophie, et l'expérience vient à l'appui de la théorie.

Oui, Messieurs, dans les arts comme dans les sciences, l'expérience doit confirmer la théorie; lorsqu'elles marchent isolées, elles courent risque de s'égarer. Tout se tient, tout se lie dans le cercle des connaissances humaines; et c'est pour avoir méconnu trop souvent cette intime liaison, que les hommes sont tombés dans des erreurs nombreuses. Vous avez donc applaudi au discours prononcé par M. l'abbé Fayet, lorsqu'abandonnant pour un moment le soin de ses graves fonctions ecclésiastiques, il est venu chercher parmi vous ce délassement qui est si cher à l'homme de lettres, et vous démontrer que les sciences, les lettres et les arts doivent se prêter un mutuel secours, éclairer la raison de l'homme de leur triple flambeau, et ne pas faire briller à ses yeux quelques-unes de ces fausses lueurs qui troublent la vue et jettent dans l'égarement. Ce discours, rempli d'une haute philosophie chrétienne, m'amène naturellement à vous entretenir des travaux de M. Vacherot. Il a soumis à son analyse critique les ouvrages de saint Anselme et la métaphysique d'Aristote, embrassant dans ses études le sys-

tème du philosophe grec et les principes de la philosophie scolastique.

La scolastique, contre laquelle tant de voix se sont élevées, que l'on a long-temps frappée d'ostracisme, mais que l'on apprécie avec plus de justice maintenant, a droit de cité parmi nous. Messieurs, n'est-ce pas une gloire en effet pour la Normandie d'avoir été le berceau de la philosophie du moyen-âge, et les noms de Lanfranc et de saint Anselme n'ajoutent-ils pas à l'éclat de celui de Guillaume-le-Conquérant?

Sachons donc gré aux hommes de science qui, comme M. Vacherot, se livrent à ces études pénibles, spéciales, peu favorisées du public ; ils ont besoin, plus que tous autres, de la protection des corps savants, et vous, Messieurs, vous devez empêcher surtout que la tradition du génie philosophique ne s'éteigne en Normandie.

M. le comte de Raffetot, dans son discours sur l'influence que les voyages exécutés depuis un demi-siècle ont exercée sur les connaissances humaines, vous a révélé une multitude de faits peu connus ; il vous a fait parcourir tout le globe avec ces hardis et patients voyageurs que l'amour de la science entraîne, comme par un penchant irrésistible, loin de leur pays. Il vous a montré tour-à-tour les ruines des plus célèbres cités de l'antiquité, et celles que l'Amérique recélait dans ses impénétrables forêts ; il vous a dit, en terminant : « Une grande extension donnée aux connais-« sances humaines, des erreurs redressées, des traditions « antiques confirmées ; tels sont les résultats des voyages « exécutés depuis un demi-siècle. »

J'ai parlé des ruines de cités célèbres visitées au loin par des voyageurs, qui les ont décrites ; mais notre pays lui-même n'offre-t-il pas à l'historien, à l'antiquaire, de beaux sujets d'étude? Et avec quelle ardeur ne s'est-on pas

livre, depuis plusieurs années, à la recherche de nos antiquités nationales! Des hommes patients, actifs, laborieux, ont fouillé le sol, interrogé les débris des temps passés, arraché à l'oubli ou à une destruction complète des objets d'art; d'autres se sont dévoués à la lecture difficile, et souvent rebutante, des immenses recueils, des titres confusément entassés dans les archives. Tous ont tenté de reconstruire l'édifice social du passé : ceux-ci ont recherché les mœurs, les habitudes des Gaulois, des Romains ou des Francks, dans leurs monuments civils, militaires et religieux; ceux-là, soulevant la poussière des cloîtres, ont ajouté des faits inconnus à ceux que l'on connaissait déjà; des documents précieux ont été recueillis et livrés à la publicité. Enfin, le gouvernement s'est mis à la tête de ce mouvement, les départements l'ont favorisé, la mode même s'en est emparée.

La Normandie, Messieurs, si riche en monuments, a été l'objet d'une sollicitude particulière de la part des savants. Elle est explorée par les étrangers de toutes les contrées; chaque jour amène de nouvelles découvertes; votre Compagnie a reçu plusieurs communications intéressantes pour l'histoire de notre pays. M. Deville vous a fait connaître les travaux des antiquaires de l'Ouest, ceux de la Société *qui s'est constituée pour la conservation des monuments.* Il vous a cité un fait qui honore à-la-fois la mémoire d'un des confrères que vous regrettez le plus, et sa veuve, madame Reiset, qui n'a pas hésité à se rendre acquéreur du château d'Arques, qui devait être démoli, garantissant, par ce noble usage de sa fortune, les ruines du vieux château autour duquel viennent se grouper tant de souvenirs historiques.

Les travaux entrepris pour déblayer le théâtre de Lille-

bonne se continuent avec activité; l'enlèvement des terres a mis à découvert des murailles composées de pierres sèches et provenant presque toutes de tombeaux antiques; vous devez à M. Deville la description de quelques-uns de ces monuments, couverts d'inscriptions et de sculptures remarquables. Des fouilles, pratiquées pour une construction dans la rue Roulland, ont aussi fait découvrir plusieurs tombeaux gallo-romains, et des vases en verre de formes fort élégantes. Ces objets enrichiront le Musée d'Antiquités départementales, dont notre honorable confrère M. Deville est le directeur. Je pourrais arrêter encore votre attention sur ces restes matériels des temps antiques, rappeler d'autres découvertes, mais l'étendue d'un rapport est limitée, et je ne craindrais pas cependant qu'on m'accusât de ne voir dans l'antiquité que des camps, ou des tumulus, que des murs de grand ou de petit appareil. Je répondrais à ceux qui me parleraient ainsi : à chacun sa tâche. Décrire les monuments antiques, recueillir tous les débris des temps qui ne sont plus, c'est faire une œuvre utile, c'est réunir des matériaux pour l'histoire, c'est fournir des sujets de méditation à la philosophie, c'est, en un mot, mettre le passé en face du présent.

Quant aux collecteurs des chartes, aux auteurs d'histoires particulières, leur coopération est indispensable pour la composition d'une histoire générale de France. Encouragez donc de toutes vos forces les travaux individuels. Applaudissez aux efforts tentés, car l'homme dont le génie sera assez vaste pour coordonner tous les matériaux réunis, toutes les histoires particulières, succomberait à la peine, si son œuvre n'était déjà toute préparée par les collecteurs et les historiens particuliers.

Les recherches historiques, écrites avec talent, sont susceptibles d'un grand intérêt; elles offrent de l'attrait, et

l'esprit qui se fatigue souvent de faits généraux aime à se replier sur lui-même, et à ne s'occuper que de faits particuliers et pour ainsi dire personnels. — Vous avez écouté avec plaisir la lecture de plusieurs pièces de la composition de M. Floquet ; il vous a entretenu deux fois de Corneille, dont jamais on ne se lasse d'entendre parler. Son père, vous a-t-il dit, Pierre Corneille, était maître particulier des eaux et forêts à Rouen ; il eut à lutter contre les populations réduites au désespoir par la misère et la faim, et, dans les trente années d'exercice de sa pénible charge, il rendit de grands services au pays et au roi. Louis XIII, en récompense, lui conféra, en 1637, des lettres de noblesse, un an après l'apparition du Cid. Ce sont ces lettres que M. Floquet a retrouvées avec les armoiries de la famille de Corneille. « Elles étaient d'azur à la fasce d'or, chargées de « trois têtes de lion de gueule, et accompagnées de trois « étoiles d'argent, posées deux en chef et une en pointe. »

Le second document, concernant Corneille, vous le montre occupant, pendant les temps de la fronde, la charge de procureur des Etats de Normandie. Il la conserva pendant un an seulement, et il fut remplacé par Baudry, avocat fameux, partisan du duc de Longueville, qui avait perdu temporairement son emploi pendant la disgrâce du duc.

Cette curieuse Notice a été imprimée dans la *Revue rétrospective*.

M. Floquet vous a fait connaître aussi la tentative faite par Henri IV pour établir à Rouen des manufactures de soieries, tentative qui n'a pas eu de succès, il est vrai, mais qui est un fait curieux pour l'histoire industrielle de cette ville, qui déjà se distinguait par l'étendue et la variété de son commerce. — Le même académicien vous a lu un récit de l'élection de Georges d'Amboise. — Cet ouvrage,

par l'interêt qu'il présente et par la manière dont il a été traité par l'auteur de l'*Histoire du Privilége de Saint-Romain*, vous a paru digne d'être lu dans cette Séance; vous espérez que les personnes qui nous prêtent en ce moment leur bienveillante attention, partageront votre opinion.

Les méditations du philosophe, les recherches de l'économiste, de l'historien, de l'antiquaire, perdraient une grande partie de leur prix, si elles n'étaient revêtues du charme du langage, si la littérature ne venait à leur secours: aussi les œuvres que nous avons déjà signalées se distinguent-elles par la clarté et l'élégance du style. Nous avons maintenant à examiner les ouvrages purement littéraires dont vous avez eu à vous occuper. C'est ici que nous aurions besoin de développements, pour exposer et juger les systèmes des divers auteurs. L'un de vos membres, M. de Glanville, a chaussé le cothurne grec et s'est revêtu de la toge romaine, et vous a lu des considérations très sagement pensées *sur la nécessité d'en revenir, pour l'art d'écrire, aux anciens modèles, et notamment à ceux que la Grèce nous a transmis.*

Un autre écrivain, auteur de l'ouvrage intitulé *Cent Têtes sous un Bonnet*, semble se faire un jeu de tous les modèles, use et abuse de la facilité de son esprit, de l'activité de son imagination, pour jeter à ses lecteurs ces compositions indécises, où le germe du talent perce à chaque page, mais où il ne peut pousser de jets vigoureux, étouffé, pour ainsi dire, avant d'éclore.

M. de Glanville veut qu'on cultive le grec, dont l'étude est, suivant lui, trop tôt abandonnée par les jeunes gens. C'est dans le texte même des auteurs anciens, dit-il, qu'on trouve des modèles en tout genre; il reconnaît, pourtant, « *dans les productions littéraires de l'époque actuelle, un*

« *grand talent d'observer, des peintures riches et variées, des* « *pensées neuves exprimées d'une manière extrêmement sé-* « *duisante. Mais, d'un autre côté, en ce qui concerne le style,* « *archaïsme dans les tournures et néologisme dans les* « *mots ; en ce qui concerne les idées et le but, un vague con-* « *tinuel, une obscurité mystérieuse et volontaire, qui permet* « *à peine de saisir le vrai sens des paroles de l'auteur.* »

Notre confrère, Messieurs, pose nettement la question : il accuse notre siècle d'archaïsme, de néologisme, d'obscurité mystérieuse et volontaire. Il a jeté le gant : quel champion parmi vous viendra le relever et défendre nos contemporains, nous-mêmes peut-être, contre celui qui attaque avec tant de courtoisie ceux qui suivent une autre bannière littéraire que la sienne ?

Les questions des divers genres de littérature ont occupé jadis l'Académie, et, si je ne me trompe, elles sont restées pendantes, comme toutes les questions insolubles, parce que chacun s'est retranché dans son opinion comme dans un fort inexpugnable. Le feu de la guerre s'est donc éteint, mais qui sait si l'on ne retrouverait pas quelques étincelles propres à la rallumer, sous des cendres presqu'entièrement refroidies ? Les querelles littéraires ne sont-elles pas un des plus puissants aiguillons qui puissent réveiller les esprits indifférents ? Du choc des opinions contraires jaillit souvent la lumière, et, en littérature comme en toute autre matière, il ne suffit pas de dire qu'une chose est bonne ou mauvaise, il faut en rechercher la cause. Je m'empare donc de l'idée première de M. de Glanville : il veut qu'on revienne à l'étude des auteurs grecs, que l'on a trop abandonnés. Sans aucun doute, l'étude d'Homère, des tragiques, de Thucydide, d'Hérodote, de Démosthènes, sera toujours utile, indispensable même à l'homme véritablement savant ; mais pourquoi ces auteurs sont-ils aujourd'hui cultivés par

quelques hommes seulement? c'est parce qu'ils ne sont plus en harmonie avec nos mœurs, nos besoins, nos habitudes; c'est que notre vie a tout-à-fait changé; c'est que les intérêts politiques des Grecs et des Perses, c'est que les conquêtes de Philippe et d'Alexandre, les discours de Demosthènes, ont singulièrement perdu de leur interet pour nous, quand on les met en regard de nos interêts politiques avec les nations nos rivales et nos alliées, des conquêtes des armées françaises, des discours de Mirabeau et de nos grands orateurs.

Il y a loin de notre siècle au temps où Richelieu créait l'Academie Française, où les beaux esprits se rassemblaient à l'hôtel de Rambouillet, ou se pressaient sur le pas de Louis XIII et de ses successeurs. On ne songeait guère alors à la politique : la carrière des honneurs, des emplois n'etait pas aussi facilement ouverte a tous. Presque tous les auteurs, comme le reste de la nation, s'occupaient fort peu de la direction du gouvernement. Les lettres s'etaient refugiees dans le passe, et l'on s'etait passionné pour les evenements qui ont illustré les Grecs et les Romains; leurs ouvrages etaient pris pour modèles, et le grand siècle litteraire de Louis XIV prouva que les plus beaux genies peuvent s'astreindre à des règles sevères et gênantes, et prendre leur vol malgré ces règles peut-être.

Disons-le, à chaque siècle appartient une forme de litterature qui en est l'expression vivante. Notre epoque a ete tourmentee par des revolutions generales et soudaines, par des troubles inattendus, par des triomphes eclatants et par des revers inouis. Crimes, vertus, decouvertes, œuvres de l'esprit, conquêtes de l'industrie, faits interieurs de la famille, tout a ete revele : il n'est point de secrets que le jour de la publicite n'ait eclaire ou ne puisse eclairer. Nous avons vecu et nous vivons en quelque sorte sur la place publique. La

litterature s'est empreinte de ce nouveau genre de vie : elle est devenue ardente, passionnee, exagérée dans ses formes et dans son langage. Comme toutes les idées, tous les systèmes paraissent et peuvent se produire presqu'instantanément, les principes ont été contestés, les règles jusqu'alors reconnues et suivies ont été violées ; et, de même qu'aux palais accoutumés à des mets sapides, il faut des mets plus sapides pour réveiller des sensations, de même les auteurs ont dû se jeter dans l'exagération pour réveiller en nous, par leurs fictions, des émotions plus vives que celles qui nous agitent chaque jour.

Voilà, Messieurs, je le crois, quelques-unes des causes principales qui ont produit l'espèce de confusion et de désordre littéraire qui se sont manifestés depuis plusieurs années. Mais le mouvement désordonné, contre lequel les partisans de l'antiquité ont poussé des cris de détresse, se ralentit déjà ; l'ordre renaîtra bientôt, et notre littérature française, nationale, en sortira plus grande, plus brillante et plus belle.

On a souvent répété, Messieurs, que notre époque n'était pas favorable au développement de la poésie, qu'on ne lisait plus les vers. Je ne sais si les personnes qui manifestaient cette opinion parlaient seulement d'elles-mêmes; mais un fait certain, c'est que jamais on n'a tant fait de vers. M. Decaze, dans son rapport sur les ouvrages de M. Renal, que vous avez admis dans votre Compagnie comme membre correspondant, vous a fait remarquer sa grande fécondité.

M. Le Flaguais, de Caen, est plus fécond encore : il vous a envoyé son dernier ouvrage imprimé, intitulé *Etudes du siècle et Pages du cœur*, et son poème inédit de la *Fille de Jephté*. Je crois devoir vous rappeler l'opinion que j'avais émise sur les ouvrages de M. Le Flaguais, lorsque je vous en ai entretenu : « Le genre de talent qui le caractérise, ai-je dit, est moins

« la force que la grâce, moins une énergique concision dans
« le vers et dans la pensée qu'une heureuse fluidité d'ex-
« pression ; ses vers sont coulants, faciles ; le murmure en
« est doux, un peu trop faible parfois; mais ce qui distingue
« surtout cet auteur, c'est le parfum de mélancolie répandu
« dans beaucoup de ses poésies, c'est cette peine tendre de
« l'ame, qui perce malgré lui, c'est le reflet d'une pensée
« intime qui se manifeste à chaque instant, même à son
« insu. »

Pour M. Renal, votre rapporteur vous l'a représenté comme un versificateur spirituel, et dont la poésie indique beaucoup de facilité.

Si, à ces œuvres poétiques, j'ajoute quelques petites pièces de vers adressées, suivant son habitude, par M. Le Filleul des Guerrots, le recueil intitulé *Pélerinage et le Château-Gaillard* de M. Edouard d'Anglement, je vous aurai fait connaître une partie de notre bagage poétique. A quoi bon vous parler, en effet, d'une foule de pièces de vers publiées déjà depuis long-temps dans divers recueils, si ce n'est pour vous faire remarquer de nouveau que jamais, peut-être, on n'a tant versifié, et qu'au moins ce n'est pas l'absence de recueils de vers qui empêchent de lire ceux qui se plaignent. Il y a de la vérité, pourtant, dans cette allégation qu'on ne lit plus de vers. En effet, il y a tant de versificateurs et si peu de poètes, qu'on craint, en ouvrant un volume en vers, de trouver de la fatigue au lieu d'un délassement, d'éprouver du dégoût et de l'ennui au lieu d'un plaisir vif et qui pénètre l'ame; mais, quand nos poètes renommés, quand ceux dont le génie domine, viennent à lancer dans le monde littéraire une de leurs œuvres, vous voyez cette répulsion, cette indifférence tomber tout-à-coup devant le prestige du nom et du talent ; l'empressement et l'admiration publiques

viennent alors récompenser les travaux et les veilles du poète.

La poésie ne se révèle pas seulement à nous sous la forme d'un langage harmonieux et assujeti à des règles particulières ; vous la retrouvez dans l'expression fugitive de la musique, elle prend de la vie et de la couleur dans la peinture, elle se matérialise et revet un corps dans la sculpture. Vous avez recherché la poésie dans les compositions artistiques de nos concitoyens ; vous avez parcouru, avec une inquiète curiosité, ces galeries ouvertes à nos peintres normands ; vous avez suivi avec plaisir les progrès de ces artistes que vous avez vus naître et grandir sous vos yeux ; vous avez appelé de vos vœux la gloire et la fortune sur tous, et vous avez voulu les encourager par votre suffrage, en leur ouvrant un concours de plus, en offrant aussi une récompense au mérite.

Votre voix a été entendue : quelques concurrents se sont présentés, leurs œuvres ont été jugées ; abstraction faite de différence et de préjugés d'écoles, vous avez pesé dans votre balance équitable leurs droits ; vous allez décerner des encouragements à de jeunes talents, espoir de l'avenir.

Je crois, Messieurs, avoir indiqué sommairement quelques-uns des travaux de l'année ; j'en ai omis à dessein un grand nombre ; j'aurais pu citer avec éloge encore ceux de MM. Duputel, Garneray, Bignon, Paillart, Decaze, Langlois, vous entretenir des Prix de vertu, des Souvenirs de l'école de Mars, des Classifications des tableaux du Musée, des Considérations sur le fanatisme, des utiles ouvrages de M. Boniface ; je n'ai pas voulu trop abuser de la patience de notre auditoire. Pourquoi le dissimuler ? vous le savez comme moi, l'œuvre la mieux conçue fatigue lors qu'elle est trop étendue, l'attention de l'auditeur s'émousse : il saisit avec peine la liaison des pensées entr'elles, l'ennui

le gagne malgré sa bienveillance, et j'aurais trop à craindre sur l'avenir de ce rapport, si j'y ajoutais tout ce que je devrais dire encore, ce qu'aurait dit mieux que moi le secrétaire perpétuel des Lettres, M. Emmanuel Gaillard, qui, l'année dernière, plein de verve et de vie, venait, pour la dernière fois, vous faire entendre sa voix. Messieurs, sa mort a été le signal de celle de plusieurs de vos membres : MM. Periaux père et Durouzeau l'ont bientôt suivi dans la tombe.

En présence de ces pertes réitérées, de ces malheurs qui se glissent au sein des familles les plus heureuses, la vie et le bonheur d'ici-bas devraient paraître bien peu de chose ; mais, quand la douleur s'amortit, on revient vers l'étude, vers cette grande consolatrice de toutes les afflictions ; on suit encore avec intérêt les progrès des sciences et des lettres, et quand, après avoir jeté un coup d'œil sur toute notre France, on reporte ses regards sur cette Normandie si riche, si belle ; quand on voit l'activité industrieuse de ses manufactures, l'immense développement de son commerce, la sagesse et la philantropie de ses établissements de bienfaisance ; quand on considère qu'elle a donné naissance à tant d'hommes illustres, que les sciences y sont cultivées, que les beaux-arts et les lettres y sont en honneur, on se sent heureux et fier de vivre au milieu de la vieille cité de Rollon, qui s'est conservée la reine des cités normandes.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

NOTICE

SUR LES

SALLES D'ASILE POUR L'ENFANCE,

PRÉSENTÉE A L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

DANS SA SÉANCE DU 13 JANVIER 1837,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

Quatre ans à peine se sont écoulés depuis que des personnes bienfaisantes ont formé une Société, afin de fonder à Rouen des *Salles d'Asile pour l'enfance*, à l'instar de celles qui existaient déjà à Paris ; et trois de ces établissements, ouverts successivement dans les quartiers de Martainville [1], de Saint-Sever et de Saint-Gervais, nous ont mis à portée d'apprécier les immenses avantages de cette touchante institution, destinée à laisser aux mères indigentes une liberté qui leur permette de vaquer à leurs travaux, à préserver les petits enfants des dangers de l'abandon et de l'isolement, à leur donner une première éducation morale et religieuse, à leur inculquer des habitudes d'ordre, de soumission et de propreté, qui ne sont même pas sans influence sur la con-

[1] Cette première Salle d'Asile a été ouverte en novembre 1833, et les autres l'ont été très peu de temps après.

duite de leurs parents, enfin à procurer des vêtements à ceux dont les familles sont trop pauvres pour subvenir à leur entretien. Ces tentatives si louables ont été couronnées d'un plein succès, grâce à la générosité de nombreux souscripteurs, à d'abondantes offrandes, soit en argent, soit en vêtements, et au produit des bals annuels donnés à cet effet par la compagnie de sapeurs-pompiers, de 1834 à 1836.

Les rapports publiés par le comité des Salles d'Asile donnent à cet égard tous les renseignements désirables, et je croirais superflu de les répéter ici; mais je vais entrer dans quelques détails sur les établissements du même genre qui ont devancé les nôtres.

Cette invention, toute philantropique, est encore récente; on la doit à un homme industrieux et bienfaisant du nord de l'Ecosse, M. Oven, de New-Lanark, qui conçut l'idée de réunir, dès l'âge de deux ans, les enfants de ses nombreux ouvriers, pour leur donner un commencement d'instruction; cette idée l'occupa dès 1810, mais ce ne fut qu'en 1816 qu'il obtint des succès marqués; il confia alors le soin de son école à un simple ouvrier tisserand, sans instruction, mais qui avait un grand amour des enfants et une patience infatigable avec eux. Cet homme, nommé James Buchanan, sut si bien s'acquitter de cette mission difficile, que, deux ans plus tard, il fut appelé à Londres, par lord Brougham, pour y organiser des *Infant's Schools*, qui eurent dès l'origine les résultats les plus satisfaisants [1].

En 1825, quelques voyageurs, qui avaient visité ces écoles, en parlèrent avec admiration dans les salons de Paris; on

[1] Ces détails sont tirés du n° 5 de *l'Ami de l'Enfance*, *journal des Salles d'Asile*, publié par MM. Cochin et Batelle. D'après la livraison de septembre 1837 du même journal, il paraît que le pasteur Oberlin et sa servante Louise Scheppler ont fait un premier essai de Salles d'Asile en France, dès 1770.

s'occupa d'en fonder de pareilles, et l'on y réussit [1]; elles se multiplièrent assez promptement; plusieurs villes de France imitèrent cet exemple, et Rouen ne fut pas la dernière à en profiter.

La Suisse et l'Italie s'empressèrent également d'accueillir cette heureuse innovation, et la connaissance de l'état de leurs écoles peut n'être pas sans avantage pour l'amélioration des nôtres ; c'est ce qu'a pensé un honorable citoyen d'Elbeuf, M. Capplet [2], qui, dans des voyages entrepris pour son agrément, sait recueillir des documents utiles à son pays. Je crois donc entrer dans ses vues en essayant de reproduire les passages les plus intéressants des petites brochures qu'il a bien voulu me communiquer sur ce sujet [3].

ÉCOLE DES PETITS ENFANTS DE GENÈVE.

Cette école a été ouverte dans le quartier de Saint-Gervais le 26 novembre 1826; un rapport du 20 janvier 1835 en expose ainsi l'objet : « Soustraire des enfants de trois à six « ans aux dangers physiques et moraux, c'est-à-dire aux « chances d'accidents et aux mauvais exemples auxquels les « expose l'abandon où les laissent presque forcément des pa- « rents qu'un travail constant et nécessaire éloigne de leurs « demeures; ramener ces enfants à vivre réunis, dans un état « de liberté réglé par une surveillance éclairée et pater- « nelle ; diriger les premiers développements de leur intel- « ligence ; inspirer à ces jeunes cœurs des sentiments reli- « gieux ; leur donner des idées justes et exactes des choses : « tel est le but qu'on se propose dans cette institution. »

[1] La première Salle d'Asile de Paris a été fondée par M. Cochin et inaugurée le 17 juillet 1828.

[2] C'est sur sa proposition que le Conseil municipal de cette ville a fondé une Salle d'Asile, dont l'ouverture a eu lieu le 5 sept. 1836.

[3] Les mêmes documents ont été insérés, depuis la lecture de cette notice, dans l'*Ami de l'Enfance*, qui est un recueil fort intéressant de renseignements relatifs aux Salles d'Asile de tous les pays, ainsi que des actes administratifs et des règlements qui les concernent.

Ce but a été atteint par l'amélioration de l'état des enfants, sous les rapports physique, moral et religieux : on a vu diminuer sensiblement, dans le quartier de l'école, le nombre de ces jeunes enfants mal élevés, qui, parcourant les rues, s'y livraient à mille petits désordres ; on remarque généralement chez cette population enfantine l'apparence d'une meilleure santé, une mise plus propre et plus décente, et les accidents, triste résultat de l'abandon où on la laissait, sont devenus moins fréquents.

Dans cette école, on s'applique surtout au développement des facultés intellectuelles des enfants ; ils apprennent à lire par la méthode simultanée et l'enseignement monosyllabique ; ils commencent aussi à écrire ; la numération se fait de tête et de vive voix ; on les divise en deux sections pour leur faire chanter des canons, et on leur apprend à solfier ; enfin, on leur présente, soit en nature, soit en dessin, divers objets qui donnent lieu à des explications et à des questions propres à augmenter la somme de leurs connaissances, tout en les amusant et en excitant leur intérêt.

ÉCOLES DES PETITS ENFANTS DE LAUSANNE.

Dans ces écoles, on a introduit le travail manuel, parce qu'il est bon d'accoutumer de bonne heure les garçons, comme les filles, à faire usage de leurs doigts ; le parfilage et le tricotage sont leurs premières occupations. L'instruction générale est donnée aux enfants sous toutes les formes que leur faible intelligence peut saisir, et le plus souvent rattachée à l'enseignement religieux, puisé uniquement dans l'Histoire sainte ; les écoliers acquièrent en outre des notions d'histoire naturelle, de géographie, de calcul, et même de géométrie tout à fait élémentaire ; mais on cherche, avant tout, à former leur cœur, à semer le *bon grain* dans ce terrain si neuf encore, et l'on conçoit combien il est fa-

cile de captiver leur attention par les récits dont la Bible abonde.

ÉCOLES DES PETITS ENFANTS D'ITALIE.

Crémone, Pise et Florence eurent successivement leurs *Asili Infantili*. Les rapports [1] concernant ceux de la dernière ville sont remplis de détails intéressants, mais ils sont d'une certaine étendue, et je dois me borner à en traduire quelques passages par extrait.

La première Salle d'Asile de Florence a été ouverte au mois de mars 1834, au moyen de souscriptions volontaires et de dons en nature ; des artistes se sont chargés gratuitement d'exécuter les dessins et les tableaux nécessaires, des savants ont donné des objets d'histoire naturelle, les dames offrent des vêtements pour les enfants, ou divers petits ouvrages dont il est fait des loteries au profit de l'établissement.

On exige des parents que leurs enfants soient toujours habillés proprement et qu'ils apportent leur pain ; on leur fournit une soupe saine et abondante ; douze médecins font alternativement, chacun pendant un mois, de fréquentes visites à l'asile ; quatorze pharmaciens fournissent gratuitement les médicaments nécessaires, et un dentiste prête aussi son ministère avec le même désintéressement.

Un travail facile, un enseignement proportionné à leur faible intelligence, et quelques heures de récréation, ne laissent jamais les petits écoliers dans l'oisiveté ; on les intéresse aux ouvrages qu'ils exécutent, en leur en fesant sentir l'utilité ; on s'applique à les faire parler correctement, on les exerce à de petites opérations arithmétiques, on leur donne quelques notions des trois règnes de la na-

[1] Primo rapporto e regolamenti dell' Asilo Infantile aperto in Firenze, nell' antico convento di santa Monaca, Firenze 1835, et secondo rapporto, 1836.

ture, en leur parlant de l'homme et des animaux les plus connus, des arbres et de quelques plantes, des metaux et des pierres, etc., etc. Enfin, on les entretient des métiers les plus ordinaires, et des principaux outils qu'on y emploie. On forme leur jugement en les accoutumant à repondre avec exactitude aux questions qu'on leur adresse, et en leur donnant satisfaction sur celles qu'ils font eux-mêmes.

Tous ces details n'empêchent pas qu'on ne s'occupe en même temps, et principalement, de l'education morale de ces enfants; des soins assidus tendent à les diriger vers le bien, à cultiver leurs bonnes inclinations et à reprimer les mauvaises.

Dieu se manifeste par les œuvres de la creation : à chaque instant nous pouvons reconnaître sa puissance, sa bonté ; l'enfant en conçoit bientôt un respect religieux ; la reconnaissance envers l'auteur de tout bien devient pour lui un devoir et une nécessité.

Le besoin continuel et réciproque des êtres qui vivent en societe nous fait sentir nos obligations envers nos semblables.

Sur ces deux bases fondamentales : l'amour de Dieu et l'amour du prochain, s'appuie tout principe de religion et de morale, et il est facile de les faire pénetrer dans le cœur des enfants, en les mettant à la portee de leurs jeunes intelligences. On puise cette première instruction dans l'Histoire sainte et dans un recueil d'historiettes morales. La maîtresse leur recite, avec l'expression convenable, des prières simples, affectueuses et variees, qu'ils ne tardent pas à savoir et à répéter en commun.

On ne saurait croire quelle vive impression font sur l'esprit des enfants des recits où brillent les bonnes qualites d'autres enfants, et où l'on cherche à inspirer à la fois le mepris et la compassion pour leurs defauts : ils les ecoutent avec attention ; l'interêt qu'ils y prennent se manifeste

par leurs questions, et quelquefois même par des applications à leur propre situation. On a rarement besoin d'avoir recours aux punitions, et les plus légères sont vivement senties : faire sortir le désobéissant du rang de ses compagnons, faire rester debout le paresseux, lui retirer son ouvrage quand les autres sont assis et travaillent, priver l'inattentif d'une leçon ou d'une récréation, l'envoyer dans la chambre des réflexions, telles sont les punitions qu'on leur inflige et qu'il n'est pas nécessaire de renouveler souvent; mais il faut savoir tempérer l'effet de ces punitions, de manière à ce qu'elles fassent impression sur le moral sans nuire au physique, et saisir le moment de l'émotion pour amener le coupable à reconnaître lui-même ses torts, afin qu'il cherche à s'en corriger.

Ces divers moyens, employés avec discernement, ont un prompt succès, et l'on est frappé de l'air d'union qui règne parmi les jeunes émules, de leur disposition à se prêter leur pain, leurs jouets, à s'entr'aider dans le travail, à se réunir dans les récréations, enfin de leur empressement à se rendre à l'école.

Ce tableau rapide des Salles d'Asile de divers pays prouve que le premier âge est plus susceptible qu'on ne l'aurait cru de recevoir une certaine instruction et une direction morale qui doivent jeter de profondes racines dans ces jeunes cœurs, et ce sera sans doute aux yeux de nos descendants un titre de gloire pour notre époque d'avoir commencé l'éducation de l'homme dès sa plus tendre enfance, quand l'ame innocente et pure peut déjà s'imprégner, pour ainsi dire, de ce baume régénérateur qui doit plus tard la soutenir dans les périls et les douleurs, et exercer par suite une puissante influence sur le bonheur de la société tout entière.

LETTRES DE NOBLESSE

ACCORDÉES

Au père du Grand Corneille.

LECTURE FAITE PAR M. FLOQUET,

Le 20 Janvier 1837.

L'empressement avec lequel vous avez toujours reçu les documents nouveaux relatifs au grand *Corneille*, semble me promettre un accueil non moins favorable pour une pièce découverte par moi tout récemment, encore bien qu'elle concerne, non le grand poète lui-même, mais son père, qui, comme vous le savez, a exercé à Rouen, pendant trente ans environ, les fonctions de maître particulier des eaux-et-forêts. Cette charge honorable n'était pas toujours sans péril : alors des guerres interminables, de longues famines, des interruptions fréquentes dans les opérations du commerce et dans les travaux de l'industrie, réduisaient souvent notre province, sa capitale surtout, à un état fâcheux au-delà de ce qu'on saurait imaginer aujourd'hui.

Le peuple, sans ouvrage et sans pain, était difficile à contenir ; les mouvements séditieux n'étaient pas rares, et on devait s'estimer heureux encore, lorsqu'une multitude affamée ne s'en prenait qu'aux forêts qui avoisinent la ville de Rouen. Aussi n'est-il question, dans les anciens regis-

tres du Parlement, que de la dévastation de ces forêts, non pas par quelques individus isolés, mais par des bandes nombreuses, presque toujours armées, effroi des sergents verdiers qu'elles bravaient avec audace, qu'elles mettaient en fuite, et tuaient quelquefois.

— Pendant le long exercice de Corneille père, sous le règne de Louis XIII, rien ne fut plus fréquent que ces scènes de pillage, et il fallut toute la persévérance, toute l'intrépidité du maître particulier des eaux-et-forêts, pour y mettre un terme. Pour me borner ici à un seul fait, entre beaucoup d'autres que m'offraient les registres du Parlement de Normandie, on voit, au mois de janvier 1612, Pierre Corneille père résister en personne à des bandes armées qui pillaient, chaque jour, la forêt de Roumare [1]. Chose étrange! des douze sergents préposés jusque-là à la garde des forêts voisines de Rouen, huit venaient d'être congédiés, en un temps où les voleurs de bois pullulaient; et c'est suivi de quatre sergents seulement que Corneille père, assisté d'un substitut du procureur général, se rend à cheval au lieu où se commettaient les désordres. Sur le chemin de Bapaume, une bande de quinze ou vingt pillards, munis de serpes et de haches, s'offre à eux. Aux interpellations de Corneille, ces hommes désespérés répondent hardiment « *qu'ils vont à la forêt, et qu'ils meurent de faim et de froid.* » Corneille, si peu accompagné, ne craint pas de faire arracher à quelques-uns de ces hommes leurs haches et leurs outils. Mais ce ne fut pas sans peine, et « *on cuida veoir* (dit le registre) *une revolte contre luy et les siens.* » A peu d'instants de là, un de ses quatre sergents est maltraité par l'avant-garde d'une autre bande de plus de trois cents pillards armés, qui, descendus de la forêt de Roumare, chargés de bois, se tenaient en haie aux avenues, « *et y avoit danger* (disent les registres)

[1] Registre secret du Parlement de Rouen, 7 janvier 1612.

qu'ils ne se jettassent sur maître Pierre Corneille et sur ceux qui l'accompagnoient. » Il se hâte de revenir à Rouen faire au Parlement son rapport, que nous venons de reproduire presque textuellement. Cette cour souveraine aperçoit toutes les conséquences de pareils désordres, « *non pas seulement* (disent les gens du roi) *pour le dommage dans les forêts, mais à cause de la révolte qui se préparoit pour tous les cas où il arriveroit quelque nécessité ;* » et, renseignée par Pierre Corneille, elle prend des mesures qui font, du moins pour un temps, cesser ces mouvements populaires. Que l'on imagine tous les cas semblables, si fréquents pendant le règne de Louis XIII, où, durant un exercice de trente années, *Corneille* père eut ainsi à résister en personne, et tout seul, pour ainsi dire, à un peuple affamé réduit au désespoir ; et on sentira combien il y eut de justice dans l'octroi qui lui fut fait par le roi, des lettres de noblesse que nous venons de découvrir, après de longues et vaines recherches faites, à diverses époques, dans l'intérêt des descendants du grand poète. Non pas, hâtons-nous de le dire, que nous ne sentions aussi bien que personne, combien pâle peut paraître la noblesse résultant d'une charte royale, auprès de celle que Corneille-le-Grand sut conquérir lui-même par ses travaux et son génie ; mais, dans notre temps d'investigations curieuses et insatiables, où l'on veut tout savoir sur des hommes tels que Corneille, pourquoi repousserait-on le souvenir d'une marque d'honneur accordée, pour de longs et éminents services, au père de ce grand homme, marque d'honneur dont se prévalurent toujours et notre grand poète et Thomas son frère ? Chose assez naturelle, sans doute, en un temps où des titres semblables pouvaient, dans certains lieux, leur valoir l'honorable accueil que l'on eût peut-être dénié à leurs talents seuls, et que, dans notre siècle si abondamment pourvu de lumières et si éminemment philosophique,

on marchande parfois encore à l'homme de mérite, qui n'est pas ou un peu riche ou un peu haut placé. Ainsi, fils d'une *Le Pesant de Bois-Guilbert* (nom dès long-temps, et de nos jours encore, honoré dans la province), fils d'un magistrat consciencieux et intrépide, anobli pour ses services multipliés et non sans éclat, Pierre et Thomas Corneille, l'un *Sieur de Damville*, l'autre *sieur de Lisle*, écuyers tous deux, étaient, en certains lieux d'honneur, accueillis d'abord comme gens de bonne famille, puis ensuite recherchés sans doute et fêtés comme poètes et écrivains.

Pour nous, ne méprisons point ce qu'ils n'ont pas dédaigné, et ce qui, d'ailleurs, fut accordé à leur famille, à une époque où l'éclatant et tout récent succès du *Cid*, succès inouï jusqu'alors au théâtre, put bien paraître un complément aux titres multipliés du père, et lui valoir l'octroi royal d'une noblesse qui devait revertir au grand poète, son fils aîné. Le *Cid*, en effet, avait paru en 1636 ; et, en janvier 1637, il y a précisément deux cents ans, Louis XIII signait les lettres de noblesse octroyées par lui à Pierre Corneille, père de Corneille-le-Grand. Par un édit de janvier 1634 (article 4), ce monarque avait promis « qu'à l'avenir « il ne seroit expédié aucune lettre d'énoblissement *si non* « *pour de grandes et importantes considérations.* » Octroyées en janvier 1637, à une époque si rapprochée de l'édit, ces lettres semblent n'en avoir que plus de prix encore. J'ai cru que l'Académie en entendrait volontiers la lecture.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« La noblesse, fille de la vertu, prend sa naissance en tous estats bien policés, des actes généreux de ceux qui tesmoignent, au péril et pertes de leurs biens et incommodités de leurs personnes, estre utiles au service de leur prince et de

la chose publique, ce qui a donné subject aux roys nos predecesseurs et à nous de faire choix de ceux qui, par leurs bons et louables effects, ont rendu preuve entière de leur fidelité, pour les eslever et mettre au rang des nobles, et, par ceste prerogative, rendre leurs vie et actions remarquables à la posterité. Ce qui doibt servir d'emulation aux autres, à ceste exemple, de s'acquerir de l'honneur et réputation, en espérance de pareille rescompence.

« Et d'autant que, par le tesmoignage de nos plus speciaux serviteurs, nous sommes deuement informes que nostre amé et feal Pierre Corneille, issu de bonne et honorable race et famille, a toujours eu en bonne et singulière recommandation, le bien de cest estat et le nostre en divers emplois qu'il a eus par nostre commandement et pour le bien de nostre service et du publiq, et particulièrement en l'exercice de l'office de maistre de nos eaues et forests, en la viconte de Rouen, durant plus de vingt ans, dont il s'est acquitte avec un extrême soing et fidelite, pour la conservation de nos dictes forests, et en plusieurs autres occasions où il s'est porte avec tel zèle et affection, que ses services rendus et ceux que nous esperons de luy, à l'advenir, nous donnent subject de recongnoistre sa vertu et merites, et les decorer de ce degre d'honneur, pour marque et memoire à sa postérité.

« Sçavoir faisons que nous, pour ces causes et autres bonnes et justes considerations à ce nous mouvans, voulans le gratifier et favorablement traicter, avons le dict Corneille, de nos grâce specialle, plaine puissance et authorite royalle, ses enfans et posterite, masles et femelles naiz et à naistre en loyal mariage, annoblys et annoblissons, et du tittre et qualite de noblesse decore et decorons par les presentes signees de nostre main. Voulons et nous plaist qu'en tous actes et endroicts, tant en jugements que dehors, ils soient tenus et reputez pour nobles, et puissent porter le titre d'escuyer,

jouir et user de tous honneurs, privilleges et exemptions, franchises, prérogatives, prééminences dont jouissent et ont accoustumé jouyr les autres nobles de nostre royaume, extraicts de noble et ancienne race, et, comme tels, ils puissent acquérir tous fiefs possessions nobles, de quelques nature et qualité qu'ils soient, et d'iceux, ensemble de ceux qu'ils ont acquis et leur pourroient escheoir à l'advenir, jouir et uzer tout ainsy que s'ils estoient nais et issus de noble et antienne race, sans qu'ils soient ou puissent estre contraints en vuider leurs mains, avant, d'habondant, au dict Corneille et à sa postérite, de nostre plus ample grâce, permis et octroyé, permectons et octroyons qu'ils puissent doresnavant porter partout et en tous lieux que bon leur semblera, mesmes faire eslever par toutes et chacune leurs terres et seigneuries, leurs armoiries timbrées telles que nous leur donnons et sont cy empreintes[1], tout ainsy et en la mesme forme et manière que font et ont accoustumé faire les autres nobles de nostre dict royaume.

« Si donnons en mandement à nos amés et feaux conseillers les gens tenans nostre cour des aides à Rouen, et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, chacun endroit soy, que de nos présente grâce, don d'armes, et de tout le contenu ci-dessus ils facent, souffrent et laissent jouir et uzer plainement, paisiblement et perpétuellement le dit Corneille, ses dits enfans et postérité masles et femelles nais et naistre en loial mariage, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelsconques edicts, ordonnances, revocquations, et reiglemens à ce contraires, auxquels et à la des-

[1] *Nota.* D'azur, à la fasce d'or, chargées de trois têtes de lion de gueule, et accompagnées de trois étoiles d'argent posées deux en chef et une en pointe. (*Armorial général de France.* Ville de Paris, fol. 1066. Bibliothèque Royale.)

rogatoire des desrogatoires y contenue nous avons desrogé et desrogons par les dictes présentes. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mectre nostre seel aux dictes présentes, sauf, en autres choses, nostre droict, et l'autruy en toutes. Donné à Paris, au mois de janvier, l'an de grâce mil six cent trente-sept, et de nostre règne le vingt-septième, signé Louis. Et sur le reply, par le roy, De Loménie, ung paraphe. Et à costé *visa*, et scellé et las de soye rouge et verd du grand sceau de cire verde.

Et sur le dict reply est escript : Registrées au registre de la court des Aides en Normandie, suivant l'arrest d'icelle du vingt-quatrième jour de mars mil six cent trente-sept, signé De Lestoille, ung paraphe. »

Ce document, Messieurs, est ignoré de la famille Corneille et des biographes du grand poète. Avant de le leur faire connaître, j'ai voulu que l'Académie en eût les prémices.

ÉTABLISSEMENT,

A ROUEN,

(EN 1604),

D'une Manufacture de Soieries,

FAVORISÉ PAR HENRI IV.

LETTRE INÉDITE DU MONARQUE,

RELATIVE A CET ÉTABLISSEMENT.

Document communiqué à l'Académie,

Par M. FLOQUET.

Messieurs,

Je viens de découvrir une lettre de Henri IV, inédite jusqu'à ce jour, ayant trait à l'histoire du commerce de Rouen, et qui m'a paru pouvoir offrir quelque intérêt à l'Académie.

Henri IV, maître de Paris, et reconnu sans contradiction dans tout le royaume, n'avait guère tardé à s'apercevoir que trente-quatre années de discordes civiles avaient presque entièrement épuisé la France. Tout le monde sait ce qu'il fit pour réparer tant de maux, et rendre heureuse et florissante cette France qui lui avait tant coûté à conquérir. On sait quels furent ses efforts pour y activer le commerce ou plutôt pour l'y rétablir; car il était à peu près anéanti : secondé

par Sully dans tous ses plans, il n'y avait qu'un seul point sur lequel n'eussent pu s'entendre le monarque et le ministre : je veux parler de l'introduction et propagation, en France, des manufactures de soieries. « La température de ce royaume est peu favorable, disait Sully ; d'ailleurs, chaque pays a ses productions et son industrie particulières, afin que, par le trafic et commerce de ces choses, dont les uns ont abondance et les autres disette, la fréquentation, conversation et société humaine soit entretenue entre les nations, tant esloignées feussent-elles les unes des autres. Ce genre d'industrie peu laborieux, sédentaire, desaccoutumera vos François de la vie laborieuse en la quelle ils ont besoin d'estre maintenus pour faire de bons soldats. L'agriculture est bien préferable ; par elle, tant de bons territoires dont la France est pourveue seront mis en rapport, et produiront grains, légumes, vins, pastels, huiles, cidres, sels, lins, chanvres, laines, toiles, draps, moutons, pourceaux et mulets, ce qui fera venir de l'argent en France. Tout cela vaut mieux que les soies et manufactures d'icelles. Ces rares et riches étoffes et denrées jetteront les François dans le luxe, la volupté, la faineantise et l'excessive despence, qui ont tousjours esté la principale cause de la ruine des royaumes, les destituant de loyaux, vaillants et laborieux soldats, des quels votre majesté a plus de besoin que de tous ces petits marjolets de cour et de ville revestus d'or et de pourpre [1]. »

Mais c'était perdre le temps que de chercher à détourner Henri IV de son projet favori. Chaque année, il s'importait en France une quantité incroyable d'étoffes de soie ; chaque année, en échange, quarante mille tonnes d'or sortaient du royaume, et Henri IV ne voulait plus qu'il sortît de l'argent de France. Les lois somptuaires que conseillait Sully auraient-elles prévalu contre cette frénésie des Français de toutes

[1] *Économies royales de Sully*, année 1603 chap. 5.

les classes, qui, à tout prix, ne voulaient, aux grands jours, se vêtir que de soie ?

L'objection tirée du climat de la France ne valait guère, A Leyde, ville bien plus septentrionale que la France, n'avait-on pas vu la duchesse d'Arscot élever des vers à soie, et faire faire, avec leur soie, des habillements pour elle et pour ses filles? A Tours, François Ier avait fait naguère un essai couronné de succès. Pourquoi ne pas chercher à continuer et à généraliser ces essais? — Henri IV avait donc fini par laisser gronder Sully, et en faire à sa tête. Défense fut faite de recevoir, en France, des soies venant du dehors. Quatre villes seulement, Paris, Lyon, Orléans et Tours, avaient d'abord été désignées par Henri IV pour ce genre d'industrie. Mais, partout presque, on voulut faire des essais, partout furent plantés des mûriers blancs. Rien n'était populaire, alors, comme un opuscule d'Olivier de Serres, intitulé *Cueillette de la soie*, dédié au conseil municipal de la ville de Paris, ouvrage écrit tout exprès, par l'ordre du roi, pour exciter les habitants de la capitale à la culture du mûrier. Au dire de l'auteur, partout où croissait la vigne, on pouvait recueillir de la soie. Or, quel pays ne produit pas de vin tel quel? La Normandie qui, de la meilleure foi du monde, se croyait encore alors pays vignoble, rêva aussitôt vers à soie et manufactures de soieries.

A la vérité, l'influence qu'exerçait, à cette époque, dans la province, un grand personnage, avait bien pu électriser les froids et défiants habitants du pays de sapience. Je veux parler de Claude Groulart, premier président du parlement de Normandie, l'un des magistrats qui ont fait le plus d'honneur, je ne dis pas à notre province seulement, mais à la France. En novembre 1601, il revenait de la cour, où il avait été fort bien traité, comme à l'ordinaire, par Henri IV, qui lui avait les plus grandes obligations. Entr'autres souvenirs de son voyage, il en consigna un sur son journal,

qui se rapporte à notre sujet, et qui montre avec quelle familiarité le traitait le monarque. « Le roi (disait-il) me fit cest honneur de me commander de monter avec lui dans son carrosse, dans le quel estoient messieurs le mareschal de Bouillon, de Villeroy, et, peu après, y arriva aussi monseigneur le comte de Soissons. Il nous mena à une maison près Saint-Antoine, où il avoit logé quelques manouvriers qui avoient entrepris faire d'aussy bons crespes, satins et damas qu'en Italie mesme, chose fort rare à voir, et dont il arrivera beaucoup de bien à la France, pour les manufactures... Là se traictèrent beaucoup d'ouvertures sur le bien et profit qui revient des manufactures, trop longues à desduire [1]. »

Une tentative qui se fit, peu de temps après, à Rouen, pour y établir une manufacture de soierie, peut bien être la conséquence du voyage de Groulart, et de l'impression qu'avaient faite sur lui les essais de Paris. Toujours est-il certain qu'en 1604, les nommés *Charles* Benoit (normand), et *Isaac* Mayaffre (du Languedoc), nourrissaient à Rouen des vers à soie, et employaient des ouvriers à la confection d'étoffes de soie; que Henri IV voulut les favoriser, et écrivit au parlement de Rouen, dans l'interêt de leur entreprise, une lettre qui nous a paru curieuse pour l'histoire du commerce de notre ville. En voici la teneur :

« De par le Roy,

« Nos améz et féaux, vous sçavez avec quelle affection nous desirons l'establissement de l'art de faire la soye en nostre royaulme, comme chose que nous recongnoissons devoir estre fort utille et proffitable à noz subiectz. Pour y parvenir, il n'y a rien si necessaire que de traicter le plus favorablement que faire se pourra ceux qui s'y employent, et

[1] *Mémoires de Claude Groulart*, chapitre XII.

les quelz, à leurs fraiz et despens, commencent à en introduire la manufacture, comme desjà ont faict *Charles* Benoit maistre passementier et moullinier en soye en nostre ville de Rouen, et *Ysaac* Mayaffre du païs de Languedoc, les quelz nous ont faict veoir la soye qu'ilz ont tirée de la nourriture des vers qu'ilz ont faicte en nostre dicte ville de Rouen, que nous avons trouvée de la beauté et bonté requise. Et sur ce qu'ilz nous ont faict entendre que, pour la continuation de leurs ouvrages, ils auraient besoing d'estre logez en une maison située rue Saint-Vivien, où pend pour enseigne *le Beuf couronné,* qui appartient au corps de notre dicte ville de Rouen, nous avons voulu vous faire la présente, par la quelle nous vous mandons que vous ayez à tenir la main, aultant qu'il vous sera possible, à ce que la dicte maison leur soit délivrée pour le terme de vingt années, affin qu'ilz y puissent dresser les establis pour faire la nourriture des dictz vers, et austres mestiers servans à faire leurs ouvrages. La dicte maison est de si peu de revenu à la dicte ville, que les eschevins d'icelle n'en doivent faire difficulté, veu le grand proffict qui en peult revenir au public, que nous voullons croire leur estre plus recommandé que leur particullier intérest. Si n'y faictes faulte. Car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau, le 23e jour d'aoust 1604. Henry, et plus bas : Ruzé. »

— On regrette de ne pas voir quelles furent les suites de la louable entreprise de *Charles* Benoit et d'*Isaac* Mayaffre; et quels fruits ils recueillirent des bienveillantes dispositions du monarque. Sans doute leur Mémoire au Roi contenait, quant au quartier de Rouen où ils desiraient fixer leur demeure, une indication inexacte; car mandés, le 2 septembre 1604, à la grand'chambre présidée par Claude Groulart, pour s'expliquer sur leurs intentions relativement à ce que le roi attendait d'eux les conseillers-

échevins Paviot et Fremin déclarèrent qu'après recherche exacte en leurs registres, ils n'avaient trouvé, dans la paroisse de Saint-Vivien, aucune maison appartenant à la ville, où pendît pour enseigne *le Bœuf couronné*. Seulement, la ville possédait trois petites maisons sises près *la fausse porte Saint-Ouen*, louées environ 80 livres. Injonction leur fut faite de mander *Charles* BENOIT et *Isaac* MAYAFFRE pour savoir de quelle maison ils avaient entendu parler. Mais les registres du parlement et ceux de l'Hôtel-de-Ville se taisent sur les suites de ces pourparlers. Je n'en incline pas moins à croire que Benoît et Mayaffre n'abandonnèrent point une entreprise que le monarque avait tant à cœur. En tout cas, il m'a semblé que la lettre de Henri IV méritait de n'être pas ignorée plus long-temps dans une ville où elle avait pour objet de favoriser et de fixer une nouvelle branche d'industrie.

ÉLECTION

FAITE

PAR LE CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE ROUEN,

DE GEORGES D'AMBOISE,

PREMIER DU NOM,

EN QUALITÉ D'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

— Fait historique de l'année 1493. —

Par M. A. FLOQUET.

SÉANCE DU 23 JUIN 1837.

Le dix-neuf juillet 1493, on venait d'apporter au chœur de Notre-Dame de Rouen le corps inanimé de l'archevêque Robert de Croixmare, mort la veille dans son palais. La mitre en tête, la crosse en main, revêtu de tous les insignes de l'épiscopat, le prélat, couché dans sa bière découverte, semblait prêt à se réveiller et à bénir encore son troupeau. A sa main droite étincelait l'anneau épiscopal, qu'au jour de sa joyeuse entrée l'abbesse de Saint-Amand lui avait passé au doigt, et qu'elle devait lui reprendre, le lendemain, lorsque le corps passerait devant son monastère, après avoir reposé durant la nuit dans la magnifique église de l'abbaye royale de Saint-Ouen.

Tandis qu'à la lueur de mille torches, et au bruit triste et confus de toutes les cloches de la basilique et de la ville son

nant en mort, les chapelains de Notre-Dame chantaient le Psautier autour des restes du prélat, quelques personnes avaient paru s'étonner de voir vides toutes les hautes chaires des *dignités* et des membres du chapitre. Mais c'est que les chanoines de la métropole, réunis dans la salle capitulaire, après avoir pris possession du siége vacant, songeaient déjà à exercer bientôt le plus important de tous leurs droits, et se préparaient à l'acte le plus auguste que put faire un chapitre, l'élection d'un archevêque.

Car il appartenait alors aux chapitres des cathédrales de nommer un successeur à leurs prélats décédés; comme encore de nos jours les souverains pontifes sont élus, dans la capitale du monde chrétien, par tous les membre du sacré collége réunis au conclave.

Que ces élections eussent ou non leur source dans ce que firent les apôtres, lorsqu'aux premiers jours de l'église ils élurent un successeur à l'un d'eux; consacrées par le premier concile de Nicée, qu'elles eussent ou non toujours existé depuis sans interruption, et que leur forme eût subi, dans la suite des temps, de plus ou moins notables changements, toujours le concile de Bâle avait-il, en 1433, proclamé solennellement le droit des abbayes et des chapitres; et en 1438, à Bourges, dans une assemblée solennelle où présidait le roi Charles VII, les élections des abbés et des évêques étaient devenues le droit commun de la France.

Mais une ancienne coutume voulant qu'avant l'élection les chapitres dénonçassent au roi la mort de leur dernier évêque, et obtinssent de lui la permission d'en élire un autre, les chanoines de Rouen ne s'étaient occupés, dans cette première assemblée, que de députer vers le roi Charles VIII deux d'entr'eux, qui ne pouvaient manquer de revenir bientôt avec la permission désirée; car avait-on jamais vu, surtout depuis le concile de Bâle et la pragmatique, les rois refuser cette permission, qui ne semblait que de pure forme?

Quel ne fut donc pas l'étonnement des chanoines de Rouen, lorsque les deux députés, de retour, leur racontèrent ce qui s'était passé entr'eux et Charles VIII ! En vain lui avaient-ils montré les bulles et les chartes où était proclamé, à chaque ligne, le droit qu'avaient les chanoines de Rouen d'élire librement leurs archevêques, le monarque avait refusé de s'expliquer ouvertement avec eux, malgré leurs instances réitérées, se retranchant toujours à dire *qu'il ne leur permettait ni défendait d'élire un archevêque;* seulement il avait laissé entrevoir que, sous peine de lui déplaire, il faudrait préférer un prélat dont, pour l'heure, il taisait encore le nom : c'était toute la réponse qu'avaient pu obtenir de lui les députés, et il leur avait fallu partir sans lettres patentes donnant au chapitre la permission d'élire.

Plusieurs jours de suite, les chanoines assemblés en permanence délibérèrent sur un procédé si étrange. Mais leurs bulles, leurs chartes, les définitions du concile de Bâle, la pragmatique, enfin, étaient formelles. Le roi en tous cas ne leur avait pas défendu de s'assembler et d'élire : eût-il jamais osé l'entreprendre ? Ayant donc égard au dommage qui résultait toujours, pour les diocèses, de la longue vacance du siége épiscopal ; voulant, d'ailleurs (et ils le dirent), *user de leur droit, et des libertés accordées d'ancienneté à eux et à leur église*, ils proclamèrent, tout d'une voix, l'urgence de pourvoir prochainement l'église de Rouen d'un nouveau pontife ; et le mercredi 21 août fut, dès-lors, fixé d'un commun accord, pour l'élection d'un archevêque. Or, tous les chanoines (résidants ou du dehors, engagés dans les ordres sacrés ou libres encore), avaient le droit de concourir à l'élection des évêques ; ordre fut donc donné aux notaires et aux messagers, de *semondre*, pour le 21 août, tous les membres du chapitre, indistinctement, tant en parlant à eux-mêmes, en présence de témoins jurés, qu'en faisant publier les semonces ; et, peu d'instants après, on lisait

les citations affichées à l'entrée de la salle capitulaire et à toutes les portes de Notre-Dame.

— Au reste, les intentions de Charles VIII ne devaient pas être long-temps un mystère. Gouverné maintenant par le duc d'Orléans, que naguère il avait combattu, fait prisonnier, tenu enfermé dans la *grosse tour* de Bourges, c'était l'ami de ce prince, c'était Georges d'Amboise, archevêque de Narbonne, qu'il voulait voir appeler au siége de Rouen. Georges d'Amboise, lui aussi, avait été prisonnier du roi, comme le duc d'Orléans son maître et son ami; aujourd'hui il était lieutenant en Normandie pour ce prince gouverneur de la province, et Charles VIII avait entrepris de l'en faire archevêque-primat: voilà de ces caprices des rois et de la fortune!

Or, jamais roi de France n'avait eu chose plus à cœur, comme on ne tarda guère à le voir; et l'étonnement fut grand à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, et parmi tous les officiers du roi dans la cité, lorsqu'arrivèrent des lettres du monarque, qui leur imposaient une tâche bien nouvelle, assurément, pour des gens de robe, des échevins et des bourgeois. « *Assemblez-vous pour ceste matière* (leur écrivait-il), *puis allez en telle solempnité que verrez bon estre par devers les chanoines de Rouen, et leur remonstrez et déclarez bien à plain nostre voulloir, en les admonestant, insistant envers eulx, et tenant la main pour et en faveur de nostre cousin maistre Georges d'Amboise, en manière que la postulacion soit faicte de sa personne et non d'autre. Nous vous le mandons expressément, commandons et enjoignons.* »

Le duc d'Orléans leur avait écrit aussi. « *J'ay ceste matière si très à cueur que plus ne pourroye* (leur disait-il), *tant en faveur de mon cousin maistre Georges d'Amboise, que aussi parce que je congnoys que c'est l'un des grans biens qui peult advenir en l'église de Rouen et en tout le pays*

du duché de Normandie, de recouvrer ung si grand et notable prélat. .... Le quel, par ce moyen, portera et favorisera, dores en avant, toutes les affaires du pays. Je vous prie donc, si très affectueusement que faire puis, que, pour l'amour de moy, vous veuilliez vous y employer en manière que la chose sorte effect...., et me ferez plaisir très grant, tel que plus ne pourriez, lequel je recongnoistré quant d'aucune chose me vouldrez requérir. » Les ordres du monarque étaient bien précis, sans doute, et quoi de plus pressant que ces prières du prince gouverneur ! Mais, pour qui connaîtra les mœurs de ces temps-là, pour qui saura ce que c'était, alors, que l'esprit de corps, et quelle était l'attitude respective des compagnies puissantes entre lesquelles se partageait l'autorité dans nos grandes cités au moyen-âge, il sera facile d'imaginer l'embarras des officiers du roi, des échevins et des conseillers de ville, en se voyant chargés d'une semblable mission. Eux laïques, eux profanes, aller parler élection à un chapitre puissant, jaloux à l'excès de son pouvoir, de ses prérogatives et de sa liberté ! aller lui désigner, même au nom du roi, un prélat à élire ! Une journée entière, ils avaient délibéré à l'Hôtel-de-Ville, sans pouvoir s'y résoudre ; en parler, seulement, leur semblait une entreprise. « *On va s'estonner* (disait un d'entr'eux, et c'était l'avocat du roi lui-même, Jacques Le Lieur), *on va s'estonner que nous parlions de ceste matière en l'ostel de la ville ; mais puisque le roy en escript, il nous fault bien en communiquer ensemble, et savoir le vouloir de sa majesté. Semons donc et respandons les paroles contenues aux lettres que vous venez d'entendre ; à la bonne heure, mais d'aller en chappitre, il n'y a pas d'apparence, car* (ce furent ses termes) *convient-il que nous, laïques, allions prescher les gens d'église ?* »

Mais si les lettres de Charles VIII et du duc d'Orléans les avaient rendus si perplexes, que dirent-ils en apprenant que

des commissaires extraordinaires du roi venaient d'arriver à Rouen, avec charge expresse de solliciter, en son nom, l'élection de l'archevêque de Narbonne? Et quels personnages avaient été chargés de cette mission délicate! Un maréchal de France, d'abord, Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, dont le nom était mêlé à toutes les guerres, à toutes les grandes affaires de ce temps-là, un lion sur les champs de batailles, puis, après le combat, négociateur adroit et sage, employé naguère avec succès par Louis XI auprès des cantons suisses (c'était tout dire), et maintenant il était envoyé par Charles VIII pour négocier avec les chanoines de Notre-Dame de Rouen! Encore des hommes éminents lui avaient-ils été adjoints par le monarque pour le seconder dans cette mission délicate: c'était Jean du Vergier, chevalier, président des généraux des Aides à Rouen, M. de Clerieu, chambellan du Roi. Le duc d'Orléans, enfin, ne s'était pas oublié, et Jean Tiercelin sieur de Brosses, François de Rochouart sieur de Chandenier, chambellans du prince, venaient agir aussi dans l'intérêt du prélat, son lieutenant et son ami.

Ces échevins, ces conseillers de ville, ces officiers du roi si perplexes, si résolus à ne se mêler de rien, que purent-ils dire, lorsque le maréchal de Baudricourt les somma de venir tous avec lui au Chapitre, leur montrant des lettres du roi qui leur enjoignaient de lui obéir en tous points! Force n'était-elle pas pour eux de se résigner et de le suivre, aux risques de tout ce qui en pourrait advenir?

Pour les chanoines de Notre-Dame, avertis de ce qui se passait, rien ne pouvait plus leur déplaire que de se voir influencer avec tant de publicité et d'éclat. Tant de lettres déjà reçues et si pressantes, des députations solennelles à recevoir, des harangues à entendre, des prières qui, venant de si haut, semblaient des ordres, n'étaient-ce pas là de graves atteintes à l'entière liberté assurée par les Conciles aux

chanoines-électeurs prêts à se donner un prélat? N'avait-on pas entendu naguère les pères assemblés à Bâle adjurer, au nom de Dieu, les empereurs, les rois, les princes, les communautés et *tous hommes* (quelle que fût leur condition, qu'ils appartînssent au monde ou à l'église), de ne jamais écrire ou parler aux chapitres au sujet des élections, de ne jamais leur adresser de prières pour solliciter leurs suffrages, de ne jamais intervenir, en un mot, dans des affaires toutes de religion, de conscience et de liberté? Comment donc ne pas gémir que, par des démarches si patentes, on affectât d'ôter, par avance, à leur élection l'apparence de liberté qui lui était nécessaire pour réunir les suffrages du peuple et ses respects; que l'on semblât enfin tenir en suspens les lettres patentes de congé d'élire, jusqu'à ce qu'on leur eût sans doute arraché la promesse de proclamer archevêque tel prélat qu'il plairait au roi de désigner à leurs suffrages! Ils ne pouvaient, toutefois, fermer les portes du chapitre à de si grands seigneurs députés vers eux par le roi, munis de ses pleins pouvoirs, porteurs de ses lettres de créance! Le 31 juillet donc, comme ils étaient réunis dans la salle capitulaire, lorsque le messager vint leur annoncer les envoyés du roi, et les introduisit par l'ordre du doyen, ils firent assez bonne contenance à l'aspect du maréchal de Baudricourt et des autres envoyés du monarque et du prince, et ne laissèrent percer un peu leur mauvaise humeur qu'en voyant entrer, à la suite du maréchal, Antoine Boyer, abbé de Saint-Ouen, avec l'élite de la noblesse de la province; mais lorsque entrèrent, à leur tour, les échevins, les conseillers de ville et officiers du roi, vous eussiez vu tous les chanoines froncer le sourcil, s'agiter sur leurs bancs, prêts enfin à protester tous ensemble contre ce qu'ils regardaient comme un grand scandale.

Cependant, Baudricourt s'étant empressé, en entrant, de présenter les lettres du roi, force était bien de les entendre

avant tout ; et combien elles étaient pressantes ! Après quoi, il fallut entendre aussi tout ce que le maréchal voulut ajouter en faveur du protégé de Charles VIII ; tout ce que dirent ensuite les chambellans du duc d'Orléans. Vint enfin le tour de Robert de la Fontaine, lieutenant du grand sénéchal de Normandie, chargé de porter la parole au nom des officiers du roi et de la communauté de la ville ; mais à peine avait-il commencé sa harangue qu'une violente rumeur s'éleva de tous les bancs du chapitre, et ne s'apaisa que sur un signe énergique du grand doyen, président de l'assemblée. C'était Jean Masselin, homme d'âge et de tête, dont la sagesse, l'éloquence et l'énergie avaient brillé aux états-généraux de Tours, où le clergé l'avait choisi pour son organe, et dont il nous a laissé la curieuse histoire ; au demeurant, prêtre et chanoine avant tout, non moins zélé que ses collègues pour les libertés de l'église et les droits du chapitre ; car aussitôt qu'il eut obtenu le silence, apostrophant vivement l'orateur de la ville : « *Maître de la Fontaine* (lui dit-il), *il suffist bien de ce que le roy nous a requis, et sachiez que les gens du roy et conseillers de la ville n'ont rien à veoir céans en l'eslection des archevesques.*—Pour vous, messeigneurs les commissaires du roi, voici notre réponse : Notre journée est prise au 21e jour d'août prochain. Ce jour là, tout le chapitre assemblé usera de son droit selon les constitutions canoniques, et n'entend rien faire dont Sa Majesté puisse avoir un juste sujet de se plaindre. »

Ce fut tout ce que purent obtenir les députés, malgré leurs vives instances ; et, dans tout cela, pas un mot de la permission d'élire, que les chanoines étaient bien résolus à ne plus attendre.

Un tel accueil, on le conçoit, n'avait guère contenté les officiers du roi, les conseillers de ville surtout ; mais, en toutes choses le grand point étant de réussir, ils avaient tous compris à merveille combien il importait de ne point pous-

ser à bout un chapitre si ombrageux; et, dans une conférence très animée qu'ils eurent le jour même chez le maréchal de Baudricourt, il fut convenu, après bien des débats « que, pour le present, il ne seroit faict aucun reproche à messieurs du chapitre des paroles qu'ils avoient dictes aux conseillers de la ville. »

Cependant trois semaines entières s'étaient écoulées depuis cette scène un peu vive, et le temps avait amené bien des réflexions. Quel meilleur archevêque, après tout, les chanoines de Rouen pouvaient-ils se donner que Georges d'Amboise, dont la piété, la douceur, la bonté, la bienfaisance leur étaient si bien connues! Quel autre protecteur plus puissant trouveraient-ils jamais pour leur église, pour la province tout entière? Charles VIII, bien jeune sans doute, mais valétudinaire, pouvait bientôt mourir; quelles bornes auraient alors le crédit et le pouvoir d'un prélat désigné à l'avance comme le seul ministre de l'héritier présomptif de la couronne, dont il était déjà l'oracle et l'ami! Fallait-il repousser, parce que le roi l'indiquait, un prélat qu'ils aimaient tous, le seul, peut-être, auquel ils eussent pensé tout d'abord, lorsqu'ils avaient vu le siége vacant!

Lors donc que, la veille de l'élection, une députation nouvelle d'envoyés du roi vint au chapitre faire de plus vives et dernières instances, elle vit bien tout d'abord qu'elle allait être plus favorablement accueillie que la première. Au lieu du maréchal de Baudricourt, qui s'était vu forcé de retourner à la Cour, Thibaut Baillet, président du Parlement de Paris, avait été chargé de haranguer le chapitre au nom du monarque; sa harangue fut éloquente, et il parut bien qu'on l'écoutait avec faveur. Le grand-sénéchal Brézé était là aussi; mais Robert de la Fontaine, son lieutenant, avait eu charge de parler pour lui, pour les autres officiers du roi, pour les conseillers, échevins et bourgeois notables de la ville. Cette fois, du moins, il put parler à son aise, sans que le doyen

Masselin songeât à l'interrompre. A la fin, Charles VIII s'était décidé à signer des lettres patentes donnant permission d'élire.

La députation les remit au chapitre, qui les reçut en grand respect, quoique bien résolu dès long-temps à passer outre sans elles.

La réponse du doyen Masselin aux députés fut pleine de mansuétude ; et, quoiqu'il n'eût rien dit encore qui pût lier le chapitre, ils osèrent, à cette fois, espérer le succès de tant de soins et de démarches.

Cependant, tout se dispose dans Rouen pour l'élection d'un archevêque. Des prédications éloquentes ont été faites dans toutes les églises de la ville par l'évêque de Philadelphie, à l'occasion de l'acte auguste qui se prépare. Des processions solennelles ont eu lieu au dehors, où la *fierte* révérée de Saint-Romain a paru, toute resplendissante de pierres précieuses et d'anneaux d'or, dons des grands criminels repentants qui lui durent naguère la vie et la liberté. La fierte de Saint-Romain! à elle seule ne vaut-elle pas tous les discours? ne dit-elle pas assez haut quelles vertus devra réunir le prélat réservé à l'honneur insigne de s'asseoir dans la chaire épiscopale qu'honora naguère un si grand, un si saint pontife? A l'aspect de ces solennités, la ville de Rouen s'est émue; dans cette vieille cité chrétienne, toute vouée au culte de ses pères, tout attentive à ce que fait l'église, une seule pensée absorbe en ce moment tous les esprits : l'élection d'un archevêque. Pour ces hommes de foi, la mort d'un saint évêque est une calamité publique ; à leurs yeux la vacance du siége est un état de tristesse et de veuvage pour leur église ; l'annonce de l'élection d'un pontife les a fait tressaillir. Aussi, le 21 août, jour fixé pour l'élection, lorsque, dès trois heures du matin, les dix cloches de la tour de l'Aiguille, sonnant l'*émeute*, appellent les chanoines aux matines, voyez comme, de toutes parts, chez les nobles, chez les bour-

geois, parmi le peuple, on s'éveille, on se lève, on s'empresse, on assiége la Cathédrale et ses parvis! Toutes les nefs sont bientôt envahies, tant cette multitude craindrait de rien perdre de ce qu'il lui sera possible de voir de la solennité imposante du jour!

Au chœur est chanté en grande pompe une messe solennelle du Saint-Esprit, en présence de quarante-trois chanoines, dont trente-sept ont, dès l'aurore, célébré eux-mêmes les saints mystères; on voit les six autres, qui ne sont pas encore prêtres, s'approcher de l'autel, dans un saint recueillement, et recevoir ce pain sacré qu'ils n'ont pas le pouvoir de rompre aux fidèles. Cependant la cloche capitulaire s'étant fait entendre, les chanoines, la croix en tête, se rendent au chapitre; le messager, revêtu de sa tunique mi-partie, les précède, la verge en main, et a peine à leur faire place à travers une foule curieuse et empressée; ils sont entrés enfin, les portes se ferment sur eux, des officiers d'église en gardent les avenues; l'antienne *Preciosa* est chantée, et déjà les capitulants sont en séance, lorsque survient un quarante-quatrième chanoine, Jean Yver. Accablé d'années, perclus de goutte et mourant, il a pu, à grande peine, gagner une table de pierre placée au milieu du chapitre, et sur laquelle il s'appuie. Ses infirmités, ses souffrances ne lui permettant pas, dit-il, d'assister à une délibération qui, peut-être, sera longue; il donne sa procuration au chanoine Duquesnay pour le représenter dans l'élection. Trois tabellions prêtres sont là, qui en dressent un acte en forme, trois témoins prêtres la signent; puis le chanoine Yver se retire, pour ne plus reparaître dans Notre-Dame que glacé et couché dans sa bière; cet effort suprême d'un chanoine à l'agonie a montré de quel prix est pour tous ces prêtres le droit d'élire leurs archevêques!

Cependant, tous les chanoines présents, interpellés tour-à-tour par le doyen, ont reconnu que le 21 août est bien

le jour fixé par le chapitre. Divers actes lus par les tabellions prouvent authentiquement que les chanoines absents ont tous été ajournés en personne; aussi tous, à l'exception de deux, ont envoyé des procurations dont lecture est donnée. En ce moment, le chancelier Etienne Tuvache sort de la salle capitulaire, précédé du messager, des trois témoins et des trois notaires; il va aux portes de l'église appeler les chanoines absents, et toutes les personnes, en général, qui prétendraient avoir intérêt à ce qui va se faire. « *Venez* (dit il) *à l'eslection de l'archevesque de ceste esglise de Rouen que veulent faire présentement les chanoines d'icelle esglize en leur chapitre, vous qui y prétendez droit; ou aultrement, ils y procèderont par voye de droict, sans plus vous appeler ou actendre.* » Puis il appelle trois fois, à haute voix, les deux chanoines Jean Lenfant et Guillaume Leboursier, qui n'ont ni comparu ni envoyé de pouvoirs, mais personne ne répond à cet appel. Après donc que le chancelier est revenu faire connaître au chapitre l'inutilité de cette dernière *semonce*, tous les chanoines, la main sur les saints évangiles, jurent, en leur nom et au nom de ceux dont ils ont les pouvoirs, « d'élire un archevêque digne, utile à l'église, de ne point donner leur voix à celui qu'ils pourraient, à bon droit, soupçonner d'avoir brigué cette dignité ou par sollicitation ou par promesse d'argent. » C'est la formule consacrée par le concile de Bâle.

Ensuite, le chancelier se levant, et promenant ses regards scrutateurs sur tous les capitulants, il somme les chanoines excommuniés, suspens et interdits (si par malheur il y en avait de tels dans l'assemblée) de sortir, à l'instant, de la salle capitulaire; il proteste énergiquement de nullité contre la part qu'ils pourraient prendre, par surprise, à l'élection qui va se faire.

Après quoi, au milieu du plus religieux silence, le doyen Masselin prononce un éloquent discours relatif à l'acte so-

lennel qui réunit le chapitre ; il a pris pour texte ces paroles : « *Seigneur, qui connaissez le fond des cœurs, montrez-nous le pontife dont vous avez fait choix.* » Ces paroles furent celles des apôtres réunis pour élire un successeur à l'un d'eux qui venait de mourir; quelles autres pourraient mieux convenir à l'election d'un évêque ? La pathetique allocution du vieillard a fait sur tous les auditeurs une impression profonde ; émus de ce qu'ils viennent d'entendre, la gloire de Dieu, le bien de l'église, sont les seules choses qu'ils veulent chercher dans l'élection d'un pontife : il ne faut plus que convenir de la forme dans laquelle ils vont l'elire, des trois modes connus dans l'église : *l'élection au scrutin, l'élection par compromis, l'élection par voie d'inspiration.* Après que ce dernier mode a été preféré, du consentement de tous, aussitôt les notaires et les témoins se hâtent de sortir, car un acte mystérieux et suprême va s'accomplir, qui ne doit avoir d'autres témoins que les électeurs eux-mêmes. Tous, donc, s'agenouillent humblement sur les froides dalles du chapitre. L'hymne inspirante : *Veni Creator* est entonnée à haute voix par le grand-chantre. Mais voilà un merveilleux concert! on n'a pas encore fini le premier verset de l'hymne que, soudain, les chanoines électeurs se sont levés tous ensemble comme un seul homme : « *Que Georges d'Amboise, archevêque de Narbonne, devienne notre archevêque!* » s'écrient-ils au même instant ; toutes les voix ne formant plus qu'une seule voix : unanimité bien rare, qui comble de joie ces vieillards. Dans les idées religieuses du temps, ils croient avoir été inspirés par l'Esprit-Saint, qu'ils ont invoqué. La belle vie episcopale de Georges d'Amboise viendra fortifier cette pieuse croyance qui relève encore à leurs yeux le pontife qu'ils se sont donné.

C'en est donc fait, l'élection est consommée. Déja toutes les cloches de Notre-Dame se sont ébranlées dans les tours, et annoncent joyeusement à la ville primatiale qu'elle a un archevêque ; aussitôt, les cloches de toutes les églises ont

répondu à cette annonce. Les portes de la salle capitulaire s'ouvrant alors : les chanoines, la croix en tête, se rendent au chœur où va être chanté le solennel *Te Deum*, ce triomphant cantique de joie et d'action de grâces. Mais, chargé de publier, avant tout, le choix du chapitre, qui est encore un secret pour la multitude, le chancelier, accompagné des trois témoins, des trois notaires, et précédé du messager, gravit les degrés de l'*ambon*, et, du geste, commandant le silence au clergé, au peuple de la ville, qui se pressent tumultueusement dans la basilique. « *Nous* (dit-il), *chanoine de ceste église de Rouen, publions et signifions au peuple que, nous, les chanoines et chapitre d'icelle église, avons, ce jourd'huy, eslu pour nostre archevesque Messire Georges d'Amboise, de présent archevesque de Narbonne.* » A peine a-t-il fini, que les cris : *Noël! Noël!* retentissent de toutes parts ; ils recommencent plus bruyants encore, lorsque le chancelier va aux portes du temple publier une deuxième fois le choix que vient de faire le chapitre. Dans la ville, dans la province, le nom de Georges d'Amboise vole de bouche en bouche ; on attend impatiemment sa venue.

Vint enfin le jour fixé pour sa *joyeuse entrée* à Rouen. A peine pourrions-nous imaginer aujourd'hui quelle solennité c'était, dans ces temps-là, que la *joyeuse entrée* des archevêques de Rouen dans la ville capitale de leur diocèse ; c'était véritablement un triomphe.

Dans des temps reculés, ils avaient eu le pouvoir de délivrer, ce jour-là, des prisonniers; des rois n'avaient pas dédaigné de grossir leur cortége : en 1415, le treize octobre, Louis de Harcourt prenant possession du siége de Rouen, le roi de France avait été vu conduisant lui-même le prélat par la main depuis l'aître de Notre-Dame jusqu'au chœur. Mais, au milieu de tant de gloire, il fallait que l'archevêque de Rouen vînt, les pieds nus, depuis l'église de S.-Herbland jusqu'au maître autel de Notre-Dame, afin sans doute que.

parmi ces pompes enivrantes, il n'oubliât point les pauvres pêcheurs dont il venait continuer la mission sublime.

Ce fut donc les pieds nus que Georges d'Amboise, sortant de l'église de Saint-Herbland, s'offrit aux regards du clergé de Rouen qui l'attendait aux portes de Notre-Dame, à ceux du peuple innombrable qui en encombrait les avenues. Sur sa route, l'abbesse de Saint-Amand lui avait donné l'anneau épiscopal, ôté naguère au doigt glacé de Robert de Croixmare : gage sacré d'une union mystique et intime entre le prélat et son église. « *Messire, je le donne à vous vivant* (avait-elle dit), *on me le rendra vous estant mort.* » Le prélat s'avançant dans l'aître, le grand-doyen Masselin lui adressa la parole « *Révérend père*, (lui dit-il en lui montrant la basilique), *voici l'église de Rouen, votre épouse, notre mère, prête à vous recevoir avec une indicible joie. Vous la gouvernerez sagement, et mettrez toute votre puissance à la protéger, à la défendre.* »

« *Avec l'aide de Dieu, je le promets* », répondit l'archevêque. Le livre des évangiles lui étant alors présenté, le prélat, sur l'invitation du doyen, jura solennellement ce qu'il venait de promettre; puis, au bruit de toutes les cloches de la ville sonnant en volée, au bruit des orgues et de leurs fanfares triomphantes, il entra dans son église, et monta dans la chaire de Saint-Romain, d'où il bénit la multitude prosternée, aux cris de *Noël! Noël! Noël!* qui semblaient ne devoir jamais cesser.

Quel serment fut mieux rempli que celui fait par Georges d'Amboise en ce jour solennel? Qui pourrait redire tout ce que fit le prélat pour son église, pour la ville, pour la province tout entière? Sa Cathédrale ornée d'un portail majestueux, le chœur enceint de riches balustrades, chefs-d'œuvre de l'art, le trésor rempli d'ornements splendides, de vases précieux, d'inestimables reliquaires, la grosse tour ébranlée par une cloche monstrueuse dont le son formidable

portait au loin la pensée de Dieu et le souvenir du généreux prélat qui l'avait donnée, les archevêques de Rouen dotés d'un palais de plaisance, sujet d'orgueil pour les arts et d'envie pour les rois! Gouverneur, en même temps qu'archevêque, la province lui dut son échiquier sédentaire, c'est-à-dire la justice, non plus de temps à autre et en passant, mais tous les jours et à toute heure, pour le pauvre comme pour le riche! Et notre ville, outre un magnifique palais de justice, dont, seul presque, il fit les frais, la plupart des fontaines jaillissantes qui, encore de nos jours, l'assainissent et la décorent.

De tous ces bienfaits du prélat, combien dont il ne reste plus qu'un souvenir confus! Le chœur de la métropole a été dépouillé de sa splendide ceinture; son trésor, des riches ornements, des vases d'or, des reliquaires que l'on venait y admirer de loin; la tour d'Amboise est, aujourd'hui, vide et sans voix; à Gaillon, on ne voit plus rien, pas même des décombres. Le temps qui a frappé tant de grands hommes, et qui dévore, sans cesse, les monuments qu'ils nous ont laissés, n'a pas épargné les chartes, les mémoriaux où étaient écrits leurs noms et les détails intimes de leur histoire.

Pourrait-on donc condamner notre empressement religieux à recueillir, de peur qu'ils ne périssent, les feuilles dispersées, plus rares chaque jour, où nous sont révélés quelques-uns des secrets de ces siècles qui s'enfuient!

A vingt-trois ans de là, l'église de France allait être dépouillée du droit de choisir ses prélats. Après Georges d'Amboise, le chapitre de Rouen ne devait plus élire qu'un seul archevêque, Georges d'Amboise, deuxième du nom, neveu de l'illustre légat; après quoi, ce fut aux rois de France de pourvoir aux évêchés et aux abbayes, sauf l'agrément des souverains pontifes. Alors commencèrent de vives disputes entre les hommes, pour et contre les élections abolies. Bran

tôme se distingua entre tous les autres, et il n'y eut sorte d'invectives qu'il ne prodiguât à ces chapitres, à ces abbayes qui, pendant tant d'années, avaient élu leurs prélats. Le grave Etienne Pasquier, au contraire, regrettait amèrement les élections, « ce mesnage du Saint-Esprit, » comme il les appelait dans son naïf langage.

A l'en croire, les évêchés, abbayes et autres bénéfices, se seraient « *vendus*, de son temps, *au plus offrant et dernier enchérisseur.* » Le fougueux Génebrard, exagérant comme à son ordinaire, ne craignit pas d'avancer que le pire des prélats élus autrefois par les églises valait mieux que le meilleur d'entre ceux que, depuis, avaient nommés les rois.

Dans les états-généraux de France, dans les conciles provinciaux, dans ceux de Rouen surtout, souvent des voix éloquentes adjurèrent les rois de France de rendre aux chapitres le droit d'élire les évêques.

On n'attend pas, sans doute, que nous osions prononcer sur de si grands différends. C'est assez pour nous d'avoir révélé et exactement décrit une ancienne coutume, l'une des plus curieuses, peut-être, de l'église au moyen-âge. Le nom de Georges d'Amboise nous permettait d'espérer quelque intérêt; son élection offrit, d'ailleurs, un concours d'incidents notables qu'il ne faudrait chercher dans aucune autre: c'est ce qui nous a décidé à vous en raconter l'histoire.

ANTIQUITÉS.

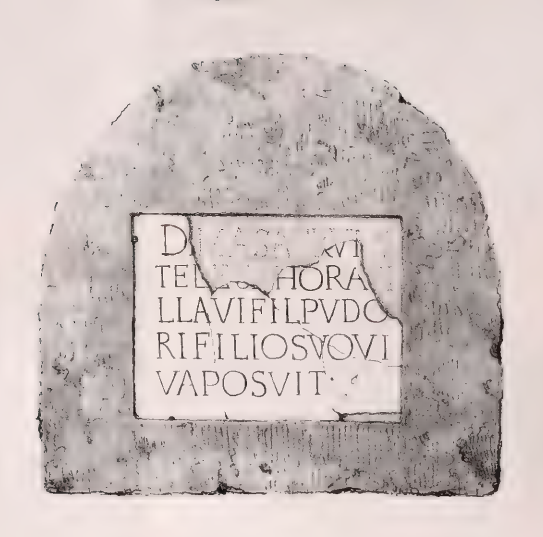
Les fouilles opérées au théâtre romain de Lillebonne, en 1836, ont donné lieu à une importante découverte. En dégageant la muraille extérieure, à l'ouest, on mit à nu, contre un des contreforts du théâtre, un mur de neuf pieds d'épaisseur, qui venait s'y appliquer. Ce mur, composé de fortes pierres assemblées à sec, décrivait une courbe, et se perdait vers le nord-ouest, sous le chemin conduisant de Lillebonne au Mesnil. Il était assis au niveau du sol antique. On s'aperçut, en enlevant l'assise supérieure de ce mur, que la plupart des pierres étaient couvertes de sculptures (celles-ci étaient des carrières de Saint-Leu ou de bancs analogues; et qu'un plus grand nombre encore (celles-là étaient en pierres du pays, calcaire à silex), avaient été excavées en forme d'auge; quelques-unes portaient des inscriptions. Chargé par la commission départementale des antiquités de constater cette découverte, je me transportai sur les lieux. Je ne tardai pas à reconnaître que les pierres dont on avait composé cette muraille rustique, appartenaient, sans presque aucune exception, à des monuments tumulaires. Ces monuments décoraient probablement la voie antique allant de Lillebonne à la Seine, qui longe le théâtre, vers le point où

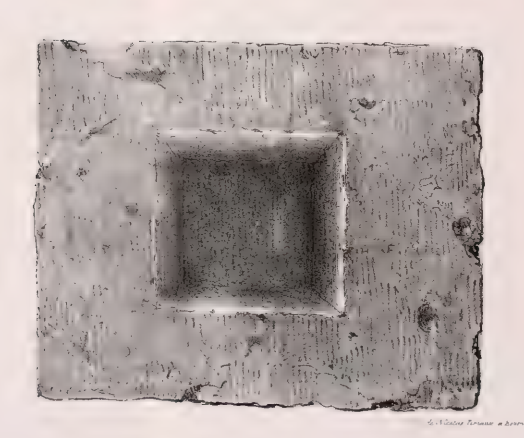
cette muraille a été découverte. Leur proximité aura rendu plus faciles l'enlèvement et le transport de leurs matériaux. L'état de conservation très remarquable des sculptures prouverait que les pierres qui en sont ornées n'avaient pas subi de déplacement antérieur, et qu'elles furent enlevées immédiatement des tombeaux dont elles faisaient partie, pour entrer dans la muraille d'où elles viennent d'être exhumées. Tout porte à croire que cette translation date de la domination romaine, car cette muraille était posée sur le sol antique, à fleur des premières assises du théâtre; le terrain n'avait encore subi alors aucun exhaussement. Je me propose de discuter, ailleurs, dans quel but et à quelle époque probable a été dressée cette muraille. Je me contenterai aujourd'hui de signaler sommairement ce qu'elle a présenté de plus remarquable.

Les pierres creusées en auge (j'en ai compté jusqu'à trente), sont taillées grossièrement, et ressemblent parfaitement à ces grandes pierres de libage qu'on employe pour les fondations de nos édifices. Elles n'ont pu servir à renfermer les cendres que de gens de basse condition. Ces cendres étaient contenues dans un espace d'un pied carré environ sur huit pouces de profondeur. Cette ouverture était tournée contre le sol, et devait, selon toute apparence, se trouver fermée par une autre pierre, qui formait comme la première assise de ce grossier tombeau. Quatre seulement de ces pierres à auge se faisaient remarquer par des inscriptions. Sur la première on lit, grossièrement tracé, le nom gaulois latinisé de MECACUS; sur la seconde, celui de SENATOR [1], avec le *Dis manibus*, en abrégé, placé, le D en tête, l'M à la fin: (D-SENATOR-M), exemple assez fréquent dans les inscrip-

[1] Ce Senator était probablement un descendant d'un ancien sénateur de la cité de Caletes. Tombé par la suite des temps dans la misère, il n'aura conservé, des richesses et des dignités de son aïeul que sa qualification, pour héritage et pour nom.




D
TEL HORA
LLAVIFILPVDO
RIFILIOSVOVI
VAPOSVIT



tions antiques. L'inscription de la troisième pierre est plus étendue ; elle est ainsi conçue :

DIM
APRON
AEAPRO
NIANVS
VLTRO PAR-P

Dis manibus Aproniæ Apronianus ultro pater posuit.

Son interprétation n'offre aucune difficulté. on connaît deux consuls romains du nom d'Apronianus, l'un sous Néron, l'autre sous Trajan. L'Apronianus de Lillebonne était peut-être un affranchi de cette famille consulaire : On sait que ceux-ci prenaient le nom de leurs patrons.

La quatrième pierre, bien que des mêmes bancs que les trois premières et comme celles-ci à peine dégrossie, paraît cependant avoir appartenu à un individu d'une famille un peu plus relevée. En effet, on avait pris la peine d'arrondir la pierre à sa partie supérieure en forme de cippe; et, au lieu d'être taillée dans la pierre elle-même, l'inscription qui la décore fut tracée séparément sur une tablette carrée en belle pierre blanche, qu'on eut soin d'encastrer ensuite dans le monument, où elle était retenue par un bain de ciment et au moyen de clous en fer. Cette inscription n'est malheureusement pas complète, la tablette ayant été brisée en plusieurs morceaux ; mais il est facile, à l'aide du sens général et des jambages restants, de la restituer. Les caractères en sont fort beaux. La voici :

D*ismansacr*VM
TEL*esa*HORA*ti*
LLAVIFILIPVDO
RIFILIOSVOVI
VAPOSVIT.

Dis manibus sacrum. Telesa Horatillavi filia Pudori filio suo viva posuit [1].

Ainsi, ce petit monument tumulaire aurait été élevé par Telesa, fille d'Horatillavus, à son fils Pudor, mort avant sa mère.

Au surplus, ceux qui désireraient étudier ce petit monument peuvent le voir au Musée d'Antiquités de Rouen, où je l'ai fait transporter tout entier. Le dessin ci-joint pourra leur en donner une première idée.

Quant aux pierres sculptées, deux seulement offrent des restes d'inscriptions. L'une de ces pierres représente un génie ailé qui soutient le bout d'un cartouche, sur lequel était tracée une inscription tumulaire. La pierre sur laquelle était figuré le second génie soutenant le bout opposé du cartouche, n'ayant pas été retrouvée, on n'a que la moitié de l'inscription; encore les caractères en sont-ils si mal figurés, qu'il est extrêmement difficile de les déchiffrer. Je pense qu'on doit les lire ainsi :

DMA. . . . .
TIRONI. . . . . . .
ANIMA. . . . .

La seconde pierre, beaucoup plus belle sous le rapport de la sculpture et des caractères, formait la moitié de la base d'un tombeau, sur la face duquel étaient représentés des personnages en pied, se détachant en demi-bosse sur un fond peint en bleu-vert. On ne voit plus que les pieds d'un des personnages, et au dessous, sur la plinthe du monument, cette moitié d'inscription :

. . . . .MARCIANO MRCEL
. . . . .NVS SOLINIF. PATER.P.

[1] On trouve dans Gruter, une *Telesina*, une *Horestilia*, un *Pudens*, dont les noms se rapprochent beaucoup de ceux-ci.

C'est-à-dire :

..... *Marciano Marcello*...... *nus Solini* Filius, *pater* posuit [1].

Les caractères sont rehaussés en rouge. La couleur en est peu altérée.

Les autres pierres sculptées se composent de fragments incomplets de personnages. Les tombeaux auxquels ils appartenaient étaient formés de trois ou de quatre assises, qui paraissent avoir été bouleversées et transportées en divers lieux. En effet, à l'exception de deux ou trois de ces morceaux qui se raccordent, il n'a pas été possible de recomposer les sujets. Quelques-uns de ces tombeaux devaient être dessinés sur une grande échelle, plusieurs figures ayant jusqu'à six pieds de proportions, et devaient avoir été exécutés sous le haut-empire, à en juger par la beauté du travail, par le costume des figures, et par quelques accessoires et indices particuliers. Un des fragments les plus importants offre le buste et la tête de deux femmes. La plus âgée, qui semble être la mère de la seconde, a son bras gauche passé au cou de celle-ci. Une expression de mélancolie règne sur les traits de la mère, et indique suffisamment que c'est la jeune femme qui est morte la première, et que nous possédons ici un fragment de son tombeau dû à la piété maternelle. La sculpture de ce mausolée est large et hardie et d'un grand goût de dessin. Des traces de couleur rouge se font remarquer à la bordure des tuniques et dans les yeux. La prunelle n'est pas figurée dans ceux-ci; indice d'une assez haute antiquité [2].

[1] Nous voyons, dans le receuil de Gruter, un Marcianus décurion de la Seconde lyonnaise, qui éleva un monument à sa femme dans la ville de Lyon. Serait-ce le *Marcianus* de Lillebonne? on sait que Lillebonne faisait partie de la Seconde lyonnaise.

[2] Ce n'est que sous Hadrien que les statuaires ont commencé à figurer la prunelle, d'après les recherches du savant Barthelemy

Un autre fragment présente une particularité fort singulière, qui n'a, je pense, son analogue sur aucun monument tumulaire connu. A côté de la tête d'un personnage, sont suspendues deux paires de chaussures vues de face, dont l'une paraît, par ses dimensions, appartenir à une femme. La nature du tombeau ne permet pas de supposer qu'elles soient là comme indice de la profession du mort; un simple cordonnier n'aurait pu aspirer à un si riche monument. Il serait plus naturel d'appliquer à cette bizarre représentation un sens allégorique, que je ne me permets pas de déterminer.

Sur une troisième pierre est figuré un personnage la main appuyée sur de larges tablettes. Il tient de la même main un style à écrire. Les tablettes sont placées sur une petite table.

Il serait trop long de passer ici en revue et de décrire ces nombreuses sculptures, dont il serait d'ailleurs bien difficile de donner une juste idée sans l'aide du dessin [1]. Leur prochain transport au Musée d'Antiquités de Rouen, permettra aux savants et aux amateurs de les étudier en détail.

Le Musée départemental d'Antiquités s'est encore enrichi de plusieurs objets remontant à la domination romaine dans nos contrées. Je citerai particulièrement un très grand vase sphérique, en terre cuite, ayant plus de cinq pieds de circonférence, qui a été découvert à Saint-Denis-le-Thiboult, dans la propriété de M. Louis Quesnel. L'ouverture de ce vase avait été agrandie après coup et taillée carrément avec un instrument tranchant, afin d'y faire pénétrer une urne carrée en verre, qu'on y a trouvée. Cette urne a près d'un pied de haut sur six pouces de large; elle est parfaitement conservée. Elle contenait des os calcinés et des cendres; pas de médailles. Le vase en terre cuite, qui

[1] J'en ai décrit et dessiné les plus remarquables, pour les cartons de la Commission départementale des Antiquités.

servait d'enveloppe à cette urne cinéraire, paraît être le *dolium* antique où l'on déposait le vin, pour l'usage journalier. On en a trouvé de tout semblables, dans plusieurs fouilles, ayant encore la lie du vin, et spécialement dans le royaume de Naples. Il est à remarquer qu'on appliquait fréquemment ces vases aux opérations sépulturales : « *quin et defunctos sese multi fictilibus doliis condi maluere* » a dit Pline [1]. Nous en trouvons un nouvel exemple dans nos contrées : le Musée d'Antiquités possède deux autres *dolium*, de même forme et de mêmes dimensions que celui-ci, qui avait servi également à recevoir une urne cinéraire. Ils furent découverts, il y a quelques années, l'un à la Cerlangue, auprès de Tancarville, l'autre, à Yebleron, canton de Fauville.

Rouen a donné aussi son contingent à ce même établissement public. L'espace qui s'étend entre la rue du Renard et la place Saint-Gervais, où passait la voie romaine conduisant de Rouen au pays des Calètes, a depuis plusieurs années fourni une ample moisson de découvertes : on sait que les Romains avaient l'habitude d'enterrer les morts le long et dans le voisinage des grandes routes. Deux cercueils ont été encore découverts cette année dans ce quartier (rue Rouland). L'un est en marbre rouge ; l'autre en pierre. Le premier a de long cinq pieds dix pouces, sur deux pieds un pouce de large et dix-neuf pouces de haut. Les parois ayant cinq pouces d'épaisseur, la cellule intérieure n'a que cinq pieds de long. On y a trouvé les ossemens d'une femme, les pieds tournés à l'Orient, sans addition d'aucun autre objet, tel que médaille, vase, etc. A l'extérieur du cercueil, du côté de la tête et vers la droite du squelette, étaient deux vases en verre ayant la forme de nos carafes, trois gobelets de même matière, d'une pâte très blanche et très fine, deux petites fioles également en verre, et un vase d'environ un pied de haut, en terre rougeâtre, ayant une couverte en

[1] L. XXXV, cap. XLV.

noir-vert. Sur la panse du vase sont tracées en blanc, entre deux filets ondés, des branches de myrthe, des ronds supposés, figurant assez bien une enseigne militaire, et d'autres ornements. Le cercueil était fermé par une dalle de marbre grossièrement taillée ; cette dalle, et le cercueil lui-même, ne portaient aucune inscription. Un fait assez curieux, c'est qu'avant de confier ce cercueil à la terre, on s'était aperçu qu'il y avait deux fils dans le marbre. Pour parer à l'écartement des morceaux, on avait appliqué, à l'endroit des fissures, quatre agrafes en fer, qui ont été retrouvées en place, bien que fortement oxidées ; les fils n'avaient fait aucun progrès. Les ouvriers ayant déplacé le cercueil à plusieurs reprises sans beaucoup de précaution, il a fini, dans ces divers mouvements, par s'ouvrir en deux parties. La matière de ce cercueil a une grande analogie avec le sarcophage qui est conservé sous le maître-autel de l'église de Saint-Romain à Rouen, et qui passe pour avoir reçu les restes de l'archevêque de ce nom, mort dans le VIIe siècle. L'un et l'autre paraissent avoir été tirés des carrières des environs de Caen, où l'on retrouve des marbres rouges de la même nuance et du même grain.

Le second cercueil en pierre était placé presque côte à côte du cercueil en marbre. Une pierre grossière le recouvrait ; comme le premier il était sans inscription ni figures. En enlevant le couvercle, on fut fort étonné de voir qu'il contenait un second cercueil en plomb, qui s'y adaptait parfaitement, et qui était orné de cordons ondés et de cercles ou anneaux en relief. On l'ouvrit aussitôt, et on n'y trouva que des ossemens réduits en poussière. Ce cercueil avait dû recevoir les restes d'un enfant, car sa longueur n'excède pas deux pieds neuf pouces.

Les vases trouvés auprès de ces deux cercueils, qui ont tous les caractères des vases funéraires connus, ne permettent pas de douter que ces sépultures ne remontent à

l'époque gallo-romaine, sans qu'il soit bien possible de préciser leur date. Je rappellerai seulement ici, qu'à peu de distance de là et dans la même direction, on découvrit, en 1831, dans la rue Saint-Gervais, un cercueil également en plomb, dans lequel étaient deux médailles à l'effigie de Tetricus; ce qui reporte cette dernière sépulture au IIIe siècle. Je crois celles-là d'une époque un peu plus rapprochée de nous.

A. DEVILLE.

RAPPORT

SUR

LE PRIX DES BEAUX-ARTS.

Messieurs,

S'il est indispensable de favoriser le libre développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, s'il est beau d'encourager les sciences et les lettres, c'est une chose non moins utile, non moins agréable que d'accorder la même protection aux beaux-arts, qui forment pour l'homme civilisé le complément de toutes les jouissances intellectuelles. Vous avez jugé convenable de régulariser les encouragements que vous donniez aux beaux-arts de temps à autre, et, dès l'année dernière, vous aviez arrêté que vous décerneriez des récompenses annuelles à ceux des artistes normands qui auraient soumis leurs ouvrages à votre appréciation. Je viens vous rendre compte des résultats du premier concours ouvert par vous.

Toutes les fois qu'une institution est nouvelle, que tous les moyens de publicité pour la répandre n'ont pas été employés, il est difficile qu'elle puisse produire complètement son effet; telle est sans doute la cause du petit nombre de concurrents qui ont répondu à votre appel; soit qu'ils aient été avertis trop tard, soit qu'ils aient ignoré que vous deviez accorder des encouragements au talent. Mais cette première

solennité aura quelque retentissement, et prouvera que, justes appréciateurs des efforts des artistes nos compatriotes, vous avez voulu les soutenir dans leurs travaux et leur donner le moyen de se produire au grand jour. Neuf peintres seulement, un graveur et un compositeur, vous ont soumis leurs œuvres; mais croyez que l'année prochaine les artistes ne manqueront pas à l'appel, car partout où il y a de l'honneur à acquérir on est certain de les retrouver.

Le petit nombre des concurrents n'a pas paru à l'Académie un motif suffisant pour ne pas décerner de médailles; mais elle a cru qu'elle devait surtout s'attacher, dans cette circonstance, aux productions de ces jeunes artistes qui ont besoin, dès le début de leur carrière, d'être encouragés et guidés; elle a voulu récompenser les efforts et le travail de peintres qui promettent de devenir des hommes remarquables, et qui tiendront, nous l'espérons, ces promesses pour leur propre gloire et celle de notre pays.

Parmi les tableaux des concurrents, vous en avez distingué deux, qui vous ont plus particulièrement occupés; je veux parler du *Sauvetage du Triton*, par *M. Drouin*, et du *Jeune novice peignant des miniatures*, par *M. Legrip*.

Ces deux ouvrages sont de genres bien différents; dans l'un tout doit être calme, religion, silence; dans l'autre il faut beaucoup de vie et de mouvement. Ces deux compositions ont les qualités qui doivent les distinguer.

Le jeune novice a la tête appuyée sur sa main gauche, les yeux levés vers le ciel; il tient dans sa main droite son pinceau arrêté sur la miniature d'un missel; il paraît, dit le livret, demander des inspirations à la Vierge, dont il retrace l'image. C'est bien la l'expression calme d'un novice élevé dans le cloître, destiné à passer sa vie dans la retraite, à n'entendre que de loin les bruits du monde, et qui n'aura pas à supporter les tempêtes de l'âme. Ce novice commence sa vie contemplative; il peint des miniatures et laissera à

la postérité, peut-être, un de ces missels qui nous ravissent encore d'étonnement et d'admiration.

Nous pourrions trouver cependant quelques taches dans cette jolie composition : il y a un peu de confusion dans les plis de l'une des manches de la robe; mais tout est approprié au sujet, excepté pourtant une bordure de cadre, qui sent trop l'époque de Louis XV. Le dessin, du reste, est fort net; il rappelle la manière de l'excellent maître à qui nous devons tant d'artistes rouennais; la main droite du novice est pleine de vie, bien peinte et bien dessinée; les accessoires sont bien touchés; enfin, vous avez pensé que ce tableau donnait de belles espérances.

Autant il y a de calme dans le jeune novice, autant il y a de vie et de mouvement dans le *Sauvetage du Triton*. A droite, sur le premier plan, s'étend la plage couverte de galets; en avant, une charrette, attelée de chevaux, derrière le Triton échoué; puis à gauche, et dans l'immensité du fond, la mer qui roule ses vagues écumantes en rejetant vers le rivage les débris du navire, que plusieurs hommes cherchent à saisir à l'aide d'une gaffe.

L'effet général de ce tableau est satisfaisant; la lumière est bien distribuée; les pâles rayons du soleil l'éclairent convenablement en venant se briser sur les vagues, et les flots sont peints avec habileté. Plus on les examine, plus leur transparence semble grande; le mouvement des hommes qui tiennent la gaffe est plein de vérité; mais nous aurions désiré un peu plus d'air dans le lointain, moins de sècheresse dans la partie droite du tableau, et nous aurions voulu que l'écume des flots eût été plus heureusement rendue. Voilà les deux tableaux sur lesquels votre choix s'est fixé.

Vous avez jugé MM. Drouin et Legrip dignes d'encouragements, et vous avez accordé à chacun d'eux une médaille d'argent.

Une seule composition lyrique vous a été soumise, mais cette composition, vous a dit M. de Villers, est du nombre de celles qui ouvrent une belle carrière au talent, qui sortent de la ligne de ces œuvres éphémères que la mode soutient pendant quelques jours et dont l'école actuelle n'est que trop prodigue. C'est une messe, un ouvrage complet et de longue haleine.

« La messe de M. Desrues est écrite régulièrement; les voix « sont bien posées et restent dans leur diapason naturel; les « instruments sont convenablement employés, et chacun « d'eux conserve son caractère. Sous le rapport de la con- « texture des morceaux, de l'enchaînement des périodes et « de l'instrumentation, l'auteur paraît manquer quelque- « fois d'expérience; mais, hâtons-nous de le dire, ces défauts « sont souvent rachetés par des mélodies faciles et gra- « cieuses. »

L'art musical est encore peu répandu dans nos provinces; l'auteur inconnu y trouve bien plus d'obstacles sous ses pas, qu'en Italie et qu'en Allemagne : dans ces circonstances, et lorsque le concours que vous avez fondé, s'ouvre devant vous pour la première fois, vous deviez peu vous attendre qu'un ouvrage qui appartient à un genre si élevé, mais à la fois si sévère, vous serait présenté.

Vous avez pensé que l'auteur de cet ouvrage, M. Desrues, avait droit à vos encouragements, et vous avez lui décerné une de vos médailles.

DISCOURS

DE M. DE STABENRATH,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS.

Messieurs,

Avant de lire le premier procès-verbal que j'ai rédigé comme votre secrétaire perpétuel, qu'il me soit permis de vous entretenir quelques instants, et de l'homme dont vous regrettez la perte, et de la manière dont j'entends les importantes fonctions que vous avez bien voulu me confier. Elles seront pesantes pour moi, Messieurs, et difficiles à soutenir; je remplacerai bien imparfaitement, sans doute, M. Emmanuel Gaillard. Mais je me rassure pourtant, en pensant que je trouverai, dans les membres du bureau, les conseils dont j'ai besoin, et dans tous mes confrères, cette bienveillance qui encourage et soutient dans les circonstances difficiles. Certes, il y a quelques semaines, j'étais loin de penser que je pourrais être appelé à succéder à M. Gaillard; je le croyais plein de vie et de santé, quand la nouvelle de sa mort est arrivée jusqu'à nous. Des chagrins de plus d'une nature, des peines de cœur, des espérances de bonheur cruellement déçues, quelques spéculations malheureuses, des voyages scientifiques répétés et fatigants : telles sont, n'en doutons pas, les causes apparentes et probables de sa fin prématurée.

Ceux qui l'ont connu dans l'intimité, ceux qui n'ont eu avec lui que des liens de société, savent également avec quel goût exquis de politesse et de bon ton il rendait ses rapports

faciles et agréables. Ses convictions politiques étaient tranchées ; mais jamais il n'a voulu les imposer à personne : au contraire, pour lui le goût de la science et des lettres effaçait toutes les distances, détruisait toutes les nuances politiques, et il aimait à se retrouver avec les hommes de tous les partis, sur ce terrain neutre où toutes les dissidences disparaissent, où l'histoire du passé fait oublier les discordes civiles et les discussions envenimées de la presse.

Doué d'une imagination vive, trop vive peut-être pour un antiquaire, M. Emmanuel Gaillard avait tous les avantages de cette qualité ; mais il en avait nécessairement les défauts. Les archéologues, les amis de notre histoire, lui doivent de la reconnaissance. Ses travaux longs et consciencieux ont fait connaître ou remis en lumière beaucoup de faits qui, sans lui, peut-être, seraient restés plongés dans l'oubli. Ses rapprochements, ses conjectures ingénieuses, ses explications, ses recherches, indiquent qu'il était riche d'une grande instruction, et qu'il appliquait souvent à propos les trésors de l'étude acquis pendant une laborieuse jeunesse. Quel que soit le sort réservé aux ouvrages laissés imparfaits par M. Emmanuel Gaillard, et à ceux qu'il avait publiés, la mémoire de cet honorable confrère n'en sera pas moins respectée par nous et par ses concitoyens, et, parmi les noms remarquables dont la Normandie s'honore à juste titre, nous pourrons inscrire le sien, car c'est celui d'un savant dont la vie a été employée à relever la gloire de son pays.

C'est à l'Académie de Rouen que M. Emmanuel Gaillard rapportait une grande partie de ses travaux scientifiques et littéraires. Comme secrétaire de la classe des lettres, vous l'avez vu assidu à vos séances, accomplissant avec exactitude et scrupule des fonctions quelquefois gênantes, et cependant vous communiquant une foule de documents, fruits de ses constantes recherches. Il me laisse trop d'obligations à remplir envers vous pour que je n'en sois pas effrayé, car il a rendu ma tâche difficile et délicate.

Je chercherai donc à reproduire avec exactitude la physionomie de vos séances, à mettre en relief les choses les plus saillantes qui s'y seront passées, pensant qu'un procès-verbal doit être, autant que possible, le reflet de la séance pour laquelle il a été rédigé.

Comme votre secrétaire, j'amasserai, chaque semaine, lentement les matériaux d'un rapport général sur vos travaux pour la séance publique ; vous comprenez et je comprends toute l'importance de ce rapport public de ce que nous aurons fait. Puisse notre moisson être abondante, utile, remarquable, car c'est dans cette solennelle occasion que nous donnons au public le droit incontestable de s'emparer de nos œuvres, de les examiner, de les analyser, de les disséquer, de les torturer, suivant les caprices de sa volonté ! C'est alors que nous nous produisons publiquement qu'il faut accepter toutes les conséquences de notre position.

Que ce soit une raison pour nous, Messieurs, de montrer, par d'utiles travaux, que notre institution n'a pas dégénéré, qu'elle a marché avec le siècle ; qu'elle n'est pas frappée de cette stérilité dont on l'accuse. Pour répondre aux vives attaques dont elle a été l'objet, qu'elle s'avance dignement au grand jour, qu'elle puisse se présenter à nos concitoyens forte de travaux accomplis et de résultats obtenus.

Pour ma part, Messieurs, j'accepte cette responsabilité, qui deviendra d'autant plus légère pour moi que j'espère être encouragé par vous. Représentant de l'Académie, je ferai en sorte d'entretenir, de conserver, avec les officiers du bureau, vos immunités, et de défendre avec eux votre dignité si elle était attaquée. Ils sont assurés, Messieurs, de ma coopération complète à nos travaux communs ; elle leur est acquise comme les sentiments d'estime et de confraternité qui m'unissent depuis long-temps à eux.

Et maintenant qu'une nouvelle année s'ouvre devant

nous, que nos séances sont plus nombreuses, nous pourrons mettre le temps à profit, et accroître le domaine de nos connaissances par la communication des travaux particuliers de chacun de vous; car vous réunissez tous les éléments de succès. Pour les uns, l'industrie, les sciences exactes, n'ont pas de secrets; pour les autres, cet art qui protége la santé chancelante de l'homme, ou la rappelle quand elle est perdue, a été un objet d'études approfondies et de pratique journalière; pour les autres, enfin, l'agriculture, les arts, la littérature, ont été des causes d'occupations sérieuses et de jouissances souvent renouvelées. Je le dis avec confiance et sans crainte d'être accusé de flatterie, vous pouvez accomplir, sinon de grandes choses, au moins des choses utiles; chacun de vous, pris à part dans sa spécialité, peut rendre des services à notre compagnie, et toutes les intelligences réunies, dirigées vers le même but, tendant toutes à l'accroissement sage des connaissances humaines, peuvent conserver dans notre province, à l'Académie, le rang qu'elle n'a cessé d'occuper. Mais, Messieurs, quand tout marche, nous ne devons pas rester stationnaires. Il vaudrait mieux résister vivement à l'invasion sans cesse renouvelée des choses et des systèmes qui se succèdent depuis plusieurs années, que d'offrir une résistance passive ou qui se montrerait de loin en loin par quelques actes passagers, sans liaison et sans suite.

Je ne sais, Messieurs, si je me trompe, mais ces travaux auxquels auront concouru tant d'hommes éclairés, formeront un utile monument élevé à notre pays et à votre propre illustration; ils montreront, ce que l'on ne doit pas ignorer, que vous avez conservé cette haute position littéraire et scientifique où vous ont placés vos premiers travaux, et que vous avez encore cette influence morale qui fait que les hommes éminents du pays désirent arriver jusqu'à vous, et s'asseoir dans vos rangs.

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. DU ROUZEAU,

PAR LE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES LETTRES.

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre la voix éloquente de l'un de nos honorables présidents [1]; mieux que je n'aurais pu le faire, il vous a retracé ce que fut l'homme de bien dont nous déplorons la perte, il vous l'a montré tour-à-tour bon fils, soutenant, consolant sa mère; magistrat intègre, sachant allier la douceur de son caractère à la sévérité des fonctions du ministère public dont il a long-temps été revêtu. Quel hommage plus digne pourrai-je rendre au magistrat et à l'homme public? Je ne reviendrai donc pas sur ce qui vous a été dit de notre honorable confrère; mais je joindrai ma voix à celle de la magistrature, au nom de l'Académie dont il fut pendant vingt ans l'un des membres; je rendrai au confrère que nous aimions, que nous estimions, au magistrat dont la carrière a été longue, laborieuse, honorable, un public et dernier hommage, et je m'associerai à la douleur de tous ceux qui m'entendent, à la douleur de ceux qui, réunis autour de cette tombe, pleurent, dans M. Du Rouzeau, un parent, un ami, un collègue ou un confrère, dont ils ressentiront long-temps et vivement la perte.

[1] M. Simonin, président de chambre à la Cour royale de Rouen.

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. LANGLOIS,

PAR LE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES LETTRES.

Messieurs,

L'Académie de Rouen vient déposer un dernier hommage sur la tombe de M. Langlois, l'un de ses membres. Elle vient mêler ses pleurs à ceux de ses amis et de sa famille. Quel homme fut plus digne, en effet, que M. Langlois, d'être à ce moment suprême entouré d'honneurs et suivi par un cortège nombreux de parents, d'amis, de confrères, d'artistes, de concitoyens, qui tous le comptaient avec orgueil dans leurs rangs, car il était la gloire de notre cité.... et le voilà descendu dans la tombe !

Animé par ce feu sacré qui fait les grands artistes, il a parcouru une carrière trop courte sans doute, mais bien remplie par les immenses travaux qu'il a terminés ou qu'il avait entrepris.

Vous qui fûtes ses contemporains, vous l'avez vu, entraîné par un penchant irrésistible, cultiver dès sa jeunesse les arts pour lesquels il était passionné. Vous savez ses luttes contre le sort qui le persécutait, et avec quelle persévérance il poursuivit et accomplit sa vocation d'artiste.

Savant archéologue, vous l'avez vu, dans ses recherches et dans ses compositions, porter cet esprit d'investigation

consciencieuse, cette patience de l'homme érudit, qui, par un contraste heureux, mais bien rare, s'alliait en lui avec la vivacité de l'artiste et au talent très remarquable du dessinateur et du graveur.

Vous, ses élèves, vous savez avec quels soins il vous initiait dans la connaissance du dessin et de la peinture, dont il possédait les secrets, avec quelle sollicitude il soutenait vos premiers pas dans la carrière ; car voir grandir vos talents était pour lui la plus douce récompense de ses services.

Vous enfin qui fûtes ses amis, vous avez apprécié tout ce que son ame renfermait de généreuses inspirations.

Jamais le malheur n'implora en vain son appui ; démarches, soins, sacrifices de temps et d'argent, rien ne lui coûtait pour soulager l'infortune.

Tel fut l'homme dont nous déplorons aujourd'hui la mort. Sa perte est l'une des plus sensibles que puisse éprouver notre compagnie ; elle avait accueilli M. Langlois avec empressement, elle était heureuse et fière de le posséder, car il lui rendait avec usure l'honneur qu'elle lui avait fait.

Il siégea pour la première fois à l'Académie en 1824, et, depuis cette époque, il l'enrichit de ses travaux, lui fit part de ses découvertes archéologiques ; il composa et grava, pour son Précis, les portraits de plusieurs de nos hommes célèbres. Son burin habile retraça les traits du peintre Jouvenet, de l'antiquaire Rever et de son ami l'architecte Alavoine. Déjà il avait généreusement donné à l'Académie son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Wandrille* et les gravures precieuses qui ornent ce savant ouvrage. Il avait gravé pour la compagnie la médaille *des Palinods de Rouen*. Il avait composé pour elle une *Notice sur Marquis*, une autre sur *le Tombeau des énervés de Jumieges*, une autre, enfin, sur une *Collection d'objets antiques découverts a Rouen*.

Il vous aurait communiqué beaucoup d'autres ouvrages

qu'il n'a pu terminer. Mais la mort est venue le frapper alors qu'il paraissait encore plein de force, et qu'on pouvait espérer de lui voir prolonger son utile et laborieuse carrière.

Depuis quelques années, le sort était devenu favorable pour lui : il oubliait, au sein de ses travaux, parmi ses enfants et avec ses amis, les temps d'épreuves dont il était sorti vainqueur.

Il était chéri, respecté de tous ; on aimait à se retrouver souvent auprès de lui ; on écoutait avidement sa conversation si variée, si pleine de souvenirs, de savoir, et empreinte d'une verve originale et énergique. Nous désirions lui voir terminer bientôt ses ouvrages commencés ; mais, hélas ! Les projets de l'homme sont inscrits sur le sable, le souffle glacé de la mort passe et les efface.

Après une maladie longue et douloureuse, M. Langlois est mort âgé de 60 ans.

Ainsi, les artistes ont perdu leur maître, les élèves leur père, nous tous un ami, et la Normandie l'une de ses illustrations.

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. DUBUC L'AÎNÉ,

ANCIEN PHARMACIEN, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,

Le 21 novembre 1837,

AU NOM DE L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

EN L'ABSENCE DE MM. LES SECRÉTAIRES,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

Trop souvent, hélas! la mort, l'impitoyable mort semble prendre un plaisir cruel à frapper ces hommes honorables dont la perte n'est pas seulement un deuil pour leur famille et leurs amis, mais qu'accompagnent, pour ainsi dire, les regrets de la cité tout entière à cette fatale demeure que rien ne peut nous faire éviter.

Depuis quelque temps déjà nous voyions avec chagrin se développer, chez M. Dubuc, les signes de la caducité, mais nous étions loin de prévoir une fin aussi rapide, aussi subite et d'autant plus pénible pour l'Académie royale de Rouen, dont il était presque le doyen, que l'absence de plusieurs de ses membres, et notamment de ses deux secrétaires, l'aura privée d'un interprète digne d'elle et de lui.

En effet, c'était à un savant seul qu'il appartenait de faire l'éloge d'un homme qui, dès sa plus tendre jeunesse, dut

montrer tant d'ardeur pour la science, à une époque où les moyens d'instruction étaient si rares.

S'il est vrai que des études mieux dirigées qu'autrefois rendent aujourd'hui les jeunes gens plus aptes à remplir de bonne heure les professions qui exigent des connaissances théoriques et pratiques, croyez-vous, Messieurs, qu'on en trouvât beaucoup à qui l'on osât confier, dès 22 ans, la direction du service pharmaceutique d'un grand hôpital ? C'est cependant à cet âge que, dans un concours public ouvert le 14 mars 1785, le jeune Dubuc, l'emportant sur quatre autres concurrents, fut nommé pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, et, le 29 avril suivant, il prêta serment devant le Parlement de Normandie, en qualité d'*apothicaire en chef gagnant maîtrise*, comme on disait alors, ce qui lui conféra le titre de *maître en pharmacie*.

Depuis cette époque, sa longue carrière, de plus d'un demi-siècle, fut consacrée tout entière à un seul but, celui d'être utile à ses concitoyens par des observations, des expériences et des publications presque continuelles.

Souvent la justice eut recours à ses lumières dans les questions de médecine légale, et l'administration sut également les apprécier.

Nommé membre du Jury médical, dès sa formation, au commencement de 1803, il y siégea jusqu'en 1830. Il fut l'un des membres les plus zélés de la commission sanitaire et du conseil de salubrité ; et ses fonctions de premier suppléant du juge de paix du premier arrondissement lui fournirent encore de fréquentes occasions de faire tourner à l'avantage de ses concitoyens ce caractère de conciliation et de bonhomie, qui ne se démentait en aucune circonstance.

Mais rejetons un coup-d'œil en arrière : après des temps orageux, nous avons vu renaître la tranquillité. L'Académie de Rouen, qui comptait à peine quatre ans d'existence depuis sa restauration, s'empressa d'ouvrir ses portes, en

1809, au chimiste habile que sa modestie avait empêché de solliciter plutôt un honneur qu'il ambitionnait dès long-temps; son discours de réception contenait un aperçu de l'origine, des progrès et de l'état de la chimie; il y faisait ressortir les services qu'elle avait déjà rendus aux autres sciences et aux arts, particulièrement à la pharmacie et à la teinture; il y annonçait qu'entraîné par goût vers l'étude de la chimie, et livré par état à la pratique de ses opérations, il voulait essayer de défricher quelques portions de son vaste domaine, et certes jamais engagement ne fut mieux rempli; les volumes de l'Académie pourront en faire foi, car il n'y en a pas un seul qui ne contienne quelques-uns de ses travaux et la mention ou l'extrait de plusieurs autres.

Ce n'est point ici le lieu de les citer et une plume plus savante se chargera de les apprecier; je me bornerai à vous rappeler succinctement, Messieurs, qu'à l'exemple de Dambourney, il s'occupa sans relâche des moyens de tirer le meilleur parti possible des productions indigènes. C'est ainsi qu'à l'époque mémorable du blocus continental, en 1809, alors que la pénurie du sucre des colonies se faisait sentir si vivement, il chercha les moyens d'y suppléer, en extrayant des pommes et des poires un sirop agréable, qui ne revenait qu'à 20 ou 40 c. tout au plus le kilogramme.

En 1820, sur l'invitation du Préfet, M. Malouet, il s'occupa des moyens de fabriquer du salpêtre avec des végétaux, sans aucune addition de matières animales.

Je ne dois pas non plus passer sous silence un travail d'un grand intérêt dans un pays où les teintureries sont aussi nombreuses, et qui avait pour but de dévoiler les fraudes que l'on fait subir à la garance, soit avec les matières terreuses, soit avec l'écorce du pin.

En 1829, l'Institut lui décerna un prix Monthyon, de 3000 f., pour son Mémoire sur les parements, dans lequel il

fit connaître la propriété du chlorure de calcium d'entretenir, dans les mélanges farineux qui servent à encoler les fils destinés à la fabrication des toiles, cette humidité qui leur est nécessaire, et qu'on croit généralement ne pouvoir obtenir, qu'en établissant les ateliers de tissage dans des lieux bas, et par conséquent fort malsains pour les ouvriers obligés d'y faire un long séjour.

Plus tard, il fit, sur la phitolaque, des expériences tendantes à en tirer des couleurs pour nos ateliers de teinture, et à la convertir en poudre propre à remplacer le tabac.

Cette année même, il a présenté à l'Académie deux Mémoires intéressants sur les inflammations spontanées de diverses matières, et sur les moyens de dégraisser facilement, et à peu de frais, les tissus dans l'apprêt desquels on fait usage de corps gras.

Mais, vous le savez, Messieurs, le zèle infatigable de notre digne confrère n'était point entièrement absorbé par la Chimie. Il contribua, en 1819, à la réorganisation de la Société d'Agriculture, dont il enrichit les cahiers de ses nombreuses et utiles observations. L'analyse des terres arables, la fabrication du cidre, les engrais et les stimulants, fixèrent son attention; il fit connaître, un des premiers, l'action du chlorure de calcium sur la végétation; il publia des notices sur les terrains les plus convenables à la culture des betteraves; il s'occupa, d'une manière très active, du puceron lanigère, et indiqua même des moyens de le détruire qui paraissent efficaces, mais dont l'emploi offre malheureusement de grandes difficultés.

La culture de la pomme de terre et ses divers usages ne pouvaient manquer de devenir pour lui un objet d'étude, et, en 1832, la Société d'Encouragement lui décerna une médaille de bronze, pour avoir satisfait, en partie, à la question qu'elle avait proposée, de déterminer les moyens de reconnaître la falsification des farines par la fécule de cette plante.

Enfin, comme pharmacien, il a publié nombre d'observations pratiques, qui furent insérées dans l'ancien Journal de pharmacie, dans les Annales de chimie, et dans d'autres Recueils du même genre.

Mais, Messieurs, tout incomplète qu'elle est, je crains que cette nomenclature ne vous paraisse trop longue, et je dois m'arrêter.

Vous connaissiez trop bien M. Dubuc, pour que je fasse ici l'éloge de ses qualités comme homme privé. Son affabilité et son obligeance le faisaient aimer de tous ceux qui avaient des rapports avec lui, et on ne lui connaît point d'ennemis ; aussi est-ce bien sincèrement que nous partageons tous la juste douleur de sa famille. Puisse-t-elle trouver quelque consolation dans ces témoignages d'estime dont nous entourons la tombe de l'homme de bien que nous avons perdu !

Adieu, vénérable confrère : s'il est vrai, comme le dit le grand poète de l'antique Italie [1], que la crainte de l'oubli soit un des tourments des ames, la tienne doit éprouver une bien douce jouissance, par la certitude que ton souvenir vivra long-temps dans les cœurs de tes concitoyens.

[1] Dans plusieurs passages *dell'Inferno*, Dante fait exprimer aux ombres qu'il rencontre le désir d'être rappelées à la mémoire des hommes. Ainsi Ciacco lui dit :

Ma, quando tu sarai nel dolce mondo,
Pregoti ch'alla mente altrui mi rechi. C. 6. V. 88.

Et Jacopo Rusticucci termine son récit par cette prière :

Fa che di noi alla gente favelle. C. 16.

L'Academie, sur la proposition de M. Girardin, et pour rendre un hommage tout particulier à la memoire de M. Dubuc, l'un de ses membres les plus assidus, a décidé, dans sa séance du 8 décembre, qu'à la suite du discours qu'on vient de lire, serait imprimée la liste générale de ses ouvrages.

—

CATALOGUE

Des Mémoires et Notices publiés par M. Dubuc père, de Rouen, depuis 1798 jusqu'en 1837 ;

DRESSÉ PAR M. J. GIRARDIN, PROFESSEUR DE CHIMIE.

---

1. 1798. — Observations sur la manière de retirer l'eau-de-vie de plusieurs substances végétales, et sur le moyen de reconnaître le miel dans les sirops. (*Journal de la Société des Pharmaciens de Paris*, p. 147.)

2. 1799. — Remarques chimico-pharmaceutiques, tant sur la teinture que sur le sirop de violettes, et sur l'acide qui colore la première en rouge violet et décolore le second, après un laps de temps plus ou moins long, selon que les fleurs dont on s'est servi pour le faire, sont plus ou moins anciennement épanouies, etc. (*Journal id.*, p. 215.)

3. 1800. — Observations faites, durant le mois de nivôse dernier, sur les changements et altérations que les eaux distillées éprouvent tant avant qu'après leur congélation. (*Journal id.*, p. 393.)

4. 1800. — Observations sur le baume de Fioraventi. (*Journ. id.*, p. 407.)

5. Id. — Note sur les sangsues. (*Journ. id.*, p. 416.)

6. 1801. — Note sur la préparation de l'onguent *populeum*, suivie de quelques remarques, tant sur le procédé des citoyens Demachy et Leroux, de la manière de

préparer ce médicament, que sur l'état d'accroissement que doivent avoir plusieurs des plantes qui le composent. (*Journ. id.*, p. 486.)

7. 1801. — Note sur l'opium et sur sa composition, suivie de divers procédés pour l'obtenir du pavot blanc (*papaver somniferum*, L.) (*Annales de Chimie*, t. 38, p. 181.)

8. 1803. — Memoires sur le degré aréométrique que doit avoir l'alcool employé pour extraire les principes résineux et extractifs des végétaux, et sur plusieurs autres préparations pharmaceutiques. (*Ann. de Ch.*, t. 46, p. 18.)

9. 1805. — Mémoire sur l'acide acétique. (*Ann. de ch.*, t. 54, p. 145.)

10. 1806. — Analyse de l'eau minérale des fontaines de la Marêquerie, situées à l'est et dans la ville de Rouen. (*An. de Ch.*, t. 58, p. 315.)

11. 1807. — Un mot sur les inondations et leurs effets, ou moyens proposés pour assainir les maisons et localités qui ont été submergées. — *Une brochure in*-8, de 28 pag. Rouen, 1807, Duval.

12. 1808. — Mémoire sur le sucre liquide extrait du suc des pommes et des poires. (*An. de Ch.*, t. 67, p. 113.)

13. 1809. — Deuxième Mémoire sur l'extraction et les usages du sucre liquide des pommes et des poires. (*An. de Ch.*, t. 71, p. 163.)

14. 1810. — Mémoire sur la châtaigne du Brésil, et sur l'huile qu'on peut en extraire. (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1810, p. 14.)

15. *Id.* — Mémoire sur les égagropiles. (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1810, p. 40.)

16. 1811. — Considérations, ou notes générales, faisant suite aux Mémoires publiés en 1809, sur le sucre extrait des pommes et des poires, sur ses appropriations à l'économie rurale et aux besoins de la vie, comme supplément au sucre étranger.

(*An. de Ch.*, t. 77, p. 151.)

Ces trois mémoires ont été publiés en une brochure de 48 pages, à Evreux, sous le titre de *Mémoire sur l'extraction et sur les usages du sucre liquide des pommes et poires, avec l'analyse comparée de cette substance et de la mélasse du commerce.*

17. 1811. — Rapport et expériences sur le sirop de betteraves préparé par M. Vitalis.

(*Précis de l'Académie de Rouen*, 1811, p. 24.)

18. 1811. — Rapport sur deux échantillons de savon présentés à l'Académie par MM. Holker fils et Vitalis.

(*Précis de l'Acad.*, 1811, p. 25.)

19. 1812. — Mémoire sur les baies, le suc et le sirop de Nerprun. (*Bulletin de Pharmacie*, t. 4, page 36, *et Précis de l'Acad.*, 1812, *p.* 13.)

20. *Id.* — Analyse de l'érigéron du Canada, avec une note sur la potasse et les matières salines qu'elle contient.

(*Précis de l'Acad.*, 1812, *p.* 16.)

21. 1813. — Notice sur les alcools ou liqueurs spiritueuses et sur les changements qu'ils éprouvent par leur rectification avec des matières alcalines, salines, terreuses, etc.; suivie d'un procédé simple pour obtenir de l'esprit-de-vin le plus déphlegmé, sans altérer ses principes constituants. (*Ann. de Ch.*, *t.* 86, *p.* 314.)

22. 1815. — Notes sur quelques propriétés chimiques des baies de la Belladone (*Atropa Belladona*, L.), avec des moyens proposés pour reconnaître les principes délétères de ces fruits, dans les vins, liqueurs, etc.

(*Précis de l'Acad.*, 1815, *p.* 50.)

23. 1816. — Rapport sur une variété de pommes-de-terre

hâtives, connue à Paris sous le nom de *truffe d'août*; par MM. Dubuc et Pavie.

(*Précis de l'Acad.*, 1816, *p.* 61.)

24. 1817. — Mémoire sur quelques propriétés comparées de diverses espèces de charbon provenant du règne végétal, mais spécialement sur leurs qualités hygrométriques. (*Précis de l'Acad.*, 1817, *p.* 84.)

25. *Id.* — Rapport fait à la Société de Pharmacie de Rouen, le 31 août 1817, par MM. Dubuc, Lebret et Robert, sur un calcul ou concrétion pierreuse dont des fragments ont été présentés par l'un de ses membres, dans la séance du 2 juin dernier.

(*Journ. de Pharmac.*, *t.* 4, *p.* 59.)

26. 1818. — Mémoire sur l'extraction du salin que donnent, en diverses proportions, les plants de pommes-de-terre (*solanum tuberosum*), provenant de terrains de différentes natures, et sur l'espèce de terre la plus convenable à la culture des solanées pour en tirer la potasse en grand; terminé par une observation sur l'emploi de ces plantes vertes, données comme fourrage aux bestiaux.(*Id.*, *t.* 4, *p.* 171.)

27. 1819. — Mémoire sur la fermentation des moûts ou sucs de pommes, récolte de 1818, contenant des moyens simples pour exciter leur fermentation et leur clarification, et les convertir en cidre potable.

(*Précis de l'Acad.*, 1819, *p.* 66, *et Bulletin de la Société médicale du département de l'Eure.*)

28. 1820. — Mémoire sur l'encollage des étoffes ou toileries au moyen de diverses espèces de parements, etc. (*Précis de l'Acad.*, 1820, *p.* 65.)

29. *Id.* — Note sur l'orge nue distique, ou blé dit de Moscovie. (*Mémorial d'Agriculture et d'Industrie du département de la Seine-Inférieure*, *t.* 1, *p.* 375.)

30. *Id.* — Extrait du rapport sur les égagropiles ou gobbes des moutons; par MM. Dubuc et Leprevost.
(*Extrait des Travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, t. 2, p. 21.*)

31. 1821. — Notice sur des figues reconnues dangereuses. (*Précis de l'Acad.*, 1821, *p.* 40.)

32. *Id.* — Rapport et notice sur la distillation de l'eau de mer, et moyens proposés pour obtenir de ce fluide une eau exempte de corps étrangers, et propre aux usages de la vie. (*Id.*, 1821, *p.* 100.)

33. *Id.* — Notice concernant le chaulage du blé par le sulfate de cuivre. (*Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure*, *t.* 2, *p.* 37.)

34. *Id.* — Notice sur la farine de pommes-de-terre, sur son extraction, ses usages, etc. (*Id.*, *t.* 2, 3e *Cahier*, *p.* 1.)

35. 1822. — Observations chimico-agricoles faites en 1820 et 1821, sur l'emploi du chlorure de calcium, considéré comme engrais, ou comme stimulant végétatif.
(*Précis de l'Acad.*, 1822, *p.* 52.)

36. *Id.* — Notice faisant suite au Mémoire précédent.
(*Id.*, 1822, *p.* 62.)

37. *Id.* — Parements ou encollages pour les étoffes et toileries, préparées avec les trois espèces de graines de riz qu'on trouve dans le commerce. (*Id.*, 1822, *p.* 71.)

38. *Id.* — Mémoire sur la pistache de terre (*Arachis hypogæa*), et examen de son huile.
(*Journ. de Pharmac.*, *t.* 8, *p.* 231.)

39. *Id.* — Observations sur le *Panicum altissimum*, ou herbe de Guinée, récoltée au Jardin-des-Plantes à

Rouen, en 1821, et note concernant la culture et les usages de la lupuline.

(*Extrait des travaux de la Société centrale d'Agric.*, *t.* 2, 5[e] *Cahier*, *p.* 33.)

40. 1823. — Analyse d'un engrais ou *stimulus* végétatif connu sous le nom de terre ou cendre végétative, et nouvellement essayé aux environs de Rouen; par MM. Pouchet-Belmare et Delaquesnerie.

(*Précis de l'Acad.*, 1823, *p.* 28.

41. 1823.— Notices sur divers oxides, et sur deux pièces métalliques formées par l'effet de l'incendie du clocher de la cathédrale de Rouen, arrivé le 15 septembre 1822. (*Id.*, 1823, *p.* 80.)

42. 1823. — Rapport sur le *Triticum repens* (chiendent).
(*Extrait des travaux de la Soc. centrale d'Agr.*, *t.* 2, 9[e] *Cahier*, *p.* 13.)

43. *Id.* — Analyse d'un engrais ou *stimulus végétatif*, tiré de plusieurs carrières situées proche Soissons, département de l'Aisne, et nouvellement employé aux environs de Rouen. (*Id.*, *t.* 2, 10[e] *Cahier*, *p.* 7.)

44. 1824. — Notices chimico-œnologiques, ou Mémoire sur la préparation des cidres et poirés, sur leurs qualités respectives, leur prix marchand, etc.

(*Précis de l'Acad.*, 1824, *p.* 51.)

45. 1824. — Mémoire sur l'emploi du chlorure et du muriate de chaux ordinaire, employé à la conservation des chairs mortes, de certains végétaux, etc.

(*Précis de l'Acad.*, 1824, *p.* 84.)

46. *Id.*— Notice sur un sapin baumier dit *de Gilead* (Abies pinus balsamea, L.), excru en la commune du Bois-Guillaume, proche Rouen, sur un terrain appartenant à M. Periaux père; par MM. Dubuc et Periaux.

(*Extr. des trav. de la Société centrale d'Agric. du*

départem. de la Seine-Infér., *t.* 3, 11ᵉ *Cahier*, *p.* 20.)

47. 1824. — Analyse d'une terre arable prise aux environs de Bernay, département de l'Eure, sur une propriété appartenant à M. Châtel, et Notice sur son amendement. (*Id.*, *t.* 3, 14ᵉ *Cah.*, *p.* 11.)

48. *Id.* — Sur les fourrages hachés destinés à la nourriture des animaux. (*Id.*, *p.* 19.)

49. 1824. — Rapport et Notices sur la partie chimico-agricole des annales d'agriculture française, cahier d'octobre 1824. (*Id.*, *t.* 3, 15ᵉ *Cahier*, *p.* 26.)

50. 1825. — Notice chimico-toxicologique, tant sur le sublimé-corrosif que sur l'arsenic ordinaire, faisant suite à un rapport présenté à la Cour d'Assises de Rouen, le 23 novembre 1824, sur une omelette empoisonnée. (*Précis de l'Acad.*, 1825, *p.* 43.)

51. 1825. — Mémoire sur la fabrication du salpêtre (nitrate de potasse), au moyen des végétaux, et sans addition de matières animales.

(*Précis de l'Acad.*, 1825, *p.* 151; *Société d'Agr.*, *t.* 4, 20ᵉ *Cahier*, *p.* 4.)

52. *Id.* — Petit voyage à Trianon ou au vaste établissement horticultural de M. Calvert, à Rouen, ou Notice sur des moutons anglais à longues soies.

(*Extr. des travaux de la Société d'Agr.*, *t.* 3, 16ᵉ *Cahier*, *p.* 11.)

53. 1825. — Observations sur la panification des blés avariés. (*Id.*, *p.* 30.)

54. 1826. — Notices et observations sur les différents degrés de pureté de l'eau ordinaire, servant aux usages de la vie, dans les arts, etc.

(*Précis de l'Acad.*, 1826, *p.* 45.)

55. 1826. — Travail chimico-géorgique, ou Mémoire sur la composition et sur les différentes propriétés des terres arables. (*Id.*, 1826, *p.* 67.)

56. *Id.* — Extrait de deux Notices sur le puceron lanigère. (*Id.*, *p.* 83.)

57. *Id.* — Notice sur les porcs.
(*Extr. des trav. de la Soc. d'Ag.*, *t.* 4, 21e *Cahier*, *p.* 36.)

58. *Id.* — Encore un mot sur les silos ou fosses à conserver les grains sous terre, etc. (*Id.*, *p.* 38.)

59. 1826. — Notice sur le danger de conserver le blé ou le seigle récolté en France, dans des silos ou fosses souterraines. (*Id.*, *t.* 4, 23e *Cahier*, *p.* 117.)

60. 1827. — Mémoire sur les paratonnerres.
(*Précis de l'Acad.*, 1827, *p.* 21.)

61. *Id.* — Notice sur l'art du dégraisseur. (*Id.*, *p.* 25.)

62. *Id.* — Notice sur l'inutilité des silos pour la conservation des grains en France. (*Id.*, *p.* 31.)

63. *Id.* — Nouveau Mémoire sur l'emploi du chlorure de calcium en agronomie. (*Id.*, *p.* 45.)

64. *Id.* — Observations chimico-commerciales sur la ceruse ou carbonate de plomb. (*Id.*, *p.* 59.)

65. *Id.* — Communication faite à l'Académie royale des sciences, sur un cercueil en plomb trouvé rue du Renard, à Rouen. (*Id.*, *p.* 85.)

66. 1827. — Observations sur la fabrication et sur l'emploi du plâtre factice en agriculture.
(*Extr. des trav. de la Soc. cent. d'Agr.*, *t.* 4, 25e *Cahier*, *p.* 218.)

67. 1827. — Rapport sur les compôts d'engrais.
(*Id.*, *t.* 4, 26e *Cahier*, *p.* 245.)

68. 1827. — Mémoire sur les différentes méthodes employées pour brasser le cidre, suivi d'observations sur la récolte et la conservation des pommes rustiques.

(*Lu en séance publique de la Société d'Agric.*, 1827, t. 4. *Cahier de la séance publique*, p. 35.)

69. 1828. — Notice sur deux œufs jumeaux hardés, et de couleur différente, pondus par une poule de deux ans. (*Précis de l'Acad.*, 1828, p. 29.)

70. *Id.* — Mémoire sur les moyens d'éprouver les vinaigres et les eaux-de-vie du commerce. (*Id.*, p. 16.)

71. *Id.* — Notice sur le puceron lanigère. (*Id.*, p. 22.)

72. *Id.* — Notice sur du froment empoisonné par l'arsenic, mais sans intention de nuire ; suivie d'observations sur le chaulage des grains avec divers ingrédients.

(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, t. 5, p. 124.)

73. 1829. — Notice sur les paratonnerres.

(*Précis de l'Acad.*, 1829, p. 11.)

74. *Id.* — Recherches sur le principe vénéneux du *Coriaria myrtifolia*, suivies d'une Notice sur les propriétés tinctoriales de cet arbrisseau. (*Précis de l'Acad.*, p. 14.)

75. *Id.* — Discours d'ouverture prononcé par M. Dubuc, président, à la séance publique de la Société d'Agriculture, tenue le 22 octobre 1829.

(*T.* 5, *Cahier de la Séance publique*, p. 1re.)

76. 1830. — Notice sur une espèce de pommes à cidre restées au froid et sous la neige, pendant l'hiver dernier, sans être gelées ni gâtées.

(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agr.*, t. 6, p. 3.)

77. *Id.* — Notice sur le blé versé, avec une méthode nouvelle ou peu connue pour en faire la récolte.

(*Id.*, p. 127.)

78. *Id.* — Notice sur une concrétion extraite sur le cou-de-

pied d'un individu âgé de 80 ans, et qui s'était manifestée dès l'âge de 20 ans.

(*Précis de l'Acad.*, 1830, *p.* 9.)

79. 1830. — Observations sur quatre produits du règne minéral. (*Id.*, *p.* 15.)

80. *Id.* — Notices sur trois puits forés, dits artésiens, établis à Rouen en 1829 et 1830, avec l'analyse de l'eau qui en provient, etc. (*Id.*, *p.* 45.)

81. *Id.* — Traité sur les parements et encollages, etc. Brochure in-8°, de 66 pages. Rouen, 1829. Ed. Frère.

82. *Id.* — Discours prononcé par M. Dubuc, président, à la séance publique de la Société d'Agriculture, tenue le 22 octobre 1830, sur la question agronomique suivante : « Est-il vrai que la quantité de froment, et « même sa qualité, soient diminuées en France, de- « puis le dessollement des terres et l'introduction des « prairies artificielles ? »

(*Extr des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 6 : *Cahier de la séance publique*, *p.* 1re.

83. 1831. — Propositions sur l'établissement d'une ferme expérimentale en Normandie.

(*Précis de l'Acad.*, 1831, *p.* 22.)

84. *Id.* — Notice sur une cendrille riche en salin, provenant d'un hètre (*fagus sylvatica*) excru sur un sol ocreux et graveleux. (*Id.*, *p.* 41.)

85. *Id.* — Notice sur la garance (*rubia tinctorum*), avec des moyens simples d'en reconnaître la falsification. (*Id.*, 1831, *p.* 46.)

86. *Id.* — Mémoire, tant sur les feuilles que sur les baies du *Phytolacca decandra*, etc., ou Phytolaque, considérées spécialement sous leur rapport tinctorial et atramentaire (bonne à faire de l'encre), avec une Notice sur la culture de cette plante en France. (*Id.*, *p.* 57.)

87. 1831. — Note supplétive au travail précédent. (*Id.*, p. 80.)

88. 1832. — Avis à ceux qui cultivent la betterave à sucre. (*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 7, *p.* 158.)

89. *Id.* — Rapport sur la culture de la betterave à sucre dans les environs de Fécamp, et sur la fabrique de sucre indigène qui vient d'y être établie ; par MM. Dubuc et Girardin (rapporteur), lu à la séance publique du 22 octobre 1832.
(*Cahier de la séance publique*, *t.* 7, *p.* 50.)

90. *Id.* — Notice sur une grosse pyrite trouvée à 70 pieds sous terre, et sur les marcassites en général.
(*Précis de l'Acad.*, 1832, *p.* 32.)

91. *Id.* — Notice sur deux engrais spéciaux, les os et le moût des pommes-de-terre. (*Id.*, *p.* 37.)

92. 1832. — Notice sur la panification de la fécule de pommes-de-terre. (*Id.*, *p.* 39.)

93. *Id.* — Mémoire chimico-médical, 1° sur les principes gazeux qui vicient l'air et paraissent de nature à produire le choléra-morbus et autres épidémies ; 2° sur les moyens les plus propres à garantir de ces funestes maladies ; communiqué le 9 mars 1832, à l'Académie de Rouen. *Une brochure in-8°, de* 32 *pages. Rouen, N. Periaux. — Prix : 75 centimes, au profit des indigents.*

94. 1833. — Un dernier mot sur le puceron lanigère.
(*Précis de l'Acad.*, 1833, *p.* 27.)

95. *Id.* — Note sur trois sortes de charbons végétaux fabriqués à l'aide de débris végétaux.
(*Id.*, *p.* 28 et 38.

96. 1833. — Notice sur du papier fabriqué avec des tiges de pommes-de-terre rouies par un procédé simple. (*Id.*, *p.* 52.)

97. *Id.* — Analyse de dix sortes de terre de rapport, avec

des considérations géorgiques sur leur qualité respective, leur emblavement, leur valeur cadastrale, vénale, etc. (*Id.*, *p.* 56.)

98. 1833 — Moyens de reconnaître la falsification de la farine de froment par la fécule de pommes-de-terre.
(*Bulletin de la Société d'Encouragement*, *n°* 354; *Décembre* 1833, *p.* 441.)

Ce Mémoire a valu à son auteur une médaille de bronze.

99. 1834. — Mémoire sur la multiplication par boutures des pommes-de-terre, des topinambours, etc.
(*Précis de l'Acad.*, 1834, *p.* 22; *et Bulletin de l'Académie Ebroïcienne pour* 1834.)

100. *Id.* — Observations géorgiques sur l'emploi du sel ordinaire aux champs, pour l'alimentation et l'hygiène des bestiaux, leur engraissement, etc.
(*Précis de l'Acad.*, 1834, *p.* 57.)

101. 1834. — Mémoire sur un tabac à priser, préparé avec les feuilles du *Phytolacca decandra*, avec celles de betteraves et autres végétaux indigènes. (*Id.*, *p.* 66.)

102. *Id.* — Des plantes ou végétaux indigènes ou exotiques de nature à pouvoir suppléer le tan ordinaire pour l'apprêt du cuir.
(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 8, *p.* 83.)

103. 1835. — Recherches sur les facultés clarifiantes et non décolorantes, et sur d'autres propriétés que possèdent plusieurs sortes de charbons, préparés avec des matières organiques végétales de nature herbacée.
(*Précis de l'Acad.*, 1835, *p.* 17 *et* 41.)

104. *Id.* — Variétés agronomiques.
(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 8, *p.* 182.)

105. 1836. — Observations géorgiques sur les terrains les plus convenables à la culture de la betterave, quelle

qu'en soit l'espèce, avec l'analyse de ces sols, leur fumure, etc.

(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 9, *p.* 38.)

106. 1836. — Dissertation sur la carie, ou maladie noire des blés. (*Précis de l'Acad.*, 1836, *p.* 18.)

107. *Id.* — Sur une stalactite détachée de la voûte de la grande citerne de la maison centrale de Gaillon. (*Id.*, *p.* 21.)

108. *Id.* — Notice historique et geognostique sur quatre puits artesiens tentes sans succès à Rouen, aux annees 1833 et 1834, avec une note particulière sur un puits affluent. (*Id.*, *p.* 39.)

109. 1837. — Notice œnologique sur la fermentation et la clarification du cidre.

(*Note publiée dans le J. de Rouen du 7 janvier* 1837.)

110. 1837. — Notice et observations sur la culture de la pomme-de-terre dite de Rohan.

(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 9, *p.* 232.)

111. *Id.* — Reflexions sur les papiers Mozart, dits de sûrete.

(*Précis de l'Acad.*, 1837, *p.* 29.)

112. *Id.* — Memoire sur les inflammations spontanées de diverses matières. (*Id.*, p. 29.)

113. *Id.* — Expériences tendantes à trouver les moyens de dégraisser facilement et à peu de frais les tissus dans l'apprêt desquels on a fait usage de corps gras.

(*Id.*, *p.* 30.)

114. *Id.* — Reflexions sur la pomme-de-terre dite de Rohan, et les semailles anticipées de certaines céréales.

(*Id.*, *p.* 34.)

Rouen, le 15 novembre 1837,

J. GIRARDIN.

Notice Biographique

SUR

Pierre PERIAUX;

PAR M. CH. DE STABENRATH.

On a souvent fait remarquer que la vie de presque tous les savants et des hommes de lettres était d'une grande monotonie, qu'elle n'offrait pas ces incidents remarquables qu'on rencontre dans celles du diplomate ou du guerrier, et qu'entreprendre de composer leur biographie, c'était presque se réduire à presenter le catalogue de leurs ouvrages. L'homme de lettres et le savant, en effet, aiment la retraite; l'étude veut du calme et une tranquillité d'esprit peu compatibles avec les evènements politiques; et tout ce qui se trouve en dehors du mouvement vers lequel les esprits sont le plus portés, n'a plus qu'un interêt secondaire pour le lecteur. Cependant, il est de ces noms remarquables qui prêtent, à tout ce qui les concerne, un charme puissant; l'attention est fixée alors sur ces details de la vie intime et privée, qui paraîtraient insignifiants s'ils n'avaient rapport à des hommes célèbres. Il ne faut donc pas se dissimuler la difficulté qu'ont dû éprouver les biographes pour rendre intéressants des auteurs estimables par leurs ouvrages, mais qui ne faisaient pas partie de cette classe privilegiée qui donne plus d'éclat et de relief aux faits qu'elle n'en tire d'eux.

Nous craignons, en nous chargeant de reproduire les

principales actions de Pierre Periaux, de ne pouvoir le faire sortir des rangs des savants connus seulement par leurs ouvrages, car sa vie fut laborieuse, calme et modeste; notre crainte a été bientôt dissipée, en considérant qu'il se trouve dans un cas particulier, et que son nom se rattache à l'un des projets indiqués avant la révolution française, mis en œuvre par elle et adoptés, propagés par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque.

Nous le verrons entreprendre et poursuivre l'exécution de ses pensées, avec une persévérance active, infatigable, et nous applaudirons aux témoignages nombreux d'assentiment qu'ont obtenus ses travaux.

Pierre Periaux est né le 9 décembre 1761, dans le village d'Asnières, près Bayeux. Ses premières années se passèrent au sein de sa famille; il la quitta bientôt pour venir à Rouen, chercher un emploi dans une maison de commerce; il savait alors, pour toute science, lire, écrire et compter. Rien ne faisait présager qu'il dût être un jour un homme remarquable par l'étendue de ses connaissances, mais Pierre Periaux, transporté tout-à-coup du fond de son village au milieu de la populeuse et commerçante capitale de la Normandie, comprit que, pour parvenir à se distinguer parmi tant d'hommes riches ou éclairés, il fallait l'emporter par le savoir, et que c'était un moyen sûr de prendre un rang en se créant une fortune indépendante. Il se mit donc résolument à l'ouvrage, entreprit et fit seul son éducation; il employa tous ses loisirs à l'étude, et, en peu de temps, il apprit plusieurs langues et les mathématiques. La sphère de ses idées s'agrandissant en même temps que ses connaissances, Pierre Periaux abandonna le commerce pour se livrer à l'imprimerie. C'était la carrière qu'il devait embrasser; en 1795, il créa son établissement, qui n'eut pas d'abord l'importance qu'il acquit plus tard.

Pendant qu'il travaillait sans relâche à l'exercice de sa profession, n'ayant d'autres distractions que ses études favorites, de grands changements, auxquels il semblait devoir être toujours étranger, s'opéraient en France; un immense bouleversement avait lieu : la révolution de 1789 s'accomplissait. Pendant le cours de ces années de douloureuse mémoire, toutes les idées germèrent, se manifestèrent au grand jour; l'ivraie et le bon grain furent semés et récoltés ensemble; les projets les plus généreux et les plus absurdes, les lois les plus utiles et les plus désastreuses, se présentèrent ensemble; il résulta de cette confusion un désordre inconcevable et un entraînement auquel il était, pour beaucoup d'esprits, difficile de résister. Periaux, au milieu de ce chaos, avait reconnu la tâche qu'il avait à remplir; il avait jugé qu'il devait s'attacher à l'un de ces projets qui restent à l'abri de la critique parce qu'ils sont en dehors des opinions politiques, et que tous les bons esprits ne peuvent refuser de les approuver. Il avait apprécié tous les avantages du système des poids et mesures adopté par la Convention, et il avait résolu d'employer tous les moyens pour le protéger, l'étendre par des instructions, des publications mises à la portée de tout le monde. Nous le voyons suivre, pour ainsi dire pas à pas, les traces des diverses assemblées qui s'occupèrent successivement de cette matière, attentif à saisir toutes les occasions pour développer le système métrique.

On avait senti depuis long-temps le besoin d'avoir un système de poids et de mesures uniformes; les mesures étaient presque partout différentes les unes des autres; elles variaient, non pas de province à province, mais de canton à canton, de ville à ville. La mesure d'Arques n'était pas semblable à celle de Rouen; celle-ci ne ressemblait pas à celle de Brissac ou de Saumur, cette dernière n'avait aucun rapport avec celle de Paris. Il en était de même des poids.

Aussi les transactions commerciales offraient plus de difficultés, moins de certitude dans leurs résultats; les erreurs, les mécomptes devaient être plus fréquents. Cette diversité était un mal qu'il fallait atteindre et couper dans sa racine, en adoptant, pour toute la France, une loi unique et des poids et mesures uniformes. Dès l'année 1560, les États demandèrent au gouvernement d'ordonner que, dans tout le royaume, il n'y eût qu'un même poids et qu'une même mesure; elle fut renouvelée en 1576, et aux états de Blois, en 1588. On compte, « ajoute Periaux, en trente-cinq ans, « c'est-à-dire depuis 1540 à 1575, jusqu'à trente-cinq or- « donnances royales pour l'établissement de l'uniformité. En- « fin, la même demande se trouve fortement exprimée dans « soixante-sept cahiers, de ceux imprimés, des assemblées « des bailliages, en 1789.

L'assemblée constituante, dans son désir de porter la réforme dans toutes les institutions de la France, s'empara de ces idées, et rendit, le 8 mars 1790, un décret pour supplier le Roi de donner les ordres nécessaires pour que la France entière pût jouir à jamais de l'avantage qui devait résulter de l'uniformité des poids et mesures. Depuis ce moment, et malgré les catastrophes sans cesse renouvelées qui désolèrent la France, les assemblées, les factions ou les hommes qui tenaient les rênes du pouvoir, suivirent avec persévérance l'impulsion donnée; les actes du gouvernement se succédèrent pour atteindre le but proposé par l'assemblée constituante. Mais alors se produisirent des difficultés presque insurmontables, que le temps, que l'éducation, que les mesures répressives n'ont encore pu vaincre complètement. L'habitude prise par un long usage des poids et mesures anciens, ne pouvait être abandonnée tout-à-coup, et les meilleurs esprits, en reconnaissant même l'avantage immense du nouveau système sur l'ancien, ne pouvaient se défendre de suivre celui-là seul auquel ils étaient accoutu-

més dès leur enfance. C'était, d'ailleurs, substituer une nomenclature et des idées nouvelles à d'autres déjà connues, et l'empire de l'habitude est toujours difficile à détruire.

Periaux mit, dans ses travaux, la même persévérance que le gouvernement, et s'associa à lui pour faire triompher une innovation d'une utilité incontestable. Avant d'établir son imprimerie, il avait déjà été chargé de reviser un ouvrage sur les poids et mesures [1]; puis, cherchant à aplanir les difficultés qui naissaient de la force des circonstances, il publia en l'an IV le *Code du paiement en nature*, ouvrage que l'administration départementale jugea propre à *éclairer les concitoyens de l'auteur, par des instructions sages et des moyens faciles*. Les travaux de Periaux se succédèrent ainsi jusqu'en l'an VIII, époque où il fit paraître celui de ses ouvrages qui les résume tous et qui est devenu, pour ainsi dire, un ouvrage de circonstance; c'est le *Manuel métrique* [2]. Cet ouvrage est, sans contredit, l'un des plus remarquables de ceux qui aient été composés sur cette matière; il joint, en effet, beaucoup de simplicité, de clarté, à une grande méthode, et son mérite a obtenu la sanction du temps et le succès le plus grand que puisse attendre un auteur, celui de voir ses ouvrages plusieurs fois réimprimés. Periaux rend

[1] Il fut chargé par l'administration du district, en l'an II, de l'impression d'un ouvrage sur les nouveaux poids et mesures, auquel il ajouta des tableaux comparatifs de sa composition. — Il n'était alors que prote chez la veuve P. Dumesnil. — Il fut en même temps chargé de la vérification des assignats.

En l'an XI, il fit partie d'une commission instituée par le Préfet de la Seine-Inférieure pour reconnaître et proposer les mesures propres à généraliser le système métrique, et il rédigea les instructions et tableaux que ce Préfet jugea utile de publier. Enfin, en 1810, il fut chargé, par l'administration départementale, de la rédaction d'instructions relatives au système métrique.

[2] Le Manuel métrique renferme des renseignements précieux et fort curieux sur les poids et mesures anciens. (La 3e édition a été publiée en 1833.)

compte, dans l'avertissement de la troisième édition, de la manière dont il a conçu et exécuté le Manuel métrique, les changements qu'il y a faits, les accroissements et les améliorations qu'il y a introduits. Il en donna la seconde édition en 1810. A cette époque, comme en l'an VIII, il reçut les témoignages les plus flatteurs et les plus encourageants de ceux qui, sous la direction toute-puissante de Napoléon, étaient chargés du ministère de l'intérieur. Ainsi, Lucien Bonaparte, en accusant réception de l'ouvrage que Pierre Periaux lui avait envoyé, annota, le 25 nivôse de l'an VIII, la lettre officielle, en écrivant en marge : « *Accusé de réception d'un nouvel ouvrage sur les nouvelles mesures, parfaitement bien fait.* »

Le 16 août 1810, M. de Montalivet père confirma, d'une manière moins laconique, mais non moins flatteuse, les éloges donnés au Manuel métrique par Lucien Bonaparte. « Je me suis fait rendre compte, dit-il, Monsieur, de l'ou-« vrage que vous m'avez adressé, ayant pour titre : *Nouveau* « *Manuel métrique*, et le *Tableau comparatif des poids et* « *mesures*, etc.; seconde édition. L'approbation que mes « prédécesseurs ont accordée à vos premiers ouvrages se « trouve parfaitement justifiée par celui-ci, et j'ai beaucoup « de satisfaction à y joindre la mienne........ »

Ainsi, aucun genre de succès n'a manqué au Manuel métrique : Pierre Periaux a joui du plaisir de voir son œuvre appréciée par des hommes placés à la tête des affaires, et le jugement de ces hommes ratifié par l'approbation publique. Le Manuel métrique, que nous n'avons pas, au reste, l'intention d'analyser, comprend des instructions générales sur le système métrique et des instructions particulières ou de localité, applicables principalement aux départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Le dialogue qui sert d'introduction est un modèle de clarté et de bon sens; il est impossible d'expliquer d'une manière plus simple, plus logique,

plus sensible, des vues générales sur les bases du nouveau système et sur sa supériorité incontestable sur l'ancien. Ce dialogue avait frappé surtout M. de Montalivet: sa lettre à Pierre Periaux contenait, en effet, ce passage : « Le dia-« logue que vous avez placé en tête du *Manuel* a parti-« culièrement fixé mon attention, et j'ai pensé qu'il serait « utile que cette partie de votre ouvrage, qui, au moyen « de quelques légers changements, peut être d'une applica-« tion générale, pût en être distraite pour être vendue « séparément et répandue dans le peuple. »[1]

C'est une chose digne d'être remarquée, que le concours d'éloges donnés aux travaux, plus utiles que brillants, de l'auteur du *Manuel*. On trouve, en effet, dans sa correspondance particulière, un grand nombre de lettres qui, toutes, contiennent l'appréciation la plus juste et la plus flatteuse de ses ouvrages; les administrations municipales et départementales de la Seine-Inférieure, les ministres de toutes les époques, les préfets, semblent s'être entendus pour le louer et pour l'exciter à de nouveaux travaux, propres à répandre de plus en plus, dans la classe du peuple, la connaissance et l'usage des nouveaux poids et mesures. Pierre Periaux accomplissait donc ainsi cette utile mission qu'il avait entreprise, et son nom est désormais devenu inséparable de ceux qui ont doté la France d'un système dont elle sentait depuis si long-temps et si vivement le besoin. Les Sociétés savantes ne furent pas en retard pour joindre leur approbation à celle des administrations : le Lycée, la Société d'Émulation, le comptèrent au nombre de leurs membres; l'Académie royale de Rouen lui ouvrit ses portes en 1805.[2]

[1] En l'an XIII (1805) la Société d'Émulation adressa au ministre Champagny un mémoire de Periaux sur le système métrique, dans lequel il traitait des causes qui s'étaient opposées à son établissement, et indiquait les moyens de le propager.

[2] P. Periaux était, en outre, membre de la Société libre du

Son inclination et les méditations de toute sa vie, le portaient vers les études sérieuses. Toujours guidé par cette idée, dominante chez lui, de simplifier en agrandissant le domaine des arts et des connaissances humaines, il tenta, en 1806, d'imprimer des cartes de géographie, et de substituer ainsi la typographie à la gravure, et il fit hommage à l'Académie de Rouen de l'*Essai typographique* du théâtre de la guerre continentale de l'an XIV. Le *Précis analytique des Travaux de l'Académie, pendant l'année* 1806, s'exprime ainsi : « La carte, exécutée [1] avec des caractères mo-« biles, prouve qu'avec ces sortes de caractères on peut « faire ce qu'on n'avait pu jusqu'à présent exécuter sans le « secours du burin. Ce nouveau procédé est d'autant plus « avantageux, que si, dans ces sortes d'ouvrages, il se glisse « quelques fautes, la mobilité des caractères en facilite la « correction. »

Cette tentative de Pierre Periaux n'eut pas des résultats aussi importants que ceux qu'il espérait. Si la gravure des cartes de géographie offre des inconvénients inhérents à tous les procédés des arts, elle présente de tels moyens de perfection, que les avantages signalés par le Précis analytique ne peuvent les contrebalancer. On doit néanmoins louer l'imprimeur qui, tentant des voies nouvelles, cherche un perfectionnement, et qui, mu par le sentiment de son art, veut encore en étendre les limites. Plus tard, en 1818, il importa, dans notre ville, la lithographie, que l'Allemagne nous livra informe et que la France a développée et perfectionnée d'une manière si étonnante. Nous ne le suivrons pas dans tous les travaux qu'il a entrepris ou publiés : le catalogue de ses ouvrages prouvera qu'il était aussi actif que

Commerce de Rouen, et appartenait comme associé correspondant aux académies de Caen, d'Alençon, etc.

[1] Page 7, Rapport par D. Gourdin.

laborieux, et qu'il se montra l'un des membres les plus zélés de l'Académie ; il entreprit et fit, pour elle, la table, *manuscrite* encore, des Précis analytiques publiés depuis 1803 jusqu'en 1829, et imprimés par lui, travail fatigant qui demandait une grande patience, et qu'il intitula : *Tableau bibliographique de tous les Mémoires de l'Académie de Rouen.*

Il est cependant un de ses ouvrages qui doit encore fixer nos regards : c'est le *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen.* Ce Dictionnaire, publié en 1819, est précédé d'une introduction faisant connaître l'état de Rouen, à diverses époques de son histoire ; elle est suivie d'un tableau chronologique des principaux événements arrivés dans cette ville depuis l'an 260 de J.-C. jusqu'en l'an 1818, et qu'il a puisés dans les ouvrages de Taillepied, Farin, Toussaint Duplessis et autres.

L'auteur, ensuite, a présenté les rues de Rouen dans leur ordre alphabétique, indiquant, pour chacune d'elles, sa véritable situation, les événements remarquables dont elle a été le théâtre, les monuments qui la distinguent, et des conjectures plus ou moins vraisemblables, et quelquefois ingénieuses, sur l'origine de son nom. Cet ouvrage tient un rang honorable parmi ceux qui ont été publiés sur la ville de Rouen ; il est, comme tous ceux du même auteur, écrit avec sagesse et conscience.

En l'année 1826, époque fatale pour Pierre Periaux, l'âge et les infirmités vinrent l'accabler et le forcer d'interrompre ses relations habituelles avec les Sociétés savantes de Rouen. Contraint de laisser ses travaux imparfaits [1], il n'assista plus aux séances de l'Académie, ni à celles de la Société d'Agriculture, au rétablissement de laquelle il avait puissamment contribué. Cet homme qui, toujours, s'était

[1] Il composait alors un travail complet *sur la législation des chemins communaux et vicinaux*, ouvrage en partie imprimé.

montré doué d'une grande persévérance, d'un caractère ferme et résolu, et animé du désir du bien public, ne s'était pas démenti dans les dernières années d'une vie aussi bien remplie; il fut l'un des plus zélés et des plus actifs fondateurs de la Caisse d'épargnes et de prévoyance. Devenu, en 1830, membre honoraire, de l'Académie et de la Société d'Agriculture, respecté de ses concitoyens, qui lui avaient donné leurs suffrages comme magistrat consulaire; revêtu depuis d'une autre magistrature [1], entouré de ses enfants, il aurait pu couler encore des jours heureux, supporter patiemment ses infirmités; mais la mort vint le frapper et l'enlever à ses amis et à sa famille, le 15 décembre 1836. Il était âgé de 75 ans.

OUVRAGES DE P. PERIAUX.

1. — Code du Paiement en nature, contenant les Lois et Instructions concernant ce mode de paiement, et les Tables indicatives des quantités de chaque espèce de grains à livrer, ou des sommes à payer à défaut de grains, soit pour la contribution foncière, soit pour les fermages, loyers, rentes, etc., dans l'étendue du département de la Seine-Inférieure. Rouen, an IV de la république, in-8o de 120 pages. — Ce Code a eu plusieurs éditions.

2. — Publication (par les sieurs Renault et Periaux) du *Journal des Sciences et de la Législation* (an V.)

3. — Echelles progressives, ou Tableaux de subdivision et

[1] Pierre Periaux exerça, de 1823 à 1826, les fonctions de juge au Tribunal de commerce de Rouen. Il fut également suppléant du juge de paix du 3e arrondissement; enfin, il fut maire de la commune du Bois-Guillaume, pendant les années 1826 à 1828.

instructions tendant à faciliter les opérations à faire pour réduire en numéraire les sommes dues en papier-monnaie. — An V, in-8° de 48 pages.

4. — Almanach de Rouen et des 70 cantons du département de la Seine-Inférieure ; première année, publiée en l'an V.

5. — Tableaux comparatifs des mesures républicaines avec les anciennes; in-folio, an VII. — En 1806 et 1808, ces tableaux furent imprimés dans un format plus portatif.

6. — Manuel métrique ; vol. in-18. — An VIII.

7. — Table, par ordre alphabétique et des matières, des Rapports des années 5, 6 et 7, de la Société d'Emulation. Rouen, an VIII.

8. — Création du *Bulletin commercial et maritime de Rouen*, le 10 pluviôse an X.

9. — Calendrier ecclésiastique du diocèse de Rouen, pour l'an XI et l'an XII.

10. — Eléments d'Arithmétique, ou Développements des Principes du calcul, suivant l'ancien et le nouveau système, suivi d'un Vocabulaire des nouveaux poids et mesures. Rouen, 1804, in-8 de 200 pages.

11. — Recueil du Bulletin des armées françaises en Allemagne et en Italie, pendant la guerre de huit semaines, accompagné d'une Carte du théâtre de la guerre, exécutée avec des caractères mobiles. Rouen, 1806, in-8° de 212 pages.

12. — Observation relative à d'anciens tombeaux de pierre découverts près le cimetière de Saint-Gervais. (*Précis de l'Académie*, 1806.)

13. — Calendrier général de l'ère française ; Concordance, jour par jour, du nouveau style avec le style grégorien. Rouen, 1805.

14. — Observations relatives au rétablissement du calendrier grégorien. (*Précis de l'Académie*, 1806.)

15. — Carte du département de la Seine-Inferieure, exécutée avec des caractères mobiles. 1807.

16. — Tableau des Commerçants de Rouen. 1808, in-18 de 250 pages. — Pareille publication, avec de notables agrandissements, eut lieu en 1817, en un vol. in-12, de 360 pages.

17. — Tableaux comparatifs du kilogramme avec les anciens poids de Rouen et de Paris, et réciproquement; suivis de la comparaison du mètre avec l'aune de Rouen, et réciproquement; auxquels on a joint une idée générale du système métrique et la comparaison des monnaies. Rouen, 1808, in-8° de 84 pages.

18. — Nouveau Manuel métrique; réimpression, avec de nombreuses additions, du Manuel publié en l'an VIII. 1810, in-18 de 372 p. — Une nouvelle édition, encore augmentée d'un Appendice pour les mesures agraires et pour les poids en usage dans le département de l'Eure, a paru en 1833, en un vol. in-12 de 364 pag.

19. — Observations et Tarifs relatifs aux monnaies. (Extrait du *Bulletin commercial*, 1810.)

20. — Tarifs de la valeur et de la réduction en francs des anciennes monnaies d'or et d'argent. — Ces tarifs furent imprimés et vendus au nombre de 6000 exemplaires, en plusieurs éditions successives.

21. — Tarif des anciennes monnaies d'or et d'argent, contenant, etc. Rouen, in-12 de 48 pages.

22. — Tables de conversion des livres tournois en francs, et des francs en livres tournois; suivies de Tarifs, etc. 1811.

23. — Dissertation sur la dénomination des lunes, ou Exa-

men de cette question : La lune pascale doit-elle être appelée lune de mars ? En d'autres termes : A quel mois solaire un mois lunaire est-il censé appartenir ? Rouen, 1813, in-8° de 96 pages.

24. — Question relative à la liberté de la presse. 1817.

25. — Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen, avec des notes historiques et étymologiques, et un plan de Rouen exécuté avec des caractères mobiles. In-8° de plus de 400 pages, 1819.

26. — Concordance, jour par jour, des deux calendriers depuis le 22 septembre 1793 jusqu'au 1er janvier 1806, à laquelle on a joint une concordance abrégée depuis l'an XV jusqu'en l'an XXXIIe, pouvant servir pour les années suivantes. Rouen, 1821, in-12 de 84 pages.

27. — Tables générales des volumes publiés par l'Académie de Rouen, depuis 1803 jusqu'en 1820; travail complété depuis par l'auteur, en l'étendant aux années antérieures à 1803, et postérieures à 1820 jusqu'en 1829, et présenté à cette Compagnie en 1830, sous le nouveau titre de : *Tableau bibliographique de tous les Mémoires de l'Académie de Rouen*. Manuscrit in-folio de 388 pages.

28. — Note sur une figure empreinte dans une bûche de hêtre, à deux pouces et demi de la couche corticale. (*Précis de l'Académie*, 1822.)

LE CHIEN PENDU,

FABLE.

Un chien, pour vol d'un aloyau,
Pour moins peut-être encor, fut pendu bien et beau,
Et, dans cette étrange posture,
Par un loup qui passait aperçu d'aventure.
Le loup de ses deux yeux se défia d'abord;
Mais, ayant de plus près observé l'encolure,
Les traits, la peau, les dents du mort:
— C'est bien lui, dit-il, c'est Médor!
Et c'est ainsi qu'on expédie
Celui qui, vingt fois dans sa vie,
Osa se mesurer et lutter avec nous,
Qui passait en valeur tous les chiens qu'on renomme!.....
Si pour ami nous avions l'homme,
Travaillerait-il mieux dans l'intérêt des loups?

Le Filleul des Guerrots.

Moralité.

Elle est à moi! disait, au sortir des fiançailles,
L'homme heureux à qui Laure avait donné sa foi.
Hélas! le jour d'après on vit des funérailles,
Et le ver des tombeaux disait: Elle est à moi.

Le Filleul des Guerrots.

Le Château-Gaillard.

Châteaux de nos vieux temps, ou délabrés ou vides,
Que relève ou repeuple à nos regards avides
La plume du savant ou la voix du vieillard,
Vous dont les souvenirs décorent notre histoire,
Devant cette ruine inclinez-vous! Victoire
A l'ombre du Château-Gaillard!

Victoire à ces vieux murs, à ces tours crénelées,
Par les âges et l'homme à la fois mutilées,
Et qui, de loin, aux yeux frappés d'étonnement,
Semblent quelque vaisseau de massive structure,
Dépouillé d'ornements, de voiles, de mâture,
Jeté là par enchantement!

Non, aucun vieux château ne peut autant sur l'ame
Qui devant le passé se recueille et s'enflamme,
Qui cherche des débris la sainte émotion,
Que ce fort, autrefois clef de la Normandie,
Que ce qui reste encor de cette œuvre hardie
De Richard au Cœur-de-Lion!

Le voyez-vous, ce preux au merveilleux courage,
Au milieu des créneaux de son insigne ouvrage,
L'étreignant de ses yeux au regard de milan,

Dire avec un accent d'ivresse paternelle :
N'est-ce pas, Messeigneurs, n'est-ce pas, qu'elle est belle,
Ma fille, à peine fruit de l'an?

Ce héros dont la guerre est toute la pensée,
Qui, pour rompre une paix dont son ame est lassee,
Vient de raser les murs du château de Vierzon,
Le voyez-vous ? il court, il combat, il foudroie,
Et donne aux cent guerriers qui deviennent sa proie
Son œuvre altière pour prison !

Le voyez-vous, ce roi preneur de citadelles,
Comme le prince anglais terreur des infidèles,
Sous le fort de Richard dresser ses campements ?
Le voyez-vous, ceignant de machines puissantes
Et de fossés profonds et de tours menaçantes
Le château des Anglo-Normands?

Voyez-vous, quand pour eux s'éveille la détresse,
Les assiégés jetant hors de la forteresse
Femmes, enfants, vieillards, vers ses murs repoussés,
Et qui, lorsque la faim les presse, les torture,
Errants, désespérés, ne trouvent pour pâture
Que l'herbe aride des fossés ?

Voyez-vous s'écrouler sous les coups de la mine
Ces remparts où déjà se dresse la famine ?
C'est en vain que Chester les couvre, les défend :
Semblable à l'ours qui couvre et defend sa tanière ;
Philippe, sur le fort arborant sa bannière,
Le foule d'un pied triomphant !

Tantôt le sang qui pleut des tours rougit la crête !
Tantôt c'est saint Louis visitant la conquête

Par qui la Normandie aux Anglais fit défaut !
Là, tantôt c'est Melun, las de mainte souffrance,
Qui, captif de Tristan, trouve sa délivrance,
En mourant sur un échafaud !

Tantôt c'est le roi Jean qui, pour punir un traître,
Charles de Navarrois dont le ciel l'a fait maître,
Lui donne en cette enceinte une longue prison !
Tantôt c'est David Brus que la révolte exile,
Qui vient à ces donjons demander un asile
Contre le fer ou le poison !

Mais je vois une nef qui de rameurs couverte
Du fleuve aux cent détours refoule l'onde verte !....
Antoine de Bourbon la monte !.... il vient mourir
Au pied de cette grande et belle forteresse
Qu'a perdue Henri III, dont la Ligue est maîtresse,
Qu'Henri IV doit conquérir !

Mais là je vois surtout deux hautes adultères :
L'une, après bien des jours sombres et solitaires,
Blanche, dans un couvent prononce de saints vœux,
Et l'autre, Marguerite, et si belle et si tendre,
Meurt là, poussant des cris que Dieu seul peut entendre,
Etranglée en ses longs cheveux !

Que des voix sans pitié les déclarent infâmes !
Pour moi, que je les plains ces pauvres jeunes femmes
Qui cherchaient le bonheur aux baisers d'un amant !
Pourquoi, lorsque l'amour est le but de notre être,
Le monde serre-t-il sous l'étole du prêtre
Des liens que le cœur dément ?.....

Ed. d'Anglemont.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

Pour l'Année 1837—1838.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1837—1838.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. PAILLART, *Président.*

M. VERDIÈRE ✻, *Vice-Président.*

M. DES ALLEURS, D.-M., *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. DE STABENRATH, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. HELLIS, D.-M., *Trésorier.*

ANNÉES de réception.	ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.	ANNÉES d'admission à la Vétérance.
1808.	LEZURIER DE LA MARTEL (le baron Louis-Geneviève) O ✻, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine.	1823
1819.	RIBARD (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, *rue de la Vicomté*, n° 34.	1828
1805.	MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), Docteur ès sciences, etc., à Paris, *rue de la Madeleine*, n° 39.	1830

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. A. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROÏ, Archevêque de Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal.*

1830. TESTE (le baron François-Etienne) G O ✱, Lieutenant-Général, commandant la 14e division militaire, à Rouen.

DUPONT-DELPORTE (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine) C ✱, Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture.*

BARBET (Henri) O ✱, Maire de Rouen, Membre de la Chambre des Députés, *boulev. Cauchoise*, n° 51.

1833. EUDE (Jean-François) O ✱, premier Président de la Cour Royale, *rue des Champs-Maillets*, n° 22.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M., correspondant de la Société de médecine de Paris, *rue de la Seille*, n° 4.

LETELLIER (François-Germain), Docteur ès-lettres, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *rue de Sotteville*, n° 7, *faubourg St-Sever.*

1804. BIGNON (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et des Arts, *rue du Vieux-Palais*, n° 30.

1809. DUPUTEL (Pierre), *rue Bourg-l'Abbé*, n° 30.

LEPREVOST (Thomas-Placide), Médecin vétérinaire départemental, *rue Saint-Laurent*, n° 3.

1817. ADAM (le baron André-Nicolas-François) ✱, Président du Tribunal de première instance, *place Saint-Ouen*, n° 23.

1818. BLANCHE (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✱, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue.*

1819. DESTIGNY (Pierre-Daniel), Directeur des Abattoirs, à l'établissement, *faubourg Saint-Sever.*

1820. Hellis (Eugène-Clément) fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine.*

Martainville (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✻, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.

1822. De la Quérière (Eustache), Négociant, *r. du Fardeau*, n° 24.

Lévy (Marc), Professeur de mathématiques et de mécanique; Chef d'institution, etc., etc., *rue Saint-Patrice*, n° 36.

Des Alleurs (Charles-Alphonse-Auguste Hardy), D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen, etc., *rue de l'Écureuil*, 19.

1824. Gossier (l'abbé Joseph-François), Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.

Dubreuil (Guillaume), Directeur du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes.*

1825. Ballin (Amand-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété, *rue de la Madeleine*, n° 6.

1827. Morin (Bon-Etienne), Pharmacien, professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen, etc., *rue Bouvreuil*, n° 27.

Deville (Achille) ✻, Receveur des contributions directes, Directeur du Musée départemental d'antiquités, etc., etc. *rue du Guay-Trouin*, n° 6.

1828. Vingtrinier (Arthus-Barthelemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue des Maillots*, n° 19.

Pimont (Pierre-Prosper), Manufacturier, *rue Herbière*, n° 28.

1829. Floquet (Pierre-Amable) fils, Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, *enclave de la Cour royale*, *rue St.-Lô.*

Girardin (Jean-Pierre), Professeur de chimie industrielle de l'École municipale de Rouen; membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue du Duc-de-Chartres*, n° 12.

1830. Pouchet (Felix-Archimède), D.-M., prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, n° 200.

1831. Magnier (Louis-Éléonore), Docteur ès-lettres, Professeur de rhétorique au Collége royal, *boul. Bouvreuil*, n° 6.

PAUMIER (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, nº 16 bis.

1832. DE STABENRATH (Charles), Juge d'instruction, membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Perle*, nº 2.

1833. DE CAZE (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne*, nº 15.

1834. GRÉGOIRE (Henri-Charles-Martin), Architecte des bâtiments civils, *rue de Racine*, nº 6.

BERGASSE (Alphonse) ✻, Avocat, ancien Procureur général, *rue de l'École*, nº 44.

VERDIÈRE (Louis-Taurin) ✻, Conseiller à la Cour royale, *rampe Beauvoisine*, nº 10.

MARTIN DE VILLERS (Henri-Louis) ✻, président de la Société philharmonique de Rouen, *rue de la Seille*, nº 7.

CHÉRUEL (Pierre-Adolphe), Professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, *rue du Faubourg-Martainville*, nº 25.

1835. GORS (Laurent), Professeur de mathématiques spéciales au Collége royal de Rouen, *rue de la Seille*, nº 10.

PERSON (Charles-Cléophas), Docteur ès-sciences, Professeur de physique au Collége royal de Rouen, *rue du Cordier*, nº 34.

PAILLART, Docteur en droit, avocat général, *rue Royale*.

1836. FAYET (l'abbé) O ✻, doyen official, archidiacre des arrondissements du Havre et de Dieppe, à l'Archevêché.

MALLET O ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Député, à Rouen, *rue du Lieu-de-Santé*, nº 22.

RAFFETOT (Deschamps, comte de), *rue de Fontenelle*, nº 31.

1837. DE GLANVILLE (Boistard), *rue des Murs-Saint-Ouen*, 21.

BARTHELEMY (Eugène), Architecte, *rue St.-Patrice*, nº 27.

1838. AVENEL (Pierre-Auguste), D.-M., secrétaire du conseil de salubrité, rue de Fontenelle, 29.

MAUDUIT (Victor), secrétaire général de la mairie de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1789. MONNET, ancien Inspecteur des mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.

TESSIER (le chevalier Henri-Alexandre) ☼, membre de l'Institut, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.

1803. GUERSENT ☼, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, n° 12.

MOLLEVAULT (C.-L.) ☼, membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n° 99, *faubourg Saint-Germain*.

1804. DESGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Villaine).

DEMAZIÈRES (le baron Pierre-Prosper) ☼, à Paris, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 40.

1805. BOUCHER DE CRÈVECŒUR, correspondant de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville (Somme).

1806. DE GERANDO (le baron) C ☼, membre de l'Institut, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 52 *bis*.

DELABOUISSE, Homme de lettres, à Paris.

BOÏELDIEU (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, *à Paris*.

1808. SERAIN, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).

LAIR ☼ (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, etc., à Caen, *Pont-Saint-Jacques*.

DELANCY ☼, à Paris, *rue Duphot*, n° 14.

1809. FRANCŒUR O ☼, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, *rue de Las-Cases*, n° 8.

1810. ROSNAY DE VILLERS (André-Marie-Memmie), à Nevers (Nièvre).

DUBUISSON (J.-B.-Remi-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, n° 10, *faubourg Poissonnière*.

1810. Dubois-Maisonneuve, Homme de lettres, à Paris, *rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel*, n° 3.

Delarue (Louis-Henri), Pharmacien, secrétaire de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

Sesmaisons (le comte Donatien de) C ✻, Pair de France, à Flamanville, près les Pieux (Manche).

Saissy, Docteur-Médecin, à Lyon.

Balme, membre de plusieurs Sociétés savantes, Secrétaire de la Société de médecine de Lyon.

1811. Lepriol (l'abbé), ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris.

Le Sauvage, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen.

Lafisse (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, n° 9.

Boullay (Pierre-François-Guillaume) O ✻, Docteur de la Faculté des sciences, Membre titulaire de l'Académie royale de médecine, Pharmacien, à Paris, *rue du Helder*, n° 5.

Briquet (B.-A.), ancien Professeur de belles-lettres, à Niort (Deux-Sèvres).

1814. Pécheux (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré*, n° 7.

Percelat ✻, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

Fabre (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).

1816. Boin O ✻, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.

Loiseleur Deslongchamps (Jean-Louis-Auguste) ✻, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, n° 8.

Dutrochet (René-Joachim-Henri) ✻, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, n° 4.

1817. Patin ✻, Maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue Cassette*, n° 15.

1817. Mérat (François-Victor) ✻, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Saints-Pères*, nº 17 bis.

Hurtrel d'Arboval (Louis-Henri-Joseph), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Moreau de Jonnès (Alexandre) O ✻, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, du conseil supérieur de santé, etc., à Paris, *rue de l'Université*, nº 72.

1818. De Gournay, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue Gémare*, nº 18.

Pattu, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

De Kergariou (le comte) O ✻, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, nº 5.

De Montault (le marquis) ✻, à Nointot, près Bolbec. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, nº 10.)

De Mirville (le marquis Eudes), ancien maréchal de Camp, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.

Malouet (le baron) C ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Neuve-des-Mathurins*, nº 20.

Depaulis (Alexis-Joseph) ✻, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, nº 8 ter.

Gaillon (Benjamin), Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

1821. Berthier (P.) ✻, Ingénieur en chef des mines, Prof. de docimasie, memb. de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, nº 34.

Jamet (l'abbé Pierre-François), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

Vène, ✻ chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie, membre de la Société d'Encouragement, à Paris, *rue Jacob*, nº 26.

1822. Chaubry ✱, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de l'Université*, n° 44.

1823. Labouderie (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.

Lemonnier (Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, à Paris, *rue St-Guillaume*, n° 27.

De Moléon ✱, Ingénieur, à Paris, *rue Neuve-des-Capucins*, n° 13 bis.

Thiébaut de Berneaud (Arsène), Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 30.

Beugnot (le vicomte Arthur) ✱, Avocat, membre de l'Institut, à Paris, *rue du Faubourg-St-Honoré*, n° 119.

1824. Sollicoffre (Louis-Henri-Joseph) ✱, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 90.

Estancelin ✱, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

Fontanier (Pierre), Homme de lettres, officier de l'Université, adjoint du maire de Moissac, près Murat (Cantal).

Mallet (Charles) ✱, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue Taranne*, n° 27.

Jourdan (Antoine-Jacques-Louis) ✱, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.

Monfalcon, D.-M., à Lyon.

Bourgeois (Ch^es^) ✱, Peintre de portraits, à Paris, *quai Malaquais*, n° 3.

De la Quérière, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.

1825. Deschamps, Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 39.

Salgues, D.-M. en exercice au Grand-Hôpital, secrétaire du Conseil central sanitaire du dép^t^, à Dijon (Côte-d'Or).

Boullenger (le baron) O ✱, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, *rue de la Chaîne*, n° 12.

1825. D'Anglemont (Edouard), à Paris, *rue de Savoie*, n° 24.

Desmarest (Anselme-Gaëtan), Professeur de zoologie à l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort, correspondant de l'Institut, etc., à Paris, *rue St-Jacques*, n° 161.

Julia de Fontenelle, D.-M., Professeur de chimie, à Paris, *rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts*, n° 17.

Civiale (Jean) ✵, D.-M., à Paris, *rue Neuve-St-Augustin*, n° 23.

Feret aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Payen (Anselme) ✵, Manufacturier, Professeur de chimie à l'école centrale, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue Favart*, n° 8.

Blanchard (François-Gabriel-Ursin, comte de la Musse), ancien Conseiller au Parlement de Bretagne, etc., etc., à Rennes, *rue de Paris* (Ille-et-Villaine).

1826. Moreau (César) ✵, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *place Vendôme*, n° 24.

Montémont (Albert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, n° 27.

Ladevèze, D.-M., à Bordeaux (Gironde).

Savin (L.), D.-M.-P., à Montmorillon (Vienne).

Lenormand, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-St-André*, n° 11.

1827. Germain (Thomas-Guillaume-Benjamin), correspondant de la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale de médecine, Pharmacien, à Fécamp.

Hugo (Victor) O ✵, à Paris, *place Royale*, n° 6.

Blosseville (Ernest de), à Amfreville, par le Neufbourg (Eure.)

Blosseville (Jules de), à Paris, *rue de Richelieu*.

Desmazières (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, n° 44, à Lille (Nord).

1827. Malo (Charles), Homme de lettres, Directeur de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 20.

1828. Vanssay (le baron Charles-Achille de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe).

Court, Peintre, à Paris, *rue de l'Ancienne-Comédie*, n° 14, ancien atelier de Gros.

Virey (Julien-Joseph) O ✻, D.-M.-P., membre de la Chambre des députés (H.-Marne), et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Soufflot*, n° 1, *près le Panthéon*.

Maillet-Lacoste (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).

Lautard (le chevalier J.-B.), D.-M, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Dupias, Homme de lettres, à Paris, *rue de la Calende*, n° 54.

Spencer Smith (Jean), membre de l'Université d'Oxford, et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue des Chanoines*, n° 3.

Mortemart-Boisse (le baron de) ✻, Membre de la Société royale et centr. d'agric., etc., à Paris, *rue Duphot*, n° 8.

Morin (Pierre-Etienne) ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).

1829. Cottereau (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue St.-Honoré*, n° 108.

Fée ✻, Chimiste, Professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.

Patel, D.-M., *rue de la Préfecture*, n° 13, à Evreux (Eure).

Guttinguer (Ulric), Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Cazalis, Professeur de physique au Collége royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 22.

Schwilgué ✻, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef des bureaux de la navigation à la Direction générale des ponts-et-chaussées, à Paris.

1829. Bégin, D.-M., membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).

Berger de Xivrey (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, nº 14 (*faubourg St-Germain*).

Chaponnier (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue de Cléry*, nº 16.

Passy (Antoine) O ✻, ancien Préfet de l'Eure, député, à Gisors.

Soyer-Willemet (Hubert-Félix), Bibliothécaire et conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).

1830. Lecoq (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Rifaud, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart*, nº 46.

Barré de Jallais, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval* (Maine-et-Loire).

Houel (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, président du Tribunal civil de Louviers (Eure).

Murat (le comte de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Enval, près Veyres (Puy-de-Dôme).

Rivaud de La Raffinière (le comte de) G O ✻, Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray (Vienne). — (A Rouen, *rue Porte-aux-Rats*, nº 13, chez Mme de Bracquemont).

Le Filleul des Guerrots, chevr de l'Éperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Longueville (Dieppe).

1831. Le Tellier ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, nº 1.

Boucher de Perthes (Jacques) ✻, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme.).

1832. Sinner (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, nº 14.

Boullenger de Boisremont, Peintre d'histoire, à Paris, *rue du Rocher*, nº 34.

Tanchou ✻, D.-Médecin, à Paris, *rue d'Amboise*, nº 7.

1832. Fortin, D.-M. à Evreux (Eure).

Dusevel (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

Brierre de Boismont (A.) ✱, D.-M, chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *cité Bergère*, n° 2.

Le Flaguais (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, *rue des Jacobins*, n° 10, à Caen (Calvados).

Lepasquier (Auguste) ✱, préfet du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Lejeune (Auguste), Architecte, à Paris, *rue de Paradis-Poissonnière*, n° 40.

Thil ✱, Conseiller à la Cour de cassation et Député, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

Laurens (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs).

Boutigny (Pierre-Hippolyte), correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., pharmacien à Evreux (Eure).

Rigollot (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

Ladoucette (le baron de) ✱, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.

Malle (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Pingeon, D.-M., secrétaire de l'Académie des sciences et de la Société de médecine de Dijon, correspondant du cercle médical de Paris, etc., à Dijon (Côte-d'Or), *place St.-Jean*, 5.

1833. Gerville (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).

Bougron, statuaire, à Paris, *rue du Faubourg-Saint-Denis*, 154.

Duchesne (Edouard-Adolphe), D.-M.-P., à Paris, *rue de Tournon*, n° 2, *faub. St-Germain*.

Jullien (Marc-Antoine) ✱, Homme de lettres, à Paris, *rue du Rocher*, n° 23.

1833. ASSELIN (Augustin) ✱, antiquaire, à Cherbourg (Manche).

CASTILHO (Antonio-Feliciano de), Poète portugais, à Paris.

CARLY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey.*

BREVIÈRE (L.-H.), Graveur de l'Imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Paris, *rue des Quatre-Fils*, n° 9.

1835. MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-St-Honoré*, n° 58.

LE PREVOST (Auguste) ✱, Membre de la Chambre des Députés, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Jacob, hôtel Jacob, faubourg Saint-Germain.*

FÔVILLE ✱, D-M., à Toulouse (Haute-Garonne).

BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte) ✱, Peintre, conservateur du Musée de Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 55 *ter.*

LAMBERT (Edouard), Conservateur de la bibliothèque de Bayeux (Calvados).

MURET (Théodore), avocat et homme de lettres, à Paris, *rue d'Antin*, 10.

PESCHE (J.-R.), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de division à la Préfecture du Mans (Sarthe).

BARD (Joseph) ✱, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chorey, près de Beaune (Côte-d'Or).

[illegible] (Charles-Georges), Principal du Collége de Bayeux (Calvados).

1836. COURANT ✱, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Digne (Basses-Alpes).

HENNEQUIN fils (Victor-Antoine), Avocat, *rue des Saints-Pères*, n° 3, à Paris.

LEGLAY, Archiviste, à Lille (Nord).

LE CADRE, Doct.-Médecin, *rue d'Orléans*, n° 29, au Havre.

LE BLOND (Charles), D.-M., prof. d'histoire naturelle, etc, à Paris, *rue Neuve-Sainte-Geneviève*, n° 21.

1836 GUYÉTANT ❋, D.-M.-P., membre de l'Acad. roy. de Méd. et de plusieurs autres Soc. sav., *rue Taranne*, n° 10, à Paris.

SOUBEIRAN ❋, Chef de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris.

REY (Jean), ex-membre du Conseil général des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc., à Paris, *rue Neuve-St-Georges*, n° 18.

DU BOIS (Louis), Sous-Préfet de Vitré (Ille-et-Villaine).

LEVER (le Mis), membre de la Commission des antiquités, à Rocquefort (Yvetot).

1837. GARNIER-DUBOURGNEUF, juge d'Instruction au Tribunal de première instance de la Seine, à Paris, *rue des Trois-Frères*, n° 53.

WAINS-DESFONTAINES (Théodore), homme de Lettres, memb. de plusieurs Sociétés savantes, instituteur, à Alençon (Orne).

DANTAN jeune, statuaire, *rue St.-Lazare, cité d'Orléans*, à Paris.

BILLIET-RENAL (Antony-Clodius), à Lyon.

BONIFACE (Alexandre), Instituteur, *rue de Tournon*, n° 33, à Paris.

GARNERAY (Ambroise-Louis), Peintre de marine, *passage Saulnier*, n° 19, à Paris.

PREVOST (Nicolas-Joseph), pépiniériste au Bois-Guillaume.

1838 VACHEROT, docteur ès lettres, directeur des études à l'école normale, à Paris.

SALADIN, pharmacien, de l'Ecole spéciale de Paris.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow (Ecosse).

ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire, à l'Université de Copenhague (Danemarck).

1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles (Belgique).

1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1817. KIRCKHOFF (le chevalier Joseph-Romain-Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).

1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).

1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).

1825. VINCENZO DE ABBATE (le comte), Antiquaire, à Alba (Piémont).

1827. DE LUC (Jean-André), membre de la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève (Suisse), etc.

1828. BRUNEL ✻, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).

1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal*, n° 40.

1833. SAUTELET (Nicolas-Balthazar), Professeur de langues, à Cologne (Prusse), *Perlen Pfhull.*

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. KERKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), chevalier de l'ordre de Malte, membre de plusieurs Sociétés savantes, Exaerde, près de Gand (Belgique).

REIFFENBERG (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, *rue de Richelieu*, n° 67.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Emulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Bayeux. Société vétérinaire du Calvados et de la Manche (Calvados).

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais).

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départemt de l'Ain.

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Association Normande.

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Linnéenne.

— Société Philharmonique.

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dome).

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).

— Société de Médecine.

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

Evreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

— Académie Ébroïcienne.

Falaise. Société d'agriculture.

Havre. Société havraise d'études diverses.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).

— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

Mans (Le). Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).

Marseille. Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-R).

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Metz. Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.

Mulhausen. Société industrielle (Haut-Rhin).

Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie royale du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

Paris. Athénée royal, *rue de Valois*, n° 2.

— Institut de France, *au Palais des Quatre-Nations.*

— Académie royale des Sciences.

— Académie Française.

— — Historique, *rue des Saints-Pères*, n° 14.

— Société d'Économie domestique et indust., *r. Taranne*, n° 12.

— Société de Géographie, *rue de l'Université*, n° 23.

— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, n° 12.

— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)

Paris, Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc*, n° 6.

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, n° 42.

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n° 13.

— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Société Entomologique de France, *r. d'Anjou-Dauphine*, n° 6.

— Société Géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.

— Société libre des Beaux-Arts, *rue Saintonge*, n° 19.

— Société d'Horticulture, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences naturelles de France, *rue du Vieux-Colombier*, n° 26.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faub. St-Germain.

— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine.*

— Société Philomatique.

— Société Phrénologique, *rue de l'Université*, n° 25.

— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Puy (Le). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire).

Rouen. Société centrale d'Agricult. du départ. de la Seine-Inférieure.

— Société d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

Saint-Etienne. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire).

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Copenhague. Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

Liége. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Nota. Vingt-trois exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit : A M. Frère, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. R. des Lettres, p. 318.) — A M. Derache, Libraire à Paris, et aux trois principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831. R. des L., p. 2. et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la Revue de Rouen et à M. H. Carnot, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux Bibliothèques de la Préfectures et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A M. de la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de l'Université, n° 34, à Paris. A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desroyers, bibliothécaire). A la Bibliothèque de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire. Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib., p. 173.) — A M. Nestor Urbain, directeur de la France Départementale, rue de Monsigny, n° 4. (Déc du 11 mars 1836. R. des L. p. 370). — A M. Tamisier, (gendre de M. Gois fils), Pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838.)

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

CLASSE DES SCIENCES.

§ 1er. — Sciences physiques.

§ 2. — Mathématiques.

§ 3. — Mécanique.

§ 4. — Arts industriels, grands travaux d'art.

§ 5. — Chimie.

§ 6. — Géologie.

§ 7. — Botanique.

§ 8 — Agriculture.

§ 9 — Statistique.

§ 10. — Physiologie, Médecine et Chirurgie.

§ II. — Nécrologie.

—

Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.

PRIX PROPOSÉ POUR 1838.

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

POÉSIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page	ligne.			
7	34	les lunettes	*lisez :*	des
48	17	du Bray	—	de
87	17	nétoie	—	nettoie
	20	soufle	—	souffle
91	10	recommander comme, supprimez ce dernier mot.		
	11	pour bien	—	afin de bien
	17	causes	—	cause
	21	contre les	—	contre ces
92	14	mercure , ôtez le ; suivant.		

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1836-1837, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes*,

Dressée conformément à l'article 17 du Règlement.

Abbeville. *Société royale d'Émulation. Mémoires*, 1834-35.

Académie française. *Prix Monthyon*, 1836.

Agence agricole. *Bulletin des sucres*, *n°* 1.

Angers. *Société Industrielle. Bulletins nos* 3, 4, 5, 6. — 1.

Anglemont (Ed. d') *Pélerinages, poésies.*

Angoulême. *Société d'Agriculture de la Charente. Annales, t.* 18, *n°* v, *novembre et décembre, t.* 19, *nos* 1 *et* 2.

Arnoult (Eugène). *Plusieurs numéros du Journal l'Institut.*

Autray (d'). *Plusieurs numéros du Journal de Santé.*

Avenel, D.-M. *Observations sur les combustions humaines spontanées.* (*v. p.* 40.) *Rapports sur les travaux du conseil de salubrité de Rouen.*

Bach. *Thèse sur Dante et saint Thomas.*

Ballin. *Petit Traité d'Arithmétique décimale*, 1837.

Bard (Joseph). *Histoire et Poésie. Lyon*, 1836. — *Gloire à Lyon*, 1836. — *Paysages et impressions pour la jeunesse.* (*v. p.* 141.)

Barthélemy. *V. Frisard.*

Bayard (H.), D.-M. *Mémoire sur la police des cimetières.*

Bayeux (Calvados). *Société vétérinaire du Calvados et de la Manche*, 1re *année*, *n°* 1, 1830; — 2e *et* 3e *années*, 1831 *et* 32.

CAEN. *Société Linnéenne de Normandie.* — *Séances de* 1834, 35, 36.

CAEN. *Société royale d'Agriculture. Mémoires*, *t.* 4, 1837.

Canel (A.) *Revue historique des cinq départements de l'ancienne province de Normandie. Décembre* 1836. — 14e, 15e, 16e *lettre sur l'Histoire de Normandie.*

CHALONS-SUR-MARNE. *Séance publique*, 1836.

CHATEAUROUX. *Ephémérides de l'Indre*, 1836.

Chavane. *Opportunité des médecins cantonnaux.—Manuscrit.*

Civiale, D.-M. *Parallèle des divers moyens de traiter les calculeux.* —Sur la *lithotritie.* (*v. p.* 41 *et* 70.)

CLERMONT-FERRAND. *Académie des Sciences. Annales scientifiques de l'Auvergne*, *t.* 9, *mai et juin: juillet et août.* 1835.

CLERMONT-FERRAND. *V. Bouillet.*

De la Fontenelle de Vaudoré. *Revue anglo-française.* — *V. Poitiers.*

Deville. *Notice sur la châsse de Saint-Sever*, 1837.

Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, etc. Bruxelles, 1837.

DIJON. *Académie.* — *Mémoires*, 1833-34.

DOUAI. *Société royale du Nord.* — *Programme des concours pour* 1837, 38 *et* 40.

DRAGUIGNAN. *Société d'Agriculture du Var. Bulletin*, 1er *trimestre* 1837. — *Annuaire du Var*, 1837.

Dubreuil. *De la conservation des grains*, *etc.* 1837.

Duchesne (E.-A.) *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses du globe. Paris*, 1830.

Dupias (Alex.) *L'Ami de la maison*, 1837.

Dusevel. *Biographie des hommes célèbres du département de la Somme.* 1re *liv.*, 1835.

EVREUX. *Académie Ebroïcienne.* — *Bulletin n^{os}* 7, 8, 9, 10, 11, 12; 1836. — 2, 3, 4, 5, 6; 1837.

EVREUX. *Société libre d'Agriculture.* — *Recueil n^o* 26, 27, 28 *et* 30, 1836.

Lafosse (F.-G.-L.) *Histoire de la cicatrisation, de ses modes de formation, etc.*, 1836.

Langlois (E.-H.) *Souvenirs de l'Ecole de Mars*, 1836.

Le Bert. *V. Rigollot.*

Leblond (Ch.) *Quelques observations d'Helminthologie.*

Lecoq. *Observations sur la grêle du 28 juillet* 1836. — *Chaudesaignes et ses eaux thermales. V. Clermont-Ferrand.*

Le Flaguais (Alph.) *Etudes du siècle et Pages du cœur, poésies*, 1836. (*v. p.* 144.)

Lereboullet (D.-A.), D.-M. *Notice sur l'épidémie de varicelle qui a régné à Strasbourg en* 1833. (*v. p.* 38.)

LIMOGES. *Société royale d'Agriculture. Bulletin, t.* 14, *n°* 3.

Loiseleur-Deslongchamps. *Rapport sur la culture du mûrier*,

LYON. *Académie. — Compte-rendu de* 1836.

Mallet. *Discours sur le budget du ministère du Commerce. — Note sur la restauration du Pont-Neuf à Paris*, 1836. — *Rapport relatif à un projet de chemin de fer d'Alais à Beaucaire*, 1833. *Idem*, 1836.

Malo (Charles). *Appel de la France littéraire.*

MANS (LE), *Société royale d'Agriculture.— Bulletins* 1er, 2e, 4e, 12e. 3e *trim.*, 1836. — 1er *trim.* 1837.

Martin-Saint-Ange (G.-J.), D.-M.-P. *Anatomie analytique. Circulation du sang, considérée chez le fœtus de l'homme, etc. — Recherches anatomiques et physiologiques sur les membranes du cerveau*, 1829.— *Sur les déviations de la colonne vertébrale, etc. — Mémoire sur les vices de conformation du rein.* (*v. p.* 38.)

Mérat (F.-V.) *Synopsis de la nouvelle Flore des envir. de Paris.*

METZ. *Académie royale. — Mémoires*, 1835-36.

Mollevaut. *Fragment d'un poème épique : La bataille des Pyramides.* 1836.

Monglave (Eugène). *Plusieurs nos du journal de l'Institut historique.*

MONTAUBAN. *Société de Tarn-et-Garonne. Recueil agronomique, t.* 18, *n°* 3.

Person. *Éléments de Physique*, 2e *partie*.

Poitiers. *Revue anglo-française*, *liv.* 13e, 14e; 4e *vol. liv.* 1er, 2e, 3, 4e, *novembre et décembre* 1836; *janvier et février*; *mars*, *avril*, 1837.

Poitiers. *Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletins* nos 8, 9, 10, *mai et juin*.

Puy (Le). *Société d'Agriculture*, *etc. Annales pour* 1835-36.

Renal. *Nouveaux mélanges*, 1829. — *Nouvelles esquisses poétiques*, 1832. — *Nouvelles légendes*, 1836. — *Chansons, romances et ballades*, 2e *édition*. 1836.

Rennes. *Société des Sciences et Arts. Compte rendu*, 1833, 34, 35.

Rigollot et Constant Lebret. *Monnaies inconnues des Évêques des Innocents*, *etc.* 1837.

Rouen. *Conseil de salubrité. Rapport général*, 1834-35.

Rouen. *Société centrale d'Agriculture. — Séance publique du* 11 *mai* 1836. *Extrait des travaux. Cahiers* 60, 61, 62, 63.

Rouen. *Société d'Horticulture. Bulletin* nos 1, 2, 3, 4.

Rouen. *Société libre d'Emulation. Séance publique de* 1836.

Rouen. *Société libre du Commerce. Mémoire au Roi sur le chemin de fer de Paris à la mer*.

Saint-Aure (Jules de). *Les Inséparables*, *mélodrame*, 1823. — *La Lanterne magique*, *morale et instructive*, 1827. — *La Famille d'une choriste*, *vaudeville*, 1832. — *San Pietro dit Bastelica*, *ou la Nuit infernale*, *drame*, 1837.

Saint-Étienne. *Société Industrielle. Bulletin*, 13e *année*, 5e *et* 6e *liv.* — 1837, 1re 2e, 3e.

Saint-Quentin. *Société des Sciences*, *etc. Annales agricoles*, 3e, 4e *et* 5e *liv.* 1833-34, 6e, 7e, 1835.

Sautelet. *La Cathédrale de Cologne*, 1835.

Soulange Bodin. *A M. le ministre du Commerce*, *à propos de sa circulaire sur l'Agriculture*, 1836.

Soyer-Willemet. *Gnaphalium neglectum*. (*v. p.* 32.)

Stabenrath (De.) *Le manuscrit des fontaines de Rouen*, 1836. — *L'Actrice, comédie en un acte et en vers*, 1836. — *Séjour en Afrique: Souvenirs et impressions.*

Stanhope. *Adress of earl Stanhope, président of the medico-botanical Society. London*, 1836.

Stassart (B^on^ de). *Exposé de la situation administrative de la province de Brabant*, 1836. — *Notice historique sur le général Dumonceau. Bruxelles*, 1836.

Toulouse. *Académie royale. Histoire et mémoires, t.* 4, 1re *et* 2e *partie*, 1834-35-36.

Toulouse. *Société royale de Médecine. Séance publique du* 11 *mai* 1837.

Tours. *Société d'Agriculture, etc., d'Indre-et-Loire. Annales, t.* 16, *n^os^* 3, 4.

Troyes. *Société d'Agriculture de l'Aube. Mémoires* 58, 59, 60.

Vacherot. *Thesis de rationis auctoritate tum in se, tum secundum sanctum Anselmum considerata*, 1836. — *Thèse de philosophie.* (*v. p.* 136.)

Valence. *Société de statistique de la Drôme. Bulletin*, 1re *liv.*, 1837.

Vène (A.) *Relation du combat de M'Bilor.* — *Rapport sur les établissements de la Gambie et les comptoirs français d'Albréda et de Casamance. Manuscrit.* (*v. p.* 37 *et* 104.)

Versailles. *Société royale d'Agriculture et des Arts.* — *Mémoires*, 35e *année* 1835, 36e *année* 1836.

Vigné. *Mémoire sur le danger des inhumations précipitées et sur les signes de la mort*, 1837. (*v. p.* 42.)

Voisin (A.) *Notice sur la bataille de Courtray ou des Éperons d'or.*

Wace. *Le Roman de Brut. Description des manuscrits.* — *Ouvrages offerts par M. Frère.*

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1838.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1838.



ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ NICETAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, N° 55.

—

1839.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1838.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 9 Août 1838,

Prononcé par M. PAILLART, Président.

Messieurs,

C'est au paisible enthousiasme des lettres que nous demandons aujourd'hui des inspirations. Exposer quelques-uns de leurs avantages, et appeler l'attention sur ce que les sociétés savantes peuvent et doivent faire : tel est le but vers lequel nous voudrions diriger la pensée de ceux qui nous écoutent : la nôtre aura seulement éclairé le chemin.

Les études littéraires, Messieurs, agrandissent et reposent l'esprit, lui donnent tour à tour une noble exaltation et d'aimables rêveries, nous sauvent de cette alternative de dépendance et de personnalité imposée à toutes les passions de la terre; épurent enfin ces sentiments orageux qui troublent les idées par la fièvre, et la conduite par le désordre. En nous enseignant les moyens de rendre la parole docile à la pensée, elles nous disent le secret de ces mouvements qui prennent l'ame, de ces enchantements qui tiennent l'attention suspendue et captive, de cette logique puissante qui maîtrise la conviction; elles donnent aux idées plus de netteté, au style plus de grâce, et influent par là sur tous les travaux intellectuels, même sur ceux qui, concentrés dans les choses positives de la vie, sembleraient exclure l'imagination. La raison ne dédaigne point les ornements; la science est devenue à la fois plus familière et plus belle, quand elle s'est parée d'un reflet littéraire, quand, sacrifiant à une noble élégance, non la vérité du fond, mais la rigueur parfois un peu rude des formes, elle a dû accepter les lois du goût pour emprunter les charmes du langage. Les savants de notre siècle, et, pour ne parler que des morts, Cuvier entre tous, qui découvrit ce que Buffon avait deviné, nous offrent d'heureux modèles de cet art de bien dire les choses de science. Aujourd'hui même, le vote unanime de notre compagnie va couronner un de ces ouvrages dans lesquels la science se retrouve entière, embellie et non cachée par la richesse du style, hommage consciencieux et brillant à la mémoire d'un Rouennais ouvrant jadis des voies nouvelles à la chimie, où un autre Rouennais, mort naguère trop jeune et tant regretté, devait s'illustrer plus tard. — Oui, Messieurs, tout sert au perfectionnement, tout contribue au développement de la pensée, et c'est un noble projet que celui d'enrichir son siècle, son pays, sa personne, de tous les trésors d'intelligence et de morale. Bien connaître est le commencement de bien faire, et il est

nécessaire de savoir beaucoup de choses pour en bien savoir une seule. Dans notre siècle, plus habile à compter qu'à prévoir, il faut combattre, par les émotions généreuses et par les plaisirs intellectuels, la préoccupation trop exclusive des affaires ; puis, quelle que soit son injustice, ou bien plutôt son indifférence, chercher au sein de l'étude des délassements et surtout des consolations. Il se rencontre, en effet, dans chaque existence de pénibles moments. Si les positions élevées appellent la foudre, une condition modeste n'en préserve pas toujours, et l'humble chaumière est aussi battue des orages. Que demander à une vie tombée des illusions dans les réalités, devenue rebelle à nos efforts, infidèle à nos espérances ? Quel pouvoir l'homme ira-t-il invoquer sur la terre contre les trahisons du sort ? De tous côtés, il ne trouve qu'un immense abattement et se perd dans un chaos de projets sans suite, de volontés impuissantes. Alors il appelle l'étude à son secours. L'étude embellit les dédommagements qui lui restent, en donnant à l'amitié de plus doux entretiens, à la bienfaisance des inspirations plus utiles ; elle calme son irritation et distrait ses longues tristesses, dans les jours néfastes où le monde entier pèse sur lui, où chaque pensée est une douleur, chaque mouvement une torture ; elle lui rendra, enfin, le repos, seul bonheur possible du plus grand nombre ; et, pardonnant aux contemporains les torts communs de tous les siècles, il bénira toujours le coup dont il a été frappé. Celui qui a fait l'homme intelligent et sensible, a surtout réservé les joies intimes du travail pour les heures de l'adversité.

Si l'étude nous console dans les crises contraires de la fortune, elle nous soutient et nous guide sous les périlleuses influences du succès ; alors, la vérité reste souvent enchaînée aux lèvres de ceux qui parlent, mais les morts la rendront pure et intacte à quiconque saura les interroger dans le recueillement et le silence. L'étude nous donnera ainsi la mo-

destie et la dignité. L'homme laborieux sait, d'ailleurs, que le temps marche vite, et il ne charge point ses journées de rêves ambitieux. Elles sont trop courtes pour en dissiper la moindre portion dans les intrigues. Ainsi, les attraits de l'etude le conduisent à l'indépendance. L'homme réfléchi trouve à chaque pas un nouvel avertissement pour son amour-propre. Quelle disette au sein de cette abondance! Quelle nullité sous cette vigueur apparente! Tout lui montre l'insuffisance de l'esprit humain et les faux pas de la raison. Fuyant une science vaine « nourrice de pré-« somption et de témérité », comme dit Montaigne, il devient modeste à force de savoir : « Nos lumières consistent à des-« cendre, notre force à sentir notre faiblesse. » Axiome pieux et sage que j'emprunte, en passant, à l'un de ces hommes dont la Normandie doit garder le souvenir, à Bernardin de St-Pierre. Les peuples fameux par l'orgueil le sont aussi par l'ignorance, et c'est avec grande raison que les moralistes ont placé les vices auprès de l'oisiveté. En un mot, pour les nations comme pour les individus, l'âge du travail est celui, non peut-être de l'eclat et de la gloire, mais de l'ordre et du perfectionnement. Le travail donne à la fois la liberté dans la pensée et la mesure dans l'action, qualités indispensables à qui veut comprendre et faire le bien. — Si la nature dispense les talents, l'usage seul les perfectionne; si la vérité est la lumière qui brille, l'étude est la chaleur qui féconde. Il faut que le cœur profite de tous les avantages qu'elle procure à l'esprit. Chez les anciens, le même mot exprimait la science et la sagesse. Ils racontaient aussi, pour montrer le pouvoir de la réflexion sur le génie et la valeur de l'expérience, que le Dieu des sciences avait reçu les leçons du Dieu du temps; et ces deux allégories vaudraient un long discours.

Honneur donc à la science, Messieurs! Mais honneur aussi à la simplicité de cœur qui sait noblement s'allier avec elle,

l'embellit toujours, la supplée souvent, et qu'elle-même ne saurait remplacer! Honneur aux inspirations élevées, aux dévouements sublimes! Arts et poésie, éloquence et courage; il existe une sorte de fraternité entre toutes les choses qui sont grandes et belles, et, quand l'Académie française a reçu d'un bienfaiteur de l'humanité la mission de décerner des prix de vertu, quand les mains chargées de distribuer les couronnes aux rois de la parole, aux favoris des muses, durent aussi récompenser le courage obscur, la patience ignorée, et tant de bonnes actions qui protestent si bien contre l'égoïsme des intérêts matériels, sa position a grandi sans doute; mais elle est restée fidèle à sa mission intellectuelle et morale; elle a noblement enfreint la volonté du Parlement de Paris. On sait, en effet, qu'après deux années de difficultés pour vérifier l'édit de création, il ordonna expressément qu'elle ne connaîtrait que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue française [1]. Avec de telles restrictions, l'autorité officielle du dictionnaire n'eût point défailli aux grammairiens; mais l'encouragement des prix Monthyon eût manqué à ces actes de force morale qui élèvent le cœur par le sentiment de l'admiration, qui exaltent l'énergie ou soutiennent la persévérance par le pouvoir de l'exemple. [2] . . . Ici, Messieurs, permettez-moi de remettre au grand jour, avec un souvenir de biographie normande, une page peu connue des annales de l'Académie française. Le premier de ses fondateurs qui paya tribut à la mort fut Pierre Bardin [3], né à Rouen en 1590. Il se noya à l'âge de 42 ans, s'étant dévoué pour porter secours à

---

[1] Pellisson : *Histoire de l'Académie française*, pages 39 à 45.
« .... Et des livres qui seront par eux faits et par autres « personnes qui le désireront et voudront. » — 10 juillet 1637.

[2] Louis Brune.

[3] Pellisson : *Histoire de l'Académie française*, pages 186 à 193. — *Mém. de l'Académie de Rouen*, II, 228.

M. d'Humieres dont il avait été le précepteur. En déplorant cette mort au nom de l'humanité, on a le regret de protester, au nom du bon goût, contre les ridicules épitaphes que l'Académie infligea [1] à sa mémoire, trop promptement oubliée.

Dans le mouvement général qui occupe et agite les esprits, l'histoire a pris une grande place ; l'histoire, que Cicéron [2] appelle le flambeau de la vérité, la maîtresse de la vie humaine. Quelles instructions n'est-il pas donné à l'homme habile d'en retirer ! Tantôt planant sur les faits généraux, il interroge tour à tour l'obscurité des premiers siècles, la confusion des temps modernes, la vivante leçon des évènements contemporains. Tantôt cherchant des récits plus naïfs, et se délassant de l'étude des époques par celle des caractères, il essaie son ame aux vertus antiques, rajeunit par le prestige des souvenirs les illustrations d'un autre âge, et ranime, dans sa pensée, des hommes dont le type s'affaiblit et s'énerve de jour en jour. Le philosophe sonde cette conscience publique, et il examine cette vie générale du monde pour qui les siècles sont des années, tantôt, comme dans la vie humaine, rendues lourdes et lentes par un tourment secret, tantôt rapides et fécondes ; offrant aussi, par une juste compensation, le bien-être dans l'obscurité, la souffrance à côté de la splendeur. En contemplant cette majesté des ruines, en mesurant ces colosses abattus, trop respectés de leur siècle pour en être jugés, long-temps préservés de l'examen par l'admiration, et qui échappaient au calcul par leur grandeur même, il y verra autre chose que les jeux vains et passagers des choses humaines, *ludibria rerum humanarum*, ainsi les nomme Tacite; et il voudra rechercher « ce long enchaînement de causes « particulières qui font et défont des empires », comme parle la grande voix de Bossuet.

---

[1] L'épitaphe en vers est de Chapelain.

[2] « Testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, « nuntia vetustatis. » (2 *De Orat.*)

D'autres, plus modestes, interrogent les annales trop souvent incertaines de chaque localité; ils évoquent les souvenirs de la vie provinciale, désormais éteinte dans la grande unité française. Ils disputent aux ravages du temps, aux mains de l'ignorance ou de la cupidité, plus meurtrières encore, ces vieux monuments, pages vivantes où respire la foi dans sa grandeur, où l'imagination se joue dans ses caprices. Leurs recherches patientes raniment les traditions religieuses et les franchises municipales, et ces mille détails qui sont, à la fois, ainsi qu'on l'a dit avec tant de bonheur, la poésie et la vérité de l'histoire [1], et ces curieux débris du langage, témoignage certain d'origines diverses, d'habitudes différentes, de nationalités trop long-temps distinctes. Ils apportent, chaque jour, comme l'heureux tribut de leurs veilles, des richesses nouvelles à l'éclatant faisceau de *toutes les gloires de la France*. — Combien de dévouements oubliés, combien de curieux récits ils pourront faire revivre! Il y a là des émotions pour tous les cœurs, de l'emploi pour toutes les intelligences. Le passé des nations ne s'efface point comme les vagues de l'Océan ou les sables du désert. Rome, qui fut si puissante, soit qu'il faille adorer sa grandeur ou admirer sa fortune, Rome toujours pieuse [2] envers les ancêtres, n'abjura point la religion des souvenirs, et le Capitole ouvrait un asile aux rois de l'ancienne histoire, comme aux dieux des nations vaincues [3].

---

[1] M. Villemain.

[2] ... « Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ « in homine venerabilis, in urbibus sacra est. Sit apud te honor « antiquitati, sit ingentibus factis, sit fabulis quoque. Nihil ex « cujusquam dignitate, nihil ex libertate, nihil etiam ex jactatione « decerpseris. » (Plin., *Epist.*, lib. VIII, 24.)

[3] « Capitolium ubi simulacra omnium deorum celebrantur. » (Publ. Victor.)

..... « Caput religionum publicarum. » (Lactance, *Inst. I, 2.*)

Appuyons, Messieurs, cette disposition des esprits qui veulent étudier avec complaisance et comprendre avec impartialité les choses d'autrefois, qui veulent, selon le précepte que l'orateur donne à l'historien, [1] accepter toutes les vérités et repousser tous les mensonges. Cette étude est, en elle-même, un gage de paix et de confiance dans le présent, un heureux présage pour l'avenir. Les sociétés savantes ont, sous ce rapport aussi, une position à prendre, et des services à rendre au pays, trop sévère quelquefois envers elles pour n'être pas un peu injuste. Elles lui doivent l'émulation des exemples, non moins que l'encouragement des récompenses. Les bonnes intentions ne sont rien dans la sphère de l'activité intellectuelle : il faut que la presse, ce puissant organe des temps modernes, continue à rendre témoignage de nos œuvres. En un siècle où tout va si vite, on pourrait leur souhaiter une publicité plus rapide, et celle-là, du moins, aurait l'avantage de stimuler la vivacité des intelligences sans échauffer l'énergie des passions. On pourrait désirer aussi un ensemble plus complet comme symbole de cet esprit d'association qui, en France, semble nous tourmenter tous, sans être encore parfaitement compris du plus grand nombre. Notre devoir est d'y réfléchir, en dehors de toute préoccupation étrangère, avec ce ferme désir du bien, qui ne mène pas à la gloire, mais qui donne la considération publique.

---

[1] « .... Ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.... »
Cic.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT

PAR M. C. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Les nombreuses relations de l'Académie, loin de se ralentir pendant cet exercice, ont pris, au contraire, un nouveau degré d'activité et d'extension. Appelée, en conséquence, à porter des jugements aussi multipliés que divers sur des matières très variées, l'Académie a vu presque tous ses membres accepter les fonctions de rapporteurs ; et, parmi ceux qui se sont acquittés de cette tâche avec le plus de zèle, je dois surtout nommer MM. Vigne, Duputel, Bignon, Hellis, Lévy, Girardin, Vingtrinier, Gors, Decaze et Ballin. L'analyse de leurs rapports doit être consignée au Précis dans l'intérêt de la science ; aussi une place spéciale lui est-elle

réservée, à la suite du rapport général que j'ai l'honneur de faire en ce moment; mais les exigences d'une séance publique m'interdisent de m'étendre aujourd'hui sur ces travaux, puisqu'elles ne me permettraient pas de le faire, et comme je le désire, et comme ils le méritent!

Je dois donc me borner à vous entretenir ici, Messieurs, des ouvrages inédits qui, communiqués primitivement à l'Académie par leurs auteurs, dans ses séances hebdomadaires, n'ont pas donné lieu à des rapports, et que j'ai mission de vous mettre à même d'apprécier, en entrant dans quelques détails indispensables! Je ferai, d'ailleurs, tous mes efforts pour être exact, mais concis.

Nous avions mentionné sommairement, à la fin de notre rapport général de 1837, l'hommage que venait alors de nous faire M. le docteur Vigné, de son livre *sur les signes de la mort et sur le danger des inhumations précipitées.* Nous avions dit que, par une idée philantropique, née de celle qui avait inspiré l'ouvrage lui-même, l'auteur le faisait vendre au profit des pauvres. L'Académie a voulu figurer solennellement sur la liste de cette souscription, et le conseil-général du département a depuis donné un semblable témoignage d'estime à notre confrère.

M. Vigné, en abordant le sujet qu'il a traité avec autant d'ardeur que de talent, a obtenu encore un autre succès auquel il ne saurait rester insensible; celui d'avoir provoqué les recherches actives des médecins qui s'appliquent d'une manière spéciale à l'amélioration de l'hygiène publique, et au perfectionnement de la police médicale. Parmi ceux-là, nous devons d'abord citer M. le docteur Vingtrinier; s'emparant de l'occasion qui lui était offerte par un rapport sur un ouvrage du docteur Bayard dont l'Académie l'avait chargé, notre confrère s'est élancé sur le terrain preparé par M. Vigné, et a proposé, comme un très bon moyen d'acquérir la

certitude de la mort, dans tous les cas, de découvrir avec appareil, en présence du clergé, de la famille et des amis réunis pour la lugubre cérémonie, sur le bord même de sa tombe, la figure de celui que l'on s'apprête à y descendre pour jamais.

Le mémoire dans lequel M. Vingtrinier développe les motifs de cette proposition, déjà bien ancienne, mais qu'il reprend pour son compte, avec une chaleur de conviction personnelle bien propre à déterminer celle des autres, indique aussi les moyens de rendre son exécution très facile, et a été simultanément présenté par notre confrère à l'Académie et au conseil de salubrité. Ce dernier en a ordonné l'impression, ce qui a privé l'Académie de la voter à son tour.

Le docteur Vigne, comme conséquence de son premier travail, nous a depuis présenté une nouvelle note sur le même objet, dans laquelle, rendant justice au zèle et aux efforts de M. Vingtrinier, il croit néanmoins devoir insister de nouveau sur les moyens qu'il avait d'abord proposés dans son ouvrage, pour prévenir d'horribles catastrophes.

Sans nous expliquer ici sur la valeur relative et sur l'infaillibilité absolue des moyens préconisés de part et d'autre, nous pouvons dire hardiment que les méditations de nos deux confrères, sur un sujet qui en inspire de si sérieuses à tout le monde, ont appelé l'attention de la science, et que bientôt, sans doute, ainsi que l'exprime M. Vigne : « le moment approche où l'on n'aura plus à craindre de disputer « à la mort, dans le sein de la terre, une horrible existence! » Nos deux confrères auront, à coup sûr, la gloire d'avoir contribué à hâter ce moment si désirable !

Puisque l'ordre des dates nous a conduit à nous occuper d'abord de l'ouvrage de M. Vigne, nous allons en profiter pour achever d'exposer tout ce qui concerne la médecine.

Le docteur Avenel, appelé depuis peu de mois à partager nos travaux, d'après le rapport très favorable que M. Vingtrinier avait fait, au nom d'une commission, sur différentes publications de ce jeune praticien, a noblement acquitté, dès son début, sa dette académique annuelle ; et s'il ne nous est pas permis de parler de son discours de réception, qui appartient exclusivement à la classe des lettres, nous trouvons un ample dédommagement, pour celle que nous représentons, dans ses travaux purement scientifiques.

La *Docimasie pulmonaire*, alors que les connaissances anatomiques et les exigences de la médecine légale étaient moins grandes, a trop souvent suffi pour faire affirmer qu'il y avait eu crime commis, en présence d'accusations d'infanticide, que notre siècle voit, à sa honte, se multiplier d'une manière vraiment effrayante! M. Avenel, dans une dissertation médico-légale très profondément réfléchie, a de nouveau et définitivement condamné ce signe accepté comme preuve suffisante d'un crime, et par suite, comme base d'une accusation capitale. Il nous a annoncé qu'il s'occupait, et ce sera sans doute avec succès, de réunir des signes certains et infaillibles de l'existence de la vie, chez les malheureuses victimes d'un forfait trop fréquent, il est vrai, mais qui a d'autant plus besoin d'être prouvé qu'il est plus odieux, et révolte davantage le plus vivace de tous les sentiments de la nature, *l'amour maternel!*

M. Avenel nous a encore lu un mémoire volumineux, ayant pour titre : *Notes statistiques de Police médicale, d'Hygiène et de Médecine légale.*

C'est un recueil de faits, méthodiquement réunis, pendant cinq années successives, de 1832 à 1837 inclusivement ; ils concernent les décès survenus dans nos murs, pendant cette période, pour les cinq huitièmes des sections de la ville, et soumis à une constatation légale par M. Avenel. Ils ont tous eu pour causes : des morts subites, des apoplexies, des

blessures, des asphyxies diverses, l'aliénation mentale, le suicide, et d'autres crimes ou délits.

Nous ne dirons qu'un seul mot sur l'utilité et l'importance de ce travail : c'est que l'Académie en a ordonné l'impression dans son Précis de 1838.

Attiré dans nos murs par un sentiment de délicatesse qui fait honneur à son cœur, afin d'y prêter l'appui de son témoignage et de ses bons renseignements à l'un de ses disciples, auquel un excès de zèle et d'amour pour la science avait fait commettre une imprudence, punie d'une manière bien sévère par la justice, M. le professeur Belmas nous a exposé, de vive voix, dans une de nos séances, avec une bonne foi et une simplicité remarquables, l'histoire du procédé qu'il a imaginé pour la guérison complète de certaines hernies. Il consiste à obtenir l'oblitération de l'ouverture qui leur a livré passage, par l'introduction, dans cette ouverture, à l'aide d'un moyen simple et très peu douloureux, d'un corps étranger résistant, mais complètement absorbable, et que l'on dispose de manière à ce qu'il devienne la base d'un tissu anomal qui lui succède bientôt, en conservant la même forme, et met ainsi un obstacle invincible au retour de la hernie, préliminairement réduite.

Chacun de nous a trouvé le procédé ingénieux, et n'a pu s'empêcher de souhaiter sa réussite ; par humanité d'abord, et ensuite par intérêt pour l'inventeur lui-même, qui nous a montré, dans la discussion technique qu'il a eu à soutenir contre les objections qui lui furent faites dans cette enceinte, que nul charlatanisme ne se mêlait à son entreprise ; car il a le premier invoqué l'arrêt de l'expérience, en praticien impartial, sur la valeur véritable et définitive de son invention. L'honneur d'une telle manière de procéder dans les sciences d'observation, resterait à jamais à M. Belmas, lors même que celui qui doit lui revenir de sa découverte ne serait qu'éphémère !

L'attention pleine de bienveillance que l'Académie avait montrée au professeur Belmas n'a pas manqué non plus au docteur Auzoux, qui, sollicité par M. Vingtrinier notre collègue, est venu nous présenter, dans une réunion récente, deux sujets de dimensions différentes, et un grand nombre de pièces anatomiques détachées, préparées par le procédé dont il est l'inventeur, et auquel il a donné le nom d'*Anatomie clastique*. La netteté des demonstrations faites par M. Auzoux, la bonne foi avec laquelle il s'est expliqué sur la portée qu'il prétendait assigner à sa découverte, et sur les bornes qu'il posait lui-même à ses applications; les détails dans lesquels il est entré pour expliquer ses rapports avec feu le docteur Ameline, de Caen, qui s'est aussi distingué dans la fabrication des pièces anatomiques artificielles, et pour démontrer la différence radicale qui existe entre leurs méthodes réciproques, ont obtenu, pendant plusieurs heures, l'attention soutenue et les suffrages unanimes de l'Académie, qui, par l'organe de M. Paillart son président, a exprimé à l'inventeur de l'Anatomie clastique ses remercîments, et l'a félicité, en même temps, de l'idée patriotique qu'il a eue de faire tourner la fabrication si ingénieuse de ses pièces, établie sur une grande échelle, à St.-Aubin-d'Ecrosville, département de l'Eure, au profit de l'instruction, de l'aisance et du progrès moral des habitants du pays où il a lui-même reçu la naissance!

Le reste du contingent médical est formé de rapports faits par MM. Vigné, Hellis, Avenel, Vingtrinier et Des Alleurs, sur des ouvrages importants ou manuscrits, et offerts à l'Académie par des professeurs et des praticiens distingués, parmi lesquels il nous suffira de désigner les professeurs Serre et Lafosse, de Montpellier, Sauvage de Caen, Civiale de Paris, Grateloup de Bordeaux, et d'autres médecins honorables, tels que MM. Munaret, Giral-

dès, Bailleul, Moronval, etc. Tous ces rapports tiendront une place étendue dans le chapitre qui doit leur être consacré. Cependant, avant de quitter la branche dont nous nous occupons en ce moment, nous devons encore dire quelques mots d'une note de M. Vigne, sur la monomanie, et parce qu'elle appartient aux sciences médicales, et parce qu'elle nous conduit naturellement à parler d'une série de questions, adressées par l'Académie de Rouen au Congrès scientifique qui doit tenir sa cinquième session annuelle à Clermont-Ferrand, au mois de septembre prochain.

L'Académie, provoquée officiellement par les commissaires du congrès, à la suite d'un débat très sérieux, a cru devoir répondre à l'appel qui lui était fait, au nom de la science en général! Elle a nommé, en conséquence, deux commissions distinctes, l'une pour les sciences, l'autre pour les lettres et arts, et les a chargées de lui présenter séparément des questions à poser au congrès scientifique de Clermont.

La classe des sciences a vu, pour son compte, cinq questions obtenir les suffrages de l'Académie, après discussion; elles concernaient l'Anatomie, la Physiologie, l'Histoire naturelle, l'Hygiène et la Médecine légale.

La *Monomanie*, considérée sous le double point de vue médical et social, formait la matière d'une de ces questions, qui a été longuement débattue en séance. M. le docteur Vigne, qui en a compris toute la gravité, a cru devoir fournir à la discussion l'appui de sa longue expérience, et nous a lu une note dans laquelle il expose, avec une grande force de conviction, les difficultés immenses qui lui semblent devoir s'opposer, non seulement à la solution du problème dans l'état actuel de nos connaissances, mais même à un débat public, qu'il regarde comme prématuré et comme fécond en dangers de plus d'un genre!

Les ordonnateurs du congrès ont sans doute partagé cette opinion, puisqu'ils n'ont point admis la question relative à la monomanie dans leur programme officiel, qu'ils nous ont fait récemment parvenir. Presque toutes les autres questions proposées par nous seront soumises aux honneurs et à l'épreuve d'un débat solennel au sein du congrès. Puisse-t-il en sortir des solutions positives et vraiment utiles par leurs applications pratiques, devenues désormais faciles et invariables !

Nous attendrons avec quelque anxiété les résultats de cette controverse, car ils deviendront pour nous la mesure de l'espoir que l'on peut légitimement fonder sur les congrès scientifiques de province, dont la pensée première nous a paru généreuse en principe, et nous a semblé par cela seul mériter qu'on la soumît à l'essai d'expériences qui ne sauraient tarder, quoi qu'il advienne, à devenir concluantes !

Dans les premières années de ce siècle, de grandes tentatives furent faites pour découvrir de la houille dans le département de la Seine-Inférieure ; cela ne surprendra personne, car qui peut méconnaître les avantages immenses qui résulteraient pour nos contrées d'une pareille découverte. Malheureusement, les puits ouverts à Meulers et à St-Nicolas-d'Aliermont, aux frais d'une compagnie, n'eurent pas le succès qu'on en espéra long-temps, et auquel les actionnaires firent des sacrifices réitérés. Mais les fouilles, d'abord suspendues, furent enfin définitivement abandonnées, après qu'elles étaient parvenues à près de onze cents pieds de profondeur, et nous n'oserions dire que ce fut sans des raisons suffisantes ! Quoi qu'il en soit, depuis cette époque, encore bien rapprochée de nous cependant, il reste moins de traces de ces immenses travaux, dans la mémoire et dans la tradition des habitants des contrées où ils furent entrepris, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par nous-mêmes dans nos tournées périodiques, que dans le recueil de nos Précis, où se voit inséré, en 1808, un long et intéressant mémoire de l'un de mes pré-

décesseurs dans les fonctions du secrétariat perpétuel, feu Vitalis, qui faillit perdre la vie en sortant de visiter ces exploitations souterraines !

L'art du sondage a fait depuis cette époque de grands progrès ; et il en est arrivé à permettre de fouiller, avec des dépenses médiocres, les couches géologiques très profondément situées, que l'on n'interrogeait jadis qu'à l'aide de puits creusés à force d'or et de temps. Un de nos honorables confrères, aussi familier avec les théories de la science que versé dans la connaissance des procédés et des besoins de l'industrie, M. Prosper Pimont, a conçu l'idée de parvenir à la découverte d'un gisement de houille sur quelque point du sol normand. Il nous a exposé ses projets, et pour les réaliser, il a su organiser, avec une persévérance digne des plus grands éloges, une souscription qui doit fournir les moyens d'opérer les sondages nécessaires. La découverte faite, l'exploitation serait impossible, si elle ne trouvait pas dans notre pays les ressources indispensables pour surmonter des difficultés, même majeures! Fesons des vœux pour que la pensée de M. Pimont obtienne tout le succès que nous lui désirons, succès qui vaudrait à celui qui l'a conçue la reconnaissance éternelle de la Normandie et même celle de la France entière !

Nous venons de dire que les forages artésiens avaient fait depuis peu de notables progrès : nos contrées s'emparèrent avec empressement, et tout d'abord, de ce moyen propre à procurer à leurs établissements industriels des eaux abondantes, dont ils sont trop souvent dépourvus. Quelques tentatives infructueuses faites à Rouen donnèrent trop tôt des doutes sur la possibilité d'obtenir dans notre pays des sources jaillissantes ; et pourtant les succès inouïs des sondages exécutés à Elbeuf et sur d'autres points, suffisaient pour légitimer les espérances conçues, et durent paraître aux hommes éclairés une com-

pensation plus que suffisante aux insuccès de Rouen. Cependant, M. Girardin a senti qu'il ne fallait pas permettre plus long-temps à la routine, dans ses vues intéressées ou sans portée, d'exagérer des revers peu nombreux et peu concluants, et d'entraver ainsi l'essor qu'avaient pris les sondages artésiens en Normandie, où ils viendraient repandre, s'ils étaient multipliés, l'abondance et la richesse, en offrant des ressources précieuses à l'industrie et à l'agriculture. Dominé par cette pensée, notre confrère a composé un mémoire étendu sur les puits artésiens en général, et sur l'histoire de tous ceux qui ont été ouverts dans le département de la Seine-Inférieure. Ce mémoire, écrit avec conscience et clarté, et appuyé des documents les plus authentiques et les plus complets, est, à la fois, une œuvre de science et de patriotisme; aussi l'Académie en a-t-elle unanimement ordonné l'impression intégrale dans son précis.

M. Girardin et M. le professeur Person réunis, ont ajouté un complément indispensable à ce premier travail, en en composant un second sur les températures souterraines.

Nos confrères ont entrepris une série d'expériences suivies, avec une scrupuleuse exactitude, dans le puits artésien ouvert aux abattoirs de Rouen, et parvenu aujourd'hui à une profondeur de plus de 600 pieds. Si l'on n'a pas eu l'avantage de trouver de l'eau jaillissante, on a le bonheur de voir, depuis quelques semaines, que les qualités absorbantes de ce même puits seront une indemnité plus que suffisante des dépenses qu'il aura nécessitées. L'Académie a aussi voté l'impression de ce second mémoire, qui est la suite obligée du précédent.

Un intérêt très vif d'actualité se rattache à ces deux mémoires, Messieurs! En effet, les curieuses recherches des géologues, et l'accomplissement des prédictions faites

par le célèbre Arago sur les résultats du forage qui s'exécute à l'abattoir de Grenelle à Paris, et qui est poussé aujourd'hui à plus de 1233 pieds, ont attiré l'attention générale du monde scientifique : or, celui-ci ne paraît former désormais aucun doute sur l'arrivée de la sonde, à quelques centaines de pieds au-dessous du point où elle est parvenue, lorsqu'elle aura traversé la craie tuffeau, la craie chloritée et la couche argileuse, dans la couche de sable qui fournit si abondamment de l'eau jaillissante à Elbeuf et à Tours : M. Arago affirme, de plus, que la température de cette eau sera notablement élevée, et il va jusqu'à regretter, en songeant au parti que l'on pourrait tirer d'une source jaillissante d'eau très chaude et presque bouillante, que l'on ait en quelque sorte la certitude de rencontrer l'eau si prochainement !

Si toutes ces prédictions se réalisent, Messieurs, elles seront bien glorieuses pour la science en général ; et il sera curieux et intéressant pour nous, en particulier, d'apprécier l'accord de ces résultats avec les inductions tirées par nos deux confrères, des forages elbeuviens, et de la température souterraine observée dans le puits de nos abattoirs !

Les préjugés, la routine, la précipitation dans les jugements, etc., s'opposent trop souvent, nous venons de le dire, à l'adoption des pratiques les plus utiles, et cherchent même parfois à enlever une confiance péniblement obtenue à celles que l'on a eu le bonheur de naturaliser ! Les paratonnerres ont été dans ce cas, et ils ont vu leurs vertus préservatrices de la foudre attaquées avec légèreté, puis bientôt après avec passion, dans ces derniers temps. Leurs adversaires se sont mis en quête de faits contradictoires, et en ont énoncé quelques-uns qui étaient de nature à ébranler la confiance, s'ils eussent été bien avérés ! Un nouveau fait de ce genre aurait eu lieu récemment à Cologne, au rapport d'un journal

très répandu, qui le publiait, il y a peu de mois, d'après une feuille allemande, avec force additions et commentaires, suivant l'usage!

Ce fait était la chute de la foudre sur le paratonnerre même de la cathédrale de Cologne, qu'il n'aurait pu préserver d'affreux ravages! M. Duputel, d'après les discussions qu'il avait entendues dans cette enceinte, fut frappé des conséquences que cette nouvelle pouvait avoir; mais, ne regardant pas le récit d'un journal comme parole d'évangile, il s'empressa de réclamer des renseignements à Cologne même auprès de notre honorable correspondant M. Sautelet. Il reçut une réponse prompte, et ce fait, que la malveillance et les préjugés commençaient à exploiter, se trouva réduit à ceci, c'est que jamais il n'y a eu de paratonnerre sur la cathédrale de Cologne, et que la foudre n'est point tombée sur cet édifice. L'article publié par le journal allemand, répété et amplifié par le journal français, est tout simplement une petite mystification, dans le goût germanique, imaginée par les plaisants de Cologne, pour forcer les magistrats municipaux de cette ville, qui s'y refusent obstinément, à céder aux désirs des habitants de la cité réclamant avec instance l'établissement d'un ou de plusieurs paratonnerres sur la vénérable et imposante basilique qui fait, à bon droit, leur orgueil!

Que de discussions inutiles, périlleuses même, seraient évitées, si l'on avait soin, avant de disserter à perte de vue sur certains faits, de vérifier d'abord si ces faits ont véritablement existé?

M. Girardin est un des athlètes les plus infatigables, dans cette guerre incessante déclarée aux erreurs populaires. Il a encore, cette année, fait un appel énergique à la raison et aux intérêts des cultivateurs, pour leur persuader enfin que les pommes de terre gelées, qu'ils s'obstinent à jeter au fu

mier, contiennent une excellente fécule qu'il est facile d'en extraire en peu de temps et à peu de frais[1]. Ce mémoire, écrit avec une simplicité d'exposition et une naïveté de conviction propres à porter la persuasion chez les plus entêtés et chez les moins éclairés, est complété par une note de M. Pouchet, qui se rapporte exclusivement à la question scientifique, puisqu'elle s'applique aux altérations que subissent les tissus organiques de la pomme de terre par la gelée; observations qui diffèrent essentiellement, en quelques points, de celles faites et publiées, il y a peu de temps, par M. Payen de Paris, notre correspondant. Ce mémoire et son complément, accueillis avec beaucoup de faveur par l'Académie, seront imprimés dans le Précis de 1838.

Nous avons entendu, dans une de nos séances, les détails que nous a donnés de vive voix un des principaux agents de la Société des naufrages, sur les moyens qu'elle s'efforce de mettre en pratique, pour porter un secours efficace aux navires en péril près de nos côtes. Une commission de la compagnie avait assisté aux premières expériences faites dans nos murs, et M. Gors, son organe, nous avait dit qu'il y avait, en effet, possibilité de lancer, au moyen d'une bombe, à une distance assez notable, au navire naufragé, un grelin capable de faciliter son salut ou du moins celui de son équipage. La commission n'a pas été présente à la suite de ces mêmes expériences, qui, s'il faut en croire la voix publique, n'auraient pas entièrement répondu aux premières. Mais, d'après ce que la commission lui avait rapporté, et les observations qu'elle avait recueillies de la bouche même du représentant de la nouvelle société, l'Académie a dû se borner à exprimer le désir qu'une entreprise qui intéresse à un si haut

[1] Ce mémoire ayant été imprimé déjà par la Société d'agriculture, l'Académie a dû, d'après ses statuts, renoncer à son impression.

point l'humanité et le commerce, obtînt un jour le succès qu'elle mérite, mais auquel elle ne saurait peut-être prétendre avec chance de réussite, que par des inventions entièrement nouvelles, ou au moins par de grands perfectionnements apportés aux moyens dont elle fait actuellement usage, et qui, connus et essayés à l'étranger, ont été bientôt abandonnés après ces premiers essais, à cause de leur insuffisance ou des difficultés de leur emploi, dans le plus grand nombre des cas. Au surplus, l'éveil est de nouveau donné, et ce sujet est certes bien digne des méditations des savants et des philantropes.

D'autres établissements, créés aussi dans un esprit de philantropie, et qui seraient loin cependant, aujourd'hui, suivant quelques-uns, de remplir le but de leur institution, les Monts-de-piété ont appelé dernièrement sur leurs statuts et sur leurs résultats pratiques, une controverse très animée entre les économistes de différentes écoles. M. Ballin, directeur du Mont-de-piété de Rouen, nous a présenté, sous la forme de tableaux synoptiques, les produits généraux du mouvement des fonds des prêts et des engagements, dans cet établissement. L'Académie avait décrété l'impression de ce document précieux, fourni au débat qui s'agite encore, par un des hommes les plus compétents ; mais notre confrère a demandé qu'il fût sursis à cette publication, parce qu'il s'occupe activement de donner une extension nouvelle à son travail, qu'il s'efforce, en même temps, de perfectionner.

Un autre ouvrage de M. Ballin a encore mérité les honneurs de l'impression : c'est une notice historique sur Giovanni Aldini, frère du comte Aldini, auquel notre collègue avait rendu, l'an dernier, un pareil hommage de reconnaissance et d'estime ! On lira avec intérêt les détails donnés sur la vie et sur les travaux d'un savant modeste et laborieux, qui, pendant sa longue et honorable carrière, s'occupa, avec

la persévérance la plus louable, de trouver des applications pratiques, profitables à l'humanité, des nombreuses inventions que son génie lui avait suggérées. L'Académie royale des sciences de Paris avait dignement apprécié les talents et les sentiments d'Aldini ; aussi s'empressa-t-elle de lui faire un accueil des plus flatteurs, lorsqu'il vint à Paris, il y a peu d'années, présider lui-même à l'essai des vêtements incombustibles qu'il avait imaginés, afin de préserver nos intrépides pompiers de quelques-uns des dangers auxquels ils s'exposent avec tant de dévoûment et souvent même de témérité !

Il n'est pas inutile de constater ici que ce même Institut, appelé depuis nous à se prononcer sur le mérite des procédés imaginés par M. Vallery, pour la conservation des grains, a donné une approbation complète à ces procédés et aux calculs qui leur servent de base ! Cette approbation est absolument semblable à celle que nous avions officiellement formulée nous-mêmes, sur les conclusions d'un rapport très circonstancié, présenté par le docteur Pouchet, au nom d'une commission. M. Levy nous a mis sous les yeux et a déposé depuis dans nos archives les pièces qui constatent cette identité parfaite entre les deux jugements, et il a fait remarquer, avec à-propos, combien elle était honorable pour l'auteur de l'invention.

Dans la portion de la statistique générale de la Seine-Inférieure dont l'exécution a été confiée à l'Académie, se trouvent compris deux chapitres, qui ont pour titre, l'un : *Bibliothèque normande* ; l'autre : *Histoire de l'Imprimerie en Normandie, et des principaux ouvrages imprimés à Rouen*.

M. Duputel, chargé de ces deux chapitres, soit seul, soit en compagnie de M. le professeur Magnier, n'a pas absolument reculé devant la pénible tâche qui lui était imposée ; mais il a fait entrevoir des difficultés si grandes, qu'il sera peut-être nécessaire de modifier, en cette partie

du moins, le plan primitif : c'est pour mettre hors de doute cette nécessité, que M. Duputel est entré dans des développements étendus, où, déployant de grandes connaissances en bibliographie, il montre ce qu'il lui a fallu de recherches pénibles pour rassembler seulement l'histoire des journaux publiés à Rouen, depuis 1789.

Mais notre confrère, avec cet aplomb que donnent les connaissances positives dans une spécialité à l'étude de laquelle on s'est livré avec passion, indique de plus, dans l'histoire de la typographie normande, un des points les plus difficiles à éclaircir ; l'établissement, dans notre province, de cet art, le premier de tous, on peut le dire aujourd'hui sans crainte d'être démenti dans le présent et encore moins dans l'avenir ! Et il ajoute :

« Ne se trouvera-t-on pas arrêté, dès le début du travail, « par l'impossibilité d'assigner l'époque précise de l'introduc- « tion de la typographie dans la capitale de la Normandie ? « Devra-t-on adopter, sans plus d'examen, l'opinion que, « lorsque cet art florissait depuis 1477, à Angers, par « les soins de *Jean de La Tour* (*Johannes de Turre*) et de « *Jean Morelli*, ce ne fut que 10 ans après que l'on commença « à l'exercer à Rouen, et que les chroniques de Guillaume « Le Talleur, portant la date de 1487, sont bien réellement « le premier livre imprimé dans cette ville ? N'aura-t-on pas « plutôt à rechercher si, comme on peut l'induire des vers « chronographiques qui se lisent sur le feuillet d'un petit in-4° « gothique, intitulé : *Le Livre des Prêtres*, ce volume n'est « pas sorti des presses rouennaises, dès 1478 ?

« Que d'autres problèmes encore, dont la solution ne « serait pas moins embarrassante ! »

Indiquons rapidement ici, d'après l'auteur, ceux qui doivent principalement piquer la curiosité et provoquer les investigations des érudits rouennais.

« Comment, par exemple, dit M. Duputel, s'assurer s'il a

« jamais existé d'imprimerie à Quevilly ? ou si les livres que « l'on rencontre avec cette indication, n'ont point été impri- « més à Rouen? Dans cette hypothèse, quel serait l'imprimeur « de cette ville qui aurait eu recours à cette pseudonymie, « à l'exemple de ses confrères de Paris, dont on sait que « plusieurs publièrent des livres favorables au protestantisme, « sous la fausse rubrique de Charenton?

« Les jolies éditions que les amateurs placent à côté de « celles des Elzevirs, telles que *le Socrate Chrétien*, *le Prince* « *de Balzac*, etc., publiées par Laurent Maury, ont-elles été « faites avec les caractères de ces célèbres imprimeurs, qui « en auraient cédé une fonte à notre compatriote? N'a-t-il « pas même travaillé quelque temps pour leur compte? » Etc.

Nous ne pouvons donner ici la liste de tous les problèmes proposés par M. Duputel; mais ils suffisent pour expliquer le retard qu'éprouve l'achèvement de plusieurs travaux de statistique, puisque les hommes les plus instruits et les plus évidemment propres à traiter ces mêmes parties, se trouvent arrêtés, à chaque pas, par des difficultés presqu'insurmontables!

L'Académie s'est associé, cette année, cinq nouveaux correspondants, dans la classe des sciences : ce sont MM. Giraldès, à Paris, Munaret, à Nantua, Grateloup, à Bordeaux, Lafosse, à Montpellier, et Saladin, à Moulins. Les rapports faits sur les ouvrages de ces honorables écrivains, par MM. Vingtrinier, Avenel, Girardin et Des Alleurs, montrent qu'ils étaient dignes de l'honneur qu'ils ont reçu, et que leur association à nos travaux ne peut manquer de nous être profitable!

Enfin, Messieurs, l'Académie avait ouvert, dans la classe des sciences, un concours qui avait pour but de préparer un nouveau triomphe académique à un immortel compatriote, à

la mémoire duquel l'un de nos fondateurs, Fontenelle, avait déjà payé, il y a près d'un siècle, un premier tribut d'estime et d'admiration! Nous voulons parler du fameux chimiste Lémery!

L'Académie a goûté le bonheur si doux de voir sa pensée patriotique couronnée d'un plein succès! Le prix du concours a été remporté, et M. Lévy, en vous rendant compte, dans un instant, des circonstances de la lutte, vous fera sentir dignement tout l'honneur qui doit en rejaillir sur le vainqueur et sur l'Académie elle-même!

Mais hélas! Messieurs, on est sans cesse forcé de le répéter, tout dans ce bas monde est une succession perpétuelle de contrastes! En effet, au moment même où nous célébrons la joie d'une victoire présente, il nous faut verser des larmes sur la perte de celui qui avait remporté la dernière palme décernée par l'Académie de Rouen dans la classe des sciences, sur M. Ch. Leblond, notre correspondant, professeur agrégé d'histoire naturelle au collége Charlemagne, à Paris. Les recherches d'helminthologie qui lui avaient valu une couronne, en 1835, étaient continuées par lui avec une ténacité d'application et un talent d'observation vraiment supérieurs, et dont nous avons recueilli, il y a peu de jours, une dernière preuve, dans un mémoire qui nous a été offert comme un hommage d'outre-tombe de notre malheureux confrère, par M. le professeur Person, son parent et notre collègue.

La mort qui vient ainsi nous arracher prématurément un jeune homme plein de force, d'ardeur et de science, est un de ces rudes coups auxquels notre ame, malgré la fréquence des exemples, ne saurait se résigner sans une profonde affliction; car n'est-il pas affreux d'être contraint d'exprimer des regrets éternels, là où l'on avait placé de longues et flatteuses espérances!

Notre respectable et laborieux confrère M. Dubuc, nous

fut enlevé l'an dernier, pendant nos vacances : en l'absence du secrétaire des sciences, M. Ballin rendit à notre collègue, au jour de ses funérailles, un premier hommage auquel s'associèrent les cœurs de ses confrères et ceux de ses concitoyens! Ce dernier adieu fut inséré au Précis de 1837, et on l'y fit suivre immédiatement d'une liste détaillée des nombreuses publications faites par notre infatigable confrère; liste dressée avec un soin scrupuleux par M. le professeur Girardin.

Les longs services et le dévoûment inébranlable de M. Dubuc à cette compagnie, prescrivaient à celui qui a l'honneur de lui servir d'organe officiel, de consacrer à cet estimable collègue et ami, une notice spéciale : mais il a été prévenu dans l'accomplissement de ce devoir par notre plus jeune associé, M. le docteur Avenel, qui, peu après son entrée dans l'Académie, a pensé que c'était une sainte et honorable mission pour lui que de payer un tribut aussi légitime à la mémoire de l'un de nos anciens, sur la tombe duquel notre doyen, M. le docteur Vigne, à l'occasion d'un rapport scientifique, a jeté depuis encore une fleur.

La notice de M. Avenel, écrite avec chaleur et sensibilité, doit être insérée dans notre Précis, où elle sera lue avec attendrissement par les nombreux amis de notre vénérable confrère!

Mais, Messieurs, un hommage encore plus touchant peut-être, à la mémoire de cet excellent homme, est celui qui lui a été rendu par son fils, qui a rassemblé, dans un volume imprimé avec luxe et à ses frais, et qui ne doit pas être mis en vente, les œuvres les plus intéressantes de son honorable père. Ce volume nous a été offert par M. Dubuc fils, et l'Académie, en le déposant solennellement dans sa bibliothèque, m'a chargé de témoigner notre vive et sincère reconnaissance à la piété filiale de l'éditeur. C'est de cette mission que je m'acquitte, et non sans émotion, dans cette

séance publique! Honneur aux mânes d'un père qui inspire l'idée d'un si noble hommage à ses enfants! Honneur à celui qui se montre le digne fils d'un aussi respectable père!

Nous avons, chaque année, Messieurs, à déplorer des pertes douloureuses, car la mort est la seule qui ne change pas, dans ce siècle d'affligeantes transformations, elle est toujours sans pitié! mais rarement elle affecte, comme durant ce fatal exercice, de frapper ceux auxquels leur âge semblait promettre encore une longue et belle carrière de travail, de prospérité et de succès! A peine venait-elle de moissonner notre jeune et intéressant correspondant M. Ch. Le Blond, qu'il lui a fallu une nouvelle victime dans nos rangs, et elle l'a enlevée d'une manière aussi inopinée, et qui nous cause des regrets encore plus cuisants, parce que nous avions vu celui que nous pleurons partager long-temps nos travaux permanents dans cette enceinte. Cette seconde victime est M. Courant, chevalier de la Légion-d'honneur, décédé le mois dernier, ingénieur en chef à Aurillac, victime, dit-on, de son zèle excessif à remplir avec une ardeur imprudente ses pénibles fonctions. Ce n'est pas dans cette ville, où il fut appelé à faire partie du conseil de la cité, et où il a exécuté ou dirigé de grands et importants travaux; ce n'est pas dans cette Académie, où il se montra constamment exact, dévoué et laborieux, qu'il faut vanter son amour pour sa belle profession, ses talents théoriques et pratiques, qu'il laissait à peine soupçonner sous les dehors d'une simplicité et d'une bonhomie sans affectation! L'infortuné est enlevé à sa famille, à laquelle il était si nécessaire, à la science qu'il affectionnait, à la patrie qui comptait sur ses longs et profitables services, au moment où il s'avançait à grands pas dans cette carrière, que le rang éminent qu'il avait conquis par son seul mérite, dans un âge encore peu avancé, promettait de rendre si brillante! Nouvel exemple de la fragilité

de nos débiles projets et de la vanité de nos décevantes espérances !

Il ne nous reste ici qu'une consolation, c'est que, si la vie de Courant a été courte, elle a du moins été bien remplie et constamment honorable !

La liste de ces pertes, d'autant plus cruelles qu'elles étaient moins prévues, me semblait épuisée, Messieurs, lorsque tout-à-coup une sinistre nouvelle a retenti d'un bout à l'autre du monde scientifique! Dulong, le savant et profond chimiste, Dulong, l'expérimentateur intrépide et consciencieux ; ce membre de l'Institut si simple et si accessible ; ce digne successeur de Berthollet ; ce célèbre émule des Gay-Lussac et des Berzelius ; le bon, le modeste professeur de l'école polytechnique, Dulong vient de mourir, à peine au milieu de sa brillante et utile carrière! Un gémissement profond et sincère a été poussé aussitôt par tous les savants de la France et de l'étranger, et il retentira plus douloureusement encore dans nos murs, Messieurs, car Dulong était rouennais ; oui, cet homme si justement éminent dans la hiérarchie scientifique, était né à Rouen le 12 février 1785 : il n'avait donc que 53 ans!

Si un diplôme authentique n'a pas lié Dulong à cette Académie de son vivant, il lui appartient désormais par sa gloire! Oui, Messieurs, c'est un héritage sacré, auquel nous avons un titre imprescriptible ! Nous nous en emparons donc solennellement dans cette séance publique, en rendant à notre illustre concitoyen un premier hommage patriotique, qui ne sera pas sans doute le seul, mais qui deviendra, nous le croyons du moins, le signal d'hommages plus éclatants et plus durables !

Personne n'aura, je crois, la pensée de nous contester le droit de cette ovation posthume ; car si les élèves de l'école polytechnique, qui lui rendaient l'attachement qu'il leur avait

voué lui-même, ont décidé spontanément et unanimement de porter son deuil, il est bien permis à ses compatriotes affligés de sa perte, mais fiers de son nom, de venir déposer une palme académique sur son cercueil !

—

COMPLÉMENT.

Je donne ici le complément de mon rapport général, qui doit embrasser tous les rapports présentés dans la Classe des Sciences, pendant le dernier exercice. Ils sont au nombre de 28, dont 15 pour la médecine, 4 pour l'agriculture et ses dépendances, 6 pour la chimie, pour les mathématiques et la physique appliquées, 1 pour la statistique, 2 enfin pour des ouvrages mixtes.

Médecine, Chirurgie, etc.

Séance du 8 *décembre* 1837. — 1° Rapport de M. Hellis sur un numéro du Bulletin de la société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

Ce rapport est d'abord un relevé exact des divers mémoires contenus dans ce recueil; M. Hellis y joint ensuite une discussion approfondie des rapports faits sur les concours ouverts par cette société, sur les deux questions suivantes :

« 1° Quels sont les moyens de police médicale les plus propres à arrêter la propagation de la maladie vénérienne ? »

« 2° Indiquer l'emplacement, la distribution, la direction matérielle et médicale, les plus convenables pour l'établissement d'un asile d'aliénés. »

Le prix, pour la première question, a été remporté par M. le docteur Rattier, de Paris; pour la seconde, par M. Brière de Boismont, notre compatriote et notre correspondant.

M. Hellis termine ainsi son rapport : « Si la société « produit peu par elle-même, les sujets de prix qu'elle « propose ne sont pas sans intérêt, puisqu'ils ont su ré- « veiller l'ardeur de médecins déjà connus par leurs écrits « et leurs talents. »

Séance du 8 octobre 1837. — 2° Rapport du même membre sur des recherches d'helmintologie, par M. Charles Le Blond.

M. Hellis, après avoir rappelé qu'un mémoire sur la même matière a valu une médaille d'or, dans cette Académie, à M. Le Blond en 1835, annonce que ce professeur poursuit ses curieuses et paisibles recherches avec une ardeur infatigable. Signalant ici la découverte d'une nouvelle espèce d'helminthe faite par l'auteur, dans le corps du serpent boa, le rapporteur conclut par ces mots : « Les preuves nom- « breuses de savoir et de patience que nous a données M. Le « Blond, suffisent pour lui assigner une place distinguée « parmi les naturalistes faits pour reculer les bornes de la « science. »

Séance du 15 *décembre* 1837. — 3° Rapport de M. Vingtrinier sur un ouvrage du docteur Bayard, intitulé : *Mémoire sur la Police des Cimetières.*

Le but de cette brochure est la proposition d'adopter, pour les fosses communes, un numérotage régulier des cercueils, qui puisse se faire aisément d'abord, et rendre en même temps faciles et promptes les recherches à exécuter dans ces vastes dépôts de la mort, en empêchant surtout les erreurs et en prévenant des tâtonnements pénibles, lors des

exhumations ordonnées par la justice ou réclamées pour d'autres causes.

Le rapporteur trouve les moyens proposés par M. Bayard ingénieux et capables de remplir complètement le but qu'il s'est proposé.

C'est à l'occasion de ce travail, ainsi que nous l'avons énoncé au rapport général, que M. Vingtrinier a développé sa proposition sur un moyen facile pour bien constater la réalité des décès. Il est inutile de revenir sur ce que nous en avons dit précédemment.

Séance du 22 *décembre* 1837. — 4° Rapport de M. Vingtrinier, au nom d'une commission composée en outre de MM. Morin et Person, sur divers ouvrages publiés par M. le docteur Avenel.

Ces brochures, extraites des travaux du conseil de salubrité de Rouen, ou constituant les rapports annuels de ce même conseil, dont M. Avenel est le secrétaire, paraissent à la commission remplies d'un esprit d'observation remarquable, et composées avec une méthode et une sagesse qui s'allient à un talent distingué d'écrivain; elle confirme donc les témoignages flatteurs que leur avaient précédemment rendus divers rapporteurs, et M. Vingtrinier ajoute, comme conclusion, qu'elles doivent mériter à l'auteur le plus favorable accueil de l'Académie, accueil dont il est digne d'ailleurs à d'autres titres.

Même séance. — 5° Rapport de M. Vingtrinier sur l'établissement orthopédique fondé à la Muette, près Paris, par le docteur Jules Guérin.

M. Vingtrinier montre quels secours on peut véritablement attendre des établissements orthopédiques, pour le redressement des membres et des déviations vertébrales. Il insiste principalement sur les avantages que l'hygiène peut en tirer pour fortifier des constitutions débiles, et dans certaines

cachexies ou spontanées ou suites de maladies aiguës et chroniques ; il fait voir que, sous ce double rapport, l'établissement de la Muette est pourvu matériellement de tout ce qui peut être d'un utile secours, et qu'il est en outre dirigé par des hommes dont la capacité explique les grands perfectionnements apportés dans leurs appareils, et la supériorité incontestable de leur institut sur presque tous les autres du même genre.

Séance du 1er juin 1838. — 6° Rapport de M. Vingtrinier, au nom d'une commission formée de MM. Vingtrinier, Blanche et Person, sur un ouvrage du docteur Lafosse, professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, etc.

L'ouvrage du docteur Lafosse est une thèse d'agrégation, dans laquelle se trouve traitée sous toutes ses faces, et avec une érudition châtiée, l'histoire de la cicatrisation. L'auteur a su y intercaler habilement des considérations philosophiques sur la dignité et sur l'importance de la profession de médecin. Ces recherches et ces considérations ont paru à la commission frappées au coin de la raison la plus élevée et de l'observation la plus sage et la plus méthodique. Voici le jugement qu'elle en porte, en définitive :

« Les sentiments du docteur Lafosse sur la dignité et sur « la haute portée de la science qu'il cultive, sur la puissance « et les moyens de la nature, qu'il sait si bien observer, font « honneur à l'auteur de l'ouvrage ; ils pourront le conduire à « des travaux du premier ordre, et nous le croyons bien ca- « pable de les exécuter avec succès. »

Séance du 22 juin 1838. — 7° Rapport, au nom d'une commission formée de MM. Decaze, Person et Vingtrinier, rapporteur, sur un livre publié par le docteur Munaret, de Chastillon-de-Misailles, département de l'Ain, et qui a pour titre : *Le Médecin de Campagne et ses malades* ; et sur

un autre ouvrage du même auteur, intitulé : ***Promenade chirurgicale à Lausanne.***

Le rapporteur, après avoir donné l'analyse de ces livres, trouve que l'auteur est un médecin sage, instruit, et tout-à-fait digne de la confiance honorable qu'il a su conquérir comme praticien, et de l'estime qu'on ne saurait lui refuser comme écrivain médical.

Séance du 13 *juillet* 1838. — 8o Rapport de M. Vingtrinier, sur une brochure du docteur Serres, professeur de clinique chirurgicale à la faculté de Montpellier.

M. Serres rend compte des opérations les plus remarquables qu'il a pratiquées pendant la durée de son service quadrimestriel, de 1838, à l'hôpital Saint-Éloy.

La bonne foi et la modestie la plus grande ont présidé à la publication de M. Serres, qui pousse cette même modestie au point de se reprocher parfois des insuccès qu'aucun praticien exercé et impartial n'aurait eu la pensée de lui attribuer. M. Vingtrinier donne une approbation complète aux opinions émises par l'auteur, sur les avantages de la réunion immédiate, toutes les fois qu'elle est possible, dans les grandes opérations chirurgicales.

Le passage suivant du rapport de M. Vingtrinier mérite d'être transcrit intégralement ici :

« Je n'entreprendrai pas, dit le rapporteur, en présence « de beaucoup de personnes qui ne sont pas initiées aux « procédés de la chirurgie, de passer en revue les diverses « opérations qui ont été pratiquées par le professeur Serres « à l'hôpital de Montpellier ; je dirai seulement que le compte « rendu de ce savant chirurgien, sera trouvé plein d'intérêt « par tous les hommes de l'art, et qu'il devrait servir d'exem- « ple à certains d'entre eux, que leur position à la tête des « grands hôpitaux met à portée de faire, pour la science, ce « que les hommes de la pratique civile, quelque savants qu'ils

« soient, ne peuvent exécuter avec avantage. La comparaison
« des diverses opinions sur la valeur ou la préférence à
« donner aux procédés adoptés par la chirurgie, l'histoire des
« grands succès et des grands revers, seraient d'un intérêt
« immense et formeraient un enseignement dont profiteraient
« les médecins et les malades. Je voudrais que ces sortes de
« travaux fussent encouragés et même sollicités de la part de
« l'Académie royale de médecine; car je les trouve beaucoup
« plus dignes de confiance et beaucoup plus utiles que ceux
« qui sortent du cabinet et qui obtiennent si souvent des
« encouragements que je croirais mieux employés, si on les
« réservait pour les écrits qui ressemblent au compte rendu de
« M. le professeur Serres. »

Séance du 19 janvier 1838. — 9e Rapport de M. Vigne sur deux observations manuscrites adressées par M. Moronval, D. M. à Bapaume (Pas-de-Calais.)

La première de ces observations est intitulée : *Accès d'asthme suivi d'apoplexie.* — La seconde : *Hernie étranglée, compliquée d'accidents graves, et guérie sans opération.*

Ces observations, qui n'offrent rien d'ailleurs d'insolite, et qui ont pu être faites dans beaucoup de circonstances semblables, paraissent cependant à notre confrère rédigées dans un bon esprit médical, et lui font exprimer le désir *que l'auteur nous donne de nouveaux gages de ses talents et de son expérience.*

Séance du 16 mars 1838. — 10e Rapport de M. Vigne sur un ouvrage du docteur Guyetant, notre correspondant, qui a pour objet de donner des *conseils aux femmes sur les moyens de se préserver et de se guérir de la leucorrhée.*

M. Vigne analyse d'abord le livre avec un très grand soin; il approuve les préceptes hygiéniques et les prescriptions thérapeutiques de l'auteur, dont l'ouvrage lui semble encore digne

d'intérêt, même après qu'on a lu l'excellente monographie publiée, sur le même sujet, par le docteur Blatin. L'hygiène joue un grand rôle dans l'histoire du traitement prophilactique et curatif de l'affection dont il s'agit. M. Vigne s'applique donc à faire sentir les avantages de cette science, non seulement dans cette affection, mais même dans toutes les autres, de quelque nature qu'elles soient. Il se trouve conduit par là à payer un tribut de reconnaissance aux hommes qui ont consacré leurs talents et leurs veilles à découvrir des moyens pour faire disparaître quelque cause d'insalubrité, sévissant d'une manière permanente sur une classe d'individus qui exercent la même profession. Rappelant, à ce propos, le prix remporté à l'Institut, par feu notre confrère M. Dubuc, pour l'invention de son parement hygrométrique, M. Vigne exprime, en passant, quelques regrets touchants sur la tombe encore toute fraîche de notre collègue, et il ajoute, après avoir rappelé la reconnaissance due aux services rendus par ce laborieux citoyen : « M. Dubuc est encore, par ce souve-« nir, au milieu de vous, Messieurs ; il y sera toujours ; oui, « toujours vous croirez voir cet infatigable collègue partager « vos nobles travaux, et vous direz avec moi : *l'homme de « bien ne meurt jamais* ! »

Séance du 27 *juillet* 1838.—11° Rapport de M. Vigné sur un numéro du *Journal* de la Société d'agriculture, sciences, etc., du département des Deux-Sèvres.

Un mémoire sur le danger des inhumations précipitées, signé de la lettre A, occupe la plus grande partie de ce numéro ; et c'est pour cela qu'il a été renvoyé à l'examen du docteur Vigné.

Ce mémoire, qui ne reproduit au surplus que des faits connus et publiés par d'autres, et par notre confrère tout le premier, lui paraît pourtant, et il se plaît à l'énoncer à la suite de l'analyse minutieuse qu'il en a donnée, « *le travail d'un*

« *homme instruit, consciencieux, ami de ses semblables* « *et ami de la vérité.* »

M. Vigné profite de cette circonstance pour soumettre à l'Académie les réflexions que lui suggère son expérience, à l'occasion de deux articles publiés par le Journal des Débats, *sur les moyens de constater la mort*; articles qui ont été communiqués à notre confrère par le docteur Vingtrinier.

L'un concerne un mémoire du docteur Bourgois, imprimé par ordre de la Société de médecine de Paris, et dans lequel ce praticien présente, comme un signe certain de la mort, l'inutilité, pour ranimer la vie, de la piqûre du cœur, au moyen d'aiguilles, par lesquelles on fait passer des courants galvaniques; procédé auquel l'auteur donne le nom de *galvano-puncture*.

Mais les piqûres du cœur, observe M. Vigné, sont-elles donc sans aucuns dangers? Il ne le croit pas, et s'appuie de l'autorité de Béclard, dont il cite les paroles, pour montrer qu'elles sont assez graves parfois pour entraîner elles-mêmes la mort? M. Vigné va plus loin, et il dit que le silence opiniâtre des organes excités de toutes les manières, dans l'état léthargique, ne prouve absolument rien; il en donne pour exemple l'habitant de Poitiers, cité par l'honorable Pineau, qui revint à la vie spontanément, long temps après avoir subi l'épreuve du feu avec l'impassibilité de la mort.

Le second article est relatif à l'observation du docteur Donné, qui regarde la coagulation du sang, qui a toujours lieu, selon lui, dans les vaisseaux, au bout de 15, 18 ou 30 heures après la mort, comme le signe infaillible qu'elle existe bien réellement.

Orfila, ainsi que le fait observer M. Vigné, avait déjà entrevu cette coagulation et avait exposé les conditions qui la favorisent, telles que le repos, le contact de l'air, et il ajoutait: on est disposé à admettre au nombre de ses causes nécessaires, l'absence de la vie.

Mais, dans certaines maladies, dit M. Vigné, n'a-t-on jamais remarqué cette même coagulation ? De tout cela il résulte, pour lui, que la putréfaction est encore le signe le plus certain de la mort. Cependant il s'abstient de se prononcer d'une manière définitive sur ce point, jusqu'à ce que l'on ait pu juger les expériences que le docteur Donné se propose de faire devant l'Académie des sciences, et les preuves nombreuses qu'il promet de fournir à l'appui de l'opinion qu'il a émise.

Séance du 16 mars 1838. — 12° Rapport de M. Des Alleurs sur l'ouvrage du docteur Vigné, intitulé : *Sur les signes de la mort et sur le danger des inhumations précipitées.*

Ce rapport n'est qu'une analyse exacte de l'ouvrage ; le rapporteur s'efforce d'en faire apprécier l'esprit, la marche et le but, par des citations répétées ; et il prouve ainsi, avec évidence, que l'auteur a bien mérité de la science, de l'humanité et de ses concitoyens.

Même séance. — 13° Rapport de M. Des Alleurs sur la 5me lettre *sur la Lithotritie*, par M. Civiale, correspondant de l'Académie.

Le rapporteur expose les causes qui ont déterminé l'auteur à publier cette 5me lettre et les points qui y sont spécialement traités. Il exprime le vœu que M. Civiale abandonne désormais les discussions personnelles et les récriminations contre des critiques de mauvaise foi ; l'opinion lui a donné gain de cause, en dernier ressort, et M. Des Alleurs pense qu'il est de la dignité de l'inventeur de la lithotritie, de cesser une guerre pénible et désormais tout-à-fait superflue pour le triomphe de la vérité.

Séance du 11 *mai* 1838. — 14° Rapport du docteur Avenel, sur le 1er volume du *Traité pratique sur les maladies des organes génito-urinaires*, par le docteur Civiale.

Ce rapport est un des plus étendus qui ayent été soumis à l'Académie, et cela s'explique par l'importance même de l'ouvrage qui en était l'objet. M. Avenel suit l'auteur pas à pas, et s'arrête assez long-temps sur l'introduction même du livre, dans laquelle M. Civiale a énoncé des idées sages et émis des vues fort judicieuses sur les abus de la généralisation, dans les sciences d'application; abus qui font donner si souvent, par la pratique, des démentis formels à la théorie.

M. Avenel analyse le livre minutieusement, chapitre par chapitre, et on pourrait presque dire, paragraphe par paragraphe.

Il signale quelques petites lacunes dans l'un des articles les plus importants à ses yeux, celui qui concerne le cathétérisme, dans les rétrécissements urétraux, tout en rendant justice, d'ailleurs, à la manière vraiment supérieure dont cette partie est traitée sous le rapport pratique.

Notre confrère, après avoir exprimé son opinion sur le livre en général, sur la manière dont il est édité, et sur les gravures qui y sont jointes, ne craint pas d'affirmer que c'est un des monuments les plus remarquables des progrès de la chirurgie moderne. L'auteur a su éviter avec soin ce luxe d'érudition déplacée qui décèle seulement la manie de briller; son but, à lui, est évidemment de se rendre utile en instruisant. Des faits vrais, bien déduits, bien coordonnés, des raisonnements logiques et clairement exprimés, tels sont les moyens dont M. Civiale a voulu se servir exclusivement, pour tenir sans cesse en éveil l'attention du lecteur.

La publication de ce premier volume fait désirer ardemment celle du second, qui ne se fera pas long-temps attendre sans doute, si l'on en juge par l'activité vraiment infatigable de l'honorable et savant opérateur.

Séance du 13 juillet 1838. — 15° Rapport de M. Ave-

nel sur le cahier de mars 1838, du *Recueil* publié par la Société anatomique de Paris.

L'observation du trajet de la matière cancéreuse encéphaloïde par les voies ordinaires de la circulation du chyle, par la sous-clavière et à travers les poumons, sans que ceux-ci aient présenté de traces du passage d'une pareille humeur, paraît au rapporteur un fait très curieux, et le plus digne d'intérêt parmi tous ceux que renferme le numéro qu'il avait à examiner.

AGRICULTURE, ET BRANCHES QUI EN DÉPENDENT.

Séances du 22 *décembre* 1837 *et du* 22 *juin* 1838. — 16° Rapports de M. Duputel sur plusieurs cahiers de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.

L'un de ces rapports a été verbal, et a mentionné seulement avec estime les travaux contenus dans le numéro qui en faisait l'objet. Le second a été très développé, car M. Duputel y a présenté une analyse consciencieuse de chacun des objets qui y sont contenus, et qui comprennent toutes les publications insérées dans les numéros d'avril et de juillet 1837. Notre confrère se contente d'être exact dans l'exposition des matières qu'il analyse, mais il s'abstient de se prononcer d'une manière tranchée sur la valeur même des opinions théoriques ou pratiques professées par plusieurs de nos concitoyens.

M. Duputel a intercalé dans ce rapport, d'une manière heureuse, le compte qu'il avait aussi à rendre du livret publié par l'Académie française, pour les prix de vertu, de la fondation Monthyon, distribués en 1837. Notre confrère a fait voir avec quelle éloquence simple et digne, à la fois, M. Le Brun, ce poète presque rouennais, par son affection pour notre ville où il a si long-temps résidé, avait vengé les pieuses fondations dont l'Académie française est l'arbitre suprême,

des injustes et imprudentes attaques de quelques enfants perdus de la presse. M. Duputel nous a fait aussi remarquer, avec un sentiment d'orgueil patriotique qui a rencontré chez nous de l'écho, que, parmi 82 concurrents qui ont été présentés, treize seulement ayant été choisis, nous avons eu le bonheur de voir une de nos compatriotes, la demoiselle Marie-Françoise Guery, d'Yvetot, remporter un des prix. M. Duputel a lu, au milieu de l'émotion générale, le passage vraiment touchant qui renferme le récit de la belle action qui a valu une aussi noble récompense à cette vertueuse fille.

Séance du 22 *juin* 1838. — 18° Rapport de M. Le Prevost, vétérinaire et trésorier honoraire, sur un numéro de la Société d'agriculture, etc., du département de Tarn-et-Garonne.

Les recherches de M. Benedict Prevost, de Genève, sur la carie des blés et sur les moyens d'y remédier, sujet qui a été l'objet de tant de travaux successifs de MM. Mathieu de Dombasle et de feu M. Dubuc, arrêtent surtout notre confrère, qui donne une approbation motivée aux théories et aux procédés pratiques, préconisés par M. Benedict Prevost.

Le respectable trésorier honoraire profite de l'occasion qui lui est offerte, pour dire provisoirement quelques mots de la publication commencée des œuvres complètes de M. Hutrel d'Arboval, dont cet estimable savant, notre correspondant assidu, nous a fait hommage; M. Le Prevost rend une justice complète au travail du célèbre professeur, et nous fait désirer la publication des volumes ultérieurs, qui deviendront d'autant plus précieux, dit notre collègue, qu'ils doivent contenir des préceptes développés sur l'hygiène vétérinaire; matière importante, et pourtant l'une des moins avancées, sous le rapport théorique et pratique.

Séance du 2 *mars* 1838. — 19° Rapport de M. Bignon,

secrétaire perpétuel honoraire, sur deux numéros du *Journal* de la Société d'horticulture de Rouen.

M. Bignon s'est acquitté de sa tâche avec un zèle et un scrupule exemplaires, et a fait tout apprécier, depuis le discours du président de la société, qu'il trouve une petite bannette de fleurs assorties au sujet, et qui ne sont ni sans variétés de couleurs ni sans parfums, jusqu'à la production des poireaux monstres, aux tailles savantes des pêchers, pour avoir des fruits en abondance, et à la culture des melons, objets auxquels s'intéresse beaucoup M. Bignon : mais il a eu le bonheur de voir sa modeste exploitation rurale présenter des phénomènes au moins aussi remarquables que ceux mentionnés dans le bulletin de la Société d'horticulture, et cela par un hasard et un bonheur inouïs, car il n'a suivi, dit-il, que les inspirations de la nature et les errements de la routine la plus vulgaire. Tous ces faits provoquent les observations bien simples quelquefois, mais spirituelles toujours, de notre honorable confrère. Il déclare cependant ne pouvoir se charger, dorénavant, du rapport sur les publications ultérieures de la même société, parce que la science lui manque, assure-t-il, pour en apprécier convenablement le mérite.

Chimie, Géologie, Mathématiques et Physique appliquées.

Séance du 22 décembre 1838. — 20° Rapport de M. Girardin, au nom d'une commission composée de MM. Morin, Barthélemy et Girardin, rapporteur, sur un mémoire de M. Saladin, intitulé : *Histoire chimique des Houilles du département de l'Allier*, etc.

La commission reconnaît que l'auteur a toutes les connaissances requises pour faire avec succès une analyse minérale ; mais elle ajoute que cela ne suffit pas, quand on veut traiter vraiment à fond un sujet qui réclame de fortes études de

geognosie et de chimie industrielle. *A chacun sa spécialité*, dit avec beaucoup de raison l'honorable rapporteur, *c'est le seul moyen de bien faire et d'être utile !*

Avec ces conseils et en suivant cette direction, l'auteur pourra rendre son travail très recommandable aux yeux de la science.

Séance du 11 *mai* 1838. — 21° Rapport de M. Girardin sur une brochure publiée par M. Soubeyran, chef de la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris et correspondant de l'Académie de Rouen.

Cette brochure est un mémoire *sur le Sulfure d'azote* et *sur le Chloride de soufre ammoniacal.*

M. Girardin, après avoir fait voir quel progrès la chimie moderne a fait faire à l'étude de l'azote et des composés dans lesquels il entre, étude environnée de dangers et de difficultés nombreuses, loue notre correspondant d'avoir consacré ses efforts et ses connaissances étendues à l'étude de quelques points encore obscurs de l'histoire de cette substance.

M. Soubeyran, dit M. Girardin, aurait découvert quatre composés nouveaux de l'azote, qu'il nomme :

1° *Sulfure d'azote*, formé d'un atome d'azote et de trois atomes de soufre.

2° *Le Chlorure de soufre ammoniacal*, résultat de l'union d'un atome de chlorure de soufre avec un atome d'ammoniaque ; composé déjà connu, mais imparfaitement.

3° *Le Chlorure de soufre bi-ammoniacal*, qui renferme deux fois autant d'ammoniaque que le précédent.

4° *Le Chloro-sulfure sulfazotique*, formé d'un atome de chlorure de soufre et d'un atome de sulfure d'azote. C'est le chlorure de soufre ammoniacal, dans lequel l'ammoniaque est remplacé par le sulfure d'azote.

Le mémoire de M. Soubeyran indique les moyens de produire ces différents composés, dont il donne avec soin les

propriétés physiques et chimiques, de manière à ce qu'on ne puisse s'y tromper, au témoignage de M. Girardin, qui croit devoir de nouveau féliciter la compagnie sur l'honorable acquisition qu'elle a faite dans la personne de M. Soubeyran.

Séance du 18 *mai* 1838. — 22° Rapport de M. Gors, sur une brochure de M. Vène, officier supérieur du génie, notre correspondant, et qui a pour titre : *De la Loi que suivent les pressions, et sur l'application de cette loi aux constructions.*

M. Gors expose d'abord quel est l'état de la science sous le rapport de la théorie des pressions, et il montre, d'après l'opinion de Dalembert, de Bossut et de Biot, combien elle laisse encore à désirer, puisque le problème demeure indéterminé, toutes les fois que les points d'appui dépassent le nombre de trois.

C'est de la solution de ce problème que M. Vène s'est occupé, et avec quelque succès, puisque notre confrère dit qu'il a atteint son but, et le prouve par la lecture d'un chapitre de l'ouvrage, dans lequel l'auteur présente quelques applications de sa théorie à la pratique des constructions.

Séance du 22 *juin* 1838. — Rapport collectif de M. Lévy, sur 1° le petit *Traité d'arithmétique décimale* de M. Ballin, 2e édition; 2° sur la Correspondance météorologique de M. Morin, ingénieur des ponts-et-chaussées, notre correspondant; 3° sur les baromètres vivants, par M. d'Hombre Firmas.

En supprimant trois articles qui y sont une superfétation, M. Lévy pense que le petit *Traité d'arithmétique décimale* de M. Ballin répondra complètement à la pensée de celui qui l'a publié.

Le zèle de M. Morin pour l'établissement de sa correspon-

dance météorologique générale, ne se refroidit pas; mais le rapporteur craint, qu'à l'instar de tous les créateurs de systèmes, M. Morin n'anticipe un peu, dans ses déductions théoriques, sur la réalisation des faits mêmes qui forment la base de celui qu'il a imaginé.

L'ouvrage de M. d'Hombre Firmas est rempli, au contraire, de faits très réels et très curieux à observer, et il offre, sous ce rapport, un véritable intérêt, quoique ces mêmes faits soient cependant loin d'être nouveaux. M. Levy le met hors de doute par la lecture de plusieurs fragments d'un vieil ouvrage écrit d'abord en latin, sous François Ier, puis traduit ensuite en français et dédié à la reine Catherine de France. Il contient les mêmes faits et d'autres analogues à ceux cités par M. d'Hombre Firmac. Le vieux livre est précédé d'une préface qui renferme des vues très sages sur l'éducation en général, et qui se plaint que celle adoptée au temps où l'auteur écrivait, au lieu de former l'esprit, le jugement et le cœur des jeunes gens, d'une manière solide, ne leur apprend, au contraire, comme il le dit dans son vieux et naïf langage, *qu'à gergonner et non à comprendre et savoir!*

M. Levy croit que l'on serait fondé, peut-être, à en dire autant de l'éducation de nos jours.

Statistique.

Séance du 25 *mai* 1838. — 26° Rapport de M. Ballin, au nom d'une commission dont faisaient partie, avec lui, MM. Gors et Avenel, sur le 1er volume de *la Statistique de France*, contenant le territoire et la population.

La commission ne peut approuver la manière dont sont présentés quelques uns des résultats, nécessairement variables de leur nature, et qui ne sont point donnés méthodi-

quement et d'une manière analogue, pour des séries d'années régulièrement correspondantes entr'elles, mais par séries fort différentes et souvent fort éloignées ; ce qui rend les recherches et les calculs pénibles d'abord, et peut même empêcher de fonder aucune comparaison valable entre ces mêmes séries. Nous croyons, dit la commission, par l'organe de son rapporteur, qu'il eût été plus convenable et plus logique de consacrer, dans les divers tableaux, une ou plusieurs colonnes à faire connaître les termes moyens de 5 en 5 ou de 10 en 10 ans, afin qu'on pût juger, d'un coup d'œil, de l'accroissement ou du décroissement qui ont pu avoir lieu, pendant ces périodes déterminées.

A part ces inconvénients, la commission se plait à reconnaître et à proclamer que l'ouvrage est par lui-même une mine inépuisable de renseignements précieux qu'un gouvernement pouvait seul rassembler et publier d'une manière aussi remarquable quant au fonds, et même sous le rapport typographique. Le luxe déployé dans cette édition fait désirer plus vivement encore à la commission, que, dans les volumes ultérieurs, on fasse en sorte de prévenir ou de corriger les défauts signalés, et qui déparent quelque peu cette belle et utile publication.

Ouvrages mixtes.

Séance du 1er décembre 1837. — 27° Rapport de M. Decaze, sur un numéro des *Annales scientifiques* de l'Auvergne.

Notre confrère mentionne, en les analysant brièvement, chacun des articles contenus dans ce numéro, et il dit que la société de Clermont, encore peu ancienne, poursuit ses travaux et ses publications, sous la direction de M. H. Lecoq, notre correspondant, avec une activité, un zèle, et surtout

une régularité qui lui promettent un long et brillant avenir.

Séance du 4 mai 1838. — 28° Rapport de M. Des Alleurs sur le quatrième cahier publié par la Société havraise d'Études diverses.

C'est encore une société nouvelle et pleine d'ardeur qui nous adresse cette brochure. Ce qu'elle livre jusqu'à présent au public est peu volumineux, et ne contient que le rapport général, plus ou moins développé, de son secrétaire-général; mais il est à croire, dit le rapporteur, qu'une grande et prochaine extension sera donnée à ces publications, par l'insertion, dans le cahier, de quelques-uns des mémoires originaux communiqués à la société.

Celle-ci, presqu'à son début, semble pleine de zèle et d'avenir; or, c'est afin que rien ne vienne mettre obstacle à ses développements, que le rapporteur pose avec franchise les bornes dans lesquelles doit se renfermer la critique, quand elle veut être utile, et il énonce que, pour cela, elle doit être juste, modérée, parfois même bienveillante; car ce sont les égards que tous les hommes de science ou d'art se doivent les uns aux autres, et qui sont un devoir encore plus rigoureux entre confrères de la même Académie, qui soutiennent l'émulation, et conservent entre les hommes faits pour s'entr'aider, en s'éclairant réciproquement, cette harmonie et cette aménité de rapports qui peuvent seules, en les rendant durables, faire respecter et par suite prospérer les associations scientifiques.

En joignant à la liste des rapports des sciences que je viens d'énumérer, les travaux que j'ai mentionnés dans mon rapport général; en comptant ensuite ceux qui appartiennent aux lettres et aux arts, et qui n'ont rien à envier à ceux de la classe des sciences, il est facile de se convaincre que

l'Académie a vu ses trente-deux séances annuelles bien remplies. La liste nombreuse que l'on trouvera à la fin de ce volume, des ouvrages imprimés ou manuscrits qui lui ont été adressés et qui sont renvoyés à divers rapporteurs, prouvera que, pendant l'exercice prochain, elle ne sera pas moins activement occupée.



Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

NOTES STATISTIQUES

DE POLICE MÉDICALE, D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE LÉGALE,

PAR M. AVENEL, D.-M.,

LUES A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

Dans sa Séance du 9 Mars 1838.

MESSIEURS,

L'une des branches de l'économie sociale qui, dans ces derniers temps, ont été le plus cultivées, est la Statistique. Elle est destinée en effet, par l'importance de ses résultats, à rendre d'immenses services à la population. Satisfaisante pour l'esprit, elle ne peut se prêter aux systèmes, n'emprunte sa force ni à l'imagination, ni à l'éloquence ; enfin, dans un siècle positif comme le nôtre, elle est l'expression mathématique de notre société : commerce, industrie, finances, politique, tout a plié devant elle. La médecine, quelquefois si conjecturale, ne pouvait long-temps échapper à son investigation ; cette application nouvelle de la statistique, qui, suivant nous,

est appelée à donner à l'art de guérir de nouvelles lumières, nous permettra d'apprécier à leur juste valeur telles ou telles méthodes de traitement; mais c'est principalement dans les rapports de la médecine avec la législation, la jurisprudence, l'hygiène publique et la police administrative, qu'elle doit jouer un rôle important, qu'elle peut fournir d'excellents préceptes, des révélations à la fois curieuses et instructives, et prescrire des mesures favorables dans l'intérêt général.

Il est bien difficile à un seul homme de réunir une somme de matériaux suffisants pour un pareil édifice : mais, dans l'impuissance d'accomplir seul une tâche aussi laborieuse, il faut que chacun communique à la masse le fruit de ses observations, et non de ses croyances. A l'aide de ce travail individuel accompli consciencieusement, un jour viendra où, réunissant les matériaux épars, il deviendra facile de construire.

C'est pour donner cette impulsion que je viens aujourd'hui, Messieurs, vous soumettre le résultat de six années complètes d'observations recueillies avec soin. Maintes fois appelé à éclairer l'autorité sur des décès dont la cause était aussi subite qu'inconnue, sur des accidents imprévus suivis de mort, sur la nature de blessures plus ou moins graves, que dans l'intérêt de la vindicte publique on se trouvait dans l'obligation de constater, sur des causes d'asphyxies de toute espèce qui viennent chaque année grossir nos tableaux de mortalité, sur l'état mental d'une foule d'individus dont on réclame la séquestration dans des établissements spéciaux créés au profit des aliénés, sur des suicides dont il est important de connaître l'existence, enfin sur des crimes ou délits où les lumières de la médecine étaient indispensables aux tribunaux, etc., j'ai cru qu'il était de mon devoir de tirer parti de ma position exceptionnelle, pour ne pas laisser vouer à l'oubli des matériaux précieux dont la science et l'humanité avaient droit de me demander compte.

Ces notes, Messieurs, ne sont malheureusement pas la somme exacte des rapports réclamés par la police de la ville entière ; mais elles vous offriront des données approximatives, puisqu'à elles seules elles comprennent les cinq huitièmes des sections de commissaires de police de Rouen. Elles commencent au 1er janvier 1832 et se terminent au 31 décembre 1837 ; bien qu'elles puissent paraître en trop petit nombre, elles ne forment pas moins un résumé exact de plus de 500 observations.

J'ai éprouvé, dans ce travail, des difficultés de classement que vous allez de suite comprendre : quelques observations de suicides, par exemple, avaient un rapport direct avec l'aliénation mentale. Je me suis borné alors à indiquer, au chiffre total de la folie, le nombre de suicides reconnaissant cette cause, me réservant, au chapitre des suicides, à donner les renseignements nécessaires à leur intelligence. Il en a été de même des suicides par suspension, qui devaient naturellement trouver leur place à l'article asphyxie.

Chaque chapitre en particulier me fournira l'occasion d'étudier les données statistiques par rapport à l'âge, au sexe, à la constitution médicale, aux saisons, aux années, aux quartiers : je noterai avec soin les causes avérées ou probables, ou confirmées par l'autopsie, quand il s'agira des décès. Enfin, Messieurs, je terminerai par des considérations générales ayant pour but de rechercher les causes de certains accidents, les moyens de les prévenir, et de diminuer, s'il est possible, le chiffre de la mortalité.

Chapitre Ier.

Morts subites. — Apoplexies.

Le nombre des décès sur la voie publique ou à domicile, mais auxquels aucun traitement n'a été opposé, à cause de

la rapidité de la mort ou de l'éloignement de toute espèce de secours, s'élève à 59, savoir : en 1832, 17 ; en 1833, 12 ; en 1834, 9 ; en 1835, 8 ; en 1836, 4 ; en 1837, 9. — Sur ce nombre on compte 36 hommes et 23 femmes. La condition n'a été notée que pour les femmes, savoir : 18 mariées, 3 filles et 2 veuves, attendu que, pour les hommes trouvés sur la voie publique, les renseignements ont été incomplets, ou ne sont pas parvenus en temps utile, que souvent même l'identité des individus visités n'a pas été bien constatée.

Comme on doit le présumer, les sections les plus populeuses ont fourni le plus de décès de ce genre ; ainsi la 1re section, comprenant le quartier Martainville, qui, à cette époque, s'étendait jusqu'au val d'Eauplet, en compte 21 ; la 7e, formée par le Vieux-Marché jusqu'à la barrière du Hâvre, 12 ; les 2e et 6e, chacune 8 ; les 4e et 5e, chacune 5. Vous vous étonnerez peut-être de me voir indiquer 6 sections au lieu de 5 : cette circonstance tient à une mutation du commissaire de la 2e section, chargé depuis 1833 de diriger la 7e.

Les causes déterminantes ou occasionnelles des décès, sont rangées, suivant leur degré d'importance numérique, dans l'ordre ci-après : Habitude d'ivresse ou excès alcooliques ayant occasionné la mort, 22 ; — pléthore ou hypérémie cérébrale, 17 ; — abaissement de la température, 10 ; — maladie du cœur ou des gros vaisseaux, 4 ; — âge avancé, 3 ; — ramollissement cérébral, 1 ; — ossification des artères du cerveau, 1 ; — par suite d'épilepsie, 1.

Quant aux âges, je n'ai rencontré aucun décès par apoplexie avant 20 ans ; mais j'en ai observé :

2	de	20	à	30.
4	de	30	à	40.
21	de	40	à	50.
16	de	50	à	60.
14	de	60	à	70.
2	de	70	à	80.

Les mois, par ordre d'influence, se présentent ainsi : décembre, janvier, dans la même proportion; mars, mai et novembre, sur la même ligne; juin et juillet, avril, février, août et octobre; enfin septembre.

Classés par saisons, les décès sont de 19 en hiver, 17 en automne, 15 au printemps, 8 en été.

Remarquez bien, Messieurs, que ce résultat ne vous indique pas la moyenne proportionnelle des décès apoplectiques pour 6 années; je parle seulement des cas exceptionnels de mort subite, presque tous sur la voie publique, chiffre assez considérable comme vous pouvez en juger. Du reste il m'est impossible, je le répète, d'indiquer la moyenne par année, attendu que je n'ai été à même d'observer que les cinq huitièmes de la population de la ville, et que ce chiffre approximatif pourrait être fort inexact.

Les seules conséquences que je sois autorisé à tirer de ce tableau, sont donc que, de 1832 à 1836 inclusivement, le décroissement des décès par apoplexie, a été on ne peut plus remarquable, puisque, de la première à la dernière de ces deux époques, il existe une différence de plus des 3/4, tandis que 1837 offre un nombre égal à celui de 1834;

Que les décès ont été en raison directe de la population, de l'intempérance, de la diminution des travaux dans la classe ouvrière, de la misère, et de la rigueur de la température, qui semble disposer d'une manière toute particulière à l'hémorragie cérébrale par la compression qu'elle exerce sur les vaisseaux;

Que les attributs donnés par les auteurs au tempérament dit apoplectique, ont moins d'influence qu'on ne le croit généralement sur cette terminaison de la vie, attendu que je n'ai pu l'observer que dans la onzième partie des cas;

Que l'époque de la vie la plus favorable à la production de l'apoplexie, est l'âge de 40 à 50 ans, puis de 50 à 60, enfin de 60 à 70, qu'avant et après ce sont des accidents fort rares;

Que, de toutes les saisons de l'année, l'hiver est celle qui dispose le plus, et l'été le moins au développement des hémorragies cérébrales ; qu'après l'hiver, l'automne et le printemps sont les plus propres à remplir les tableaux nécrologiques.

Quant au décroissement si remarquable observé pendant cinq années consécutives, je ne puis raisonnablement l'attribuer qu'au travail qui a rendu les excès moins faciles, la misère moins grande qu'en 1832 ; et, ce qui me fait ajouter quelque confiance à cette supposition, c'est que l'élévation du chiffre de 1837, coïncide avec une crise commerciale qui avait diminué d'une manière notable les travaux. Je livre du reste, Messieurs, ce fait à votre appréciation, sans lui accorder plus d'importance qu'il n'en mérite.

C'est en considérant, Messieurs, les effets désastreux de l'ivresse, qu'on se prend à regretter, pour notre pays, la privation des sociétés de tempérance. Nous verrons, dans le cours de cet exposé, que ce n'est pas le seul rapport sous lequel le besoin s'en fasse vivement sentir. Leur établissement a si bien démontré les avantages qu'on peut en tirer, que nous formons des vœux sincères pour les voir bientôt importer chez nous.

Dans la plupart des autopsies pratiquées pour constater la cause réelle de la mort, au milieu des lésions nombreuses qui se sont présentées à mon observation, j'ai pu noter comme presque constante l'existence d'épanchements sanguins considérables entre la voûte du crâne et les méninges, souvent une ouverture accidentelle d'un ou de plusieurs sinus, quelquefois avec altération préalable de la substance cérébrale, plus souvent sans lésion appréciable de cet organe ; dans quelques cas, l'hypertrophie du cœur. Une seule fois j'ai constaté un ramollissement du lobe antérieur de l'hémisphère gauche ; une fois une ossification des artères de la surface extérieure de l'encéphale ; une fois enfin, une couche

purulente entre l'arachnoïde et la pie-mère, accompagnée d'adhérences anciennes de cette membrane avec la substance grise, et d'autant plus intime qu'elles se rapprochaient de la faux du cerveau; dans un certain nombre, un épanchement séreux dans les ventricules; enfin, dans tous les cas où l'apoplexie était survenue à la suite de l'ivresse, des désordres pathologiques plus ou moins profonds de l'estomac et du tube intestinal.

§ I.

Pour continuer le tableau des morts subites, j'indiquerai 33 nouveaux décès reconnaissant une cause étrangère à l'apoplexie.

Vous verrez déjà, Messieurs, dans ce nombre, une différence qui justifie la distinction que j'établis : c'est celle qui résulte des sexes; en effet, la proportion des femmes comparée à celle des hommes, est de 19 à 14.

J'en signalerai une autre non moins sensible par rapport à l'âge, dont le tableau suivant va vous fournir la preuve.

De 10 à 20 ans, on en trouve 1.
7 de 20 à 30.
9 de 30 à 40.
10 de 40 à 50.
3 de 50 à 60.
3 de 60 à 70.

Parmi les causes réelles, je noterai :

Anévrismes du cœur ou des gros vaisseaux	21.
Choléra	4.
Phtisie pulmonaire	4.
Épanchements thorachiques	3.
Épanchement dans l'abdomen, par suite de phlegmasie intestinale	1.

Comme cause déterminante la plus commune, le froid.

Les 1re, 2e, 4e, 6e et 7e divisions ont fourni ces décès : leur ordre indique leur influence relative.

6	décès ont été observés en	1832.
14	en....................	1833.
3	en....................	1834.
2	en....................	1835.
4	en....................	1836.
4	en....................	1837.

Les mois comparés entr'eux ont offert peu de différence ; mais l'hiver a constamment été supérieur en nombre aux autres saisons, dans une proportion de plus de moitié, c'est-à-dire de 23 à 10.

Cette observation importante dans le paragraphe qui nous occupe, prouve combien est fâcheuse l'influence du froid sur les maladies de poitrine, et principalement sur celles du cœur et des gros vaisseaux en si grand nombre dans cette catégorie.

Si maintenant je tente d'expliquer pourquoi, parmi les décès de cause interne, les apoplexies et les maladies de poitrine offrent une différence remarquable relativement aux sexes et aux âges, j'en trouverai l'explication dans la chétive organisation féminine, des quartiers où les excès de toute espèce, où les causes morales de toute nature ont ruiné prématurément la constitution physique des individus qui succombent à l'excès de travail, à la misère, à la débauche et aux mauvais traitements. Pour qui connaît comme moi les habitudes de cette classe, la preuve de ce fait est dès long-temps acquise.

§ II.

Morts accidentelles.

Le dénombrement des morts subites par cause interne, qui s'élève déjà à 92, doit s'accroître encore de celles par cause externe ou accidentelle, au nombre de 40.

Ici la proportion n'est plus en rapport avec les données précédentes : on y remarque 31 hommes et 9 femmes, différence qui s'explique par l'état sédentaire de ces dernières et la nature de leurs occupations, qui ne les expose pas aux mêmes dangers.

Les causes déterminantes peuvent être ainsi réparties :

2 à des éboulements de corps durs et pesants,
12 à des chutes sous des roues de voitures,
4 à des incendies généraux ou partiels,
19 à des chutes d'un lieu plus ou moins élevé,
1 à l'usage de la *médecine Le Roy*,
1 à l'écrasement par une roue de moulin,
1 enfant, à la voracité d'un chat.

Les genres de mort ont été les suivants :

11 par écrasement.
4 par suite de brûlures très étendues.
16 par fractures comminutives.
1 par déchirure de l'artère carotide.
4 par suite de fractures de la base du crâne.
1 par carbonisation.
2 par rupture de la moëlle épinière cervicale.
1 par une perforation de l'estomac.

En examinant l'influence du quartier, je retrouve en tête le premier arrondissement, qui, par son étendue, l'agglomération de ses habitants, l'étroitesse et l'encombrement de ses rues, offre la majeure partie des accidents.

J'en ai observé, 5 en 1832.
3 en 1833.
8 en 1834.
10 en 1835.
5 en 1836.
9 en 1837.

En hiver . . . . 12.
Au printemps. . . . . 12.
En été. . . . . 10.
En automne . . . . . . 6.

L'influence des saisons est donc beaucoup moins marquée que dans les chapitres précédents : la multiplicité des travaux a seule une influence notable sur la production des accidents.

Il résulte de ce tableau que, malgré la surveillance de la police, un grand nombre d'accidents ne peut être prévenu ; qu'ils tiennent presque toujours à l'imprévoyance de ceux qui en deviennent victimes ; que les recommandations les plus bienveillantes ou les plus sévères sont impuissantes à rendre le peuple prudent, même quand il s'agit de la conservation de son existence.

Les accidents produits par la circulation des voitures sont seuls du domaine d'une bonne police ; mais le petit nombre d'agents auxquels est confiée, dans notre ville, la sûreté de la voie publique, rend leur surveillance insuffisante pour réprimer ou signaler les contraventions aux règlements municipaux, surtout quand ces contraventions ont lieu sur plusieurs points à la fois. Espérons que la nouvelle organisation que vient de subir l'administration, sous ce rapport, apportera une diminution sensible dans les résultats que je me propose de vous présenter plus tard.

A ces causes occasionnelles de mort, vient se joindre, pendant l'hiver, la congélation des ruisseaux, qui fait chasser l'une sur l'autre les roues des voitures, et expose les passants aux dangers continuels d'un écrasement. C'est au public à se tenir en garde contre des accidents bien faciles à prévenir, pour peu qu'on veuille y mettre quelque attention ; cette observation est si vraie, qu'au nombre des décès de ce genre que j'ai été appelé à constater, un seul a été observé sur une personne aisée.

En résumant les faits exposés dans ce chapitre, nous

voyons que le total des morts subites, par cause interne ou externe, s'est élevé, dans un espace de 6 ans, à 132.

Chapitre II.

Blessures.

Les rapports que la police, les juges instructeurs, ou les tribunaux réclament le plus fréquemment, sont relatifs aux blessures résultant de rixes, de querelles, de rebellion contre la force armée, ou de blessures par imprudence. Il est fort rare que quelques jours se passent sans que je sois désigné pour en constater.

L'intérêt des magistrats requérants est, comme on le sait, d'être éclairés sur la gravité des lésions, à cause de l'énormité de la peine encourue par l'auteur d'une blessure dont la guérison doit dépasser le terme de 20 jours; et, à ce propos, Messieurs, j'aurai l'honneur de vous faire observer le ridicule qui s'attache à cette distinction : une blessure dont le traitement n'exige que 19 jours est justiciable des tribunaux correctionnels; lorsqu'elle dure 21 jours, elle est du ressort de la cour d'assises. L'une n'entraîne qu'une faible amende, des dommages-intérêts incapables de défrayer le blessé des jours d'interruption de son travail, un emprisonnement fort rare et de courte durée; l'autre entraîne la peine des travaux forcés.

C'est ici surtout, Messieurs, qu'on sent la nécessité d'une réforme dans la législation. C'est à la gravité de la blessure qu'on doit s'attacher, et non à la durée de son traitement. Il est des lésions qui peuvent être suivies d'une incapacité de travail absolue, et dont la cicatrisation ne réclame que quelques jours; il en est d'autres, au contraire, peu graves en apparence, dont le traitement se trouvera prolongé par des circonstances fortuites, étrangères à la volonté de

l'auteur des blessures, et dont rationnellement il ne peut porter la peine; telles sont l'imprudence du blessé, sa mauvaise constitution, ses prédispositions maladives, l'impéritie du chirurgien, certaines conditions de température ou de saisons, etc., et qui n'emportent pas moins, pour l'accusé, la peine infamante.

Je ne terminerai pas ces réflexions, Messieurs, sans vous entretenir de la singulière interprétation donnée par quelques légistes sur l'incapacité de travail admise par la loi. Selon eux, elle n'existe (et c'est évidemment torturer la pensée du législateur) que lorsqu'elle prive le blessé de l'usage habituel du membre qui lui est le plus utile dans l'exercice de sa profession. Ainsi, un manouvrier privé de l'usage d'un membre et inhabile à s'en servir, est, pour eux, protégé par la loi, tandis qu'un peintre, un commis ou tout individu chez lequel l'emploi du membre supérieur est indispensable, ne jouira pas du bénéfice de l'application légale, si le hasard veut que les membres inférieurs soient seuls le siége des blessures, attendu, disent certains avocats, que les blessés peuvent travailler assis et n'interrompre en aucune manière leurs occupations habituelles. Mais encore faut-il qu'ils jouissent du libre exercice de leurs jambes pour se rendre à leurs travaux!

Enfin, Messieurs, pour combler la mesure de cette absurde violation du principe qui garantit la sûreté individuelle, j'ai vu des blessures reçues par des gens aisés, contre lesquels certains défenseurs soutenaient qu'il n'y avait pas lieu d'accorder de dommages-intérêts, par ce seul motif qu'étant riches, et ne se livrant habituellement à aucune espèce de travail, l'incapacité légale ne pouvait les concerner. Je livre à vos réflexions ces sophismes pour en faire justice, bien convaincu qu'il ne peut exister aucun tribunal capable de les accueillir.

De 1832 à 1837, le total des blessures ayant exigé la rédaction d'un rapport, est de 123, savoir : 103 occasionnées

volontairement dans des rixes, 10 accidentelles ou par imprudence, 10 autres, enfin, par suite de rebellion contre la force armée.

Le nombre des hommes est de 87, et celui des femmes de 36, chiffre considérable eu égard aux habitudes, à la faiblesse physique de ces dernières; mais il ne faut pas omettre que ce tableau est composé d'individus appartenant à la classe ouvrière, et que, dans celle qui lui est supérieure par l'éducation, la constatation des sévices est un phénomène qu'on dissimule avec le plus grand soin.

Les professions ne semblent pas avoir une importance notable sur le total des blessures; toutefois, celles dont le chiffre est le plus élevé, sont, pour les hommes, les suivantes: ouvriers du port, tisserands, charcutiers, marins, bouchers, sergents de ville; et, pour les femmes, celles de filles publiques, de couturières (nom que prennent d'ordinaire les prostituées pour dissimuler leur infamie.)

La nature des lésions le plus fréquemment observées est dans l'ordre suivant: l'ecchymose plus ou moins répétée sur le même individu, les fractures des membres, des côtes, du col du fémur, les plaies pénétrantes des cavités, les plaies de tête par instruments tranchants, piquants ou contondants, les morsures d'animaux, la lésion des organes sexuels, les plaies par arrachement, etc.

Les causes qui les déterminent le plus ordinairement sont les contusions par suite de coups de poings, de pieds, de bâton, de sabot, de marteau, de fouet ou tout autre corps dur, puis les plaies par des instruments tranchants et piquants de toute espèce.

La cause occasionnelle la plus fréquente est l'ivresse; elle produit à elle seule les 3/4 des blessures.

L'année 1832 en fournit........... 22.
1833.................. 15.
1834.................. 33.

L'année 1835 en fournit........... 23.
1836...................... 8.
1837...................... 22.

L'influence des mois se présente ainsi : juin, fevrier, decembre, janvier, août, mars, juillet, avril, novembre, mai, septembre et octobre. Considerée par saisons, je trouve : hiver 42, printemps 35, été 28, automne 18.

Il est facile d'expliquer la recrudescence des blessures avec certains mois; elle coïncide avec des fêtes chômées par le peuple; ainsi, l'ivresse, le tapage et les blessures qui en resultent, s'observent au moment des fêtes champêtres, du carnaval où la licence et les excès sont extrêmes, en decembre où le froid rigoureux est combattu par l'abus des alcooliques, en janvier où les etrennes doivent être consommées avant la reprise des travaux, etc. On devait à l'avance le prevoir, et l'experience le prouve arithmétiquement. Il est inutile de dire que les sections les plus populeuses sont celles qui en offrent le plus grand nombre.

Chapitre III.

Asphyxies.

Me voici arrivé, Messieurs, à l'un des points les plus importants de la tâche que je me suis tracée; je vais vous entretenir des asphyxies, c'est-à-dire des décès causés par la submersion, la suspension, les gaz non-respirables et la privation d'air. Comparé au précédent, ce tableau, Messieurs, est véritablement affligeant, car il s'éloigne peu du total déja trop considérable des blessures; il s'élève à 120. Pour peu qu'un doute, à cet egard, s'elevât dans vos esprits, je me ferais un devoir de vous soumettre tous les renseignements désirables.

J'ai apporté, dans cette recherche, la plus minutieuse attention, et voici le résultat qu'elle m'a donné.

Asphyxie par submersion.......	100.
— par suspension.......	16.
— par la vapeur du charbon	2.
— par défaut d'air......	1.
— par méphytisme......	1.
Total.	120.

J'ai noté avec soin les causes de ces diverses espèces, et voici les renseignements que je me suis procurés.

Sur 100 asphyxies par submersion,

48 ont eu lieu accidentellement, soit en se baignant, soit en lavant à la rivière, soit en travaillant au débarquement des marchandises, soit en traversant l'espace qui les séparait des navires sur des planches trop mobiles, étroites ou glissantes, soit à bord des navires ou des embarcations mal dirigées, soit dans un état d'ivresse;

36 sont restées tout-à-fait inconnues ou trop conjecturales pour être admises;

7 volontairement par misère;

1 par des chagrins domestiques;

2 par aliénation mentale;

1 par suite d'une grossesse dont la publicité devait la déshonorer;

1 par désespoir de ne pouvoir guérir d'une maladie chronique;

1 par des revers de fortune;

3 par infanticide.

Sur 16 asphyxies par suspension,

7 reconnaissent pour cause l'aliénation mentale;

3 l'hypocondrie;

2 des chagrins domestiques;

2 un dégoût de la vie, par suite de maladies chroniques;

1 par ivresse.

1 seule est restée absolument inconnue.

Sur 2 asphyxies par la vapeur du charbon,

1 avait été provoquée par l'abandon d'une personne aimée;

1 autre, par la crainte de poursuites judiciaires.

Une asphyxie par méphytisme était due au dégagement abondant de l'hydrogène sulfuré dans la vidange d'une fosse d'aisance.

Enfin l'asphyxie par défaut d'air avait été produite par la compression involontaire du corps d'une mère endormie sur son nourrisson.

Sur 120 asphyxies, se trouvent 96 hommes, 17 femmes et 7 enfants.

La condition sociale était ainsi répartie : mariés 38, veufs ou célibataires 43, sans renseignements 39.

Pour la submersion, j'ai trouvé 90 hommes et enfants, et 10 femmes.

Pour la suspension, 11 hommes et 5 femmes.

Pour l'asphyxie par le charbon, 2 femmes.

Par le méphytisme, 1 homme.

Par défaut d'air, 1 enfant.

La comparaison des âges donne, de la naissance à 10 ans 3.

De 10 à 20	6.
De 20 à 30	14.
De 30 à 40	42.
De 40 à 50	38.
De 50 à 60	13.
De 60 à 70	3.
De 70 à 80	1.

9	ont été constatées en	1832.
37	en	1833.
13	en	1834.
20	en	1835.
23	en	1836.
18	en	1837.

L'importance des mois se présente dans l'ordre suivant : Juillet, juin, décembre, août, janvier et mars sur la même ligne ; septembre, avril et mai dans la même proportion ; février, novembre et octobre.

Les saisons se classent ainsi :

Été	41.
Printemps	32.
Hiver	25.
Automne	22.

Une observation importante doit avoir lieu pour les quartiers qui ne suivent pas la marche ordinaire : ce sont, dans ce cas, les plus voisins du port qui sont le plus chargés ; ainsi, le 7ᵉ arrondissement, s'étendant de la cale St-Éloi à la barrière du Hâvre, en offre 58 pour sa part : après lui viennent les 1ᵉʳ et 6ᵉ. Le 5ᵉ et le 4ᵉ, où les travaux sont moins considérables, n'en présentent qu'une proportion très faible.

En étudiant les résultats statistiques de l'asphyxie par submersion, vous avez pu vous convaincre, Messieurs, que la moitié environ est la conséquence de causes accidentelles, et, sur 36 restées inconnues, je suis fondé à croire que la même proportion au moins devait exister, car l'absence des signes qui caractérisent la mort violente et de motifs connus de suicide, est bien faite pour déterminer en faveur de cette opinion.

Or, pour diminuer le nombre de ces causes, puisqu'il est impossible d'en empêcher complètement la reproduction, il faudrait, d'abord, non pas établir, mais faire exécuter avec sévérité les règlements de police qui prohibent la natation dans l'enceinte de la ville. Je suis toutefois forcé de reconnaître qu'il est impossible de prévenir tous les accidents de ce genre, attendu que quelques cadavres repêchés dans la Seine, sont ramenés dans le port par le courant, tandis que

la submersion a eu lieu en dehors des barrières, où la surveillance est impraticable.

2° Il faudrait encore contraindre les capitaines de navires à etablir plus solidement, du quai à leur bord, des rampes aux ponts qu'ils jettent, pour prevenir la chute des matelots charges de fardeaux trop pesants, en etat d'ivresse, ou pris de vertiges.

3° Ne permettre en aucune manière la conduite des canots à des hommes ou enfants inexpérimentes, à moins d'avoir à bord un marinier connu par son habileté.

4° Établir une surveillance exacte de quelques hommes de poste qui pourraient porter un secours immédiat aux individus tombes à l'eau accidentellement ou dans une intention de suicide.

Dans un travail particulier soumis à M. le préfet par le conseil de salubrité, en 1832, nons avons prouvé, le docteur Pouchet et moi, que, depuis 8 années, nous ne connaissions pas de noyes rappelés à la vie par les secours de l'art, dès que la submersion avait dépassé quelques minutes. Ce fait est douloureux à avouer, mais il n'en est pas moins vrai, et tient à des circonstances qu'il serait facile de faire tourner à l'avantage des asphyxiés par submersion.

Comparant les heureux résultats de l'administration des secours publics en Angleterre, où, depuis 35 ans, cinq mille victimes ont été arrachées à la mort, nous avons prouvé, par l'autorité de l'exemple, qu'il existait quelques observations de revivifications de noyés après 6 heures et même 8 heures de submersion; que, par conséquent, loin d'être découragés par de nombreux insuccès, les hommes de l'art devaient apporter un soin nouveau et tout particulier à l'administration bien dirigée des secours. Pour faciliter l'exécution d'une mesure si importante, nous exposions à M. le Préfet, dont les bienveillantes intentions et les lumières étaient favorables à notre projet, les moyens nécessaires pour parvenir à le réaliser;

en conséquence, nous rédigeâmes une instruction plus en harmonie avec les connaissances médicales actuelles, empruntée à nos voisins d'outre-mer, et dans laquelle nous livrions à la publicité les procédés à l'aide desquels ils avaient obtenu de si merveilleuses résurrections.

Déjà, Messieurs, un renouvellement complet dans le matériel et la direction des boîtes si improprement appelées fumigatoires, a rendu les secours plus faciles; mais leur inutilité sera complète si, comme nous l'avons réclamé pour notre ville, on n'ordonne pas deux constructions spéciales aux extrémités opposées du port, où se rencontreraient tous les genres de secours nécessaires en pareille occurrence. L'exécution de ce projet a jusqu'ici rencontré des obstacles indépendants de l'administration supérieure, et ne pourra être réalisée qu'au moment où le conseil municipal, approuvant nos vues philantropiques, aura voté les fonds convenables.

S'il nous était permis, Messieurs, d'émettre un vœu qui doit exciter la sympathie de tous les admirateurs du dévouement de Louis Brune, nous réclamerions, comme une faveur, que l'administration l'instituât chef de ce service de sauvetage. Les émoluments attachés à la création de cette place, joints à la pension qu'il doit à la munificence du conseil municipal, assureraient l'existence de notre héroïque concitoyen, en même temps qu'ils donneraient des garanties assurées à la nouvelle institution. Placée sous la sauve-garde de Brune, la sûreté du rivage ne laisserait rien à désirer.

Enfin, profitant de l'établissement de ces maisons de secours, nous espérons encore que, conformément au désir que nous avons eu l'occasion d'exprimer si souvent, on pourrait, sans augmenter la dépense, ériger, à l'extrémité de l'une ou l'autre de ces constructions, une morgue véritable, et non un simulacre de morgue comme celui qui existe, aussi insuffisant que peu convenable à sa destination.

La fréquence des asphyxies par submersion dans notre ville, rend, Messieurs, la question soulevée par le conseil de salubrité aussi grave qu'importante, et les résultats qu'il me sera possible de vous faire connaître plus tard, me permettront, je l'espère, de vous indiquer un chiffre moins élevé, dès que les améliorations proposées auront permis aux médecins chargés de la direction de ce service, de lui donner tous les développements dont il est susceptible. Rouen n'aura rien, sous ce rapport, à envier à la capitale, dans laquelle se trouvent réunis les moyens de secours qu'offre la métropole de la civilisation.

Il me reste une remarque importante à faire relativement à l'âge, c'est que, de 30 à 50 ans, on observe les 2/3 du nombre total des noyés ; n'est-ce pas l'âge, en effet, du travail, de la force, où les passions ont un caractère plus positif, plus déterminé? mais aussi c'est celui où les pertes sont le plus sensibles, le plus regrettables ; car, à cette époque, l'utilité politique de l'homme présente pour la société un haut intérêt ; il ne donne plus des espérances pour l'avenir, il les accomplit pour le présent.

L'année 1833, remarquable par le nombre des asphyxies par submersion, correspond à une élévation peu commune de la température, favorable aux accidents provenant de la natation, lesquels sont toujours en raison directe de l'état thermométrique de l'atmosphère. C'est dans l'été et pendant le mois de juillet que j'en ai constaté le plus.

Après la 7e, la 1re division de police, étendue du Pont de Pierre au val d'Eauplet, c'est-à-dire sur une longueur considérable de la rive droite du fleuve, présente pour sa part un tiers des décès ; la difficulté de la surveillance étant toujours en rapport avec l'espace sur lequel elle doit s'exercer.

En résumé, la somme des asphyxies par submersion est à celle des décès que j'ai constatés, comme 3 est à 8, même

un peu plus; et la moyenne proportionnelle, de 20 par année pour les cinq huitièmes de la ville, proportion bien fâcheuse comparée à la mortalité en général.

Chapitre IV.

Aliénation mentale.

Durant l'espace de temps où ces observations ont été faites, j'ai été appelé à constater l'état mental de 71 individus seulement; je me sers à dessein de cette expression, car ceux que je n'ai pas reconnus aliénés ou assez aliénés pour être mis en état de séquestration, ne figurent pas dans ce tableau.

Sur 71 on compte 26 hommes et 45 femmes, dont 33 mariés, 19 veufs, 17 célibataires et 2 inconnus.

Savoir :

14	en.	1832.
8	en.	1833.
6	en.	1834.
9	en.	1835.
9	en.	1836.
25	en.	1837.

L'ordre dans lequel se présentent les mois est le suivant : décembre, juillet, février, mai, août, mars et juin, avril et septembre, janvier, octobre et novembre.

Par saisons, on en compte :

21	en été.
21	en hiver.
17	au printemps.
12	en automne.

L'influence du quartier diffère de celle observée dans les tableaux précédents : ce sont les 7ᵉ, 1ʳᵉ, 6ᵉ et 2ᵉ divisions qui en ont fourni la plus grande quantité.

Les causes de l'aliénation mentale ont été, depuis longtemps, distinguées en physiques et morales, bien que les premières soient improprement dénommées, car elles participent des unes et des autres; c'est-à dire qu'une cause physique étant le point de départ, réagit sur l'encéphale et développe l'affection mentale dans des conditions données, ou favorisées par des prédispositions individuelles particulières. C'est pourtant la seule désignation sous laquelle on puisse les indiquer. Ainsi, dans les recherches que j'ai l'honneur de vous présenter, j'ai rencontré l'étiologie dans les proportions suivantes :

Onanisme	1.
Priapisme	1.
Nymphomanie.	2.
Hystérie.	7.
Habitude d'ivresse	14.
Chagrins	3.
Ambition déçue	1.
Maladies organiques du cerveau. . . .	4.
Epilepsie	4.
Idiotisme congénial	4.
Conformation vicieuse du crâne . . .	5.
Exaltation religieuse	4.
Remords d'un vol commis	1.
Lecture de romans	1.
Hypérémie cérébrale	3.
Misère	2.
Revers de fortune	2.
Hypocondrie	2.
Penchants contrariés	1.
Démence sénile	1.
Maladies chroniques	2.
Suites de couches	2.
Rechutes	1

Ainsi, sur 71 aliénés, ou plutôt sur 67, à cause de 4 rechutes, j'ai reconnu seulement 15 causes morales, sans avoir pu constater deux fois l'hérédité admise comme presque absolue par les auteurs.

Les formes sous lesquelles s'est présentée l'aliénation, sont celles-ci :

Démence	27.
Manie ou fureur	16.
Monomanie suicide	5.
Idiotisme	4.
Monomanie incendiaire	4.
Monomanie religieuse	4.
Monomanie homicide	3.
Monomanie ambitieuse	2.
Epilepsie	2.
Rechutes	4.

Tous ces aliénés ont été dirigés sur des hôpitaux spéciaux.

Pour compléter ces résultats, je devrais peut-être ajouter ici le total des aliénations indiquées aux articles asphyxies et suicides ; mais, comme la cause de ces décès m'a été seulement indiquée par des renseignements, qu'il m'a été par conséquent impossible de les soumettre à une vérification, je n'ai pas cru nécessaire d'augmenter inutilement l'étendue de ce tableau.

Vous avez pu remarquer, Messieurs, combien est considérable la quantité des femmes aliénées, proportionnellement à celle des hommes. C'est une observation faite depuis longtemps par les médecins qui se livrent exclusivement à l'étude de cette branche importante de la physiologie pathologique. La constitution nerveuse dont elles sont douées ; la susceptibilité souvent extrême qui accompagne le flux menstruel,

en sont les motifs principaux ; et un fait assez remarquable, c'est qu'elles sont plus fréquemment atteintes que les hommes de manie ou folie furieuse : la vivacité de leurs passions explique ce phénomène.

Quant à l'explication que nécessite l'énorme différence des aliénations constatées en 1837, avec celle des années précédentes, je me contente d'indiquer ce fait comme une singularité que je n'ose commenter.

Il n'en est pas ainsi de l'influence des mois ; d'une part, les excès alcooliques, l'abaissement de la température, excitants non équivoques de l'organe encéphalique, de l'autre l'action directe quoique opposée d'une excessive chaleur et de l'insolation; les excès de tout genre que développe février, époque des saturnales désignées sous le nom de carnaval ; la puissance non moins évidente du printemps sur le règne animal comme sur le règne végétal, donnent une solution satisfaisante de l'importance relative des mois de décembre, juillet, février et mai, dans le développement de la folie et de la supériorité des trois premiers trimestres sur le dernier.

La même cause donne encore l'explication de la fréquence des aliénations observées dans les 7e et 1re sections, lesquelles comprennent une population plus nombreuse, exposée davantage aux intempéries qui favorisent les troubles fonctionnels du cerveau.

J'ai eu l'honneur de vous faire observer, Messieurs, qu'il ne m'avait été possible de constater qu'une seule fois l'hérédité, quoique M. Esquirol l'indique comme très commune, et que cette opinion soit partagée par un certain nombre de praticiens. Notre résultat est consolant, puisqu'il nous démontre cette cause moins fréquente qu'on ne le pense en général.

La condition sociale des aliénés ne semble pas aussi indifférente. Le mariage n'y paraît pas étranger, puisque près de la moitié des malades étaient soumis à son influence. Cette

remarque, du reste, n'est pas nouvelle. Elle a été signalée en 1823 par M. Desportes, dans un rapport sur le service des aliénés de Paris.

Mes observations confirment encore ce fait indiqué par Georget, que les villes industrielles et manufacturières présentaient un nombre plus considérable d'aliénés que les autres.

On a prétendu, et c'est un fait que mes notes mettent hors de doute, que depuis quelque temps l'aliénation mentale allait en augmentant dans une progression rapide. M. Esquirol a cru que cette observation était plus apparente que réelle, mais il m'est impossible d'admettre les raisons sur lesquelles il se fonde, parce qu'elles sont absolument inapplicables à notre localité. Suivant lui, la maladie étant soumise à un traitement plus rationnel qu'autrefois, chacun s'empresse d'envoyer dans un hôpital spécial les malades, aussitôt qu'apparaissent les premiers symptômes; tandis qu'auparavant, les familles, pour ne point ébruiter une maladie si fâcheuse, gardaient les malades et les faisaient traiter à domicile. Mais, chez nous, Messieurs, l'augmentation du nombre des aliénés est réelle; les aliénés riches sont encore traités de la même manière ou envoyés à Paris dans des établissements en réputation, pour éviter la publicité d'un malheur qu'ils craindraient de voir divulguer dans leur ville natale. Or, Messieurs, sur le tableau que je vous soumets, ne figurent en aucune manière les aliénés opulents, traités comme pensionnaires à l'Asile départemental. Les individus soumis à mon observation appartiennent presque tous à la classe indigente, et, s'il fallait ajouter au total la population riche, qui se soustrait naturellement à notre investigation, le nombre en deviendrait bien plus considérable encore. Si la progression me paraît déjà si rapide avec un seul élément, bien plus forte serait ma démonstration, si j'avais la faculté de les réunir tous.

En recherchant les motifs de ce fâcheux accroissement, on peut les trouver, je pense, dans les chances, aujourd'hui si variables, du commerce et de l'industrie, qui compromettent à chaque instant l'existence des classes laborieuses; dans la concurrence qui s'établit dans toutes les professions, eu égard à l'accroissement sensible de la population; dans l'augmentation des besoins comparée à la diminution des ressources. L'état de civilisation est donc, et cette proposition n'est pas paradoxale, la cause de l'accroissement de la folie. Elle est particulièrement commune dans les pays libres, où l'attention publique, le choc des passions et des intérêts, les commotions politiques, etc., bouleversent les éléments de la société.

Ainsi, tout ce qui provoque ou stimule l'activité intellectuelle, devient pour la masse une cause d'aliénation; mais elle a peu de rapport, il faut en convenir, avec la population au sein de laquelle nos observations ont été recueillies. Si l'on pouvait douter de la solidité de mon argumentation, il me serait facile de prouver que, de tous les pays civilisés, l'Angleterre est celui qui renferme le nombre le plus considérable d'aliénés.

Contrairement à la plupart des écrivains qui se sont occupés de la folie, je trouve, comme causes déterminantes, près des quatre cinquièmes de causes physiques. C'est encore une particularité de la classe qu'il m'a été permis d'observer.

A ce nombre, Messieurs, si j'ajoutais, ce que je n'ai fait qu'indiquer, les aliénations terminées par asphyxie ou par un genre de suicide quelconque, vous verriez à quel nombre s'élèvent les aliénations mentales dans notre ville. Malgré les raisons que je vous ai exposées pour vous faire connaître le motif qui m'avait engagé à les passer sous silence, j'éprouvais quelque regret de n'avoir pas, sur le compte de ces aliénés, des documents plus précis; car, à de légères exceptions près,

qui touchent à un sentiment exagéré, peut-être, d'honneur et de considération, je considère le suicide en général comme une terminaison de l'aliénation mentale.

En opposition avec l'opinion de Fodéré, dont ce n'est pas la seule erreur, vous avez pu remarquer que, dans la classe pauvre, l'ivresse, où plutôt l'habitude de l'ivresse, est une cause assez commune de la folie.

Il n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé d'étudier les désordres fonctionnels des aliénés ; je laisse ce soin aux médecins spéciaux beaucoup plus compétents que moi en pareille matière ; car, pour moi, l'aliénation est une fantasmagorie dont les objets passent sous mes yeux avec trop de rapidité, pour être étudiés avec tout le soin qu'ils méritent. Il ne me reste, de cet examen, qu'une impression passagère que je note uniquement pour en tirer les conséquences qui me paraissent importantes sous le rapport de l'hygiène publique.

Dans les questions adressées aux malades, pour constater leur état, j'apporte, Messieurs, une attention toute particulière, et voici les raisons qui me font un devoir de cette habitude.

Il est une foule de gens qui, pour se débarrasser d'un parent ou d'un ami, à la succession duquel ils ont des prétentions plus ou moins légitimes, invoquent la folie comme moyen de séquestration. Si l'homme de l'art, désigné par l'autorité pour l'éclairer sur la réalité de l'affection, apporte quelque légèreté dans cette mission, il en résulte une atteinte grave à la liberté individuelle, dont on aurait droit, selon moi, de demander compte à celui qui l'a provoquée.

De plus, le nombre des aliénés indigents s'est accru dans une proportion si remarquable, depuis quelques années, que l'asile qui leur est consacré suffit à peine à les contenir, et que le budget municipal se trouve grevé d'une somme considérable pour l'entretien de ces malades ; or, dans l'intérêt des

contribuables, on ne peut apporter trop de sévérité dans les admissions, qui, en définitive, ne doivent être prononcées que lorsque les aliénés, par leur état, portent une atteinte directe à la sûreté ou à la tranquillité publiques, soit par leur violence, soit par les craintes d'incendie, qu'un grand nombre d'entr'eux excite à juste titre. Pour l'administration surchargée déjà de tant de sacrifices, la pension de cette population exceptionnelle, abandonnée depuis peu par le gouvernement aux communes, est une de ces plaies contre l'aggravation desquelles on ne saurait exercer une surveillance trop attentive.

Ne croyez pas, Messieurs, que la mission qui m'est souvent confiée soit toujours aussi facile qu'on pourrait le supposer. L'interrogatoire des aliénés présente parfois des difficultés qui naissent, ou des influences étrangères à l'aliéné, ou de l'adresse de ce dernier qui cherche à dépister l'interrogateur prévoyant le résultat de sa visite, ou de son refus absolu de répondre aux questions qu'on lui adresse, ou d'une monomanie qui ne se révèle que dans des circonstances données, son intelligence, du reste, paraissant aussi complète qu'on puisse le désirer.

L'un des phénomènes que j'ai le plus fréquemment rencontrés, est l'hallucination quand iln'existe pas ; je m'efforce d'analyser les réponses du prétendu aliéné, de manière à me former l'idée la plus nette possible de l'état de ses perceptions, de son jugement, de sa mémoire, de son imagination, de son caractère, de ses passions, de ses habitudes aussi bien que de son attention, faculté dans la lésion de laquelle M. Esquirol fait consister la folie, quoique cette erreur ait été victorieusement combattue par Gall.

Il faut, Messieurs, une grande habitude pour discerner la folie de ces manies passagères, résultant d'un accès d'ivresse, d'un délire aigu, produit de phlegmasies cérébrales.

D'ailleurs, comme on le sait, la folie peut être simulée, dissimulée, imputée ou méconnue.

Simulée, pour échapper à des condamnations qu'un délit ou un crime ont méritées, ou par misère, par paresse, dans le but d'être admis dans un hôpital où les besoins seront satisfaits sans travail : j'en ai plusieurs fois observé.

Dissimulée, presque toujours par le véritable aliéné, qu'on parvient rarement à tromper sur le danger que court sa liberté. C'est la cause de dissimulation la plus commune.

Parmi les individus qui déjà ont fait à l'Asile un séjour plus ou moins prolongé, il en est peu qui ne craignent d'y être réintégrés ; j'en excepterai toutefois deux femmes aliénées qui m'ont exprimé un désir bien vif d'y être reconduites ; étonné d'abord de cette singularité, je ne tardai pas à reconnaître que l'hystérie était la cause principale de cette anomalie.

La folie est imputée par des individus qui veulent jouir prématurément du peu de bien que possède le prétendu aliéné, ou se débarrasser d'un importun depuis long-temps à leur charge, ou enfin pour mettre à profit un testament fait en leur faveur, au préjudice d'héritiers légitimes.

Il est rare que je prenne en considération les renseignements fournis par l'enquête, tant est grande ma crainte de céder à des apparences qui pourraient être si défavorables à l'individu qu'on me présente comme aliéné ; la médecine, au 19e siècle, ne doit plus renouveler la mystification de M. de Pourceaugnac.

L'état de l'intelligence, des passions, de la physionomie et des gestes, doit concourir à former la conviction. Je me rappelle un aliéné qui, pendant trois quarts d'heure interrogé, ne me permit en aucune manière de discerner sa folie, et dont un seul geste finit par trahir l'aliénation ; mais l'inégal partage de l'intelligence attribué par la nature à chacun de nous, un jugement faux, des idées bizarres, des opinions

ridicules, ne constituent pas toujours la folie, et c'est ce qui doit être toujours présent à l'esprit du médecin. Je ne saurais, en effet, trop insister sur cette circonstance indiquée plus haut, qu'il est des aliénés assez adroits pour reconnaître du premier coup d'œil le but de l'expert, et assez intelligents pour se tenir en garde contre toutes ses attaques.

Dans cette recherche, Messieurs, j'apporte donc une sévérité et une attention d'autant plus scrupuleuses, que la législation ne contient aucun article qui condamne les aliénés à la séquestration, avant leur interdiction légale. Hors de ce cas, c'est donc une détention arbitraire, une atteinte portée à la liberté individuelle; mais partout elle a été tolérée, en confiant au médecin le soin d'éclairer l'administration. Le pouvoir discrétionnaire immense, confié à l'homme de l'art sur ses semblables, tout en ennoblissant sa mission, lui confère donc une responsabilité énorme, dont sa conscience est le seul juge.

L'intérêt des malades, celui des familles, la sûreté publique, sont les seuls motifs qui puissent autoriser cet abus de pouvoir. L'interdiction a d'ailleurs ce grave inconvénient de rendre public ce que les familles ont tant d'envie de cacher. Pour concilier toutes ces difficultés, l'un de nos plus savants et regrettables confrères, Georget, si prématurément enlevé à la science, avait proposé une interdiction provisoire, prononcée sur la demande du conseil de famille, par le juge-de-paix assisté de deux médecins, l'un choisi par l'autorité, l'autre par les parents. C'était un excellent moyen de prévenir l'abus d'une interdiction définitive, la perte d'un temps précieux, la publicité, et beaucoup de frais; de garantir la liberté individuelle, d'empêcher que les aliénés pussent devenir victimes de la mauvaise foi ou de la friponnerie. [1]

[1] Ces réflexions étaient écrites avant la promulgation de la loi du 6 juillet 1838.

Pour légitimer l'interdiction suivant la loi, il faut un état *habituel* de folie, et, dans la majorité des cas, il n'est que temporaire.

Enfin, Messieurs, lorsque, dans les circonstances difficiles, l'interrogatoire ne peut éclairer le médecin, c'est à l'observation suivie et à l'enquête qu'il doit réclamer les lumières dont il est complètement dépourvu, et, dans le rapport sur lequel l'autorité est appelée à prononcer, il ne suffit pas, comme on le fait généralement, de dire que tel individu est aliéné, mais il faut encore indiquer, dans des considérations les plus étendues possibles, les signes à l'aide desquels on a été amené à reconnaître l'aliénation.

Je me suis peut-être trop longuement étendu sur cet article; mais j'en demande pardon à l'Académie, en faveur de l'importance du sujet.

CHAPITRE V.

Suicides.

J'ai eu l'honneur de vous prévenir, Messieurs, que je me trouvais dans l'obligation de noter un certain nombre de suicides déjà indiqués aux chapitres asphyxie et aliénation, pour vous donner le chiffre exact des morts volontaires observées depuis 1832, mais qui sera à déduire de la somme entière des rapports; leur nombre, dans une espace de 6 années, s'est élevé à 63, savoir 44 hommes et 19 femmes.

Le classement d'après les âges a donné la proportion qui suit :

de 10 à 20	1.
de 20 à 30	9.
de 30 à 40	21.
de 40 à 50	18.
de 50 à 60	12.
de 60 à 70	2.

Les causes se présentent dans l'ordre suivant :

Misère	10.
Chagrins domestiques	3.
Abandon	2.
Hypocondrie	4.
Poursuites judiciaires	1.
Souffrances physiques	6.
Aliénation mentale	20.
Revers de fortune	2.
Désespoir amoureux	3.
Pour dissimuler une grossesse	1.
Délire fébrile	1.
Habitude d'ivresse	1.
Désespoir d'être rappelé sous les drapeaux	1.
Crainte du déshonneur	1.
Hystérie	1.
Inconnues	6.

Considérés suivant le genre de mort, je trouve :

Asphyxie par submersion	13.
— par suspension	16.
— par la vapeur du charbon	2.
Empoisonnement par l'arsenic, les sels de cuivre, l'acide sulfurique, l'acétate de morphine	7.
Chutes d'un ou plusieurs étages.	14.
— De la côte Sainte-Catherine.	3.
Par armes à feu	4.
Section de la gorge par instruments tranchants, tels que rasoirs, tranchets, couteaux d'amputation ; des artères humérales à l'aide de ciseaux	4.

Suivant les saisons :

1er Trimestre	14.
2e	21.
3e	14.
4e	14.

L'ordre des mois se présente ainsi :

Mai, juillet, décembre, janvier, mars, avril, juin, août, septembre, novembre, février et octobre.

J'ai observé :

10 suicides	en 1832.
10	en 1833.
11	en 1834.
9	en 1835.
16	en 1836.
7	en 1837.

En jetant un coup d'œil sur ces données statistiques, on peut remarquer qu'elles ne confirment pas la théorie qui attribue presqu'exclusivement à la jeunesse, l'aveuglement des passions, le mépris et le dégoût de la vie; c'est principalement de 30 à 60 ans que se présente le plus grand nombre de suicides. Ainsi ces données s'écartent peu des résultats que nous avons signalés dans les chapitres précédents, lesquels démontrent que l'âge auquel la vie de l'homme est entourée de plus d'écueils, est constamment de 30 à 60, mais plus particulièrement de 40 à 50 ans.

Que le printemps est la saison de l'année la plus favorable à cette exaltation cérébrale qui produit l'aliénation, et trop souvent, comme conséquence immédiate, le suicide.

Que l'année 1836 a été féconde en événements de ce genre, sans qu'il soit possible d'expliquer la cause de ce fâcheux accroissement.

Je ne saurais terminer cette aride nomenclature, sans communiquer à l'Académie quelques particularités curieuses ou importantes qui ont accompagné certains suicides.

Parmi les suicides par suspension, il en est, je dirai presque un quart, chez lesquels la strangulation a été opérée à l'aide d'un lien placé à une hauteur moins considérable que celle du pendu. Dans ce cas, les genoux fléchis suivant un angle plus ou moins fermé, permettaient facilement à l'individu d'arrêter la strangulation, si sa détermination de mourir n'eût point été aussi bien arrêtée. Je me rappelle, entr'autres, une femme pendue au moyen d'une corde qu'elle avait attachée au pied de son lit, chez laquelle les talons touchaient le sol, tandis que la tête n'en était distante que de trois pieds environ.

Je dois à la bienveillance d'un confrère, médecin en chef d'un hospice d'aliénés, la communication d'un fait plus extraordinaire encore; c'est celui d'un aliéné auquel une certaine liberté avait été accordée dans l'établissement, en considération de sa douceur, qui fut trouvé pendu dans la buanderie, sous une de ces cuves peu élevées, soutenues à l'aide d'un trépied qui n'avait pas plus de 23 à 24 pouces de hauteur. L'extrémité libre du lien avait été passée à l'une des branches du trépied servant de point d'appui, et le nœud coulant qui serrait le cou, n'était distant du sol que de 3 pouces environ. Le cadavre semblait couché à plat sur le dos; et l'aliéné, par la position de ses bras, n'avait évidemment opposé aucune espèce d'obstacle à la constriction de la corde.

Ainsi, Messieurs, se trouve démontrée, par un nombre considérable de faits authentiques, rapportés dans les annales de la science, la possibilité de cette étrange suspension.

Parmi les suicides par armes à feu, il en est de fort singuliers. J'en ai observé un chez lequel l'explosion d'un pistolet d'arçon, d'un fort calibre, et chargé depuis un grand nombre d'années, fit sauter la voûte entière du crâne, à la hauteur des bosses frontales, dans toute sa circonférence, de manière à représenter, par la netteté de ses bords, la section des os pratiquée d'un seul coup par un instrument

tranchant. La cavité du crâne vidée des organes qu'elle est destinée à protéger, semblait avoir été préparée comme pour une leçon d'anatomie.

Cette circonstance m'en rappelle une autre non moins remarquable, que j'eus occasion d'observer à la suite d'un duel au pistolet. L'avant-bras droit de l'un des combattants, probablement contracté avec force, avait été labouré par la balle de son adversaire, dans toute l'étendue de la face antérieure du membre, de manière que la peau rétractée, laissait béante une solution de continuité de trois pouces et demi de largeur, et présentait plutôt l'apparence d'un coup de sabre que d'une plaie par arme à feu. La blessure, du reste, n'était que superficielle et laissait intacte et à découvert, l'aponévrose anti-brachiale.

Je ne saurais faire une recommandation trop expresse aux hommes de l'art chargés de la visite des individus qui succombent à une mort violente, d'apporter, dans l'appréciation des circonstances soumises à leur jugement, la plus grande circonspection. Les faits suivants vont vous en démontrer la nécessité.

J'ai observé un vieillard chez lequel, depuis plusieurs jours, on avait remarqué des symptômes d'aliénation mentale, qui s'était pendu derrière la porte de son grenier, bien fermée en dedans à l'aide de verroux et d'une forte serrure. Le cadavre suspendu portait sur la poitrine 44 blessures plus ou moins profondes à la région antérieure. Le sang dont il était couvert, celui qui avait coulé en abondance sur le sol, tout pouvait faire supposer une lutte avant la mort. L'autopsie me fit reconnaître l'existence de deux énormes cavernes dans le poumon gauche, produites par la réunion des 44 coups d'instrument tranchant, à peu près au même point. D'après les recherches minutieuses auxquelles je me livrai, il fut constaté que ce vieillard, chez lequel la monomanie suicide était portée jusqu'à la plus complète insensibilité, s'était en

fermé, avait dirigé contre sa poitrine, et un grand nombre de fois, un mauvais couteau de cuisine; que, ne pouvant réussir à se donner la mort aussi promptement qu'il en avait le désir, il avait placé son couteau ensanglanté à la hauteur de sa tête, entre la toiture et le larmier, et avait enfin obtenu par la suspension, une mort trop lente à son gré.

Que fût-il advenu, Messieurs, si la porte du grenier, inaccessible à toute espèce d'escalade extérieure, n'eût pas été fermée en dedans? qu'on eût sans aucun doute attribué à un assassinat ce qui n'était que le résultat d'un épouvantable suicide.

En voulez-vous une autre preuve convaincante? Il y a quelques années, à Rouen, un praticien aussi distingué qu'honorable, fut sur le point de commettre une semblable erreur:

Un jeune homme, par des causes qui sont restées longtemps inconnues, se donne la mort. Il est trouvé dans sa chambre, étendu sur le parquet ensanglanté. Une épée placée non loin de sa main, démontre, par les traces de sang qui la couvrent, qu'elle est l'instrument à l'aide duquel le suicide a été consommé; mais, en mettant à nu le cadavre pour le soumettre à un examen plus approfondi, on trouve une blessure par instrument piquant et tranchant, sur la face antérieure gauche de la poitrine, au voisinage de la région du cœur. Mais quelle n'est pas la surprise du médecin, en reconnaissant à la face postérieure de la même cavité, plus de 20 blessures semblables (le nombre exact n'est pas resté dans ma mémoire). L'individu avait-il pu se faire lui-même de pareilles lésions, ou bien était-il tombé sous le fer d'un assassin? Je tiens de notre estimable confrère, M. Flaubert, à qui l'observation de ce fait intéressant appartient, qu'il n'eût pas hésité à se prononcer pour cette dernière opinion, si la clôture intérieure et volontaire de l'appartement n'eût rendu évident le suicide; et pourtant, sans sortir de l'ouverture antérieure de la poitrine, l'épée avait traversé plus de 20 fois le poumon gauche,

pour ressortir chaque fois de haut en bas, à travers les parties molles du dos, jusqu'à ce que mort s'ensuivît.

Vous apprécierez comme moi, Messieurs, toute l'importance qui s'attache à la révélation de ces faits. Ce ne sont pas seulement les suicides qui peuvent donner matière à des poursuites judiciaires. La médecine légale est encore dans son enfance, malgré les progrès dont elle est redevable au zèle des médecins légistes distingués de notre époque. D'autres faits, non moins intéressants, me restent à vous signaler.

En 1832, un cadavre est retiré de la Seine au bout de trois semaines de submersion : on sait, à n'en pouvoir douter, que l'individu décédé est parti de son domicile avec une certaine somme d'argent; qu'il est allé dans un cabaret où une rixe s'est élevée entre lui et un matelot étranger ; mais, comme les querelles entre ivrognes ont peu de durée, la réconciliation s'opère avant la fin de la soirée, et les deux antagonistes, complètement ivres, sortent ensemble vers minuit, pour retourner, l'un à Bonne-Nouvelle, l'autre à son bord. Tous deux disparaissent sans qu'on puisse obtenir sur leur compte le moindre renseignement.

Au bout de trois semaines, comme je le disais tout à l'heure, le cadavre de l'habitant est retiré de la Seine. Ses vêtements ne contiennent plus l'argent dont il devait être porteur. Nul doute, il a été volé et précipité dans le fleuve à la faveur de la nuit.

L'autopsie ne révèle aucune trace de violence ou d'une lutte ayant précédé la mort ; seulement, la face interne de l'estomac présente des altérations jaunâtres, avec désorganisation de la muqueuse, absolument analogues à celles qu'on rencontre à la suite de l'empoisonnement par l'acide nitrique. L'analyse chimique, faite avec soin, prouve qu'il n'y avait point eu d'empoisonnement ; mais que cette coloration insolite résultait, ainsi que l'altération de la muqueuse, d'une

affection antérieure à la mort, mais rendue plus évidente par la décomposition cadavérique. L'assassin présumé, à l'arrestation duquel la justice attachait d'abord une haute importance, est saisi et raconte tout naturellement ce qui s'est passé :

Au milieu de l'obscurité, le plus ivre des deux voyageurs avait pris le parapet du fleuve pour la tête du pont de bois, et s'était involontairement précipité dans l'eau ; son camarade, effrayé, rappelant à sa mémoire toutes les circonstances fâcheuses qui pourraient faire naître contre lui des soupçons, avait pris la fuite pour échapper aux recherches de la justice. L'argent disparu avait été dépensé au cabaret. Tous ces aveux, vérifiés, détruisirent l'échafaudage des présomptions élevées contre l'accusé, et démontrèrent combien d'erreurs de bonne foi, mais bien graves par leurs conséquences, peuvent être commises.

Un exemple de plus ne fatiguera pas, j'espère, votre attention : son importance sera mon excuse. Je suis heureux à cet égard de pouvoir invoquer le témoignage de notre savant confrère M. Girardin, dans une affaire où nous fûmes sur le point de commettre la plus grave de toutes les erreurs.

Deux époux vivaient depuis long-temps en mésintelligence ; un soir, le mari, rentré de son travail, mange une soupe préparée par sa femme ; soit par mauvaise disposition, soit par tout autre motif, il se plaint du goût particulier de cette soupe, mais cependant l'avale tout entière.

Le lendemain matin il est trouvé mort dans son lit. Vers la ruelle du lit, sont répandues sur le sol des matières rejetées par le vomissement. La femme déclare ne s'être point éveillée et n'avoir eu aucune connaissance du décès, moins encore de la cause qui l'a provoqué.

L'aspect extérieur du cadavre démontre que des convulsions ont dû précéder la mort ; la face est contractée par la douleur ; les jambes et les cuisses sont fortement fléchies,

les poignets contournés, le ventre extraordinairement balloné.

Assisté du docteur Bechet, je pratique l'autopsie, et nous trouvons une désorganisation complète de l'estomac, vers la grande courbure duquel nous reconnaissons, à la partie moyenne, une perforation entourée d'un cercle inflammatoire, laquelle a donné lieu à un épanchement mortel. L'intestin grêle participe aux mêmes altérations.

Les conclusions de notre rapport établissent que les soupçons d'empoisonnement sont fondés, et qu'il est urgent de procéder, sous le plus bref délai, à l'analyse des matières recueillies dans la cavité abdominale et sur le sol.

M. Girardin, désigné par l'autorité judiciaire pour accomplir cette opération, et auquel nous avions été adjoints, se livra à la série d'expériences qu'exigeaient ces recherches.

En opérant sur une certaine portion des matières alimentaires, il reconnut, à l'aide des réactifs convenables, la présence de l'arsenic. Déjà, sur ce premier indice, nous nous disposions à faire prévenir M. le procureur du roi, lorsque, par une prudence qu'on ne saurait trop louer, M. Girardin, renouvelant l'expérience d'une autre manière, fut surpris de l'action insolite d'un réactif qui ne donnait pas un résultat confirmatif de sa première observation. A force de recherches, nous parvînmes à découvrir que l'arsenic n'existait en aucune façon dans les matières suspectes, mais bien dans de l'acide nitrique impur, employé d'abord comme réactif.

Puissent, Messieurs, ces observations n'être pas perdues pour la science, et devenir un enseignement utile pour les hommes de l'art!

Je terminerai la digression dans laquelle j'ai été entraîné, par une remarque relative au courage déployé au moment de l'exécution de certains suicides, et qui révèlent le degré d'insensibilité auquel on arrive, lorsque l'exaltation cérébrale est à son *summum* d'intensité; démonstration nouvelle de l'état

d'aliénation qui préside généralement au suicide. L'exemple du vieillard dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, n'est pas assurément le moins remarquable. J'y joindrai pourtant celui d'un jeune médecin suédois, qui, par un motif ignoré, se donna la mort à l'hôtel de Bourgogne.

Il saisit, étant couché, un couteau d'amputation avec lequel il se traverse la poitrine de part en part, le retire fumant de la plaie, et le lance avec tant de force loin de lui, que la pointe de l'instrument va se fixer à un demi-pouce de profondeur, sur le lambris existant à l'extrémité opposée de l'appartement.

Il en est de même d'une femme qui eut le courage de s'ouvrir, au pli du coude, les artères brachiales à plusieurs reprises, avec de mauvais ciseaux qui avaient mâché la plaie plutôt que coupé les téguments.

Chapitre VI.

Crimes et délits.

Dans ce chapitre, Messieurs, il m'est impossible d'adopter la marche suivie dans les autres tableaux. Les raisons qui motivent ce changement, sont :

Que l'intervention de mon ministère a été aussi souvent réclamée par les officiers du parquet que par les commissaires de police, et que je n'ai pas conservé fidèlement les notes relatives à l'âge et au quartier.

En second lieu, que la statistique annuelle, publiée par les soins du garde-des-sceaux, sur l'état de la justice criminelle en France, rend mes observations tout-à-fait insignifiantes. Toutefois, je n'ai pas cru devoir les négliger, attendu qu'elles expriment une portion assez notable des crimes ou délits dans notre localité, et prouvent d'une manière incontestable l'influence des lumières et d'une police vigilante, sur la production des crimes dans les grandes villes.

Ainsi, pendant 6 années, j'ai pu constater 20 crimes ou délits, savoir :

5 assassinats.

4 infanticides, dont un étranger à l'arrondissement.

7 viols.

4 attentats à la pudeur (pédérastie).

La nature des assassinats commis par 5 hommes, comprend : une précipitation d'un lieu élevé, une section du cou, un coup de couteau, une mutilation du crâne et un coup de pistolet.

Les causes qui les ont provoqués, sont le vol, un attentat à la pudeur, l'ivresse, l'aliénation mentale, enfin un sentiment de vengeance.

Sur 4 infanticides, 3 reconnaissent pour cause déterminante l'asphyxie par submersion; le dernier, l'action vulnérante et mortelle d'un corps contondant.

Sur les 7 viols et les 4 attentats à la pudeur, les seules remarques que j'aie faites, sont relatives à l'âge des victimes, ainsi :

1	....	de 4 ans.
1	....	de 5 ans.
2	....	de 7 ans.
1	....	de 8 ans.
2	....	de 11 ans.
2	....	de 12 ans.
1	....	de 13 ans.
1	....	de 17 ans.

Contrairement à l'observation du docteur Villermé, l'importance des saisons a suivi un ordre absolument inverse, c'est-à-dire que le premier trimestre, comparé aux autres, offre à lui seul les deux tiers de la totalité des viols ou attentats à la pudeur. Conséquences faciles à expliquer, puisque le froid détermine sur l'encéphale des effets analogues à ceux provoqués par la chaleur, et surtout pendant les longues

nuits d'hiver, si favorables à l'accomplissement des actions coupables

Ici, Messieurs, se terminent mes notes statistiques Vous serez peu surpris de ne me voir établir aucune moyenne proportionnelle : j'ai eu déjà l'honneur de vous en déduire les raisons, fondées sur l'inexactitude du chiffre que j'aurais à vous présenter, puisque l'égalité actuelle de la population des arrondissements de police n'est qu'apparente. Il est évident, par exemple, que le 8e, celui de St.-Sever, est du double plus populeux que le 2e.

Un travail plus important me semblait devoir être fait, c'était celui de comparer les décès à la population relative de chaque arrondissement. J'ai voulu l'entreprendre, mais j'ai bientot été contraint de l'abandonner comme une tâche aussi longue que pénible. Les changements récents opérés dans la classification des sections de police, ne permet plus de savoir le chiffre exact des habitants qui les composent, jusqu'à ce qu'un nouveau recensement soit pratiqué. L'administration municipale avait bien voulu m'accorder toute facilité possible pour compulser les registres électoraux et vérifier le nombre des habitants, rue par rue, maison par maison; mais j'avoue que l'intérêt du résultat ne m'a pas paru devoir compenser l'immensité du travail et les obstacles que présente la délimitation nouvelle qui divise souvent une rue en deux quartiers différents de police, tandis qu'elle est entière pour la même justice de paix.

Pour résumer en peu de mots le but du travail que je viens de vous soumettre, j'ai voulu, Messieurs, vous prouver que, quelques faibles et incomplets que fussent les résultats obtenus, ils pouvaient encore entrer en ligne de compte, comme éléments authentiques, observés avec soin, d'une statistique généralement peu étudiée et peu connue. Que la comparaison de ces divers tableaux offrait des résultats souvent contra-

dictoires à ceux obtenus jusqu'ici, eu égard à la nature et aux habitudes des sujets observés.

Que, malgré le peu d'intérêt qui semblait devoir naître de ces renseignemens épars, il n'en restait pas moins un faisceau de plus de 500 observations, digne à tous égards de fixer l'attention.

En étudiant chaque sujet en particulier, je vous ai fait part des réflexions plus ou moins importantes qui en découlaient et des améliorations qu'il serait possible d'introduire dans certains services publics.

Les tableaux relatifs aux âges ont dû vous convaincre de cette règle presqu'invariable pour les suicides comme pour les décès involontaires ou accidentels; que l'âge qui paie à la nature le tribut le plus fréquent est celui de 40 à 50 ans, comme le plus exposé à la lutte des causes physiques et morales

Pour compléter ces considérations d'hygiène publique, je devrais, Messieurs, vous signaler l'influence des quartiers, celle de la population resserrée dans un espace trop peu étendu; l'étroitesse insalubre de la plupart des rues de notre ville, leurs sinuosités, la hauteur des maisons, l'influence permanente d'une mauvaise alimentation, de boissons falsifiées et des excès, causes si fréquentes de mort; mais j'avouerai que, tout en consentant à admettre la valeur de ces causes, je fais un sacrifice à l'opinion générale. J'ai vu les professions les plus dégoûtantes, l'habitation dans les lieux les plus malsains, ne produire aucune altération sur la santé, tandis que les maladies les plus graves, les plus meurtrières, sévissaient avec fureur sur des individus placés dans les conditions tout-à-fait opposées. Aussi, pour moi, depuis long-temps, la richesse, l'aisance, ou, en d'autres termes, les circonstances dans lesquelles elles placent ceux qui en jouissent, sont les conditions hygiéniques les plus assurées.

C'est avec un plaisir bien vrai que j'ai reconnu mes ob-

servations sur la classe ouvrière, conformes, en général, à celles publiées depuis dix ans, par MM. Villermé et Benoiston de Châteauneuf.

Enfin, il résulte encore des tableaux qui viennent de passer sous vos yeux, que la périodicité des saisons se trouve assez fidèlement reproduite dans ses effets considérés par rapport au développement des passions de l'homme, de son penchant aux excès, au crime, ou de ses dispositions à l'aliénation mentale ;

Que ce qui se rattache à l'espèce humaine, étudiée en masse, est de l'ordre des faits physiques. En effet, plus le nombre des individus qu'on observe est grand, plus la volonté individuelle s'efface et laisse prédominer la série des faits généraux, dépendant des causes en vertu desquelles existe et se conserve la société. C'est ce qu'avait parfaitement établi M. Quetelet en 1832. Il est, cependant, une distinction importante à faire, c'est que, si le système social subit l'influence de certains agents physiques, tout aussi bien qu'un système quelconque, il porte en lui, cependant, des causes morales bien capables de modifier cette influence, sinon puissamment, du moins d'une manière sensible. Obtenir ces modifications favorables, doit donc être le but des efforts des philanthropes.

—

PREMIER MÉMOIRE

SUR

LES PUITS ARTÉSIENS,

FORÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

PAR M. J. GIRARDIN,

Professeur de chimie à l'École municipale de Rouen, etc.

Depuis que les écrits de MM. Garnier et Hericart de Thury, ainsi que les concours des Sociétés d'Agriculture et d'Encouragement de Paris, ont rendu populaire l'utilité des puits artésiens, de tous côtés, des essais sans nombre ont été entrepris pour amener, à la surface du sol, ces eaux pures et salubres qui se rassemblent, coulent et se renouvellent sans cesse, à des profondeurs plus ou moins considérables de la croûte solide du globe. La plupart de ces tentatives, entreprises avec plus de soin et de prudence, à mesure que l'art du fontainier-sondeur a acquis plus de précision, ont été couronnées de succès : et, déjà, de nombreux établissements industriels, des villes tout entières, doivent aux eaux jaillissantes une plus grande activité ou une salubrité inconnue jusqu'alors dans ces localités. Maintenant que l'opinion publique est bien éclairée sur les avantages que procure presque toujours le creusement d'un puits artésien; que les particu-

liers aussi bien que les administrateurs reconnaissent les immenses services que ces forages rendent à l'industrie comme à la science, il est inutile de justifier l'opportunité des essais tentés dans notre département, et surtout à Rouen et à Elbeuf, pour la découverte de réservoirs souterrains. Nous nous garderons bien de reproduire et de discuter les différentes théories proposées pour l'explication des eaux jaillissantes ; cette question a été trop bien envisagée et débattue par MM. Héricart de Thury et Arago, entr'autres, et les écrits de ces savants académiciens sont trop répandus, pour qu'il soit nécessaire de revenir sur ce sujet. Ce que nous voulons, dans cette notice, c'est seulement ajouter quelques nouveaux faits à tous ceux qui composent actuellement l'histoire des fontaines artésiennes.

Avant tout, nous donnerons quelques détails sur ce qui a été fait pour l'importation, chez nous, de cet art merveilleux qui donne la vie partout où il s'exerce.

Sous l'administration de M. le marquis de Martainville, MM. les membres de la municipalité de Rouen, sentant la nécessité de répandre dans plusieurs quartiers de la ville une eau abondante et salubre dont ils sont entièrement privés, entrèrent en pourparler avec MM. Flachat pour le percement de plusieurs puits artésiens. Mais ces ingénieurs, après la reconnaissance des terrains, refusèrent de se charger de cette importante opération, persuadés que la formation de craie sur laquelle la ville repose devait avoir de 7 à 800 pieds d'épaisseur. Une pareille opinion, émanée de sondeurs habiles, n'empêcha pas toutefois qu'un particulier, M. Lecerf, brasseur dans la rue Martainville, entreprît de résoudre un problème devant lequel les gens du métier reculaient. Aidé seulement de M. Malteau, entrepreneur charpentier à Elbeuf, il poussa un trou de sonde dans un puits de sa cour, et parvint, après bien des obstacles, à rencontrer, à la profondeur de 67 mètres 3 (207 pieds 65), une nappe d'eau

qui jaillit à 65 centim. au-dessus du sol de la brasserie. Cette nappe existe dans des sables gris faisant partie de la formation du calcaire jurassique [1]. L'eau qui arrive de cette profondeur, est potable et dissout très bien le savon ; elle est plus pure que celle des fontaines de la ville : malheureusement, sa quantité est assez faible.

L'heureuse tentative de M. Lecerf rendit l'espoir à MM. Flachat, qui, bientôt après, conclurent, avec le Maire de Rouen, un marché pour le forage d'un puits dans le faubourg Saint-Sever. Dans le même temps, deux percements étaient entrepris, l'un à l'hôtel des monnaies, l'autre rue des Espagnols, chez M. Lafosse. Le premier fut arrêté à 17 mètres 4 décimètres dans des sables et glaises supérieurs à la craie ; le second à 6 mèt. 50 seulement, et ne traversa que les couches superficielles du sol. Tous deux donnèrent des eaux abondantes, mais calcaires et dures, qui ne s'élevèrent pas au-dessus du sol ; toutefois, elles furent et sont encore utilisées à l'alimentation de chaudières à vapeur.

Les évènements politiques de 1830, qui eurent pour conséquences, non seulement le changement de dynastie, mais encore le renouvellement de toutes les municipalités de France, vinrent empêcher l'exécution du marché passé entre la compagnie Flachat et M. de Martainville, agissant au nom de la ville ; mais un des premiers soins de la nouvelle administration municipale, à la tête de laquelle se trouvait M. H. Barbet, fut de reprendre le projet d'un puits foré ; et un nouveau contrat fut bientôt passé avec la même compagnie, qui s'engagea à établir, dans le faubourg Saint-Sever, une fontaine jaillissante donnant 50,000 litres d'eau potable par 24 heures, à la hauteur de 50 centimètres au-dessus du sol, pour la somme de 6,000 francs.

[1] Voir l'ouvrage de M. Passy, sur la *Géologie de la Seine-Inférieure*, et la Séance publique de la Société libre d'Émulation, pour 1830.

Le faubourg Saint-Sever fut choisi de préférence parmi tous les quartiers de la ville, pour le percement d'un puits artésien, d'abord parce que le niveau de ce faubourg étant le plus bas, on devait espérer que le banc de craie offrirait moins d'épaisseur que partout ailleurs, et qu'ainsi on pourrait atteindre les nappes souterraines avec moins de dépenses et plus de promptitude; et en outre, parce que c'est cette partie de la ville où le besoin des eaux potables se fait plus fortement sentir; en effet, aucune fontaine ne coule dans ce quartier : les habitants n'ont que des puits et des citernes, et les eaux des premiers sont très dures et calcaires.

Les travaux ne commencèrent que vers le milieu de l'année 1832, sous la direction de M. Flachat jeune. L'administration fit choix, pour l'établissement de cette fontaine, du carrefour du corps-de-garde dans le faubourg Saint-Sever, comme étant le point central de cet immense quartier, et celui où l'agglomération des maisons étant la plus sensible, le puits foré devait profiter à une plus grande masse d'habitants. Le trou de sonde fut commencé à une distance de 10 mètres du corps-de-garde, et de 8 mètres des maisons des deux côtés de la rue.

Les travaux furent poussés avec activité, et, le 18 décembre 1832, la sonde atteignit une nappe d'eau assez puissante, à la profondeur de 59 mètres 25 (180 pieds), qui produisit une colonne ascendante, jaillissant par une ouverture de 94 millimètres de diamètre, à la hauteur de 6 mètres au-dessus du sol, et fournissant 98 litres d'eau par minute, ou 5,880 litres par heure, ou 141,120 litres par 24 heures.

Un si beau résultat fut malheureusement contrebalancé par la qualité des eaux, qui, chargées d'une proportion assez notable de substances salines, avaient une saveur analogue à celle des eaux de puits ordinaires, et dissolvaient mal le savon. L'analyse que nous en fîmes, sur l'invitation de M. Barbet, nous démontra qu'elles renfermaient 2 gr. 7 de

substances salines, au nombre desquelles se trouvait le sel marin pour une proportion notable.

L'administration municipale ne voyant qu'une partie de ses intentions remplie, et espérant, ainsi que M. Flachat, qu'il existait d'autres nappes souterraines au-dessous de la première, fit continuer le forage, en imposant, toutefois, pour condition à l'ingénieur de conserver les eaux de la première nappe. On posa donc un tube en cuivre, de 58 mètres de longueur, de 165 millimètres de diamètre, dans lequel on fit agir la sonde, d'abord jusqu'à 69 mèt. 84, où l'on ne trouva que de petits amas d'eau, puis successivement jusqu'à 74 mèt. 16, où l'on s'arrêta, découragé par la non réussite et par les dépenses énormes que nécessita ce nouveau travail.

Le puits ne fournissait plus alors que 100,000 litres d'eau par 24 heures, à 5 décimètres de hauteur au-dessus du sol ; la qualité des eaux n'était pas sensiblement changée.

L'ingénieur enferma alors les eaux dans un tube en cuivre de 95 millimètres de diamètre, qu'il descendit seulement jusqu'à 59 mètres 25 dans le grand tube de 16 centimètres, et il remplit l'intervalle compris entre ces deux tubes, par une couche de mortier hydraulique, afin d'empêcher les fuites et la diminution du volume de la colonne jaillissante.

Tous les travaux furent terminés dans les premiers jours de janvier 1834, et une borne-fontaine d'un mètre de hauteur déversa l'eau par deux conduits sur la place publique.

Quelques jours après la pose des tuyaux, M. Destigny s'assura que le débit total des eaux était pour un espace de 2 minutes 5 secondes, de 78 lit., ou pour 24 h. de 53,914 litres. Ainsi, loin de gagner par les nouveaux sondages, on avait perdu en quantité, sans que la qualité fût améliorée.

Tous les frais s'élevèrent à la somme de 22,076 fr. 73 c.

Je dois la majeure partie de ces renseignements à l'obligeance de M. Destigny, adjoint au maire ; c'est également cet honorable confrère qui m'a procuré la liste des couches tra-

versées par la sonde ; la nature des échantillons ramenés par celle-ci, a été déterminée par M. Passy, auteur de la Description géologique du département.

Voici cette liste :

Liste des couches traversées par la sonde dans le **Puits** *artésien de Saint-Sever, avec l'indication de leur épaisseur.*

Nature des couches.	Epaisseur des couches.	
Sable et galet	6 m.	17
Craie de St.-Étienne. .	1	93
Craie blanche inf^re. .	3	04
Craie marneuse.	3	44
Sable marneux	0	36
Banc de craie très dure .	0	12
Sable marneux.	0	33
Banc de craie dure . . .	0	30
Sable marneux.	0	41
Banc de craie dure. . .	0	11
Sable marneux.	0	81
Banc de craie dure. . .	0	03
Sables glauconieux. . .	0	29
Marne	0	19
Sables	0	30
Grès vert micacé. . . .	0	33
Sable avec fossiles . . .	0	83
Marne	0	66
Grès	0	19
Sables	0	47
Grès	0	10
Marne	0	10
Grès	0	30
Marne	0	20
Grès et sable.	0	21
Grès	0	14
Marne	0	30
Sable.	0	21
Marne	0	36
Grès	0	13
Marne	0	02
Sable et courant d'eau.	0	55
Grès	0	12
	23	57

Nature des couches.	Epaisseur des couches.	
Report	23	57
Marne	0	14
Grès	0	08
Marne très dure	0	17
Sable noir gras.	0	51
Sable et courant d'eau.	0	18
Grès	0	16
Sable.	0	34
Grès avec petites huîtres	0	36
Sable.	0	32
Sable très gras avec petite quantité de marne.	0	60
Calcaire jaune	0	12
Marne avec fossiles et fer sulfuré	0	81
Grès solide.	0	65
Marne	0	09
Marne avec fossiles . .	0	38
Calcaire marneux. . . .	0	14
Marne	0	19
Grès tendre	0	32
Grès très dur.	0	20
Marne	0	42
Calcaire marneux. . . .	0	06
Marne dure	0	24
Calcaire marneux. . . .	0	17
Marne dure	0	75
Id. avec fer sulfuré . .	0	50
Calcaire marneux. . . .	0	18
Marne	0	11
Calcaire marneux. . . .	0	12
Marne micacée avec fossiles noirs.	0	16
Marne	0	80
	33	02

Nature des couches.	Épaisseur des couches.		Nature des couches	Épaisseur des couches.	
Report	53	02	Report	47	73
Marne brune.	2	02	Marne dure	1	70
Marne avec fer sulfuré .	0	10	Calcaire jaune marneux.	0	87
Marne dure	3	49	Marne	3	03
Calcaire jaune	0	02	Calcaire marneux	0	27
Grès	0	02	Marne	0	36
Marne dure	3	62	Calcaire marneux	0	09
Calcaire marneux. . . .	0	93	Marne	0	90
Marne	1	51	Calcaire jaune marneux dur	0	22
Grès	0	02	Marne avec grains de quartz et fossiles. . . .	0	23
Marne	0	72	Calcaire marneux dur .	0	51
Grès	0	52	Grès calcaire avec de petites huîtres.	1	33
Marne sableuse.	0	23	Épaisseur de la nappe d'eau et sables sur lesquels elle repose. . . .	1	37
Marne dure	0	24			
Calcaire marneux. . . .	0	11			
Marne dure	0	34			
Calcaire marneux. . . .	0	07			
Marne	0	33			
Calcaire marneux. . . .	0	22			
	47	73		59	23

Au moment où nous parlons (1836), le puits de Saint-Sever ne fournit presque plus d'eau. Son produit a commencé à diminuer d'une manière sensible, peu de temps après son achèvement. Voici la marche qu'a suivie cette diminution.

Au mois de janvier 1834, le puits

fournissait en	2 m.	5′. .	78 lit., ou en 24 heures	53,914
En mai 1834	2	10 . .	78.	51,840
En août id.	2	10 . .	78.	51,840
20 janv. 1835	6	» . .	78.	18,720
10 fév. id.	5	» . .	78.	22,464
23 id. id.	4	35 . .	78.	24,506
16 mars id.	4	25 . .	78.	25,431
6 nov. id.	6	5 . .	78.	17,280

Tout me porte à penser que ce tarissement est uniquement dû à un vice dans le tubage, car je ne crois pas, comme quelques personnes, qu'il tienne à l'épuisement de la nappe d'eau par suite des longues sècheresses des années 1834 et 1835.

J'ai soumis à l'analyse chimique l'eau du puits de Saint-

Sever, dix jours après son apparition à la surface du sol. Je vais exposer ici les résultats de cet examen.

Cette eau jouit d'une parfaite limpidité; elle n'a ni odeur ni couleur. Sa saveur est fade, douceâtre, et tout-à-fait analogue à celle des eaux de puits.

Un thermomètre centigrade, plongé pendant 10 minutes dans le tube qui amène cette eau à la surface du sol, marque $+ 15^{\circ} 1$, la température de l'air ambiant étant de $+ 7^{\circ}$.

Sa densité est de 1,0002434 à $+ 4^{\circ}$, celle de l'eau distillée étant de 1,0000000.

Elle dissout très mal le savon à froid et le décompose bientôt.

Les légumes qu'on y fait cuire (pois, haricots, etc.) durcissent à l'extérieur.

Entretenue en ébullition pendant long-temps, elle ne dépose qu'une très petite quantité de matière pulvérulente.

Elle se comporte de la manière suivante avec les réactifs.

Teinture de tournesol	Ne change pas, même au bout d'un temps assez long. Se comporte de même après son ébullition.
Sirop de violettes	Teinte un peu altérée.
Eau de chaux	Trouble léger, disparaissant par l'addition d'une grande quantité d'eau.
Chlorure de barium	Précipité blanc très abondant.
Nitrate d'argent	Précipité blanc, caillebotté, très abondant, entièrement soluble dans l'ammoniaque.
Oxalate d'ammoniaque . . .	Précipité blanc très abondant.
Sous-phosphate d'ammoniaque, versé dans l'eau filtrée après l'action des réactifs précédents. . . .	Précipité floconneux assez abondant.

Potasse caustique	Précipité blanc floconneux très sensible.
Bi-carbonate de potasse. . .	Trouble manifeste au bout de quelque temps.
Cyanure ferroso-potassique. Cyanure ferrico-potassique. Chloride d'or. Acide gallique. Hydrosulfate d'ammoniaque.	Aucun trouble, aucune coloration, même au bout de 24 heures de contact et sur de l'eau évaporée aux trois quarts.

Une analyse qualitative m'ayant fait connaître que cette eau renfermait en dissolution :

Du chlorure de sodium,
de calcium,
de magnésium,
Du carbonate de chaux,
Du sulfate de chaux,
De la silice,
Une matière organique azotée,
Et des traces de chlorure de potassium :

J'ai procédé à l'analyse quantitative. Je n'entrerai pas ici dans tous les détails minutieux de cet examen : je dirai, en peu de mots, comment j'ai dosé chaque substance.

1. Deux litres d'eau ont été évaporés jusqu'à siccité, sans la faire bouillir, dans une capsule de platine. Le résidu desséché a été chauffé un peu plus fortement vers la fin de l'opération, puis pesé après son refroidissement. Son poids était de 5 gram. 40.

Ce résidu, abandonné à l'air pendant 24 heures, s'était fortement humecté, et la liqueur surnageante avait une saveur piquante et salée.

Après une dessiccation nouvelle, calciné jusqu'au rouge brun, dans un tube de verre fermé par un bout, il a noirci en dégageant l'odeur des matières organiques ; et un papier

de tournesol rougi, placé dans le haut du tube, a été ramené au bleu par le contact des vapeurs qui en sortaient.

2. On a mis en digestion dans de l'alcool à 0,833 de densité, le résidu provenant de l'évaporation très ménagée d'une nouvelle quantité d'eau (6 litres). On a répété les digestions à trois reprises différentes. Après chacune d'elles, et lorsque la liqueur alcoolique était très claire, on l'enlevait avec précaution de dessus le résidu au moyen d'une pipette, ce qui remplaçait avantageusement la filtration qui occasionne toujours des pertes très sensibles, surtout quand on agit sur d'aussi petites quantités de matières ; puis, après la dernière digestion, le résidu fut lavé à deux reprises avec de nouvel alcool qu'on isola par le même moyen.

Les matières insolubles dans l'alcool, furent desséchées à la température de 100°, et pesées.

Les liqueurs alcooliques, qui étaient colorées legèrement en jaune par la matière organique azotée que l'alcool avait dissoute, furent réunies, évaporées à siccité avec ménagement, et le résidu salin qu'elles fournirent, fut desséché à 100° et pesé.

3. Le résidu alcoolique fut dissous dans l'eau distillée légèrement acidulée par l'acide nitrique et traité par une suffisante quantité de nitrate d'argent, afin de précipiter le chlore des chlorures alcalins. Le chlorure d'argent fut lavé avec soin et fortement séché. Son poids fit connaître celui du chlore.

4. La liqueur précipitée par le nitrate d'argent, fut débarrassée de l'excès de ce dernier sel, au moyen d'un courant d'acide sulfhydrique. On filtra ; puis le liquide, chauffé pendant long-temps pour chasser l'acide sulfhydrique qu'il tenait en dissolution, fut saturé avec de l'ammoniaque et précipité par une dissolution d'oxalate d'ammoniaque qui sépara la chaux. L'oxalate de chaux lavé, séché et calciné, donna du carbonate de chaux. Du poids de ce dernier, on conclut celui du calcium, et par suite du chlorure de calcium qu'il représentait.

5. La liqueur séparée de l'oxalate de chaux par la filtration, fut évaporée à siccité ; et son résidu fut calciné dans un creuset de platine avec un excès de carbonate d'ammoniaque, pour décomposer tous les nitrates. Le résidu fut pesé, puis traité par l'eau : la matière insoluble était la magnésie, qu'on transforma par le calcul en chlorure de magnésium.

6. Ce qui s'était dissous était très alcalin et effervescent ; c'était du carbonate de soude, avec des traces de carbonate de potasse.

Ce carbonate de soude, dont on prit le poids, représentait du chlorure de sodium dont on eut facilement la quantité par un simple calcul.

7. Après avoir ainsi analysé les matières salines, solubles dans l'alcool et dans l'eau, on examina celles que ces véhicules n'avaient pu dissoudre (nº 2). Elles se composaient de sulfate et de carbonate de chaux, et de silice.

On les épuisa par l'eau chaude. Toutes les liqueurs réunies furent évaporées à siccité, et le résidu fut calciné à une chaleur modérée pour avoir le poids du sulfate de chaux.

8. Les matières indissoutes par l'eau bouillante, composées de carbonate de chaux et de silice, furent mises à digérer dans de l'acide nitrique étendu, qui a dissous le carbonate avec effervescence. L'acide silicique, épuisé par l'acide et bien lavé, fut calciné au rouge et pesé.

La liqueur nitrique ayant été sursaturée par l'ammoniaque, fut précipitée par l'oxalate d'ammoniaque, et l'oxalate de chaux, lavé, fut changé en carbonate, par une calcination au rouge.

9. Il restait à déterminer la proportion d'air et d'acide carbonique tenue en dissolution dans l'eau du puits. On s'est servi du mode ordinaire pour cette détermination, mode qui consiste, comme on sait, à chasser ces gaz de l'eau, par l'ébullition dans un appareil en verre entièrement rempli de liquide et disposé de manière à conduire les gaz sous des

cloches placées sur la cuve à mercure. On a agi sur 2 décimètres cubes ou litres d'eau, qui ont donné, après une heure d'ébullition, 8 centimètres cubes de gaz, dont on a éliminé l'acide carbonique au moyen de la potasse caustique. Le gaz restant était un mélange d'azote et d'oxigène, dans les mêmes proportions que dans l'air atmosphérique.

L'analyse de l'eau du puits de Saint-Sever nous a donc appris qu'elle contient, par litre, 2 gram. 70 de matières salines, dans les proportions suivantes :

Chlorure de sodium	1,4835000.
de calcium.	0,7335000.
de magnésium	0,1046395.
Sulfate de chaux	0,2600000.
Carbonate de chaux	0,0411950.
Acide silicique	0,0060000.
Matière organique azotée	0,0440000.
Chlorure de potassium	*des traces.*
Perte	0,0271655.
	2,7000000.

Et 4 centimètres cubes de gaz, ainsi composés :

Gaz acide carbonique	0^{m}, 01.
Air atmosphérique	0 03.

Nous avons dit précédemment que les seconds sondages au-dessous de la nappe qui existe à 59 mètres 25 centimètres, n'avaient pas sensiblement modifié la qualité de l'eau. Suivant M. Flachat, il existerait, à 69 m. 84, de petits amas d'eau qui se réuniraient à la grande nappe. Lorsque la sonde fut arrivée à cette profondeur, nous constatâmes que l'eau amenée à la surface du sol, ne renfermait que 2 grammes de matières salines par litre. Peu de temps après, la proportion de ces matières avait un peu augmenté : elle était de 2 gr. 20. Au mois de janvier 1834, l'eau me donna 2 gr. 57 de substances par litre ; enfin, le 25 février 1835, il y en avait 2 gr.

60, c'est-à-dire presqu'autant qu'à l'époque où je fis l'analyse de l'eau de la première nappe. C'est une chose assez remarquable que ces variations dans la proportion des matières tenues en dissolution dans l'eau. Sont-elles dues à un changement chimique dans la nature même de l'eau, ou proviennent-elles uniquement de filtrations irrégulières d'eaux de diverses qualités, qui viennent se réunir à la nappe de 59 mètres ? Cette dernière opinion me paraît plus probable.

Malgré la proportion assez forte de substances salines contenues dans l'eau du puits artésien de Saint-Sever, (ce qui l'empêche de bien dissoudre le savon et de cuire parfaitement les légumes), la fontaine qu'elle alimente rendait et rend encore d'importants services aux habitants de ce quartier qui sont forcés d'employer l'eau des puits, et ne paraissent pas en souffrir, bien que la plupart de ces eaux renferment jusqu'à 3 gram. 5 de matières salines par litre, ainsi que je m'en suis assuré. Dans d'autres localités, on fait servir aux usages de la vie, des eaux qui sont également plus chargées de matières minérales que celles du puits artésien de St-Sever.

Si l'on compare cette eau jaillissante à celle obtenue par M. Lecerf, dans le faubourg Martainville, ainsi qu'à plusieurs autres eaux jaillissantes de différents pays, on aura lieu de s'étonner de l'énorme différence qui se trouve entr'elles sous le rapport de la quantité des substances fixes qu'elles renferment. Jusqu'ici, en effet, l'analyse avait démontré que ces eaux jaillissantes sont, non pas toujours, mais assez ordinairement, plus pures que celles des sources et rivières qui les entourent. L'eau de St.-Sever est le premier exemple, à ma connaissance, d'une eau jaillissante aussi riche en substances salines. Le tableau suivant, dans lequel j'ai réuni les analyses de plusieurs eaux de rivières, sources et eaux artésiennes, va servir à constater ce fait assez curieux. Je me contenterai d'indiquer ici la proportion relative des substances étrangères, sans mentionner leur nature diverse.

Richesse relative en substances fixes de différentes eaux courantes servant aux usages de la vie, dans différents pays.

INDICATION DES ESPÈCES D'EAUX, Et des pays où elles coulent.	QUANTITÉ de SUBSTANCES FIXES par litre d'eau.	NOMS DES CHIMISTES qui ont analysé ces eaux.
Eau de la Seine avant sa jonction avec la Marne.	0,1785	Vauquelin et Bouchardat.
de la Marne avant sa jonction avec la Seine.	0,4801	Id.
de la Seine dans Paris, à la Cité.	0,1705	Id.
du canal de l'Ourcq près Paris (moyenne de 4 analyses)	0,4321	Id.
de la Bièvre, avant son entrée dans Paris.	0,6349	Colin.
Source de Belleville et de Ménilmontant, au regard St-Maur près Paris.	1,6490	Id.
des Prés-Saint-Gervais, fontaine du Chaudron près Paris.	1,1520	Id.
Eau d'Arcueil, fontaine de l'Institut, à Paris	0,4660	Id.
de la Seine, à Rouen.	0,1595	Dubuc.
de la Vienne, au bas des remparts de Troyes (Aube)	0,1980	Delaporte.
Source de Saint-Filleul, fontaine de Lisieux à Rouen.	0,5090	Girardin.
Id. id. de la place Henri IV.	0,6000	Id.
de Darnetal ou de Carville, font. de l'Hospice-Général à Rouen.	0,3190	Id.
Id. id. de Saint-Maclou	0,2000	Id.
de Gaalor, fontaine du Marché-Neuf à Rouen.	0,5000	Id.
Id. id. de la Cour Royale	0,4000	Id.

Notre-Dame, fontaine de Saint-Amand, à Rouen.	0,7300	Girardin.
Id. id. de la rue des Bonnetiers	0,8700	Id.
Saint-Nicaise, id. de la rue des Maitresses, à Rouen	1,8000	Id.
Eau d'un puits foré à Paris, rue de la Roquette.	0,5400	Payen.
Id. à Perpignan	0,2500	Bouis.
du premier puits foré à la gare de Saint-Ouen, près Paris.		
A. Eau de la nappe la plus profonde (64 m. 96)	0,50542	Henry fils.
B. Eau de la nappe la moins profonde (48 m. 72).	0,75400	Id.
d'un puits foré à Rouen, rue Martainville, chez M. Lecerf.	0,1527	Dubuc.
Id. id. rue des Espagnols, à 6 m. 49 de prof.	0,2390	Id.
Id. à Elbeuf, chez M. Join Lambert.	0,7100	Girardin.
Id. à Neufchâtel (Seine-Inférieure).	0,4000	Id.
des puits naturels du faubourg Saint-Sever	3,4650	Id.
du puits foré de Saint-Sever.	2,7000	Id.

Ces rapprochements me dispensent de plus longues observations; mais il est un autre fait non moins curieux que celui dont je viens de parler, c'est la composition chimique de l'eau du puits de Saint-Sever. Il est assez singulier, en effet, de voir rassemblés dans une même eau douce, trois des sels qui s'accompagnent dans l'eau de la mer, c'est-à-dire, les chlorures de sodium, de calcium et de magnésium; et surtout de trouver une aussi grande quantité du premier (sel marin), près d'un gramme 1/2 par litre. Assurément, une telle composition doit faire naître aussitôt dans l'esprit des personnes qui ont quelques notions des sciences physiques et naturelles des conjectures, sur l'origine de cette eau de Saint-Sever, et leur faire supposer avec quelque apparence de raison, que la nappe qui alimente ce puits jaillissant est en communication avec les eaux de la mer, au moyen de quelques fissures dans les terrains qui séparent notre bassin de l'Océan; ou que cette nappe repose dans quelques-uns de ces points sur un sol imprégné de sel marin, ou est entretenue par des sources qui, dans leur trajet à travers les terres, lavent des dépôts de sel gemme.

Cette dernière supposition nous paraît plus vraisemblable que les deux autres, et surtout que la première; car, encore bien que notre bassin soit assez rapproché des côtes de l'Océan, nous ne concevons pas trop bien la manière dont pourrait avoir lieu cette communication des eaux de ces deux localités. Ainsi que nous l'avons déjà dit, dans notre ouvrage sur les *Volcans*, tout atteste que les filtrations de la mer avancent fort peu dans l'intérieur des terres; et en général, tout ce qu'on a dit à cet égard est exagéré. Quant à l'existence de dépôts de sel gemme dans une partie des terrains que parcourent les eaux qui viennent former, par leur réunion, la nappe qui produit la source jaillissante de Saint-Sever, rien ne peut infirmer cette opinion; car, alors même que l'étude des roches traversées par la sonde dans cet endroit, démontre la non existence de pareils dépôts dans cette loca-

lite, cela ne prouverait pas qu'à des distances plus éloignées de la nappe, il n'existe pas de ces dépôts qui sont, d'ailleurs, si répandus dans les terrains secondaires. Ne connaît-on pas, en effet, des sources salées qui sortent de terrains où l'observation et la théorie démontrent qu'il n'y a aucun gîte de sel marin, et qui sont très distants de ceux qui peuvent en contenir? Ainsi, en Westphalie, des sources salées sourdent de la Grauwacke schisteuse du terrain de transition; à Creutznach, elles sortent du porphyre appartenant à la formation du grès rouge; près de Waldenbourg, elles s'échappent du grès rouge même, etc. Telle est enfin la circulation des eaux dans l'intérieur du globe, que les plus salées peuvent souvent être les plus éloignées du lieu où elles dissolvent le sel gemme!

Je ne quitterai pas l'histoire du puits artésien de Saint-Sever, sans mentionner un fait d'une assez grande importance, que mon ami, M. Perrot, ingénieur civil fort distingué, vient de constater récemment. C'est la différence de température qui existe entre les eaux de ce puits jaillissant, et celle des puits naturels de Saint-Sever et de l'intérieur de Rouen.

Voici les résultats d'observations faites le 6 novembre 1835 :

	profondeur.	température.
Eau jaillissante de Saint-Sever	74m 16	+ 15° 1
Eau des puits naturels de Saint-Sever [1].	4 87	+ 14° 4
Eau des puits de l'intérieur de Rouen.	12 99	+ 12° 7
Température moyenne de l'année 1834 à Rouen, d'après les observations météorologiques de M. Lévy.	. . . .	+ 11° 425

Il suit, d'après cela, que l'eau du puits artésien ayant, à la profondeur de 74 mètres 1, une chaleur supérieure de 3° 675 à la température moyenne du pays, l'accroissement

[1] Dans ces puits, l'eau suit, à quelques jours près, les variations de hauteur de la Seine.

de cette chaleur est de 1° centigrade par 20 mètres 15 de profondeur. Ce chiffre s'éloigne peu de celui qui a été trouvé par M. Kuppfer, dans ses observations aux Monts-Ourals; puisqu'en comparant la température des sources sortant de profondeurs variables, à celle de l'air de la même contrée, il a évalué le terme moyen de cet accroissement à 1° par 20 m. 20 c. M. Fleuriau de Bellevue, d'après des expériences sur la température de l'eau provenant d'un puits artésien creusé à la Rochelle à la profondeur de 123 m. 16 c., a trouvé un terme moyen un peu plus faible, 1° par 19 mètres 71 de profondeur. — Si, au lieu de prendre 73 mètres 16 comme terme de la profondeur du puits artésien de Saint-Sever, on prenait 59 mètres 25, qui est la profondeur de la grande nappe d'eau qui jaillit, on trouverait alors que l'accroissement de la chaleur souterraine serait de 1° par 6 mèt. 12, terme bien plus faible que ceux indiqués plus haut.

La réussite d'un puits artésien dans le faubourg Saint-Sever, engagea plusieurs industriels de ce quartier à tenter des forages; mais jusqu'ici aucun n'a réussi, bien qu'ils aient tous été poussés beaucoup plus loin que celui de M. Fiachat, et que les localités où ils étaient entrepris ne fussent pas très éloignées du premier. Je ne donnerai aucun détail sur ces tentatives infructueuses, notre confrère M. Dubuc père en ayant fait le sujet d'une notice qu'il a communiquée, cette année, à l'Académie.[1] Malgré ces insuccès, l'administration municipale a le projet de faire percer un puits dans l'intérieur des abattoirs, qu'on termine au S.-E. du faubourg St-Sever. Nous suivrons le travail de ce nouveau puits avec un soin tout particulier.[2]

[1] Voir le Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences de Rouen, pour l'année 1836.

[2] Ce puits qui n'était pas encore commencé lors de la rédaction de ce mémoire, est maintenant achevé : nous en parlerons dans un prochain mémoire.

Sur plusieurs points du département, des forages ont été entrepris, depuis 1830, au Havre, à Yvetot, à Neufchâtel, à Elbeuf. Nous allons faire un exposé rapide de ces travaux.

Au Havre, l'ouverture du puits artésien eut lieu le 16 avril 1830, sous la direction de MM. Flachat, sur un terrain vague que la ville possède à l'ouest du magasin de décors, au point d'intersection de l'axe de la salle de spectacle et de l'alignement *est* de la rue Bernardin de Saint-Pierre. Dans le marché passé avec la ville du Havre, MM. Flachat s'étaient engagés à faire des sondages jusqu'à la profondeur de 97 m. 45, à raison de 40 fr. par jour de onze heures, et autant par nuit de dix heures de travail. Après avoir atteint la profondeur indiquée sans arriver aux eaux jaillissantes, la compagnie Flachat proposa de continuer les essais jusqu'à 162 m. 41, pour la somme de 50 fr. par jour, et autant par nuit de travail suivi. Ces propositions furent acceptées. Cet intervalle de 64 m. 96 fut franchi du 12 juin au 7 août 1830, après 57 jours et 57 nuits, ou 1197 heures de travail, mais sans aucun résultat. Les travaux n'en continuèrent pas moins, d'abord jusqu'à 190 m. 66 (à raison de 65 fr. par chaque journée de travail, et de 60 fr. par nuit), où la sonde se rompit; ils furent ensuite poussés à 203 m. 01, où ils furent définitivement arrêtés, les fonds de la ville se trouvant épuisés. A partir de 190 m. 66, la compagnie était payée à raison de 80 fr. par chaque pied de forage. A la profondeur de 191 m. 44, la sonde se cassa une deuxième fois; on parvint, après bien des efforts, à l'arracher; mais, lorsqu'elle arriva au sol, on s'aperçut que 3 m. 24 de fer étaient restés fichés dans la paroi du trou. Ne pouvant réussir à enlever les morceaux de fer restés dans le fond, on imagina d'y descendre une bouteille de grès remplie d'acide hydrochlorique : le vase ayant été brisé par un coup de trépan, quelques parties de fer se trouvèrent dissoutes, ainsi que l'odeur qui se manifesta le lendemain l'annonça aux personnes placées à l'ouverture du puits. Quel-

ques jours après, une troisième rupture de la sonde eut lieu, mais l'instrument fut aisément retiré cette fois-là. La coupe géologique que je joins ici, fait connaître la nature des terrains traversés, et me dispense d'entrer dans aucun détail à cet égard.

On a observé, dans le cours du forage des 203 m. 01, que les eaux naturelles qui remplissaient le trou, ont varié depuis 0 m. 64 jusqu'à 4 m. 87, mesurés en contre-bas du sol : ces variations paraissaient provenir du plus ou du moins de sècheresse suivant la saison, ou de la plus ou moins grande quantité d'eau tombée sur la terre.

Les frais de cette tentative, malheureusement sans résultat satisfaisant, ont été de 18,000 f.

Je n'ai jusqu'à présent aucun renseignement sur les forages exécutés sans succès à Yvetot.

J'ai été chargé, dans le milieu de l'année 1835, par mon confrère M. de Saint-Léger, ingénieur des mines, d'examiner l'eau d'un puits artésien foré à Neufchâtel, sur lequel d'ailleurs il ne m'a été fourni jusqu'ici aucun détail. Je donnerai, toutefois, les résultats de l'analyse que j'ai faite concurremment avec celle des eaux d'un ruisseau formé par les fontaines de la même ville.

L'eau de ce puits artésien n'est ni acide, ni alcaline, ni gazeuse, ni sulfureuse. Elle ne contient aucune trace de fer. Sa saveur est analogue à celle des bonnes eaux de source. Elle renferme par chaque litre, 0 gram. 400 de substances salines, ainsi composées :

Sulfate de chaux, . . .	0 gram.	016.
Chlorure de calcium. ,	0 »	017.
Id. de magnésium.	0 »	003.
Carbonate de chaux. . .	0 »	364.
	0 gram.	400.

L'eau des fontaines de Neufchâtel avec laquelle je l'ai comparée, est beaucoup plus pure. Elle ne renferme, par litre, que 0 gram. 055 de substances salines, qui se composent presqu'exclusivement de carbonate de chaux et d'une trace de chlorure de calcium.

J'arrive aux puits forés avec le plus grand succès à Elbeuf, et sur lesquels j'ai des renseignemens assez précis à donner.

Le premier forage entrepris dans cette localité, fut exécuté par M. Mulot, habile sondeur d'Épinay (Seine), dans une propriété appartenante à M. Join-Lambert, fabricant de draps, et située à peu de distance de la Seine. Les travaux commencèrent en 1834 et furent terminés très rapidement; ils furent poussés à la profondeur de 149 mètres 30, à travers toute la masse de craie, qui, dans cette localité, a 121 m. 95 d'épaisseur, jusque dans les sables verts et gris inférieurs à la craie, où l'on rencontra une nappe d'eau considérable qui jaillit avec une grande force jusqu'à 32 m. 50 au-dessus du sol.

Peu de temps après, un second puits fut foré par M. Mulot, chez M. Prieur-Quesné, banquier, dans l'intérieur même de la ville et aussi à peu de distance de la rivière. Un succès aussi remarquable que le premier ne tarda pas à être obtenu, absolument dans les mêmes circonstances. La nappe jaillissante fut rencontrée à la même profondeur, dans les mêmes couches; mais son produit fut beaucoup plus considérable.

Dans les deux localités précitées, la sonde traversa les mêmes couches, qu'on peut voir dans la coupe ci-jointe, qui leur est commune. La masse de craie a la même épaisseur. On trouva, en creusant ces deux puits, une nappe d'eau d'infiltration peu abondante, à 6 m. 49 au-dessous du sol, et une seconde nappe très abondante stationnaire, entre 11 et 12 mètres au-dessous du sol.

Voici la quantité d'eau fournie par ces puits :

Puits de M. Lambert.

A fleur du sol. . . 300,000 litres en. . . . . . . 24 h.

A 8 m. 32 au-dessus du sol, hauteur à laquelle on le fait couler ordinairement. } 180,000, id.

A 21 m 76, plus de 50,000, id.

Les eaux peuvent s'élever jusqu'à 32 m. 50, ou 100 pieds au-dessus du sol.

Puits de M. Prieur.

A 1 m. au-dessus du sol, 500,000 litres en 24 h.

A 10 m. 350,000 litres.

A 20 m. 200,000 id.

On l'a fait couler à 23 m., mais il a été impossible de mesurer la quantité d'eau qu'il fournissait, attendu sa grande élévation.

Les eaux peuvent être élevées jusqu'à 32 m. 50 au-dessus du sol.

La hauteur à laquelle on le fait couler ordinairement, est de 5 m.

L'eau de ces deux puits est très bonne. Sa température est de + 16° centigrades. Je n'ai soumis à l'analyse que l'eau du puits de M. Lambert.

Voici les résultats de mon examen.

Cette eau jouit d'une parfaite limpidité ; elle n'a ni odeur ni couleur : sa saveur est celle des eaux potables.

Sa densité est de 1,0000177 à + 4°.

Entretenue en ébullition pendant long-temps, elle ne laisse déposer que des traces de matière pulvérulente.

Elle dissout très bien le savon à froid ; elle cuit parfaitement les légumes.

Elle se comporte ainsi qu'il suit avec les réactifs :

Teinture de tournesol. . . . . Aucun changement, avant et après son ébullition.

Sirop de violettes.	Rien.
Eau de chaux.	Trouble léger disparaissant par l'addition d'une grande quantité d'eau.
Chlorure de barium.	Léger précipité blanc insoluble dans l'acide nitrique.
Nitrate d'argent.	Précipité abondant, disparaissant en partie par l'acide nitrique, et totalement par l'ammoniaque.
Oxalate d'ammoniaque. . . .	Trouble blanc assez intense.
Sous-phosphate d'ammoniaque, versé dans l'eau filtrée après l'action des réactifs précédents	Trouble léger.
Potasse caustique	Précipité floconneux très léger.
Bi-carbonate de potasse. .	Rien.
Cyanure ferroso-potassique ferrico-potassique Chloride d'or. Acide gallique. Sulfhydrate d'ammoniaque.	Aucun trouble, aucune coloration, même après 24 heures de contact, et sur l'eau évaporée aux trois quarts.

Un litre de cette eau donne, par son évaporation ménagée à siccité, un résidu blanc pesant 0 gram. 710.

Voici les substances que j'y ai reconnues :

Chlorure de sodium.	0,08422.
de magnésium. . .	0,01200.
Sulfate de chaux.	0,26288.
de magnésie.	0,06760.
Carbonate de chaux.	0,16330.
de magnésie. . . .	0,08000.
Silice.	0,04000.
Matière organique azotée. . .	*des traces.*
	0,71000.

Comme on le voit, les puits artésiens d'Elbeuf sont remarquables par le volume et la pureté de l'eau qu'ils fournissent, et surtout par leur force ascensionnelle, qui est une des plus considérables qu'on ait encore constatées dans ces sortes de puits.

Les heureux résultats des forages entrepris dans cette localité ont déterminé plusieurs notables habitants à en faire exécuter de semblables pour le service de leurs fabriques. Dans un second mémoire, nous ferons connaître les résultats de ces nouveaux forages ; nous parlerons de quelques observations curieuses auxquelles ils ont donné lieu, et nous entrerons dans des détails intéressants sur le puits absorbant que l'administration municipale de Rouen fait creuser dans les abattoirs du faubourg Saint-Sever.

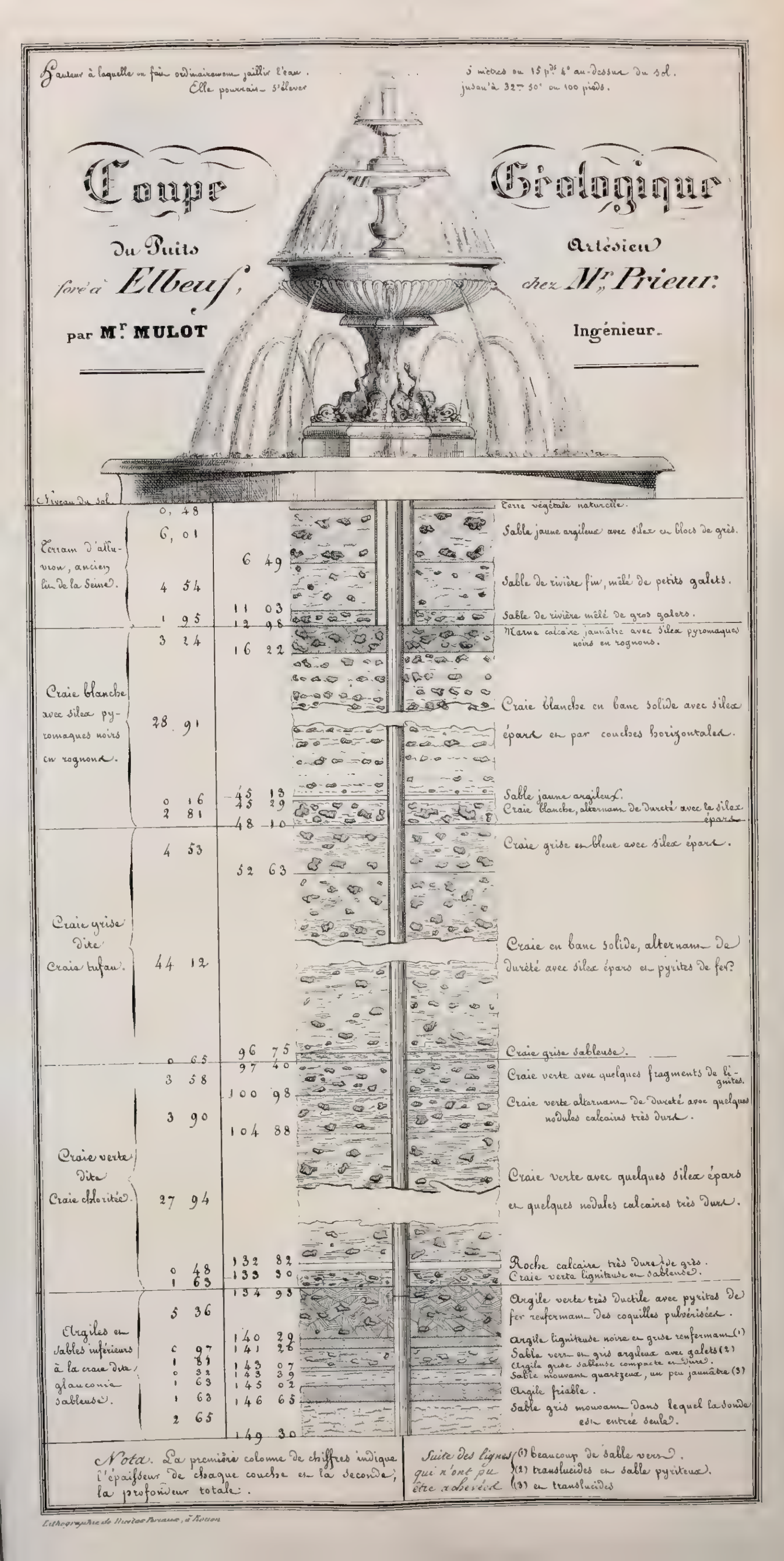
Rouen, Décembre 1836.

Hauteur à laquelle [illegible] l'eau

		52 63	Craie grise et bleue avec silex épars.
Craie grise dite Craie tufau.	44 12		Craie en banc solide, alternant de dureté avec silex épars et pyrites de fer.
Glauconie sableuse.	0 32	143 39	Argile grise sableuse compacte et dure.
	1 63	145 02	Sable mouvant quartzeux, un peu jaunâtre (3)
	1 63	146 65	Argile friable.
	2 65	149 30	Sable gris mouvant dans lequel la sonde est entrée seule.

Nota. La première colonne de chiffres indique l'épaisseur de chaque couche et la seconde, la profondeur totale.

Suite des lignes qui n'ont pu être achevées: (1) beaucoup de sable vert. (2) translucides et sable pyriteux. (3) et translucides.


Hauteur à laquelle on fait ordinairement jaillir l'eau. 5 mètres ou 15 p.ds 4 p.ce au-dessus du sol.
Elle pourrait s'élever jusqu'à 32m 50c ou 100 pieds.
Coupe Géologique
du Puits Artésien
foré à Elbeuf, chez Mr. Prieur.
par Mr. MULOT Ingénieur.
Niveau du sol.
0, 48 Terre végétale naturelle.
6, 01 Sable jaune argileux avec silex en blocs de grès.
6 49
Terrain d'alluvion, ancien lit de la Seine.
4 54 Sable de rivière fin, mêlé de petits galets.
1 95 11 03 Sable de rivière mêlé de gros galets.
12 98 Marne calcaire jaunâtre avec silex pyromaques noirs en rognons.
3 24 16 22
Craie blanche avec silex pyromaques noirs en rognons.
28 91 Craie blanche en banc solide avec silex épars et par couches horizontales.
0 16 45 13 Sable jaune argileux.
2 81 45 29 Craie blanche, alternant de dureté avec le silex épars.
48 10
4 53 Craie grise et bleue avec silex épars.
52 63
Craie grise dite Craie tufau.
44 12 Craie en banc solide, alternant de dureté avec silex épars et pyrites de fer.
0 65 96 75 Craie grise sableuse.
97 40
3 58 Craie verte avec quelques fragments de lignites.
100 98 Craie verte alternant de dureté avec quelques nodules calcaires très durs.
3 90
104 88
Craie verte dite Craie chloritée.
27 94 Craie verte avec quelques silex épars et quelques nodules calcaires très durs.
0 48 132 82 Roche calcaire très dure et de grès.
1 63 133 30 Craie verte ligniteuse et sableuse.
134 93
5 36 Argile verte très ductile avec pyrites de fer renfermant des coquilles pulvérisées.
Argiles et sables inférieurs à la craie dits glauconie sableuse.
140 29 Argile ligniteuse noire et grise renfermant (1)
0 97 141 26 Sable vert et gris argileux avec galets (2)
1 81 143 07 Argile grise sableuse compacte et dure.
0 32 143 39 Sable mouvant quartzeux, un peu jaunâtre (3)
1 63 145 02 Argile friable.
1 63 146 65 Sable gris mouvant dans lequel la sonde est entrée seule.
2 65 149 30
Nota. La première colonne de chiffres indique l'épaisseur de chaque couche et la seconde, la profondeur totale.
Suite des lignes qui n'ont pu être achevées
(1) beaucoup de sable vert.
(2) translucides et sable pyriteux.
(3) et translucides
Lithographie de Nicétas Periaux, à Rouen

Puits artésien du Hâvre. Sondage de M.rs Flachat, de Paris.

Coupe géologique du terrain parcouru par la sonde.

... cirque noirci ... l'échelle de 2 millimètres pour mètre mais on a été forcé de

, 32 / , 70	91 65	2 couches: Banc dur 16c marne jaune et grise 16c Banc dur.
	(97 55) A	Argile brune souvent tachée de marne blanche et grise, mêlée de coquillages et de pyrites.
7 82		
A reporter	110 17	
5 23		Argile brune, 15c un peu sableuse.
12 29	152 ...	Argile brune.
Total	203 02	D

(1) grise „, argile brune 46c, marne mêlée de sable 3c

(2) de beaucoup de pyrites de fer.

A ou 300 pieds, 1ère période du sondage.

B ou 500 pieds, 2e id.

C ou 587 pieds, 3e id.

D ou 625 pieds, 4e et dernière période du sondage, abandonné à cette profondeur.

Puits artésien du Havre. Sondage de M. Flachat, de Paris

Coupe géologique du terrain parcouru par la sonde.

N. B. On a tracé cette coupe à peu près sur l'échelle de 3 millimètres pour mètre, mais on a été forcé de faire les petites divisions plus grandes que la proportion exacte ne l'aurait exigé. — La coupe jointe au mémoire de l'ingénieur architecte du Hâvre contient plusieurs erreurs que lui-même n'a pu corriger et qu'on a essayé de rectifier approximativement.

Épaisseur des bancs	Profondeurs totales	Indication des diverses natures de sol	Composition des diverses couches
Niveau de la			partie supre du terrain.
3m 35c			Terrains de rapport mêlés de galets
5 74			Glaises vertes très délayées.
	9 09		
2 28		5 couches. Lignite 15c, sable vert 9c, sable verdâtre	sable fin mêlé de silex noir 15c, argileux 89c, sable bleuâtre mêlé de silex 33c.
	11 37		
5 20			Silex noirs roulés.
	16 57		
1 79		2 couches. Sables mêlés sulfure 1m30, argile plastique	d'argile, odeur d'hydrogène jaune 49c.
2 11			Argile plastique grise.
	20 57		
3 25			Argile noire, mêlée de marne
, 08			Marne argileuse
9 66			Argile plastique noire.
7 98	33 46		Argile sableuse
15 59			Argile noire
	50 03		
, 11			Marne calcaire.
2 49			Marne grise argilo-calcaire.
4 33		10 couches: Tuf calcaire 11c, marne grise 31c, calcaire très dur 22c, marne verdâtre 27c, banc calcaire très dur 1m 11c, marne verdâtre 11c, calcaire dur 46c, grès siliceux 26c, argile sableuse 68c, grès gris 32c.	
	56 90		
21 33			54 bancs, dont le plus épais n'a que 2m 11c entremêlés de marne grise et de calcaires durs et siliceux.
	78 29		
2 68			Argile brune.
, 5			Banc calcaire dur
3 ,			Argile brune.
, 5			Marne blanche
7 26			Argiles brunes, tachées de marnes blanches.
, 32	91 65	2 couches: banc dur 16c, marne jaune et grise 16c.	
, 70			Banc dur.
	(97 35) A		
17 82			Argile brune souvent tachée de marne blanche et grise, mêlée de coquillages et de pyrites
A reporter	110 17		

Épaisseur des bancs	Profondeurs totales	Indication des diverses natures de sol	Composition des diverses couches
		Suite de la coupe	
Report	110m 17c		
, 35		5 couches marne grise	, argile brune [illegible], marne (1)
1 25			Argile brune.
5	113 12		Marne jaune, sable et coquilles
9 23			Argile brune.
1 73			Marne argileuse
	124 08		
6 17			Argile brune compacte peu collante.
1 78			Marne et argile très mélangées
	132 09		
3 08			Argile brune, id.
1 30			Marne argileuse.
9 10			Argile mêlée de beaucoup de fragments coquilliers, tels que gryphées bitumineuses et cornes d'ammon
	145 51		
, 22			Argile et [illegible] (2)
3 ,			Sables très fins mêlés d'argile
5 23			Argile [illegible] un peu sableuse
, 22	153 96		Pyrites agglomérées, presque pures.
13 55	(162 41) B		Argile fréquemment mêlée de fragments coquilliers, de pyrites et de sable fin
	167 73		
2 60			Marne argileuse
19 17			Argile brune
	189 70 (190 66) C		
1 03			Banc dur.
12 29			Argile brune
Total	203 [illegible]	D	

(1) grise ., argile brune 46c, marne mêlée de sable 3c.
(2) De beaucoup de pyrites de fer.

A ou 300 pieds, 1ère période du sondage.
B ou 500 pieds, 2e id.
C ou 587 pieds, 3e id.
D ou 625 pieds, 4e et dernière période du sondage, abandonné à cette profondeur.

NOTE

SUR LA

TEMPÉRATURE SOUTERRAINE.

PAR MM. PERSON ET GIRARDIN ;

LUE A L'ACADÉMIE DE ROUEN LE 11 MAI 1838.

Le 13 mars 1838, nous avons pu déterminer, grâce à l'obligeance et au zèle éclairé de notre confrère M. Destigny, la température du puits artésien creusé à l'abattoir de Rouen, faubourg Saint-Sever. Ce puits est percé dans un terrain qui est de niveau avec les eaux moyennes de la Seine, et par conséquent d'environ 16 mètres plus bas que le zéro du pont de la Tournelle, à Paris. A la profondeur de 183 mètres (564 pieds) où l'on était alors parvenu, nous avons trouvé une température de + 17° 6 thermomètre centigrade.

Voici quelques détails sur l'opération.

On s'est servi d'un thermométrographe de Bunten, qu'on avait comparé, entre 15 et 20°, avec un thermomètre de Collardeau, afin de bien déterminer la partie de l'index qui donnait la température. On avait vérifié aussi le thermomètre de Collardeau, dont on avait trouvé le zéro remonté de 0° 3.

Le thermométrographe était dans son étui de verre, qu'on avait luté, pour prévenir l'introduction de l'eau. On avait

mis l'étui dans un de ces tuyaux de fer qui servent à ramener les résidus de la trituration du fond des puits artésiens. Quelques anneaux de liége empêchaient cet étui de toucher les parois du tube métallique ; il était, en outre, fixé par un fil de fer qui l'entourait de plusieurs spires, s'attachant d'une part à l'extrémité supérieure du tuyau, et de l'autre à un bouchon de bois vissé à l'extrémité inférieure. Ce fil de fer empêchait l'étui de balloter et donnait le moyen de le retirer. Le rétrécissement de l'orifice du tuyau n'avait pas permis d'ajuster les anneaux de liége à frottement, ce qui d'ailleurs eût pu rendre l'extraction de l'étui difficile, à cause du gonflement produit par l'eau qui pénétrait librement par des trous à la partie supérieure du tuyau.

La descente s'est faite le lundi 12 mars, à une heure de l'après-midi ; elle a duré une demi-heure à cause de l'ajustement des tiges de la sonde. Il n'y a pas eu le moindre choc. On n'avait pas travaillé la veille ; le matin, on avait seulement remonté la sonde. Sous la tente, au moment de la descente, la température était de + 10° 4.

Le lendemain, mardi, à 6 heures du matin, on a retiré la sonde, de sorte que le thermomètre est resté plus de 16 heures au fond du puits. L'ascension, qui a duré 3 heures 1/2, n'a présenté aucun accident. On a eu l'occasion de remarquer la forte aimantation des barres. Il fallait un effort très notable pour en détacher une tige de fer. Mais cette aimantation ne pouvait avoir aucune influence sur la marche de l'index, dont le déplacement, d'ailleurs, était tellement difficile, même avec l'aimant annexé à l'instrument, qu'il fallait à la fois un choc et l'action de cet aimant pour l'obtenir.

Le thermomètre fut retiré en bon état ; seulement l'eau avait pénétré dans son étui, de sorte que l'instrument avait subi une pression d'environ 18 atmosphères. Le puits était plein d'eau jusqu'à 4 mètres de l'orifice. C'eût été une cause d'erreur importante pour un thermomètre à mercure ; mais, à

cause du grand volume des degrés d'un thermomètre à alcool, l'effet de cette pression n'est que d'environ 0° 06. On l'a cependant compté pour un dixième de degré dans le chiffre cité. La correction se fait, avec une exactitude suffisante, en retranchant de la température observée $\frac{n\,c}{k}$, c étant la contraction cubique du verre pour une atmosphère, n le nombre d'atmosphères, et k la dilatation du liquide thermométrique pour un degré. On a $c = 0,0000033$ (33 dix millioniemes), $n = 18$ et $k = 0,001$ à très peu près, en tenant compte du mercure qui est avec l'alcool dans le thermométrographe.

Voici, du reste, comment on peut déterminer rigoureusement la température. Supposons d'abord le thermomètre non comprimé, et donnant la véritable température t; quand la compression s'exerce, un volume c du liquide thermométrique s'élève dans le tube et nous donne autant de degrés au-dessus de t que le volume a d'un degré est contenu de fois dans c, de sorte que, si on désigne par T la température non corrigée, on a :

$$t + \frac{c}{a} = T.$$

Soit k le coefficient de dilatation du liquide thermométrique $V o$ le volume de ce liquide à zéro, on aura

$$a = V o\, k.$$

Maintenant, pour avoir c, observons que la capacité du thermomètre diminue par la pression comme le volume de verre qui la remplirait. Soit $V t$, cette capacité (qui est le volume du liquide thermométrique à la température t), soit e la contraction cubique du verre pour une atmosphère et n le nombre d'atmosphères, on aura $c = e\,n\,V o$, et comme $V t = V o\,(1 + k t)$, il vient

$$t + \frac{n\,e\,(1 + k\,t)}{k} = T$$

d'où $t = \frac{kT - nc}{k(1 + nc)} = T - nc\left(\frac{1}{k} + T\right)$ en négligeant les puissances supérieures de c; et même ici on peut négliger T devant $\frac{1}{k}$, de sorte que la formule se réduit à

$$t = T - \frac{nc}{k}.$$

En admettant 11° 4 pour la température moyenne à Rouen, on a 1° par 29 mètres 5; mais il peut rester du doute sur la température moyenne.

RAPPORT

SUR

LES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS DE 1838;

PAR

MM. Girardin, Person, Morin, Paumier et Lévy, rapporteur.

—

Si la patrie reconnaissante decerne des honneurs, elève des statues aux hommes de genie qui l'ont illustrée par leurs travaux, lors même que, déjà pendant leur vie, ils ont reçu les plus glorieux hommages de leurs contemporains, se montrera-t-elle oublieuse pour la memoire de ceux dont les ingenieuses decouvertes ou les savantes conceptions n'ont pu être appreciees à l'epoque où elles ont vu le jour, mais ont doté l'avenir de nombreux bienfaits; semence féconde qui devait produire de riches et abondantes recoltes?

Qu'il y a loin du principe decouvert par Papin, ou peut-être par notre celèbre et infortune compatriote Salomon de Caus, aux applications de ce principe dans la construction de machines qui, non seulement font faire des prodiges à l'industrie, mais permettront bientôt à tous les peuples de l'univers de communiquer entr'eux avec une rapidite que nos aieux n'auraient cru pouvoir attribuer qu'à l'effet de la baguette

enchantée des magiciens. — Et cependant, la jalousie même de nos voisins, qui nous disputent la découverte de ce principe, est une preuve qu'ils sont obligés de reconnaître avec nous que, dans ce principe, résidait l'invention tout entière.

La chimie, cette science si avancée de nos jours, qui répand ses bienfaits sur toutes les parties de l'industrie, qui en est, on peut dire, la source vivifiante, n'était pourtant, dans le dix-septième siècle, qu'un amas confus de principes plus ou moins faux, de théories ridicules : c'était la science de l'alchimie, cultivée par des dupes et des fripons, ceux-là fournissant l'or que ceux-ci y trouvaient.

Mais apparut un homme qui devait débrouiller cette science, demêler le vrai du faux, faire sortir de ce chaos la chimie véritable, grande, forte et puissante.

Ce jeune homme, dit un célèbre chimiste de nos jours, *sur lequel tous les regards sont fixés, aux paroles duquel toutes les oreilles prêtent une si vive attention, vous le devinez : c'est une révolution personnifiée ; c'est Nicolas Lémery.*

Cet homme n'est point resté dans l'oubli ; l'Académie de Rouen n'a pas dit : « Nous avons été ingrats jusqu'à ce jour, nous avons oublié Lémery; réhabilitons sa mémoire » ; mais, tout en reconnaissant que son éloge a été fait avec habileté par notre célèbre compatriote Fontenelle, que sa vie a été racontée par les biographes, elle a reconnu aussi que les conceptions de cet homme de génie n'ont pas été suffisamment étudiées par rapport à la révolution qu'il a opérée dans la chimie ; cet examen ne pouvant convenir, ni à l'époque où vivait Fontenelle, ni à son talent. C'est quand une science est arrivée à un haut degré de perfection, que l'on se plaît à jeter un regard en arrière et à l'arrêter avec complaisance sur les hommes qui l'ont fait marcher dans cette voie qui devait la porter si vite et si loin ; c'est alors, seulement, que l'on est à même de juger de l'importance de cette première

direction. Il restait donc à rendre complète justice à Lemery; il était du devoir de ses compatriotes d'élever ce monument à sa gloire ; l'Académie de Rouen a pensé que l'époque était arrivée de lui rendre cet hommage, et elle a proposé pour sujet de prix : l'Éloge de Lémery.

Relisons le programme ; il est important de se pénétrer de ce qu'il demande, pour décider jusqu'à quel point les concurrents ont répondu à ses exigences :

« L'Académie propose pour sujet du prix qu'elle décernera dans la séance publique du mois d'août 1838, une notice sur Lémery, chimiste, né à Rouen le 27 novembre 1645.

« Pour atteindre le but de l'Académie et mériter le prix qu'elle propose, ce travail devra être à la fois *littéraire* et *scientifique*. L'auteur, complétant, au besoin, les faits connus par des recherches biographiques, retracera l'origine, la famille et les travaux de Lemery, les évènements de sa vie, les changements de sa fortune ; puis, considérant l'état de la chimie en Europe, et principalement en France, à cette époque, il cherchera à déterminer l'influence que Lemery, par son enseignement public et par ses ouvrages, a exercée sur les développements progressifs de la science.

« Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. »

Quatre mémoires ont été envoyés au concours.

Le mémoire n° 1 porte pour épigraphe :

> « Isin apud Ægyptios sanitati hominum, etc. »
>
> DIODOR. SICUL.

L'auteur de ce mémoire n'a rien ajouté à ce que les biographes nous ont appris sur l'origine et la famille de Lemery : il le fait naître le 17 novembre 1645 ; c'est le 19 qu'il a reçu le jour. Je vous rappellerai, Messieurs, à cette occasion,

qu'une faute s'était glissée dans le Programme de l'Académie, qui donne le 27 pour date de sa naissance. — Il passe rapidement sur les premières années de la vie de Lemery, sur son séjour près de Glazer, sur ses voyages et sa résidence à Montpellier, sur son retour à Paris et sur son professorat. Il ne sait rien de neuf sur la vie privée de Lémery; il reproduit succinctement ce qu'en ont dit Fontenelle et les biographes; il avoue lui-même qu'il ne sait rien de plus que ces derniers, n'ayant pu puiser aux sources et compulser les registres de sa ville natale. Il parle seulement de deux fils de Lemery, et cite en quelques mots ce qu'ils ont fait pour la science. Par erreur, il attribue à Louis Lemery, le fils aîné, plusieurs travaux qui appartiennent à son père.

La partie scientifique est traitée avec plus de soin. On voit que l'auteur a lu les travaux du chimiste rouennais, et qu'il a su reconnaître les immenses progrès qu'il a fait faire à la science chimique et pharmaceutique. Malheureusement, l'exposé critique de la science, avant et après Lémery, l'analyse critique de ses ouvrages, sont embarrassés par une foule de choses inutiles à son récit et par une verbeuse érudition qui l'entraîne à chaque instant hors de son sujet. L'auteur aurait pu supprimer plus du tiers de son mémoire, qui n'a qu'un rapport très éloigné avec son sujet, et son œuvre y aurait gagné. Il y a surtout une digression sur les Codex, qui pourrait très bien figurer dans un journal de pharmacie, mais qui est fort déplacée dans un éloge historique.

On peut reprocher aussi à cet auteur le peu d'ordre qui règne dans son récit, des répétitions fatigantes qui alongent deméśurément son travail, et d'assez nombreuses fautes d'orthographe. Quant au style, il n'offre point *cette dignité soutenue* que l'auteur se plaît à lui reconnaître. (Page 39.)

En résumé, ce mémoire n'est pas dépourvu de quelque mérite, mais n'a pas paru à votre commission digne du prix proposé par l'Académie.

Le mémoire n° 2 a été retiré du concours.

Le mémoire n° 4 porte pour épigraphe :

> « Souvent une notice ressemble à un panégyrique, quelquefois à une satire; c'est peut-être moins à l'écrivain qu'au personnage qu'il faudrait l'imputer. »

L'auteur de ce mémoire est aussi sobre que le précédent de renseignements biographiques sur Lemery. Il le fait naître le 27 novembre 1645 : en ceci il a commis la même faute que le Programme de l'Académie ; il ne rapporte aucun fait nouveau sur la vie privée de Lemery ; il a copié Fontenelle et les biographes.

La partie scientifique de la vie de Lemery est traitée avec soin ; l'auteur fait connaître tous les travaux du chimiste, et il analyse ses principaux ouvrages. Il sait en faire ressortir le mérite, et ses jugements sont presque toujours sages et vrais. Malheureusement, l'auteur de ce mémoire est trop prolixe, et son œuvre manque d'ordre. C'est surtout dans l'exposé de l'état de la chimie avant Lemery, que ces deux défauts sont mis plus en relief. Assurément, le tableau qu'il présente de la science, depuis son origine jusqu'à Lemery, est fidèle et renferme d'excellentes choses ; mais l'auteur délaie dans vingt-deux pages ce qui aurait pu être dit en huit ou dix. Ce qui fatigue aussi dans la lecture de ce mémoire, c'est qu'à chaque pas on est arrêté par des notes dont la moitié sont étrangères au sujet.

Le style de ce mémoire laisse d'ailleurs à désirer. La commission pense cependant que l'auteur mérite les encouragements de l'Académie, car on voit qu'il a étudié son sujet avec beaucoup de soin, et dans mainte occasion il fait preuve d'une très bonne et très solide instruction. Il a surtout mis en relief les grands et nombreux services que Lémery à rendus à la science.

La commission propose d'accorder à l'auteur de ce mémoire une mention honorable.

Le mémoire n° 3 porte pour épigraphe :

« Ce jeune homme....... c'est une révolution personnifiée. »

DUMAS.

Ce mémoire est divisé en deux parties. Dans la première l'auteur s'occupe de la vie privée de Lemery, et nous apprend, sur cet homme célèbre, plusieurs particularités omises par les biographes. Il nous fait assister à une conversation intime entre Lémery et son ami, le chimiste Homberg, et c'est de la bouche même de ce dernier que nous apprenons la série des évènements qui ont traversé sa vie.

L'auteur a tiré un heureux parti de cette manière de mettre en scène celui dont il veut faire connaître la vie et les opinions ; elle lui a permis d'entrer dans des détails dont les uns auraient été beaucoup moins intéressants s'ils avaient été présentés autrement ; d'autres étaient d'une délicatesse telle, qu'il valait mieux supposer les opinions de Lémery et les lui faire émettre à lui-même, que d'y substituer celles de son biographe ; dans ce cas se trouvent les motifs de son changement de religion ; et ces sentiments, que l'auteur fait exprimer à Lémery avec noblesse et dignité, ne sont pas de pure invention, mais sont tels qu'on doit les attendre d'un homme bon, simple et naïf, qui, livré tout entier à l'étude de la science, suivait la religion dans laquelle il avait été élevé, sans avoir jamais cherché à reconnaître s'il était dans une voie vraie ou fausse. Les sentiments qu'il lui fait exprimer, dans cette circonstance comme dans les autres, sont en harmonie avec sa vie tout entière et rendent le portrait frappant de vérité.

La vie de Lémery avait déjà été écrite ; l'auteur a voulu, en complétant la notice biographique de ce grand homme, lui donner une forme neuve, et il était d'autant plus libre dans son allure, qu'il ne pouvait oublier que l'Académie demandait à la fois un travail littéraire et scientifique.

Dans la seconde partie, où il n'aura plus à s'occuper de Lemery que comme savant chimiste, la forme même du mémoire sera plus grave, sans être écrite d'une manière moins digne du sujet.

Nous ne quitterons cependant pas la première partie sans faire remarquer qu'elle n'est pas dépourvue d'intérêt non plus, sous le point de vue scientifique. Ainsi, l'auteur nous introduit dans le laboratoire de Lemery et nous en donne une minutieuse description; on conçoit son but : il veut, tout d'abord, par l'aspect de ce laboratoire, nous montrer qu'il différait de celui des alchimistes du seizième siècle. *On n'y remarquait*, dit l'auteur, *aucuns de ces appareils étranges qui rappelaient, par la singularité de leur forme, les idées bizarres que ces hommes avaient conçues sur la nature des éléments et des mixtes. On n'y voyait aucun de ces emblèmes, de ces allégories, de ces figures symboliques à l'aide desquelles ils pouvaient cacher à l'intelligence du vulgaire de prétendus secrets déjà si obscurs même pour les véritables adeptes. Rien n'y rappelait le mystère, le charlatanisme ou la cabale; tout, au contraire, portait ici le caractère de l'étude laborieuse, de la science utile; tout y annonçait le savant modeste qui a consacré sa vie, de bonne foi et sans réserve, à la recherche de la vérité.* En résumé, dans cette première partie du mémoire, l'auteur a rempli, aussi complètement que possible, les intentions de l'Académie.

Dans la deuxième partie, l'auteur examine Lemery comme professeur, comme praticien, comme pharmacologiste; mais il fait précéder cet examen d'un coup d'œil historique sur l'état général de la science à l'époque où Lémery parut. Cette seconde partie n'est pas moins habilement traitée que la première. L'auteur y fait preuve de connaissances très étendues et très solides sur l'histoire de la science, et se montre parfaitement initié aux travaux du grand homme dont

il retrace, avec beaucoup de talent et de justesse d'appréciation, les divers et nombreux mérites.

Les jugements de l'auteur sur les ouvrages de Lemery sont aussi sages que vrais. On voit qu'il a étudié avec soin et conscience le *Cours de Chimie*, la *Pharmacopée universelle*, le *Dictionnaire des Drogues* et les autres travaux du célèbre rouennais. La critique est juste et sensée. Les services que Lémery a rendus aux sciences médicales, et surtout à la pharmacie, sont retracés avec une grande habileté ; son tableau de la pharmacie avant Lemery, est plein d'intérêt et de vérité.

La notice bibliographique sur les ouvrages de Lemery termine dignement cette deuxième partie, qui, comme la première, répond entièrement aux exigences du Programme de l'Académie.

Le style de l'auteur est ce qu'il devait être pour un pareil sujet, clair, simple et coulant, sans manquer d'une certaine noblesse.

Sous tous les rapports, ce mémoire est une œuvre fort remarquable, qui a paru à votre commission mériter le prix proposé par l'Académie.

Le billet joint au mémoire ayant été décacheté, on y a lu ces mots :

M. Cap, pharmacien, président de la Société de pharmacie de Paris, correspondant de l'Académie royale de Médecine, etc., *rue de la Chaussée-d'Antin*, n° 1, à Paris.

M. Cap, présent à la séance, a été invité à venir recevoir la médaille du prix, qui lui a été remise par M. le préfet, aux applaudissements de l'assemblée.

—

NICOLAS LÉMERY.

MÉMOIRE

COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

Dans sa Séance publique du 9 Août 1838.

I.

> Votivâ pateat veluti descripta tabellâ
> vita senis.
>
> — Horat., *sat.* 1; *lib.* 2. —

Par une belle matinée du mois de mai 1715, deux vieux amis, après avoir fait ensemble une assez longue promenade au jardin du Luxembourg à Paris, et respiré avec délices un air pur, embaumé par les exhalaisons fragrantes des buis, des lilas et des roses, s'acheminèrent lentement à travers les rues étroites et tortueuses qui s'étendent sur la croupe de la montagne Sainte-Geneviève. Il était près de midi, et le dîner frugal que l'un des deux vieillards offrait à son digne ami, devait avoir, pour l'un et l'autre, un double charme. Il s'agissait, après une longue séparation, de resserrer les liens d'une ancienne et respectable confraternité et de ranimer leur zèle philosophique par la communication mutuelle des découvertes que chacun d'eux venait de faire dans le champ des hautes sciences. Ils arrivèrent bientôt dans la rue Saint-Jean-

de-Beauvais, à quelques pas de l'ancien collége de Presles, et s'arrêtèrent à une maison de modeste apparence dont la porte s'ouvrit au coup de marteau bien connu de son propriétaire. Après avoir traversé une petite cour, ils firent quelques pas dans un corridor étroit, descendirent plusieurs degrés et entrèrent dans une salle basse assez vaste, éclairée par d'étroites croisées donnant sur un petit jardin. Le jour était douteux, quoiqu'il arrivât de plusieurs points à la fois. La lumière ne pénétrait dans l'intérieur qu'à travers des vitraux plombés et découpés en lozanges, dont les carreaux étaient de diverses nuances, quoiqu'ils n'eussent jamais été peints. Le sol était de terre battue et cimentée ; les murs étaient nus, mais soigneusement blanchis. Au lambris, formé de solives noircies par le temps, était suspendue une multitude d'objets curieux de physique et d'histoire naturelle, d'animaux empaillés, d'appareils de chimie, de coraux et de madrépores, de fragments de végétations extraordinaires. A l'extrémité de la salle opposée à la porte, on remarquait un immense fourneau, d'une construction solide et massive, que surmontait une hotte chargée d'instruments et d'appareils de diverses formes. Les cornues, les ballons et les cuines y disputaient la place aux matras, aux siphons, aux aludels. Autour de ce fourneau monumental étaient disposés d'autres fourneaux portatifs et polychrestes, avec leurs alambics, leurs réfrigérants, leurs serpentins, leurs rosaires ; des athanors, des bains de sable, des fourneaux à réverbère avec leurs dômes, leurs têtes de more, leurs chapes de cuivre ou d'étain. Au centre de cette vaste pièce, on voyait une grande table couverte d'ustensiles, de vases, de capsules, d'alambics de verre à double et triple étage, d'appareils sublimatoires avec leurs longs cônes disposés en pyramides. Une lampe de cuivre, suspendue au plancher, se balançait dans l'espace ; des caractères de chimie, des tables arithmétiques, des ardoises sillonnées par la craie, couvraient les

parois de la salle, et, à chacun de ses angles, des sabliers de dimensions diverses servaient à mesurer le temps et à régler la durée des opérations.

Ce laboratoire, il était facile d'en juger d'un coup d'œil, n'était pas celui d'un alchimiste du XVI[e] siècle. On n'y remarquait aucun de ces appareils étranges qui rappelaient, par la singularité de leurs formes, les idées bizarres que ces hommes avaient conçues sur la nature des éléments et des mixtes. On n'y voyait aucun de ces emblèmes, de ces allégories, de ces figures symboliques à l'aide desquelles ils pensaient cacher à l'intelligence du vulgaire de prétendus secrets, déjà si obscurs même pour les véritables adeptes. Rien n'y rappelait le mystère, le charlatanisme ou la cabale; tout, au contraire, portait ici le caractère de l'étude laborieuse, de la science utile; tout y annonçait le savant modeste qui a consacré sa vie, de bonne foi et sans réserve, à la recherche de la vérité.

Celui des deux vieillards qui paraissait faire à son ami les honneurs de sa chère retraite, le conduisit à l'un des angles du laboratoire, près d'une croisée, et lui montra, avec une joie difficilement contenue, un matras à col très court, à large ouverture, dont la voûte était tapissée d'une multitude de cristaux blancs en forme d'aiguilles.[1] Il détacha avec précaution quelques-uns de ces cristaux, les mit dans une capsule de verre, et les présenta à son ami, qui en examina la forme avec une loupe, et parut ravi d'étonnement.

— « Vous voyez, dit le premier, que le vitriol que l'on employait jusqu'ici dans la préparation du sublimé corrosif, n'était pas indispensable, car le sel que je vous montre est un sublimé obtenu uniquement par l'action du sel marin sur le mercure, et néanmoins il jouit des mêmes propriétés que celui

[1] Voyez Mémoires de l'Académie des Sciences pour l'année 1709, p. 42, et Cours de Chimie de Lémery, p. 203. (Édition de Baron, 1756).

bue l'on préparait par l'ancien procédé. Voyez ! il cristallise de même, il est soluble dans l'esprit-de-vin, dans l'eau distillée, et, si l'on ajoute à sa dissolution de l'eau de chaux, on voit apparaître cette belle liqueur d'un jaune doré, que vous connaissez sous le nom d'*Eau Phagédénique.*»

Il ramena ensuite son ami auprès du grand fourneau, et lui montra dans une large terrine une sorte de pâte formée par un mélange de soufre, de limaille de fer et d'eau. Il plaça cette terrine sur un feu assez vif. Après qu'il eut agité le mélange avec une spatule de fer, il s'en exhala des vapeurs qui ne tardèrent pas à prendre feu et à brûler avec une flamme bleuâtre. La matière prit une teinte noire; les vapeurs qui s'en échappaient devinrent alors moins abondantes, et la flamme s'éteignit. Le mélange devint solide, prit une couleur brune rougeâtre, et finit par présenter l'aspect d'une masse pulvérulente d'un beau rouge foncé.[1]

— «Je ne puis m'empêcher, dit l'opérateur, de voir dans cette expérience une image frappante du mécanisme des volcans, et l'explication des tremblements de terre qui accompagnent si souvent leurs éruptions. Vous savez que les gouffres du Vésuve et de l'Etna renferment en grande abondance des matières ferrugineuses, et que leurs parois sont couvertes de scories semblables à celles qui se séparent du fer dans les forges. Quant à l'eau, le voisinage de la mer ne permet pas de douter qu'elle n'y pénètre par des voies souterraines, et l'air, qui est aussi nécessaire à cette grande opération, peut facilement s'y introduire par les crevasses et les fentes du terrain. Alors l'action s'établit : si de grandes issues s'ouvrent aux vapeurs, elles s'échappent violemment et s'enflamment; mais, s'il leur manque une voie pour s'exhaler au dehors, elles soulèvent les masses qui leur font obstacle, et produisent ces grandes commotions, ces bouleversements,

[1] Voy. Cours de Chimie de Lémery, page 149; et Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1700, p. 51.

qui changent parfois la surface entière d'une contrée. La même cause, selon moi, produit la chaleur naturelle des eaux thermales et la minéralisation des eaux sulfureuses ou vitrioliques, que l'on trouve ordinairement dans le voisinage des volcans et de quelques hautes montagnes qui, sans doute, renferment dans leurs profondeurs des matériaux analogues.[1]

« Et vous, mon savant confrère, qui avez tant appris dans vos voyages et tant découvert par vos propres travaux, ne me direz-vous rien de vos recherches récentes? Par exemple, de votre nouveau pyrophore, si supérieur même à la pierre de Bologne, de votre théorie des alcalis et des acides, ou de votre merveilleux phosphore animal, qui ouvre à la fois un champ si vaste aux observations de la physique et de la chimie? Du reste, nous deviserons de tout cela *inter pocula et scyphos*, car j'aperçois ma ménagère qui, non moins exacte que l'angelus, s'impatiente de notre causerie, et dont les fourneaux exercent sur les miens, à certaines heures, un empire despotique auquel j'essaierais vainement de m'opposer.

Mais il est temps de faire mieux connaître les deux personnages qui, à cette époque encore si éloignée de celle où la science devait s'établir définitivement sur les bases de l'observation et de l'analyse philosophique, devançaient de si loin la marche de la chimie, ou la préparaient par des recherches si laborieuses et des vues théoriques si élevées.

Celui qui recevait de son illustre ami une hospitalité si cordiale et si affectueuse, était un étranger, à l'accent tudesque, dont le langage bizarre empruntait des tours et des expressions à toutes les langues anciennes et modernes. Il était de petite taille, d'une complexion faible; mais on voyait que chez lui le courage tenait lieu de la force. Sa physionomie était animée; son regard vif, pénétrant, était néanmoins

[1] Tout erronée qu'est aujourd'hui cette théorie, elle n'était pas moins ingénieuse et probable à l'époque où elle parut.

plein de bonté et de candeur. On apercevait facilement sur sa figure les traces d'une vie agitée, aventureuse; on y lisait l'expression de la curiosité, du désir d'apprendre, l'habitude de la réflexion et du travail. Ce savant vieillard était Guillaume Homberg.

Né à Batavia, quoique d'origine saxonne, Homberg avait été reçu avocat à Magdebourg et docteur en médecine à l'université de Wittemberg. Il avait étudié la physique avec Otto de Guéricke, en Saxe, et avec Marc-Antonio Celio à Rome, la chimie avec Boyle en Angleterre, avec Kunckel et Baudouin en Allemagne, l'anatomie avec Graff en Hollande. Il avait été tour-à-tour botaniste, mécanicien, astronome; il avait cultivé la peinture, la sculpture, la musique. Enfin, retenu en France par Colbert, il s'y était marié : il faisait partie de l'Académie des Sciences, était démonstrateur de chimie et médecin du duc d'Orléans, devenu régent à la mort de Louis XIV.

L'autre vieillard était français. Son élocution était facile, claire, méthodique. Sa taille était élevée; ses traits étaient réguliers; sa physionomie noble semblait réfléchir les belles qualités de son ame. Son regard, encore vif malgré l'âge, était plein d'aménité et de bienveillance. A l'aisance avec laquelle il touchait les ustensiles, disposait un appareil ou préparait une opération, on reconnaissait une grande adresse naturelle aidée d'une longue et heureuse pratique. Ses démonstrations étaient claires, ses arguments ingénieux; ses expériences réussissaient toujours. On retrouvait, dans ce chimiste émérite, les traces des qualités brillantes qui naguère l'avaient placé si haut parmi les savants de son époque; on reconnaissait le profond érudit, l'expérimenteur habile, le professeur éloquent : l'Europe savante, en le voyant, eût aussitôt nommé Nicolas Lémery.

Les deux amis étaient entrés dans une petite pièce proprement décorée, contiguë au laboratoire, et qui prenait

aussi jour sur le jardin. Le couvert avait été mis dans ce local riant, dont la porte principale était vitrée et donnait sur un parterre déjà couvert des plus jolies fleurs. Le mur opposé était masqué par une treille en arceaux au-delà de laquelle on apercevait, à gauche, le dôme de la Sorbonne et la tour de Ste-Géneviève, à droite la flèche de St-Germain-des-Prés et le clocher de St-Severin. Les rayons d'un soleil printanier, l'aspect du parterre fleuri, le son des cloches qui retentissait encore au sommet des campanilles de toutes les chapelles environnantes, donnaient à cet ensemble un air de sérénité et de fête qui réchauffait le cœur des deux vieillards, sous l'influence des plus douces impressions et des plus agréables souvenirs.

Le banquet amical fut assez prolongé, parce que les deux convives l'interrompaient à chaque instant par le récit de quelque anecdote, par des digressions savantes, par des remarques pleines d'intérêt et de nouveauté. Enfin, aux communications scientifiques succédèrent les épanchements intimes de l'amitié. Homberg pria Lémery de lui raconter sa vie privée. Celui-ci n'y consentit qu'à la condition que son ami lui donnerait, sur la sienne, des détails que sa carrière cosmopolite promettait de rendre si piquants et si instructifs. Homberg prit donc la parole ; mais, impatient de la céder à son ami, il passa rapidement sur les circonstances qu'il savait être connues de lui, et, après avoir satisfait sa curiosité obligeante, il laissa Lémery s'exprimer comme il suit :

— « Je suis né à Rouen, le 19 novembre 1645. J'étais le cinquième enfant et le troisième fils de Julien Lémery, procureur au Parlement de Normandie, et de Suzanne Duchemin, ma bonne et tendre mère, qu'il avait épousée en secondes noces. Notre famille, qui était ancienne dans la province, avait embrassé depuis long-temps la religion réformée. Mon aïeul, Nicolas Lémery, aussi procureur au Parlement de Normandie, avait été obligé de fuir de Rouen, lorsque cette

ville, en 1589, était tombée au pouvoir de la Ligue. Il se réfugia à Caen, où le Parlement royaliste tenait alors ses séances, et il fut admis à y exercer ses fonctions, sous le serment de n'avoir jamais adhéré à l'union des rebelles. Il revint à Rouen, ainsi que sa famille, après l'avènement de Henry IV, et rentra dans l'exercice de sa charge, dans laquelle mon père ne tarda pas à lui succéder.

« J'avais à peine douze ans, quand j'eus le malheur de perdre mon père. Des sept enfants qu'il avait eus de son second mariage, quatre seulement vivaient encore, et il ne restait à notre mère qu'une médiocre fortune. Mon frère aîné, Louis, était destiné à la carrière du barreau, mais on n'avait aucun projet arrêté à mon égard. Un parent de la famille, M. Bourdot, maître apothicaire et chimiste de quelque habileté pour l'époque, m'avait pris en amitié et parlait de faire de moi son héritier et son successeur. J'allais souvent le voir. M. Bourdot, un peu imbu des idées de ce qu'on appelait alors l'école de Paracelse, inclinait, toutefois, vers la doctrine plus rationnelle de Nicolas Lefebvre. Il faisait parfois, devant mes yeux, des expériences qui excitaient vivement ma curiosité d'enfant. Je me souviens, entr'autres, de la vive impression que fit sur mon esprit l'expérience, nouvelle à cette époque, de l'action des acides et des alcalis sur le sirop violat. Une liqueur incolore, comme le vinaigre distillé ou le jus de citron, changeait en beau rouge l'infusion parfaitement bleue des fleurs de violettes, tandis qu'une autre liqueur, également limpide et sans couleur, comme une solution d'alcali du tartre, la faisait d'abord revenir au bleu, puis la changeait bientôt en vert. Il eut beau me parler, pour rendre compte de ce phénomène, de facultés occultes, d'atomes crochus et d'influences sympathiques, ce fait ne resta pas moins à mes yeux un phénomène étrange et inexpliqué, sinon inexplicable. Une autre fois, M. Bourdot plaça dans ma main une fiole qui contenait de l'huile ou plu-

tôt de l'acide de vitriol, et dans laquelle il versa peu à peu de l'eau très froide que j'étais allé puiser moi-même à la fontaine. Je sentis d'abord avec surprise le vase s'échauffer, puis la chaleur augmenta, ainsi que mon étonnement, et sans doute la rougeur qui couvrait mon visage ; enfin, la liqueur s'échauffa au point de brûler ma main ; mais, plus émerveillé du phénomène que sensible à la douleur, je regardais avec anxiété, tantôt la fiole, tantôt M. Bourdot, n'ayant la force de parler, ni pour me plaindre, ni pour exprimer mon admiration. Cependant, la douleur fut la plus forte, le vase s'échappa de ma main, et se brisa sur le carreau que je vis aussitôt couvert d'une mousse écumeuse, comme si le liquide qui venait de s'y répandre eût été en ébullition. Tout cela excitait dans ma jeune ame un intérêt profond, et le désir extrême de pénétrer tous ces mystères. Ainsi se révélait ma vocation, car j'avais déjà résolu de consacrer ma vie à l'étude des phénomènes de la nature, et particulièrement à celle de la chimie.

« Aussitôt que j'eus terminé mes études classiques, j'entrai chez M. Bourdot comme élève en pharmacie. Les détails minutieux et parfois routiniers de la pharmacie pratique ne diminuèrent point ma passion pour les belles sciences que je regardais comme la base et l'objet principal de la profession de pharmacien ; et, quoiqu'il y eût bien loin de la pharmacie galénique de l'époque aux expériences, aux théories brillantes qui avaient séduit mon imagination, je ne laissai pas de m'appliquer à mes devoirs avec un zèle véritable dont je ne tardai point à recueillir le fruit. Je passai chez M. Bourdot plusieurs années, pendant lesquelles je fis quelques progrès dans la connaissance de l'histoire naturelle ; je rassemblai une multitude d'observations pratiques, et je me familiarisai avec les manipulations du laboratoire ; exercice bien important auquel j'ai dû, plus tard, de grands, de réels avantages. A d'autres écoles, j'ai pu acquérir des connais-

sances plus nombreuses et plus relevées ; chez M. Bourdot, je contractai l'habitude du travail, de l'exactitude, la justesse du coup d'œil, l'habileté des mains, en un mot ces éléments de bonne pratique et d'observation consciencieuse, si nécessaires dans les sciences expérimentales.

« Mon apprentissage fini, je me décidai à quitter ma ville natale pour venir chercher, soit à Paris, soit dans quelque autre université célèbre, de nouveaux sujets d'étude et de nouvelles lumières. J'avais alors vingt et un ans. En arrivant à Paris, j'allai visiter Christophe Glazer, alors démonstrateur de chimie au Jardin du Roi, à qui j'étais recommandé. A cette époque, vous le savez, les professeurs admettaient chez eux, comme pensionnaires, les jeunes gens jaloux de s'instruire par des rapports habituels avec leurs maîtres. J'allai donc habiter chez Glazer, et je fus admis à travailler dans son laboratoire. Glazer était l'un des derniers sectateurs de Paracelse et de l'ancienne alchimie. Hors des apophtegmes de son maître, qu'il répétait habituellement avec emphase, on n'obtenait de lui aucune sorte d'explication. Il reculait devant toute discussion qui eût pu faire naître une controverse ou faire jaillir quelque vérité nouvelle. Je me souviens qu'il classait toutes les maladies dans trois catégories générales, selon qu'elles provenaient de l'altération du *soufre*, du *sel* ou du *mercure*, qui, selon sa doctrine, composaient le corps humain, ainsi que tous les êtres naturels, et qu'il conseillait de traiter les malades conformément à cette belle théorie. L'antimoine était, à ses yeux, le premier des médicaments, je pourrais dire le médicament unique, s'il n'avait bien voulu y joindre son *sel polychreste*, au moyen duquel on devait obtenir toutes les cures auxquelles l'émétique n'avait pu suffire.

« J'eus bientôt mesuré toute la portée philosophique de Glazer et celle de ses théories. Aussi je me hâtai de me séparer de lui, et je résolus de parcourir la France et les nations

voisines pour connaître les savants de chaque pays. Vous savez mieux que moi, mon cher confrère, ce que l'on gagne à voyager, à visiter les hommes de génie, à s'entretenir familièrement avec eux, à puiser dans leur conversation et dans leur intimité ces connaissances que l'on n'acquiert que lentement par la méditation, et que l'on cherche trop souvent en vain dans les livres.

— Vérité incontestable, s'écria Homberg, et dont j'ai fait l'application dans tout le cours de ma vie! La science est un vaste champ dont les fruits sont rares et disséminés sur un espace immense. J'y ai glané pendant quarante ans avec ardeur, et, toutefois, ma récolte scientifique n'est pas considérable.

— Je m'arrêtai à Montpellier, continua Lémery. M. Verchant, apothicaire distingué de cette ville savante, m'admit chez lui comme pensionnaire, et m'ouvrit son laboratoire. Je trouvai, chez M. Verchant, l'avantage de recevoir les avis d'un maître habile, de travailler à des recherches qui m'étaient propres, et d'enseigner la chimie à quelques jeunes étudiants qui, à leur tour, m'initièrent aux connaissances médicales. Les difficultés que j'avais rencontrées dans l'étude de ma science favorite, l'obscurité que j'avais eue à percer pour arriver à quelques notions positives, me déterminèrent à choisir une voie nouvelle, soit pour m'y rendre plus habile, soit pour l'enseigner aux autres. Je m'attachai d'abord à établir bien clairement dans mon esprit les points de la science qui devaient être la matière de mes leçons; puis, revenant sur la route que j'avais parcourue pour en acquérir une idée bien exacte, ce fut par cette voie que je dirigeai mes auditeurs, en écartant avec soin tous les obstacles qui m'avaient arrêté. Les efforts que je faisais ainsi pour rendre mes démonstrations claires et faciles à saisir, me les rendaient aussi plus évidentes à moi-même. Je repoussai le langage obscur et énigmatique des écoles,

pour ne me servir que de termes précis et intelligibles. Enfin, exercé comme je l'étais aux manipulations, je m'attachai à rendre mes expériences frappantes pour les sens comme pour l'esprit. C'était, il faut le dire, une sorte d'innovation que je venais de tenter dans l'enseignement de la chimie. Mes leçons, d'abord destinées à quelques écoliers, furent bientôt suivies par un grand nombre d'étudiants, de médecins, et même de professeurs de l'illustre faculté. Mon zèle s'accrut naturellement avec l'importance de mon auditoire, et je fis de nouveaux efforts pour me montrer digne de la faveur dont j'étais l'objet; mais ce n'était pas sans effroi que je mesurais l'étendue de ma tâche, et que, du rang d'élève, je me voyais porté tout-à coup à celui de professeur, en face même des maîtres dont j'étais venu recevoir les leçons.

« Il n'était guère possible à un homme d'études d'habiter quelque temps Montpellier sans devenir médecin, car cette ville était alors tout entière une vaste école médicale. Je profitai donc de mon séjour pour étudier les diverses parties de cet art, et je commençai même à m'y exercer à sa pratique; mais je sentis bientôt le besoin de revenir à mes études de prédilection et de reprendre le cours de mes voyages. J'y consacrai encore quelques années, après lesquelles je revins à Paris.

« Une nouvelle ère scientifique s'était ouverte à l'époque même où j'avais quitté la capitale. Déjà, pendant la première moitié du XVIIe siècle, la nécessité généralement sentie d'ouvrir aux sciences une route plus large et de leur imprimer une marche plus philosophique, avait donné naissance à des réunions, à des conférences ouvertes chez quelques particuliers, où l'on venait échanger des vues d'amélioration, se communiquer les découvertes récentes, et s'exciter réciproquement à la recherche de vérités nouvelles. Dès l'année 1640, ces conférences eurent lieu chez le père Mersenne,

chez M. de Monmort, chez M. Thevenot, et devinrent le prelude de la fondation des Academies. Le college philosophique de Londres et d'Oxford fut la première assemblee de ce genre revêtue d'un caractère officiel et pourvue de lettres-patentes. Plus tard, et successivement, l'Academie *del Cimento* à Florence, la Societe royale à Londres, et l'Academie royale des sciences à Paris, realisèrent plus complètement cette pensee, devinrent le centre des relations scientifiques, et contribuèrent ainsi puissamment aux progrès de la philosophie naturelle. Toutefois, les conferences particulières subsistèrent encore quelque temps. C'etaient comme autant d'Academies secondaires où les jeunes savants et les etrangers venaient exposer les doctrines nouvelles et essayer leurs talents. Les plus celèbres et les plus suivies alors, etaient celles de M. Justel, secretaire du roi, et de l'abbe Bourdelot, médecin du prince de Conde. Ces dernières avaient lieu dans le palais même du prince, qui y assistait frequemment. C'est là que je fis connaissance avec l'illustre Tournefort, le bon et savant Regis, l'eloquent et ingenieux Du Verney; j'y rencontrai aussi Guy Patin, vieillard caustique, spirituel, fort erudit, et aussi ennemi de l'antimoine que les sectateurs de Paracelse en etaient les partisans enthousiastes. Quelques leçons que j'eus occasion de faire en presence de ces hommes celebres et du vainqueur de Rocroy, me valurent les applaudissements des premiers et l'estime du héros, qui me fit plus d'une fois l'honneur d'assister à mes experiences, et de m'admettre à son intimite dans sa belle retraite de Chantilly. Peu d'annees après, je me mariai; je pris le titre de maître apothicaire, et je commençai à professer publiquement la chimie.

— Arrêtons nous ici, je vous prie, interrompit Homberg, et laissez-moi me rappeler les circonstances encore si présentes à mon esprit de mon premier voyage en France, et de l'epoque où j'eus le bonheur de gagner votre amitie.

J'arrivais d'Italie et je me disposais à passer en Angleterre, quand la renommée de vos leçons me détermina à m'arrêter à Paris. J'allai aussitôt me loger dans la rue Galande, avec la foule de vos élèves, de vos pensionnaires, et je vins me mêler à votre nombreux auditoire d'étudiants, de dames, de savants et de grands seigneurs. Je vois encore ce fameux amphithéâtre d'où sortait une chimie nouvelle qui devait bientôt se répandre dans toute l'Europe, sous l'autorité de votre nom déjà célèbre; laboratoire plutôt qu'amphithéâtre, plutôt encore caveau magique, dont votre parole facile et élégante, vos démonstrations lumineuses avaient fait, pour vos auditeurs, le portique d'Athènes ou les jardins d'Académus. Devenu votre élève, votre commensal, c'est à vous que je dus mes premières connaissances en chimie; c'est votre exemple qui m'inspira, pour cette belle science, ce goût, je pourrais dire cette passion qui devait dominer toutes celles qui germaient à la fois dans mon ame ardente. Après avoir recueilli vos savantes leçons, je partis pour l'Angleterre; mais vous n'avez point oublié que, l'année suivante, je revins à Paris, escorté de quarante enfants de l'Écosse, qu'attirait en France la célébrité de votre enseignement, et qui ne retournèrent dans leur patrie que pour y propager les doctrines et la renommée de leur illustre maître.

— Je ne me suis point abusé, continua Lémery, sur les causes de la vogue singulière qui s'attacha dès-lors à mes leçons comme à mes écrits. La chimie, jusque-là, n'avait jamais été enseignée de bonne foi. Quelque chose d'obscur et de mystique, dernières traces de l'alchimie des siècles précédents, était toujours mêlé à ses préceptes et semait d'entraves réelles les abords de cette science. Au lieu d'exposer les faits connus d'une manière simple et intelligible, on s'était plu à les envelopper de mystère, à les revêtir d'un langage énigmatique dont la clef n'appartenait qu'à un petit

nombre d'adeptes ; pour tous les autres, il n'y avait qu'obscurité, confusion et prestige. Les métaux sympathisaient avec les planètes et avec les parties du corps humain; on les représentait par des caractères ou par des animaux symboliques; le secret des opérations était caché sous des allégories, ou bien elles étaient décrites de manière à être inexécutables. Les quatre éléments de la philosophie péripatéticienne étaient réunis, ou plutôt confondus avec un prétendu esprit universel, un alkaëst, un élément prédestiné auquel on affectait de croire sans l'avoir jamais vu. Les propriétés des mixtes s'expliquaient par des sympathies, des facultés occultes et imaginaires. Les produits obtenus étaient des élixirs, des quintescences, des arcanes, des panacées ; enfin, les théories les plus étranges, les plus absurdes, prenaient la place des faits et de la raison ; des supercheries tenaient lieu de la science, et les mots même de la langue scientifique étaient autant de voiles répandus comme à dessein sur la vérité. Je venais, l'un des premiers, essayer de porter la lumière dans ce chaos. Je m'efforçai de dissiper l'obscurité des faits et les ténèbres du langage. Je fis le sacrifice des fausses merveilles en faveur des vérités évidentes. La chimie que j'enseignai ne promit plus que ce qu'elle devait tenir. Ce qu'elle perdait de son prestige, elle le gagnait en clarté, en certitude ; et l'on me sut gré, sans doute, des efforts que je fis pour rendre vraie, simple et précise une science jusqu'alors si obscure et si mensongère.

« Aux avantages que je retirais de mon enseignement se joignaient ceux de ma pharmacie, alors fort achalandée. Quelques préparations nouvelles assez efficaces, d'autres que ma longue pratique m'avait permis de perfectionner, attiraient sur mon établissement la confiance et la faveur du public. Ma famille s'était augmentée de deux fils ; ma fortune était en voie de prospérité : un tel bonheur pouvait-il être durable ? Avancer à la fois dans l'estime publique et dans la

fortune, voir s'accroître et se resserrer les liens de sa famille, tant de biens ne sauraient être long-temps le partage d'un seul homme. Le sort en décida ainsi à mon égard. Entre vous et moi, mon cher collègue, il y a eu plus d'un point de conformité. Tous deux élevés dans la même religion, nous avons regardé long-temps comme un devoir, de persister dans la foi qui nous avait été transmise. Peu versés dans les matières religieuses, ayant dirigé notre esprit vers des recherches d'une autre nature, nous restions attachés à une croyance qui jusque-là avait suffi à nos cœurs. Des esprits plus éclairés sans doute, avaient décidé que nous devions modifier notre foi, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand profit de nos ames. Nous avons dû céder; mais que de maux avaient précédé cette conversion! Par combien de misères je devais préluder à ce changement de croyance! Étranger, voyageur, célibataire, vous n'avez pas connu, mon ami, de semblables malheurs, et peut-être devrais-je ici vous les taire, puisqu'enfin la trace en a disparu.

— Détrompez-vous, reprit Homberg, j'ai souffert aussi pour la même cause. Mes voyages n'ont pas toujours eu pour motif mon zèle pour la science. Quand je quittai pour la première fois l'Italie, c'est que l'on commençait à m'inquiéter pour ma foi. La même cause me fit plus tard abandonner la France. Quand j'y revins, j'étais décidé à abjurer en faveur de l'église catholique; mais, pour cela, il m'avait fallu renoncer à ma patrie, à ma fortune et à la bénédiction de mon père. . . Poursuivez, je vous prie, un récit qui m'intéresse sous tant de rapports. » — Lémery continua :

« Des avis secrets m'avaient averti que des rigueurs allaient s'exercer contre mes co-religionnaires, lorsque tout-à-coup je reçus l'ordre de renoncer à mes cours et de fermer mon établissement. Je songeai un moment à me retirer en Allemagne. M. de Spanheim, envoyé de l'électeur de Brandebourg, que j'avais eu l'honneur de compter parmi mes

élèves, apprit mes dispositions et me proposa, au nom de son prince, de créer pour moi une chaire de chimie à Berlin. Je ne pus me décider à quitter ma patrie; j'espérais toujours quelque adoucissement à l'arrêt qui venait de m'atteindre, et j'attendais en silence des temps meilleurs. Je continuai même en secret de faire quelques cours, lorsque la mort de Colbert, l'ami des sciences, votre protecteur et le mien, vint m'enlever mon dernier espoir. Les rigueurs envers les réformés devinrent de plus en plus actives, et Louvois, animé contre eux par les instigations de la politique étrangère et par son ressentiment contre Colbert, ne mit bientôt plus de bornes à la persécution. Je passai en Angleterre. Je fus présenté au roi Charles II, qui m'accueillit avec bonté et voulut bien m'assurer de sa royale protection. Mais l'Angleterre était elle-même agitée par les symptômes d'une révolution imminente, et, craignant de n'y pas trouver plus de sécurité qu'en France, je ne tardai pas à revenir auprès de ma famille.

« La proscription ne s'était pas encore étendue jusqu'aux membres des facultés; je crus donc convenable de prendre le grade de docteur en médecine, et je m'adressai pour cela à l'université de Caen, où ma famille était connue et où j'espérais trouver une protection en cas de revers. Je revins ensuite à Paris, où je fus bientôt accueilli par une nombreuse clientelle, sans retrouver néanmoins plus de calme et de sécurité. Les rigueurs et les poursuites augmentaient de jour en jour. Enfin, la révocation de l'édit de Nantes vint m'enlever d'un seul coup toutes mes ressources. L'exercice de la médecine me fut interdit; ma fortune fut renversée de fond en comble; ma famille perdait, à la fois, son bien-être actuel et tout son avenir.

« Au nombre de mes anciens amis, se trouvaient plusieurs savants et quelques ecclésiastiques qui, dans leur attachement pour moi, autant que dans leur zèle religieux, s'appliquèrent à me faire revenir de ce qu'ils appelaient mes erreurs, et à me

ramener à l'orthodoxie. Regis, Bourdelot et Auzout, mon compatriote, entreprirent ma conversion et celle de ma famille. Je me laissai facilement convaincre, car ma confiance en mes amis égalait mon ignorance en pareilles matières. Je craignis de souffrir pour une mauvaise cause et d'entraîner ma famille dans une série de malheurs que je devais lui épargner par tous les sacrifices. Enfin, je cédai aux sollicitations autant qu'aux preuves, et j'entrai dans le sein de l'église catholique. J'avais cru, par cet acte solennel, désarmer entièrement le sort qui me poursuivait; il ne devait pas en être encore tout-à-fait ainsi.

« Rien ne s'opposait à ce que je reprisse mon enseignement et l'exercice de la médecine, mais il n'en était pas de même relativement à la pharmacie, qui m'eût été d'un grand secours pour rétablir ma fortune. En prenant le titre de docteur en médecine, j'avais, en effet, renoncé à celui de pharmacien. Les lettres-patentes que je reçus du roi, à cet effet, ne purent vaincre l'opposition du lieutenant-général de police, de la faculté de médecine et des maîtres-gardes apothicaires. Toutefois, les pharmaciens de Paris, avec un désintéressement que je ne saurais trop louer, se désistèrent de bonne grâce, sans doute en faveur des services que j'avais eu le bonheur de rendre à la profession. Ce témoignage de déférence et d'estime, dont je fus profondément touché, me détermina à consacrer désormais mes travaux au perfectionnement de la pharmacie. Avec le repos et la sécurité, j'avais repris mes études favorites. En 1697, je publiai ma *Pharmacopée universelle*, et, l'année suivante, mon *Dictionnaire des drogues simples*. Ces deux ouvrages, fruits de douze années de recherches, reçurent un accueil qui me dédommagea amplement des peines qu'ils m'avaient coûtées. Ils m'ouvrirent les portes de l'Académie des Sciences, où vous m'aviez précédé, mon cher ami, et ce fut pour moi un grand bonheur de voir ainsi se resserrer les liens de notre ancien

attachement, sous les auspices d'une honorable confraternité scientifique.

« Après la joie de me trouver assis près de vous à l'Académie, rien ne pouvait m'en causer davantage que de voir un jour mes deux fils s'y placer à mes côtés, et ce bonheur, j'en jouis aujourd'hui délicieusement. Parvenu au déclin de ma vie, il m'est doux de penser que mes travaux, continués par mes enfants, permettront à mon nom de vivre quelque temps de plus dans les fastes de la science. Que me reste-t-il donc à demander au ciel, si ce n'est de jouir quelques moments encore d'un repos acheté par tant de sacrifices, d'en jouir entouré de l'estime des hommes, de la tendresse d'une heureuse famille, et d'y joindre quelquefois, comme aujourd'hui, les doux épanchements d'une vive et sincère amitié ! »

II.

Ille velut fidis arcana sodalibus olim
Credebat libris.

— Horat., *sat.* 1, *lib.* 2. —

Les souhaits que Lemery venait d'exprimer, et auxquels son ami avait répondu avec effusion, ne devaient pas se réaliser. Cette année 1715, qui enlevait à la France le roi Louis XIV, aux lettres et à la philosophie Fénelon et Mallebranche, à l'histoire naturelle Morin et Magnol, devait aussi ravir aux sciences Guillaume Homberg et Nicolas Lemery; dernier rapport qui unissait deux hommes qu'une singulière conformité de goûts et de circonstances avait rapprochés durant toute leur vie, et devait accompagner jusqu'au tombeau.

Le nom de Nicolas Lemery occupe une place importante

dans l'histoire des sciences physiques, naturelles et médicales. Ce savant professa pendant une période de vingt-cinq années, et ses cours offrirent le premier exemple d'un succès populaire attaché à l'enseignement sérieux de la chimie. Ses écrits attirèrent sur cette science, vers la fin du XVIIe siècle, l'attention de tous les savants de l'Europe, et l'autorité de son nom se soutint avec gloire durant la majeure partie du siècle suivant. Comme professeur et comme praticien, il propagea l'étude de la chimie et ses applications ; comme pharmacologiste, il rendit de nombreux, d'importants services à l'art de préparer les médicaments. Pour apprécier convenablement les travaux d'un tel homme, pour fixer le rang dont il est digne parmi ceux qui ont concouru au développement des connaissances humaines, il faut donc le considérer sous ces divers rapports. Il faut examiner l'état général de la science à l'époque où il parut, les obstacles qu'il dut rencontrer et ceux dont il triompha, le mouvement qu'il imprima aux sciences expérimentales, les découvertes qui furent le fruit de ses recherches, enfin l'influence qu'il exerça sur son époque, et le perfectionnement dont la science est redevable à ses efforts comme à son génie.

Sans remonter, dans l'histoire des sciences, aux documents obscurs et fabuleux qui se rapportent à leur origine, il est toujours curieux, pour le philosophe, d'étudier cette histoire à partir du moment où elle acquiert quelque certitude, de comparer les progrès des connaissances humaines avec la marche générale de la civilisation, et d'examiner l'influence des idées dominantes de chaque époque sur leur développement. C'est seulement vers le VIIIe siècle que l'histoire de la chimie commence à présenter, sous ce point de vue, un véritable intérêt ; alors que Geber répandit, parmi les Arabes, les connaissances qui, de l'Égypte, où la chimie semble avoir pris naissance, avaient passé chez les Grecs et s'y étaient conservées pendant plusieurs siècles, sans faire de

notables progrès. Les Arabes avaient de tout temps cultivé l'astronomie avec succès; ils étudièrent la chimie avec la même ardeur, et souvent ils se plurent à réunir ces deux sciences par d'intimes rapports. Les merveilles de la chimie leur semblaient ne pouvoir provenir que d'une source divine, et ils cherchèrent, dans son étude, d'autres merveilles créées par leur active imagination. A Géber succédèrent une foule d'autres chimistes arabes qui, sans beaucoup augmenter les conquêtes de la science, en firent quelquefois d'heureuses applications. Au XIIe siècle, les croisades ayant établi de fréquentes communications entre les Européens et les Orientaux, les connaissances cultivées par les Arabes ne tardèrent pas à se répandre en Occident, et, dès-lors, une nouvelle, une immense voie fut ouverte au développement des sciences et de l'esprit humain.

La chimie devint bientôt, en Europe, l'objet de l'étude et des recherches de quelques hommes doués d'un génie vraiment supérieur. Comme les lumières étaient alors le partage exclusif des théologiens, il ne faut pas s'étonner de ne compter presque que des moines et des prêtres parmi les chimistes de cette époque. Roger Bacon était cordelier, Albert-le-Grand, dominicain, puis évêque de Ratisbonne, Raimond Lulle était moine espagnol, Ripley, chanoine de Bridlington, Basile Valentin, religieux de St-Benoit. Ainsi, et d'après les circonstances qui entourent son histoire primitive, on peut se rendre compte de ce vernis de magie et de mysticisme qui recouvre la chimie de la première période. A peine, en Égypte, avait-elle fourni quelques procédés aux arts et à l'industrie, que ceux qui en étaient les possesseurs voulurent les dérober au vulgaire en les cachant sous des symboles, des énigmes, des hiéroglyphes. Passées aux mains des Arabes, ces connaissances prirent naturellement cette teinte de merveilleux si répandue chez les nations orientales. Enfin, apportées en Europe, elles devinrent la propriété des

théologiens et des moines qui, à cette époque, environnaient encore le savoir et la vérité de prestiges, de superstitions et de mystères.

Mais bientôt allait s'ouvrir ce quinzième siècle, si bien caractérisé par la dénomination d'*époque de la renaissance*, où l'on vit surgir, de tous les points du globe, les évènements qui devaient concourir au réveil de l'esprit humain trop long-temps plongé dans les ténèbres de la barbarie : la découverte du Nouveau-Monde, l'invention de l'imprimerie, le passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, la réforme de Luther, enfin la prise de Constantinople par les Turcs, qui fit refluer vers l'Europe les lettres et les arts de l'Orient.

Les sciences ne pouvaient manquer de profiter heureusement de cette immense révolution. Aussi, un siècle s'écoulait à peine, que chacune d'elles marchait déjà d'un pas rapide vers un perfectionnement désormais assuré. En même temps que la philosophie générale renaissait avec Bacon et Descartes, l'astronomie avec Copernic, Ticho-Brahé et Kepler, la physique avec Otto de Guericke, Galilée et Toricelli, la chimie faisait aussi quelques progrès importants, et préludait avec plus ou moins de bonheur à ses futures destinées. A cette époque, on pouvait ranger en deux catégories les hommes qui se livraient à son étude. Les uns, marchant sur les traces des Arabes et des chimistes de l'âge précédent, poursuivaient dans la science un but fantastique et imaginaire; c'étaient les *Alchimistes*. Les autres, suivant une ligne plus rationnelle, n'y cherchaient que des faits positifs et d'utiles applications; c'étaient les *chimistes philosophes* ou les *médico-chimistes*.

Les premiers, préoccupés de la recherche de la pierre philosophale, de la transmutation des métaux, et de la découverte du remède universel, se livraient à des travaux immenses avec un zèle, une persévérance, une application que pouvaient seules soutenir des passions telles que la cupi-

dite, l'amour de la vie et le désir de posséder des connaissances surnaturelles. On conçoit combien de telles recherches exigeaient de circonspection et de mystère. Aussi les adeptes n'échangeaient-ils leurs prétendus secrets qu'avec la plus grande défiance. Leur langage était énigmatique, leur style rempli de métaphores, leur manière de dogmatiser obscure et inintelligible. Le plus souvent, ils se trompaient les uns les autres, soit pour faire de nouvelles dupes, soit pour dissimuler leur ignorance ou leurs propres déceptions. L'obscurité de leur langage venait à la fois de l'impossibilité où ils étaient de donner des faits chimiques une explication satisfaisante, et des réticences qu'ils gardaient toujours, dans la crainte de divulguer les secrets qu'ils croyaient posséder. Peu jaloux, d'ailleurs, des découvertes qu'ils devaient au hasard et qu'ils jugeaient étrangères à l'objet spécial de leurs recherches, ils les publiaient sans réserve, et contribuaient ainsi involontairement à accroître les richesses de l'art. Bizarre aveuglement qui fermait leurs yeux aux vérités utiles, pour ne les ouvrir qu'à l'erreur, et qui faisait servir, aux progrès de la science, des travaux que le zèle seul, dégagé des passions humaines, n'eût peut-être jamais entrepris.

Tandis que les philosophalistes poursuivaient avec obstination leur déplorable chimère, d'autres savants, dédaignant les illusions de la chimie occulte, rassemblaient les faits utiles, en augmentaient le nombre par des travaux bien dirigés, cherchaient à les lier par des rapports, s'efforçaient, en un mot, de faire entrer la science dans une voie vraiment philosophique. De cet amas confus de faits importants, de recherches obstinées, de bizarres théories, commençaient à surgir, avec le dix-septième siècle, quelques généralités, qui, disposées dans un ordre méthodique, prenaient peu à peu la forme d'une doctrine. Une foule de savants de diverses nations, les uns par leurs découvertes, les autres

par leurs écrits ou leur enseignement, concouraient à la fois à cette œuvre de régénération de la science. Cependant, de fâcheuses entraves devaient encore s'opposer quelque temps à sa marche franche et rapide. Bacon avait en vain révélé la seule méthode d'étudier la nature et fait connaître les vrais moyens de pénétrer ses secrets ; en vain Descartes s'était efforcé de délivrer la raison des arguties de l'école ; la physique en était encore aux subtilités, aux disputes, aux questions sur l'essence de la matière ; l'art des expériences naissait à peine. On dissertait sur les phénomènes naturels, au lieu de les explorer attentivement ; on entourait les faits d'explications hypothétiques, au lieu de les attaquer directement par l'observation, l'expérience et le calcul.

Dans les écoles, l'enseignement tenait encore des préjugés populaires et des subtilités métaphysiques ; l'université s'élevait contre l'introduction de toute nouvelle doctrine ; le parlement défendait, sous les peines les plus sévères, de soutenir toute opinion contraire à celle des auteurs anciens et approuvés ; le clergé s'opposait à son tour à la propagation de certaines vérités physiques, qu'il croyait en opposition avec les dogmes. Les persécutions qui avaient atteint Galilée en Italie et Descartes en Hollande, imposaient souvent silence aux savants qui essayaient d'entrer, comme eux, dans les voies de l'innovation. Aussi trouve-t-on principalement, parmi les sectateurs de la réforme religieuse, la plus grande partie des hommes qui avaient le courage de combattre en faveur de la philosophie nouvelle, et, pour n'en citer qu'un petit nombre parmi les chimistes les plus distingués de cette période, Bernard Palissy, N. Lefebvre, Bayle, Becher, Charas, Homberg, Duclos et Lémery, étaient nés protestants.

Cependant, les secrets des ateliers et ceux des laboratoires commençaient à se répandre. Les arts chimiques se perfectionnaient chaque jour. Des savants pleins d'ardeur et de

zèle parcouraient l'Europe, recueillant les procédés, achetant les recettes et les arcanes, payant une confidence par une autre, puis consignaient toutes ces richesses dans des recueils qu'ils rendaient publics, préférant l'honneur de servir la science à l'orgueil de savoir ce que d'autres ignoraient, et à la puérile vanité de s'en prévaloir. En même temps, de riches particuliers s'érigeaient en protecteurs des sciences, fondaient des écoles, créaient des chaires publiques, ouvraient aux jeunes savants leurs cabinets, leurs bibliothèques, leurs laboratoires, ou tenaient des conférences qui devinrent le foyer et le point de départ du progrès scientifique, jusqu'au moment où la fondation des Académies vint lui donner une impulsion nouvelle, et une activité qui, depuis cette époque, ne s'est jamais ralentie.

C'est au milieu de ces circonstances toutes favorables à l'essor imminent de la science, qu'allait apparaître Nicolas Lemery. Doué d'un esprit juste et droit, d'une élocution claire et facile, passionné pour la chimie qu'il avait apprise presque seul, à force de déchirer les voiles dont elle était enveloppée, il venait seconder cette révolution, en lui prêtant l'appui de son zèle, de sa parole, de ses connaissances acquises par des études sérieuses et par de longs voyages. La chimie, jusque-là *démontrée*, comme on disait alors, dans quelques rares écoles, n'était pour les uns qu'une science occulte très rapprochée de l'astrologie, pour d'autres, qu'une branche de la pharmacie appliquée à l'étude des médicaments tirés du règne minéral. Peu recherchée des savants, dédaignée par les médecins, inconnue des gens du monde, elle n'était cultivée que par un petit nombre d'adeptes, fanatiques ou de bonne foi, que l'indifférence publique confondait sous le nom de *souffleur*. ou d'*alchimistes*. Lemery parut aux conférences de Bourdelot. En quelques leçons, il exposa les principes de la science, les appuya sur des expériences frappantes, et, s'emparant de l'esprit de son auditoire, il le fit bientôt revenir

de ses préventions et de son dédain. Les savants furent surpris de voir se développer à leurs yeux des merveilles dont ils comprenaient la cause, « et le public, comme le dit « Voltaire, fut étonné de voir une chimie dans laquelle on « ne cherchait, ni le grand œuvre, ni l'art de prolonger la « vie au-delà des bornes de la nature. »

Le professorat de Lémery devait faire époque dans les fastes de la science, car il contribua surtout à la rendre populaire. S'il se fût borné à écrire et à publier ses découvertes, l'essor de la chimie en France eût pu être retardé d'un demi-siècle : preuve éclatante de la supériorité de l'enseignement oral sur l'enseignement écrit, du moins pour la propagation des sciences. Les livres sont rarement lus avec assez d'application et de suite, pour laisser dans l'esprit des idées complètes et une impression durable. Dans les cours, au contraire, le prestige attaché à la réputation du professeur, sa parole qui provoque directement l'auditeur et tient son attention en haleine, l'attrait des expériences, les démonstrations toujours appuyées sur des preuves sensibles, tout saisit à la fois l'imagination, la mémoire, et rend l'étude d'autant plus profitable qu'elle a quelque chose de plus animé et de plus dramatique. Lémery sut profiter habilement, et le premier, de tous ces avantages ; aussi, une vogue jusqu'alors inouïe s'attacha-t-elle bientôt à ses leçons. Les savants, les gens du monde, disputèrent aux étudiants les places de son auditoire ; et, lorsqu'après deux ans de professorat, il publia son *Cours de Chimie*, déjà sa renommée était immense, et la fortune de son livre était assurée.

Ce livre offre, en effet, l'exemple d'un succès peut-être unique dans l'histoire de la science. Malgré les imperfections qu'il renferme, et qui tiennent à l'époque où il vit le jour, il a fait autorité en chimie pendant une période de plus de cent ans. Réimprimé vingt fois en France, traduit dans la plupart des langues modernes, il a été le guide, le code,

le manuel obligé des chimistes du dix-huitième siècle ; et même, après le renouvellement de la science, après l'admirable réforme qui marqua la fin de cette période, on chercha long-temps encore dans le livre de Lemery des procédés, des détails pratiques que l'on ne trouvait point ailleurs, et qui sont aussi précieux par leur clarté que par leur précision et leur certitude.

Cet ouvrage n'est pourtant qu'un cours de chimie médicale, et non point un traité complet des sciences chimiques dans l'état où elles se trouvaient alors. Destiné surtout aux étudiants en médecine et en pharmacie, il décrit spécialement toutes les préparations propres à l'usage médicinal et un très petit nombre de celles qui pouvaient s'appliquer aux arts. C'est donc à tort qu'on lui a fait un reproche de sa réserve sur ce dernier point, car le titre de son livre ne promet pas autre chose que ce qu'il renferme [1]. D'ailleurs, la science n'était point encore assez avancée pour se prêter à l'établissement d'un système général, et la création des hautes théories n'était point dans le caractère du génie de Lemery. Obligé de disposer les faits dans un certain ordre, il les réunit le plus souvent par des généralités qui ne lui appartiennent point et auxquelles il n'attache qu'une médiocre importance. Son esprit droit et logique fait bon marché des théories qui ne reposent pas sur des faits démontrés. Les principes qu'il établit au commencement de son livre, sont ceux de Vanhelmont, modifiés par Lefebvre, et qu'il modifie à son tour, sans toutefois donner beaucoup de créance aux uns ni aux autres ; car, après les avoir exposés d'une manière rapide, il s'empresse d'exprimer ses doutes à leur égard, et n'en dit plus un mot dans tout le reste de son ouvrage. Ainsi, il trouve le *principe universel* de Paracelse

[1] *Cours de Chimie*, contenant la manière de faire les opérations qui sont en usage dans la médecine, par une méthode facile, etc.

trop *métaphysique*, et il lui reproche de ne pas tomber sous les sens. Des cinq autres *principes* admis par la même école, *le phlegme, l'esprit, l'huile, le sel* et *la terre*, il trouve qu'on se passerait fort bien de l'*esprit*, qu'il regarde « comme une « chimère, propre seulement à embrouiller les *esprits* et à « rendre la chimie difficile à comprendre. » Il veut bien convenir que *l'huile* existe, mais il pense qu'il y en a de tant de sortes que ce principe pourrait bien être complexe. Quant au *phlegme*, que les uns plaçaient au nombre des principes actifs, les autres parmi les principes passifs, il regarde cette question comme problématique et fort peu importante. Enfin, quant à la *terre* ou *caput mortuum*, qu'on appelait aussi *terre damnée*, il est loin de la regarder comme *morte* et inutile, et il ajoute : « on pouvait être plus charitable « envers cette pauvre terre et ne la *damner* pas si facilement. « Mais, sans doute, l'origine de cette dénomination vient de « quelque alchimiste de mauvaise humeur, qui, n'ayant pas « trouvé ce qu'il cherchait dans la terre des mixtes, lui donna « sa malédiction. »

La physique de Lemery est celle de son époque. Il l'admettait probablement sans conviction, car il s'écrie quelque part : « Toutes ces belles imaginations des philosophes tou- « chant les principes physiques, élèvent l'esprit par de « grandes idées, mais ne prouvent rien démonstrativement. » On est fâché, parfois, de rencontrer, à côté de ces expériences si bien décrites, si exactes, si faciles à répéter, des explications assez étranges et fort hypothétiques. Toute bizarre, néanmoins, que nous paraisse aujourd'hui cette doctrine de l'action réciproque des alcalis et des acides, ceux-ci formés de pointes plus ou moins aiguës, ceux-là munis de pores plus ou moins ouverts, dans lesquels les premiers s'engagent, s'émoussent ou se brisent, il faut convenir qu'il y avait là quelque chose d'ingénieux et d'assez croyable dans l'état où se trouvait alors la science. Les

théories les plus certaines sont-elles donc autre chose que l'explication la plus probable, pour le moment, des phénomènes auxquels elles s'appliquent? Mais si l'on écarte cette doctrine au moins singulière, ce qu'il faut admirer sans restriction dans le *Cours de Chimie*, c'est la route que l'auteur a su choisir pour l'enseignement d'une science jusque-là tout empreinte d'inexactitudes et d'idées erronées; c'est son langage simple, précis, jamais diffus, toujours intelligible, le soin qu'il met à décrire les opérations de la manière la plus claire, la plus exacte, à donner les véritables procédés pratiques, sans obscurité, sans réticences, à les entourer de tous les détails qui peuvent en éclairer l'exécution; c'est la critique adroite et spirituelle dont il frappe les erreurs ou les supercheries des alchimistes, ce sont les réflexions judicieuses à l'aide desquelles il fait justice de certains médicaments alors fort en usage, et dont l'emploi lui semblait inutile, sinon funeste. « Il n'y a pas seulement de « la droiture d'esprit, dit Fontenelle, il y a une sorte de « grandeur d'âme à dépouiller ainsi d'une fausse dignité la « science que l'on professe. »

La fortune et la gloire de Lemery suivaient un cours rapide lorsque des événements dont l'appréciation est du ressort de l'histoire, vinrent l'arrêter dans sa carrière. Ses cours publics furent interrompus par ordre. Il les continua néanmoins en secret pendant quelque temps, et les élèves se pressèrent d'autant plus à ses leçons, qu'ils avaient la crainte de les voir tôt ou tard suspendues irrévocablement. C'est, en effet, ce qui arriva bientôt. Proscrit, fugitif, obligé d'abandonner son pays qu'il illustrait, son enseignement qui profitait si hautement à la science, sa famille qu'il laissait sans protection et sans ressources, il ne revint en France qu'après plusieurs années d'exil, et ne retrouva que tardivement le calme dont il avait besoin pour reprendre ses travaux. Enfin, les jours meilleurs étant revenus, il rouvrit

ses cours, qui furent suivis avec un empressement que son absence et ses malheurs n'avaient fait qu'exciter ; et, tout en professant la science, en exerçant la medecine, en pratiquant la pharmacie, il recueillit laborieusement les materiaux de deux grands ouvrages : la *Pharmacopée universelle* et le *Dictionnaire des Drogues simples*, qui parurent à un an de distance l'un de l'autre, et qui vinrent mettre le sceau à sa réputation.

Ces deux ouvrages n'en forment, toutefois, qu'un seul. Le *Dictionnaire des Drogues* n'est que la cinquième partie d'un *Cours général de Pharmacie* dont les quatre premières parties composent la *Pharmacopée universelle*. Réunis au *Cours de Chimie*, publié vingt-deux ans auparavant, mais que des éditions successives avaient tenu constamment à la hauteur des progrès de la science, ils representent le tableau exact et complet de l'état des connaissances chimiques et pharmaceutiques vers la fin du 17e siècle.

La *Pharmacopée universelle* renferme non-seulement les préparations pharmaceutiques alors les plus répandues en France, mais encore la plupart des meilleures formules contenues dans les pharmacopées étrangères. Chacune de ces formules est examinée, rectifiée quand il y a lieu, comparée avec les formules analogues, et soumise à des remarques pratiques relatives à leur execution. La longue expérience de l'auteur lui permet de determiner, d'une manière précise, les doses des ingrédients, les moyens de rendre la préparation plus parfaite. Il indique les mélanges incompatibles, ou qui pourraient donner lieu à des reactions chimiques entre les corps composants. Il simplifie les compositions polypharmaques et en écarte les drogues inutiles. Le premier, parmi les pharmacologistes, il rejette le scrupule déplorable qui, jusqu'à lui, faisait conserver des formules evidemment fautives ou irrationnelles, par respect pour l'autorité des anciens. Enfin, Lémery, qui était aussi me-

decin, soumettait les formules à un nouvel examen, sous le rapport de l'efficacité médicale, et donnait ainsi à son livre un nouveau degré d'utilité et d'importance qui explique le prodigieux succès qui l'accueillit à son apparition, et l'autorité qu'il conserva pendant une période si étendue.

Si, vers la fin du siècle suivant, les progrès de la chimie et ceux de l'art pharmaceutique laissèrent un peu en arrière les deux premiers ouvrages de Lemery, il n'en fut pas de même à l'égard de son *Dictionnaire universel des drogues simples*. Ce livre, fruit d'études et de recherches immenses, résumait, de la manière la plus heureuse, tout ce que les écrits qui l'avaient précédé, tout ce que les récits des voyageurs et les travaux des naturalistes avaient produit jusque-là de plus important sur l'histoire des substances médicinales. Il ne faut donc pas être surpris de le voir conserver un rang éminent parmi les ouvrages analogues, même aujourd'hui que des travaux du premier ordre ont élevé la connaissance des drogues à la hauteur de toutes les branches de l'histoire naturelle. L'ouvrage de Lemery est et sera toujours recherché par les hommes qui font, de la matière médicale, l'objet d'une étude sérieuse et approfondie. Depuis l'apparition de ce Dictionnaire, un grand nombre de substances ont disparu du catalogue des agents médicinaux; le commerce de la droguerie a changé de cours et d'objets; les drogues elles mêmes, qui sont apportées des contrées étrangères, ont subi des modifications dans leur nature et dans leurs caractères apparents. Il est donc précieux de posséder un vaste répertoire dans lequel on puisse retrouver avec certitude les caractères qui leur servaient de type à une époque déjà éloignée, comme ceux qui s'appliquaient à une foule de substances qui ont cessé de figurer dans les ouvrages des modernes. Le *Dictionnaire des Drogues simples* est écrit d'un style toujours clair et précis. On voit que les recherches dont il présente le résultat, ont été faites avec conscience, exactitude et bonne foi. La synonymie qui accompagne

chaque article est aussi complète qu'elle pouvait l'être alors. Enfin, l'histoire, toute récente à cette époque, de la découverte de quelques substances d'un haut intérêt thérapeutique, telles que le quinquina, le cachou, le cacao, le ricin, l'ipécacuanha, la nicotiane et une foule d'autres, donnera toujours à ce livre un degré incontestable d'autorité et d'importance en matière médicale.

Le dernier ouvrage de Lémery est son *Traité de l'Antimoine*. Ce livre est la collection des divers mémoires que l'auteur avait lus sur ce vaste sujet, à l'Académie des sciences, depuis l'année 1700 jusqu'à 1707, époque où il parut ; ouvrage éminemment pratique, écrit tout entier dans le laboratoire, et où l'on reconnaît à la fois toute la sagacité d'un chimiste consommé, et l'habileté d'un praticien du premier ordre. Les préparations dont l'antimoine est la base dans l'ouvrage de Lémery, sont beaucoup plus nombreuses que celles que renferment aujourd'hui nos traités de chimie. Quelques-unes de ces préparations ont été négligées, soit parce qu'on a reconnu que des procédés divers donnaient souvent lieu à des produits identiques, soit parce qu'elles ont été jugées inutiles ou inefficaces. D'autres, mais en très petit nombre, ont été découvertes depuis. Tel est le kermès, que, néanmoins, Lémery paraît avoir obtenu sans le bien distinguer du soufre doré d'antimoine, comme l'a établi Lémery le fils. Le *Traité de l'Antimoine* est un livre que l'on étudie encore avec fruit, lorsqu'on s'occupe de ce métal, et que l'on veut s'appuyer, dans ses recherches, sur un guide excellent.

Dans les dernières années de sa vie, Lémery se borna à revoir les éditions successives de ses ouvrages, et à lire à l'Académie des sciences quelques Mémoires sur différents sujets de chimie, de médecine et d'histoire naturelle. Les plus remarquables sont, après ceux qui se rapportent à l'antimoine, son explication sur la formation des volcans et des eaux minérales, son examen des eaux de Passy, des

observations sur le camphre, sur le miel, sur la cire et sur la manne, enfin des expériences pleines d'intérêt sur la préparation du sublimé corrosif.

Quelle que soit la part que Lemery ait prise aux progrès généraux de la chimie, c'est surtout par les services qu'il a rendus aux sciences médicales qu'il a droit à la reconnaissance et aux éloges de la postérité. Bien qu'entraîné par un penchant naturel vers les hautes recherches de la science, il n'oublia jamais qu'il était médecin, et surtout qu'il avait commencé par l'étude et la pratique de la pharmacie. Frappé de l'incertitude des moyens matériels de l'art de guérir, du peu que l'on savait sur l'origine et la nature des substances médicinales, de l'imperfection des procédés pharmaceutiques, de la diversité et de la confusion qui existaient dans les formules, il résolut de porter la lumière dans ces ténèbres et de tirer l'art des médicaments de l'état déplorable dans lequel il languissait.

La pharmacie, en effet, long-temps embarrassée dans le chaos des compositions arabes, n'avait essayé d'en sortir que pour tomber dans un autre excès, en adoptant aveuglément et sans réserve les préparations chimiques préconisées par l'école de Paracelse. Ce fut alors une confusion générale. Les médecins de l'ancienne école ne prescrivaient que des électuaires, des confections, des antidotes; compositions monstrueuses que Guy Patin, dans son humeur caustique, appelait de la *cuisine arabesque*, et que l'on nommait plus sérieusement de la *Pharmacie galénique*, quoiqu'elle fût si éloignée de l'art qu'avait enseigné et pratiqué Galien. Les paracelsistes, au contraire, n'employaient que des préparations métalliques ou minérales, prétendant engager l'art des médicaments dans une route nouvelle à laquelle ils donnaient le nom de *Pharmacie chimique*. Les premiers, conformant leurs prescriptions à leur singulière doctrine sur la

nature des maladies, ne voyaient, dans les substances médicinales, que des *altérants*, des *échauffants*, des *incrassants*, et remplissaient leurs formules d'une multitude de drogues dont les unes formaient la *base* du médicament, tandis que d'autres faisaient fonctions de *correctif*, *d'adjuvant*, ou devaient les *diriger* à travers le labyrinthe de l'organisme. Les médico-chimistes, à leur tour, tout en condamnant ce fastueux développement de forces médicatrices, semblaient ne compter que sur l'action simple et énergique des préparations tirées du règne minéral, mais non sans en entourer l'emploi des prestiges de la cabale, de la magie, et des explications étranges de la philosophie occulte.

Au milieu de ce déplorable conflit, les apothicaires, humbles et aveugles exécuteurs de sentences si opposées et d'autant plus contradictoires que ceux qui les portaient se rendaient moins compte de leurs motifs, appelaient de tous leurs vœux une réforme qui vînt les dégager du chaos qui les entourait de toutes parts. En vérité, quand on considère l'état de la pharmacie au commencement du XVII.e siècle, on peut concevoir tout le sel des plaisanteries auxquelles étaient en butte les apothicaires de l'époque ; mais il est évident que ces sarcasmes retombaient avant tout sur la médecine, si peu capable encore de diriger la pharmacie dans une meilleure voie, et première cause de la confusion funeste dans laquelle l'art tout entier se trouvait alors plongé. Du reste, ces spirituelles attaques devaient bientôt porter leur fruit, et la pharmacie n'est pas celle des branches de la médecine qui devait en profiter le moins, dans l'intérêt de la science comme dans celui de l'humanité.

On ne tarda point, en effet, à comprendre tous les dangers d'une telle position. On s'effraya des abus qui pouvaient résulter de l'incertitude, de la multiplicité des formules, et l'on sentit la nécessité de les déterminer d'une manière précise et uniforme. On publia des dispensaires nationaux et officiels ; des médecins philosophes corrigèrent et simplifièrent

les compositions officinales ; les pharmaciens eux-mêmes commencèrent à écrire sur leur art. La raison pénétrait insensiblement dans le dédale des prescriptions pharmaceutiques, et la critique commençait à donner un certain relief aux ouvrages de chimie et de pharmacie. Zweller attaquait la pharmacopée d'Ausbourg et provoquait d'utiles corrections dans ce dispensaire célèbre ; Sassenus montrait les inexactitudes de la pharmacopée de Bruxelles ; Charas, avec moins de bonheur, engageait avec Lemery une polémique qui devait tourner à l'avantage de ce dernier. On ne pouvait méconnaître à tous ces symptômes une tendance générale vers une réforme à laquelle l'art pharmaceutique aspirait si impatiemment.

Lemery employa quarante années à concourir de tous ses efforts à cette réforme importante. Ses ouvrages principaux, son enseignement public et privé, ses innombrables recherches, l'exemple de son habile pratique, sa vie entière, en un mot, fut appliquée à poursuivre ce résultat, et il l'atteignit autant que les circonstances au milieu desquelles il vécut s'y prêtèrent à leur tour. Que si l'on considère quelles furent, pour la science, les conséquences d'une volonté aussi persévérante, unie à des talents si rares et si distingués, on verra que c'est aux travaux de Lemery que se rattache la plus heureuse révolution qu'ait éprouvée la chimie, avant celle que vit éclore la fin du XVIIIe siècle ; qu'à partir de son époque, cette science, dégagée des erreurs et des rêveries alchimiques, s'appuya sur les fondements de toute science véritable, l'observation, l'expérience et le raisonnement ; que, désormais, ajournant encore l'émission des hautes théories qui devaient en éclairer l'ensemble, c'est vers la recherche des faits réels et positifs que furent dirigés les travaux des chimistes ; qu'enfin, c'est à son école que se formèrent Lemery fils, Boulduc, Duhamel, Bourdelin, Geoffroy, Lemonnier, Malouin et une foule d'autres, jusqu'à Rouelle, Macquer et Baumé, qui,

tout en reculant eux-mêmes les limites de la science, reconnurent toujours dans Nicolas Lemery leur premier guide et leur premier maître. Quant à la pharmacie, après l'avoir tirée de la routine, il la fit reposer sur des bases rationnelles, il simplifia ses principes, perfectionna ses procédés, éclaira sa marche, releva son importance, et l'affranchit pour toujours du patronage orgueilleux et ridicule dont les *Macroton* et les *Desfonandrès*[1] de l'époque pensaient l'honorer. La pharmacie, dès-lors, cessant de rechercher dans la médecine un appui qu'on lui avait fait payer si cher, alla le demander à la chimie, à la physique, à l'histoire naturelle, et conquit une indépendance dont elle rapporta les fruits à leur honorable source, en contribuant de tous ses efforts à l'avancement des nobles sciences qui l'avaient accueillie.

La pente naturelle du génie de Lemery le portait plutôt aux recherches expérimentales qu'aux spéculations de la théorie et aux travaux d'érudition : aussi s'arrête-t-il peu aux explications qui ne tombent pas sous les sens, et remonte-t-il rarement aux connaissances antérieures sur les sujets dont il traite. Homberg est peut-être le seul chimiste qu'il cite dans ses écrits avec quelque complaisance. S'il répond aux attaques dirigées contre ses opinions, il le fait toujours avec réserve et ne nomme jamais ses adversaires. S'il rapporte quelque assertion généralement admise, mais qu'il juge peu fondée, c'est toujours avec les restrictions d'un esprit sain, judicieux, qui n'accorde rien à l'autorité des autres qu'après son propre et scrupuleux examen. Il ne hasarde même son opinion personnelle, lorsqu'elle ne repose que sur des conjectures, qu'avec un ton de défiance et de scepticisme qui est le caractère du vrai savoir ; car, en certaines matières, le doute est un premier pas vers la vérité[2],

[1] Personnages de Molière.

[2] « Che non men che saper, dubbiar m'aggrada. »
— DANTE, *Inferno*. —

et rien ne prouve mieux la sincérité du savant, que des conclusions un peu timides, même sur les sujets qu'il a le mieux approfondis.

Les habitudes privées de Lemery étaient celles d'un homme d'étude et d'un homme de bien. Ses relations intimes se bornaient à sa famille, à ses malades, et à un petit nombre d'amis, parmi lesquels il comptait surtout Regis, Duclos, Tournefort, Du Verney, Homberg et Antoine de Jussieu. Ses rapports scientifiques ne s'étendaient guère que de son laboratoire à l'Académie. Il n'existe aucune trace de sa correspondance. Soit que ses propres travaux l'absorbassent entièrement, soit à cause des lenteurs et des difficultés qui entravaient alors les communications scientifiques, il paraît certain qu'il ne connut, même de réputation, ni Boerhaave, ni Stahl, chimistes et professeurs comme lui, ses contemporains et ses émules, ni même Becher qui les avait précédés tous les deux.

Hors les rudes épreuves auxquelles le sort l'assujétit pendant quelques années, son existence fut douce, conforme à ses goûts, à ses affections, à ses espérances. Sa vie s'éteignit comme il l'avait souhaité. La mort s'empara de lui, sans le surprendre, entouré de l'estime publique, de l'amour de sa famille, des regrets de la science, des soins de la plus vive et de la plus tendre amitié. Homberg et Duclos ne lui survécurent que de quelques mois.

Les honneurs ne devaient manquer à la mémoire d'un homme aussi éminent, et dont la vie privée, comme la carrière scientifique, pouvaient être offertes en exemple à la postérité. A peine la couronne funèbre était-elle flétrie sur sa tombe, que déjà l'une des illustrations de son siècle, Fontenelle, son compatriote et son ami, prononçait son éloge dans le sein de l'Académie des Sciences. Ses deux fils soutinrent trop peu de temps, hélas! l'éclat de son nom et la renommée de son génie. Les éditions de ses écrits se multi-

plièrent, les traductions s'en répandirent dans toute l'Europe. En chimie, on en appela partout à l'autorité du *grand* Lemery. Rien ne manqua donc à sa gloire ; mais il appartenait à sa ville natale d'élever un dernier monument à l'un de ses enfants les plus illustres. En attendant que le bronze ou le marbre reproduisent ses traits vénérables, pour les exposer au respect et à l'admiration de ses concitoyens, puissions-nous avoir répondu dignement au vœu de l'Academie de Rouen, en faisant mieux connaître ses talents et ses vertus ! Heureux nous-même de payer à sa mémoire le tribut de nos éloges et de notre vénération.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

FAMILLE DE NICOLAS LÉMERY,

NÉ A ROUEN LE 19 NOVEMBRE 1645,

Mort à Paris le 19 Juin 1715.

Nicolas Lemery (Hemery ou Lhemery, car, à cette époque, on tenait peu à l'orthographe des noms propres), aïeul du chimiste, était procureur au Parlement de Normandie, vers la fin du XVIe siècle. Il fut obligé de quitter Rouen en 1589, lorsque cette ville tomba au pouvoir de la Ligue. Il se retira à Caen, où le parlement royaliste avait été transféré par lettres patentes du mois de février de la même année. Le 9 août, N. Lemery se présenta au Parlement pour y être admis à exercer ses fonctions. Il lui fallait « justifier, sous la foi du « serment, de ses actions et déportements, surtout de n'avoir « adhéré, participé et favorisé directement ni indirectement « la Ligue et fausse union des rebelles et conjurés contre le « service et obéissance du roi. » Il y réussit ; car le Parlement décida qu'il serait reçu à continuer l'exercice de son état et charge de procureur, en faisant serment de fidélité, etc. Il revint à Rouen en 1595, après l'avènement de Henri IV.

Julien Lemery, père du chimiste, naquit à Rouen en 1589. Il épousa, en premières noces, Marie Duvivier. Il en eut un fils, Daniel, qui mourut le 13 août 1632, âgé de 8 ans 1/2. Sa mère mourut le 13 décembre 1634, à l'âge de 29 ans.

Julien Lémery se remaria le 17 mai 1637, avec Suzanne Duchemin, fille de Lazare Duchemin, marchand à Rouen, et de Suzanne Daussy.

Il eut sept enfants de ce second mariage, savoir :

1. Louis Lémery, né le 12 août 1660.

2. Suzanne, née le 6 décembre 1641.

3. Marie, née en 1643, morte le 30 décembre 1645.

4. Pierre, né le 11 septembre 1644, mort le 3 juillet 1653.

5. Nicolas (le chimiste), né le 19 novembre 1645, mort le 19 juin 1715.

6. Thomas, né le 9 mai 1647.

7. Génevieve, née le 18 octobre 1648, morte le 22 septembre 1651.

Julien Lémery demeurait à Rouen, rue de la Prison, paroisse de Sainte-Marie-la-Petite. Il mourut le 18 mai 1657, âgé de 68 ans.

Louis Lémery, frère aîné de Nicolas, le chimiste, devint avocat distingué. Il se maria à Rouen, le 27 décembre 1671, avec Catherine Doucet. Il en eut deux fils, Louis et Pierre.

Nicolas Lémery épousa, en 1675, à Paris, Madeleine Belanger; il en eut deux fils. Le premier, Louis, né le 25 janvier 1677, fut médecin, devint membre de l'Académie des Sciences en 1712, professeur au jardin du roi, et mourut le 9 juin 1743. Il avait épousé, en 1706, Catherine Chapotot, dont il eut trois enfants, mais il ne conserva qu'une fille. Le second fils de Nicolas Lémery, connu sous le nom de Lemery *le jeune*, fut aussi médecin, chimiste, associé de l'Académie des Sciences, et mourut en 1721, sans postérité.

L'éloge de Nicolas Lémery fut lu à l'Académie des Sciences, par Fontenelle, en 1715.

Celui de Louis Lémery fils, par Mairan, se trouve dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, année 1743.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES

OUVRAGES DE NICOLAS LÉMERY.

1° *Cours de Chimie*, contenant la manière de faire les operations qui sont en usage dans la medecine, par une methode facile, avec des raisonnements sur chaque opération, pour l'instruction de ceux qui veulent s'appliquer à cette science. Paris, 1675, in-8°. — Cet ouvrage a eu 31 editions, tant à Paris qu'à Genève, Bruxelles, Avignon, Amsterdam, Leyde, et fut traduit en anglais, en latin, en allemand et en espagnol. La meilleure edition a ete publiee par Baron en 1756, in-4°.

2° *Pharmacopée universelle*, contenant toutes les compositions de pharmacie qui sont en usage dans la medecine, tant en France que par toute l'Europe; leurs vertus, leurs doses, les manieres d'operer les plus simples et les meilleures. Paris, 1697, in-4°. — On en compte 8 éditions; elle fut reimprimee à la Haye, à Amsterdam, et traduite en italien, Venise, 1720, in-4°; la dernière edition parut à Paris, en 1763.

3° *Dictionnaire universel des drogues simples*. Paris, 1698, in-4°. — Reimprime souvent, tant à Paris qu'à Amsterdam, à Rotterdam; traduit en italien, Venise, 1751, et en allemand, par Richter, Leipzick, 1721, in-f°.

4° *Traité de l'antimoine*. Paris, 1707, in-12, traduit en allemand, par J.-A. Malhern. Dresde, 1709, in-8°.

Les Mémoires de l'Académie des Sciences renferment, en outre, du même auteur :

1700. Observations sur une extinction de voix guerie par les herbes vulnéraires

Note sur une fontaine pétrifiante des environs de Clermont, en Auvergne.

Explication physique et chimique des feux souterrains, des tremblements de terre, des ouragans, des éclairs et du tonnerre.

1701. Examen chimique des eaux de Passy.

Observations sur le camphre et sa purification.

Sur un sel ammoniac naturel trouvé près du Vésuve.

Examen de l'eau minérale de Vézelay en Bourgogne.

Examen de l'eau de Carensac (aujourd'hui Cransac), dans le Bas-Rouergue.

1706. Observation sur le miel, et son analyse.

Examen d'une eau minérale découverte dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris.

1707. De l'urine de vache, de son analyse et de ses effets en médecine.

Mémoire sur l'hydromel vineux.

1708. Observations sur la cire.

Observations sur la manne.

1709. Observations et expériences sur le sublimé corrosif.

Notice sur les cloportes.

1712. Observations sur l'odeur développée pendant la précipitation de l'or dissous dans l'eau régale, par l'esprit de sel ammoniac et par l'huile de tartre.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE GUILLAUME DUBUC,

CHIMISTE A ROUEN;

Par M. AVENEL, D.-M.

Messieurs,

A une époque où l'égoïsme, érigé en principe, est devenu le mobile de toutes les actions humaines, il est à la fois curieux et consolant de reposer son esprit sur une existence tout entière dévouée au bien public. L'accomplissement de cette tâche honorable, source de si douces jouissances pour celui qui s'y livre, doit exciter vivement notre sympathie; elle est, il faut l'avouer, une heureuse anomalie dans nos mœurs, et celui qui arrive au terme d'une longue carrière utilement employée, a droit à toute notre admiration, à tous nos regrets.

Guillaume Dubuc naquit le 29 janvier 1764, à Sierville, près Pavilly, d'une famille honorable de cultivateurs, en possession héréditaire de l'estime du pays.

Dès ses plus jeunes ans, il montra un goût décidé, une aptitude singulière pour le travail. Entré comme pensionnaire à Fresquienne, il fit des progrès rapides et attira l'attention particulière du cardinal de La Rochefoucauld. Ce dernier s'étant, en effet, rendu à Fresquienne pour la confirmation, ce

fut le jeune Dubuc qui fut chargé de porter la parole pour le complimenter. Il s'acquitta de cette tâche d'une manière si remarquable, malgré sa timidité, que le cardinal, enchanté de ses heureuses dispositions, l'admit à sa table et lui prédit un avenir honorable. Cet horoscope s'est complètement réalisé. Il est rare que le germe du talent ne se laisse pas deviner dès l'enfance.

Il fut ensuite envoyé en pension à Montivilliers, sous les yeux d'un de ses parents, procureur en cette ville, qui, entrevoyant l'avantage qu'il pourrait tirer de l'instruction du jeune élève, lui fit quitter son pensionnat pour l'admettre, en qualité de clerc, dans son étude. Dubuc, poussé dans une carrière pour laquelle il était loin de se sentir de la vocation, s'en dégoûta tout-à-fait; et la cause de cette répugnance lui fait trop d'honneur, pour n'être point ici rapportée.

Il avait été témoin d'une soustraction de pièces importantes dans une affaire où de graves intérêts étaient mis en jeu. Une plainte fut portée devant le Parlement, qui manda à sa barre le jeune Dubuc pour entendre sa déposition; elle fut faite avec cette candeur et cette vertueuse probité qui signalèrent toutes les actions de sa vie. Les pièces furent ressaisies et déterminèrent le gain du procès en faveur du bon droit; mais cette épreuve, bien que fortuite, avait fixé ses principes d'une manière absolue, et l'avait fait réfléchir au choix d'une profession plus en harmonie avec ses goûts. Il embrassa bientôt avec ardeur l'étude de l'histoire naturelle, et entra chez Abraham, pharmacien à Montivilliers, en qualité d'élève.

Un travail assidu l'ayant initié promptement à la partie mécanique de sa profession, et ne trouvant pas, dans une ville peu importante, les ressources scientifiques que recherchait son infatigable désir de s'instruire, il vint deux ans après à Rouen, et fut admis au laboratoire pharmaceutique de Car-

pentier, auquel, plus tard, il devait succéder. C'est de cette époque que commencent à dater ses succès.

La bienveillance de son nouveau patron lui facilita les occasions qu'il recherchait avec tant d'empressement. Il suivit les cours de botanique, créés sous les auspices de l'Académie (1756), et chaque année ses progrès devinrent plus marqués. En 1781, il remporta le troisième prix de botanique, en 1782 le second prix; en 1783, la première palme fut accordée à sa persévérante supériorité. C'était la base fondamentale de ses succès futurs; ils ne firent pas faute au jeune lauréat. La distribution solennelle de récompenses avait alors un caractère imposant qu'elle a perdu de nos jours : aussi mit-elle le sceau à la réputation naissante de l'élève.

La capitale a, de tout temps, été le sanctuaire des sciences comme elle est celui de toutes les sommités artistiques. Elle appelait Dubuc pour compléter une éducation commencée sous des auspices aussi favorables. Dubuc arriva à Paris, et entra chez Sureau d'Emorette, l'un des pharmaciens les plus habiles de cette époque. Ce fut dans cette maison et dans celle de l'illustre Baumé, où le jeune Dubuc fut admis, qu'il prit ce goût décidé pour l'art qu'il a cultivé avec honneur, qu'il sut acquérir cet esprit d'ordre et d'observation qui caractérise les nombreux travaux sortis de sa plume.

C'était le temps où le créateur de la chimie moderne, Lavoisier, brillait de tout l'éclat de son talent. Les merveilles enfantées par l'homme de génie qui enrichit de ses découvertes l'une des sciences les plus utiles à l'homme, que recommandaient sa générosité, ses sacrifices, son habileté comme administrateur, sa philantropie pratique, devaient enflammer l'imagination active de la jeunesse. Dubuc fut l'un de ses admirateurs les plus dévoués, et mit tout en œuvre pour jouir de plus près des leçons et des exemples du célèbre chimiste. Ses efforts furent couronnés d'un succès inespéré. Dubuc ne fut pas seulement, pour son maître, un élève stu-

dieux, mais un ami dont les qualités précieuses, la rare aptitude au travail et la facile conception avaient été reconnues et appréciées. La mort tragique de l'infortuné Lavoisier rompit une liaison si honorable pour Dubuc et ne contribua pas peu à la direction des sentiments politiques qui, jusqu'à sa mort, l'ont trouvé inébranlable dans ses convictions. Ces deux caractères, la reconnaissance et l'invariabilité de ses sentiments, suffiraient, à défaut d'autres titres, à rendre son souvenir cher à tous les gens de bien, à quelque opinion qu'ils appartiennent.

A la fin de 1784, Dubuc revint à Rouen chez M. Carpentier, qui l'accueillit avec bonheur; ses succès avaient effacé la distance qui séparait l'élève du patron; c'était un ami dont le retour était fêté comme une bonne fortune. Partout la bonté de son caractère était comprise, et lui faisait acquérir l'amitié de tous ceux qui avaient des rapports avec lui.

Avec 1785, s'ouvrit pour lui la carrière qu'il devait si honorablement parcourir. Le 11 mars, il fut nommé, à la suite d'un concours, apothicaire gagnant maîtrise de l'Hôtel-Dieu, avec droit d'exercer à Rouen la pharmacie. Cette nomination, homologuée par le Parlement, le 29 avril suivant, lui conférait les titres et priviléges des autres maîtres. Ainsi, à l'âge où la plupart d'entr'eux commençaient à peine leurs études professionnelles, Dubuc avait acquis, par son seul mérite, une position qu'il occupa avec distinction pendant près de quatorze ans.

Nous ne commencerons pas, Messieurs, la narration chronologique de ses utiles travaux, dont les premiers qui nous soient parvenus portent la date de 1798, sans constater les titres de Dubuc à l'estime et à la confiance de ses concitoyens aussi bien qu'à celle des sociétés savantes qui, les premières, surent apprécier son zèle et l'étendue de ses connaissances.

Il fut nommé, en 1789, c'est-à-dire à l'âge de vingt-cinq ans, capitaine de la garde nationale. Je note uniquement cette circonstance comme fait historique, parce que ce fut la dernière promotion de ce genre contresignée, pour notre ville, par l'infortuné Louis XVI.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés de Dubuc que pour le montrer avide de savoir, et cultivant, par un travail soutenu, ses dispositions naturelles ; nous le verrons bientôt faisant fructifier, par ses efforts, par la maturité de son jugement, et surtout par le désir d'être utile, les principes qui formaient la base de son éducation scientifique ; c'est sous ce point de vue particulièrement qu'il a mérité la reconnaissance du pays auquel fut consacrée toute son existence.

En moins d'un an, c'est-à-dire de la fin de l'an IV au commencement de l'an V, on le voit successivement devenir correspondant de la Société de Médecine de Paris, de la Société libre des Pharmaciens, de la Société de Pharmacie de la même ville. (An IV, 2 germinal ; an V, 11 vendémiaire et 22 brumaire. — 1796, 22 mars ; 2 octobre et 12 novembre.)

Avant de récapituler les titres nombreux dont lui firent hommage les compagnies qui ont si vivement ressenti et déploré sa perte, nous devrons envisager le mérite particulier de ses productions. Elles sont en si grand nombre et sur des sujets si variés, que nous avions d'abord conçu le projet de les classer dans un ordre méthodique, c'est-à-dire de les rattacher en faisceau à l'histoire naturelle, à la pharmacie, à la chimie appliquée, à l'agriculture, etc. ; mais nous avons dû renoncer à cette pensée, en constatant l'esprit qui domine chaque travail ; en effet, en traitant chaque question, Dubuc l'envisage presque toujours sous ses rapports avec les autres sciences. Il en est peu qui aient échappé à son coup d'œil investigateur. Nous avons donc adopté l'ordre chronologique, comme le plus convenable, le moins fatigant pour l'esprit et celui qui nous exposait le moins à des redites.

En 1798, le prix élevé de l'eau-de-vie, objet de consommation très-important pour le peuple, rendait son usage moins fréquent. Dubuc, reconnaissant combien son emploi était généralement répandu, crut rendre un service à la population en recherchant les moyens de l'obtenir à meilleur marché ; il l'avait d'abord extraite de la mélasse avec toutes les conditions désirables; mais l'augmentation du prix de cette substance le contraignit bientôt à chercher des matières premières moins dispendieuses.

Le genièvre fut celle à laquelle il s'arrêta ; le procédé d'extraction consistait à mêler une pinte d'eau de son très chaude à une livre de genièvre concassé, à fortement agiter le mélange pendant un quart-d'heure, et à le laisser ensuite macérer sous une température de 8 à 12 degrés. La fermentation devait durer douze jours. En coulant ensuite la liqueur avec une forte expression, on la distillait après l'avoir laissée, pendant un mois, dans un lieu frais. Par ce simple procédé on retirait douze pintes d'eau-de-vie, de cent livres de genièvre, et le produit offrait une analogie parfaite avec l'eau-de-vie de Hollande ou de Hambourg.

A la fin de ce mémoire, il indiquait un moyen facile pour reconnaître la présence du miel dans les sirops. Cette observation était fondée sur la difficulté de cristallisation de cette substance, et sur l'odeur *sui generis* qui la caractérise. D'où il résultait qu'en faisant cuire davantage le mélange, et l'exposant à un prompt refroidissement, la cristallisation du sucre s'opérait beaucoup plus vite et décelait la présence du corps étranger.

Les progrès de la chimie, tout en fournissant des moyens plus assurés, n'ont rien ôté à la simplicité du procédé de Dubuc.

Dans un écrit intitulé : *Un mot sur les inondations et sur leurs effets*, Dubuc voulut prévenir le danger des émanations qui résultent de la submersion des habitations et de

l'humidité nuisible à la santé. Pour arriver à ce but, il examinait tous les procédés connus, et, les trouvant trop dispendieux pour être mis en usage, il appelait l'attention des administrateurs sur la protection due à l'indigent comme au riche, et proposait l'emploi d'une poudre désinfectante formée d'un mélange de charbon, de chaux et de sable. Il en démontrait les propriétés bienfaisantes, non par la théorie, mais par son expérience, et réglait les conditions qui devaient présider au choix de chacune d'elles, pour en obtenir des résultats avantageux.

Dans cet opuscule de 28 pages, rédigé avec méthode et clarté, on reconnaît cette philanthropie véritable qui formait le cachet de sa pensée dominante.

. . . .

Si nous nous sommes exprimé avec toute la franchise et l'impartialité qu'on a droit d'attendre d'un biographe, si nous n'avons dissimulé rien de ce qui pouvait être contraire aux vues ou aux opinions de Dubuc, nous sommes autorisé, par la même raison, à lui donner les éloges qu'il mérite quand ses recherches ont atteint le but d'utilité vers lequel tendaient ses efforts.

Aussi est-ce sans crainte d'être démenti que nous applaudissons aux travaux importants qu'il entreprit, en 1809, *sur l'extraction et les usages du sucre liquide des pommes et des poires, avec l'analyse comparée de cette substance et de la mélasse du commerce.*

Ce mémoire fut publié à l'époque où le prix élevé du sucre ordinaire était devenu d'un usage impossible pour le plus grand nombre, où les chimistes les plus recommandables, Proust, Parmentier, Cadet de Vaux, indiquaient l'extraction du sucre de raisin, de pomme et de poire comme succédané de celui de l'Inde.

Cette circonstance, due au système continental, devait exciter au plus haut degré l'attention de Dubuc, pour qui

l'utilité publique était un besoin impérieux. Dépouillant la science de sa technologie qui la rend inintelligible pour la masse, il s'appliqua à populariser les méthodes les plus simples, de manière à les rendre praticables pour la plus faible intelligence.

Il fit connaître, dans cet opuscule, une série d'expériences concluantes, desquelles il résultait :

Qu'il était indispensable de faire un choix judicieux des pommes destinées à fournir le sucre ; que l'espèce dite orange lui paraissait préférable ; que la maturité était une qualité essentielle à la quantité proportionnelle du sucre qu'on voulait obtenir.

Pour les pommes dites de pilage, moins abondantes en principe sucré, il conseillait de les exposer à l'air parfaitement écrasées pendant vingt-quatre heures, afin de permettre à la fermentation le développement du principe mucoso-sucré.

Les mêmes précautions étaient applicables aux poires.

Il annonçait que le mélange des deux fruits rendait le suc d'une clarification plus facile, et le produit d'une qualité supérieure.

Que, pour prévenir la coagulation du lait mis en contact avec cette espèce de sucre, il était indispensable de saturer l'acide avec le carbonate de potasse, dans une proportion double pour le suc de poire que pour celui de la pomme.

Que toute la difficulté de l'opération résidait dans l'usage bien entendu de la chaleur.

Qu'on pouvait obtenir 12 0/0 de sucre liquide, et qu'année commune, son prix de vente ne devait pas dépasser 15 ou 20 centimes. Encore, suivant son opinion, pouvait-on le fabriquer en grand à un prix bien inférieur dans un pays aussi abondamment pourvu de la matière première.

La solution de ce problème était un pas immense fait sur un des points les plus importants de l'économie domestique.

Mais là ne s'arrêtèrent pas les efforts de Dubuc : dans

un second mémoire, suite naturelle du précédent, de nouvelles expériences furent tentées sur plus de 50 espèces de pommes. Il indiqua un nouveau procédé simple et facile pour rendre incolore ou très peu coloré, le sucre obtenu réunissant tous les genres de supériorité. Ce moyen consistait à neutraliser l'acide malique par le lait soumis à l'ébullition, et à le clarifier avec l'albumine.

Le mélange, bouilli pendant un quart d'heure, devait être placé sur le filtre, lequel laissait passer d'abord la liqueur trouble, mais que le refroidissement rendait diaphane.

Ce travail, l'un des plus importants publiés par Dubuc, était une heureuse application des recherches des plus célèbres chimistes de l'époque, à l'une des productions les plus abondantes de notre sol. En cherchant à l'affranchir d'un tribut énorme et à développer, dans le département, une nouvelle source de richesse, il s'était placé au premier rang de ses bienfaiteurs.

. . . .

— Un travail plus important par sa nature, et qui plus certainement était sa propriété, vit le jour en 1817; il avait pour titre : *Mémoire sur quelques propriétés comparées de diverses espèces de charbons provenant du règne végétal, mais spécialement sur leurs qualités hygrométriques.*

Les recherches auxquelles s'était livré Dubuc, tendaient à déterminer la nature particulière du charbon végétal employé à la décoloration de telle ou telle substance, ou à des usages hygrométriques.

Après avoir expérimenté sur 10 ou 12 espèces de charbons, il tirait cette conséquence que leur effet doit singulièrement varier dans leur application, soit comme agents chimiques, soit comme médicament, soit dans les arts, en raison de l'espèce employée.

Suivant lui, par exemple, la braise de boulanger, qui jouit de la propriété d'absorber au delà de deux fois et demie son

poids d'eau, devait agir autrement que le charbon de chêne, qu'on sature facilement avec un poids égal de ce fluide.

Il annonça, en outre, qu'un mélange formé d'une partie de chaux vive et de deux parties de charbon de bois blanc, réduites toutes deux à l'état pulvérulent, absorbent plus vite et en plus grande quantité que le charbon provenant du chêne.

Que ce dernier absorbe plus promptement l'humidité que les autres.

Que l'eau dans laquelle ont séjourné les charbons de bois légers, dure plus long-temps, sans altération, que celle qui a conservé les charbons de chêne, de gayac ou de tout autre bois dur résineux; qu'il en avait gardé pendant deux années.

Les conclusions tirées par Dubuc de ses expériences, étaient celles-ci: qu'en médecine et dans les arts, il n'était pas sans intérêt de connaître ces différences, suivant l'usage auquel on les destinait. Le plus pur et le plus hygrométrique était sans contredit le charbon de bois dur.

— Préoccupé de l'influence fâcheuse qu'exerçait, sur la santé des ouvriers tisserands, l'habitude où l'on était de les faire travailler dans des localités souterraines, sombres et fraîches, et avec un parement ou encollage qui augmentait encore l'humidité de l'atmosphère au milieu de laquelle ils passaient leur vie, Dubuc examina la composition du parement en usage et ses effets sur les fils teints en toutes couleurs, et proposa l'emploi d'un encollage hygrométrique plus salubre, plus économique, et qui ne pouvait, disait-il, être nuisible à la qualité des tissus auxquels on l'applique; il prétendit que la supériorité depuis long-temps reconnue au parement ayant pour base la farine de millet, tenait uniquement à la présence de l'hydrochlorate de chaux et d'un principe gommeux; or, en unissant ces deux corps ensemble et à la farine du froment, il élevait d'une très faible quantité le prix de la vente et lui donnait des qualités essentielles et salubres. La

pratique ne démentit pas la théorie de Dubuc ; un grand nombre d'expériences ayant eu lieu, le mélange de la préparation nouvelle avec les fécules de seigle, de pommes de terre, etc., témoigna de leur utilité, et démontra leur supériorité sur le parement préparé avec la graine de millet, tant à cause du prix, que de l'inconvénient qu'offrait ce dernier de nuancer désagréablement les tissus fond blanc, tandis que le parement hygrométrique n'altérait en rien les couleurs.

Cette application importante d'un principe connu devait, plus tard, comme nous le verrons, valoir à son auteur l'une des plus honorables récompenses que puisse espérer un savant. Nous ferons connaître, en son lieu, le mémoire couronné et la destinée que devait avoir le procédé de Dubuc.

— Depuis long-temps Dubuc avait jeté les bases d'un grand travail qu'il poursuivait avec persévérance et qui l'occupa pendant sa longue carrière scientifique. Ce fut en 1824 qu'il fit connaître le résumé général de ses recherches sur la *préparation des cidres et poirés*. Fruit de 30 années d'expériences, ce mémoire établit comme avérés les faits suivants : que le cidre doit varier en qualité et en *spirituosité* (je conserve à dessein l'expression originale), en raison des espèces de pommes qu'on emploie ;

Que le degré de température le plus convenable à la fermentation du moût que rendent les fruits à pepins, est de 9 à 11 + 0 (échelle de Réaumur) ;

Que le cidre pur, préparé avec des pommes de première qualité, peut se garder pendant 6 ans, comme il l'a éprouvé lui-même ;

Que, par des moyens simples, il est facile de déterminer la proportion d'eau mêlée au cidre doux ou fermenté, et par suite d'en évaluer le prix marchand.

Il démontrait en outre l'indispensable nécessité d'employer toujours de bonne eau, soit pour fabriquer, soit pour

couper le cidre, attendu que l'impureté de l'eau accélerait les altérations du mélange.

— On a déjà signalé, et avec raison, l'importance des recherches de Dubuc sur les terres arables; ce fut en 1824 que la première idée de ce travail lui vint, en analysant une terre prise aux environs de Bernay.

Cet echantillon, provenant d'une propriété de M. Châtel, sur laquelle il avait employé le plâtre cru avec un grand succès pour la recolte du trèfle, avait éte soumis à l'analyse, d'après le désir exprimé par la Société d'agriculture.

Il en résulta que, pour rendre une mauvaise terre propre à la formation des prairies artificielles, il fallait employer le calcaire; fait depuis long-temps connu, mais malheureusment encore peu adopté.

Dubuc indiquait, en même temps, deux procedés pour déterminer approximativement la nature de la marne; ces deux procédés apparienaient à sir Davy et à Chaptal, qui en avaient établi les principes.

Nous examinerons en son temps l'analyse plus complète des terres arables, service réel rendu par Dubuc à notre agriculture.

— *Mémoire sur la culture ou fabrication indigène du salpêtre, au moyen de végétaux, sans addition de matières animales.*

Tel est le titre d'un travail qui parut au moment où Perkins, faisant l'application de la vapeur aux machines de guerre et à la navigation, avait déterminé dans la fabrication du salpêtre un ralentissement complet. Les arts industriels, toutefois, en faisaient un usage immense, qui, depuis cette époque, a suivi une marche progressive. Le prix du salpêtre ayant éte considérablement élevé, Dubuc crut l'occasion favorable d'être utile à l'industrie, en indiquant aux cultivateurs des moyens faciles de fabriquer une substance pour l'importation de laquelle la France payait alors un impôt fort onéreux.

Il substitua les végétaux azotés aux tissus animaux par lesquels on obtenait un dégagement suffisant d'azote. Ces végétaux, choisis parmi ceux dont la culture exige peu de soin, rendaient le prix du salpêtre bien inférieur à celui qu'on employait, et ne privait en aucune manière les cultivateurs des fumiers si nécessaires à leur exploitation.

Les plantes que Dubuc proposait étaient le chou rameux, le grand raifort sauvage, la pomme noire, le coquelicot et toutes les espèces de pavots.

De la combustion des plantes parasites, on pouvait encore obtenir une cendre riche et nécessaire à la nitrification.

Partout des vues utiles recommandaient les travaux de Dubuc ; dans ce travail, en particulier, il entrait entièrement dans les vues de l'administration éclairée de M. Malouet, alors préfet de la Seine-Inférieure.

— Ce fut après une *notice sur les différents dégrés de pureté de l'eau servant aux usages de la vie*, que parut le *travail chimico-géorgique* de Dubuc sur la *composition et les différentes propriétés des terres arables*.

Nous avons déjà vu que l'analyse d'un échantillon de terre prise aux environs de Bernay, lui avait révélé l'intérêt puissant qui s'attachait à la connaissance exacte de la composition du sol, par suite de laquelle des amendements convenables devaient être mis en usage.

Dubuc, en cette occasion, avait sommairement indiqué les éléments d'une terre arable convenablement disposée pour recevoir la majorité des semences ; mais ce ne devait pas être une règle applicable à la végétation en général, puisque les composés géologiques varient dans leurs principes, et même dans la qualité et la proportion de ces principes. Le problème se résolvait donc par la détermination exacte des terres arables convenables à telles ou telles productions. Ce fut l'entreprise qu'il tenta.

Son premier soin fut de soumettre à une analyse rigou-

reuse les terres à blé réputées de première qualité. La richesse du sol de nos contrées laissait à Dubuc l'embarras du choix ; il donna la préférence à des terres du Lieuvin, désignées par le célèbre agronome Arthur Young, sous le nom de terre promise.

L'analyse lui dévoila, dans son ensemble, les principes constituants d'un excellent fonds agraire. Spongieux, gras et doux au toucher, il devait particulièrement ses propriétés à l'état moléculaire des quatre terres primitives dont il est composé et à l'humus naturel qu'il contient.

Que cet humus inhérent à leur nature était la substance la plus importante des fortes terres.

Que les sols riches en productions, pouvaient être divisés en quatre grandes classes, eu égard à leur composition et à la nature de leurs récoltes.

Que, pour déterminer avec justice la valeur vénale et cadastrale, surtout dans les partages de succession, l'analyse chimique était le seul moyen auquel on dût avoir recours.

Nous nous sommes bornés, Messieurs, à vous donner la physionomie générale de ce mémoire, sans entrer dans les détails, laissant à vos souvenirs le soin d'en apprécier l'importance.

. . . .

— Nous passons à dessein, Messieurs, sur différents opuscules qui n'ont qu'un intérêt secondaire ou qui sont la reproduction d'opinions déjà connues, pour arriver à de nouvelles recherches de Dubuc sur le sujet favori de ses pensées, je veux parler des *améliorations à introduire dans la fabrication des cidres*, mémoire lu à l'une des séances publiques de la Société d'Agriculture.

Pour mettre à la portée de toutes les intelligences les procédés simples et faciles qu'il voulait rendre populaires, il s'efforça d'être clair et compréhensible. Il insista particulièrement sur ce point, de n'écraser les pommes qu'incomplète-

ment, quelle que fût leur espèce, par ce motif qu'en agissant autrement on surchargeait le moût de mucilage, dont la présence nuisait à la fermentation ou clarification du liquide. La différence de plus d'un degré à l'aréomètre, était le résultat de cette pratique, qui, de plus, offrait l'avantage d'une netteté et d'un goût supérieurs.

Pour la conservation des pommes, il établissait les règles suivantes :

Conserver les pommes après leur récolte dans des lieux abrités; les mettre en tas dont la hauteur ne devait jamais dépasser quatre pieds, afin d'éviter qu'elles s'échauffassent trop et ne s'altérassent avant leur emploi. Condition nuisible surtout à la conservation du cidre préparé avec elles.

Imitateur de Dambourney, aux travaux duquel la plume de M. Girardin préparait une éclatante résurrection, Dubuc, en recherchant le principe vénéneux du *coriaria myrtifolia*, vint faire connaître les propriétés tinctoriales de cet arbrisseau. Le beau noir qu'il procure lui donna l'idée de conseiller deux coupes annuelles sans inconvénient pour la récolte des céréales, puisque la plante se développe dans les lieux où la végétation des premières n'aurait aucun succès.

Plus riche que le sumac en principe colorant, il pouvait affranchir le pays d'un impôt considérable établi au profit de l'étranger.

Élu président de la Société d'agriculture en 1829, Dubuc, à l'occasion de la séance publique tenue par cette laborieuse Compagnie, saisit l'occasion de faire entendre au public agricole des vérités utiles et fondamentales sur la nourriture et l'engrais des bestiaux, l'utilité des machines à battre le blé, les procédés les plus convenables pour la récolte des grains, et sur l'usage important généralement établi aujourd'hui de les mettre en villotes.

Nous avons vu, dans le cours de cette notice, un mémoire dans lequel Dubuc s'était occupé des moyens d'ame-

lioration qu'exigeait l'art du tisserand. Soit que ses idées philanthropiques eussent été contestées, soit plutôt que, pour obtenir la réalisation de ses vues utiles, il eût jugé convenable de faire sanctionner leur justesse par l'autorité d'un grand nom, ce fut au premier corps savant de l'Europe, à l'Institut de France, qu'il adressa, en 1830, un *Traité complet sur les Paremens et Encollages dont se servent les tisserands*, pour le soumettre à son approbation.

Dans cet opuscule, où se trouvaient exposées les opinions et la pratique de l'auteur, Dubuc présentait, en terminant, des considérations importantes sur l'emploi du muriate de chaux en agronomie et sur les moyens d'en assurer le succès.

L'Académie des Sciences ne vit pas, dans cet envoi, le simple hommage d'un savant; elle apprécia tout ce que renfermait d'humanité et de dévouement le travail de notre compatriote, et, voulant récompenser en sa personne les efforts de tous ceux qui, comme lui, tendent à améliorer la condition des classes laborieuses, elle décerna à Dubuc l'un des prix fondés par Montyon, en faveur de celui qui découvre les moyens de rendre un état ou un métier moins insalubre: le prix de 3000 francs lui fut accordé, avec une médaille d'or, juste récompense du dévouement de Dubuc au bien public.

Cette modification, que la théorie indiquait comme excellente, n'a pas, à ce qu'il paraît, répondu à l'attente des savants; car, aujourd'hui que les altérations résultant de l'emploi du parement dit hygrométrique sur les étoffes sont connues, on l'a complètement abandonné, circonstance qui toutefois ne diminue en rien le mérite des efforts de Dubuc.

Il semble qu'à chaque fondation, à chaque établissement d'utilité publique, on doive nécessairement retrouver le nom de notre infatigable confrère, que son expérience fût la garantie indispensable de la certitude du résultat. Il a été assez connu de vous, Messieurs, pour que nous devions

rester convaincus que son amour-propre n'entrait pour aucune part dans ses calculs. Il eût été malheureux d'apprendre qu'un autre avant lui eût soumis à une appréciation plus prompte une découverte qui pouvait avoir, pour ses concitoyens, un but d'utilité quelconque.

Ces réflexions ne peuvent plus justement s'appliquer qu'à un *Mémoire* qu'il publia *sur trois puits forés dits artésiens*, qu'on venait de percer, et *sur l'analyse de l'eau qui en provenait*.

Cette invention, depuis long-temps connue des peuples de l'Orient, importée en Europe du temps des Croisades, venait, pour la première fois, d'être mise en pratique à Rouen. Deux affluents et un jaillissant avaient été établis, l'un chez M. Papillon, meûnier, le deuxième à l'hôtel des Monnaies, le troisième chez M. Lecerf, brasseur, rue Martainville.

Frappé des avantages immenses que devait procurer à la Normandie cette découverte, Dubuc applaudit à son importation dans notre ville, analysa l'eau des puits forés, et prétendit que celle qui provenait du puits jaillissant, était supérieure en qualité à celle des meilleures fontaines, et même à celle de la Seine.

L'année 1830 fut une de celles qui vit éclore les travaux les plus nombreux de Dubuc.

Un travail sur la phytolaque, entrepris par Dubuc, au moment où MM. Braconnot, à Nancy, et Kullmann, à Lille, venaient d'éclairer l'histoire de ce végétal, prouve toute l'importance qu'il attachait à faire connaître la valeur industrielle de ses propriétés. Cette question, sur laquelle depuis long-temps il avait réfléchi, ne lui semblait pas avoir été résolue par les deux savants chimistes qui venaient de s'en occuper.

Il fit connaître que les feuilles de la phytolaque, employées plutôt rouges que vertes, donnaient aux tissus,

avec les sels ferrugineux et autres mordants terreux métalliques, des couleurs jaune fauve et violacées.

Que les baies pouvaient donner à tous les tissus, mais particulièrement à ceux de coton, des couleurs variées et solides, en raison de l'espèce de mordants employées pour fixer la couleur et produire en outre un rouge de fard économique succédané du carmin ordinaire, sans en avoir les inconvénients.

Les feuilles rouges employées seules pouvaient servir à la préparation d'une encre économique ; unies à la noix de galle, au bois d'Inde, et en général aux substances astringentes, elles donnaient une encre admirable et presqu'indélébile.

L'avantage de pouvoir remplacer, dans la teinture, une foule de produits exotiques, engageait Dubuc à proposer la culture en grand de la phytolaque. Nous ignorons si ce conseil a été mis en pratique, et par conséquent si les résultats ont justifié ses expériences.

Dans une note supplétive, il annonça la propriété qu'avaient les feuilles de la phytolaque de n'être jamais attaquées par les vers ou les insectes, et combattit l'opinion émise par d'autres sur la possibilité de les employer comme aliment, attendu que, comme les solanées, elles paralysent les fonctions digestives.

— Dans un nouveau travail entrepris sur l'invitation de plusieurs grands propriétaires, Dubuc se livra à l'*analyse de dix sortes de terres arables*, choisies dans diverses contrées de la Normandie.

Cette analyse, longue et difficile, fut accomplie avec bonheur. C'est un des titres de Dubuc à la reconnaissance publique, car il a prouvé, par la différence de composition des terres explorées, combien son idée première était juste en théorie comme dans ses applications.

— Une question d'un haut intérêt pour l'industrie avait fixé l'attention de notre confrère. La rareté de l'écorce de

chêne, depuis si long-temps adoptée dans les tanneries, commençait déjà à se faire sentir. En cas d'indigence absolue, quelles matières emploierait-on pour la remplacer ? car l'énorme consommation qui la réclame menaçait de la rendre insuffisante aux besoins. Un appel fut fait aux chimistes, pour résoudre cette question.

Elle fut traitée par Dubuc, dans un mémoire intitulé : *Des Plantes et des Végétaux indigènes et exotiques, de nature à pouvoir suppléer le tan ordinaire pour l'apprêt des cuirs.*

Le principe astringent était la première condition imposée au choix du succédané ; or, toutes les parties du chêne en recèlent une quantité considérable ; abstraction faite de son écorce, l'écorce du bouleau ordinaire, ou ses congénères, celle du maronnier d'Inde si riche en tannin, l'aune, le saule, l'orme, le *coriaria myrtifolia*, les sumacs, les roses de Provins et du Bengale, le plantain, le sorbier, et une foule de plantes indigènes fort répandues dans nos contrées, en contiennent dans une proportion plus ou moins forte. Ce fut aussi celles-là que Dubuc proposa de préférence ; il émit même l'idée que, de plusieurs de ces végétaux réunis, il serait facile de former un extrait astringent qui pourrait être mis en usage dans les tanneries, soit seul, soit combiné avec le tan lui-même. Dubuc terminait en engageant les hommes spéciaux à s'approprier ses idées, à les modifier comme ils le jugeraient nécessaire, mais surtout à les faire fructifier.

— Un mémoire ampliatif d'une *note*, dont nous avons parlé déjà, *sur la faculté clarifiante des divers charbons végétaux obtenus des végétaux de nature herbacée*, fut communiqué en 1835, à l'Académie ; il constatait que, dans les ligneux charbonnés de pommes de terre et des autres solanées, les charbons de fécule ou de gomme étaient plus légers à volume égal, plus *hygrométriques*, plus absorbants par leur contact avec l'eau, et d'une autre nature chimique que le charbon de bois ordinaire.

Qu'ils possédaient la propriété particulière de clarifier les vins, la bière, les liqueurs sucrées alcooliques, les sucs acidulés, sans leur enlever leur couleur et sans détruire l'arôme qui leur est naturel, qualites que n'ont pas toujours les charbons de bois, y comprise même la braise de boulanger.

Qu'ils étaient appelés à rendre des services signalés à la pyrotechnie par leur mélange avec le lycopodium, le nitrate de potasse, la limaille de fer, de zinc, de cuivre, etc., attendu qu'ils semblaient offrir une convenance plus parfaite que le charbon ordinaire à l'art de l'artificier, non moins qu'à la fabrication de la poudre à tirer, à la peinture, à la médecine, à la teinture, aux fabriques d'acier, etc.; l'avenir leur réserve peut-être une importance que jusqu'à présent ils n'ont pu acquérir.

— Dans une note complémentaire de son travail sur les cidres, intitulée : *Notice analogique sur la fermentation et la clarification du cidre*, Dubuc indiqua trois procedés faciles, exempts des inconvénients attachés à ceux que, de temps immémorial, on employait en Normandie, et qui ne pouvaient altérer en rien les propriétés alimentaires ni le goût du liquide.

Le premier consistait, lorsque la fermentation s'opérait mal et que le cidre conservait un goût douceâtre, à ajouter, par muids de 8 à 12 onces de tartre rouge pulvérisé.

Si le premier moyen était insuffisant, il fallait ajouter encore au mélange 4 onces de levain de bière.

Le dernier se composait d'une addition au cidre non ou mal fermenté, d'un ou deux seaux de bonne lie de cidre à moitié chaude, et qu'on devait prendre soin d'agiter fortement.

— Organe officiel des besoins du moment, on s'étonnera peu de voir Dubuc préconiser une découverte dont les avantages lui semblaient importants, et, plus tard, sur le même

sujet, émettre une opinion, nous ne dirons pas diamétralement opposée, mais qui devait retarder l'extension qu'il semblait favoriser. Était-ce chez lui fausseté de jugement, opinion peu consciencieuse? Vos souvenirs, Messieurs, défendraient sa mémoire d'un tel reproche. Mais il a quelquefois partagé le sort de ceux que compromet la précipitation d'un premier jugement. Le désir immodéré d'être utile l'a entraîné dans quelques erreurs : qui pourrait avoir le courage de l'en blâmer?

Ainsi, en 1830, nous l'avons vu, à l'occasion de trois puits artésiens, applaudir à l'introduction de cette importante conquête dans nos contrées, dont elle devait accroître la prospérité.

De nouvelles tentatives moins heureuses ayant occasionné des dépenses en pure perte à quatre propriétaires, nous retrouvons Dubuc arrêtant, en 1836, l'élan qu'il avait essayé lui-même d'imprimer en 1830, pour attendre que des principes mieux connus de géologie permissent d'attaquer sûrement les terrains d'exploitation, sans s'exposer à des spéculations non seulement hasardeuses, mais inutiles. Sa *Notice historique et géognostique sur quatre puits artésiens tentés sans succès à Rouen*, en est la preuve, comme elle en est une de cette vérité que nous exposions tout-à-l'heure, que son jugement pouvait présenter parfois une apparence de légèreté, mais qu'il était toujours aussi consciencieux que louable dans son but. Dans ses essais particuliers, il ne reculait devant aucun sacrifice ; rien ne rebutait son zèle, mais, plus parcimonieux de la fortune publique que de la sienne, on le voyait chaleureusement défendre les intérêts d'autrui dès qu'il les croyait compromis.

Enfin, Messieurs, pour terminer cette aride nomenclature qu'il nous a été impossible d'abréger davantage, nous signalerons les derniers travaux de Dubuc sur les *papiers Mozart, dits de sûreté*, sur les *inflammations spontanées*, sur le *dégraissage des tissus*, sur les *semences anticipées de certaines céréales*.

Tels sont, Messieurs, les titres de Dubuc à la reconnaissance de ses concitoyens, et plus particulièrement à celle des Compagnies savantes qu'il avait éclairées de son expérience et de son savoir.

115 mémoires publiés, ont été adressés dans la proportion suivante :

62 à l'Académie ;

31 à la Société d'Agriculture ;

9 au Journal de Pharmacie, l'une des collections scientifiques les plus remarquables de l'époque à laquelle il y écrivait ;

8 aux Annales de Chimie ;

2 à la Société d'Encouragement et à un journal de la ville ;

3 enfin, publiés dans des moments de crise, au profit des indigents.

Dans ce bagage immense de productions, l'Académie en compte plus de la moitié, témoignage non équivoque du prix qu'il attachait à son jugement et de la reconnaissance qu'il conservait pour sa bienveillante adoption.

Sur ce nombre si considérable de travaux,

28 ont trait à la chimie et à l'histoire naturelle appliquée ;

45 à l'agriculture ;

35 à la chimie, à l'histoire naturelle proprement dite, et à la pharmacie ;

4 à l'hygiène et à l'économie publique ;

2 à la physique ;

1 seul à l'archéologie.

Quoique l'époque de sa première publication porte la date de 1798 et que les autres se suivent d'année en année, c'est à partir de 1820 spécialement que commence la série non interrompue de ses mémoires, et, chose remarquable, loin que les progrès de l'âge aient affaibli l'exercice de ses facultés intellectuelles ou attiédi son zèle, on voit le nombre de ses

recherches augmenter en proportion directe du temps qui lui restait à vivre. Nous n'en voudrions, Messieurs, d'autres preuves, s'il en était besoin, qu'un passage du rapport général de 1837, rédigé par un de vos laborieux secrétaires perpétuels, constatant, pour la part de Dubuc, le rapport de plus de cinquante analyses d'ouvrages présentés à l'Académie pendant le cours de la même année.

Ce zèle et cette assiduité qu'il déployait chez vous, Messieurs, étaient un besoin de son organisation; il les a prodigués de même à toutes les Sociétés dont il était membre; à la Société d'Agriculture surtout, dont la spécialité prêtait un charme si puissant à ses idées, à ses vues habituelles : il a laissé dans son sein des souvenirs ineffaçables. Le Conseil de salubrité, dont il faisait partie depuis 7 années, c'est-à-dire depuis sa création, l'a toujours compté au nombre de ses membres les plus laborieux, les plus assidus et les plus consciencieux. Là il se trouvait dans son élément, car l'application pratique d'une longue expérience, d'une justice éclairée, d'un jugement droit, étaient indispensables. L'utilité publique était son idole; il n'a jamais failli à son culte.

Or, Messieurs, si nous ajoutons au nombre considérable des travaux de Dubuc que nous n'avons presque fait qu'indiquer, à cause de l'étendue de cette notice, l'immense quantité de rapports faits aux sociétés savantes avec cette conscience qui le distinguait, c'est-à-dire en ne laissant rien passer d'utile qu'il ne vous en informât aussitôt, nous reconnaîtrons que jamais existence plus laborieuse n'a été mieux et plus utilement employée. On a peine à s'expliquer même comment il a pu accomplir une si rude tâche, au milieu des labeurs de sa profession, des exigences du monde, des consultations et des conseils qu'à chaque instant son expérience et sa pratique lui valaient, des travaux de commission, des rapports judiciaires, des rapports d'expertise que souvent on réclamait de ses lumières et de son impartia

lité. Car, Messieurs, avant l'établissement du Conseil de salubrité, aujourd'hui spécialement appelé à la solution des questions administratives concernant la sûreté et la salubrité des industries, Dubuc, depuis 30 ans, sous toutes les administrations qui s'étaient succédé, avait supporté presque à lui seul le fardeau d'éclairer l'autorité sur l'opportunité des établissements nombreux qui couvrent aujourd'hui le sol de notre ville. Et ici, Messieurs, il faut proclamer un fait sur lequel nous ne craignons pas d'être désavoué, c'est que, malgré la difficulté qu'on éprouve d'ordinaire dans l'accomplissement d'un semblable devoir, Dubuc s'en est si heureusement acquitté, qu'il a compté partout des amis chez ceux dont les intérêts pouvaient se trouver compromis par ses décisions. N'est-ce point l'éloge le plus flatteur et le mieux mérité de son impartialité et de sa justice ?

Dans le cours de l'analyse que nous avons donnée, de ses travaux les plus importants, vous avez pu remarquer, Messieurs, combien une idée qu'il s'appropriait était tourmentée, et, s'il nous était permis d'employer une expression triviale qui cependant peint notre pensée, nous dirions qu'il tirait la quintessence de son idée, assez pour qu'après lui toute amélioration devînt impossible. Sa ténacité à envisager un sujet sous tous ses rapports, se fait principalement observer dans ses recherches sur le perfectionnement des cidres, sur la phitolaque, sur les terres arables, les charbons végétaux, les parements, etc., etc. L'opinion publique pourra être divergente sur le mérite et la nouveauté de certaines productions, mais jamais sur le motif qui les fit entreprendre à leur auteur. L'utilité fut le but qu'il eut toujours en vue, et souvent, il faut le dire, il l'atteignit avec succès.

Une phrase qui le caractérise et dévoile son ame tout entière, est celle-ci, empruntée à la fin d'un de ses ouvrages : elle sera pour lui un bouclier contre la critique, parce qu'elle peint la modestie de ses sentiments :

« Je regrette, dit-il, de ne pouvoir tenter ces essais en grand (il s'agissait d'expériences agricoles, dont il désirait qu'on s'occupât); je les exécuterais avec d'autant plus de satisfaction, qu'ils atteindraient parfaitement le but que je me propose dans toutes mes actions, celui d'employer avec désintéressement, et j'ose dire sans ostentation, mes faibles connaissances à être utile à mon pays. »

C'est à vos souvenirs, Messieurs, c'est à la reconnaissance de la cité à rappeler la mémoire de celui qui consacra ses veilles au bonheur général. Pourquoi sommes-nous obligés d'exprimer le regret qu'une distinction qui deux fois lui avait été promise, ne soit pas venue honorer sa vieillesse? La ville entière eût applaudi, nous n'en doutons pas, au discernement qui la lui eût fait accorder. Le prix Montyon fut la seule récompense qui le consola de cette indifférence.

Au milieu des études continuelles qui partageaient son temps, Dubuc obtint des titres nombreux, témoignages de la juste considération qui lui était acquise.

Il devint président de la Société des pharmaciens de Rouen, dont il avait été l'un des fondateurs en 1802.

En 1804, nommé membre de Jury de médecine, il en exerça les fonctions jusqu'en 1831, époque à laquelle il donna sa démission en faveur de son fils.

En 1808, élu membre résidant de l'Académie royale de Rouen, il en devint plus tard le bibliothécaire-archiviste.

En 1816, désigné comme premier suppléant du juge-de-paix du 1er arrondissement, il en remplit les devoirs jusqu'à sa mort, à la satisfaction des justiciables que son esprit conciliant et sa bienveillance réussirent presque toujours à mettre d'accord. Le nombre des affaires renvoyées à son examen est incalculable.

Il reçut, en 1817, le titre de correspondant de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du département de l'Eure.

En 1819, il signa la demande en rétablissement de la Société d'Agriculture créée à Rouen par lettres-patentes du roi en 1761, et en devint président pendant deux années consécutives, en 1829 et 1830.

Fondateur, en 1820, de la Caisse d'épargnes, il en fut successivement administrateur et directeur.

En 1821, nous le trouvons membre de la Société de Médecine de Rouen.

En 1822, correspondant de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.

En 1825, de l'Académie royale de Médecine.

En 1826, il devint membre de la Commission sanitaire de Rouen; en 1827, fit partie du Jury départemental pour l'industrie; reçut, en 1828, le diplôme de correspondant de la Société d'Agriculture de l'Aube.

En 1829, membre du Conseil d'Agriculture départemental.

En 1831, membre de l'Intendance sanitaire.

Dans la même année, membre du Conseil de salubrité, qui, plus tard, en 1834, l'appela à sa présidence.

En 1832, correspondant de l'Académie Ébroïcienne.

Enfin, en 1833, de la Société de Statistique universelle.

Les facultés morales de Dubuc et ses forces physiques s'étaient conservées dans un état d'intégrité parfait, lorsqu'au commencement de 1837, il paya son tribut à l'épidémie de grippe qui régnait alors dans notre ville. Cette affection, assez bénigne en général, porta, toutefois, une atteinte fâcheuse à la santé de Dubuc, et fut assez sensible pour alarmer sa famille et ses nombreux amis. La convalescence fut longue et pénible, et il sortait à peine, depuis quelques mois, de cet état de malaise dont souffrait évidemment sa robuste constitution, et qui lui faisait présager sans crainte sa fin prochaine, lorsque, le 18 octobre, il succomba, sans avoir pu recevoir les adieux de ses enfants. La position dans laquelle il fut trouvé, prouva que sa mort avait été aussi

brusque que rapide. Les soins empressés d'une tendre et vieille amitié étaient devenus inutiles ; il venait d'expirer dans sa 73e année.

La veille de son décès, il s'occupait encore de rassembler tous ses travaux sur les cidres ; il voulait, disait-il, terminer sa carrière en publiant un ouvrage complet sur la manière de les préparer suivant l'espèce des fruits, ouvrage qui manque encore à la Normandie. C'eût été le complément de cinquante ans de pratique, de patience et d'observation.

Nous ne savons si, dans ses papiers, on aura retrouvé un projet qu'il étudiait depuis long-temps, et dont il nous avait souvent entretenu, par suite de l'amitié et de la confiance qu'il nous témoignait. Il avait pour but de trouver les moyens d'application d'un éclairage par le gaz obtenu par la décomposition de l'eau.

Nous avons eu l'honneur, Messieurs, de vous parler des droits de Dubuc à la reconnaissance de ses concitoyens, de ses confrères, de ses collègues. Nous l'avons considéré comme savant, comme citoyen, comme homme public ; c'est comme homme privé que nous allons maintenant l'envisager en peu de mots; sous ce rapport, nous nous permettons de compter sur votre approbation, car chacun de vous, Messieurs, a été à même d'apprécier ses heureuses et excellentes qualités.

Quelque fût l'étendue des sacrifices que Dubuc avait faits au bien public, il avait quitté sa profession avec honneur, considération et profit, car l'ordre qui régnait dans ses idées régnait aussi dans sa conduite. Les vues utiles ont, en effet, Messieurs, ce précieux avantage (c'est une observation aussi curieuse qu'importante) de procurer souvent à celui qui les transmet le bonheur matériel qu'il désire voir réaliser pour les autres. Sans ambition comme sans luxe, sa fortune était suffisante à ses besoins, surtout depuis la perte d'une

épouse chérie, seul événement qui fût venu troubler sa quiétude, et dont le travail et l'étude purent seules le consoler.

D'un caractère bienveillant et doux, obligeant par besoin, affectueux et d'une politesse exquise envers tout le monde, il jouissait de l'estime et de la considération universelle, et conserva, malgré son âge, des relations d'amitié que la mort seule a pu rompre. Modèle de toutes les vertus civiques et domestiques par l'élévation de ses sentiments, sa bienfaisance et sa générosité étaient inépuisables ; aussi bien que nous, les pauvres déploreront sa perte.

Au nombre des qualités précieuses dont il était doué, la probité la plus exacte se faisait surtout remarquer. Un trait, entre mille, pourra, Messieurs, vous en donner la mesure.

A l'époque où les proscriptions, conséquences inévitables de nos troubles civils, mettaient en danger la vie de ceux au préjudice desquels s'était opérée la révolution de 89, un noble, partant pour l'émigration, traqué, poursuivi, se présente à Dubuc, qu'il connaît à peine, et, confiant dans sa probité, l'invite à se charger d'une somme de 20,000 liv. en or, dont il craint de se voir déposséder en cas d'arrestation. Si je meurs en exil, dit-il à Dubuc, la somme vous appartient, mes héritiers ne connaissant pas ce dépôt ; si je suis arrêté, ma mort est certaine, et le dépôt devient votre propriété ; le cas seul de mon retour en France et une demande formelle de ma part peuvent amener la restitution du dépôt. Vous n'ignorez pas, Messieurs, le danger auquel s'exposait Dubuc, par l'accomplissement de ce triste devoir, tout ce qu'il y avait de courageux dévoûment à accepter un pareil engagement. Dubuc promet et tient parole; la cassette est enfouie sous terre, dans un coin de son jardin, à une profondeur considérable dont lui seul connaît l'existence.

Vingt-cinq ans s'écoulent sans qu'aucune nouvelle de l'émigré parvienne directement ou indirectement à Dubuc ;

mais le dépôt est sacré pour lui, et son appropriation impossible. La restauration amena enfin, pour lui, la restitution des 20,000 liv. à leur propriétaire, sans que Dubuc consentît à recevoir la moindre récompense pour son noble désintéressement.

Pour terminer enfin, Messieurs, cette trop longue Notice, dont vos souvenirs n'avaient pas besoin pour rappeler les services de Dubuc, je ferai connaître un mot heureux d'un de ses amis les plus sincères, prononcé au moment où nous accompagnions les restes de notre vénérable confrère à leur dernière demeure; il avait, suivant lui, la *monomanie du bien public*. L'aveu surpris à cet ami est d'autant moins suspect, que lui-même est, depuis long-temps, signalé pour sacrifier au même autel. Heureux ceux dont la mémoire reçoit cet hommage ou ce reproche!

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

GIOVANNI ALDINI,

LUE A L'ACADÉMIE DE ROUEN,

Dans sa Séance du 13 Juillet 1838,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

Vous avez daigné accueillir avec bienveillance la Notice biographique que je vous ai présentée, l'année dernière, sur *Antonio* ALDINI, et je me suis flatté que vous entendriez, avec un égal intérêt, quelques détails sur *Giovanni* ALDINI, qui ne tenait pas un rang moins élevé parmi les savants, que son frère aîné parmi les hommes d'état du commencement de ce siècle.

Vous savez déjà que *Joseph*, leur père, était avocat et avait épousé *Catherine*, sœur du célèbre *Galvani*[1]. Ils eurent cinq enfants : *Antonio*, déjà nommé ; *Luigi*, qui exerça la charge de notaire avec beaucoup de distinction;

[1] Voir la notice précitée, où je n'ai fait mention que de *deux* fils.

Giovanni, le physicien, dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir; *Maria*, aujourd'hui veuve, et *Francesco*, préposé à l'enregistrement. *Louis* a laissé deux fils, les docteurs *Raphaël* et *Joseph :* le premier, qui a succédé à son père, a 9 ou 10 enfants; le second, qui est ingenieur, s'est marié récemment.

Jean naquit à Bologne, le 16 avril 1762. Il fit sa philosophie sous Joseph Vogli; Sebastien Canterzani lui enseigna la physique, et Eustache Zanotti les mathématiques. Ses maîtres devaient être fiers d'un tel élève, puisque, dès 1778, à peine âgé de 16 ans, il soutint, en public, dans l'église de Sainte Catherine, une thèse de philosophie qui lui valut le bonnet de docteur, dont il ne tarda pas à se montrer digne par une nouvelle thèse sur les sciences physiques, dans laquelle il répondit, de la manière la plus brillante, à tous ceux des assistants qui voulurent argumenter contre lui. Nommé alors répétiteur de philosophie au collége de Montalte [1], il devint presque aussitôt professeur au séminaire. En 1785, il eut une chaire de physique à l'Université de Bologne, et les registres du sénat qui la lui conféra, font foi de son zèle pour la recherche des phénomènes de la nature, ainsi que de son habileté peu commune dans la connaissance de plusieurs langues; deux autres chaires de philosophie furent créées en sa faveur, en 1787 et 1790; et enfin, au mois d'août 1798, il remplaça le célèbre Canterzani, son maître.

Peu de temps après, il fut envoyé à Milan pour soutenir les droits de l'Université de Bologne, et non-seulement il remplit cette honorable mission avec une haute sagacité, mais le Gouvernement voulut le retenir dans la capitale,

[1] Ce collége illustre et très nombreux, dit *Collegio de' Marchigiani* ou *di Montalto*, fut fondé par Sixte-Quint, pour l'instruction de ses sujets des villes comprises dans les *Marches d'Ancône*. Il a été supprimé.

afin qu'il concourût, avec d'autres savants, à l'organisation de l'Institut d'Italie. Aussi ne contribua-t-il pas peu à l'établissement du sénat scientifique dans cette antique patrie des bonnes études. Nommé ensuite conservateur de la bibliothèque de l'Université de Bologne, il fut désigné, en 1799, pour remplir les mêmes fonctions près celle de l'Institut de Milan; mais alors le Gouvernement le chargea de la surveillance des écoles normales, et lui conféra le titre d'inspecteur général des bibliothèques nationales.

Précédemment, il avait parcouru l'Italie pour visiter les savants et les cabinets de physique, afin d'augmenter les connaissances dont il était déjà si riche, que les académies des villes où il se rendit, s'empressèrent de l'admettre au nombre de leurs correspondants, et, à son retour à Bologne, l'Institut Benoît [1] lui ouvrit ses portes.

Alibert, dans son éloge de *Galvani* [2], raconte ainsi la découverte du *Galvanisme* :

On s'occupait, un soir, d'expériences de physique dans le laboratoire de ce savant; par un singulier hasard, des grenouilles écorchées, destinées à faire des bouillons, se trouvaient près de la machine électrique. Elles étaient séparées du conducteur par un certain intervalle; mais l'un de ceux qui aidaient aux expériences ayant approché, par mégarde, la pointe d'un scalpel des nerfs cruraux internes de l'un de ces animaux, tous les muscles des membres furent aussitôt agités de fortes convulsions. Madame Galvani était présente: frappée de la nouveauté de ce phénomène, qui lui parut coïncider avec le dégagement de l'étincelle électrique, elle courut en avertir son mari, qui s'empressa de vérifier ce fait extraordinaire, dont son génie sut tirer ensuite un si grand parti.

[1] *Istituto Benedettino.* C'est un corps académique, fondé par le pape Benoît XIV; il est composé de physiciens et de mathématiciens.

[2] V. le 4e vol. des Mémoires de la Société médicale d'Émulation de Paris, 1802.

Aldini, guidé par son oncle, qui l'affectionnait beaucoup, répéta les mêmes expériences, et parcourut l'Europe afin de propager cette admirable découverte, se faisant, pour ainsi dire, l'apôtre du galvanisme. Les membres de l'Institut de Paris et de l'Académie de Londres, ayant vu ses expériences et entendu ses démonstrations avec admiration, il provoqua, dans ces capitales et ailleurs, la création de sociétés galvaniques.

Toutes les fois qu'il trouvait une vérité utile, une conception nouvelle et avantageuse, il se hâtait d'en faire part à l'Europe savante, et, si la découverte était faite par un autre, il ne mettait pas moins d'empressement à la publier, avec les améliorations que son infatigable persévérance et ses continuelles méditations lui avaient suggérées.

Le génie de Watt[1] avait inventé, dès 1769, la première machine à double effet et à un seul corps de pompe; lorsqu'il l'eut perfectionnée, en 1784, et calculé la juste dilatation de la vapeur, dont la force miraculeuse permet de soulever à la surface de la terre les trésors cachés dans ses abîmes les plus profonds, et de traverser les mers sans rames et sans voiles, Aldini, comprenant quelles richesses l'industrie anglaise pourrait tirer d'une si importante découverte, s'occupa d'enseigner à ses compatriotes les moyens de l'utiliser dans les filatures de soie.

C'est ainsi qu'à l'apparition de l'admirable éclairage par le gaz, il médita sur les nouvelles applications qu'on en pourrait faire, et se transporta dans divers lieux pour en démontrer les merveilleux effets, tant par son éloquence que par des expériences publiques, à ses frais.

Je ne puis entrer dans le détail de tout ce qu'il fit pour le progrès des sciences d'une utilité pratique; j'ajouterai, cependant, qu'à peine l'hydrostatique, la chimie et la méca-

[1] V. l'Annuaire du bureau des longitudes, pour l'année 1829, p. 188.

nique furent mises à contribution par les Français et les Anglais, pour construire ces lampes dont la lumière brille d'un si vif éclat, qu'il les importa dans sa patrie, où il en fit connaître la théorie et la pratique, non sans les perfectionner l'une et l'autre.

Au surplus, pour prouver l'importance de ses inventions, il suffit de citer quelques-uns de ses ingénieux procédés employés avec un grand avantage dans les arts mécaniques : son levier hydraulique simple et double, ses moyens de guider les navigateurs égarés, en leur faisant connaître la lumière intermittente des phares ; enfin ses efforts pour rendre les incendies moins redoutables.

Autant il mettait d'ardeur à la recherche des faits, autant il se montrait ennemi des abstractions auxquelles il semble qu'une fatalité pousse les hommes, lorsque les beaux-arts et les sciences positives sont arrivés au plus haut degré que les facultés humaines puissent atteindre ; aussi ne s'immisça-t-il pas dans les affaires politiques et ne fut-il jamais en butte à la haine des partis ni à la proscription. Il fut accueillli avec la même distinction par le Directoire de la République française, par Napoléon, par les souverains pontifes et par les plus grands princes de l'Europe.

Il était aimé des savants, particulièrement de ceux qui, comme lui, se distinguaient par leur bonté, et il eut pour amis intimes le professeur Schiassi, le comte Salina, et le sénateur Brunetti.

Son front large, ses sourcils légèrement déprimés, et ses yeux un peu couverts, annonçaient le penseur ; il avait le nez aquilin, et l'ensemble de sa figure avait de la noblesse. Sa taille était élevée et son maintien plein de dignité, ce qui ne l'empêchait pas d'être affable, surtout avec les artisans auxquels il prodiguait ses enseignements. Le désir d'apprendre lui donnait une modestie qu'il conservait même avec les gens de métier dont il ne dédaignait pas d'étudier

les procédés. Il était jovial, et savait renvoyer avec urbanité les traits piquants que ses amis s'amusaient à lui lancer. Peut-être la manie des expériences lui fit-il encourir le reproche d'être un peu trop impatient, lorsqu'on ne mettait pas, selon lui, assez d'empressement à lui prêter le concours qu'il réclamait, et son ardent amour de la science l'emportait alors sur sa douceur naturelle. C'est ainsi qu'il payait sa dette à la faiblesse humaine.

Pour les amateurs d'autographes, je joins ici un *facsimile* de son écriture. C'est l'extrait d'une lettre adressée à son frère, le comte Aldini.

Voici maintenant la liste de ses ouvrages, classés dans l'ordre chronologique autant que je l'ai pu, ne connaissant pas la date précise de la publication de quelques-uns :

1. *De animali electricitate dissertationes duæ.* In-4° avec 19 planches, 1794.

2. *Dell'uso e dell'attività dell'arco conduttore nelle contrazioni dei muscoli.* 168 p., avec un supplément de 23 p. in-4. Bologne, 1794.

3. Aux mémoires de Louis Galvani, publiés à Bologne en 1797, in-4°. Aldini a ajouté quelques expériences sur l'électricité, qu'il a dédiées au comte Lacépède.

4. Commentaire sur un mémoire de Galvani, ayant pour titre : *Des forces de l'Électricité dans le mouvement musculaire.* Il est imprimé à la suite de l'ouvrage intitulé : *P. succinct des principaux Phénomènes du Galvanisme*, par Cassias, Saintot et autres. 1 vol. in-8°, 1803.

5. *An Account of the late improvements in Galvanism.* 1 vol. in-4°, Londres, 1803.

6. Précis des Expériences galvaniques faites récemment à Londres et à Calais. 1 v. in-8° ; Paris, 1803 ; Didot l'aîné.

7. Essai théorique et expérimental sur le Galvanisme, avec une série d'expériences faites en présence des commissaires de l'Institut de France et en divers amphithéâtres

anatomiques de Londres. 2 vol. in-8°, ou 1 vol. in-4°, avec 15 planches. Paris, 1804, Fournier fils. — Cet ouvrage avait déjà été publié en 1803 ; mais il paraît que le frontispice a été renouvelé l'année suivante.

8. *Descrizione di macchine relative alla luce intermittente dei fari*. 1 v. in-4°, Milano, 1811. — Il développe dans cet ouvrage les applications de son ingénieux levier hydraulique, qu'il avait déjà fait connaître précédemment.

9. *Osservazioni sul flusso del mare, come mottore di molini*. 1 vol. in-8. Milano, probablement 1811).

Ces observations furent composées à la demande du vice-roi, qui désirait qu'on inventât, pour moudre les grains à Venise, une machine mue par le flux et reflux de la mer dans les lagunes. Elles étaient, d'ailleurs, destinées à faire partie d'un ouvrage plus étendu sur le bélier hydraulique de Mongolfier.

10. *Saggio esperimentale sull'esterna applicazione del vapore all'acqua dei bagni, ed alle filande da seta, con alcune osservazioni sui bagni a vapore*. 1 v. in-8°, Milano, 1818.

La seconde édition de cet ouvrage a été traduite en français sous le titre de *Recherches expérimentales sur l'application extérieure de la vapeur pour échauffer l'eau dans la filature de la soie*. 1 vol. in-8° de 44 p., avec pl. Paris, 1820, madame Huzard.

11. *Prodromo di ricerche esperimentali sul gaz illuminatore*. 1 vol. in-8°, Milano.

12. *Memoria sulla illuminazione a gaz dei teatri, e progetto di applicarlo al gran teatro della Scala di Milano*. 1 vol. in-8°.

13. Habillement du Pompier, 1 vol. in-8°; Milan, 1828.

14. *Esperienze sopra una nuova difesa nei casi d'Incendj*. 1 vol. in-8°, Milano, 1828.

15. Art de se préserver de l'action de la flamme, 1 vol. in-8°, Paris, 1830.

J'aurais voulu, Messieurs, vous donner au moins une idée de ces divers ouvrages, dont quelques-uns furent traduits en plusieurs langues [1]; mais, outre qu'il m'eût, sans doute, été impossible de les réunir tous, la tâche eût été tellement au-dessus de mes forces que je ne l'aurais pas même entreprise; heureusement M. le docteur Desbois a eu la complaisance de me faire une analyse du plus important : l'*Essai historique et expérimental sur le galvanisme*, et je n'aurai guère que la peine de la transcrire ici, en la resserrant un peu, quoiqu'elle soit déjà très succincte et très substancielle.

Aldini a rassemblé et développé, dans cet ouvrage, tout ce qui avait été fait avant lui et de son temps par les divers savants qui s'étaient occupés du galvanisme, et il a enrichi cette partie de la science de ses propres observations.

L'ouvrage est divisé en trois parties traitées méthodiquement dans le premier volume; le second se compose de divers mémoires qui contiennent des éclaircissements et des développements sur la matière.

Dans la première partie, il établit les propriétés générales du galvanisme, et démontre l'analogie qui existe entre ce fluide et les fluides nerveux des animaux ou l'électricité animale. Il prouve que le galvanisme peut être produit indépendamment de l'action des métaux. C'est ainsi, par exemple, qu'il obtint des contractions dans les muscles d'une grenouille morte, à l'aide seulement de la tête d'un bœuf récemment tué, en introduisant un doigt mouillé d'eau salée dans une des oreilles et en formant ainsi, avec l'autre main qui présente la moelle épinière de la grenouille sur la langue du bœuf, un arc qui établit un courant galvanique. Il donne le nom de *piles* animales aux tissus animaux dont le contact,

[1] La plupart ont été insérés dans les actes de l'Institut de Milan, et plusieurs ont été analysés dans les principaux recueils périodiques, tels que la Bibliothèque Britannique, la Bibliothèque Universelle, etc.

suivant lui, produit le fluide galvanique ; il cite, à ce sujet, les animaux éminemment idio-électriques, tels que la torpille, le silure, etc., et conclut, des expériences qu'il décrit, que l'électricité animale est la cause des fonctions de l'économie dont il traite dans la seconde partie, où il se propose de prouver que le galvanisme a le pouvoir d'exciter à un très haut degré les forces vitales. Il établit la supériorité des effets produits par cet agent sur ceux que l'on obtient du stimulus admis par Haller. Les expériences qu'il cite à l'appui de ses assertions sont des plus intéressantes et ont fait, avec raison, grande sensation dans le monde savant. C'est surtout ici qu'il fait figurer les applications du galvanisme sur les animaux tués, ainsi que sur les hommes suppliciés, et dont il s'est servi pour produire ces grimaces horribles, ces contractions musculaires qui semblaient rappeler à la vie les sujets sur lesquels il opérait, et frappaient d'épouvante quelques-uns des assistants. Dans toutes ses expériences, il a porté spécialement son attention sur les méninges, le cerveau et le cœur, ainsi que sur la durée de la vitalité dans les divers organes, suivant leur état naturel ou pathologique.

La troisième partie traite des applications qu'on peut faire et qu'on a déjà tentées utilement du galvanisme à la médecine. Considérant la manière énergique dont il a agi sur les organes privés de la vie, il a été naturellement porté à lui prêter de l'influence sur ceux qui sont encore soumis à l'empire des forces vitales, lorsqu'une cause quelconque s'opposait à leur libre exercice. Des observations nombreuses ont confirmé ses vues dans des cas d'aménorrhées, de paralysie, de manies mélancoliques, et, en général, d'affections lentes et du genre asthénique. C'est surtout dans les cas d'asphyxie qu'il regarde cet agent comme un moyen héroïque pour remettre en jeu la respiration, la circulation, et les autres fonctions éteintes des individus qui en sont frappés. Il a fait des expériences multipliées pour déterminer la durée des

forces vitales après la mort, et, si l'on parvient un jour à éclaircir ce point intéressant de physiologie, on pourra alors décider d'une manière probable les cas où la mort n'est qu'apparente. J'ai pensé que je ne devais pas omettre de rapporter cette circonstance, au moment où deux de nos confrères vous ont entretenus du danger des inhumations précipitées, et des précautions à prendre pour en prévenir les funestes résultats.

Aldini propose une méthode particulière pour l'application du galvanisme sur les noyés et les asphyxiés, et comme, dans tous les cas, l'appareil de la cuve galvanique est préférable à la pile, il a imaginé une boîte portative dans laquelle sont renfermées deux cuves galvaniques, deux arcs et une dissolution de nitrate de soude.

En résumé, Aldini paraît avoir tiré du galvanisme tout le parti possible et a étendu ses expériences jusqu'au règne végétal. Il a reconnu l'action puissante du galvanisme sur la végétation, et a franchement abordé la question de l'influence de cet agent, comme cause ou comme effet des combinaisons chimiques; il a même étendu cette influence à quelques phénomènes géologiques : se représentant le globe comme composant, par plusieurs de ses parties constituantes, une vaste pile, il cherche à expliquer, par le galvanisme, la production des volcans, des tremblements de terre et de quelques-uns des bouleversements dont notre planète a été le théâtre.

Enfin, on peut dire, à la gloire d'Aldini, que, depuis la publication de son ouvrage, la science du galvanisme a fait peu de progrès, à l'exception de la théorie moderne de l'électricité, qui lui a été appliquée, et des appareils qui ont été perfectionnés dans ces dernières années.

Son ouvrage, précis et consciencieux, doit être lu par tous ceux qui voudront connaître à fond cette matière. La fécondité de son imagination le conduit à tenter cette foule d'expé-

riences curieuses qui ont servi de fondement à la science; et l'on pourrait avec raison, dit en terminant M. Desbois, le surnommer le Franklin du galvanisme.

On trouvera, dans le quatrième volume de l'*Histoire du Galvanisme*, par Sue aîné, Paris, 1805, une analyse très étendue de l'ouvrage d'Aldini, qu'il regarde comme un des meilleurs et des plus complets qui aient été publiés sur cette matière.

Antérieurement, le docteur Mojon, qui en a rendu compte dans le Moniteur du 2 octobre 1803, avait dit que le plan et le but de l'ouvrage méritent les plus grands éloges, soit par les aperçus nouveaux que l'auteur y a répandus, soit par les résultats particuliers des expériences et des observations qu'il contient.

Je vais, maintenant, Messieurs, vous parler des inventions d'Aldini, relatives aux incendies.

Il résulte d'un rapport fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, en novembre 1829 (Bull. 305), qu'il avait perfectionné la lampe de mineur de Davy, de manière à l'appliquer aux usages domestiques, et qu'il serait à desirer que l'emploi en devînt général, puisqu'on diminuerait ainsi, dans une très-grande proportion, les chances d'incendies causés par des lumières portées imprudemment dans les lieux où se trouvent des matières inflammables.

Aldini a réussi, par des procédés simples, à travailler l'amiante en grand; par l'action de la vapeur d'eau, il a divisé cette substance en fils très-déliés, qu'on peut filer avec assez de facilité pour en préparer des tissus de plus d'un mètre de largeur. Il en a formé des gants, un casque et des vêtements qui, étant garnis d'un réseau métallique, peuvent préserver de l'action du feu, pendant quelques instants, l'homme qui en est couvert. Enfin, il emploie aussi des vêtements de drap ou de tricot de laine, rendus incombustibles par le borax, l'alun ou le phosphate d'ammoniaque.

Il a composé, en outre, du carton où l'amiante entre dans une forte proportion, et qui peut preserver les pieds et d'autres parties du corps d'une chaleur trop intense. Enfin, il adapte, au bras droit, un bouclier de toile metallique, d'environ 1 mètre 5 centimetres de haut, qui sert a repousser la flamme, et presente beaucoup d'avantages. Dans les experiences faites à la caserne des pompiers de Paris, des hommes, munis de ces preservatifs, sont restes au milieu d'un feu très-ardent, pendant 2 minutes 22 secondes, sans eprouver d'autres inconvenients qu'une chaleur très-vive. La commission d'examen, qui n'a pas dissimule la necessite d'apporter quelques perfectionnements aux appareils, en a cependant reconnu toute l'utilite, et a exprimé le vœu de les voir se propager, pour faciliter les secours dans les incendies, et diminuer les dangers auxquels les pompiers s'exposent si généreusement.

Aldini, âge de 76 ans, avait entrepris, quoique malade, le voyage de Paris, pour y faire connaître ses inventions, qu'il experimenta personnellement, ainsi qu'il l'avait fait precedemment à Venise, Milan, Genève et Londres.

Dans sa séance publique du 26 juillet 1830, l'Academie royale des Sciences lui decerna, à titre de recompense et d'encouragement, un prix Montyon de 8,000 fr.

Le 1er juin 1831, la Societe d'encouragement pour l'industrie nationale lui offrit sa grande medaille d'or. (Bull., 323.)

Loin de chercher à s'assurer la proprieté de ces inventions par un brevet, il s'est efforce, au contraire, de les repandre par une foule d'experiences publiques qui lui ont valu la bienveillance des souverains et les eloges des savants.[1]

[1] Voy. Rapport fait a M. le Prefet de police. Annales d'hygiène publique, 1829, t. 2, p. 277.

Rapport verbal fait à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 2 novembre, par M. Gay-Lussac. Annales de chimie et de physique, t. 42, p. 214, et t. 44, p. 411.

Estimé du Vice-Roi et de l'Empereur, celui-ci le nomma conseiller d'état du royaume d'Italie en 1811; il était decoré de plusieurs ordres, professeur émérite de l'université de Bologne et l'un des douze docteurs du College de Philosophie de la même ville. Les académies de Paris et de Londres, ainsi que les plus renommées de l'Italie et de l'Allemagne, le comptaient au nombre de leurs membres.

Je vous ferai remarquer, en passant, Messieurs, que l'histoire des frères Aldini est un exemple du peu de foi que méritent les assertions des biographies; en effet, elles peignent *Antoine* comme saisissant avidement tous les moyens d'arriver à la fortune et laissant à sa mort des biens considérables, tandis que, selon elles, *Jean* montra toujours pour l'inconstante déesse la plus grande indifférence. Eh bien! il en fut tout autrement : une haute capacité, des circonstances favorables et la bienveillance de l'Empereur, auraient permis à Antoine d'accumuler d'immenses richesses, mais sa vie de grand seigneur, sa bonté, son insouciance excessive en ce qui concernait ses affaires personnelles, le réduisirent, sur ses vieux jours, à une position si gênée, qu'il laissa à peine de quoi payer ses créanciers. Jean, au contraire, s'occupa incessamment d'amasser; les brillants succès de ses études et l'appui de son oncle lui ouvrirent une carrière aussi lucrative que glorieuse; les honoraires des chaires qui lui furent confiées dès sa jeunesse, le débit de ses ouvrages et de ses machines, ainsi que les riches présents qu'il reçut, le rendirent possesseur d'un capital qu'on n'estime pas à moins de 600,000 francs.

Toutefois, s'il était loin de se montrer somptueux, son économie n'allait pas jusqu'à la mesquinerie, au moins en tout ce qui avait rapport aux progrès des sciences qu'il cultivait avec tant de succès; et il dépensait beaucoup, tant en constructions qu'en voyages et en expériences.

Enfin, voulant laisser un souvenir éclatant de son amour

pour sa patrie, il légua ses biens, meubles et immeubles, de la Lombardie, d'une valeur d'environ 315,000 f., et tous ses instruments, à la ville de Bologne, à la condition d'y former un cabinet public de physique et de chimie destiné à l'instruction des artisans. Bienfait qui doit s'étendre à ses contemporains et à leurs descendants, à sa ville natale et à toute l'Italie, car on sait combien, sous cet heureux ciel, la moindre impulsion peut donner d'essor aux progrès des sciences et des arts.

Il fit, en outre, une donation à l'institut de Bologne, afin qu'il pût décerner chaque année une médaille d'or pour un prix dont il lui confia le soin de déterminer le sujet.

Enfin il destina au Cabinet de numismatique les deux magnifiques médailles qui lui furent données à Londres, l'une en 1803, par l'un des hôpitaux [1], pour ses expériences galvaniques, l'autre, en 1830, par la Société des Arts, Manufactures et Commerce, en récompense de ses utiles découvertes.

Désirant également laisser des témoignages de sa piété, il ordonna que des paratonnerres fussent adaptés, aux frais de sa succession, à la grande église de Notre-Dame, sise sur

[1] En janvier 1803, Aldini fit, dans l'hôpital de Saint-Guy et Saint-Thomas, à Londres, de nombreuses expériences qui furent suivies par les professeurs et les élèves avec un tel intérêt, que, pour lui témoigner leur reconnaissance et leur admiration, ils lui offrirent une médaille d'or, portant, d'un côté, les armoiries de leur établissement, et de l'autre la légende suivante, entourée d'une guirlande de chêne:

JOHANNI ALDINO
Prœclaro physico
Digno Galvani nepoti
Recens experimentis commonstratis
Professores et scholares
Nosocom. S. Thomœ et Guy
Libenter persolvunt.
MDCCCIII — Londini.

le mont de la Garde, près Bologne. Il avait eu aussi l'intention de faire terminer le magnifique portique qui conduit au cimetière ; mais il abandonna cette idée, ayant appris qu'un de ses collègues avait déjà assuré le succès de ce projet.

C'est ainsi qu'il s'est acquis des droits à l'admiration de la postérité et à ces sentiments qu'un mortel doit désirer le plus de laisser après lui : la douleur et les regrets dûs à la bonté, le respect que commandent les vertus, l'estime que mérite un profond savoir, et la reconnaissance qu'inspirent les libéralités.

Jean Aldini s'occupait de ces dispositions dans les derniers moments de son existence avec une admirable tranquillité d'ame et après avoir reçu les consolations de la religion. Plein de confiance dans la miséricorde du Dieu qu'il avait toujours adoré, fort d'une conscience sans remords et resigné à la volonté divine, il sortit de cette vie le 17 janvier 1834, à Milan, où il lui fut fait un somptueux enterrement.

La ville de Bologne s'émut à la nouvelle de la perte qu'elle venait de faire de l'un de ses plus illustres enfants, et voulut en posséder les dépouilles mortelles, qui arrivèrent dans ses murs au mois d'avril de la même année. Elles étaient accompagnées par le revérendissime don Vincent Bonaria, chanoine théologien à la basilique de St-Georges de Milan. L'illustrissime Ignace Rovatti, membre de la haute magistrature de la commune, était allé à leur rencontre jusqu'à Castelfranco, aux confins de l'État pontifical. Le 16 mai, par ordre des docteurs Raphaël et Joseph, ses neveux et ses héritiers, de magnifiques funérailles furent célébrées dans l'église de la paroisse Ste-Catherine, auxquelles assistèrent les docteurs du Collége de Philosophie, les membres de l'Académie des Beaux-Arts, ceux de l'Institut-Benoît. A l'entrée du temple était placée l'épitaphe composée par le chevalier Schiassi, et que je joins ici.

Le corps municipal fit ensuite déposer ces précieuses reliques dans la salle du cimetière reservée aux hommes

illustres qui ont bien mérité de la patrie [1], et ordonna que son buste en marbre fût placé sur son tombeau, à la droite du monument élevé au célèbre Galvani, son oncle maternel, dont le côté droit est déjà occupé par le sarcophage du comte Antoine Aldini, son frère.

[1] Ce cimetière est renommé par sa situation, son étendue et la beauté de ses monuments, parmi lesquels on remarque une grande salle destinée à honorer la mémoire des hommes illustres qui ont bien mérité de la patrie. C'est un espèce de Panthéon où l'on voit leurs bustes en marbre sur des piédestaux portant l'épitaphe de chacun.

ÉPITAPHE.

IOANNI. ALDINO
Doctori. philosopho. collegiato
Sodali. institvti. italici
Sodali. benedictino. sodali. honorar. bonis. artib. excolend.
Eq. Corona. ferrea. et ordd. Wasae. et. Christi
Qvem. ingenii. promptitvdine. physicar. rer. cognitione. et. magisterio
Galvani. avvncvli. aliorvmq. inventa. et. sva
Valetvdini. tvendae. artib. ivvand. incendiis. extingvendis. praecavendisq.
Sollerti. impigroqve. vbiqve. propagandi. stvdio
Domi. forisqve. insignem
Coetvs. maximi. sophorvm. per. Evropam. adsciverunt
Imperatores. reges. principes. dynastae
Mvneribvs. honoribvsq. decorarvnt
Patria. viventem. svspexit
Exstinctvm. de. se. et. civibvs. vniversis
Novo. mvseo. physico. statvto
Et. lvcvbrationibvs. doctorvm. virorvm. praemiis. adsignatis
Mvnifico. testamento. praeclare. meritvm. grata. recordatione. proseqvitvr
ALDINI. FRATRES. RAPHAEL. ET. JOSEPHVS. HH.
Patrvo. beneficentissimo. fvnvs. instavrant.

TRADUCTION LITTÉRALE.

A JEAN ALDINI,
Docteur en philosophie,
Membre de l'Institut d'Italie
Et de l'Institut-Benoit, membre honoraire de la société des Beaux-Arts,
Chevalier de la Couronne de fer et des Ordres de Gustave-Wasa et du Christ;
Célèbre par la vivacité de son génie,
Par la connaissance et l'enseignement des sciences physiques,
Par son zèle actif et éclairé à répandre partout,
Au-dedans et au dehors,
Les découvertes de son oncle Galvani, des autres savants et les siennes propres,
Sur les moyens de conserver la santé,
D'encourager les arts, d'éteindre et de prévenir les incendies;
Appelé à faire partie des principales sociétés savantes de l'Europe;
Comblé de présents et d'honneurs
Par les empereurs, les rois et les princes les plus illustres;
Admiré de sa patrie, pendant sa vie,
Honoré, après sa mort,
De son souvenir reconnaissant, comme en ayant bien mérité,
Ainsi que de ses concitoyens,
En créant un nouveau cabinet de physique
Et en assignant des récompenses aux travaux des savants,
Par son testament libéral.
LES FRÈRES RAPHAEL ET JOSEPH ALDINI, SES HÉRITIERS,
Élèvent ce monument à leur oncle paternel,
Dont ils ont reçu les plus grands bienfaits.

Carmo Fratello

Milano 9. Agosto 1811

Ho mandato franche[1] di Porto, e muniti dei debiti attestati quaranta esemplari metà in 8.°, e metà in 4.° in carta Velina incaricando Tarchini di tutte le spese di Legatura che gli occorreranno, lasciando a voi solo di volervi incaricare delle Legature per persone di Governo al caso che credeste di doverle distribuire.

Io qui non ne presento che un solo esemplare al Vicerè, volendo che gli esteri preparino una buona accoglienza alla mia produzione, quando sarà qui pubblicata.

. . . .

Sono di cuore

Il Vostro Affmo Fratello Gio

Cette signature est abrégée, en voici une autre entière : Gianni

(1) Franche a été mis par inadvertance pour franchi.

811

delith

ta in

ite

a voi

dò

l

n

ui

fio

Traduction.

Mon très cher Frère,

Milan 9 Août 1811.

J'ai envoyé, francs de port et munis des certificats exigés[1] quarante exemplaires moitié in 8° et moitié in-4°, en papier vélin[2] chargeant Tarchini de toutes les dépenses des reliures nécessaires, et laissant à vous seul le soin d'en offrir aux membres du Gouvernement à qui vous croiriez devoir les distribuer.

De mon côté, je n'en présente qu'un seul exemplaire au Vice-Roi, voulant que les étrangers préparent un bon accueil à ma production, avant qu'elle soit publiée ici.

(Le reste de la lettre traite d'intérêts pécuniaires.)

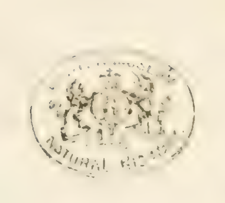
Je suis de cœur,

Votre très-affectionné frère

Jean.

(1) Probablement des certificats de Douane.

(2) Je pense qu'il est ici question de l'ouvrage contenant la Description des machines relatives à la lumière intermittente des phares et les applications du levier hydraulique.


NATURAL

ADDITION A LA NOTICE

SUR

ANTONIO ALDINI.

Permettez-moi, Messieurs, de profiter de l'occasion pour vous présenter une addition à ma notice sur Antonio Aldini.

Vous savez que son beau château de Montmorency fut rasé de son vivant ; la même fatalité faillit, après sa mort, atteindre le somptueux palais qu'il avait construit à grands frais sur le Mont-Saint-Benoît, à Bologne.

Un sieur Bertocchi, s'en étant rendu acquéreur à la fin de 1832, en commença la démolition peu de temps après. Cette nouvelle fut presque une calamité publique, et bon nombre de citoyens se réunirent pour aviser aux moyens d'arrêter une entreprise si désastreuse. On obtint d'abord de l'autorité supérieure une défense provisoire de procéder à la démolition ; on ouvrit une souscription, et l'on sollicita le conseil municipal de s'y associer, ce qu'il fit, dans sa séance du 1er mars 1838, par un vote de 4000 écus, ou environ 21 mille francs, après avoir entendu sur ce sujet une harangue aussi éloquente que forte de raisonnement, prononcée par l'un de ses membres, l'avocat Rinaldo Bajetti.

Cet édifice, l'un des plus remarquables dont la ville de Bologne puisse s'enorgueillir, est d'une architecture à la fois élégante et majestueuse ; c'est l'ouvrage de Joseph Nadi, aidé des conseils éclairés de J.-B. Martinetti, d'Antoine Canova, et du comte Léopold Cicognara.

De divers endroits de la ville et des environs, à une grande distance, il forme une admirable perspective et attire de très-loin, sur sa masse imposante, les regards de l'étranger qui se rend à Bologne, soit de la Romagne ou de la Toscane, soit du Ferrarais ou de la Lombardie.

Élevé dans un lieu auquel se rattachent des souvenirs historiques et religieux, on a le projet de le convertir en un temple consacré à la *bienheureuse Vierge de la Victoire, protectrice des Bolonais*, ce qui est d'autant plus convenable, qu'il s'y trouve une antique chapelle de la Vierge, en grande vénération, bâtie dès 1115 et conservée comme par miracle jusqu'à nos jours. On y admire encore de précieuses fresques de J.-B. Cremonini, peintre du 16e siècle, qui s'est acquis en ce genre une très-grande renommée.

La commission des Antiquités et des Beaux-Arts, consultée par l'autorité papale sur la question de savoir si elle devait en faire suspendre la démolition, exprima l'avis suivant :

« Le palais du Mont, tant à cause de son étendue que de sa belle disposition architecturale, doit être considéré comme un édifice qui, par sa noblesse et sa somptuosité, forme l'un des plus beaux ornements des environs de Bologne ; il existe, dans son enceinte, une église d'antique construction, riche d'ornements et de peintures classiques. La commission estime, en conséquence, que, réunissant l'utilité à la beauté, il peut, quoique moderne, soutenir la comparaison avec les œuvres de l'antiquité, et servir de modèle d'architecture ; elle ajoute que la magnificence de son ensemble, la pureté de son dessin et le monument antique qu'il renferme, sont autant de motifs qui exigent impérieusement qu'il soit conservé, et qu'on s'oppose à sa destruction. »

Honneurs soient donc rendus au conseil municipal et aux généreux citoyens qui ont exaucé ce vœu ! Si les affections

terrestres ont encore quelque puissance au-delà du tombeau, le comte Aldini, agité tour-à-tour par la crainte et l'espérance, a dû tressaillir d'un noble orgueil en voyant que, malgré les torts de la fortune, il a pu, comme son frère, laisser après lui un monument durable de son amour pour sa patrie.

Observation. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître ici que le nom de Madone de la Victoire fut donné à la miraculeuse image de la Vierge, peinte par Lippo-Dulmasio, et consacrée dans l'église du Mont, après la bataille gagnée en 1402, par Jean Bentivoglio, nom qui lui fut confirmé lorsqu'Annibal Bentivoglio, neveu de ce seigneur de Bologne, ayant remporté une nouvelle victoire, le 14 août 1443, sur les Visconti, alla, en grande pompe, consacrer à cette image vénérée, en signe de dévotion et de reconnaissance, les objets les plus précieux enlevés aux ennemis. Telle est l'origine de la brillante cérémonie qui, depuis cette époque, fut célébrée dans l'église du Mont, le 14 août de chaque année, jusqu'en 1751.

Les magistrats de Bologne, accompagnés des corps civils, militaires et réligieux, formaient une magnifique cavalcade, objet des éloges de tous les historiens du pays, et dont la majestueuse procession montait à la cime du mont St-Benoît, pour présenter de riches offrandes à la *Bienheureuse Vierge de la Victoire.*

CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport

FAIT PAR M. DE STABENRATH,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, j'ai parcouru et rapidement analysé vos travaux, en montrant qu'ils portaient avec eux ce caractère de progression qui semble prouver que vous avez marché avec le siècle, mais que vous n'avez pas voulu vous jeter, sous prétexte d'améliorations, dans l'application de théories pour lesquelles la sanction du temps était plus nécessaire que les épreuves toujours douteuses d'un succès éphémère.

Aujourd'hui, Messieurs, je viens remplir une tâche semblable, et la première chose dont je suis frappé, c'est que l'uniformité de division de vos travaux, loin de produire

une monotonie fatigante dans un rapport général, nous met à même de varier les formes de ce rapport, de placer en relief celles de vos œuvres qui nous paraissent les plus propres à faire voir la direction de vos idées, et de faire assister ceux qui nous honorent de leur présence, non pas à l'une de vos séances particulières, mais au résumé succinct, et *j'ose le dire intéressant*, de toutes vos séances. C'est cependant chose difficile, je le sais, de jeter du mouvement et de l'intérêt dans un travail tel que celui-ci; mais si je n'atteignais pas ce but, il ne faudrait en accuser que l'impéritie de l'ouvrier, et non pas la matière. C'est donc une assez grave responsabilité pour votre secrétaire, que d'être chargé de dire au public ce que vous avez pensé et accompli dans le cours de cette année. Hommes amis des sciences, de la littérature et des arts, réunis en leur nom, vous les avez cultivés, étudiés et encouragés, et vous devez être jugés sur ce que vous avez fait. Comment, en effet, prétendre jamais atteindre le point où l'on pourra dire : Il n'y a plus rien à exécuter; les arts ont reçu tous leurs développements, déployé tous leurs prestiges; les sciences sont parvenues à leur apogée, et la littérature, assise sur des bases fixes, ne produira désormais que des chefs-d'œuvre.

Quand les hommes regardent la route qu'ils ont parcourue, les connaissances qu'ils ont acquises, et quand ils les comparent au long chemin déployé devant eux et au peu d'étendue de leur savoir, ils sont effrayés de leur faiblesse; mais ils reprennent courage, car leurs travaux les rapprochent de ce but vers lequel nous tendons tous, et qu'il est si difficile d'atteindre. Je le répète, vous devez être jugés, Messieurs, sur les travaux accomplis par vous, non sur ceux qui restent à exécuter; ce sera assez pour vous, si vous n'avez pas manqué à votre mission. Sans m'astreindre à suivre l'ordre chronologique dans lequel ils se sont succédé, ne convient-il pas de parler d'abord du mémoire où

M. Martin de Villers examine le *degré d'influence que doivent exercer les associations intellectuelles?*

Certes, aucune question n'était plus opportune à traiter devant vous; les associations intellectuelles, diversement jugées, ont été et seront encore l'objet d'attaques ou d'éloges plus ou moins fondés; les uns les ont frappées d'un verdict de condamnation irrévocable; les autres, se retranchant derrière d'anciennes prérogatives, les ont défendues et ont cru, en voulant les conserver intactes, combattre pour leurs Dieux et leurs foyers. Ni les détracteurs, ni les partisans des anciennes associations intellectuelles n'étaient dans le vrai, parce que le vrai ne se trouve jamais dans l'exagération; et c'est précisément là une cause de la longue existence de vos associations; elles cherchent à rester dans le vrai, et se forment une opinion mixte, qui, tout en modifiant les tendances exagérées, en réprimant les écarts de l'esprit et de l'imagination, loin d'être une résistance au progrès, lui imprime une direction souvent heureuse et toujours sans danger. Le premier mérite, à vos yeux, du mémoire de M. Martin de Villers est de n'avoir dissimulé aucun des reproches mérités, adressés aux anciennes associations intellectuelles, quel que soit d'ailleurs leur nom; mais, s'il a été sévère en dévoilant leurs imperfections, il a été juste aussi, en mettant en relief ce qu'elles offrent d'avantageux.

On reproche aux associations intellectuelles de ne pas produire, en commun, d'œuvres remarquables; on les accuse de suivre, avec ténacité, l'esprit de routine, toujours ennemi des progrès, de rester en arrière quand tout marche et se précipite autour d'elles; on regarde leur temps comme fini, on ne révoque pas les services qu'elles ont rendus; « mais « on tire une ligne de séparation entre le passé et le présent : « avec la liberté de la presse, avec ce grand nombre d'au- « teurs qui, chaque jour, nous livrent leurs œuvres, à quoi

« servent, demande-t-on, les sociétés savantes? tout périt « dans le monde; leur empire est déchu; elles sont deve-« nues caduques; leurs travaux communs sont frappés de « stérilité. »

Cependant, loin de diminuer, le nombre des associations intellectuelles augmente, et les anciennes subsistent toujours. Il y a donc en elles un principe de vitalité bravant les révolutions et le temps, et qui semble indiquer que leur règne n'est pas encore accompli. Leur mission n'est-elle pas toujours d'applanir les obstacles qui s'opposent à l'essor du talent? ne doivent-elles pas toujours en échauffer la semence, en féconder le germe? ne sont-elles pas là pour entretenir, propager le goût des études sages et solides, et pour decerner des récompenses au travail? ne peuvent-elles pas, enfin, mettre la main à quelques-unes de ces entreprises longues et pénibles, qui réclament impérieusement, pour être conduites à terme, le concours de tous les talents, la réunion de toutes les connaissances humaines? Conserver, agrandir le domaine « destiné aux explorations du génie (dit M. de « Villers), accroître le nombre de ceux qui peuvent le « comprendre, l'admirer et populariser ses productions, « examiner, analyser les œuvres, les idées nouvelles, afin « que la vérité jaillisse dans la discussion, et surtout rendre « à la presse le service éminent de la contenir dans ses écarts, « voilà le but principal que les associations intellectuelles « doivent s'efforcer d'atteindre. »

Ici s'ouvrirait, si nous en avions le loisir, un champ nouveau à la discussion; notre confrère pense que la presse elle-même est intéressée à la question. La presse, si vivement exaltée et placée si bas; la presse, réalisation complète de la fable d'Esope, c'est-à-dire la meilleure et la pire chose de ce monde, a besoin d'un contre-poids, et ne doit-elle pas le trouver dans l'action lente, mais certaine des opinions propagées par les associations intellectuelles, qui, d'ailleurs,

peuvent se servir d'elle-même pour la combattre. Ne pourrait-on pas, d'un autre côté, la contester et prétendre que l'action incessante et tour-à-tour vive, insinuante, brutale, passionnée ou sage de la presse, n'y trouve qu'un obstacle sans consistance, et qu'une résistance illusoire?

L'examen de ce mémoire remarquable, dont je viens de vous entretenir, vous a prouvé que votre association, Messieurs, avait honorablement rempli sa tâche dans le passé, et qu'elle avait encore de longues années à vivre; car elle se trouve naturellement comprise dans les conclusions du mémoire, sans y être nommée; et, quand on se reporte aux premières années de l'existence de l'Académie de Rouen, on est frappé de l'esprit de persévérance et de ténacité déployé par ceux qui en furent les fondateurs. Notre industrieuse et puissante cité applaudit alors aux efforts de Lecat, à la protection de Fontenelle, et bientôt elle se vit dotée de ces institutions dont elle jouit encore : des chaires de chirurgie, de médecine, furent créées; un jardin des plantes fut établi, des cours de botanique et de dessin furent institués, et tout cela fut dû alors aux membres de l'Académie de Rouen. — Voilà ce que nos prédécesseurs ont fait : ils avaient la plus belle partie de la tâche à remplir; aussi est-ce pour nous un plaisir et un devoir de recueillir tout ce qui a rapport à cette première et glorieuse période de votre existence. Votre archiviste, M. Ballin, vous a remis, de la part de M. l'abbé Paulmier, un manuscrit in folio, contenant une partie des œuvres poétiques de M. de Bettencourt, l'un des premiers secrétaires de l'Académie; ce manuscrit offre peu d'intérêt sous le rapport littéraire, les pièces qu'il renferme sont, la plupart, d'un mérite très-médiocre; on y trouve un sixain de Voltaire, adressé à MM. de Cideville et de Bettencourt; c'est, sans contredit, le plus mauvais que ce grand poète ait jamais fait. Toutefois les œuvres poétiques de M. de Bettencourt deviennent précieuses, comme spécimen des

mœurs et des habitudes littéraires de l'époque ; elles nous font participer à cette vie pleine de loisir, où l'on sacrifiait aux muses, où la galanterie de bon ton se mêlait aux douceurs de l'amitié ; enfin, on y lit une délicieuse lettre de Fontenelle, délicate et spirituelle comme tout ce qu'il écrivait.

J'ai parlé avec une très grande liberté de l'un de mes devanciers ; son titre d'académicien ne l'a pas mis à l'abri de la critique : comment, dans quelques années, nous jugera-t-on nous-même ? Et ces querelles littéraires qui ont agité pendant long-temps les esprits, querelles auxquelles nous avons pris tous une part plus ou moins grande, seront-elles terminées en faveur des partisans des anciens systèmes ou des soutiens des nouvelles doctrines ? Cherchera-t-on à imiter les grands siècles littéraires, et reviendra-t-on à la manière, aux théories adoptées sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV ? Que pensera-t-on, enfin, de cette division profonde existant entre l'ancienne et la nouvelle école ? Ne pourra-t-on choisir un terme moyen, également éloigné des exagérations classiques et des aberrations romantiques ? Dans quelles voies la mode nous jettera-t-elle ? car rien n'est plus sujet à son empire que cette partie de la littérature, livrée à tous par la presse mercantile ; celle-ci, pour atteindre au succès qu'elle se propose, a besoin de flatter le goût, les passions, les caprices du plus grand nombre des lecteurs ; elle s'adresse à la foule, en cherchant à exciter sa curiosité ou son intérêt, en frappant les esprits par la bizarrerie des conceptions, par l'exagération des passions et du style ; souple à l'excès, affectant, suivant le besoin, d'être rieuse et légère ou sombre et triste, elle ne trouve, la plupart du temps, dans ceux qui la professent, que des marchands sous le nom d'hommes de lettres. C'est cette littérature que nous devons flétrir, et à laquelle notre confrère M. Avenel pensait, sans doute, lorsqu'il évoquait devant vous les œuvres

du siècle de Louis XIV, pour les mettre en regard des œuvres contemporaines. Loin de fermer les yeux à la lumière, il proclame que la littérature purement classique n'est plus dans les mœurs et les besoins de notre siècle ; mais il veut qu'en la modifiant, on le fasse avec sagesse, et sans se laisser entraîner dans cette voie désastreuse par laquelle le théâtre est devenu une école d'immoralité et de scandale, et la langue un instrument faussé, où le néologisme et le mauvais goût dominent.

La poésie, les drames, les comédies, les romans, ne lui paraissent pas être en voie de progrès. De hardis novateurs ont tenté la réforme littéraire, mais ils ont trop présumé de leurs forces, et ils se sont égarés dans des routes inconnues. L'opinion, dit-il, réclamait une satisfaction à ses exigences, et, pour ne l'avoir point accordée, la révolte a éclaté. « L'é-« cole classique restait stationnaire ; sa rivale, dépassant les « règles de l'ascension naturelle, est chaque jour menacée « d'une chute ; une restauration prudente et en harmonie « avec les besoins de notre société, devient donc nécessaire ; « il faut que les mœurs et le génie du siècle donnent à la « littérature une physionomie plus expressive, un langage « plus pénétrant, des mouvements plus libres, plus majes-« tueux, et surtout plus variés..... »

Au moment où notre honorable confrère écrivait ces lignes, la réaction se faisait déjà sentir : elle a commencé son mouvement rétrograde, et l'engouement que l'on avait manifesté pour la littérature dite romantique, est tombé ; la mode a changé d'objet, et l'esprit public en a fait raison. Espérons donc que cet état précaire et de transition, où se trouve une partie de la littérature, cessera, et qu'il paraîtra, au milieu de l'hésitation générale, un de ces génies d'élite qui dominera son siècle, et dont la postérité placera la statue dans le Panthéon de nos grands hommes.

Ce discours, par son importance et son étendue, deman-

dait une réponse ; M. Paillart, votre président, l'a faite. Tout en partageant les opinions de M. Avenel, il a cependant voulu constater les immenses progrès de la langue, sous d'autres rapports. « Notre langue, dit-il, n'a pas défailli aux inspira-
« tions de la tribune ; elle a répondu aux besoins de la science;
« il lui fut donné de remuer l'Europe et d'éclairer le monde,
« de régner par les livres et par la parole, d'être enfin assez
« riche, assez forte, assez précise pour toutes les épreuves.
« Ses victoires ont précédé nos armes, ses conquêtes survivent
« à nos revers. »

Voilà l'état de la question littéraire nettement formulé ; voilà votre mission, Messieurs, accomplie sur ce point. Placés en dehors des coteries des hommes de lettres, jugeant leurs œuvres, sans précipitation, dans leur ensemble, vous avez entendu manifester, vous avez recueilli, vous propagez ces opinions de deux de vos membres, parce qu'elles sont l'expression de la vérité.

Si, de ces généralités, où la discussion est si facilement alimentée par des arguments contradictoires, nous descendons dans l'examen de vos travaux particuliers, nous en trouverons fort peu, outre ces deux dont nous venons de vous entretenir, qui soient purement littéraires. J'entends parler ici des membres résidants, car vos correspondants vous en ont envoyé une assez grande quantité ; ainsi, je citerai, parmi eux, MM. Guttinguer, de Stassart, Lemonnier ; M. Théodore Muret, auteur déjà connu de vous, qui vous a fait hommage de sa spirituelle comédie en vers des *Droits de la Femme ;* M. Mollevaut, membre de l'Institut ; M. Dupias, et M. Antony Renal, dont vous avez jugé les œuvres poétiques.

La rareté des travaux littéraires et d'imagination des membres des Académies de province est un fait à consigner;

il tient à ce que le cercle d'activité intellectuelle est moins développé en province qu'à Paris ; à ce que les rayons, dirigés du centre à la circonférence, éprouvent plus de résistance, parce que la matière à traverser est plus opaque, et, surtout aussi, à ce que les hommes, amis de la science et des lettres, se livrent à l'étude, seulement après avoir rempli des fonctions et des devoirs souvent pénibles et toujours sérieux. La direction de leur esprit les porte naturellement, alors, vers des études graves, des recherches approfondies. On a tenté, mais vainement, ce que l'on appelait une décentralisation littéraire ; les congrès se sont occupés plutôt de science que de littérature pure ; ceux qui ont créé des recueils périodiques les ont vus périr faute d'aliments, et les recueils survivants n'ont dû leur salut qu'à la tendance générale de la province : ils se sont faits graves comme elle. Ces réflexions nous amènent naturellement à parler d'une tentative de décentralisation, dont vous a dernièrement entretenu M. Bergasse, chargé de l'examen de l'ouvrage intitulé : *Lyon vu de Fourvières*.

A Lyon, à Nantes, à Caen, à Rouen, et dans beaucoup d'autres villes, on a cherché à établir des centres littéraires, indépendants des anciennes associations, dont l'action paraissait beaucoup trop restreinte ; on voulait lutter avec la capitale, élever autel contre autel. L'entreprise était grande et noble ; mais, si le courage ne manquait pas aux assaillants, les moyens de vaincre leur étaient refusés ; il leur fallait, en effet, un public lisant et payant : bien peu l'ont trouvé ; il leur fallait, en outre, du loisir : bien peu en avaient, et les littérateurs de profession quittaient la province pour un plus grand théâtre. Ce qui est arrivé arrivera toujours, et la tentative louable des auteurs de *Lyon vu de Fourvières* restera comme une marque certaine de leurs efforts pleins de talent, mais dignes d'un meilleur sort.

Je vous l'ai dit, les études sérieuses, les recherches profondes sont du domaine des savants, des littérateurs de la province, et, s'il en est beaucoup, parmi eux, dont les ouvrages se ressentent de ce genre d'études solitaires de leur nature, il en est d'autres aussi, et vous avez été à même d'en juger souvent, qui savent parer leurs compositions de tous les charmes d'un style vif et animé, et vous avez applaudi à l'art avec lequel ils ont su dissimuler un travail pénible, sous une diction toujours pure et élégante. C'est plutôt vers l'histoire qu'ils ont tourné leurs regards et porté leurs investigations. L'un d'eux, placé, suivant son goût, au milieu de ces archives immenses et presque inconnues jusqu'alors, s'est voué, tout entier, à l'histoire de notre pays ; il a fouillé les vieux registres du parlement, et, glanant, çà et là, dans ce vaste champ semé par les mains de nos pères, il a laissé, comme de coutume, quelques épis de son abondante moisson tomber sur votre route. Ainsi, cette année, vous devez à M. Floquet deux morceaux de sa composition. Le premier a rapport à *un droit des anciens archevêques de Rouen*. Je voudrais vous montrer comment il a mis en œuvre un titre, découvert par lui, aux archives du royaume, dans un registre du *trésor des vieilles chartes de France*, et rapporter ces lettres de rémission de l'archevêque Guillaume de Vienne, datées du premier dimanche de septembre de l'an 1393, confirmées par lettres patentes du roi de France, et concernant la grâce accordée à un clerc du nom de Gueroud détenu pour meurtre, dans les prisons de l'officialité. Je ferais passer sous vos yeux, pour que vous puissiez bien apprécier l'étendue de la prérogative des archevêques de Rouen, des détails curieux, effrayants, sur les prisons de l'officialité, cachots obscurs, humides, privés d'air, sur ces oubliettes connues sous le nom de *vade in pace*, de *fosse*, et de *lac de misère*, où les gémissements des prisonniers n'étaient pas entendus, et où ils mouraient long-temps, lentement, et de la mort la plus horrible !

La prérogative des archevêques, le droit de grâce qu'ils pouvaient ainsi exercer, ne feraient-ils pas naître en vous une émotion profonde, et ne béniriez-vous pas ces priviléges qui contrebalançaient seuls, alors, ce que les lois répressives avaient de trop cruel?

Quelle leçon ne peut-on pas tirer, d'ailleurs, de la comparaison du passé avec l'époque où nous vivons? N'est-ce pas là, et ne faut-il pas le répéter sans cesse, la preuve plus évidente que l'humanité, perfectible de sa nature, tend sans cesse vers l'amélioration. Les catastrophes des empires apportent, en apparence, des entraves aux progrès; mais la société ébranlée, et, pour ainsi dire, submergée, reparaît plus jeune, plus brillante, plus forte, après avoir subi de si rudes épreuves, après que le torrent a passé.

Le second morceau de M. Floquet est une anecdote normande, *le Petit-Saint-André* : ceci est encore de l'histoire, mais de l'histoire nationale; ici, rien n'afflige l'ame, ne resserre le cœur; on se sent ému, et c'est avec un noble orgueil qu'on assiste aux premiers triomphes du célèbre Duquesne, ramenant une riche capture dans le port de Dieppe, sa ville natale. Vous allez entendre la lecture de ce récit, dont le souvenir restera gravé dans votre mémoire.

Toutes les parties de l'histoire sont attachées par un lien commun, car elles sont à la fois dans les mœurs, dans les usages, dans les monuments d'un peuple, et dans les faits accomplis par lui; la science des dates est donc indispensable, et l'époque de la naissance ou de la mort des grands personnages, peut être de la plus haute importance pour l'agencement et la preuve des événements. Cette idée a présidé, sans doute, au travail de M. Deville sur l'époque de la naissance de *Guillaume-le-Conquérant*. Frappé de l'incertitude qui régnait sur cette date, il consulte tour-à-tour Orderic Vital, Robert Wace, Guillaume de Jumiéges, Guil-

laume de Malmesbury et la chronique de Tours ; il cherche à découvrir la vérité au milieu des contradictions ; enfin il lève toutes les incertitudes à l'aide d'un acte qu'il a trouvé dans les archives de la Seine-Inférieure, et il fixe l'époque de la naissance de ce grand capitaine au mois de juillet de l'année 1027. Les recherches archéologiques ont le plus grand charme pour notre confrère M. Deville, et nous jouissons avec lui du fruit de ses travaux. Comment ne pas applaudir à ses heureuses investigations ? C'est, en effet, à son active persévérance que nous devons le Musée, déjà si riche, des antiquités départementales, et la découverte toute récente et précieuse de la statue de Richard-Cœur-de-Lion, enfouie sous le pavé de la Cathédrale de Rouen. M. Deville vous a aussi donné un Mémoire sur deux inscriptions tumulaires antiques. Enfin, M. l'abbé Gossier vous a rendu un compte très satisfaisant du *Précis historique sur la statue de Corneille*, rédigé par le même auteur, conformément à la décision de la Société d'Emulation de notre ville.

L'histoire a été l'objet des études de la plus grande partie de vos membres. M. Mauduit, dans son discours de réception, vous a dit qu'il préparait les matériaux d'une histoire de Rouen dans les temps modernes, et vous avez accueilli avec empressement la promesse de notre nouveau confrère. Vous espérez qu'il la réalisera. Nous devons aussi vous rappeler les nouvelles recherches de M. Ballin, *sur les Palinods de Rouen*. Nous avons remarqué, dans cette Notice supplémentaire, des détails très curieux sur *le Palinod de Dieppe*, communiqués à l'auteur par M. Feret, bibliothécaire de la ville de Dieppe. Il raconte, à cette occasion, une *momerie* qui fut jouée en l'an 1527, pour célébrer la paix entre la France et l'Angleterre, et dont les acteurs furent *la confrérie dite des Saints-Martyrs, ou des Sept-Dormants*.

Comme c'était alors l'habitude, le profane se trouva mêlé

au sacré ; la cérémonie commença par une messe où l'on entendit les plus habiles musiciens ; puis, le cortège composant les acteurs de la momerie sortit du logis de l'archevêque pour parcourir la ville. On vit d'abord un charriot fort richement orné. « C'était celui de la vertu : elle était représentée par une jeune fille vêtue de damas blanc et parée de bagues et de pierres précieuses. Ce charriot était traîné par des hommes couverts de lierre, et il était accompagné « par quatre personnages représentant Platon, Quintus-« Cincinnatus, Lycurgue et Samson. » Puis venait un facétieux, à cheval sur un tonneau ; puis, le char de la momerie entouré de Godefroi de Bouillon, David, Josué, Judas Machabée, Hector de Troie, Jules-César et Alexandre-le-Grand ; puis, le char plus magnifique de l'honneur, dans lequel se trouvaient l'empereur Charlemagne et le roi Arthus, suivis d'une escorte à cheval, composée de Duguesclin, Guillaume-le-Conquérant, Scipion l'Africain et Hercule. La momerie, après avoir exécuté des danses, composant alors une espèce de ballet, se rendit chez le bailli, où un banquet l'attendait ; la femme du bailli avait l'honneur insigne d'être maîtresse de la confrérie des Sept-Dormants, et elle n'aurait pas voulu négliger l'usage si utile et si religieusement suivi jusqu'à nos jours, de terminer cette grande fête par un repas.

Beaucoup de villes possédaient, au moyen-âge, des confréries, dont les règlements et les habitudes sont pour nous aujourd'hui un objet d'études. On s'empresse, avec raison, de recueillir tout ce qui a rapport à des mœurs, à des usages détruits pour toujours, et dans lesquels on peut trouver d'utiles enseignements, et satisfaire en même temps cette curiosité qui nous porte à interroger le passé. C'est ainsi que votre secrétaire des lettres vous a lu une notice assez étendue sur la confrérie des Cornards, établie à Evreux

depuis long-temps et proscrite vers l'an 1427. Cette confrérie existait également à Rouen. Taillepied en parle dans son ouvrage.

A Evreux, le jour de saint Barnabé, on élisait un abbé qui prenait le titre d'abbé des Cornards; on le couvrait d'habillements ecclésiastiques; il portait la mître, tenait la crosse en main, et, monté sur un âne, suivi d'une foule nombreuse et bruyante, il parcourait les rues de la ville, s'arrêtant dans les carrefours, et alors on proclamait à haute voix les aventures scandaleuses qui s'étaient passées pendant l'année dans la ville, établissant ainsi, sous la forme d'une bouffonnerie et d'une mascarade, la plus terrible censure contre ceux qui tenaient le premier rang dans la société, et qu'il fallait ménager pendant toute l'année.

De nos jours, la critique, ou plutôt le libre examen des actions publiques et des ouvrages littéraires, s'exerce dans toute sa plénitude; mais, au moins, la critique a des lois pour réprimer ses écarts, l'offensé peut se plaindre et obtenir réparation; mais, quand l'abbé des Cornards avait publié à son de trompe le déshonneur d'un bourgeois, d'un noble ou d'un prêtre, où était le remède, et comment se défendre? Il fallait employer la violence, se venger par le bâton ou le fer, ou bien baisser la tête, dévorer son affront et se taire.

Dans tout ce que je viens de vous dire sur nos travaux historiques, vous aurez remarqué, Messieurs, que nous nous étions attachés de préférence à des faits particuliers, à des institutions isolées, et que nous nous étions contentés du simple rôle de collecteurs. Cela est vrai; dans une autre séance publique, j'en rechercherai et j'en déduirai peut-être les causes; cependant, il ne faut pas croire que vous vous soyez bornés à enrichir de quelques pages l'histoire normande. A propos d'un ouvrage d'économie politique de M. Feivre, notre confrère M. Bergasse a composé un autre ouvrage;

je ne puis donner que ce nom à son rapport, où il envisage d'un point de vue élevé les faits de l'histoire ; il domine son sujet, et, jetant un regard assuré sur les phases parcourues par l'humanité, il remonte et descend tour-à-tour le cours des âges, compare les temps anciens aux modernes, rectifie en passant des erreurs de faits, attaque et détruit les fausses doctrines, et, soumettant à une analyse précise, à une discussion puissante, les théories et les systèmes, il établit, à son tour, sur des bases fortement appuyées, les règles qu'aurait dû suivre l'auteur des *Considérations sur la vie des peuples, sur les institutions de leurs différents âges, et en particulier sur celles du peuple français, à son entrée dans la carrière de la liberté.*

Le titre un peu long de cet ouvrage vous indique, Messieurs, toute l'importance, toute la gravité des sujets traités par MM. Feivre et Bergasse. Souvent notre honorable confrère a donné des éloges à l'auteur, mais aussi il l'a vivement et heureusement combattu ; sa critique, toujours bienveillante, n'en est que plus propre à porter la conviction dans l'esprit du lecteur. Nous pensons n'être pas démenti en disant que l'ouvrage de M. Feivre a donné naissance à un travail beaucoup plus remarquable, celui de M. Bergasse.

Arrivé presque au terme de l'examen des travaux dont il voulait vous entretenir, votre secrétaire, Messieurs, s'aperçoit qu'il les a loués presque sans restriction, et il craint, comme cela se répète toujours, qu'on ne l'accuse d'avoir prodigué mal à propos les éloges ; il se rassure pourtant en pensant qu'avant tout il a promis la vérité, et l'on doit être convaincu qu'il pourrait s'abstenir de blâmer un mauvais ouvrage, mais qu'il ne lui donnerait pas des éloges.

Nous devrions reporter maintenant votre attention sur les nombreux rapports faits à l'Académie pendant le cours

de cette année ; mais il vous suffira de savoir qu'ils ont été présentés par MM. De Caze, Floquet, Duputel, Hellis, Gossier, Lévy, Cheruel, Deville. Il en est deux cependant sur lesquels nous devons nous arrêter.

M. De Caze avait été chargé du rapport sur la *Traduction de la vie du Cid, de l'espagnol Quintana*, par M. Octave Portret, notre compatriote.

C'est un plaisir pour nous de citer les paroles de votre rapporteur : « Le style du traducteur, dit-il, est très agréable, » et les notes dont il a accompagné son ouvrage sont fort » instructives. » Puisse cet assentiment donné à la traduction de M. Portret, que l'on dit fort jeune, être un encouragement pour lui ! Espérons qu'il ne s'en tiendra pas là, et qu'il continuera de cultiver les lettres avec plus de succès encore.

Enfin nous devons des éloges à MM. Leroux de Lincy, Ed. Frère, et Nicetas Periaux, pour la publication du Roman de Brut par Robert Wace. Ces sortes d'ouvrages demandent un soin tout particulier : ils sont dispendieux et peu productifs. On ne saurait donc trop louer les hommes de lettres, les typographes qui y donnent tout leur temps, et les éditeurs, qui courent les chances de l'entreprise commerciale. En vous adressant un exemplaire du Roman de Brut, M. Ed. Frère était persuadé que vous apprécieriez, à sa juste valeur l'entreprise qu'il a si heureusement conduite à terme.

On est à même, dès à présent, de juger quelle a été la direction principale de vos études littéraires pendant cette année ; nous avons fait voir, en effet, votre tendance vers des travaux qui demandent du calme et du silence, et dont l'éclat est peu brillant, mais solide.

Vous n'avez pas, cependant, négligé les Beaux-Arts : un de vos membres correspondants, dont l'absence est à jamais regrettable pour notre cité, M. Brevière, vous a envoyé

quelques-unes des productions échappées à son burin actif et infatigable ; M. David, le statuaire, vous a transmis les médaillons, en bronze, d'Alavoine et de Langlois ; M. Tamiset vous a fait hommage du buste de Buffon, dû au ciseau de son beau-père, M. Gois. Enfin, revenant sur cette question des *encouragements dus aux Beaux-Arts*, l'examinant de nouveau, la soumettant à une discussion approfondie, vous avez changé le mode d'encouragement adopté par vous ; vous avez voulu que le temps, l'expérience, pussent sanctionner vos jugements, et vous avez décidé de ne récompenser les Beaux-Arts que tous les trois ans.

Les Beaux-Arts, Messieurs, ont éprouvé des pertes cruelles dans le sein de l'Académie ; nous avons vu tomber, depuis votre dernière réunion publique, trois artistes, MM. Langlois, Le Boulanger de Bois-Fremont et Gois. Ajoutez à ces pertes celles de MM. Boniface, Botta et Bach, et nous pourrons dire que jamais la mort ne se lasse, qu'elle frappe toujours et partout, et qu'elle ne nous laissera pas une seule fois, dans cette assemblée, sans avoir à remplir le triste devoir de rendre hommage à la mémoire des morts.

L'auteur de la *Description de l'île de Corfou*, de l'*Histoire de Savoie*, de l'*Histoire d'Italie*, Charles-Joseph-Guillaume Botta, que vous avez compté au nombre de vos membres, et dont la mémoire est restée gravée dans tous les esprits, Botta, revêtu de nombreuses dignités, médecin, botaniste, historien, membre du corps législatif, enfin recteur de l'Académie de Rouen, a quitté cette vie il y a bientôt un an. Il était né à St-Georges, en Piémont, en l'année 1763.

Un autre homme dont l'existence tout entière fut consacrée à l'éducation, et qu'une passion dominante entraînait vers tout ce qui pouvait accroître et développer l'intelligence de la

jeunesse, M. Boniface, aussi bon littérateur que grammairien habile, est mort à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à Paris, où il était né.

Vous avez eu encore à déplorer la mort de M. Bach, l'un de nos jeunes professeurs les plus distingués. Ses connaissances étaient profondes et variées ; son esprit était doué d'une sagacité rare et d'une grande justesse.

M. Gois, habile sculpteur que vous comptiez dans vos rangs, a aussi payé son tribut à la nature ; il était alors âgé de près de 72 ans, et cette existence assez longue a été très bien remplie par des travaux nombreux et remarquables. On cite avec de grands éloges son bas-relief représentant l'Éridan, et cent pieds des bas-reliefs de la colonne de la place Vendôme. M. Gois excellait en ce genre. Le nombre des figures qu'il a exécutées est trop grand pour être cité ; je me bornerai à vous rappeler le groupe des Horaces, les statues de Jeanne-d'Arc, de Desaix, de Turenne; les bustes de Buffon et de Montaigne, que vous possédez.

Je voudrais, maintenant, vous parler, à la fois de MM. Langlois et De Boisfremont : ces deux artistes normands, dont les talents sont si différents, ont entr'eux cependant cette ressemblance, qu'ils ont grandi, qu'ils se sont développés dans le malheur. La vie si romanesque, qu'elle paraît fabuleuse, De Boisfremont, va vous être racontée par M. Hellis : je me bornerai donc à esquisser les principaux traits de celle de Langlois.

Eustache-Hyacinthe Langlois est né le 3 août 1777, dans la petite ville du Pont-de-l'Arche. Son père, conseiller du roi et officier des Eaux-et-Forêts, le destinait à la carrière administrative, et lui faisait faire ses études ; mais le jeune Langlois, dès l'âge le plus tendre, se sentait irrésistiblement entraîné vers les arts. Les évènements de la révolution, en renversant

la fortune de ses parents, décidèrent de sa vocation ; il devait être et il fut artiste. En 1793, il vint à Paris pour y étudier sous le grand peintre David ; mais, appelé à faire partie des élèves de l'*École-de-Mars*, il fut obligé de suspendre ses travaux pour se livrer à l'exercice des armes ; ce régime ne lui convenait pas et il dérobait à ses occupations tout le temps qu'il pouvait pour cultiver le dessin. Il lui fut pourtant permis de revenir à Paris, de rentrer dans l'atelier de l'auteur des Horaces. Ce devait être pour bien peu de temps ; dénoncé, incarcéré avec sa famille, il ne dut sa liberté qu'aux sollicitations pressantes de la députation de son département. Il reprenait ses travaux, lorsque la conscription qui l'atteignit le força de les interrompre encore. Rendu enfin au culte des arts par les soins de l'impératrice *Joséphine* et les généreuses sollicitations de M. *Dupont de l'Eure*, il retourna dans ses foyers et demeura au Pont-de-l'Arche ou dans les environs depuis 1806 jusqu'en 1816. Il vint, à cette dernière époque, se fixer à Rouen, où il devait, pendant douze années encore, supporter les plus rudes atteintes du sort.

Je ne dirai pas à vous ses concitoyens et ses confrères, les souffrances de Langlois et sa résignation dans le malheur, car vous avez été témoins du courage qu'il a déployé pendant ses longues années d'infortune, vous savez avec quelle philosophie, quelle noble indépendance il les supporta ; vous savez enfin comment il était parvenu, par la protection d'une princesse victime aussi du malheur, à obtenir une position qui le mit au dessus du besoin en le plaçant suivant ses goûts.

Devenu, en 1828, professeur de dessin de la ville, il en a accompli les devoirs jusqu'à sa mort, et il a emporté avec lui les regrets de ses élèves, qui le regardaient plutôt comme un père, un ami, que comme un maître.

L'ame de Langlois avait gardé de sa bienfaitrice le plus profond souvenir, et quand, à son tour, elle tomba dans l'infortune, quand elle se vit abandonnée, pour ainsi dire,

de tous, le noble artiste conserva pour elle la même reconnaissance.

Langlois était, à la fois, dessinateur, graveur, antiquaire et littérateur; sa facilité était admirable; il créait avec originalité. Doué d'une imagination vive, pleine de verve et vagabonde, il passait d'un sujet à un autre presque sans s'en apercevoir. Il prenait et quittait tour-à-tour le burin et la plume. Le nombre de dessins et de gravures qu'il a produits est immense; le nombre de ses notes sur toute espèce de sujets est considérable; les notices, les mémoires, les ouvrages scientifiques et littéraires qu'il a écrits, offrent une variété et une érudition peu communes. Son style a une allure vive et singulière qui plaît parce qu'elle ne ressemble pas à ce style de convention, correct mais froid, et dont les formes vulgaires et médiocres sont à l'usage de tous ceux qui n'ont pas assez de force pour en avoir un qui leur soit propre. Ordinairement un auteur prend une idée principale pour en faire la base de son œuvre; lui, il procède d'une autre manière: c'est souvent un accessoire qui lui sert de base et le fait remonter à l'idée générale. Il a rendu la science de l'antiquaire agréable et accessible à tous, et il captivait à la fois l'esprit et les yeux par le texte et par la représentation des objets décrits. Avec quelle merveilleuse adresse il exécutait les dessins et les gravures des monuments gothiques! Combien d'ouvrages n'a-t-il pas aussi enrichis de ses mains, et ne faut-il pas nous écrier avec un anglais enthousiaste du talent de Langlois: « *La Normandie n'avait pas de plus ardent admirateur des antiquités, ni personne à qui elle doive plus de reconnaissance pour les avoir recherchées, dessinées et publiées.* » Il nous a légué, en effet, Messieurs, son Essai historique sur l'abbaye de Saint-Wandrille, son Essai sur la peinture sur verre, ses Notices sur le tombeau des Énervés de Jumièges, et beaucoup d'autres ouvrages que je pourrais rappeler. Son œuvre complète, comme graveur et dessinateur, sera réuni dans la bibliothèque

publique de Rouen, et l'on pourra juger encore mieux quelle était la variété, la flexibilité de son talent. On devait espérer qu'il prolongerait sa carrière, et qu'il mettrait la dernière main à son ouvrage le plus important, *la Danse des Morts*, pour lequel il avait composé et gravé plus de soixante dessins ; mais la mort le frappa et l'enleva, lorsqu'il était à peine âgé de 60 ans, à ses amis, à son pays, et ses travaux sont restés imparfaits.

L'Académie avait, depuis longues années, apprécié le caractère et les talents de Langlois ; elle s'était honorée en l'admettant dans son sein, et elle a voulu, comme nos concitoyens, s'associer aux honneurs rendus à sa mémoire ; elle sent la perte irréparable que la Normandie a faite, en voyant s'éteindre l'un des hommes qui l'ont illustrée. Elle veut, en ce moment, joindre sa voix à celle de la cité tout entière, pour lui payer un juste tribut d'éloges.

DROIT DE GRACE

DES

ARCHEVÊQUES DE ROUEN.

PAR M. A. FLOQUET.

Le moyen-âge, qui éleva à Dieu tant de vastes temples, de magnifiques cathédrales, savait aussi honorer les pontifes et les signaler au respect des peuples. Comblés de biens, environnés de tous les prestiges de la richesse et de la puissance, en état d'exercer sans cesse et largement la charité qu'ils avaient reçu mission de prêcher aux hommes, les évêques apparaissaient au monde comme de dignes représentants d'un Dieu fort et d'une providence bienfaisante.

Les voyant si haut placés, le peuple qui, peut-être, les eût dedaignés faibles et pauvres, les écoutait riches et puissants, et, à leur parole, s'humiliait devant le monarque invisible dont la majesté semblait se refléter sur ses envoyés. — On voit partout, dans nos histoires, combien fut grand, naguère, en France, le pouvoir des Evêques. Il y en avait quelques-uns que nos rois avaient admis au partage du *droit de grâce*, ce droit si véritablement royal, cette prérogative la plus *incommunicable* de toutes celles de leur couronne. Long-temps, on le sait, et jusqu'aux dernières années, presque, du règne de Louis XV, les évêques d'Or-

leans furent en possession de délivrer, au jour de leur *joyeuse entrée* dans leur ville épiscopale, tous les criminels qui se trouvaient, ce jour-là, dans les prisons d'Orléans; et les coupables s'y trouvaient toujours en grand nombre, avertis qu'ils avaient été, long-temps à l'avance, du jour et de l'heure de l'entrée du prélat. C'était là une large prérogative, sans doute, et à peine nos rois en pouvaient-ils tant faire. Toutefois, Louis XIV lui-même, ce *roi si roi*, ne s'en était point montré jaloux. Au milieu de son règne, au plus fort de ses succès et de sa gloire, lorsque la terre, pour ainsi dire, se taisait en sa présence, on vit l'évêque Du Cambout de Coislin exercer le droit de grâce de son siége dans toute son étendue, et avec plus d'éclat, peut-être, qu'aucun de ceux qui s'étaient assis avant lui dans la chaire épiscopale d'Orléans. Jamais, à aucune époque, tant de prisonniers n'avaient été graciés en un jour, jamais foule plus innombrable n'était accourue à Orléans pour repaître ses yeux de ces pompes qui l'enivraient. Santeul, lui aussi, était là dans le cortége du prélat, son ami; il vit tous ces fers qui tombaient à la voix d'un évêque; émerveillé d'un si grand pouvoir, inspiré par ce spectacle imposant et nouveau pour lui, il saisit sa lyre; ses yeux jetaient des éclairs; on fit silence, et le *Vates*, le barde sacré de nos vieilles métropoles, fit entendre des vers dignes de lui, dignes d'une solennité si touchante, des vers de triomphe, tels qu'ils convenaient à cette joyeuse entrée épiscopale, qui, elle aussi, semblait un triomphe.

Jamais les archevêques de Rouen ne jouirent d'une si haute prérogative; et on ne voit pas, dans nos histoires, qu'ils aient exercé, autrefois, quelque privilége qui en approchât, même de loin. Membre né du chapitre de sa métropole, l'archevêque de Rouen, au grand jour de l'Ascension, venait y prendre séance, comme président si l'on veut, et dans une haute chaire richement drapée; mais toujours n'était-il là qu'un chanoine comme les autres. C'était bien à

lui de proclamer le nom du meurtrier qui (l'Échiquier y consentant) allait, ce jour-là, lever la Fierte révérée de Saint-Romain, et recouvrer, par sa vertu puissante, la vie, ses biens et sa liberté; mais, dans ce grand acte de grâce, le prélat n'avait eu que sa voix comme tous les autres chanoines ses collègues; cette voix n'avait compté que comme celle du moindre d'entre eux; et je n'avais jamais vu que nos archevêques eussent pu, naguère, exercer autrement le droit de grâce. Mon étonnement a donc été grand, lorsqu'il y a quelque temps, compulsant, aux archives du royaume, un registre du trésor des vieilles chartes de France [1], tout-à-coup se sont offertes à mes yeux des lettres de rémission données par un archevêque de Rouen, et des lettres-patentes du Roi de France, qui, confirmant celles du prélat, proclament hautement le droit qu'avaient nos archevêques de faire grâce, en certains jours et dans de certaines limites. Cet archevêque était Guillaume de Vienne; ses lettres de grâce sont du premier dimanche de septembre 1393, jour où le prélat fit à Rouen sa *joyeuse entrée*. Il importe d'en parler avec quelque détail.

Invoquant d'abord les droits, prérogatives et antiques libertés de l'église cathédrale de Rouen et de son siége métropolitain, Guillaume de Vienne prend son diocèse à témoin que, de tout temps, et aussi loin que la mémoire des hommes puisse remonter, ses prédécesseurs, au jour de leur première et solennelle entrée à Rouen, comme archevêques, ont joui du droit d'octroyer des grâces générales ou spéciales à tels prêtres, clercs et personnes ecclésiastiques détenues dans les prisons de l'archevêché, auxquels ils ont trouvé bon d'en accorder; du droit de leur pardonner plénièrement leurs crimes, quels qu'ils fussent, et de leur remettre les peines qu'auraient méritées ces crimes, ou qui déjà, même, auraient été prononcées contre eux en jugement.

[1] Reg. 145, Chartoph. reg., chart. 162, fol. 29 et 30.

Son droit ainsi bien exposé, le prélat raconte que, le matin même, faisant sa première entrée dans l'église cathédrale de Rouen, et en visitant toutes les dépendances, il a trouvé, détenu dans les prisons de son officialité, un clerc qui s'est jeté à ses pieds en fondant en larmes, et dont la supplique l'a touché. Nicolas Gueroud (ainsi se nomme ce clerc) s'est confessé coupable de meurtre; mais les circonstances du crime semblent en atténuer l'énormité. Dans une rixe violente entre deux bandes d'hommes turbulents et échauffés, qui, quelques mois auparavant, avait troublé la ville, le fils d'un bourgeois ayant été blessé, Nicolas Gueroud, accompagné de ses camarades, reconduisait ce jeune homme chez son père pour l'y faire panser de ses blessures, lorsqu'au détour d'une rue, s'était offerte à leur rencontre la bande dont faisait partie celui qui avait blessé ce jeune homme. Aussitôt la querelle avait recommencé, plus vive, plus acharnée que la première fois; des injures on en était venu aux voies de fait, et, dans cette mêlée, Nicolas Gueroud avait eu le malheur de tuer Pierre Leveneur d'un coup à la tête. Le fait était d'autant plus grave, que ce n'était point Pierre Leveneur qui avait blessé le jeune camarade que l'on voulait venger. Mais le repentir profond du coupable, cinq mois d'une détention rigoureuse endurée avec patience et résignation, avaient touché le pontife, qui, rentré dans son *manoir épiscopal*, après les pompes de la journée, octroie aussitôt, et fait sceller, en sa présence, des lettres de grâce en faveur du malheureux clerc dont les larmes l'ont attendri. Par ces lettres, Guillaume de Vienne déclare, qu'usant de son droit, et par grâce spéciale, il pardonne à Gueroud son crime, lui fait remise pleine et entière des peines qu'il a encourues, le déclare absous, et entièrement réhabilité en son honneur.

Au mois d'octobre suivant, le roi Charles VI, confirmant pleinement ces lettres de grâce, et reconnaissant le droit de nos archevêques, ordonne, par des lettres-patentes, à son bailli de Rouen et à tous ses justiciers de la ville et du

royaume, de laisser Nicolas Gueroud jouir paisiblement de la grâce que lui a accordée l'archevêque Guillaume de Vienne, et leur defend expressément de rien attenter au préjudice des lettres de rémission du prélat.

Il y a loin, sans doute, de ce droit de grâce limité à la prérogative exorbitante et plus que royale des évêques d'Orleans. C'était là, toutefois, un beau droit qu'avaient nos archevêques, et on peut s'étonner qu'aucun historien n'en ait parlé jusqu'à ce jour. Car si les doctes auteurs du *Gallia christiana* semblent en avoir eu un soupçon, à peine l'expriment-ils, malgre l'importance qu'avait pour eux la matière; et les quatre mots qui semblent y faire allusion, nous offrent à peine un sens clair, à nous qui voyons bien ce qu'ils ont voulu, et sans doute cru dire. [1]

Pour bien apprecier, au reste, l'importance de ce droit de nos archevêques, il faut se souvenir de ce qu'etaient alors les prisons des officialités. On a beaucoup parlé des *vade in pace* des abbayes, geoles souterraines, noires comme la nuit, inventées par un prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, et où les religieux coupables de grandes fautes, privés de tout commerce avec leurs semblables, ne vivaient plus que de pain, d'eau et de tenèbres. Les prisons des officialités ne le cédaient en rien aux *vade in pace*. Des lettres-patentes de Charles V parlent des *oubliettes* de l'évêque de Bayeux; elles font mention de malfaiteurs « dont aucuns (disait le monarque) furent pris et pendus à Baïeux, et les autres *mis en oubliéte* en la court de l'évesque dudict lieu de Baïeux, là où ils moururent pour leurs démérites [2]. » On voit assez

[1] En parlant de l'archevêque Guillaume de Vienne, ils disent: « Rotomagum primò solemniterque intravit die dominicâ antè nativitatem B. Mariæ 1394, *quâ litteras remissionis obtinuit.* » *Gallia Christiana*, tome XI, col. 85.

[2] Litter. remiss. ann. 1380, ex Reg. 117, chart. 141, Chartophil. reg.

que c'était quelque souterrain ténébreux où ces scélérats avaient été jetés pour y attendre le supplice, ou même pour y mourir, sans qu'on s'occupât d'eux davantage. A deux cent dix ans de là, elles existaient encore, ces terribles *oubliettes*, et le temps ne les avait pas amendées. Le 2 mai 1590, au plus fort des troubles de la Ligue, on voit se présenter aux magistrats fidèles du parlement de Normandie, réfugiés à Caen, un avocat de Bayeux, qui raconte qu'après s'être rendus maîtres de cette ville, « les ligueurs, en indi-« gnacion de son attachement à ses roys, l'ont mys dans les « prisons, cachots et oubliettes du sieur evesque de Bayeulx, « qui (dit-il), sont prisons horribles à veoyr seullement ; « ausquelles on ne peult veoyr, dedans lesquelles y a plusieurs « crappeaulx et aultres bestes veneneuses[1]. » Il est pâle encore et terrifié rien qu'en y songeant ; et on voit, à la contenance des magistrats qui l'écoutent, que son récit les a glacés d'effroi.

Avranches, aussi, avait ses oubliettes épiscopales. En 1509, un chanoine vient se plaindre, à l'Échiquier de Normandie, des gens de l'evêque, qui « l'ont mis dans la prison « de l'evesché, *orde et vile prison*, PROFONDE D'UNE LANCE « ET DEMYE DEDANS TERRE, et illec misérablement traicté[2]. »

Hélas! à Rouen, les prisons de l'officialité n'étaient pas un moins horrible séjour. Le nom que leur donnaient les juges même qui y envoyaient jeter les condamnés, fait frémir en le lisant. Ils l'appellent *la fosse*, *le lac de misère* : à la lettre : « *fovea, lacus miseriæ.* » Par ces mots énergiques, on voit assez ce que pouvait être la chose. Les condamnations de ce genre sont en grand nombre dans les vieux registres des Cathédrales ; il nous suffira d'en choisir une entre mille. En 1400, Pierre de Bellefosse, chapelain

[1] Regist. du Parlement de Normandie, séant alors à Caen ; Tournelle, 2 mai 1590.

[2] Reg.; Echiq. 27, 13 juillet 1509.

d'un chanoine de la Cathédrale, comparaît devant le chapitre, accusé de plusieurs vols et d'une tentative d'assassinat sur le chanoine Carrel, celui-là même dont il était le chapelain. Accablé par l'évidence, il confesse tous ses crimes, commis, dit-il, à l'instigation du démon : « *diabolo ipsum instigante.* » Tous les chanoines de la métropole sont assis en jugement dans la salle capitulaire, hormis celui d'entre eux que l'accusé a voulu tuer, et qui n'a pas voulu, qui n'a pas dû siéger parmi les juges : « *Christi nomine primitùs invocato* (dit la sentence), *sedentes pro tribunali, et solum Deum præ oculis habentes.* » Voilà une grave et redoutable assemblée ! que va-t-elle décider ?

Avant tout, le coupable doit être excommunié, pour avoir osé mettre la main sur un prêtre. Donc, tandis que toutes les cloches de Notre-Dame s'agitent dans les tours, le doyen, éclairé par douze cierges, que tiennent douze prêtres rangés en cercle autour de lui, lit à Bellefosse la sentence qui le déclare anathème, puis les douze cierges sont jetés à terre et foulés aux pieds ; car il ne faut plus que, désormais, ils éclairent aucune œuvre humaine. Après quoi, les chanoines condamnent le coupable à faire pénitence, sa vie durant, dans le *lac de misère* destiné au châtiment des grands criminels, « *in nostro carcere, scilicet in lacu miseriæ ad pænam specialiter deputato* » ; à y vivre du *pain de douleur*, de *l'eau d'angoisse et de tristesse :* « *ad panem doloris, et aquam angustiæ et tristitiæ.* » Le haut-doyen a été chargé de prononcer au condamné sa sentence, en plein chapitre ; le coupable est là, agenouillé et tremblant : « Pierre, « mon amy (lui dit le juge), nous avons ouy ta confession ; « et pour ce que tu as commis, nous te condampnons à estre « mis en la fosse, au pain et à l'eaue, en retenant nostre « miséricorde, sur ce, et de nos successeurs. » Tout le clergé de Notre-Dame, les chapelains, et jusqu'aux enfants de chœur, ont assisté au jugement ; tous vont être témoins de

l'exécution qui suit immédiatement cette sentence sans appel. Pierre, entraîné hors de la salle capitulaire, est descendu dans la fosse ou lac, n'ayant que sa chemise et ses braies pour tout vêtement, la tête à peine couverte : « *Fuit positus in foveâ, seu lacu, nudus; exceptis camisiâ et bracchis, et uno modico capello*; » et notez que l'on célébrera, le lendemain, la Toussaint. A la vérité, à trois jours de là, « pour l'amour de Dieu, et par grâce spéciale », messieurs du chapitre font jeter à ce malheureux un manteau, un chaperon et d'autres vêtements pour couvrir ses membres engourdis. Mais qu'est-ce que cela contre une atmosphère humide, glaciale, sans air et sans lumière? Il en sera sans doute de ce condamné comme de celui qui l'a précédé dans cet abîme; un jour qu'on lui apportait sa ration d'eau et de pain noir, on eut beau l'appeler, le silence seul répondit; il était mort!

C'est avoir arrêté nos regards sur de tristes objets, mais mon sujet m'y contraignait : le droit de grâce octroyé aux archevêques de Rouen, dans ces temps éloignés, et circonscrit dans les prisons de leur officialité, ne peut être bien apprécié, ce semble, qu'autant que l'on voit, comme nous venons de le faire, à quelles peines, plus cruelles que la mort, ces prélats pouvaient, au jour de leur prise de possession, arracher des malheureux enterrés vivants; leur faire grâce, c'était, en vérité, plus que délivrer des prisonniers, c'était ressusciter des morts. Certes, pour ces infortunés, la prise de possession d'un archevêque était bien véritablement une *joyeuse entrée;* « *jocundus adventus.* » A son approche, une vive lueur, perçant ces voûtes épaisses, allait réveiller et réjouir ces malheureux ensevelis dans l'ombre; et, si dures que fussent ces prisons, toujours n'était-il point donné au juge le plus implacable d'en sceller irrévocablement les portes, et d'en interdire l'entrée à l'espérance.

Sans doute, rien ne fut plus ordinaire que le crime au moyen-âge; pour peu qu'on écarte le voile qui nous cache

ces temps reculés, on ne voit que meurtres sur les chemins, dans les villes, dans les châteaux des barons, dans les demeures royales, et jusque sur les degrés du sanctuaire. Partout les geoles sont encombrées; sans cesse la torture interroge, la douleur répond, et souvent la conscience avec elle: les prisons s'ouvrent sans cesse pour des condamnés, qui, chargés sur des tombereaux, sont traînés au supplice. Chaque jour, le glaive de la justice étincelle; la potence vacille, ébranlée par les derniers et vains efforts d'un malheureux qui expire; partout le sang coule pour racheter le sang, et les bourreaux ne se reposent ni jour ni nuit. Mais, dans cet âge de fer, apparaissent aussi des évêques, des chapitres, de puissants suzerains qui font grâce; des cardinaux vêtus de pourpre, dont le passage fortuit dans une ville, dans une rue, rend à la vie, comme par miracle, des condamnés que l'on traînait à l'échafaud; des rois, qui, au jour du Vendredi-saint, pardonnent à quelques coupables, en mémoire de l'Homme-Dieu qui, à pareil jour, pardonna au monde. Le cœur, qui s'était serré à la vue de tant de crimes, se dilate à l'aspect de tous ces actes de clémence et de merci. Alors, on plaint des siècles où beaucoup, peut-être, furent criminels par ignorance et par l'effet de la barbarie des mœurs de leur âge; et on se félicite en voyant que là où abondait le crime, là semblaient surabonder aussi la miséricorde et la grâce [1], plus efficaces, assurément, à adoucir les mœurs, que d'atroces et fréquents supplices offerts en spectacle à la foule, qu'ils endurcissaient à la longue, bien loin de la rendre meilleure.

[1] Epist. ad. Rom., cap. 5, vers. 20.

LE

PETIT-SAINT-ANDRÉ.

ANECDOTE NORMANDE.

PAR M. A. FLOQUET.

On ne saurait lire les annales du règne de Henri IV et des premières années de celui de Louis XIII, sans rougir du rôle obscur qu'avait alors notre marine. Partout ailleurs, à cette époque, sont tentées de hardies et brillantes aventures; de tous les ports du monde sortent fièrement de formidables navires, sûrs d'inspirer au loin la crainte ou de combattre toujours à forces égales. Au milieu de ce mouvement, seule, la France demeure inerte; ses vaisseaux chétifs et rares osent à peine hasarder sur les mers un pavillon timide et souvent insulté, proie facile aux pirates de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande, à ceux aussi de Tunis et d'Alger. Quelle part, surtout, a notre Normandie dans ces humiliations et ces affronts! A Dieppe, pendant quarante années, chaque jour, presque, a eu sa honte et sa douleur : ses vaisseaux emmenés en Barbarie, ses plus hardis marins captifs à Maroc, à Tripoli, languissant, mourant à la chaîne; encore avait-on dû tout craindre de ces implacables ennemis de la croix et de l'humanité; mais qu'en Europe, après de solennels traités

avec des nations chrétiennes, il ne se passe presque plus de semaine sans que les vaisseaux, partis de nos côtes, soient en proie aux vaisseaux des alliés comme à ceux des ennemis, nos marchands attaqués et pillés, ah! Dieppe s'en indigne profondément; ce qui lui reste de navires a semblé tressaillir dans ses bassins; la province tout entière, se levant, interpelle énergiquement Louis XIII, et demande, à grands cris, le signal de la vengeance. « Sire, lui disent les *Etats de Normandie* assemblés à Rouen, vous savez les insolences des Espagnols et des Hollandais : ces deux nations se disent vos alliées; toutefois, parce qu'elles sont en guerre, la Hollande arrête, chaque jour, nos vaisseaux naviguant vers la Hollande. La France sera-t-elle donc toujours le jouet des rivalités de ces peuples, de leurs fureurs? » Et nos maux, toutefois, allaient s'accroître encore; car, la guerre étant venue bientôt à éclater entre nous et l'Angleterre, nos navires, alors, furent comme en proie à ceux de ces trois grands royaumes. En France, en Normandie, à Dieppe surtout, l'indignation était au comble. Patience! cette colère portera ses fruits tout à l'heure. Dans Dieppe, qui pleure ses enfants morts ou captifs, qui compte avec angoisse ses navires plus rares chaque jour, une jeunesse ardente, intrepide, a surgi, avide de hasards et de gloire, impatiente de venger tant d'affronts et de revers. Lorsqu'à nos *Etats* éplorés, Louis XIII a répondu, enfin, par la promesse solennelle d'armer des vaisseaux en guerre pour *courir sus* aux ennemis et aux écumeurs de mer, d'unanimes transports éclatent parmi tous ces jeunes hommes; un cri de joie retentit le long de nos côtes. Qu'est-ce donc, quand, dans son port rendu tout-à-coup à la vie, Dieppe voit armer, avec grand appareil, ceux de ses vaisseaux qu'elle a pu sauver, tandis qu'on en construit d'autres, en toute hâte, dans ses chantiers si long-temps solitaires!

Le jour où les premiers prets de ces navires, quittant nos

rivages, ont tourné la proue vers l'immensité, semblant n'aspirer plus que périls et gloire, quels vœux ardents, que de vives prières pour ces enfants de la cité qui vont au loin la venger, combattre pour elle! que d'*ex-voto* suspendus, par les épouses et les mères, aux voûtes antiques de Saint-Jacques et de Saint-Remi! Car il s'agit, enfin, de courir sus aux ennemis de la France, aux barbares, aux brigands de la mer; et toujours la foi est énergique et profonde chez ceux qui tentent de hardies aventures et que menacent de grands périls. Ces vœux, ces prières ne seront point déçus; Dieu n'a point abandonné la France. Voilà qu'à six semaines de là, dans les rues de Dieppe, on porte bruyamment en triomphe un jeune marin, un Dieppois, âgé de 17 ans, revenu, le premier, de ces expéditions hasardeuses. Tout à l'heure, monté sur le *Petit-Saint-André*, patache d'assez modeste apparence, il vient d'entrer au port en vainqueur, traînant à la remorque un énorme navire, tout honteux, ce semble, de le suivre En un instant, le nom d'*Abraham Duquesne* a volé de bouche en bouche; non pas d'Abraham Duquesne le père, un brave capitaine dès long-temps cher à la cité; c'est son fils, un adolescent, enfant hier encore, désormais un héros! On se redit alors l'enfance toute virile de ce jeune normand : toujours il a été en mer depuis l'âge de douze ans; ou, de retour à terre, on le voyait lire avidement, dans Brantôme, les merveilles des Dragut, des Strozzi, des Doria, les lire chaque jour sans se lasser jamais; et voilà que son coup d'essai rappelle les faits les plus aventureux de ces héros de la mer! car on apprend bientôt, par l'équipage, comment les choses se sont passées; une maladie cruelle, survenue en mer, à Duquesne le père, et qui l'a enchaîné au lit de douleur; puis, dans cette conjecture si critique, l'apparition subite de trois vaisseaux maraudeurs, voguant à quelque distance les uns des autres; l'attaque téméraire et subite, par le jeune Duquesne et les siens, du plus rap-

proche de ces vaisseaux, tandis que les deux autres, sans s'inquiéter de leur compagnon de route, cinglaient, à toutes voiles, vers les côtes d'Angleterre; la prise inespérée du troisième, le plus beau des trois, qui vient d'entrer au port tout chargé de riches marchandises, prémices, pour Dieppe, de fortune et d'honneur.

Ce coup d'essai d'un enfant de la ville, cette capture, la première depuis si long-temps, c'était pour tourner toutes les têtes; et ce peuple, hors de lui, n'avait garde, en ce moment, de songer à autre chose. Toutefois, en regardant de plus près ce beau navire amarré au port, il eût reconnu les formes de la construction hollandaise; et c'était bien en effet un navire hollandais que le jeune Duquesne avait pris. Mais l'avait-il pu faire? La France, pour l'heure, n'était-elle pas en paix avec la Hollande? N'avait-on pas vu, tout récemment encore, les flottes combinées des deux nations, reprendre les îles de Ré et d'Oléron sur les religionnaires français revoltés? Que devenait donc le droit des nations?

Au Parlement de Rouen, quand on sut, en gros, cette prise d'un vaisseau sur une nation notre alliée, le mécontentement y fut aussi grand qu'avaient été vifs, à Dieppe, la joie du peuple, son enthousiasme et son délire. C'était chose sur laquelle les parlements ne s'étaient jamais montrés traitables, le Parlement de Normandie moins que les autres; combien d'exemples en offriraient les annales du Palais! A nous, disaient ces cours souveraines, à nous la mission de publier la paix; mais à nous aussi le soin de la maintenir. Une fois, donc, que le premier huissier du Parlement, revêtu de sa robe rouge au chaperon noir, ayant en tête son bonnet de drap d'or enrichi de perles, escorté par la cinquantaine, les sergents et les trompettes, avait solennellement proclamé, par les rues et les carrefours de Rouen, une paix conclue entre la France et un autre royaume, alors plus de pardon pour le français téméraire qui oserait y attenter; ces hommes de robe

sevissaient contre lui de toute leur ardeur pour la paix, sans mesure, sans merci, s'agît-il même des nations les plus infidèles aux traites. Cent fois Henri IV avait gourmandé notre parlement à ce sujet, sans le pouvoir corriger; c'était la loyauté française, mais une loyauté poussée à un étrange excès, et les maraudeurs étrangers n'y avaient que trop souvent trouvé leur compte.

La belle et commode jurisprudence pour le capitaine hollandais qu'avait vaincu Duquesne! C'était Jacob Masecostre, un vieux rôdeur, connaissant de longue main toutes les mers, mais connaissant, sur toutes choses, nos scrupules de France en matière de prises, s'en raillant sous barbe tout son soûl, et se promettant bien d'en tirer parti. A peine descendu à terre, il était allé porter plainte à l'Amirauté de Dieppe, et il fallait l'entendre crier à la violation des traités, invoquer le droit des gens, dire que c'était une horreur, que le monde était corrompu, que les hommes de bien se faisaient chaque jour plus rares; mais qu'heureusement, il y avait à Dieppe une Amirauté et des juges.

C'était toutefois mal s'adresser pour un marin si avisé; et qui aurait laissé faire l'Amirauté, Jacob Masecostre eût pu jouer gros jeu contre les Duquesne. Car, à Dieppe, peuple, juges, grands, petits, tout était pour eux dans cette affaire. Mais le Parlement l'avait évoquée en hâte, voulant seul en connaître. Tout, donc, était maintenant perdu pour le jeune Dieppois, à moins d'un miracle.

Au Parlement, on ne se doutait pas encore qu'un enfant eût été le héros de l'aventure, et Duquesne père avait, seul, été mis en cause. Mais vint l'audience de la grand'chambre; et, quand ce capitaine eut raconté les faits de point en point; que tout l'équipage du *Petit-Saint-André* eut attesté, quand, enfin, le jeune coupable, amené à son tour, eut dit, tout naturellement et avec modestie, ce qu'il savait mieux que les autres, il parut bien, à l'air dont tous ces vieux juges le

regardaient, qu'un grand changement s'était opéré déjà dans les esprits, et qu'il n'y en avait pas un d'eux, à vrai dire, qui, dans son cœur, n'eût voulu voir son fils en peine pour semblable équipée. Que fut-ce donc, quand le jeune marin se mit à plaider lui-même résolument sa cause, alléguant en foule des faits à sa décharge, les prouvant sans réplique par nombre de pièces qu'il avait cotées, classées, étiquetées dans un ordre parfait, et qu'il feuilletait d'un air dégagé, faisant sa glose sur chacune d'elles, comme un vieux praticien! C'est qu'en mer, après sa prise, le jeune Duquesne ne s'était pas laissé enivrer par la victoire, et la tête ne lui avait point tourné. Prévoyant bien qu'à terre il pourrait avoir maille à partir avec les juges, l'avisé jeune homme avait songé aux moyens de contenter la justice et de garder sa prise. Tout en emmenant vers Dieppe ce beau navire hollandais qu'il venait de capturer, il s'était mis à fouiller à fond, avec ardeur, le portefeuille du capitaine Mascecostre, sans en oublier le moindre recoin. Qu'y avait-il trouvé, grand Dieu! et eût-il jamais osé en espérer tant? D'abord, mille indices de connivence avec l'Angleterre, notre ennemie; puis toute une correspondance avec Tunis, Alger, et autres semblables lieux d'honneur; puis encore, des *passeports du Grand-Turc*, flatteurs pour ce capitaine Mascecostre au-delà de ce qu'on saurait dire, et qui montraient bien quelle grande estime on faisait de lui dans ces parages. A la vérité, il avait porté en abondance à ces hommes de bien, de la poudre, du plomb et des armes; la cargaison du navire disait le reste: ce n'étaient que laines de Sallé, avec d'autres produits du pays reçus par lui en échange; et enfin, par-dessus tout cela, force marchandises pillées par le traître, chemin faisant, sur des navires de France: c'était, en abrégé, l'histoire du capitaine Mascecostre et de son navire.

Bref, pour son coup d'essai, le jeune Duquesne se trouvait avoir fait main-basse sur la perle des écumeurs de mer! Avait-on jamais vu un plus beau cas de représailles?

L'affaire, maintenant, avait bien changé de face ; mais ce fut bien autre chose quand le jeune Duquesne, pour conclure, exhiba deux pièces, les meilleures du procès sans contredit, et qui venaient de lui arriver tout à l'heure, pendant l'audience : un don à lui fait par le cardinal de Richelieu, surintendant-général de la navigation et du commerce, de toutes les marchandises du navire hollandais ; puis un brevet de capitaine, en bonne forme, à lui adressé, encore par le cardinal surintendant, impatient de relever l'honneur du pavillon français. Ce cardinal se connaissait en beaux traits, et on voit qu'il n'avait pas voulu laisser Duquesne en peine.

Ce merveilleux fait d'armes d'un adolescent ; sa défense, la plus concluante qu'on ait jamais ouïe de mémoire de juge ; ce don, ce brevet de capitaine, dans un âge si tendre ; le cardinal de Richelieu, enfin, venant tout couvrir de sa grande robe de pourpre, de sa puissance de surintendant-général des mers : c'était à ne s'y plus connaître ; et, si fortes que fussent ces vieilles têtes blanchies de la grand'chambre, vous eussiez vu présidents et conseillers bien empêchés à réprimer les émotions qu'avaient excitées en eux un procès si nouveau dans les fastes du Palais. De bonne heure, le capitaine Jacob Masecostre avait vu distinctement de quoi, désormais, il retournait pour lui dans cette affaire. Venu là triomphant, la tête haute, prêt, ce semble, à tout emporter, quand, ensuite, on le chercha des yeux pour lui dire son fait et l'envoyer à la Conciergerie correspondre à loisir avec ses bons amis de Tunis et d'Alger, il se trouva que le vieux loup de mer était sorti à bas bruit sans demander son congé. Pour notre jeune Duquesne, il était toujours là, lui, attendant son arrêt, aussi ferme et résolu, sur ce parquet de la *grand'chambre dorée*, qu'il aurait pu l'être en mer sur son *Petit-Saint-André*. Il venait d'enlever sa cause d'assaut, comme naguère il avait pris le navire hollandais à l'abordage. « Abraham Duquesne, lui dit le premier président De Faucon, en le

regardant avec l'expression d'une bonté infinie), vous avez là un commencement aussi beau que je vis jamais à jeune homme ; continuez, et vous serez quelque jour un grand personnage ; mais, croyez-m'en, quand vous retournerez en mer, regardez plus attentivement les pavillons, car, une autre fois, vous pourriez ne pas si bien rencontrer. » Puis le Parlement leva l'audience. Vous eussiez entendu alors les cris joyeux, les bruyants houras de l'équipage du *Petit-Saint-André* retentir dans le Palais ; vous eussiez vu les braves gens, fous de joie, emmener en triomphe ce nouveau capitaine dont ils étaient si fiers ; dont, eux aussi qui l'avaient vu au feu, ils prédisaient énergiquement les brillantes destinées. Ce fut grande fête pour eux tout le reste du jour, et les tavernes de Rouen auraient bien su qu'en dire.

Vingt ans après, à Dieppe, Louis XIV, âgé de neuf ans, Anne d'Autriche, le cardinal Mazarin, les princes, les seigneurs, avec des députés du Parlement de Normandie, venus là, de Rouen, pour saluer le monarque, s'entretenaient tristement, sur la plage, d'un évènement qui, ce jour même, était venu affecter douloureusemnt la ville et la cour, et interrompre toutes les fêtes. Le premier président du Parlement, le vénérable Faucon de Ris, celui-là même qui, naguère, avait prophetisé la destinée de Duquesne, venait de tomber sans vie aux pieds du roi, après la plus éloquente harangue qui fût jamais sortie de sa bouche. La mort d'un tel personnage, une mort si inopinée, arrivée dans de semblables conjonctures, avait saisi vivement tous les esprits, refoulé la joie dans les cœurs ; et la cour ne songeait déjà plus qu'au départ, lorsque soudain des saluts retentissent en mer, coup sur coup, bruyants comme le tonnerre. Au même instant, deux vaisseaux armés en guerre, s'approchent, sont reconnus, entrent à pleines voiles dans le port ; le chef qui les commandait, mettant pied à terre, va s'agenouiller, sur la grève, aux pieds de Louis XIV étonné, lui présente

les lettres de la reine de Suède, Christine, lui montre deux magnifiques vaisseaux dont cette reine fait don à la France. Tous, cependant, ont reconnu Duquesne; et le respect dû à la majesté royale peut seul retenir les Dieppois, impatients de le presser dans leurs bras. Il y avait quelques années, la France étant en paix, le jeune Duquesne, s'ennuyant de n'y avoir plus rien à faire, était parti pour la Suède; il en revenait aujourd'hui couvert de gloire : les lettres de Christine étaient remplies des louanges de l'intrépide normand, long-temps major de son armée navale, et qu'elle n'avait laissé partir qu'avec un indicible regret. Louis XIV, après qu'il se les est fait lire, regarde avec complaisance les deux magnifiques vaisseaux suédois, et surtout le brave qui vient de les amener; puis, avec une grâce enfantine, à laquelle se mêle déjà la majesté : « Monsieur Duquesne, lui dit-il, désormais vous ne conduirez plus que des vaisseaux français. Avec la permission de Sa Majesté la reine régente ma mère, je vous fais chef d'escadre. » Alors, les cris de *vive le Roi!* éclatent, retentissent le long du rivage; les deux vaisseaux suédois font entendre leurs derniers saluts; en même temps, les fêtes interrompues recommencent, plus animées que jamais; de toutes parts, on s'empresse tumultueusement auprès de Duquesne. Dieppe, cette ville naguère humiliée, aujourd'hui ne se peut plus tenir de joie : tout lui dit qu'elle a enfanté un héros, et que la marine française va, elle aussi, avoir enfin ses jours de gloire.

—

Antiquités.

CIPPE ET INSCRIPTION

TUMULAIRES.

L'intérêt avec lequel l'Académie a bien voulu accueillir la communication que je lui fis l'an dernier de la découverte de plusieurs objets d'antiquités, m'encourage à l'entretenir de deux monuments du même genre, dont notre Musée départemental vient encore de s'enrichir.

Le premier consiste en un petit cippe en marbre, orné d'une inscription tumulaire; le second, en une tablette en pierre, ayant servi au même usage.

Ce cippe, en beau marbre blanc, a 1 pied 7 pouces 5 lig. de haut, sur 7 pouces 8 lignes de large pour le corps du cippe. Son épaisseur varie de 3 pouces 10 lignes, à 4 pouces 4 lignes.

Il est couronné par un fronton arrondi, au centre duquel est sculptée une couronne.

Sur le côté droit, est figurée une patère, vue à plat; sur le côté gauche, un vase, du genre de ceux dits *præfericulum*; lesquels rappellent les libations mortuaires.

L'inscription, qui est encadrée carrément dans un double listel, occupe la face antérieure ; elle est ainsi conçue :

D. M.
PÆTILIAE
C. CÆCINAE
MENELAI. F.
P. SILIVS
CRITON
AMICVS. F
V. A II. M. III.
D. XXV. [1]

La lecture de cette inscription n'offre pas de difficultés. Sur seize mots dont elle se compose, dix, il est vrai, sont exprimés par abréviation, mais, à l'exception de deux d'entre eux, indicatifs de prénoms qui peuvent rester incertains, les autres s'appliquent à des mots dont le retour et l'emploi extrêmement fréquents dans les inscriptions tumulaires, rendent l'explication facile.

Voici de quelle manière on doit la lire :

Dis manibus
Petiliæ
Caiæ *Cæcinæ*
Menelai filiæ
Publius *Silius*
Criton
Amicus fecit.
Vixit annos II, menses III,
Dies XXV.

« Aux Dieux mânes de Petilia Caia Cæcina fille de Menelas, « Publius Silius Criton, son ami, a dressé ce monument. Elle a « vécu 2 ans, 3 mois, 25 jours. »

[1] Les lettres ont 8 lignes de hauteur ; le D M en a 9.

Le père ou la mère de la jeune Cæcina, ou tous deux concurremment, n'eussent certainement pas laissé le soin à une main étrangère, bien qu'amie, de lui élever ce monument, s'ils eussent vécu. Ceci doit porter à croire que Silius Criton avait rendu les derniers devoirs à une orpheline. Sous ce rapport, cette inscription a quelque chose de touchant.

Les caractères qui la composent sont fort beaux, et doivent faire présumer que les personnes dont les noms y sont cités vivaient sous le Haut-Empire. L'absence de lettres accouplées, superposées, ou intercalées, qui apparaissent d'ordinaire plus fréquemment dans les monuments du Bas-Empire, est de nature à corroborer cette première indication, qui puise un nouveau degré de vraisemblance dans l'élégance des proportions du cippe lui-même, malgré l'apparente simplicité de son style.

Ce marbre provient du cabinet de feu M. Le Carpentier, professeur de l'école municipale de dessin de Rouen, et a été donné à notre Musée d'antiquités, par son gendre M. Lireux. On ignore de quel lieu il a été apporté.

Nous savons, par une note trouvée dans les papiers de notre confrère, de regrettable mémoire, M. Langlois, que la seconde inscription dont nous avons à vous entretenir, a été découverte à Lillebonne.

Elle est tracée sur une tablette en pierre, ayant 1 pied 8 lignes de haut, sur une largeur qui devait être à peu près double, mais qu'il n'est pas possible d'apprécier exactement, cette tablette n'étant pas arrivée entière jusqu'à nous. Son épaisseur est de 15 lignes seulement.

L'interprétation de l'inscription de cette tablette est enveloppée de bien plus de difficultés que celle de l'inscription du cippe. En effet, nous ne possédons guère que la moitié de la pierre sur laquelle elle était gravée.

Le fragment qui nous reste se compose de 33 lettres [1]; toute la partie gauche de l'inscription manque. Un fragment intermédiaire, contenant 11 lettres, (morceau aujourd'hui perdu), nous a été heureusement conservé par M. Langlois, dans un dessin laissé en manuscrit; ce qui porte à 44 lettres le nombre de celles connues. D'après la restitution que j'ai tentée de cette inscription, il nous manquerait une trentaine de lettres. Je mets sous vos yeux un dessin de cette restitution : les lettres contenues dans l'échancrure ombrée appartiennent au morceau égaré; celles tracées au pointillé, à la restitution proposée.

D'après moi, cette inscription devait être ainsi conçue :

Dis manibus et memori-
æ Luciæ Paulæ u-
xoris Iuli Rufi militis
legionis III defunct-
æ XXX annorum.

« Aux Dieux mânes et à la mémoire de Lucia Paula femme « de Jules Rufus soldat de la troisième légion, morte âgée de « 30 ans. »

La restitution de la première ligne ne peut donner lieu, je pense, à aucune controverse.

Il est certain, pour celle de la seconde ligne, qu'il fallait chercher un prénom à *Paulæ* finissant par *iæ* et n'ayant en tout que cinq ou six lettres, d'après l'espace laissé libre. J'ai adopté celui de *Luciæ*, qui remplissait cette double condition, tout en convenant qu'on pourrait lui substituer celui de *Iuliæ*, d'*Anniæ* ou tout autre analogue.

L'U (V) placé à la fin de cette même seconde ligne et qui commence un mot se rattachant par le sens et à Paula et

[1] Ces lettres ont de 15 à 20 lignes de hauteur.

à Rufus, determinait sans peine la restitution du mot *u-xoris*, à la troisième ligne.

Le peu de place reste vacant à la suite, pour les premières lettres du prenom de Rufus, dont nous avons les finales *vli*, ne permet pas qu'on hesite à lire *Iuli*. Admettre un prénom composé d'un plus grand nombre de lettres, bien que se terminant toujours par *uli*, comme *Proculi*, *Lentuli*, etc., ce serait rendre impossible la restitution des autres lignes et par conséquent celle de l'ensemble de l'inscription ; sans parler de l'alongement très disgracieux, dans tous les cas, que cette addition forcerait à donner à la tablette par rapport à sa hauteur ; ce qui doit achever de la faire repousser.

Le commencement de la quatrième ligne avait trait evidemment au corps dans lequel Rufus servait ou avait servi comme soldat. On m'objectera peut-être que je l'ai retabli arbitrairement, en écrivant ces mots : LEG III ; je suis tout prêt à en convenir. Je dois compte pourtant des motifs qui m'ont guidé.

Il y a un très grand nombre d'exemples, dans les inscriptions antiques, que la dénomination de soldat, *miles*, soit suivie de celle de la légion à laquelle appartenait l'individu nomme. J'ai suivi cette donnée ; voici pour le mot LEG.

L'addition du mot *légion* entraîne necessairement celle de la designation, soit nominale, soit numérale, de la légion.

En admettant même l'abrévition ordinaire de *LEG* pour *legionis*, ainsi que je l'ai fait, on peut remarquer qu'il ne reste de place que pour deux lettres au plus. Comment, dès-lors, intercaler, à la suite, même par abréviation, le nom distinctif d'une des légions romaines ? Je n'en connais aucun qui pût se prêter à cette mutilation : est-ce celui de *Antoninianæ*, celui de *Fulminatricis*, celui de *Salutaris*, celui de *Germanicæ*, et même celui plus court, de *Gallicæ*, qu'il eût été possible d'adopter ? Force était donc de se rejeter sur le numéro de la légion.

Je me suis arrêté à celui de la troisième, exprimé par trois I, parce que, d'une part, il répondait à l'espace vacant, et, de l'autre, comme étant le numéro attribué, durant un laps de temps considérable, à la légion gauloise. Notre inscription ayant été découverte à Lillebonne, j'ai pensé que la présence de cette légion dans ce coin reculé de la Gaule était plus naturelle que celle de toute autre légion romaine.

Je ne cache pas qu'il est infiniment regrettable que cette portion de l'inscription n'existe plus. La désignation exacte et certaine du corps auquel appartenait le soldat Rufus, domicilié, même temporairement, à Lillebonne, eût ajouté un trait important à l'histoire si obscure, si peu connue, de cette antique cité des Gaules sous la domination romaine. A coup sûr, c'était là le mot le plus intéressant de cette inscription.

Je n'ai plus à rendre compte que de la restitution du commencement de la cinquième et dernière ligne. Le sens des deux mots intermédiaires; savoir, le mot incomplet de DEFVNCT, de la ligne précédente, et celui de *NNORVM* de la cinquième ligne elle-même, dénotaient suffisamment qu'il fallait compléter le premier, *defunct . . .* par l'Æ, *defunctæ*, et faire précéder le second, *ANNORVM*, du nombre d'années indicatif de l'âge de Paula.

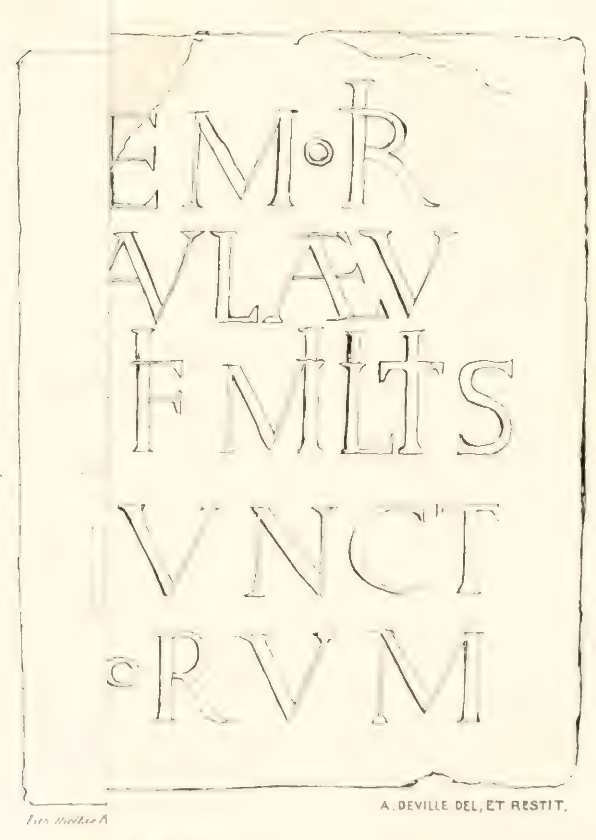
Il m'a semblé que cet âge devait être renfermé entre 20 et 30 ans, d'après celui qu'on peut supposer à un légionnaire en exercice, mari de Paula. Partant de cette base, l'espace vacant n'admettait que les chiffres XXI, XXII, XXV et XXX, entre lesquels il est permis indifféremment de choisir. J'ai pris celui de XXX, comme se rapprochant davantage du terme fixé par la nature pour la mort.

Je ne formerai point de conjectures sur la date qu'on pourrait assigner à cette inscription; elles reposeraient sur

des bases trop incertaines. Je dirai seulement qu'elle me paraît remonter à une époque moins ancienne que celle du cippe en marbre dont je viens de vous entretenir, quoique les caractères en soient également beaux. La présence du mot *memoriæ*, bien qu'on ne doive pas lui reconnaître une indication purement chrétienne, ainsi que l'ont pensé quelques savants, dénote cependant une époque postérieure au Haut-Empire. C'est tout ce qu'il me paraît raisonnable d'inférer de l'examen de cette pierre tumulaire.

Je terminerai ce peu de mots en faisant remarquer le style grave et sévère qui règne dans cette dernière inscription tumulaire : « *Aux Dieux mânes et à la mémoire de Paula*, « *femme du soldat Rufus , morte à 30 ans.* » Là, pas de ces expressions douces ou tendres qui apparaissent assez fréquemment dans les inscriptions antiques ; pas une larme, pas un regret. On dirait que le farouche légionnaire l'a tracée lui-même de la pointe de son javelot.

A. DEVILLE.



A. DEVILLE DEL, ET RESTIT.

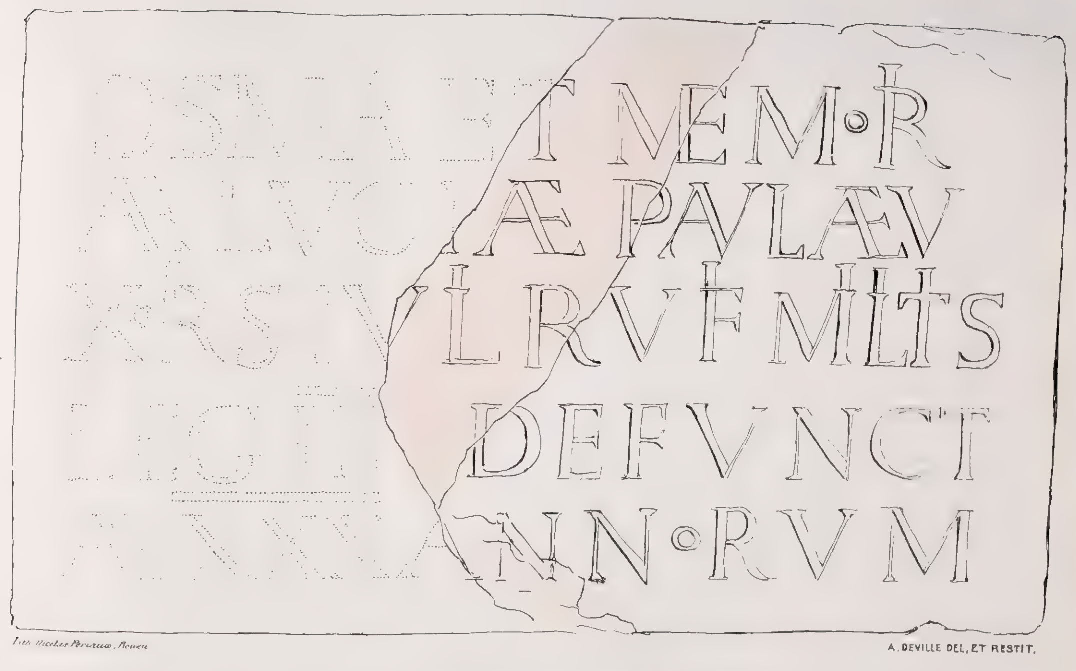
Lith. Maitre F

ı Lillebonne.

ɉistante *(au musée d'antiquités.)*

ɉarée depuis peu

ɉtituée.



Inscription tumulaire découverte à Lillebonne.

Lettres au trait . . . . Partie existante (*au musée d'antiquités*)
Partie intermédiaire ombrée . . . . id égarée depuis peu
Partie ponctuée . . . . id restituée.

DES

ASSOCIATIONS INTELLECTUELLES;

Par M. MARTIN DE VILLERS.

Il arrive souvent, Messieurs, que certaines opinions prennent faveur dans le monde littéraire, qu'elles deviennent le texte de bien des écrits. On dirait que la mode règne dans les lettres, et que son joug s'étend jusque sur les plus habiles.

Mais lorsque ces opinions ne sont pas en harmonie avec des faits qui s'accomplissent dans la société, il est probable qu'elles se fondent sur une erreur qu'il n'est pas sans intérêt de découvrir.

Ainsi, le nombre des associations intellectuelles augmente sans cesse. Il n'est pas d'année qui ne nous apprenne l'existence nouvelle de quelque société savante ou artistique. On vante d'un commun accord l'esprit d'association dans les entreprises industrielles. On regrette de voir la France si lente à se pénétrer de cet esprit ; et, chose singulière, on prétend, d'une autre part, que toutes les sociétés savantes instituées pour favoriser le développement des intelligences, manquent leur but, s'épuisent en travaux stériles.

Je sais, Messieurs, que c'est une tâche ingrate, au temps actuel surtout, que de soutenir l'œuvre du passé ; qu'une critique hardie d'anciennes institutions littéraires ou de toute autre nature, offre des chances de succès beaucoup plus

certaines ; car il est rare, alors, qu'on ne rencontre pas des abus réels qui colorent l'attaque ; et, si l'on en vient ensuite à proposer des plans nouveaux, un avenir inconnu est ouvert devant le brillant novateur ; il peut le revêtir des formes les plus attrayantes, et créer, pour nos neveux, un nouvel Eden où tous les biens leur adviendront.

Je commets donc une grande imprudence en prenant une voie contraire ; mais je réunirai mes efforts pour que la vérité au moins me soit en aide.

Je ne saurais admettre, Messieurs, les raisons que l'on donne pour proscrire les sociétés savantes.

Quoi ! ces associations, qu'on trouve chez tous les peuples civilisés, qui se sont perpétuées d'âge en âge sous des formes diverses, seraient devenues maintenant chose superflue, sans portée aucune !

Certes, je n'ai pas la prétention d'approfondir ce vaste sujet. Mon but n'est autre, et c'est déjà trop pour mes forces, que d'en esquisser les traits les plus saillants.

Reportez un instant vos regards vers l'antiquité. Comment le génie s'est-il fait jour dans la Grèce, cette mère-patrie des lettres et des arts ?

Les nombreux disciples qui se pressaient autour des grandes renommées de cette contrée célèbre, ne formaient-ils pas de vraies associations dont les membres attachés, dans chacune d'elles, aux mêmes idées, aux mêmes principes, étaient animés d'un prosélytisme ardent et poussé quelquefois jusqu'à l'intolérance ?

Le divin Platon popularisant la philosophie et les lettres par la puissance de son génie, attirant à l'ombre des arbres plantés sur le terrain qui venait d'Académus, l'élite de la jeunesse d'Athènes, où brillaient un Aristote, un Eschine, un Démosthènes ; qui comptait au nombre de ses disciples la belle Lasthénie et l'arcadienne Axiothée, était le créateur d'une association pleine de sève et de laquelle devaient sortir des fruits vigoureux.

Supposez un instant les grands philosophes, les grands poètes, les grands litterateurs de la Grèce, sans disciples, sans auditeurs autour d'eux, pour se penétrer de leurs leçons; leurs travaux, alors, auraient eu peu de retentissement. Peut-être même seraient-ils restes dans une obscurite fatale à la civilisation.

Rome fut, pendant des siècles, tout à la guerre, tout à la politique. Dans cette ville qui devint, par ses armes, la maîtresse du monde, l'esprit d'association en faveur des sciences, des lettres et des arts, fut lent à se produire.

Les premiers Romains, voues aux combats et aux affaires publiques, dedaignaient, semblables en ceci à nos anciens preux, les œuvres de l'esprit. Il se passa plus de trois siècles avant qu'on instituât, à Rome, des ecoles publiques. Les prejuges contre la science et contre les étrangers qui pouvaient l'apporter dans son sein, etaient si forts, qu'en l'annee 592, un decret du senat bannit de cette ville les philosophes et les rhéteurs.

Aussi Rome, fière dominatrice des peuples, s'est-elle vue contrainte de s'incliner devant la faible Athènes, asservie par les armes, de lui confier sa jeunesse la plus riche d'esperances, d'attendre d'elle les leçons qui faisaient briller ensuite cette jeunesse d'elite dans les hautes regions sociales et politiques qu'elle devait occuper. On voit ici une des plus grandes conquêtes de l'esprit d'association.

Rome, sans Athènes, serait restee long-temps dans un etat voisin de l'ignorance, et aurait arrêté, pendant des siècles, la marche de l'esprit humain.

Cependant, Rome vit sa puissance dechoir peu à peu. Les rouages de sa constitution semi-aristocratique, semi-populaire, finirent par s'user dans les debats suscités par des passions rivales.

Le premier corps de l'Etat, qui, par sa politique adroite, par sa constance dans ses projets, l'avait elevee à son apogee

de gloire, perdit à chaque instant de son lustre, s'abâtardit enfin jusqu'à n'être plus que l'ombre de lui-même. L'empire prit naissance, et trouva les esprits disposés à subir sa domination.

Les premiers temps de l'empire furent brillants pour les lettres. Le passé portait ses fruits ; la révolution romaine ne les avait pas encore fanés, et l'éclat de la gloire littéraire de la Grèce stimulait encore les plus beaux génies de Rome.

Toutefois, l'esprit d'association, si utile à la splendeur des lettres, trouva peu de ressources dans la capitale du monde.

Bientôt le relâchement des mœurs, les révolutions prétoriennes, l'affaissement des esprits, la débauche poussée à un point à peine croyable, conduisirent la société à l'individualisme qui la morcelle, qui la réduit à l'impuissance.

Les lettres en reçurent de rudes atteintes.

Puis la translation du siége impérial à Constantinople, et enfin la division de l'empire, dans l'atonie où étaient tombés les peuples, livrèrent le monde savant aux rhéteurs et aux sophistes.

Mais tout périssait dans le vieil empire romain.

Des hordes inconnues firent une guerre acharnée aux faibles empereurs dominés par les factions, et qui n'étaient plus, pour les peuples, qu'un lourd fardeau décoré d'un titre pompeux. Poussées par un secret instinct de destruction, aveugles instruments de la création de sociétés nouvelles, elles renversèrent tous les monuments des lettres et des arts qu'elles trouvèrent sur leur passage.

Dans cette immense et longue catastrophe des connaissances humaines, quel pouvoir fut assez fort, assez persévérant, pour résister à la barbarie ?

Ce pouvoir, Messieurs, s'est trouvé dans l'esprit d'association, et les associations, en ce temps, eurent d'autant plus d'énergie, de force et de constance, qu'elles naquirent du

sentiment religieux ; mais les sciences, les lettres et les arts obtinrent droit d'asile dans leur sein.

Ces précieux germes, conservés, se développèrent peu à peu. Il se trouva, sur divers points de l'Europe, des hommes qui avaient puisé le goût des lettres dans les bibliothèques des corporations religieuses. D'autres initiés se groupèrent autour d'eux, et formèrent de nouvelles associations qui enfantèrent ces universités si célèbres dans les annales des peuples.

« Leur origine est fort ancienne, lit-on dans une notice « historique sur les Universités d'Oxford et de Cambridge. « L'Université d'Oxford remonte au siècle d'Alfred-le-Grand. « Comme la plupart des Universités, Oxford et Cambridge « eurent, à leur berceau, une forme purement académique : « c'était une association de professeurs et d'étudiants, ouverte « à tous, se recrutant dans tous les rangs, sans distinction « de classe ni de secte, n'ayant en vue que la science et les « moyens d'en faire jouir le plus grand nombre. »

Ces grandes associations universitaires s'établirent dans tous les états. L'Allemagne, l'Italie, la France, l'Espagne, et même l'Irlande et l'Ecosse, en ont compté de célèbres.

L'amour des connaissances humaines était poussé si loin, que souvent « le même écolier étudiait, dit M. de Châteaubriand, à Paris, à Oxford, à Mayence, à Padoue, à Salamanque, à Coïmbre. »

A l'époque actuelle, où tant d'esprits professent un si profond dédain pour le passé, il est curieux de jeter un coup d'œil sur l'histoire des Universités.

Que l'on compare la protection, souvent équivoque, ironique, que bon nombre des puissants du jour veulent bien accorder aux associations intellectuelles, avec les priviléges religieux, politiques et littéraires dont jouissaient ces corps enseignants, et l'on éprouvera cette surprise mêlée d'admiration, que l'historien Thierry, dont l'école moderne ne

recusera point le témoignage, a éprouvé lui-même quand il s'est efforcé de pénétrer dans les mystères du moyen-âge.

Les connaissances étaient rares, mais on en savait le prix; on les exaltait de manière à enflammer l'enthousiasme des jeunes adeptes.

« Les Universités et les Colléges, dit encore M. de Château-« briand, furent autant de foyers où s'allumèrent, comme des « flambeaux, les génies dont la lumière pénétra les ténèbres « du moyen-âge : nuit féconde, puissant chaos dont les flancs « portaient un nouvel univers. Lorsque la barbarie envahit « la civilisation, elle la fertilise par sa vigueur et par sa jeu-« nesse; quand, au contraire, la civilisation envahit la bar-« barie, elle la laisse stérile; c'est un vieillard auprès d'une « jeune épouse : les peuples civilisés de l'ancienne Europe « se sont renouvelés dans le lit des sauvages de la Germa-« nie; les peuples sauvages de l'Amérique se sont éteints « dans les bras des peuples civilisés de l'Europe. »

Examinons ensuite, Messieurs, quels étaient les priviléges de l'Université de Paris.

« Le recteur donnait pouvoir aux prédicateurs. Ni lui, « ni ses écoliers, ne contribuaient à aucune charge de l'État; « leurs causes étaient portées devant le prévôt des marchands, « qui s'honorait du titre de conservateur des priviléges « royaux des Universités de Paris. La signature du recteur « intervenait dans les actes publics et les traités. L'Université « députait aux conciles..... »

De quel poids immense était la volonté d'un homme si haut placé que le recteur! Avec de l'habileté, il disposait d'une jeunesse ardente, enthousiaste, avide de connaissances, toujours en avant de son siècle.

Aussi les Universités furent-elles, selon le parti qu'elles prirent dans les troubles publics, l'un des plus solides appuis des gouvernements, ou l'un de leurs plus grands embarras.

Tandis qu'elles rendaient des services éminents aux sciences et aux lettres, les associations religieuses ne restaient pas inactives. Tout en concourant à l'œuvre, elles entretenaient encore l'amour des arts.

Sans elles, sans leur intervention puissante, que serait-il advenu de la peinture, de la musique, de l'architecture surtout ?

Les magnifiques monuments du moyen-âge dont nos contrées se glorifient, peuvent nous faire juger de la puissance de l'esprit d'association.

Ces basiliques qui sont l'objet d'une admiration universelle, lui appartiennent en propre. Les gouvernements auraient été frappés d'impuissance pour entreprendre et achever ces gigantesques ouvrages. De simples associations ont fait plus que jamais ils n'auraient pu faire.

Nous n'omettrons pas d'appeler votre attention, dans l'esquisse que nous avons entrepris de tracer, sur ces troubadours qui propagèrent le goût de la poésie dans le midi de la France.

La *gaie Société des Sept-Torbadors*, qui fonda les jeux floraux devenus si célèbres, où l'honneur de conquérir la violette d'or, ou l'églantine d'argent, etc., électrisa plus d'un jeune cœur, alluma le feu sacré de la poésie dans nos contrées méridionales, dut encore sa naissance à l'esprit d'association.

Les associations religieuses et intellectuelles ont eu, comme on le voit, une influence extraordinaire sur la civilisation des peuples modernes. Elles embrassaient les sociétés européennes dans un vaste réseau, et, de toutes parts, elles versaient dans le sein des nations les trésors de la science, des lettres et des arts.

Au milieu de ce mouvement des esprits, il survint une découverte dont les effets incalculables se sont fait sentir dans les replis les plus cachés du corps social, qui a changé et qui changera de plus en plus la face du monde : la découverte de l'imprimerie.

Dès-lors même, l'esprit d'association avait disposé les peuples à recevoir l'impulsion qu'elle devait leur communiquer.

Par elle, les plus hautes questions religieuses, politiques, scientifiques, littéraires, artistiques, ont cessé d'être livrées aux seuls hommes spéciaux, et ont pénétré dans toutes les classes.

Après cette grande découverte, le cercle de l'instruction s'est étendu sans cesse; l'esprit d'association a pris un nouvel essor; les Académies furent créées, se multiplièrent de plus en plus; et, dans le pays, l'Académie française qui, aux phases diverses de son existence, s'est ennoblie de toutes les grandes renommées nationales, atteignit à la plus haute célébrité, et vivifia ses modestes sœurs, en les couvrant des reflets de sa gloire.

Mais, dans notre France, Messieurs, une rude épreuve était réservée aux associations intellectuelles, comme à tout ce qui s'élevait au-dessus de la foule. Ces associations ne tardèrent pas à être dispersées pendant l'ère néfaste de 1793, ère de barbare hypocrisie, où quelques ambitieux vulgaires furent bien près de faire disparaître, au nom des idées progressives, toute civilisation sous des ruisseaux de sang.

Les jours de calamité disparurent; l'impulsion constante qui, depuis la renaissance, excitait chez les peuples une puissante sympathie pour les travaux intellectuels, se reproduisit plus forte que jamais.

De toutes parts, des associations nouvelles se formèrent avec des spécialités diverses; et, sous nos yeux, le nombre de ces associations s'accroît à chaque moment.

Je le sais, on dira avec moi que l'esprit d'association a fait un bien infini dans le passé.

Mais on tire une ligne de séparation entre le passé et le présent. Avec la liberté de la presse, avec ce grand nombre

d'auteurs, qui, chaque jour, nous livrent leurs œuvres, à quoi servent, demande-t-on, les sociétés savantes? Tout périt dans le monde. Leur empire est déchu; elles sont devenues caduques; leurs travaux communs sont frappés de stérilité. Les hommes qui en font partie n'en retirent aucune force et n'ont qu'une valeur individuelle.

Quand la foule des auteurs parle haut et à chaque minute, les jours silencieux des sociétés savantes s'écoulent sans qu'on sache même si elles vivent, et leur seule séance publique annuelle se tient dans un désert.

Ces objections ne sont pas sans force; mais elles ne tranchent pas la question.

Disons-le tout d'abord, le nombre sans cesse croissant des associations prouve leur utilité.

Puisqu'elles se forment, puisqu'elles subsistent, puisqu'elles deviennent nombreuses de plus en plus, elles sont donc dans les mœurs, dans l'esprit des peuples, et surtout de la société française.

Eh! comment n'en serait-il pas ainsi? La domination du globe n'est donnée à l'homme que sous la condition qu'il vivra en société. Voyez l'homme isolé, abandonné à lui-même, sans autres ressources que celles qu'il peut attendre de ses forces, de son agilité, de son adresse; voyez l'homme sauvage, enfin; dans cet état, n'est-il pas inférieur à tous les êtres vivants?

L'esprit d'association, inhérent à la nature humaine, fonde l'humble hameau, le village, la cité, la nation, et, dans toutes ces agglomérations d'individus, mille sociétés diverses qui ont leur utilité.

Quoi qu'il en soit de ces généralités, me répondra-t-on, il reste toujours ce reproche : les travaux collectifs des sociétés savantes ne produisent rien de bon, ou au moins rien de remarquable.

En raisonnant ainsi, on n'embrasse qu'un horizon borné.

Les hommes supérieurs sont rares. Souvent on n'en trouve pas un sur dix mille. Que dis-je ? Chaque siècle en enfante à peine quelques-uns. Il ne faut donc pas chercher des traits de génie dans ce qui émane des associations intellectuelles. Le point essentiel, c'est qu'elles ouvrent les voies au talent.

Et, pour que l'homme que la nature a largement doté, puisse prendre son vol, il faut que les obstacles soient applanis sous ses pas; il faut qu'il puisse recueillir les semences qu'il doit faire fructifier un jour.

Les sociétés sont là pour entretenir le goût des bonnes études, pour cultiver chaque jour le champ difficile de la science, pour décerner des titres d'honneur à ceux qui se distinguent dans ce labeur qui ne doit jamais cesser.

Les membres des sociétés, dans leurs fréquentes relations, forment des liens de confraternité favorables à tous, se communiquent leurs idées; s'entr'aident de leurs conseils amis; étendent, à leur insu même, le cercle de leurs propres connaissances; rallument au foyer commun, et propagent autour d'eux, dans le cercle qu'il leur est donné de parcourir, cet ardent amour des choses intellectuelles qui élève l'homme à une si grande hauteur auprès de toutes les créations qui l'environnent.

Bien plus, l'association pour les travaux de l'esprit est si nécessaire à l'homme, qu'elle se produit sous une foule de formes.

Ces écoles qui couvrent le monde civilisé, ces concours où la jeunesse se rend de toutes parts, n'y puisent-ils pas leur existence et leur force ? Les fruits de l'éducation particulière arrivent rarement à une grande maturité. Il faut, à l'homme, dans toutes les phases de sa vie, où il est doué de quelque aptitude, le frottement d'autres hommes pour allumer le feu caché qu'il porte en lui-même.

Le théâtre même, n'est-ce pas une grande association mobile qui se renouvelle sans cesse et où les lettres et les

arts prodiguent leurs séductions les plus entraînantes pour électriser des masses avides d'émotions, où le succès, la forme enivrante sous laquelle il se produit, ouvrent, pour les hommes qui se sentent quelque force, une carrière dans laquelle, il faut le dire, les épines sont plus communes que les couronnes?

Dans ce mouvement général des esprits, que l'association fait naître, les sciences, les lettres et les arts maintiennent leur empire. A certains intervalles, un homme se lève, au milieu de ces peuplades vouées au culte des muses, dépasse tout ce qui l'environne, arrive au faîte de la gloire et devient l'honneur du pays.

N'est-ce pas là tout ce qu'on doit attendre des associations? N'ont-elles pas bien rempli leur tâche?

Qu'importe, ensuite, que, parmi les adeptes, il en reste un bon nombre dans les bornes communes; que le troupeau des esprits, pour me servir de l'expression d'un poète célèbre, marche dans les sentiers battus?

Mais on va m'arrêter ici. Vous méconnaissez les époques, m'objectera-t-on encore une fois. Le mouvement de la presse, mille fois plus animé, plus entraînant que l'allure compassée des sociétés savantes tombées en langueur à côté d'elle, a fini leur règne, et fait marcher la civilisation à pas de géant.

Dans une autre position que celle où je suis aujourd'hui, j'ai défendu la presse. Je l'ai considérée comme une nécessité de l'époque actuelle et des temps futurs; je l'ai dépeinte comme mille fois plus forte que tous ceux qui, oubliant la débilité de leur main contre un si fougueux adversaire, tenteraient d'arrêter sa course.

Je puis donc en parler librement, sans être suspect de partialité.

Qu'est-ce que la presse? C'est le bien et le mal versés à grands flots sur la société; mais le bien qui s'adresse à la sagesse, à l'expérience, à la raison humaine, et le mal qui se

présente sous mille formes séductrices ; tantôt candide, innocent, pur de toute souillure ; tantôt ardent; fougueux, se saisissant de l'ame, qui, travesti de la sorte, irrite les passions, masque la vérité, plonge les cœurs généreux dans une dangereuse ivresse, les pousse quelquefois à de funestes erreurs, ou qui, doublant la force du méchant, lui prodigue ses sophismes pour colorer son crime.

Sans doute le bien finit par surnager dans le déluge d'écrits qui nous inondent et dont les auteurs, maintes fois, se posent assez plaisamment, il faut le dire, en réformateurs du monde, en pédagogues de ce pauvre peuple d'esprits ténébreux qu'ils vont rendre à la lumière.

Mais cela ne vient que lentement et à travers mille obstacles.

Eh bien! Messieurs, dans cette lutte incessante du bien et du mal, et que la presse a rendue mille fois plus vive, dans ce pêle-mêle général sans cesse renaissant, l'esprit d'association a reçu une mission plus importante, plus sainte que jamais.

Il y a tout une puissance dans la presse.

Mais il y en a une autre dans l'esprit d'association.

Il se forme, dans chaque société, sans qu'on s'en rende compte, le plus souvent, une certaine unité de doctrines, une manière commune d'envisager les questions qui agitent les peuples. On s'unit, on se ligue pour combattre tout ce qui semble se présenter sous un aspect dangereux.

Et, prenez-y bien garde, ce sont des masses intelligentes, alors, qui jugent des individus. Il est rare qu'il ne sorte pas beaucoup de bien de tels jugements, qui trouvent un écho dans chaque membre de l'association, et qui, dans les débats qu'ils suscitent, donnent jour à la vérité.

Il me semble qu'il siérait mal à ceux qui proclament sans cesse l'intelligence des masses, de les récuser en pareille occurrence.

On se récriera ; on affirmera que les associations littéraires

restent par fois sous l'empire de la routine, de l'esprit de coterie, soit : mais où donc ne voit-on pas l'erreur près de la vérité, et qu'est-ce que cela à côté de la presse, quand elle tombe en délire? Il y a, dans l'esprit d'association, un contre-poids puissant à lui opposer.

Sans doute les associations doivent se mettre au niveau de leur siècle. C'est la première des conditions pour qu'elles puissent saisir l'empire qui leur est dévolu. La plupart l'ont fait. Pourquoi cela n'arriverait-il pas de nos jours?

De ce que le cercle des connaissances a étendu ses bornes, s'ensuit-il que quelques années de notre ère vont renverser l'édifice des siècles, briser sans retour un lien qui n'est autre qu'une des parties essentielles du lien social lui-même?

Non, Messieurs, les associations intellectuelles ne sont nullement menacées. Loin de là, jamais elles ne furent plus nécessaires.

Conserver, agrandir le domaine destiné aux explorations du génie; accroître le nombre de ceux qui peuvent le comprendre, l'admirer et populariser ses productions; examiner, analyser les œuvres, les idées nouvelles, afin que la vérité jaillisse dans la discussion, et surtout rendre à la presse le service éminent de la contenir dans ses écarts, voilà le but principal que les associations intellectuelles doivent s'efforcer d'atteindre, et il est dans leur nature de tendre sans cesse vers ce but.

Sans doute, parmi ces sociétés, il en est qui dévient de leur route. Alors elles ne tardent pas à tomber en dissolution. Il n'y a pas grand mal. Elles sont bientôt remplacées par d'autres qui se mettent plus en harmonie avec les besoins de l'époque.

———

Extrait

DU RAPPORT DE M. BERGASSE,

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

Considérations sur la vie des peuples, sur les Institutions de leur différents âges, et en particulier sur celles du peuple Français, à son entrée dans la carrière de la liberté ;

PAR M. FÈVRE.

Il est aisé de reconnaître, à la simple lecture de ce titre, que M. Fèvre ne pouvait choisir de sujet plus vaste que celui qu'il a embrassé. Une théorie particulière dont la pensée première paraît empruntée a Vico, domine son ouvrage... Les peuples, comme les individus, sont appelés à parcourir successivement les périodes de l'*enfance*, de la *jeunesse*, de la *virilité* et de la *caducité*. A leur naissance, le pouvoir se trouve concentré dans les mains d'un seul. Leur *enfance* est toujours soumise à l'autorite *despotique*, qui n'est autre que la continuation de l'autorité paternelle s'exerçant, non plus seulement sur des familles, mais sur des peuplades, et les amenant, par une agrégation volontaire, ou forcée, à ne former qu'une seule communauté. Le gouvernement *aristocratique*, pur ou melangé de *monarchie*, est l'attribut de leur jeunesse. Il succède naturellement au despotisme, et est la consequence des secousses et des revolutions qu'il

engendre. On le trouve dans les temps héroïques, et il indique une civilisation encore imparfaite, mais qui tend à se développer et à pénétrer les masses. La *féodalité*, puis l'établissement de la *commune*, fruit naturel de la résistance des faibles contre les forts et les puissants, se rencontrent sous des noms divers et avec des modifications variées, mais qui n'en altèrent point le principe, dans les annales de toutes les nations, à cette époque de leur vie. Lorsque la civilisation a grandi, qu'elle est devenue universelle, arrive l'âge de la *virilité*. Un seul gouvernement lui convient; c'est celui qui admet hautement, pour condition de son existence, l'utilité de tous, et, se considérant comme une émanation du peuple, ne doit sa légitimité qu'au consentement national. Pour qu'il se soutienne et qu'il puisse atteindre la noble mission à laquelle il est destiné, il faut que les deux tendances qui se manifestent chez les nations arrivées à leur virilité, comme chez les individus, et qui ont pour objet, l'une de conserver ce qui est, l'autre de perfectionner en innovant, y soient convenablement représentées par deux grands corps politiques se faisant équilibre, indépendants l'un de l'autre, et ayant sous leurs ordres et leur direction, le pouvoir exécutif.

Ainsi organisé, ce gouvernement « prend le nom de gou-« vernement constitutionnel, de république. Ses agents ou « magistrats supérieurs, héréditaires, à vie, ou à temps, s'ap-« pellent *rois*, *archontes*, *suffètes*, *consuls*, *présidents*; « mais ce n'est que comme dépositaires et par délégation « des deux pouvoirs politiques dans lesquels réside la sou-« veraineté, qu'ils exercent l'autorité publique. » (Introduction, p. 51.)

Malgré ces conditions de stabilité et de durée, ce gouvernement doit, tôt ou tard, avoir un terme, « parce que les « corps sociaux, comme tous les êtres organisés, assujetis « à une marche constante, commencent à décliner dès qu'ils « ont pris toute leur extension. » (Introduction, p. 52.)

La corruption finit par s'introduire dans ses rouages. A force de descendre, le pouvoir tombe en des mains ignorantes et passionnées. L'anarchie devient l'état normal de la société ; l'oligarchie naît. Il ne reste, à la nation arrivée à son âge de *décadence*, d'autre ressource que de se placer sous l'autorité d'un seul qui puisse la conduire au terme que la Providence a assigné à son existence. Ainsi, le pouvoir *absolu* protège la fin des sociétés, comme il a présidé à leur naissance.

Sous l'influence de cette théorie, M. Fèvre examine nos institutions, nos annales et celles des autres peuples, qu'il divise en *génération précédente* et *génération présente*, en prenant pour point d'intersection, dans la longue chaîne du passé, l'immense changement qu'y apportèrent l'établissement du christianisme et l'irruption des populations du Nord. Toutefois, il ne s'occupe presque que des Grecs et des Romains dans la première division de son ouvrage, et la plus grande partie de la seconde est consacrée à l'invasion des Francs et aux vicissitudes de la monarchie française. Après avoir choisi pour point de départ l'établissement d'Inachus dans la presqu'île appelée depuis *Pélasgique*, il étudie, au travers des ténèbres épaisses qui enveloppent les commencements de la Grèce, la marche progressive du culte et de la civilisation, cherche à rétablir la généalogie de ses premiers rois et à indiquer le sort des dynasties qu'ils fondèrent. Conduisant l'histoire des Grecs jusqu'à l'anéantissement de leur puissance par les Romains, il s'efforce d'y retrouver la confirmation de sa théorie, et les traces des gouvernements et des institutions qui, suivant lui, sont le type caractéristique des divers âges qu'il a assignés à chaque peuple.

Il opère de la même manière sur l'histoire romaine.

Arrivé à l'invasion des peuples barbares et à notre propre histoire, il l'examine dans le même esprit. De là de savants parallèles et de fréquents rapprochements entre nos annales

et les annales grecques ou romaines. La *féodalité* répond, suivant lui, aux temps *héroïques* de la Grèce. Les croisades furent la conséquence d'un état de choses à peu près semblable à celui qui détermina l'expédition des Argonautes, les exploits d'Hercule et la guerre de Troie. Les événements qui ont précédé 1789 doivent être considérés comme appartenant à l'enfance et à la jeunesse du peuple français. Les tragiques événements, les soudains déplacements du pouvoir, les déchirements violents qui ont rempli nos cinquante dernières années, indiquent la transition nécessaire de l'âge de *l'adolescence* à celui de la *virilité*.

La Charte, telle que l'avait donnée Louis XVIII, avec le renouvellement par cinquième de la Chambre élective, et l'hérédité forcée et non facultative de la pairie, et de plus avec l'exclusion entière, absolue de tout fonctionnaire des deux grands corps de l'État, lui paraît être le gouvernement le mieux approprié aux besoins de notre époque et aux exigences de notre situation.

La restauration n'a succombé que parce qu'elle a méconnu le véritable caractère de ce gouvernement, en plaçant l'autorité dans le monarque, au lieu de la placer dans les deux Chambres.....

La mission de la royauté, en France, est maintenant la même qu'à Lacédémone... Le roi des Français doit se placer dans la situation d'Agis......

Chargé de rendre compte de cet important ouvrage et différant d'opinion avec l'auteur sur un très grand nombre de points, M. Bergasse s'est vu forcé de s'écarter des règles ordinairement suivies pour les rapports; il a cru de son devoir de signaler plusieurs lacunes, et de chercher à les combler. De là est résulté un travail extrêmement étendu, que l'Académie aurait désiré faire imprimer en entier. Les bornes de son Recueil ne le lui permettant point, elle a invité l'auteur

à le faire connaître au moins par extrait. Ne trouvant pas son rapport susceptible d'analyse, il s'est décidé à placer ici le fragment qui le termine et qui est relatif à l'état politique de la Russie. Ce qui l'a déterminé dans ce choix est *l'intérêt d'actualité* qu'il présente, intérêt que n'auraient pas offert au même degré les autres parties de son travail.

En rendant compte de la campagne de 1812, M. Fèvre en avait attribué la désastreuse issue à la profonde aversion de l'immortel capitaine, qui, jusque-là, avait toujours conduit les Français à la victoire, pour les doctrines favorables à la liberté des peuples et à la dignité de l'homme, aversion qui l'avait empêché de proclamer l'abolition du servage et de pousser sur-le-champ, au milieu des populations slaves de la Russie, un cri d'indépendance politique qui les eût portées à secouer le joug humiliant des czars et à renverser l'empereur Alexandre.

M. Bergasse ne partageant pas l'opinion de l'auteur sur les conséquences de cette abolition et de cet appel, et devant à sa position personnelle et à ses relations avec quelques Russes, la connaissance de détails qu'il croit fort exacts sur la constitution intérieure de leur pays, a réfuté en ces termes une accusation que Napoléon lui-même avait déjà repoussée avec énergie dans le Mémorial de Sainte-Hélène :

« Chez les Slaves, le servage remonte aux temps les plus reculés. Quelle en fut l'origine? Pourquoi l'histoire, aussitôt qu'elle tire l'épais rideau qui nous les a si long-temps cachés, nous montre-t-elle la population divisée en deux parties, l'une fière et libre, dédaignant les travaux de la paix, ne s'adonnant qu'à ceux de la guerre; l'autre courbée sous le joug, attachée au sol, vouée à une éternelle servitude ? Pourquoi nous présente-t-elle, chez les Saxons de la Grande-Bretagne, cette division en deux castes, si humiliante pour

l'humanité, en pleine vigueur et semblant dériver de leur état primitif? La distinction des races, dont on a si heureusement usé, depuis quelque temps, et quelquefois si fort abusé, pour expliquer de pareilles anomalies, reste ici impuissante! Chez les Slaves, maîtres et esclaves, soldats et laboureurs, tous descendent de la même souche, présentent les mêmes traits, ont toujours adoré les mêmes dieux. Voilà, sans doute, Messieurs, un magnifique problème devant lequel la sagacité de Rullières a reculé, et sur lequel je n'aurai pas la témérité d'hasarder en ce moment la moindre conjecture.

Je prends le servage comme un fait. Jadis, chez les Russes, il ne cédait point en rigueur à l'esclavage qui pèse sur cette race, qu'il a fallu tant d'efforts pour faire admettre, malgré sa couleur, dans la famille humaine.

« Aujourd'hui, il a changé de caractère. Sur les six jours de la semaine, il y en a trois dont le mongie peut disposer à son profit. Une certaine étendue de terre lui est assignée pour son entretien et celui de sa famille. Il ne doit aucun compte de ses produits. Il est vrai que, dans quelques localités reculées, les boyards parviennent quelquefois à ressaisir ces produits, au moyen de licences qu'ils vendent aux juifs pour le débit des boissons fermentées. L'abus est poussé plus loin en Pologne, où ces licences forment à peu près le seul revenu des propriétaires.

Non-seulement le boyard est obligé d'entrer en partage avec le cultivateur pour son temps, et de lui abandonner la jouissance gratuite d'une partie de son terrain, mais il est tenu, par des règlements très sévères, de le nourrir dans les temps de disette, de réparer et de reconstruire sa cabane quand elle tombe. C'est ce qui contribue à rendre les revenus des nobles russes si variables, et, sur ce point, aucun doute ne m'est possible, puisque celui que j'ai entretenu a souvent offert de me le prouver par la correspondance de son intendant. Dans l'hiver de 1829, les revenus de ses terres

de Podolie avaient diminué de moitié, par suite des sacrifices que le gouvernement lui avait imposés en faveur de ses serfs.

Je ne me pardonnerais pas, Messieurs, une réflexion qui serait un outrage pour une noble nation qui a prouvé qu'elle savait mourir avec autant de courage qu'elle avait su vivre ; mais, cependant, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que le sort du paysan polonais était de beaucoup inférieur à celui du mougic russe. Il n'y a aucun des nombreux Français qui ont répandu l'éclat de nos armes dans les deux contrées, qui n'ait été frappé de cette différence.

« Il faut bien le dire, puisque la vérité le veut, l'abandon où cette classe fut laissée en Pologne, son extrême misère, son profond abrutissement, ont plus contribué à favoriser le démembrement et le partage de ce royaume que le *liberum veto.* Si les vingt millions d'esclaves qui couvraient son sol consentaient à suivre leurs maîtres dans leurs guerres contre les Russes, c'est bien plus la différence de religion que des antipathies nationales et patriotiques qui leur faisait apercevoir des ennemis chez ces derniers. Aussi, là, où cette différence n'existe pas, la fusion des deux nations s'est-elle promptement opérée. En 1812, la Lithuanie n'était plus polonaise : elle était russe.

« Au reste, cet abandon de la classe des paysans s'explique aisément par la constitution intérieure de la Pologne. Les cent mille souverains qui se partageaient son territoire étaient peu disposés à abdiquer une partie de ce qu'ils appelaient leurs droits et à s'imposer de ruineux sacrifices. Il en serait de même encore en Russie, si, au-dessus du pouvoir des boyards, n'avait toujours plané la puissance des czars.

« C'est à ces derniers, que M. Fèvre présente comme les oppresseurs des serfs, que ceux-ci doivent exclusivement l'amélioration de leur sort. Entre ces souverains, aucun ne s'est livré à cette tâche avec un amour plus ardent et plus éclairé de l'humanité, que l'empereur Alexandre.

J'ai quelque droit, Messieurs, à vous parler de lui. Plusieurs d'entre vous connaissent, sans doute, les relations qu'il a eues avec une personne dont le nom sera à jamais cher et sacré pour moi [1]. J'aperçois d'ici la paisible retraite où mon oncle et mon maître recevait l'empereur de toutes les Russies, et le modeste siége sur lequel il le faisait asseoir. Comme son disciple, j'ai eu dans mes mains, et ma famille possède la correspondance du philosophe avec le souverain.

« En retraçant l'histoire du congrès de Vienne et des divers traités qui le précédèrent, M. Fèvre flétrit, comme il le devait, le dégoûtant partage de peuples qui en fut la conséquence. Mais, pour être juste, il aurait dû faire remarquer que la responsabilité de cet acte, surtout dans les points qui blessaient le plus la France, doit peser, non sur l'empereur Alexandre, qui se montra toujours ami des Français et admirateur enthousiaste de leur caractère, mais sur l'Autriche, mais, surtout et avant tout, sur la Grande-Bretagne. C'est cette puissance qui exigea impérieusement, et comme une condition *sine quâ non*, de la pacification générale, l'érection du royaume des Pays-Bas et l'incorporation de la Belgique à la Néerlande. C'est elle qui fit rejeter la proposition formellement faite par l'empereur Alexandre, de laisser la Belgique à la France, et de ne plus séparer des frères. Qu'une admiration, devenue presque de l'idolâtrie chez quelques Anglais, pour la mémoire de Napoléon, que de stériles honneurs rendus à ses cendres, que des sympathies, plus ou moins vives, qui, depuis quelques années, se manifestent pour nous, de l'autre côté de la Manche, ne nous fassent point oublier que des dispositions bien différentes existaient, en 1814 et 1815, en Angleterre. A Paris, comme au congrès de Vienne, lord Castlereagh ne fut pas seulement l'organe des *tories*, il fut celui des *whighs* et des

[1] M. Nicolas Bergasse, membre de l'Assemblée Constituante.

radicaux. Il fut l'interprète fidèle d'une politique étroite et égoïste, mais d'une politique nationale. Un jour, il cessa de l'être..... Il s'en aperçut, et bientôt la lame d'un couteau, en mettant un terme à une vie que déchiraient les plus mortelles angoisses, permit à Canning de se présenter aux Rois signataires de la Sainte-Alliance, les mains fermées, en disant qu'elles étaient pleines de révolutions, et qu'il ne tenait qu'à lui de les ouvrir.

« Un mot encore sur les résultats du congrès de Vienne. Dans ses entretiens avec mon oncle, entretiens qui roulaient bien plus sur la vocation immatérielle et les futures destinées de l'homme, que sur les évènements du temps, entretiens où rien n'obligeait le souverain à dissimuler ses véritables sentiments, il arriva plus d'une fois à Alexandre d'exprimer du déplaisir sur la possession du grand-duché de Varsovie, que la *politique générale*, disait-il, *lui avait imposée*. La différence de religion et de constitution était, suivant lui, un obstacle à toute fusion, et rendrait, tôt ou tard, cette possession onéreuse à la Russie. Chaque droit qu'il reconnaîtrait aux Polonais, chaque avantage qu'il leur accorderait, serait un sujet de jalousie et de plaintes de la part des Russes. Il courait le risque, ajoutait-il, de perdre l'affection de son peuple et de ne pas gagner celle des Polonais.

« Pardonnez, Messieurs, à la puissance d'anciens souvenirs, ces détails sur un souverain qui, bien qu'appartenant à l'histoire, n'est pas encore connu et n'a pu être jugé par la postérité. Je me hâte de revenir à la constitution intérieure de la Russie.

« Ce qui, en France et en Angleterre, fut l'œuvre de plusieurs siècles, l'empereur Alexandre voulait l'accomplir dans l'intervalle de moins de cinquante ans. Il avait le projet, non pas seulement d'adoucir le servage, en l'organisant comme avaient fait ses prédécesseurs, mais de l'abolir entièrement, comme on abolit une *impiété*. Déjà il y avait

prélude, en supprimant la servitude personnelle dans la Livonie et l'Esthonie, etc., et en affranchissant, par divers ukases, ou préparant l'affranchissement des serfs de la couronne dans le reste de l'empire.

« A l'égard des serfs appartenants aux particuliers, il n'avait pu procéder de la même manière. Améliorer leur sort par des règlements généraux, faire, de leur civilisation et de leur bien-être, une nécessité pour les boyards, encourager les affranchissements par tous les moyens que possède la puissance publique, disposer le mougic à des idées d'ordre et d'avenir, et le tirer de cette insouciance profonde où l'entretiennent l'habitude du joug et la certitude que son maître viendra à son secours : voilà, Messieurs, le plan qu'il travaillait à réaliser, plan qui eût été suivi de l'emploi de moyens bien plus actifs, si diverses circonstances qu'il n'est pas encore temps de révéler, n'étaient venues tout-à-coup l'arrêter dans la carrière, et retarder, peut-être de plusieurs siècles, le jour de la liberté pour les populations slaves.

Parmi ces circonstances, il en est une, toutefois, que je ne puis m'empêcher de vous signaler et que vous avez certainement pressentie ; c'est la résistance des propriétaires. Quand on voit, de l'autre côté de l'Atlantique, au sein de la république la plus démocratique qui fût jamais, les doctrines contraires à l'esclavage regardées comme un crime envers la patrie, et le président actuel, M. Van Buren, devoir sa nomination bien plus à ses opinions connues contre les abolitionistes, qu'à ses talents et aux profondes études qu'il a faites de tout ce qui touche aux intérêts de son pays, il est facile de comprendre que les pensées d'Alexandre durent rencontrer plus d'un obstacle.

« En voici un exemple :

« Je tiens d'une personne qui a habité Odessa pendant vingt ans, et qui s'y trouvait en 1824, que, parmi les riches négociants de cette ville, il y avait un juif, possesseur, disait-

on, d'une fortune de dix millions de roubles, qui, jamais, n'avait pu obtenir son entier affranchissement du maître auquel il avait jadis appartenu. Ce maître le laissait se livrer à son négoce avec activité, entasser roubles sur roubles : mais les offres les plus séduisantes, la proposition d'un capital de plusieurs millions l'avaient toujours trouvé inébranlable dans ses refus. Il n'avait pu se résoudre à effacer la marque de sa propriété, à détacher de son esclave ce honteux collier que portent, dans Iwanoe, les deux serviteurs saxons de Cédric de Rhoter-Wood, et sous l'emblème duquel Walter-Scott nous a si énergiquement dépeint le véritable caractère du servage.

En voilà, sans doute, plus qu'il n'en faut pour répondre à M. Fèvre; mais si le sujet ne vous paraît pas dénué d'intérêt, permettez-moi d'insister encore sur des faits mal appréciés.

« Non, non, ce n'est point comme un pouvoir oppresseur que l'autorité des Romanoff se présente à la pensée des populations esclaves dont le sol de la Russie est couvert. C'est, au contraire, comme un pouvoir tutélaire et sacré, dont l'origine se confond pour elles avec le premier établissement du christianisme, et se perd dans la nuit des temps. C'est le pouvoir d'un demi-dieu, comme l'a dit, avec une éloquente colère, *Rulhière*, dans son *Histoire de l'Anarchie de Pologne*. Les Romanoff ne descendent point, sans doute, des premiers grands-ducs de Russie : mais la vénération populaire s'inquiète peu de cette interruption dans la descendance de ses souverains, et, les unissant tous dans une sorte de culte, les honore, presqu'à l'égal de ces trois cent quarante dieux que la crédule Égypte s'était donnés pour premiers rois, et dont ses prêtres montrèrent les statues à Hérodote dans les temples de Saïs et dans les ruines de Memphis.

« L'étroite alliance qui, jadis, existait, en d'autres contrées.

entre l'empire et le sacerdoce, subsiste encore en Russie dans toute sa force. Ce que l'empereur témoigne de déférence aux décisions du saint synode, le saint synode le lui rend en influence. Si, aussitôt que la visite du métropolitain de Saint-Pétersbourg ou de Moscou est annoncée au palais impérial, l'empereur quitte sur-le-champ sa cour et ses gardes pour venir seul au-devant de lui; s'il incline la tête et commence par lui demander les bénédictions du ciel, le métropolitain le recommande, à son tour, comme l'oint du Seigneur et le représentant des Wladimir et des Olga. Les paroles du métropolitain empruntent, aux yeux d'une multitude chez qui la religion est malheureusement plutôt un instinct qu'un sentiment réfléchi, une autorité toute sainte de la profonde retraite et des rigoureuses austérités auxquelles on sait que sa dignité le condamne. La discipline actuelle de l'église grecque, qui, en vouant au célibat les évêques, leur donne un monastère pour palais ou pour prison, est rigoureusement suivie en Russie. C'est dans la classe des archimandrites, classe instruite et que certains écrivains modernes ont eu le tort de confondre avec celle des popes, dont l'ignorance est trop souvent révoltante, que les évêques sont toujours pris.

Ce n'est donc pas seulement aux améliorations que les autocrates ont apportées dans la condition des populations slaves, qu'il faut demander le secret de leur puissance : c'est surtout à l'influence qu'ont conservée sur elles les traditions et les croyances. La ville de Kieff, où reposent les corps des 360 saints, protecteurs de l'empire, dans des tombes dont l'immense richesse, témoignage de la dévotion russe, avait si fort excité notre convoitise en 1812, n'avait pas cessé, à cette époque, et n'a pas cessé encore d'être pour elles le berceau de leur foi. Elles n'ont point oublié que les premières lueurs de la civilisation, que l'art de fixer la pensée et de lui donner une forme matérielle, leur fut apportée par les

missionnaires que leur envoyèrent saint Ignace et saint Taraise [1]. Tant que leurs regards continueront de se tourner vers la ville des saints, tant que d'innombrables legendes charmeront l'ennui de leurs longs hivers, il est peu vraisemblable que la puissance imperiale perde de son ascendant sur elles.

« Sans doute, il est, en Russie, une classe éclairée qui ne concentre pas la patrie dans les murs de Kieff et les souvenirs de l'ancienne nationalité russe, qui voudrait un gouvernement libre, et repousse par ses vœux et ses sympathies le pouvoir absolu. Mais cette classe a peu de prise sur le reste de la population, au milieu de laquelle elle n'habite pas ordinairement, et avec laquelle elle ne se mêle jamais. Son intérêt, il faut bien le dire, a elevé un mur d'airain qui l'en sépare. Ajoutons sur-le-champ qu'on se fait encore, en France et en Angleterre, des idees très fausses sur la richesse et la puissance de l'aristocratie, ou plutôt de la noblesse russe, car en Russie, il n'y a pas, il n'y a jamais eu d'aristocratie.

L'ancienne opulence des Palatins polonais est encore présente à tous les esprits. Chacun se rappelle les puissantes familles des Radziwill, des Sapieha, des Potocki. Le comte Ignace Potocki pouvait, au rapport de Rullière, armer quinze mille paysans sur ses terres. Je ne sais à laquelle des deux familles Radziwill ou Sapieha, l'opinion de l'Allemagne, à l'epoque du premier partage de la Pologne, attribuait des richesses incroyables ou plutôt fabuleuses. Elle avait, disait le vulgaire, les douze statues des apôtres, en or,

[1] Je sais bien que quelques écrivains ont prétendu que les Slaves avaient connu, avant cette époque, l'usage de quelques caractères (Voir Karamin, t. 1er, *passim.*)

Cette prétention ne se concilie guère avec ce que nous dit Procope des premières incursions des *Ross*. Il est au reste reconnu par tous que l'alphabet russe a été apporté par les Missionnaires.

de grandeur naturelle. Un contemporain m'a souvent assuré qu'un membre de cette famille étant venu, quoique réfugié et banni, étaler beaucoup de luxe à Francfort, le public attribuait cette opulence à la possession d'une ou deux de ces statues.

« Rien de semblable n'existe en Russie. La noblesse n'a point la faculté d'armer ses paysans. La politique des czars a repoussé le droit de primogéniture, la distinction des terres nobles et roturières, et maintenu l'égalité dans le partage des successions. Si quelque circonstance extraordinaire, telle que l'exploitation des richesses contenues dans les monts Ourals, a augmenté démesurément la fortune de certaines familles, un petit nombre de générations suffira pour les faire rentrer dans la classe ordinaire Ce n'est donc pas plus en Russie que sur les bords de la Brenta et dans les murs de Véronne, où l'on sait que le patriciat vénitien, désertant ses palais de marbre, est allé cacher sa nullité et quelquefois sa détresse, qu'il faut chercher une aristocratie puissante et forte.

« Sans doute encore, Messieurs, le premier besoin de tout homme est la liberté, et vous n'admettrez pas cette assertion sacrilége, tant de fois reproduite, que certaines races sont nées pour la servitude... Mais la liberté, pour le serf russe, ne consiste pas à faire partie d'un corps politique que son intelligence ne peut concevoir ou à consentir, dans une certaine mesure, telle ou telle contribution qu'il n'a jamais payée. Sa liberté, à lui, c'est d'être affranchi du joug de ses maîtres; c'est de ne plus recevoir, au gré d'un intendant féroce ou capricieux, les mauvais traitements que celui-ci jugera à propos de lui infliger. L'ennemi de la liberté à son égard c'est le boyard. L'ami, le protecteur de la liberté, c'est son souverain. C'est de lui seul qu'il l'attend. Le service militaire, regardé souvent en d'autres lieux comme une sorte d'esclavage, est pour lui un commencement de liberté. Il sait qu'au bout de vingt-six

ans il n'aura plus de maître ; qu'il sera noble et libre. Aussi, avec quel empressement il quitte son village pour rejoindre ses drapeaux ! . . . Un officier supérieur des plus distingués de notre armée m'a souvent raconté que, pendant que les Français occupaient Wilna, Smolensk et Mohilow, le recrutement s'exerçait, au profit des Russes, dans les contrées dont ces villes sont le centre, avec la même facilité que s'il n'y avait point eu d'ennemis. Les hommes désignés quittaient individuellement et d'eux-mêmes les cantonnements français, pour se rendre aux postes qui leur étaient assignés, et, au bout de trois mois, l'armée russe eût réparé ses pertes, aux dépens mêmes des pays que nous avions conquis.

« Ce n'est donc pas au refus de Napoléon de tenir aux populations slaves un langage qu'elles n'eussent pas entendu, et qui lui eût aliéné la noblesse polonaise, qu'il faut attribuer le mauvais succès de la campagne de 1812. Le reproche qui pèsera éternellement sur sa mémoire, c'est d'avoir bien plus consulté, dans ses traités comme dans ses conquêtes, les intérêts de son ambition et de sa famille, que ceux de la France et de l'humanité. S'il eût pris ces derniers pour guides, il n'aurait pas sanctionné le criminel démembrement de la Pologne, en laissant, par le traité de Vienne, la Galicie au pouvoir de l'Autriche. Plus tard il ne se serait pas trouvé réduit à pousser, dans les blanches et tristes forêts de la Lithuanie, un cri d'indépendance ou plutôt de détresse, qui n'y trouva pas d'échos. . . . .

« Un mot encore, Messieurs, et j'ai fini. J'ai réfuté l'erreur partout où j'ai cru la rencontrer, sans me demander si elle était contraire ou favorable à la liberté.

« C'est, Messieurs, parce que j'ai toujours présente à la pensée l'admirable allégorie que nous a transmise l'Egypte :

« Dans le tombeau de l'un de ses plus grands Rhamsès elle a peint la solennelle épreuve que le roi mort va subir et qui décidera si, au bout de six mille ans, il renaîtra à la gloire ou

à l'infamie. Il comparait devant le mystérieux tribunal des vingt-six juges infernaux, dont le tribunal terrestre de l'Égypte n'était que l'image, ce tribunal, dont le président portait toujours à son cou l'effigie de la vérité (Diodore de Sicile). Parmi les nombreuses questions qui lui sont adressées et qui ont trait aux plus grands et plus saints devoirs des rois, on rencontre celle-ci, dont la simplicité contraste étrangement avec toutes les autres : *N'a-t-il point été menteur?* . . . *A-t-il toujours respecté la vérité?* . . .[1]

Aimons la liberté, Messieurs, mais, avant tout, soyons vrais, et ne perdons jamais de vue cette parole de l'éternelle sagesse, qu'*il n'y a que la vérité qui nous rende libres!*

[1] Champollion jeune, *Lettres sur la Nubie.*

SUITE A LA NOTICE

SUR

LES PALINODS[1],

LUE A L'ACADÉMIE DE ROUEN,

Dans sa Séance du 15 Juin 1838,

PAR A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

Depuis l'impression de ma Notice historique sur les Palinods de Rouen, j'ai recueilli quelques nouveaux documents qui s'y rapportent et que je vais avoir l'honneur de vous communiquer.

Je n'avais rien trouvé sur les années 1529 à 1543 (v. p. 253), mais je dois à M. Deville la connaissance d'un fait assez curieux, extrait d'un *registre de comptes présentés par Mathurin Sedille, trésorier de Mgr Georges d'Amboise II, cardinal archevêque de Rouen, pour l'année de Saint-*

[1] Cette Notice a été insérée dans le Précis de 1834 ; c'est à ce volume que se rapportent les renvois.

Michel 1535 *à* 1536; on y lit: « Pour les fraiz et despences « faictz es pallinotz de Rouen et pour les banquetz dicelui « jouxte le caye (cahier) sur ce faict et baille par les maistre « dhostel et argentier de mond. s^r^ et par l'ordonnance de « mond. s^r^ du xxviij^e^ de decembre cinq cent trente-cinq, la « somme de quatre cens deux livres ung denier. »

Ce devait être un bien magnifique dîner, puisque cette somme, considérable pour le temps, peut être évaluée à près de 2400 f. de notre monnaie actuelle, et cette circonstance semble prouver que le Palinod était alors en grand honneur. Mais quel motif a pu porter l'archevêque à faire une si grande dépense pour une société à laquelle il n'appartenait pas? Ne pourrait-on pas supposer que ce banquet nous révèle l'année de la principauté de *Jehan de la Massonnaye*, évêque d'Hippone[1] (v. p. 255), son suppléant ordinaire pour les cérémonies épiscopales, comme dédicaces, confirmations, etc., et dont le nom se trouve sur plusieurs inscriptions de consécrations d'églises, telles que Sainte-Croix-des-Pelletiers, le 8 mai 1533, et Saint-Étienne-des-Tonneliers, le 2 octobre de la même année? A la vérité, d'après le registre de la bibliothèque de Rouen, son inscription au nombre des associés ne serait que de 1548, mais, ainsi que j'en ai fait la remarque (v. p. 254), les inscriptions de cette année durent être un renouvellement; la preuve en est que, d'un côté, l'abbé Guiot dit quelque part que Jehan de la Massonnaye était inscrit le 34e sur la liste des juges du Palinod, ce qui ferait remonter son inscription aux premières années du 16e siècle, et, de l'autre, que Moreri, au mot *Rouen*, le cite comme figurant au nombre des associés, dans l'acte de translation de 1515.

Je n'ai pu faire mention d'aucun prince de 1654 à 1698 (v. p. 267), mais il paraît résulter d'un acte dont une expé-

[1] Aujourd'hui Bone, en Afrique.

dition existe dans vos archives, que Pierre de Becdelièvre, prince en 1653, l'était de nouveau 16 ans après. Voici un extrait de cet acte, passé à Rouen le 17 août 1669, devant Cavé et Lauvon, notaires royaux :

« Fut present Messire de Becdelieure.... premier president en la Cour des aydes de Normandie, seul fils et heritier de Messire Charles de Becdelieure..... ledict seigneur president, *Prince* du Puy de la confrerie de l'Immacullee Conception..... lequel meu de deuotion envers Dieu et a l'honneur de sa saincte mere, desirant relever la distribution des prix qui se doibt faire par la dicte confrerie aux meilleurs poetes et compositeurs de vers quils présentent sur le Puy de la dicte confrerie, a la gloire de l'Immacullée Conception de la dicte vierge ; laquelle aurait este discontinuée faulte de fonds suffisants, a donné et donne, par ces presentes, par donation irreuocable, aux conditions cy après, a la dicte confrerie, stipullée par Reverends peres freres Mathieu de Gangy (suivent 19 noms)....., tous religieux prestres profez du dict conuent des Carmes, deuement assemblez a ce presents et acceptants, tant pour la dicte confrerie que pour leur dict conuent, la somme de sept cens liures pour une fois paier, dont lintere-t commencera a courir du premier jour de decembre mil six cens soixante et neuf, a raison de trente-huict liures dix-sept sols dix deniers, qui est a la raison du denier dix-huict[1]..... a la charge, par les dicts peres, d'employer les dicts interests aux années quil ny aura point de prince du Puy, a contribuer auec les autres biens de la dicte confrairie a paier les prix et charges de la dicte confrerie, et de faire mettre aux dictes années seullement a la grande porte de leur dict conuent les armes du dict seigneur president et intituller, dans les programmes, son nom et qualite, et que cest de sa liberalite que la dicte confrairie a este restablie et

[1] Ce qui revient à l'inrérêt de 5 5/9 ou 5 l. 11 s. 1 d. et 1/3.

aux années où il y aura ung prince du Puy, comme se sera au prince de la dicte année a faire tous les frais, lesdicts Peres seront obligez comme ils s'obligent par ces presentes demployer linterest de la dicte somme a faire dire quatre obits solemnels chacun composé de vigilles a trois pseaumes et trois leçons, laudes et grande messe..... » (Ces obits devaient être célébrés aux jours des décès du pere, de la mère, du frère et de la belle-mère du donateur, sauf à reporter plus tard les deux derniers aux jours de son propre decès et de celui de sa femme.) « Lesquels offices Lesdicts Peres seront aussy obligez de celebrer dans les années que lon ne pourra tenir le dict Puy soit par peste, guerre ou famine, ou autres cas impreueus, en considération de laquelle donation ledit sieur president pourra faire mettre s'il aduise que bien soit, dans la place la plus commode du dict Palinod ung epitaphe faisant mention dicelle consentant le dict seigneur president en tant que faire le peult et sans aucune garantie que les dicts Peres reçoivent tout le revenu de la dicte confrerie et qu'il vienne a leur proffict en executant par eux les charges des fondations et celles cy dessus et que pour cet effect les contracts soient mis entre les mains des dicts Peres, soubs bon inuentaire qui sera attaché à la note des presentes et a ce moien la dicte confrerie demeurera incorporee au dit conuent..... et pour la vallidité des presentes le dict seigneur president et lesdicts Peres ont consenty lomologation en estre faite en la Cour de Parlement de Normandie..... en execution de laquelle presente transaction discrette personne Maistre Jean Saonnier, prestre clerc de la parroisse de Saint-Michel de Rouen et chappellain de la dicte confrerie, a presentement mis es mains des dicts Peres les contracts et pieces concernants les biens dicelle mentionnez en l'inventaire d'eux signé..... ayant esté arresté qu'aux annees ou il y aura ung prince en considération que le dict sieur presi-

dent a releve la dicte confrerie[1] les diets Pères Carmes seront obligez de mettre les armes du diet seigneur président a ung des deux costez. . . . . . . »

Cet acte est fort remarquable, puisqu'on y voit un prince disposer de la confrérie et de ses propriétés, comme de chose à lui appartenante, sans qu'elle-même y figure.

L'inventaire annoncé n'existe pas dans les archives de l'Académie ; mais M. Barabé, conservateur du dépôt des minutes des anciens notaires, a eu la complaisance de m'en procurer une copie. On y trouve la mention de 9 contrats, dont 8 se rapportent à des donations de rentes faites à la confrérie,[2] savoir : (v. p. 230).

1° Le 18 avril 1580, par les échevins de Rouen..	50 #
2° Le 17 août 1614, par Alphonse de Bretteville, de 10 #[3]; 3° le 24 décembre 1665, un capital de 320 #, provenant du rachat de cette rente, sert à en constituer une nouvelle de.	20
4° Le 14 septembre 1614, par Marin Le Pigny. . .	4[4]
5° Le 14 décembre 1625, par François de Harlay..	30
6° Le 12 décembre 1627, par Claude Groulard. . .	10
7° Id. par Barthellemy Hallé.	9[5]
A reporter....	123

[1] Le registre d'inscription dont j'ai parlé, page 249, prouve, au surplus, que le même prince avait déjà fait quelques libéralités à la confrérie, notamment en 1657.

[2] Des expéditions de ces actes, à l'exception du 1er et du 5e, se trouvent dans les archives de l'Académie.

[3] Pour un prix consistant en une *targe* d'argent à trois chainons, avec deux branches de laurier en relief, percées à jour, et les armes du fondateur (v. p. 232).

[4] Pour être annuellement employées en une *bague*, avec les armes du fondateur en émail, pesant 30 sous d'or et le reste pour la façon.

[5] Pour être employées à l'achat d'une *targe* d'argent représentant un miroir, avec cette inscription : *speculum sine maculâ*, et au-dessous les armes du fondateur.

Report......	123#
8° Le 14 décembre 1657, contrat d'où il r sulte que les Pères Carmes ont constitué, envers la confrérie, une rente de 88# dans lesquelles se trouvent comprises diverses fondations, notamment celles de François de Harlay, et de Claude Groulard; reste donc pour les autres..	48
9° A quoi il faut ajouter la donation de Pierre de Becdelièvre, du 17 août 1669	38
De sorte qu'il paraît qu'en 1669, la confrérie jouissait d'un revenu de..................	209#

Voici la liste des autres objets remis aux Carmes :

1° Un calice et sa patène d'argent doré et ciselé.

2° Deux chopinettes à mettre le vin et l'eau, aussi d'argent doré et ciselé.

3° Une paix d'argent doré et deux grands chandeliers d'argent.

4° Un vieux poêle mortuaire de drap d'or et de soie cramoisie rouge.

5° Un grand chandelier de fer suspendu dans la nef, et portant les cierges de la dite confrérie.

6° Une palme, un miroir, un soleil, une tour d'argent, un signe ou anneau et une étoile, placés sur chacun un pied de bois doré.

7° Un chasuble et deux tuniques avec les étoles et manipules de satin, par fleurs et fond d'argent, avec l'estenteau. [1]

[1] Les anciens marchands de Rouen emploient encore aujourd'hui ce mot pour désigner le morceau de drap qu'ils *étendent* aux encoignures de l'entrée de leurs magasins, en guise d'écriteau ou d'enseigne. L'*estenteau* du Palinod servait probablement à exposer à la porte de l'église les armes du prince en exercice. (v. p. 223.)

8° Cinq grands chandeliers de bois à quatre branches, avec leurs mouchettes.

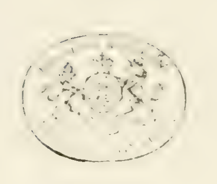
9° Douze pointes de cuivre pour porter douze bougies percées.

10° Un grand coffre de bois, fermant à clé, mis en la sacristie des Carmes, contenant les ornements, argenterie, signes ou représentation des prix.

C'est le lieu de vous rappeler, Messieurs, une médaille de bronze de 67 millimètres de diamètre, que feu M. Langlois vous a communiquée et dont M. Girardin vous a offert une épreuve faite par lui. J'en joins ici un dessin autographié. Elle représente la figure de Marie de Médicis, femme d'Henri IV, avec cette légende : *Maria de Medicis Fr.* (*Franciæ*) *et Na.* (*Navarræ*) *regina matris Domini famula.* Au revers on lit : *Reginæ Dei matri matris regum iconem princeps podii Rothomagensis appendit an.* M. VI^c XLIIII, et au bas : *Nico. de la Place* A.B.D.EV. (Abbé d'Eu.) Le nom du graveur, inscrit à la section du bras, est Lorfelin.

Or il est à présumer que Nicolas de la Place a voulu profiter de sa principauté pour rendre hommage à la mémoire de cette malheureuse reine, morte depuis deux ans seulement et dont il avait été conseiller et aumônier, ainsi que je l'ai dit page 265. Une épreuve en or de cette médaille dédiée à la Vierge a été ajoutée aux récompenses décernées par lui en 1644 (v. p. 233), et c'est assurément une grande rareté aujourd'hui, car on n'a dû en frapper qu'un fort petit nombre. Elle est, au surplus, tout-à-fait semblable, pour la figure et la coiffure, quoique plus petite, à celle qui a été reproduite dans le trésor de numismatique, et qui lui est antérieure de 20 ans ; mais, dans la nôtre, l'habillement est beaucoup plus simple et tel probablement que cette princesse le portait dans les dernières années de sa vie, où son âge avancé et sa mauvaise fortune ont dû la faire renoncer


REGINÆ
DEI MATRI
MATRIS REGVM
ICONEM
PRINCEPS PODII
ROTHOMAGENSIS
APPENDIT
AN.M.VIc XLIIII



à la parure. A la mort de M. Langlois, la médaille a été achetée pour la bibliothèque de Rouen, où elle est exposée.

Aux livres concernant les palinods, que j'ai cités page 226, comme appartenant à l'Académie, il faut ajouter un antiphonaire pour la fête de la Conception de la Vierge, petit in-folio, manuscrit bien soigné, sur vélin, en 19 feuillets, dont plusieurs majuscules sont dessinées sur fond d'or avec quelques ornements. Il est relié en bois, recouvert en veau, empreint à froid de dessins assez riches ; mais il est vermoulu et en mauvais état. Il a été donné à l'Académie des Palinods, en 1780, par l'abbé Guiot.

La Bibliothèque de Rouen a acquis, à la vente de feu Germain Barre, curé de Monville, quelques publications palinodiques ; voici celles que je n'ai pas citées :

1° *Recveil des œuvres qui ont remporté les prix svr le Pvy de l'Immacvlée Conception de la Vierge, en l'an 1644. Présentés à Monsieur de la Place, sieur de Saint-Estienne, abbé d'Eu, Prince du Pvy.*

2° *Recveil de* 1695. (Sans prince.)

3° *Poésies couronnées sur le Puy ou théâtre de l'Immaculée Conception de la mère de Dieu, aux Carmes de la ville, à Rouen, l'an* 1699.

Par la magnificence de Monsieur de Bonnetot, marquis de Bacqueville, premier président de la Chambre des Comptes, Prince du Palynod, dont il a commencé un nouvel époque, et les sujets des pièces qui y seront couronnées l'année prochaine 17 00, *sous la principauté de Messire Thomas Paulmier, chevalier sieur de la Bucaille.*

—

PALINOD DE DIEPPE.

Je n'ai parlé qu'incidemment, dans ma Notice, du Palinod de Dieppe, qui paraît cependant avoir eu une certaine célébrité et mérite, par conséquent, une mention plus étendue, surtout à cause de son ancienneté. Je vais donc avoir l'honneur de vous communiquer les renseignements que je tiens de M. Féret aîné, conservateur de la Bibliothèque de ladite ville.

« Un vieux registre, cité par le chroniqueur Asseline[1], porte que les prix consistaient, vers l'an 1471, en une *couronne d'or*, qui était pour le PREMIER CHANT ROYAL ; en un *chapeau de laurier* pour le DEUXIÈME ; en une *affique d'or* pour la meilleure BALLADE ; et en un *anneau d'or, garni d'une pierre*, pour le RONDEAU ; et que, ces prix, ayant été distribués aux poètes qui les avaient mérités, ceux-ci devaient les porter en la procession qui se fesait en l'église ; si bien qu'un d'eux marchait la couronne sur la tête, un autre y mettait le chapeau, un troisième avait l'affique attachée devant sa poitrine, et le dernier passait l'anneau à l'un de ses doigts. Enfin, à la suite de cette cérémonie, ces prix estant rédimez par le ministre en charge, suivant l'ancienne coustume, il payait, pour la couronne, *cinq francs*, pour le chapeau, *quatre francs*, pour l'afique, *trois*, et pour l'anneau, *deux*. »

[1] Son ouvrage est intitulé : Les antiquités et chroniques de la ville de Dieppe, par David Asseline, prêtre dieppois, 1682. Manuscrit.

Une ancienne table, attachée à l'un des piliers de l'église Saint-Jacques, portait cette inscription :

« L'an de grace 1578, la feste de la glorieuse Assomption « de Notre-Dame, fut celebrée, honorable homme Jean « Coquerel, conseiller de la ville, estant maistre pour sa pre- « miere année ; les solemnitez accoutumées pour la decoration « de ceste feste furent observées, tant la veille que le jour ; « le lendemain le puy fut ouvert ; après avoir declamé un « moral moustrant que par la vertu les hommes parviennent « à l'honneur, on y presenta plusieurs chants royaux, bal- « lades et rondeaux en l'honneur de la feste, lesquels « après les deliberations meurement faites avec les anciens « maistres et autres nobles personnes, assemblées en l'hostel « commun de la ville, furent enfin adjugez, à savoir la cou- « ronne à maistre Adrien *de Louvreur*, pour le meilleur chant « royal ; le chappeau de laurier à maistre Thomas *Le Vasseur*, « pour l'autre chant royal, l'afique à maistre Pierre *Cabret*, « pour la meilleure ballade, et l'anneau à maistre Michel « *Lourdel*, pour le rondeau. Lesquelles pièces furent rap- « portées, et, après que les poètes eurent rendu graces, furent « rédimées par le maistre et le prince du Puy, lequel donna, « pour ces joyaux, un prix d'honnête valeur, comme il a « esté accoutumé depuis l'an 1320, que ce Puy fut erigé et « constitué, jusqu'à ce jour, ainsi que l'on peut voir par les « registres et les memoires qui nous ont eté laissez par « nos devanciers. »

« Quelques-uns prétendent que cette institution était encore plus ancienne, mais l'inscription ci-dessus semble une pièce concluante. »

Cette *table* n'existe plus depuis long-temps, cependant l'assertion du chroniqueur Asseline, qui vivait en 1682, et qui paraît être un ecrivain ordinairement exact, ne saurait être revoquée en doute, d'autant plus qu'après avoir rap-

porte le passage précité, il a soin d'ajouter : *ce sont ses propres termes.*

La fête adoptée pour le Puy de Dieppe était l'Assomption, ainsi qu'on vient de le voir : dans l'origine, on représentait, le 17 août, une pièce de théâtre appelée *Moral ;* mais cet usage ayant été abandonné en 1632, le Puy se tint, par la suite, le 16, et l'on suppose qu'il cessa d'exister à l'époque du bombardement de 1694.

Jean *Parmentier* y fut couronné plusieurs fois, notamment en 1520, sous Robert Pigne, prince du Puy, et en 1527, sous maistre Robert Le Bouc, baillif de la dicte ville, prince du Puy et maistre de la dicte feste, pour une *momerie* destinée à célébrer *la paix entre la France et l'Angleterre*, et qui fut jouée par la confrérie dite des *Saints-Martyrs* ou des *Sept-Dormants.*

On ignore l'origine de cette confrérie, mais on peut se faire une idée des jeux qu'elle célébrait, par la description suivante, extraite d'un manuscrit existant dans la Bibliothèque de la ville de Dieppe, et qui se rapporte au moral précité :

« La cérémonie commença par une messe où l'on entendit les plus habiles musiciens du temps, plusieurs joueurs de flûtes et de cornet.

« Sur les quatre heures après midi, on fit sortir du logis de l'archevêque un chariot très richement orné. C'était le chariot de la vertu, laquelle était représentée par une jeune fille vêtue de damas blanc et parée de bagues et de pierres précieuses. Ce chariot était traîné par des hommes couverts de lierre, et il était acompagné par quatre personnages représentant Platon, Quintus Cincinnatus, Lycurgue et Samson. Ils portaient chacun un écriteau sur lequel était une devise se rapportant à leur caractère.

« Un facétieux, nommé Camille, était porté devant eux, vêtu d'une longue robe de bure; il était placé en un tonneau autour duquel il y avait plus de mille petits écriteaux qu'il distribuait à droite et à gauche.

« Après le chariot de la *vertu*, roulait celui de la *momerie*. Il était orné de plusieurs antiques et précieuses médailles, et il portait des danseurs.

« Puis venaient, montés sur des chevaux, Godefroi de Bouillon, David, Josué, Judas Machabée, Hector de Troie, Jules-César et Alexandre-le-Grand. Ce dernier, qui semblait l'emporter sur tous les autres, était assis sur un trône de drap d'or et porté par huit nègres. Deux griffons dorés accompagnaient ce trône.

« Suivait un troisième chariot, le plus somptueux de tous : c'était celui de l'*honneur*. On y voyait assis Charlemagne et le roi Artus. Aux quatre coins se tenaient à cheval Du Guesclin, Guillaume-le-Conquérant, Scipion l'Africain et Hercule.

« Tous ces personnages étaient habillés magnifiquement.

« Le cortége étant arrivé où la momerie devait se faire, chacun s'arrêta, et l'*honneur* et la *vertu* récitèrent un dialogue. L'honneur donna de grands éloges à la vertu, qui, de son côté, ayant témoigné sa joie, demanda à l'honneur ce qu'il voulait donner à entendre par la représentation de tous ces grands rois. Celui-ci répondit que c'était la paix et l'amitié entre les rois de France et d'Angleterre, et que, pour donner des marques de réjouissance, il allait faire voir le divertissement d'un ballet. En effet, incontinent cinq jeunes hommes sortirent du fond du chariot, où ils s'étaient tenus cachés jusque là, et se mirent à danser au son des instruments. Le costume de ces danseurs était très élégant et très riche.

« Cette danse se renouvela sur plusieurs points de la ville.

« Ensuite les divers personnages de cette cérémonie se rendirent à l'hôtel-de-ville, où un splendide banquet les attendait.

« Le lendemain, les mêmes personnages s'étant réunis, parurent dans d'autres costumes et d'autres rôles. Ils étaient à pied, marchant en bon ordre, la pique sur le dos.

« Ils escortaient ainsi le chariot de la momerie. Les danseurs qui étaient dans ce chariot dansèrent devant les mai

sons des principaux de la ville et devant celle du bailli, où chacun se rendit sur le soir pour y banqueter.

« La femme du bailli de Dieppe était, pour lors, maîtresse de la confrérie. »

M. Féret ajoute qu'il n'a pu trouver nulle part l'origine de cette confrérie, ni l'époque où elle cessa d'exister, et le manuscrit n'indique, d'ailleurs, pas le jour où la fête fut célébrée.

Le martyrologe romain fait mention des *Sept-Dormants* au 27 juillet ; le ménologe des Grecs au 4 août ; Usuard et autres, au 22 octobre.

Le père Taillepied, dans ses antiquités de Rouen[1] (ch. 44, p. 141), dit quelques mots du Palinod de Dieppe, et cite une ballade sur les armoiries de cette dernière ville, pièce qui fut présentée et couronnée au Puy.

Je vais rapporter ce passage :

« Les bourgeois d'icelle ville (Dieppe) ont prins exemple sur ceux de Rouen, de faire des palinods les iours de la Nativité et Assumption de Nostre-Dame, et y tiennent puy ouvert à tou poëtes et orateurs, ausquels ils donnent pris raisonnable s'ils excellent en chants royaux, odes, rondeaux, ballades et autres fanfares de poësie qu'ils y présentent, comme pour exemple ie mettray cy vn rondeau et vne ballade seullement qui y ont esté receuz et preferez aux autres.

« *Ballade sur le blazon et deuis des armoiries de la ville de Dieppe, en l'honneur de la Vierge sacrée Marie, mère de Dieu.* » (Ces armoiries se composent d'un *vaisseau.*)

Ny les feux des souffres ardents,
Ny des pyrates l'équipage
Pillant sur la mer en tout temps,

[1] *Recueil des antiqvitez et singvlaritez de la ville de Rouen*, par F.-N. Taillepied, lecteur en théologie. Roven, 1610. — L'exemplaire qui se trouve à la Bibliothèque de la ville porte le timbre de l'ancienne Académie, à la p. 216.

N'ont fait en ceste nef dommage :
Quoy que souuent par grand orage
Soit assaillie ; elle est habille,
Ell' sçait de bien nager l'usage
Elle a bon mast, et ancre et quille.

La tempeste, tourmente ou vents,
Ny les esclairs bruyants en rage,
N'ont peu par efforts violents
Empescher le bon nauigage,
Ny submerger par vn naufrage ;
La mer de[1] Caribde ne Scille
Ne craint, elle a trop bon cordage,
Elle a bon mast, et ancre et quille.

En vain Sathan grinça les dents
Au temps passé, et de nostre aage
Auec ses amis adhérents,
Hérétiques qui sont en cage
Dans les Enfers, leur héritage,
Contre l'Eglise et l'Euangile,
C'est la nef du grand Dieu l'ouurage,
Elle a bon mast, et ancre et quille.

ENUOY.

Prince, par ceste nef i'entends
La Vierge à qui les durs liens
De loy, péché et coulpe vile
N'ont fait tort, tel est mon vray sens,
Elle a bon mast, et ancre et quille.

Après avoir parlé des prix distribués par la confrerie de la Conception, Taillepied ajoute (p. 129) :

« Le semblable s'observe en la confrairie de sainte Cecile,

[1] Le texte porte *que* ; c'est une faute d'impression. *De* se trouve dans un manuscrit de 1683, qui est à la Bibliothèque de Dieppe.

« de laquelle le Puy se tient en l'église Nostre-Dame de « Rouen, la veille de la dicte feste, ainsi que j'ay veu faire « ceste année passée (1609); le sieur de Saldaigne, comme « prince, présidait au Puy, afin de salarier en bons prix les « meilleurs chantres » (V. p. 283.)

OBSERVATIONS

RELATIVES A LA PREMIÈRE PARTIE DE CETTE NOTICE.

P. 205, lig. 9, *ajoutez :* l'abbaye de.

lig. 23, *lisez :* Michel Servet, dit *Villeneuve*, brûlé à Genève le 27 octobre 1553, avait concouru aux Palinods en 1545. Sa pièce était une allégorie latine sur la *Terre sigillée*.

P. 226, lig. 12, *ajoutez :* comme existans en juillet 1771.

P. 227. Le petit livre cité ligne 14 ne contient que les années 1638, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53 et 59; il y manque, par conséquent, les années 1639, 40, 44, 51, 54, 55, 56, 57 et 58. Ce volume, qui est relié, a été donné à l'Académie de l'Immaculée Conception, par l'abbé Cotton Deshoussayes, en décembre 1773.

P. 231. J'ajoute à la note que le mot *signet* peut aussi signifier *cachet* ou *anneau*, ainsi qu'on le voit à la page suivante, où il est dit qu'en 1612, l'*anneau* était le prix du *sonnet*.

P. 239 et 240. D'après un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, contenant des indications historiques sur les lauréats, *Guillaume Thibault* a gagné, en 1520, le prix de la ballade et du *débattu*; ce débattu n'a pas de titre, mais c'est la moralité dont le sujet est le *triomphe des Normands*. On y lit : « L'an mil v cent xx, le xix décembre, Guillaume Thibault obtient la rose pour une ballade, et l'étoile pour le débattu, dont le sujet est indiqué ci-dessus. » Il serait, en

effet, peu probable que Guillaume Tasserie, élu prince du Puy en 1499, après avoir été six fois lauréat, eût concouru et eût été couronné de nouveau en 1520.

P. 240. *Jean Parmentier*, avant de se livrer à la navigation, avait cultivé les lettres, et, dans une de ses œuvres, dédiée à Ango, de Dieppe, il dit qu'il quitta la rhétorique pour la cosmographie.

P. 243. L'histoire des archevêques de Rouen (1667) donne à Robert Becquet le titre d'*architecte*. On y voit qu'il commença la pyramide ou aiguille de la cathédrale le 13 septembre 1543, et l'acheva le 29 août 1544. L'abbé Guiot, d'après lequel il aurait été couronné, en 1545, pour une ballade, ajoute qu'il avait achevé, l'année précédente, la pyramide de la cathédrale, et cette remarque semble ne laisser aucun doute sur l'identité de la personne; cependant, M. Deville pense que le lauréat pourrait bien être un chanoine de la cathédrale qui portait le même nom et vivait à la même époque.

P. 247, 1re lig. Parfait, lisez : *Parfait Grandin.*

18. · lisez : *Jacques-Charles-Louis* Malfilatre, dit Clinchamp, né à Caen, le 8 octobre 1733.

P. 248. J'ajoute ici un extrait des registres de l'ancienne église de Saint-Martin-du-Pont à Rouen, qui était située rue Grand-Pont, où est aujourd'hui la *Cour Martin.*

« Du 25 mars 1727. — Mariage de Pierre-Joseph Fiquet, receveur des tailles à Dieppe, fils de Jean Fiquet, greffier au Bureau des Finances à Rouen, et de Marie Auzout, de Sainte-Croix-Saint-Ouen ;

« Avec Marie-Anne Le Page, fille de Louis Le Page, ancien prieur consul et de Marie-Anne Bouette, de Saint-Martin-du-Pont. »

Nota. M. Fiquet ne prenait pas alors la qualité de sieur du Bocage ; ce n'est que postérieurement qu'il aura acquis une propriété ou un fief nommé le Bocage. On ne sait comment s'est introduit l'usage d'écrire ce nom avec deux *c*.

P. 255. Sur la famille *Caradas*, v. Farin, ch. VIII, t. 1er, in-4°, 2e p. p. 78 (in-12, t. II, p. 255). Le même auteur (t. II, p. 275) cite un Caradas Garin, avocat-général en 1475; peut-être est-ce le même que Jehan Caradas, qui, dans ce cas, serait venu à Rouen bien avant 1499. Il a eu pour fils Richard Garin, qui fut aussi avocat-général en 1484. — Jehan Garin, conseiller au Parlement en 1544, est probablement fils de ce dernier, et peut-être le même qui était président à la Cour des Aides en 1552.

Ces renseignements résultent de notes d'une certaine étendue, communiquées à la Commission des antiquités, en 1834, par feu E.-H. Langlois, qui les tenait, en partie, de M. le marquis Lever, notre correspondant, très savant dans les matières féodales et dans l'histoire de la noblesse française.

P. 260. Marin Le Pigny est mort à Rouen.

P. 263. Claude Le Roux est mort le 2 décembre 1632.

P. 279. Louis-Alexandre Dambourney, ancien négociant, est mort le 2 juin 1795 (14 prairial an III), à Oissel, où ses infirmités l'avaient décidé à se retirer depuis plusieurs années. C'est par erreur que, d'après Guilbert, j'ai dit qu'il était mort à Rouen. (V. la notice biographique rédigée par M. Girardin et insérée dans la Revue de Rouen. — Octobre 1837.)

M. Bottée de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire de musique de Paris, ayant eu la bonté de m'offrir tout récemment son intéressant opuscule intitulé : *Des Puys de Palinods, au moyen-âge, en général, et des Puys de musique en particulier* [1] (extrait de la Revue Française, juin 1838), j'y vois que le dimanche 13 décembre 1533, le Puy des Palinods de Rouen a été tenu, sous la principauté d'honorable homme *Jean* LEUZE, seigneur de Feugère, bourgeois et marchand de cette ville.

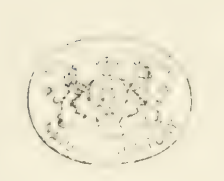
[1] Voyez aussi, dans le Recueil de la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres, du département de l'Eure (T. 4, p. 440—1833), un article fort curieux, rédigé par M. de Stabenrath, sous le titre de *Confrérie de Madame Sainte Cécile, à Evreux.*



A. G. B. del.

Fac-simile d'une gravure en bois

qui se trouve à la seconde et à la dernière page du livre de l'Approbation de la Confrérie de l'Immaculée Conception



NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

ALEXANDRE BONIFACE,

Membre correspondant de l'Académie;

PAR M. LÉVY,

Chef d'institution, à Rouen.

Il y a un an, Messieurs, à pareille époque, vous nommiez membre correspondant de l'Académie, M. Boniface, chef d'Institution à Paris, l'un des grammairiens les plus distingués de notre époque; vint notre solennité annuelle: notre nouveau confrère voulut y assister et prendre, pour ainsi dire, possession de la place qui lui était assignée au milieu de vous. Pressez-vous d'en jouir, mon honorable ami, de cette place à laquelle vous paraissez attacher du prix, car quelques mois encore et il nous faudra verser des larmes sur votre tombe; il ne nous restera de vous que votre souvenir; mais il ne se perdra pas, car vos talents et vos vertus le perpétueront.

Vous avez connu l'homme de lettres, Messieurs, par ses ouvrages, et vous regretterez, dans l'intérêt des études littéraires, qu'une vie si active, si laborieuse, si utile, ait été si courte. Pour moi, Messieurs, j'ai connu M. Boniface, époux, père et ami, et sous ces divers titres, il a acquis les

droits les plus mérités à l'estime publique et aux regrets de tous les gens de bien.

Racontons sa vie : ce récit sera court, non qu'elle n'ait été bien remplie, mais la vie du savant modeste est toute d'intérieur, et n'offre de traits saillants que par les résultats de ses veilles.

Boniface (Antoine-Alexandre) est né à Cambray... je me trompe, Messieurs, il est né à Paris, le 22 décembre 1785 ; mais Cambray aussi le réclame, en ce sens qu'ayant donné naissance à son père et fière des succès du fils, elle voulut qu'il prît le titre de notable de Cambray. Cet usage, qui paraît s'éloigner de nos mœurs, n'en est pas moins noble et touchant ; n'est-ce pas, en effet, une glorieuse récompense accordée par une ville au fils d'un des siens ? Elle semble dire à ceux qui la quittent : soyez probes, distinguez-vous par vos talents, et nous ne perdrons de vue, ni vous, ni vos enfants, auxquels nous accorderons le droit de cité lorsqu'ils s'en rendront dignes.

Elevé au collége de la Marche, le jeune Boniface y obtint les premiers prix dans ses classes ; ses succès attirèrent l'attention de Domergue (Urbain) qui se l'attacha comme disciple et peu après comme collaborateur, car il ne tarda pas, par ses travaux, à justifier la bonne opinion que le grammairien Domergue avait conçue de ses talents et de son zèle.

Il ne fut pas étranger au travail de la commission [1] chargée par l'Académie française de refondre le dictionnaire publié par cette célèbre compagnie. Déjà le premier volume était imprimé lorsqu'après la mort de ces grammairiens distingués, l'admirable plan qu'ils avaient adopté fut abandonné. Nous n'osons en soupçonner les motifs, mais, quels qu'ils soient, nous ne pouvons nous empêcher d'en concevoir des regrets.

[1] Cette commission était composée de MM. Sicard, Suard et Morellet ; Domergue fut un de leurs collaborateurs.

Les talents très variés de Boniface en faisaient un instituteur habile, car il n'était pas seulement grammairien distingué, mais possédait parfaitement la connaissance de l'histoire, de la géographie, de l'arithmétique, du dessin linéaire, de la langue anglaise, et par-dessus tout le talent le plus remarquable pour l'enseignement. Il fut toujours chéri de ses élèves, et la raison en est bien simple : il les aimait.

Boniface sentait surtout que les méthodes manquaient à l'enseignement ; il s'attacha à les rechercher et à les saisir partout où elles paraissaient offrir une marche plus rationnelle et plus sûre. Ce vif désir de bien faire le décida à quitter tout-à-coup la capitale, nonobstant les motifs d'intérêt qui pouvaient l'y retenir, pour se rendre à Yverdun où le célèbre Pestalozzi consacrait sa vie et sa fortune à l'instruction de la jeunesse. Boniface devint bientôt son collaborateur, et ce ne fut qu'après avoir passé trois années près de ce vénérable instituteur, qu'il revint à Paris fonder une institution qui a constamment joui de la faveur publique, et dans laquelle furent élevés les enfants des hommes les plus éminents de la capitale, par leurs talents ou leur position sociale.

Tout entier à ses élèves, sa vie fut consacrée au travail.

La plus grande partie des ouvrages qu'il a fait paraître, et dont je vous offre le catalogue, jouissent d'un succès mérité.

Heureux au milieu de son ménage, heureux par sa vertueuse épouse et ses aimables enfants, dirai-je qu'il les aimait, lui, l'ami de l'enfance ? Que de larmes, que de regrets, sa mort prématurée n'a-t-elle pas causés !

Étendu pendant plusieurs mois sur son lit de douleur, notre confrère s'est montré doux et résigné pendant le cours de sa longue maladie, comme pendant sa vie. Il a pris avec calme ses dispositions dernières, et s'est éteint paisiblement dans sa 53me année.

Comment pouvait-il en être autrement ? Boniface, animé

de sentiments religieux, avait vécu en homme de bien, sans avoir été tourmenté par l'ambition.

Certes, il pouvait prétendre à une position beaucoup plus élevée que celle où ses goûts modestes le retenaient; connu de tout ce qu'il y avait d'hommes distingués dans la capitale, pour avoir été leur maître ou l'instituteur de leurs enfants; leur reconnaissance et leurs bons offices lui étaient assurés; jamais il n'en a usé.

Que voulez-vous que je fasse pour vous, mon cher Boniface, lui demandait, peu de temps avant sa mort, un auguste personnage qui l'admettait dans son intimité depuis plusieurs années : *ne craignez pas d'être exigeant ; vous savez combien je vous aime.*

— *Ah !* répond avec joie notre simple et modeste instituteur, *je désire que vous me donniez une entrée spéciale au parc de Mouceaux; j'aime la jeunesse, je veux vivre et mourir avec elle.* [1]

[1] J'ai emprunté, pour cette notice, de précieux documents au discours prononcé sur la tombe de M. Boniface, par mon honorable homonyme et ami, D. Lévy (Alvarès), professeur d'histoire et de belles-lettres, à Paris, chevalier de la légion-d'honneur, auteur d'un grand nombre d'ouvrages fort estimés pour l'éducation de la jeunesse.

N. B. M. Boniface est auteur d'une trentaine d'ouvrage d'éducation. Voici l'indication des principaux :

Manuel des amateurs de la langue française, réimprimé en 1825.
Dictionnaire français-anglais et anglais-français, 1822.
Cours de dessin linéaire, 3e édition, 1835.
Introduction à l'étude de la géographie, 1826.
Exercices orthographiques, 1826.
Grammaire française méthodique et raisonnée, 5e édition, 1838.
Guide pratique de l'arithméticien, 1829.
Exercices grammaticaux, 1833, 1837.
Géographie élémentaire descriptive, 1838.
Une lecture par jour, 4 volumes in-8°, 1836.
Plusieurs ouvrages destinés à faciliter l'étude de l'anglais.





NOTICE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

M. LE BOULANGER DE BOISFREMONT,

PEINTRE D'HISTOIRE,

Membre de l'Académie de Rouen;

Par M. HELLIS.

Charles Le Boulanger de Boisfremont naquit à Rouen le 22 juin 1773, d'un conseiller au Parlement de Normandie. Dès sa plus tendre jeunesse, un attrait irrésistible l'entraînait vers les beaux-arts; ses parents, imbus des préjugés de leur naissance, mirent tout en œuvre pour étouffer ce penchant, et lui opposèrent en vain tous les obstacles. Un secret pressentiment l'avertissait que les titres et la naissance seraient bientôt un faible appui; son désir était d'apprendre quelque chose qui lui fût une ressource contre les revers de la fortune; toute son ambition était d'arriver à une autre illustration que celle qu'on tient de ses aïeux.

En 1787, âgé de 14 ans, il entra dans les Pages de la grande écurie, où il se distingua par son aptitude aux exercices du corps, spécialement dans l'art de monter à cheval, ce qui le fit remarquer du Roi. Son premier service fut de

l'accompagner à l'ouverture des états-généraux ; il fut nommé premier page pour l'année suivante.

A l'époque fatale du 10 août, il était de service au château ; resté un des derniers dans les appartements après le massacre, il ne dut son salut qu'à la résolution désespérée de se jeter par une des fenêtres sur la terrasse, où les Suisses défendaient encore chèrement leur vie ; il échappa comme par miracle, car, peu après, il vit au bout d'un pique l'habit qu'il venait de quitter, reconnaissable au cordon de l'ordre de Malte, dont il avait détaché la croix pour la cacher dans son sein.

Les barrières étant fermées, l'évasion était difficile ; il resta cinq jours dans Paris, déguisé en marseillais. Après quoi il parvint à gagner sa ville natale.

Les parlements n'existaient plus, son père était en fuite, son nom le rendait suspect ; il se trouvait sans aucunes ressources ; mais, à 19 ans, on est riche de l'avenir, et les muses sont aussi de grandes enchanteresses !

Il avait vu avec horreur les scènes qui avaient frappé ses yeux ; il gémissait profondément sur le sort de tant d'illustres victimes ; mais son ame n'en fut point ébranlée ; il n'éprouva personnellement aucun regret. Si une carrière brillante lui était fermée, si les espérances de sa famille étaient anéanties, il avait en échange recouvré sa liberté ; il pouvait désormais, sans contrainte, suivre son goût pour les arts, et réaliser les rêves de son imagination.

Pendant quelques mois, il suivit, comme élève, les visites de l'Hôtel-Dieu ; son intention était de s'embarquer comme chirurgien sur quelque bâtiment. Il se dégoûta bientôt de cette carrière. L'anatomie seule l'intéressait : il acquit en ce genre des notions qui, par la suite, lui furent d'une grande utilité. C'est alors qu'il alla trouver M. Descamps, directeur de l'école de dessin, qui l'accueillit avec une bienveillance toute particulière : il reçut de lui les premières leçons d'un art vers

lequel il se sentait si fortement appelé. C'est avec une ardeur sans pareille qu'il se livrait à l'étude; le chaud, le froid, la misère n'étaient rien pour lui. Un morceau de pain, un galetas dans les greniers mêmes de l'école, tel était son sort, et, dans des temps plus heureux, ce n'était point sans charme qu'il parlait de ces instants qui furent pour lui ceux des plus douces illusions. Cependant la terreur était parvenue à son comble; il lui devenait impossible de se soustraire aux recherches que l'on faisait de tous ceux qui avaient servi l'infortuné Louis XVI.

Il ne trouva de voie de salut qu'en s'embarquant comme novice matelot, le 31 octobre 1793.

Je m'arrête ici pour constater combien peu de temps il lui fut donné de se livrer à l'étude; il ne suivit guère plus de douze mois les leçons de l'école, et jamais depuis il ne connut aucun maître; dès-lors il fut livré à lui-même sans autre leçon que son instinct, sans autre guide que ses propres inspirations; je ne sais s'il existe, dans l'histoire de la peinture, beaucoup d'exemples d'une vocation aussi prononcée. C'est avec orgueil que l'école de Rouen peut le revendiquer; il est, avec Court, l'honneur et la gloire de cette école, qui dut sa naissance au concours de notre Académie.

Le peintre s'embarqua sur le vaisseau la *République*; mais il n'était pas à l'abri de tout danger; les suspects étaient poursuivis sous tous les déguisements; aussi profita-t-il d'une escadre envoyée en Amérique pour se faire accepter comme matelot. Bien lui en prit, car, peu de jours après, seize jeunes gens de famille, dans la même position que lui, furent découverts dans les escadres où ils étaient cachés, et guillotinés sans pitié. Celle qu'il montait mouilla dans la baie de Chesapeake, dans l'Amérique septentrionale.

Son espoir était de s'échapper en se jetant sur le premier rivage où l'on aborderait; il y parvint non sans de grands

dangers. Les soupçons dont il était l'objet lui valurent, de la part de l'équipage, de mauvais traitements ; la surveillance qui l'entourait rendait plus difficile l'exécution de son dessein.

La veille du jour où l'escadre devait retourner en France, étant de quart, la nuit, par une mauvaise mer, il se jette à l'eau, va s'accrocher à une barque de pêcheur que le hasard avait amenée à quelques toises du bâtiment, et gagne ainsi la terre. Il s'enfonça dans les bois, dont les dangers lui paraissaient peu de chose au prix de ceux qu'il venait d'éviter.

On comprendra ce qu'il dut éprouver de dénuement et de misère, en tombant comme des nues au milieu de ces régions alors habitées par des sauvages. Il trouva, dans leurs huttes, plus d'humanité que dans sa patrie. Grâce à leurs secours, après plusieurs jours de marche, il parvint, exténué de faim et de fatigues, à Norfolck en Virginie. Là, un petit cordonnier français, déserteur du corps de La Fayette, lui donna des secours que la classe indigente ne refuse jamais au malheur. Il lui facilita les moyens de gagner New-York ; il y fit la rencontre d'un pauvre maître de langue française, qui lui offrit quelques vieux morceaux d'étoffes dont il se confectionna un habit ; ce présent ne pouvait venir plus à propos. Étranger à la langue du pays, que de difficultés il éprouva pour subvenir à ses besoins ! Il débuta par être porte-faix sur le port, puis journalier ; il essaya successivement de plusieurs professions mécaniques ; celle qui lui causa le plus de joie fut d'être accepté comme apprenti chez un peintre-vernisseur de voitures. C'est chez lui qu'il prit quelques notions des couleurs : cette profession, du moins, offrait de l'analogie avec ses goûts ; cela le rapprochait un peu de l'objet de ses désirs. Avec les pinceaux et les grossières substances qui étaient à sa disposition, il se mit à peindre. Il commença par sa propre image, réfléchie

dans une glace. Satisfait de son coup d'essai, il se mit à faire des portraits. Les difficultés qu'il eut à vaincre furent inouïes. Il lui fallait tout créer, tout imaginer; il écrasait des noix pour faire de l'huile, il préparait ses toiles, en se servant pour les tendre du bois de son lit; il faisait lui-même les couleurs. C'est au moyen de cette industrie que, sans préceptes, sans guides, sans modèles, il parvint à une certaine réputation. En parcourant les petites villes des États-Unis, il ne tarda pas à goûter les douceurs de l'aisance et à amasser une petite fortune. Il prit un nom italien encore en honneur dans le pays : la preuve en est qu'il fut chargé, pour le musée de New-York, d'achever quatre-vingts portraits des personnages célèbres de la révolution d'Amérique, que la mort du peintre Peel avait laissés ébauchés.

Cependant, ses vœux étaient bien loin d'être remplis; il se sentait appelé à un genre de peinture plus élevé que celui qu'il exerçait. Dès ses plus jeunes ans, il avait rêvé l'Italie, l'Italie avec sa gloire, ses musées, ses merveilles et ses antiques! Là, seulement, il lui serait donné de se former à l'école des grands maîtres. Il résolut d'entreprendre le voyage. Malgré les périls de la mer, infestée de corsaires, il n'hésita point à s'embarquer, muni d'une somme de 30,000 francs, somme plus que suffisante pour lui permettre de travailler avec sécurité.

Les destins en avaient décidé autrement; de nouvelles épreuves lui étaient réservées.

Le bâtiment qui le portait fut, à la hauteur de Gibraltar, assailli par une nuée de forbans algériens, le vaisseau pillé, et les passagers, ainsi que l'équipage, conduits prisonniers sur la côte d'Afrique; après une longue suite de misères et de mauvais traitements, il dut à son titre de Français, dont le nom commençait à se rendre redoutable, de voir adoucir sa captivité. Il obtint même d'être déposé en Italie; on le renvoya sur un bâtiment barbaresque faisant voile pour

Gènes ; il y arriva pour avoir à supporter une seconde représentation du 10 août : c'était le premier jour de la révolution. Au bout d'une longue quarantaine, dans un lazaret infect, la liberté lui fut enfin rendue, liberté douce encore, moins précieuse cependant à cause du dénuement où il se trouvait ; mais, enfin, il touchait l'Italie, cette terre classique des arts, objet de ses vœux et de son amour ; cette idée dissipa tous les nuages, allégea sa misère, et l'anima d'espérance et de joie.

C'était peu d'avoir touché la terre sacrée, il fallait arriver à Rome. En visitant les monuments des arts, il fit rencontre d'un sculpteur milanais nommé Canolle, comme lui enthousiaste, pauvre comme lui, et tendant au même but ; il leur fut facile de s'associer, et, de compagnie, ils arrivèrent à pied, à Rome, où régnait la plus grande tranquillité, sous le pontificat de Pie VI.

Cette heureuse paix devait peu durer ; la mort du général Duphot, tué sur la porte même de l'ambassadeur de France, apporta le fléau de la guerre sur ces belles contrées ; dès-lors les arts n'eurent plus d'asile, les artistes plus de sécurité ; la guerre dévasta tout ; aucune étude, aucun travail ne fut possible ; les arts mécaniques eux-mêmes languissaient, le pauvre étranger ne trouvait aucun moyen pour se procurer du pain. Ce qu'il éprouva de privations est difficile à décrire : il avait vécu au milieu des sauvages d'Amérique, il faillit mourir d'inanition dans la capitale du monde civilisé. Pendant dix-huit mois, couchant sous le portique, à moitié nu, il vécut avec les lazzarones, se nourrissant de châtaignes ou de pain de munition, qu'il obtenait avec une extrême difficulté.

C'est ainsi que se réalisaient les rêves de sa jeunesse, c'est ainsi que, parvenu au terme de ses desirs, il voyait après tant d'efforts et de périls s'écouler ses plus belles années, sans fruit pour l'étude, sans pouvoir profiter des beautés de la nature et des merveilles des arts dont il était entouré.

Un décret du gouvernement français ordonnait au commandant de la place de faire fusiller tout émigré ; c'est en vertu de cette mesure, digne de l'époque qui l'avait enfantée, qu'il fut conduit devant le commandant de la place. Ce poste était occupé par un homme, protecteur des arts, aussi recommandable par la noblesse de son caractère que par ses talents militaires : c'était le général Gouvion-Saint-Cyr ; il protégea notre jeune artiste, lui accorda la vie et la liberté, en lui recommandant d'user de cette dernière avec la plus grande réserve, jusqu'à ce que des temps plus heureux lui permissent de se montrer sans danger.

Vers l'an 1799, l'horizon s'éclaircit ; le jeune Boisfremont put enfin se livrer sans crainte à ses études chéries. Quelques étrangers commencèrent à fréquenter l'Italie ; parmi ceux-ci se trouvait lord Bristol, amateur passionné des beaux-arts ; charmé du talent qu'il voyait se développer sous ses yeux, il chargea notre peintre de faire plusieurs copies des plus beaux ouvrages de Rome, ce qui le tira de l'extrême détresse où il était encore.

Dans ses études il se sentait surtout attiré vers les productions de Raphaël, du Titien, de Corrége ; il parvint à les reproduire avec une rare perfection. Un marchand d'antiquités, ayant vu de ses copies, lui en commanda un grand nombre qu'il vendit comme des originaux ; nous pouvons affirmer qu'il en existe plusieurs dans les principales villes de l'Europe, et, dans un voyage que l'auteur fit en Angleterre en 1835, il fut flatté de reconnaître, dans la galerie de Sa Majesté britannique, un Corrége de sa façon.

Dès-lors, aidé des conseils de l'antiquaire qui exploitait son talent, il devint fort habile dans l'art de restaurer les tableaux ; il y acquit des connaissances, imagina des procédés dont il fit un heureux usage au château de Versailles, comme nous le verrons bientôt.

La France commençait à respirer après le régime de la

terreur. Le premier Consul, à la tête des affaires, avait permis aux émigrés de rentrer ; notre artiste éprouva le désir de revoir son pays. Sa voiture était arrêtée pour le lendemain, lorsqu'une dernière visite au palais des Thermes pensa lui coûter la vie.

Reconnu pour Français par une horde de Napolitains, alors maîtresse de Rome, il fut assailli par ces bandits et laissé comme mort sur la place ; il ne dut son salut qu'à la compassion de quelques officiers, qui, voyant qu'il respirait encore, lui firent donner les secours que réclamait son état. Trois mois suffirent à peine pour le remettre de cette secousse ; aussitôt après il revint en France, où il trouva sa famille sortant des prisons, son père expirant par suite des privations qu'il avait endurées, et une mère qui refusa de le reconnaître, tant les années et la mauvaise fortune avaient altéré sa constitution et défiguré ses traits.

Si j'ai raconté avec quelques détails les traverses qui, pendant plusieurs années, agitèrent la vie de M. de Boisfremont, si j'ai fait connaître des aventures qui passeraient pour romanesques, si notre première révolution n'en avait produit beaucoup de semblables, mon but a été de révéler quelle ame grande et ferme animait ce corps délicat. En passant du palais des rois dans la hutte du sauvage, sous le poids des fardeaux au port de New-York, dans les prisons d'Afrique et sous le portique du lazzarone, il n'éprouva jamais un instant de regret ou de découragement ; il rêvait d'art et de gloire, et, dédaigneux du présent, il se livrait avec confiance aux consolations de l'avenir.

On a pu remarquer aussi combien peu de temps il lui fut donné d'accorder à l'étude, et ce qu'il eût pu faire avec d'aussi belles dispositions, s'il fût né dans ces temps heureux où la paix favorisait la culture des arts, sous le pontificat de Léon X, ou sous le règne glorieux de Louis XIV.

Si l'on aime à voir un noble cœur aux prises avec l'adver-

site dans ces grandes catastrophes qu'enfantent d'ordinaire les révolutions politiques, il n'est pas moins intéressant de le suivre dans cette lutte de détail, dans ce combat perpétuel qu'on appelle la vie. Là, souvent, il faut d'autant plus de courage, que tout se passe sans éclat, sans consolation, d'ordinaire à un âge où, le prisme étant brisé, les hommes et les choses apparaissent avec toute leur réalité.

Lorsque notre artiste vint à Paris, David et son école régnaient sans partage. La faveur du public, la gloire, les applaudissements, les éloges, étaient tout pour ce peintre et ses élèves. Quel accueil était réservé à un jeune homme guidé par sa seule inspiration, d'une modestie qui reculait devant la fortune et l'éclat, se présentant sans succès académiques, sans liaisons d'élèves contemporains, si indispensables pour enfler les trompettes de la renommée.

Il entra seul dans la lice, et exposa, en 1803, le premier tableau qu'il eût fait de sa vie. Le sujet était la *mort d'Abel*, de grandeur naturelle. Cet essai fit sensation; l'accueil qu'il reçut lui fit naître le désir de s'essayer de nouveau.

La passion pour l'antique, qui chez lui s'était développée en Italie, lui inspira l'envie de s'adonner à la sculpture, pour laquelle il avait les plus grandes dispositions; il travailla pendant quelques années avec M. Chaudet, dont il devint l'élève et l'ami. Sa santé ébranlée ne lui permit pas longtemps de se livrer à ce genre de travail; dès-lors il revint à la peinture, et exposa, au salon de 1806, *les Reproches d'Hector à Pâris*. Ce tableau lui valut une médaille d'or de 500 fr.

Ce premier succès attira les regards, et lui fit quelques amis et beaucoup d'envieux. L'école dominante, dont il s'écartait complètement, ne lui épargna pas les critiques; il n'y répondit qu'en s'efforçant de mieux faire.

Il préparait un tableau d'*Orphée aux Enfers* pour l'exposition de 1808; on conçut le dessein de le vaincre en l'hu-

miliant. Une femme fut chargée de traiter le même sujet, et le chef de l'école, assure-t-on, ne dédaigna pas d'y mettre la main. Vint le jour de l'expositition, ces deux tableaux furent soumis au jugement du public, qui ne resta pas long-temps indécis.

Cette année-là, l'Empereur visita le salon et distribua des récompenses; David fut nommé officier de la Légion-d'honneur; Girodet, Gros et Vernet, furent nommés chevaliers; une médaille d'or de 1,000 fr. était destinée à Prudhon, mais, à la vue de son tableau représentant la *Vengeance poursuivant le Crime*, Napoléon le jugea digne d'une autre faveur; la croix lui fut accordée, et la médaille destinée à Prudhon fut décernée à M. de Boisfremont comme le plus digne après lui; dès-lors la France compta un peintre d'histoire de plus.

On peut alors se figurer le bonheur du jeune page de Louis XVI; le rêve qu'il poursuivait depuis si long-temps devenait une réalité : la gloire promettait de le dédommager de ce qu'il avait souffert! Chaque jour il approchait du but qu'il espérait atteindre; il se mit au travail avec une nouvelle ardeur.

Il désirait peindre quelque trait de la vie de l'Empereur; ses amis l'en dissuadaient, M. Denon, entr'autres, qui lui portait un vif intérêt. Il était, en effet, bien hasardeux, pour un jeune homme, d'aborder un pareil sujet. Napoléon aimait l'éloge, mais il fallait qu'il fût digne de lui; échouer en cette circonstance, pouvait perdre un artiste téméraire. Fort de son inspiration, notre compatriote exposa, en 1810, *la Clémence envers la princesse Halzfeld*; il choisit le moment où l'Empereur, ému, dit à la princesse de brûler la lettre qui dépose de la trahison de son mari; cette audace fut couronnée d'un grand succès : cette composition est devenue trop populaire pour qu'il me soit besoin d'en faire ici la description.





Virgile lisant l'Énéide à Auguste

La croix fut promise à l'auteur, et son œuvre, achetée par le gouvernement, fut exécutée en tapisserie des Gobelins.

M. de Boisfremont marchait de succès en succès. En 1812, il exposa *Virgile lisant l'Énéide à Auguste*, grande composition achetée par le ministère de l'intérieur ; ce tableau, aussi remarquable par l'heureux choix du sujet que par la manière brillante dont il est exécuté, mérite bien que nous nous y arrêtions un peu.

Marcellus, neveu d'Auguste, par sa sœur Octavie, avait épousé Julie, fille de l'empereur ; ses heureuses qualités le faisaient chérir des Romains, qui espéraient en lui un maître accompli. Sa mort prématurée fit évanouir ces espérances, et fut la cause d'un deuil universel.

Virgile, dans son *Énéide*, n'a point oublié cette circonstance. L'histoire dit qu'il lut son poëme à Auguste, en présence d'Octavie. Lorsqu'il fut arrivé à l'endroit où il peint les grandes qualités de Marcellus, et les regrets qu'excita sa perte, avec des traits si touchants, des larmes coulèrent des yeux d'Auguste, et Octavie demeura quelque temps évanouie.

Telle est la situation choisie par le peintre, et qu'il a su rendre avec un charme peu commun. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de la grâce, de la souplesse, de l'abandon d'Octavie, ou de la noblesse, de l'inquiète sollicitude d'Auguste pour sa sœur. Son regard se porte avec attendrissement sur elle, tandis que de sa main il impose silence au poëte, tout à l'enthousiasme de ses vers, étranger à l'effet qu'ils produisent. La tête de Virgile est charmante et conforme aux traditions; on aime à se représenter le cygne de Mantoue sous des traits aussi beaux que gracieux.

L'architecture, les draperies, les accessoires ne laissent rien à désirer. Il règne une douce harmonie entre les objets comme entre les actions des personnages. Ce n'était pas le temps d'employer le style austère de la république, ni la

profusion de richesses et de decors du Bas-Empire, mais bien cette elégance, ce goût pur, cette urbanité, qui caractérisent un siècle placé si haut dans la mémoire des hommes.

M. de Boisfremont a parfaitement saisi ces nuances; il a compris la différence qui devait exister entre une époque et une autre. Son tableau respire un parfum de politesse et de bon goût que la culture des lettres et des arts peut seule inspirer.

C'est à dater de cette époque que son gracieux talent se développa complètement. On le retrouve dans une foule de portraits, de tableaux de chevalet, modèles de finesse et de sentiment. Je citerai la *Colombe chérie*, le *Déshabillé*, la *Chasteté de Joseph*; parmi les portraits, celui du duc de Bourbon, de madame de Sommariva, de la maréchale Gouvion-Saint-Cyr, et un tableau de famille réunissant onze personnes. Il fit aussi, pour M. de Sommariva, deux charmantes compositions : *Vénus déposant Ascagne sur le mont Ida*, et *Psyché, asphyxiée par la boîte de Pandore, réveillée par une blessure de l'Amour*. Ces deux productions, connues par les gravures de Micon, se recommandent, l'une par la grâce exquise et le mol abandon du jeune Ascagne, l'autre par la pose de Psyché, qui ne le cède en rien à ce que Girodet a produit de plus délicieux en ce genre.

En 1815, Louis XVIII songeait à faire restaurer le palais de Versailles; les œuvres de Lebrun et de Paul Véronèse étaient dans un tel état de dégradation, qu'on fut sur le point de les anéantir. Les artistes chargés du travail, désespérant d'en venir à bout, s'adressèrent à notre compatriote, qui, grâce aux ingénieux procédés qu'il avait imaginés, sauva ces peintures de la destruction et les mit dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. De plus, il travailla lui-même au salon de Vénus, à la chambre à coucher de Louis XIV et aux appartements de la reine.

En 1814, il exposa un plafond de grande dimension, peint

pour le pavillon de Marsan, réservé aux enfants de France ; le sujet est l'*Éducation de Jupiter par les Nymphes du mont Ida*, composition pleine de fraîcheur et de goût, parfaitement approprié à sa destination.

En 1819, le ministère lui commanda un tableau pour la ville de Toulouse : il fit la scène d'Ulysse se présentant chez lui sous les habits d'un mendiant.

Notre musée possède deux tableaux de ce peintre, la *Samaritaine* et la *Mort de Cléopâtre* : l'un fut exposé en 1822, l'autre en 1824.

Si, dans le premier, M. de Boisfremont laisse quelque chose à désirer sous le rapport du caractère et de la sévérité, on ne peut disconvenir que son tableau n'offre de grandes beautés. Sa composition est simple, les poses sont nobles, les draperies disposées avec art ; le dessin est d'une pureté remarquable : l'attitude du Christ est naturelle, on voit qu'il parle du ciel ; sa figure, seule, exigeait plus de grandiose et de gravité.

La Samaritaine est pleine de grâce et d'expression ; son geste et son regard peignent l'attention et l'étonnement.

Les accessoires sont traités avec une rare perfection, la couleur surtout mérite les plus grands éloges ; elle est d'une vigueur et d'un éclat qui, depuis seize ans, n'a pas subi la moindre altération, mérite rare chez les peintres français.

Quant aux sujets sacrés, qu'on me permette ici quelques réflexions : c'est une tâche bien hardie que d'oser les aborder ; beaucoup l'ont tenté, beaucoup aussi y ont échoué. Ils demandent une force de conception, une élévation de pensée, une vigueur d'exécution que bien peu peuvent atteindre. La couleur elle-même n'est pas indifférente, car tous les tons ne conviennent pas dans ce genre de peinture ; c'est ce qui me paraît avoir été parfaitement compris par quelques maîtres de l'école espagnole ; mais est-ce dans notre siècle positif et sans foi, dans un temps où tout l'effort de la pensée

se dirige sur le parti le plus productif à tirer de la matière, que l'on peut attendre des œuvres empreintes de ce caractère de grandeur et d'austérité que réclame le genre religieux? Les ornements d'un boudoir ne conviennent point dans une église, et jamais l'or et l'outremer n'imposeront le respect autant que nos vieilles basiliques dont les ogives rembrunies ont reçu la consécration du temps. On peut, avec un certain talent, reproduire les grands hommes d'un pays, les héros de l'antiquité, les dieux même du paganisme, dont les proportions ne dépassent guère la nature humaine; mais comment représenter la figure de Dieu descendu sur la terre? quelles mains assez pures, quelle intelligence assez élevée oseront se flatter d'y atteindre? Michel-Ange, Titien et Raphaël lui-même, n'y sont pas toujours parvenus, et cependant ils étaient pleins de croyance, et leur génie semblait une émanation même de la divinité.

Pense-t-on que le plus grand des peintres nous ait donné une idée satisfaisante du créateur de l'Univers débrouillant le cahos, sous les traits d'un vieillard muni de vêtements appropriés à notre infirmité? N'est-ce pas l'erreur d'un grand talent que de nous l'avoir offert supporté par des oiseaux, comme s'il avait besoin de support pour planer dans l'air, à défaut d'ailes dont on a si libéralement gratifié la milice céleste? J'aime mieux l'aveu de son impuissance, que fit Léonard de Vinci, lorsque épuisé par l'expression qu'il avait donnée à ses douze apôtres dans son admirable fresque de la Cène, il refusa d'achever la figure du Sauveur, à la sublimité de laquelle il désespérait d'atteindre.

Quant au sujet traité par M. de Boisfremont, il me semble que l'étonnement de la femme de Samarie, en entendant les paroles du Sauveur, ne devait point être un étonnement ordinaire. Les merveilles qui lui étaient révélées, ces paroles qui la pénétraient de foi, cette voix qui lui affirmait qu'elle était en présence du Messie si long-temps attendu,

tout cela devait animer ses yeux, exalter son regard mieux qu'un simple mouvement de curiosité; non-seulement elle devait être attentive, pleine de joie, de respect et d'admiration; sa figure devait présenter comme un reflet de la divinité qui daignait se dévoiler devant elle. Quant au Christ, qu'il fût ou non le plus beau des hommes, son regard qui réfléchissait le ciel où planait sa pensée, ne pouvait être un regard vulgaire. Quel peintre oserait se flatter de reproduire ce geste qui commandait à la nature, cette bouche d'où sortaient des oracles de douceur et de vérité, qui allaient bientôt retentir jusqu'aux extrémités de la terre?

Le tableau de la Samaritaine et celui de Cléopâtre, ont été offerts par l'auteur au Musée de Rouen, l'un en 1822, l'autre en 1828.

En ce temps-là, vivait à Paris un homme simple et modeste, qu'un rare talent n'avait pu soustraire au besoin. Cet homme puisait, dans une profonde sensibilité, le charme qu'il répandait sur ses compositions. La vie pour lui avait été bien amère; l'infortune l'avait réduit au désespoir. C'est lui qui, dans une de ses plus ravissantes productions, avait exprimé les tourments de son cœur en s'appropriant cette pensée du psalmiste: « Oh! qui donnera à mon ame, comme à la colombe, des ailes pour s'envoler au lieu de mon repos! » C'était Prudhon, le Corrège français, que la douleur avait réduit au dégoût de la vie; déjà il nourissait d'affreux projets, lorsqu'une main amie vint verser le baume et le miel sur ses vives blessures.

Depuis long-temps, M. de Boisfremont connaissait Prudhon; il admirait son talent, aimait sa personne et compâtissait à ses malheurs. Plus d'un lien existait entr'eux; tous deux avaient connu de mauvais jours, un penchant irrésistible les avait entraînés dans la même carrière; sans avoir eu de maîtres, ils s'étaient formés seuls, et avaient deviné plutôt qu'appris tous les secrets de l'art; ils étaient épris des

mêmes modèles, la grâce et la sensibilité unissaient leur ame et leur pinceau.

Prudhon accepta une généreuse hospitalité ; il partagea l'atelier de son ami, fit de nouveaux chefs-d'œuvre, et mourut dans ses bras en prononçant, pour dernières paroles : *Oh ! mon Dieu ! je te remercie, la main d'un ami fidèle me ferme les yeux*. Désormais ces deux noms sont inséparables, ils iront de concert à la postérité. Prudhon reconnaissant doit, après sa mort, rendre à son ami l'appui qu'il en reçut pendant sa vie.

Le dernier ouvrage de Prudhon fut un *Christ expirant sur la Croix*, demandé pour la cathédrale de Strasbourg; il y travaillait avec ardeur lorsqu'il sentit les atteintes du mal qui l'emporta. C'était sur sa figure même, souffrante et décolorée, qu'il puisait cette expression de douleur si profondément empreinte en cette dernière page de sa vie. Il mourut trois jours après l'avoir terminée, recommandant à M. de Boisfremont de ne rien laisser imparfait. Lorsqu'on vint réclamer le dernier ouvrage de l'artiste qui n'était plus, on fut surpris de trouver deux toiles tellement pareilles, que les experts les plus exercés, appelés pour décider la question, ne purent distinguer l'original de la copie; c'est à cette heureuse idée que le musée de Paris doit de posséder le dernier ouvrage de Prudhon, qui passe pour son chef-d'œuvre en fait d'expression. La copie, qui ne le cède en rien à l'original, est allée orner la cathédrale de Strasbourg.

On eût dit qu'en recevant le dernier soupir de Prudhon, M. de Boisfremont avait aussi recueilli l'heritage de son talent; car, dès-lors, sa manière subit de nombreuses modifications. Il s'attacha à mettre plus d'animation dans ses figures, de variété dans ses poses, de mollesse dans ses contours ; sans rien perdre des avantages si precieux de la couleur, il en fit un nouvel usage, distribuant les ombres avec plus d'art, donnant plus de vie aux chairs, de relief aux par-

ties saillantes, et répandant de la transparence jusque sur les parties les moins éclairées. Ces qualités, qui jettent tant de charme sur les compositions du Corrège et de Léonard de Vinci, étaient celles que possédait Prudhon plus qu'aucun peintre français ; notre compatriote tâcha de se les approprier, et sa réussite, en ce genre, atteste quelle était la flexibilité de son talent.

C'est ce qui se remarque dans son tableau de Cléopâtre, ainsi que dans son hommage à Prudhon, touchant souvenir élevé aux mânes d'un artiste qu'il chérissait.

Les deux tableaux qui existent au musée de Rouen sont placés en regard ; ils peuvent parfaitement faire apprécier les deux manières du peintre. La différence est telle, qu'à cela près du coloris qui est également brillant, il serait permis de douter qu'ils soient de la même main. L'un est la Samaritaine, dont j'ai déjà parlé ; l'autre est la mort de Cléopâtre.

Ce dernier sujet a inspiré des artistes en plus d'un genre, et souvent avec bonheur. C'est que la haute destinée de cette femme, ses passions, ses profusions, ses succès, ses revers, ses crimes mêmes, les hommes fameux avec lesquels elle vécut, ont jeté sur elle un prestige de grandeur et d'intérêt qui perdrait beaucoup à être vu de trop près.

Pour échapper à l'ignominie du triomphe et ne point paraître esclave dans cette Rome qu'elle avait fait trembler, la reine d'Égypte, après avoir vainement fait l'essai de ses charmes sur le maître du monde, prit la résolution de mourir. Elle se fit mordre par un aspic apporté dans un panier de figues, et expira dans les bras de ses femmes. C'est ce dernier moment qu'a choisi M. de Boisfremont ; Cléopâtre vient d'expirer ; elle est étendue sur son lit, deux de ses femmes sont auprès d'elle.

Tout, dans ce tableau, est grave et silencieux ; l'ameublement indique le lieu de la scène ; mais point de luxe, point

d'ornements superflus : c'est la simplicité de la richesse ; on ne se pare point pour mourir sans éclat. Celle des femmes qui est aux pieds du lit paraît plongée dans une amère douleur ; elle s'est précipitée sur les genoux de sa maîtresse, qu'elle tient étroitement embrassés. Son abandon, son désespoir, se peignent parfaitement dans cette pose, qui rappelle la manière de Prudhon. L'autre, moins irréprochable sous le rapport du dessin, est au chevet ; son expression est bien différente ; elle a compris la dure extrémité où la reine est réduite, elle a consenti à sa funeste résolution ; c'est elle qui a apporté le fatal panier que l'on voit à ses pieds. Elle regarde Cléopâtre avec anxiété ; elle ne songe pas à écarter l'aspic ; seulement elle redoute les angoisses de la mort pour celle qu'elle aimait. Son geste décèle la crainte et l'espérance, et, bien que la reine ne soit plus, elle paraît douter et attendre encore son dernier soupir.

Toute la lumière, tout l'intérêt, ainsi que les regards, se portent sur Cléopâtre, dont la figure n'atteint pas l'idéal, mais qui représente la nature dans ses plus parfaits modèles. La morsure de l'aspic a produit sur elle l'effet de la ciguë qu'on préparait à Athènes. On voit que son ame s'est exhalée sans effort ; sans la pâleur qui l'atteste, on pourrait croire qu'elle est plongée dans un doux sommeil :

« Tant sa tête repose avec sérénité,
« Tant la main de la mort s'est doucement empreinte
« Sur ce front si charmant par elle respecté,
« Où la vie, en fuyant, a laissé la beauté. »

Parvenu à la maturité de l'âge et du talent, M. de Boisfremont semblait appelé à de nouveaux succès ; il n'en fut point ainsi. On eût pu croire que, sous la Restauration, sa naissance, ses longues adversités, les tableaux qu'il avait exposés, le désintéressement dont il avait fait preuve, lui

seraient de quelque utilité ; tout au contraire, il fut méconnu, dénigré, complétement oublié ; aucune commande, aucun grand travail ne lui fut confié. Dans un temps où l'on prodigua les décorations, il n'en obtint aucune ; et, plus fier que Girodet, il ne voulut point la solliciter et sut s'en passer.

Il eut même à supporter de ces procédés qui blessent un artiste, l'éloignent de la lice pour peu qu'il ait la conscience de son talent et de son indépendance. Voilà pourquoi, pendant les quatorze dernières années de sa vie, il ne mit rien au salon à Paris. Il prit ce parti avec douleur, mais sans colère; il le devait au sentiment de sa propre dignité. Jeune, il avait été supérieur aux coups du sort ; dans son âge mûr, il supporta en philosophe l'injustice des hommes. Son amour pour les beaux-arts ne s'en ressentit point ; ils firent toujours le charme de sa vie, qu'il laissa désormais couler doucement entre les devoirs de la famille et les consolations de l'amitié.

S'il nous était donné de connaître les motifs cachés qui ont fait agir les hommes dont on a retracé l'histoire, si nous pouvions toujours pénétrer le mystère qui, chez beaucoup, eut tant de part sur leurs déterminations, ce qui semble extraordinaire deviendrait naturel ; les contradictions cesseraient ; les revers, les succès, la gloire et l'obscurité découleraient naturellement d'une source devenue évidente ; alors, il nous serait facile de prononcer si un homme fut habile ou non, si l'opinion ne s'est point égarée sur son compte, s'il fut heureux ou malheureux. Cette connaissance est d'autant plus indispensable pour porter un jugement équitable, que beaucoup d'existences gémissent sous le poids d'un secret impénétrable, en ce que toute la vie n'est souvent qu'une longue étude à le dissimuler ; aussi, tel qu'on proclame au sein de la félicité, dont le sort excite l'envie, demande pourquoi la lumière lui a été donnée, retraçant l'image de ces beaux fruits dont un insecte ronge le cœur, ou de cette

fontaine aux eaux limpides, au fond de laquelle gît un affreux serpent.

M. de Boisfremont vécut dans une position exceptionnelle qui porta de graves atteintes à sa fortune, à sa renommée, non moins qu'au développement de son talent.

Quand il revint en France, mûri par le malheur, il avait passé cet âge où l'on croit sur parole, où facilement on peut se laisser diriger; épris des modèles si purs de l'antiquité et des chefs-d'œuvre de la renaissance, il se sentait peu d'attrait pour l'école qui dominait dans sa patrie. De là ses refus constants de s'associer aux maîtres jaloux de le compter au nombre de leurs élèves. Il n'eut jamais la pensée de fonder une école; dès-lors il dut vivre isolé.

Le prestige attaché à sa naissance, la distinction de ses manières, son noble désintéressement, favorisèrent cette idée que, pour lui, la culture des beaux-arts n'était qu'un délassement. On ignorait que, partout, la révolution avait laissé des traces de destruction, et que, pendant vingt ans, il n'eut d'autre ressource que son pinceau. Bien peu ont su que, dans ces temps malheureux où le cri de la guerre et le tumulte des armes avaient éteint le feu sacré, lorsque l'invasion étrangère désola la France, il eut à supporter des épreuves qui durent lui rappeler les premières années de son séjour en Italie.

Il est aisé de comprendre combien ces idées erronées, répandues dans le public, accueillies par les artistes, durent lui être défavorables. On le rangeait volontiers parmi les amateurs, on lui accordait le premier rang parmi eux, pourvu qu'il ne comptât point au nombre des artistes.

De cette manière, il était écarté des grands travaux, et ceux de moindre importance lui échappaient encore; telles sont les causes ignorées qui ont eu une influence décisive sur la carrière de notre compatriote.

Après la révolution de juillet, il éprouva le désir de se





De Boyermont p.

Boieldieu composant la Dame blanche.

Hommage de M.[me] De Boyermont

rapprocher d'une sœur qu'il avait à Rouen. Il prit dès-lors l'habitude de passer les étés à Caumont; sa présence fut une bonne fortune pour les hôtes de ces belles campagnes.

Il avait toujours conservé un tendre souvenir pour sa ville natale; aussi prit-il une part active aux expositions municipales créées en 1832; il en fut un des plus beaux ornements.

Depuis long-temps l'Académie de Rouen aimait sa personne, admirait ses ouvrages et désirait se l'associer; il fut sensible à ce souvenir de ses compatriotes: sa reconnaissance nous valut un chef-d'œuvre.

Boïeldieu venait de mourir, la ville de Rouen lui avait fait de magnifiques funérailles en attendant que sa statue fût érigée sur la place publique. L'Académie, dont il était membre, avait chargé le poète de jeter quelques fleurs sur sa tombe; le peintre voulut y apporter son tribut. En 1835, parut *Boïeldieu composant la Dame Blanche*, dont il fit hommage à l'Académie.

Cet homme si modeste s'étonna des éloges qu'il reçut alors. Souvent je lui ai entendu dire que, le jour où l'Académie lui témoigna publiquement sa gratitude, avait été le plus doux de sa vie. Ce tableau, qui orne la salle des séances ordinaires de l'Académie, est ainsi composé:

Boïeldieu, en négligé du matin, est à son piano, entouré de partitions. Légèrement appuyé sur le coude, sa main droite tient une plume prête à déposer sur le papier les mélodies que sa main gauche, étendue sur le clavier, va reproduire à son oreille.

L'expression de sa figure est mélancolique; ses yeux, fixes sans être arrêtés, ses sourcils légèrement contractés, indiquent qu'il est tourmenté par ses inspirations, et dans cet état où la pensée de l'artiste plane entre le ciel et la terre. Sa bouche semble sourire; il écoute avec ravissement, comme si la Dame Blanche venait d'apparaître pour lui révéler le chant favori de la tribu d'Avenel.

Je ne parlerai point de la couleur, de la transparence des tons, de la perfection des détails ; ces qualités éminentes du peintre n'apparaissent nulle part avec plus d'éclat ; on voit qu'il a fait cela avec amour, et que son talent n'avait rien perdu par l'inaction.

Ce qu'il y a de merveilleux, c'est d'avoir su donner l'expression, sans rien ôter à la ressemblance ; et cela est d'autant plus étonnant, que le peintre et le musicien ne s'étaient jamais rencontrés.

Si ce tableau n'est point la plus capitale des productions de notre compatriote, c'est, sans contredit, la plus suave et la plus irréprochable. Ce fut aussi le chant du cygne, car, depuis, il ne parut de lui qu'une Dame lisant une lettre, exposée au salon de Rouen en 1836.

Après une vie agitée, des traverses sans nombre, M. de Boisfremont semblait arrivé au port. Heureux dans sa famille, chéri de ses amis, il devait aux souvenirs d'une sœur une fortune qui eût satisfait une ambition plus élevée que la sienne. Il ne pouvait croire à tant de félicité, il osait à peine s'y abandonner; sachant par expérience combien la prospérité est chose passagère, il se hâtait d'en jouir dans la crainte du lendemain. Ses pressentiments ne le trompaient point. Une année s'était à peine écoulée, lorsque, le 5 mars 1838, en revenant de rendre les derniers devoirs à M. de Sommariva, il fut pris d'une fièvre délirante qui l'enleva le troisième jour à sa famille et à ses amis : c'est surtout de lui qu'on peut dire que ce fut le premier chagrin qu'il leur causa.

PRIX DE VERTU

FONDÉ

PAR M. DE MONTYON.

Parmi les personnes auxquelles l'Académie Française a décerné des prix de vertu et des médailles dans sa séance publique du 9 août 1838, l'Académie Royale de Rouen est heureuse de trouver Louis BRUNE, qu'elle avait proposé pour l'un de ces prix; le nombre des concurrents était considérable; quatre-vingt-une demandes, avaient été adressées à l'Académie Française, qui a donné à Brune l'un des prix Montyon de trois mille francs.

Depuis cette époque, le zèle de Louis Brune ne s'est pas ralenti; il veille toujours; il a encore arraché, au péril de sa vie, deux nouvelles victimes à la mort.

Le 3 du mois de décembre, il retirait des flots une jeune fille qu'une passion malheureuse avait réduite au désespoir et conduite au suicide. Le 6 du même mois, au sein des ténèbres, il plongeait jusqu'à trois fois sous le bateau à vapeur l'*Union*, pour retirer des eaux glacées de la Seine un homme imprudent qui venait d'y tomber. Il luttait contre le fleuve, contre celui-là même qu'il cherchait à sauver, contre les dangers qui le menaçaient de toutes parts; enfin il parvenait, avec des efforts inouïs, à le ramener sain et sauf sur la rive, en présence de nombreux admirateurs de son courage. (Voir l'Echo de Rouen, des 4 et 7 décembre 1838.)

PRIX PROPOSÉS

POUR 1839 ET 1840.

Programmes.

BELLES-LETTRES.

L'Académie propose pour sujet du prix qu'elle décernera dans sa séance publique du mois d'août 1839,

La Vie de THOMAS CORNEILLE, et *l'Examen critique de ses Ouvrages.*

Le prix sera une médaille d'or de trois cents francs.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise, qui sera répétée dans un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le président, en séance particulière, afin que le secrétaire donne avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1839, TERME DE RIGUEUR, à M. DE STABENRATH, secrétaire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres, rue de la Perle, n° 2.

BEAUX-ARTS.

L'Académie rappelle qu'elle distribuera des encouragements aux Beaux-Arts, dans sa séance publique du mois d'août 1840. Voici l'extrait de la délibération qu'elle a prise à ce sujet, dans sa séance du 27 avril 1838 :

Art. 1er. L'Académie décernera, pour les Beaux-Arts, des encouragements tous les trois ans.

2. A cet effet, une commission triennale de quatre membres au moins, et de huit au plus, et dont le Secrétaire des lettres fera nécessairement partie, sera créée et nommée au scrutin secret par l'Académie.

3. Cette commission présentera, chaque année, un rapport détaillé sur les Beaux-Arts, sur leur marche et sur les ouvrages dont elle aura eu connaissance, soit par les expositions municipales, soit autrement, et qui auraient pour auteurs des artistes nés ou demeurant en Normandie.

4. La commission indiquera, à la fin de la dernière année, les candidats qu'elle croira les plus dignes d'encouragements, le nombre et la nature des recompenses à accorder.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1838—1839.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. PAUMIER, *Président*.

M. MARTIN DE VILLERS ✠, *Vice-Président*.

M. DES ALLEURS, D.-M., *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences*.

M. DE STABENRATH, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts*.

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste*.

M. AVENEL, D.-M., *Trésorier*.

Les autres parties du tableau ayant subi fort peu de changements depuis l'année passée, il a paru suffisant de les indiquer ci-après.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

M. LEPREVOST, Médecin vétérinaire départemental, est décédé[1].

M. LÉVESQUE ✠, Conseiller à la Cour royale de Rouen, a été nommé membre de l'Académie, en juillet 1838.

[1] M. Leprevost étant mort pendant les vacances, M. le Secrétaire des sciences ne pourra lui payer le tribut académique dû à sa mémoire, que dans son rapport de l'année prochaine.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS.

Doivent être retranchés pour cause de décès, MM.

Desgenettes, Monnet, Tessier, Briquet, Boin, Chaubry, Bourgeois, Lenormand, Le Boulanger de Boisfremont, Courant, Le Blond et Boniface.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS

Nommés en Juillet 1838, MM.

Boullée, ancien Magistrat de Lyon, à Lyon (Rhône).
Munaret, D.-M., rue du Bât-d'Argent, 9, à Lyon.
Lafosse, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.
Giraldès, D.-M., rue des Beaux-Arts, 9, à Paris.
Grateloup, D-M., rue Grande-Taupe, 76, à Bordeaux.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Doivent être ajoutés :

Calais. Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et Arts. (Pas-de-Calais).

Paris. Athénée des Arts, à l'Hôtel-de-Ville.
Société anatomique.
Société générale des Naufrages, rue Neuve-des-Mathurins, 17.

Nota. Vingt-trois exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit : A M. FRÈRE, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. R. des Lettres, p. 318) — A M. DERACHE, Libraire à Paris, et aux TROIS PRINCIPAUX JOURNAUX qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831. R. des L., p. 2. et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la REVUE DE ROUEN et à M. H. CARNOT, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28. — Aux BIBLIOTHÈQUES de la Préfectures et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchatel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p 226.) — A M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Francaise, etc. (Déc. du 2 août 1837. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène ARNOULT, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de l'Université, n° 54, à Paris. A la BIBLIOTHÈQUE de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226) — A la BIBLIOTHÈQUE du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la BIBLIOTHÈQUE de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire. Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib., p. 173.) — A M. Nestor URBAIN, directeur de la France Départementale, rue de Monsigny, n° 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370). — A M. TAMISET, sous-chef au ministère des finances (gendre de M. Gois fils), Pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838.)

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

CLASSE DES SCIENCES.

Observation. — Pendant l'impression, l'Académie a reçu, de M. Joseph Tonnet, D.-M.-P., médecin du bureau de bienfaisance de Niort (Deux-Sèvres), ex-professeur d'accouchement à l'hospice civil de la même ville, une lettre par laquelle il se déclare auteur du mémoire mentionné honorablement page 125.

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1837-1838, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, soit du nom de la ville où ils sont publiés,*

Dressée conformément à l'art. 17 du Règlement.

AIX. *Académie. Séance publique annuelle*, 1837.

ANGERS. *Société d'agriculture. Mémoires*, 2e *vol.*, 5e *liv.*; 3e *vol.*, 3e *et* 4e *liv.*

— *Société industrielle. Bulletin*, nos 3, 5, 6, 1837. — No 1er, 1838.

ANGOULÊME. *Société d'agriculture, arts et commerce. Annales, t.* 19, *nos* 3, 4, 6. — *T.* 20, *nos* 1, 2, 3.

Avenel. *Rapport sur les Conseils de salubrité*, 1830. — 2e *rapport sur l'établissement d'un conseil de salubrité à Rouen*, 1831. — *Rapport général sur les travaux du conseil de salubrité*, 1832. *Id.*, 1832-33. *Id.*, 1834-35. *Id.*, 1836-37.

— *Observations sur une rétroversion de l'utérus dans son état de vacuité.* — *Mémoire sur les combustions humaines spontanées.* — *Observation sur un hermaphrodisme apparent.*

Bailleul (H.). *Eaux froides ferrugineuses de Vointot. Manuscrit.*

Ballin (A.-G.). *Extrait d'un Essai sur la statistique du Grand-Couronne.*

— *Petit traité d'Arithmétique décimale*, 2e *édit.* 1838.

BAYEUX. *Soc. vétérinaire du Calvados et de la Manche. Mémoires*, no 3.

Billiet-Rénal. *Emma*, *roman*, *souvenirs de la Restauration.*

— *Annuaire historique et statistique de la ville de Lyon et du département du Rhône, pour* 1833.

De la Quérière. *Observations sur la réduction des communes des églises rurales.*

Delérue (A). *Le suicide, ode.*

De Luc. *Passage d'Annibal dans les Alpes. — Mémoires sur les rochers calcaires innombrables épars dans les environs de la Roche, près Genève, etc.*

Deville. *Note sur le sceau de St-Bernard. — Précis historique sur la statue de Corneille.*

Dijon. *Précis analytique des travaux de la Société médicale,* 1837.

Dijon, *Académie ; mémoires, séance publique de* 1836.

Dubuc. *Opuscules scientifiques concernant la chimie, etc., de feu M. Dubuc père.*

Dujardin aîné. *Mémoire sur la culture du mûrier et sur l'éducation des vers à soie.*

Dupias. A M. Victor Hugo. *Pièce de vers manuscrite ; poèmes lithographiés.*

Dupuis (Félix). *Notice historique sur le château de Montreuil-Bonin. — Rapport sur une collection de lettres de cachet, etc.*

Evreux. *Académie ébroïcienne. Bulletin, nos* 1, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Evreux. *Société libre d'agriculture, sciences, etc. Recueil. nos* 30, 31, 32.

Falaise. *Société d'agriculture. Recueil, nos* 9, 10.

Fée. *Les Jussieu et la méthode naturelle.*

Foache (Bon) et Cte Rochefort d'Ally. *Observations sur les courses de chevaux.*

Gaudet. *Nouvelles recherches sur l'usage et les effets des bains de mer.* 2e *édit., Paris,* 1836.

Girardin (J). *Notes sur deux sortes particulières de savon. — Notice historique sur la vie et les travaux de Dambourney, de Rouen.*

Godde de Liancourt. *Frappe, mais écoute. — Les ministres de Charles X ne sont pas condamnables. — Coup d'œil sur*

Quelques remarques sur le traité de tératologie de M. Isidore Geoffroy-St-Hilaire. — Catalogue méthodique des oiseaux du Calvados.

LILLE. *Société royale des sciences, etc. Mémoires, années* 1834 *et* 1836.

LIMOGES. *Société d'agriculture. Bulletin, t.* 15, *n*os 1, 2, 3. — *T.* 16, *n*os 1, 2, 4.

Le Prevost (Auguste). *Anciennes divisions territoriales de la Normandie.*

Loiseleur des Longchamps. *Rapport sur la culture du mûrier et les éducations des vers à soie dans les environs de Paris. — Histoire du cèdre du Liban.*

LYON vu de Fourvières. *Esquisses physiques, morales et historiques, de plusieurs auteurs, envoyé par M. Billiet-Rénal.*

Malo (Charles). *La France littéraire*, 2e *série. — Système des caisses d'épargne en Ecosse et en Angleterre.*

Mans (Le). *Société royale d'agriculture. Bulletin, année* 1837, 2e, 3e *et* 4e *trim.* — 1er *trim.* 1838.

Mesnard. *Discours prononcé à la rentrée de la Cour royale de Rouen*, 1837.

Mollevaut. *Ode à la postérité, et Art poétique d'Horace. — Fragment d'un poème épique.*

Montauban. *Société de Tarn-et-Garonne. Recueil agronomique, t.* 18, *n*o 4.

Moreau de Jonnès. *Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, t.* 2. — *Statistique de la France, population,* 1837.

Morin (P.-E.). *Troisième mémoire sur les mouvements et les effets de la mer.*

Munaret. *Du médecin de campagne et de ses malades, etc., t.* 1er. — *Promenade chirurgicale à Lausanne.*

Muret (Théodore). *Les Droits de la femme, comédie en un acte et en vers.*

NANCY. *Société royale des sciences : mémoires,* 1836.

Prévost. *Observations sur la greffe en fente.*

Richard. *Notice sur la vie et les travaux de E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche.*

Rochefort. *Société d'agriculture. Procès-verbaux des séances, nos 1 à 5.*

Rodez. *Le Propagateur de l'industrie des soies en France, etc.*

Rouen. *Société centrale d'agriculture. Cahiers 64, 65 et 66.*

Rouen. *Société d'horticulture. Bulletin nos 4, 5 et 6.*

Rouen. *Société libre d'Émulation. Bulletin, 4 cahiers de 1837, 2 cahiers de 1838.*

Rouen. *Comité central de vaccine. Compte rendu de la distribution solennelle des récompenses, etc.*, 1838.

Rouen. *École d'agriculture et d'économie rurale. Programmes, par MM. Dubreuil, Girardin et Pouchet.*

St-Étienne. *Société industrielle. Bulletin, liv. 4e, 5e et 6e*, 1837. *Liv. 1re à 5e*, 1838.

St-Quentin. *Société des sciences, etc. Annales agricoles, 8e et 9e liv. de* 1836.

Saladin (J.). *Histoire chimique des houilles du département de l'Allier. — Hydrographie du département de l'Allier.*

Serre (M.). *Compte rendu de la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu de Montpellier pendant le premier quadrimestre de l'année* 1837.

Soubeiran (E.). *Mémoire sur le sulfure d'azote et sur le chloride de soufre ammoniacal.*

Stassart (le Bon de). *Fables, 4e édit. — Exposé de la situation administrative de la province du Brabant pour la session annuelle de 1837. — Discours prononcé à la séance publique du 16 décembre 1837, de l'Académie royale de Bruxelles.*

Tours. *Société d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire; annales d'agriculture, nos 3 et 4, 1837. — 1er et 2, 1838.*

Troyes. *Société d'agriculture de l'Aube. Mémoires nos 61 à 64.*

Valence. *Société de statistique de la Drôme. 2e liv. Id., t. 2.*

AVIS AU RELIEUR,

Pour le placement des planches.

1re et 2e	Coupes géologiques,	page 116
3e	*Fac simile* d'une lettre d'Aldini,	216
4e	Inscription tumulaire,	266
5e	Médaille de Marie de Médicis,	302
6e	*Fac simile* de la Conception,	312
7e	Portrait de M. de Boisfremont,	317
8e	Tableau de Virgile,	327
9e	Portrait de Boïeldieu,	337

ERRATA.

Page	ligne			
110	15	6 m. 12	lisez :	16 m. 12
206	9	*mottore*		*motore*
219	9	Lippo-Dulmasio		Lippo Dalmasio
	10	consacrée		conservée
	21	réligieux		religieux
243	18	Santeul		Santeuil
247	25	même		mêmes
249	6	célébrera		célèbrera
255	29	ét émis		été mis

